REVUE DE L'ORIENT: BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE









REVUE

DE

L'ORIENT.

Rignoux, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale,
rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

REVUE

DE

L'ORIENT.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE

(Société scientifique et littéraire),

Fondée à Paris en 1841,

CONSTITUÉE ET AUTORISÉE EN 1842, CONFORMÉMENT A LA LOI.

TOME DEUXIÈME.

Cahiers V à VIII.

PARIS,

au Bureau de la Revue de l'Orient,

CHEZ DELAVIGNE, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE,

RUE DES BEAUX-ARTS, 8.

1843

REVUE DE L'ORIENT.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

DOCUMENTS OFFICIELS CHINOIS

SUR LES AMBASSADES ÉTRANGÈRES ENVOYÉES PRÈS DE L'EMPEREUR DE LA CHINE.

PREMIÈRE PARTIE.

§ 1. Considérations préliminaires.

Au moment où le gouvernement français fait annoncer par les journaux le prochain envoi d'une ambassade en Chine, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour la France, et même pour l'Europe, de connaître comment les ambassades étrangères sont considérées dans ce pays, et de quelle manière elles y sont reçues. Les notions recueillies à ce sujet jusqu'à ce jour sont bien incomplètes et bien vagues, et la diplomatie européenne, si habile sur beaucoup d'autres points du globe, est encore bien novice dans l'empire chinois. Cependant aucun empire n'offre un champ plus vaste aux spéculations européennes que celui qui occupe cet immense versant de l'Asie orientale arrosé par deux des plus grands fleuves du monde, et dont la population, presque fabuleuse, s'élève, d'après le relevé officiel de 1812, à plus de *trois cent soixante et un millions* d'habitants (1).

(1) Voir les *Documents statistiques officiels sur l'Empire de la Chine*, que nous avons traduits du chinois et publiés en 1841, chez MM. Didot.

Malgré la publication de ces *Documents officiels*, que la critique européenne n'a aucun droit de contester, on ne répète pas moins chaque jour, même à l'Institut, et dans des feuilles périodiques très-répandues, que la Chine *a deux cents millions* d'habitants. Des géographes en crédit s'obstinent même à ne lui en donner que *cent soixante-dix millions!*

On considère généralement en Europe la nation chinoise comme une nation qui a vécu, presque jusqu'à ce jour, d'une vie solitaire, isolée, sans relation aucune avec les autres nations. C'est une grande erreur. Les annales chinoises les plus anciennes, les plus exactes et les plus détaillées d'aucun peuple existant, offrent de nombreuses mentions d'ambassades étrangères venues en Chine de tous les côtés de l'Asie, des peuples maritimes, et même du continent européen (1). Celle qui parait être la plus ancienne pour l'Europe est celle que, selon ces mêmes annales (2), An-tun ou Antonin (Marc-Aurèle) roi du *Ta-Thsin*, c'est-à-dire de la *grande Chine* ou de l'empire romain, envoya à l'empereur de la Chine *Hiouan-ti*, dans une année qui correspond à 166 de notre ère. L'ambassadeur romain (dont les annales romaines ne font pas mention) arriva à la Chine par la frontière extérieure du Ji-nan (le Tonquin actuel). Les présents qu'il offrit à l'empereur consistaient en dents d'éléphants, en cornes de rhinocéros et en écailles de tortues (3). Selon les annales chinoises, ce n'est pas là la seule ambassade que les empereurs romains envoyèrent aux empereurs de la Chine. On en trouve mentionnées une seconde, l'année correspondante à 284 de notre ère (4); une troisième en 643, à l'époque des empereurs d'Orient (5); une quatrième en 1081; le souverain qui envoya cette dernière se nommait le Kaï-sa (Caesar) Mi-li-i-ling ou Mi-ri-i-rin (*Nicéphore* Bryenne); la dernière mentionnée est de 1371, sous le règne de Mathieu Cantacuzène.

Il est très-présumable que les *envoyés* romains n'étaient chargés que d'une mission commerciale; les ambassadeurs ou envoyés de l'Inde et des autres contrées de l'Asie furent plus souvent chargés de missions politiques ou religieuses (6). Ce fut un roi de France qui, le premier des souverains de l'Europe moderne, envoya, en 1253, une ambassade

---

(1) Voir les grands tableaux chronologiques chinois, intitulés *Li-taï-ki-ssé*, en 100 vol. chinois, petit in-fol. Celui qui écrit ces lignes possède l'un des *deux seuls* exemplaires connus en Europe

(2) *Li-taï-ki-ssé*, liv. XXXIII, fol. 29, *recto*.

(3) On peut consulter à ce sujet la traduction que nous avons publiée en 1840 des *Documents historiques sur l'Inde*, etc.

(4) Elle fut probablement envoyée par Carus. Le texte chinois désigne ici par le mot de *tribut* (koung) les présents apportés par l'ambassadeur de Ta-Thsin, que quelques-uns, est-il remarqué, nomment Li-kien ou Lycie.

(5) L'empire romain est alors nommé par les Chinois *Fou-lin*, et il est décrit par eux comme très-puissant et confinant au sud-est au royaume de Perse. C'est l'époque du règne de Constant II.

(6) Voir les *Documents historiques* cités précédemment.

à l'extrémité de l'Asie (1). Et c'est de la Syrie, où il faisait la guerre contre l'islamisme, que saint Louis projeta cette ambassade, composée de Guillaume de Rubruquis, cordelier, et de quelques-uns de ses compagnons. C'est assez dire que cette ambassade avait une mission toute religieuse. Elle se rendit, non point en Chine, mais près du Khan des Tartares, dont les armées menaçaient l'Europe d'une terrible invasion.

Depuis l'ambassade envoyée par saint Louis jusqu'à celle qui est, dit-on, résolue, il y a eu plusieurs missions européennes envoyées en Chine. Quatre ont été portugaises, trois hollandaises, neuf russes, et deux anglaises.

1° *Ambassades portugaises.*

La première ambassade portugaise fut celle de Thomas Pirès, qui eut lieu en 1521. Cet ambassadeur ne réussit point dans sa mission. Il fut jeté en prison, où l'on présume qu'il mourut après douze ans de détention. L'une des principales causes de son échec et de ses mauvais traitements fut, dit-on, la lettre du roi de Portugal, écrite dans le style ordinaire de la correspondance des rois portugais avec les princes de l'Orient.

La seconde ambassade portugaise arriva à Pé-king sur la fin de l'année 1667 (2). L'ambassadeur offrit les présents, suivant le cérémonial qu'on exige en Chine de la part des envoyés étrangers. Khang-hi, qui régnait alors, le traita avec honneur, et promit sa protection à la ville de Macao.

La troisième ambassade portugaise fut celle de dom Alexandre Metello Souza y Menezès. L'empereur régnant alors était Young-tching, le fils du célèbre Khang-hi. Dom Metello fit son entrée à Pé-king, le 18 mai 1727, avec beaucoup de magnificence, et sema sur toute sa route une grande quantité de pièces d'or. Le jour indiqué pour l'audience de réception, dom Metello prétendit remettre immédiatement entre les mains de l'empereur sa lettre de créance, comme avait fait le comte Sava Ouladislavisek, alors plénipotentiaire du czar à Pé-king, lequel n'avait pas voulu s'assujettir à la déposer sur une table

---

(1) Déjà, en 1246, le pape Innocent IV avait envoyé Jean du Plan Carpin, cordelier, et Nicolas Ascelin, jacobin, en qualité de légats apostoliques et d'ambassadeurs. Mais notre intention n'est que de parler des ambassades politiques et commerciales.

(2) Les rédacteurs officiels du *Recueil complet des statuts administratifs de la dynastie régnante* placent cette ambassade envoyée par le roi A-foung-sou (Alphonse VI) à la neuvième année *Khang-hi*, en 1670, trois ans après l'abdication de ce prince; ce qui est une erreur.

destinée à cet usage. Le ministère des cérémonies fit beaucoup de difficultés pour admettre cette infraction au *cérémonial* de l'étiquette chinoise. Il fallut l'intervention de l'empereur pour faire cesser le conflit ; mais la mauvaise humeur des mandarins retomba sur les missionnaires français qui servaient d'interprètes, et qui avaient fait connaître cette particularité à l'ambassadeur portugais. L'audience fut différée de dix jours. Dom Metello, disent les missionnaires, charma toute la cour par sa gravité et par son exactitude à observer le cérémonial, quoiqu'il eût refusé de s'assujettir aux pratiques que l'usage prescrit à tous les grands fonctionnaires qui doivent paraître devant l'empereur. Ce monarque, habitué aux hommages de la cour la plus cérémonieuse et la plus formaliste de l'Asie, fut très-satisfait de l'ambassadeur portugais, et dit aux grands de la cour, qu'il le trouvait *agréable* et *poli*. Nous nous étonnons en Europe de cette condescendance pour un cérémonial que nous trouvons humiliant et blessant pour notre orgueil. Les Chinois, de leur côté, trouvent barbare la rudesse de nos manières, quand nous croyons faire de la dignité. D'ailleurs, nous ne devrions pas être si fiers de cette prétendue dignité : il est plus d'une de nos habitudes courtisanesques qui ne le cèdent en rien aux manières chinoises. Le cérémonial chinois est peut-être même moins blessant, moins humiliant pour la subordination orientale, car ce n'est réellement pas à la personne de l'empereur, mais à la dignité dont elle est revêtue que s'adressent les hommages qu'on lui rend sous les formes les plus révérencieuses.

Les présents envoyés par le roi de Portugal à l'empereur de la Chine étaient de la plus grande magnificence; ils étaient renfermés dans de superbes caisses bien travaillées, couvertes de velours, ornées de galons et de franges d'or, avec des clefs et des serrures d'argent.

A son audience de congé, l'ambassadeur portugais reçut à genoux la coupe d'or, pleine de vin, que l'empereur lui présenta. Son séjour à Pé-king fut de soixante jours.

La quatrième ambassade portugaise eut lieu en 1753. Elle entra à Pé-king le 1er mai de la même année, et en sortit le 8 juin suivant.

2° *Ambassades hollandaises.*

La première ambassade hollandaise envoyée près de l'empereur de la Chine fut celle dont Nieuhoff, maître d'hôtel des ambassadeurs, nous a laissé la relation. Partie de Batavia le 14 juillet 1655 (1), elle

(1) Les écrivains officiels chinois placent cette première ambassade à la dixième année Chun-tchi, qui correspond à 1654 de notre ère.

attendit longtemps à Canton l'autorisation de l'empereur de poursuivre sa route, et n'arriva à Pé-king que le 17 juillet 1656. Elle en repartit le 16 octobre suivant, après avoir été reçue par l'empereur en audience solennelle quinze jours auparavant, et après avoir accompli dans toutes ses parties le cérémonial, auquel plusieurs ambassadeurs russes et anglais ne voulurent pas se soumettre, et pour cela échouèrent dans leur mission.

La deuxième ambassade hollandaise arriva à Pé-king le 20 juin 1667, et en partit le 5 août suivant.

La troisième ambassade hollandaise est celle de M. Tithsing, dont la relation a été publiée par M. Van Braam, second de l'ambassade (1). Cette ambassade arriva à Pé-king le 10 janvier 1795, et en partit le 15 février suivant. Elle se soumit à toutes les exigences du cérémonial chinois (2).

---

(1) Philadelphie, 1797, 2 vol. in-4°.

(2) On peut voir la Relation de Van Braam. Voici la liste peu connue des présents offerts par cette ambassade :

1° Deux magnifiques pièces mécaniques à différents jeux;
2° Huit belles montres *garnies de brillants et de perles;*
3° Deux tabatières d'ambre avec des cercles d'or;
4° Quatre montures pour des ceintures de mandarins, garnies de pierreries;
5° Un collier de 108 grains de corail rouge;
6° Deux télescopes;
7° Deux fusils à vent;
8° 37 livres ½ pesant de fils d'or et d'argent;
9° 50 livres d'ambre jaune;
10° Dix pièces de draps imprimés à fleurs;
11° Dix pièces de polémites;
12° Dix pièces de drap uni;
13° Dix pièces de guinée bleue fine du Coromandel;
14° Deux tapis de pieds;
15° Deux grands miroirs ou glaces de 129 pouces de haut et de 63 pouces de large, avec des cadres dorés;
16° Deux lustres de verre poli avec leurs branches;
17° Huit lanternes de glaces avec leurs globes;
18° 125 livres de nids d'oiseaux;
19° 625 livres de bois de santal;
20° 125 livres de noix muscade;
21° 312 livres ½ de clous de girofle;
22° Trente petites bouteilles d'huile de santal, de cannelle, etc.
23° Trente petites bouteilles d'huile de girofle.

Pour chacun des quatre premiers ministres.

1° Une magnifique montre d'or;
2° Une tabatière d'or;

3° *Ambassades russes.*

La première ambassade russe à la cour de Pé-king date de 1656. Les annales chinoises rapportent ainsi ce fait à l'année indiquée :

« Le roi des Oros (Russes) envoya quelques-uns des grands de sa cour à Pé-king pour établir entre les deux États la liberté du commerce. L'empereur ordonna de les traiter avec honneur, et leur fit préparer une maison, devant laquelle on plaça des corps de garde; les soldats avaient ordre de les accompagner toutes les fois qu'ils sortiraient. La cour de Pé-king exigea pour préliminaires que le monarque russe se reconnût *vassal* de la Chine, et qu'il offrît, comme *tributs,* les présents qu'il envoyait. Les envoyés russes ne voulurent pas souscrire à ces conditions, et ils s'en retournèrent peu de temps après, sans avoir rien conclu » (1).

Selon Nieuhoff, qui se trouvait à Pé-king à la même époque avec les ambassadeurs hollandais, les Russes ne furent pas admis à l'audience de l'empereur, non parce qu'ils refusèrent de laisser considérer leur monarque comme son vassal, mais parce qu'ils ne voulurent pas s'assujettir au cérémonial chinois. Cette cause, quoique différente en apparence, est absolument la même; car le seul accomplissement dudit cérémonial est un acte de *vassalité* qui témoigne de l'*infériorité* et de la *dépendance* de celui qui l'accomplit aussi bien que du prince qu'il représente. Cela est si vrai, qu'au nombre des cérémonies comprises dans le cérémonial est celle de l'*investiture* (foùng) (2). Il est vrai aussi que cette cérémonie de l'investiture ne s'est encore appliquée qu'aux princes de l'Asie qui ont reconnu la suzeraineté de la Chine. Mais aux yeux des Chinois, tous ceux qui, Asiatiques ou Européens, envoient des ambassades à leurs empereurs, sont considérés comme venant implorer leur secours et leur protection en leur rendant hommage, et comme ayant besoin d'eux. La politique des intérêts réciproques des nations, celle des droits internationaux, n'est pas encore entrée dans leur esprit. D'ailleurs, l'étendue gigantesque de

---

3° Un télescope ;
4° Un fusil d'une nouvelle invention.

Pour quelques mandarins inférieurs et les missionnaires.

Douze montres d'or ou émaillées; huit lunettes d'approche ; 25 livres de tabac du Brésil en poudre; cinquante petites bouteilles d'huile de girofle, pesant chacune une once ; douze bouteilles de tabac râpé, et du vin de Madère et de Constance.

(1) Voir Mailla, *Histoire générale de la Chine,* t. XI, p. 42.

(2) Voir le *Cérémonial général de la dynastie tartare régnante,* liv. XLIII, fol. 8 et suiv. Ce chapitre est compris dans la section des *Hôtes et ambassadeurs étrangers.*

leur empire, leur population presque fabuleuse, leur haute antiquité comme grande nation, antiquité qui remonte aux premiers temps de la civilisation et de la population du globe; leur prodigieuse industrie, et, par-dessus tout, peut-être, l'idée qu'ils ont de la haute perfection de leurs institutions politiques et morales, de leur littérature immense: tout cela est bien propre à nourrir leur vanité, étant isolés, comme ils le sont, des nations européennes, et à les entretenir dans la conviction de leur supériorité en toutes choses sur les autres peuples.

La seconde ambassade russe arriva à Pé-king au commencement de l'année 1688, sous le règne de Khâng-hi, avec le but avoué de déterminer les limites sibériennes des deux empires. La troisième, dont Isbrants-Ides, l'ambassadeur, a publié la relation, arriva dans la capitale de la Chine le 3 novembre 1693, après une marche de dix-huit mois et demi, par la Sibérie et la Tartarie. Isbrants-Ides prétend, dans sa relation, que, à l'audience de réception que lui donna l'empereur (Kang-hi), il observa le cérémonial à la mode européenne. Il déposa ses lettres de créance, non sur une table préparée à cet effet, mais sur le trône même de l'empereur, et en sa présence.

La quatrième ambassade russe fut celle de Léon Ismaïloff, qui fit son entrée à Pé-king le 29 novembre 1720, avec une suite d'environ cent personnes vêtues d'habits superbes à l'européenne. Des cavaliers, qui l'escortaient l'épée nue à la main, offraient un spectacle d'autant plus curieux, qu'il était nouveau et extraordinaire à la Chine (1).

(1) Voici, d'après Bell, médecin de l'ambassade russe, la marche de l'ambassade à son entrée à Pé-king :

« Sur les dix heures, avant midi, nous montâmes à cheval et marchâmes vers la ville dans l'ordre suivant :

« Un officier l'épée nue ;
« Trois soldats ;
« Un timbalier ;
« Vingt-quatre soldats, sur trois de front ;
« Le maître d'hôtel ;
« Douze valets de pied ;
« Trois interprètes ;
« L'ambassadeur et un mandarin de distinction ;
« Deux secrétaires ;
« Et six gentilshommes, deux à deux, suivis des domestiques et de la suite.

« Tout le monde avait ses plus beaux habits ; et les soldats en uniforme portaient le fusil comme les cavaliers en sentinelle, le conducteur s'étant opposé à ce que nos soldats tinssent l'épée nue.

« L'officier seul la portait ainsi. »

L'empereur de Russie, par ce déploiement de force et de luxe, avait voulu cette fois imposer aux Chinois, qui, comme d'ailleurs presque tous les peuples, jugent de la puissance d'une nation par la force et le luxe qu'elle déploie. La lettre du czar de Russie (Pierre Alexiowitz), écrite en russe, en latin, et en mongol, portait pour suscription :

« *A l'empereur des vastes contrées de l'Asie, au souverain mo-*
« *narque du Bogdo, à la suprême majesté du Kitaï* (ou *Katay*):
« *amitié et salut!* »

L'empereur, ayant fixé le jour où il devait donner son audience publique, assis sur son trône, et environné des princes et des plus grands seigneurs de sa cour (honneur qu'il n'avait encore fait à aucun ambassadeur), leva les difficultés que fit Ismaïloff de s'assujettir au cérémonial chinois, qui consiste, comme on le verra ci-après, à se mettre *trois fois à genoux*, et à *frapper neuf fois la terre de son front.* L'expédient qu'il imagina fut de faire remettre la lettre du czar sur une table, et de faire rendre à cette lettre, par un grand mandarin, les mêmes honneurs prescrits pour sa personne. Léon Ismaïloff alors se résolut sans peine à observer le cérémonial de l'étiquette chinoise, qu'il trouvait auparavant humiliant, et compromettant pour sa dignité (1).

---

(1) Cette particularité n'est point rapportée dans la Relation de Bell :

« L'affaire du cérémonial, dit-il, fut difficile à arranger. Les principaux points sur lesquels insistait l'ambassadeur étaient de remettre lui-même ses lettres de créance entre les mains de l'empereur, et de ne pas être obligé de *se prosterner neuf fois* en arrivant en sa présence, ce que font tous ceux qui y sont introduits. Le président du conseil, au contraire, affirmait que l'usage constant de la Chine, depuis bien des siècles, était directement contraire à ces demandes; que jamais l'empereur ne recevait lui-même aucune lettre de créance, et que l'ambassadeur devait mettre les siennes sur la table, à quelque distance du trône où l'empereur serait assis; après quoi, un officier chargé de ces fonctions les remettrait au monarque. »

C'est ce que *prescrit* positivement le *Cérémonial chinois*, dont nous donnons ci-après la traduction.

Voici, selon Bell, comment les choses se passèrent à l'audience:

« Après que nous eûmes attendu un quart d'heure, l'empereur entra dans la salle par une porte de derrière, et s'assit sur le trône. Soudain tout le monde se leva. Le maître des cérémonies invita l'ambassadeur, qui était à quelque distance des officiers de la cour, à entrer dans la salle, et le conduisit par une main, tandis qu'il tenait ses lettres de créance de l'autre. Quand il eut monté les degrés, les lettres furent mises sur une table, placée à dessein, comme on en était convenu; mais l'empereur ayant fait signe à l'ambassadeur de s'approcher, celui-ci prit aussitôt les lettres de créance; accompagné du premier ministre, il marcha vers le trône, et, s'agenouillant, posa les lettres devant le monarque, qui les toucha de la main, et demanda des nouvelles de la

La cinquième ambassade russe à Pé-king, celle du comte Vladislavitche, eut lieu en 1728. Un traité relatif aux frontières russes et chinoises, négocié par cet ambassadeur, comprend aussi pour la Russie l'autorisation d'entretenir constamment une mission russe à Pé-king, et celle d'y construire une église russe. Cette mission, renouvelée tous les dix ans, se compose de six ecclésiastiques et de quatre laïcs: ces derniers sont des jeunes gens envoyés à Pé-king pour y étudier les langues mandchoue et chinoise, et pour y acquérir des notions exactes sur la Chine au profit du gouvernement russe.

La sixième ambassade russe en Chine fut celle de Kropotov, qui obtint une audience de l'empereur; mais il ne réussit pas dans sa mission. On ignore s'il se soumit au cérémonial chinois.

La septième ambassade russe, celle du comte Golovkin, eut lieu en 1805. Elle éprouva beaucoup de difficultés dans sa marche, de la part des autorités chinoises, sous le prétexte que sa suite était beaucoup trop nombreuse (il y avait plus de 200 personnes); et elle ne passa la frontière que le 1er janvier 1806. Le projet de cette ambassade avait été conçu à Saint-Pétersbourg, en 1804, et, à ce qu'il paraît, d'après le désir manifesté par la cour de Pé-king de recevoir un ambassadeur du Khan-Blanc. Le gouvernement russe ne négligea rien pour rendre cette ambassade brillante, utile au commerce russe et profitable pour les sciences. Des présents magnifiques furent expédiés pour la frontière chinoise, et une société de savants, sous la direction du comte Jean Potocki, fut adjointe à la mission.

Ce fut dans la Mongolie que commencèrent les négociations et les discussions relatives au cérémonial chinois. L'ambassadeur russe, s'appuyant sur l'exemple de lord Macartney, qui n'avait fait d'autres salutations à l'empereur Khien-loung que celles observées en Europe en pareille occasion, refusa de s'y soumettre. Des courriers furent expédiés à Pé-king pour recevoir des instructions. Sur ces entrefaites le vice-roi de la Mongolie septentrionale reçut l'ordre de donner au comte Golovkin une fête au nom de l'empereur et devant le trône

---

santé du czar. Il dit ensuite à l'ambassadeur que l'estime et l'amitié qu'il avait pour Sa Majesté Russe était telle, qu'il l'avait dispensé de se conformer à la coutume établie dans l'empire pour recevoir ses lettres.

« Pendant cette partie de la cérémonie, qui ne fut pas longue, la suite de l'ambassadeur resta debout, hors de la salle. Nous crûmes que les lettres étant présentées, tout était fini; mais le maître des cérémonies ramena l'ambassadeur et ordonna à tout le monde de s'agenouiller et de rendre hommage neuf fois à l'empereur. A chaque troisième fois nous nous relevions et nous nous agenouillions de nouveau. On fit bien des efforts pour éviter cette cérémonie, mais inutilement. »

impérial; le vice-roi exigea que l'ambassadeur russe accomplit le cérémonial des *neuf prosternements* devant un écran et une petite table couverte de damas jaune, représentant la personne de l'empereur. L'ambassadeur n'ayant pas voulu s'y soumettre, il fut congédié le 10 février, par une lettre venue de Pé-king, et s'en retourna à Saint-Pétersbourg.

La huitième ambassade russe eut lieu en 1808 et la neuvième en 1820. Ces deux dernières ne furent réellement que des expéditions destinées à renouveler la mission russe de Pé-king et à observer l'état du pays; elles n'eurent point d'audience de l'empereur.

M. Timkowski, dont on possède la relation, était à la tête de la dernière mission.

4° *Ambassades anglaises.*

Nous arrivons aux deux ambassades qui ont fait le plus de bruit en Europe; à celles de lord Macartney et de lord Amherst. La première arriva à Pé-king le 21 août 1793 et en partit le 7 octobre suivant. Cette ambassade, la plus remarquable peut-être, par sa magnificence, qui ait été envoyée vers l'empereur de la Chine, ne réussit cependant que médiocrement dans sa mission. Le lord Macartney avait, en outre, des instructions de son gouvernement pour le roi de la Cochinchine. Il envoya en passant un des bâtiments qui faisaient partie de son expédition visiter l'île de Callao, dans la baie de Tourane, que nous devions occuper, et qui par cela même faisait envie aux Anglais. De plus, il devait faire des tentatives pour ouvrir à l'Angleterre les portes du Japon.

Quant à la Chine, il avait pour mission de demander à l'empereur la cession en toute propriété soit de Macao, soit de l'île de Wampou, soit de quelque autre local propre à un établissement permanent. On voit, d'après cela, que la possession récente de l'île de Houng-koung par l'Angleterre est le résultat d'une politique qui avait déjà formulé ses instructions en 1793. Il avait aussi pour mission, s'il faut s'en rapporter à un missionnaire français résidant alors à Pé-king, de demander et d'obtenir, 1° une résidence permanente à Pé-king pour un ambassadeur ou ministre plénipotentiaire anglais; 2° un établissement à Chou-san (plus exactement Tchéou-chan), île à dix-huit lieues de Ning-pou, province de Tche-kiang, qui a été longtemps occupée par l'armée anglaise dans la dernière guerre; 3° la liberté du commerce dans tous les ports de la Chine; 4° une maison de commissionnaires dans chaque province de l'empire; 5° des règles plus fixes et moins

arbitraires dans les douanes de Canton. — Toutes ces demandes furent rejetées.

Rien, cependant, n'avait été négligé pour imposer à l'empereur de la Chine et pour capter sa bienveillance. De magnifiques présents lui furent portés par l'ambassadeur. Le gouvernement anglais avait pensé que tout ce qui montrerait le génie des sciences et des arts de l'Europe procurerait une satisfaction plus vraie et plus durable à un monarque, comme le célèbre Khien-loung, que de magnifiques bagatelles. Il crut que la cour de Pé-king recevrait avec joie les instruments astronomiques les plus nouvellement inventés et les mieux travaillés, ainsi que l'imitation la plus parfaite qui eût encore été faite des mouvements célestes. Il y avait joint les produits des meilleurs manufactures anglaises et tout ce qu'on a imaginé de mieux de nos jours pour servir aux agréments de la vie : le tout comprenant *six cents ballots et caisses !*

Ces présents étaient divisés en *trois* classes (1), et ils consistaient, selon M. de Grammont, en *draps anglais* de plusieurs couleurs, en vingt-deux volumes d'estampes choisies, en couteaux et en ciseaux anglais, en une machine pneumatique, en baromètres portatifs, en un miroir ardent, en deux magnifiques lustres de cristal, dont chaque pendant rendait les couleurs du prisme, en deux berlines, en deux chaises à ressorts suivant tous les mouvements des personnes assises, et en un excellent planétaire céleste, ouvrage qui avait coûté vingt ans de travail.

« Certes, dit M. Barrow d'un ton véritablement mortifié (2), en choisissant en Angleterre les présents très-précieux qui avaient rapport aux sciences, on n'avait pas, à beaucoup près, eu assez égard au peu de connaissance et de savoir des Chinois. Ils ne faisaient que très-peu de cas de ce qu'ils ne pouvaient pas comprendre, et les chefs-d'œuvre des arts ne servaient qu'à blesser leur orgueil et à exciter leur jalousie. Si l'Angleterre envoie une seconde ambassade à Pé-king, je conseillerai de composer les présents d'ouvrages d'or, d'argent et d'acier, de jouets d'enfants et d'autres bagatelles. Ces choses sont préférables à toute autre pour les Chinois. »

L'Angleterre a envoyé une seconde ambassade à Pé-king, en 1816; il est présumable que le gouvernement anglais suivit les instructions de M. Barrow pour le choix des présents : et cependant, cette seconde ambassade réussit encore moins bien que la première !

---

(1) La troisième classe ne fut pas présentée, l'ambassadeur ayant reçu l'ordre de quitter la Chine avant d'avoir rempli entièrement sa mission.

(2) *Voyage en Chine.*

Selon M. de Grammont, déjà cité, lord Macartney ne réussit pas dans sa mission, pour cinq motifs :

1° Parce qu'il ne porta point de présents pour les ministres d'État et pour les fils de l'empereur ;

2° Parce qu'il manqua aux usages du pays dans le salut que l'on doit faire à l'empereur ;

3° Parce que toutes les personnes de l'ambassade se présentèrent dans des habits trop simples et trop ordinaires ;

4° Parce que l'ambassadeur n'eut pas soin de faire des présents à divers personnes à la tête des affaires ;

5° Parce que les demandes n'étaient pas écrites dans le style et le ton du pays.

Quoi qu'il en soit de ces motifs de non-réussite, l'ambassade dispendieuse de lord Macartney ne procura à l'Angleterre aucun avantage pour son commerce. Cette puissance renouvela ses tentatives en 1816, par l'envoi d'une seconde ambassade, celle de lord Amherst, qui fut obligée de quitter subitement Pé-king, sans avoir été reçue en audience par l'empereur, lord Amherst et sa suite n'ayant pas voulu se conformer au cérémonial chinois. L'extrait suivant de l'édit que l'empereur adressa au vice-roi de Canton, le 6 septembre 1816 fera mieux connaître que tout ce que nous pourrions dire ici l'impression que les Chinois prirent et ont conservée sans doute de la conduite des Anglais dans cette circonstance :

« Les ambassadeurs anglais, dit l'empereur Kia-khing, à leur ar- « rivée à Thien-thsin (ville où les vaisseaux de l'ambassade s'arrêtèrent « en remontant le Péi-ho) n'ont pas observé les lois de la politesse : à « Thoung-tchéou, à quatre lieues de Pé-king, ils témoignèrent qu'ils « étaient prêts à s'agenouiller et à se prosterner, conformément aux rè- « gles de la bienséance de ce pays. Comme nous étions sur le point de « nous rendre à la salle pour y recevoir l'ambassade, le premier et « le second ambassadeur, sous prétexte d'une indisposition, refusèrent « de paraître. En conséquence, nous rendîmes un décret pour les « faire retourner sans délai ; mais nous avons réfléchi que, si l'ambas- « sadeur était blâmable pour n'avoir pas observé les lois de la politesse, « c'était une chose peu convenable et contraire à la maxime qui or- « donne de montrer de la bonté à nos inférieurs, que de témoigner du « mépris à un souverain qui, d'une distance immense et à travers « plusieurs mers, avait envoyé nous offrir un tribut. En conséquence, « parmi les présents dudit roi, nous avons choisi quelques bagatelles des « plus insignifiantes, quatre cartes, deux portraits (celui du roi et celui « de la reine d'Angleterre), et quatre-vingt-quinze gravures, et, pour

« lui faire plaisir, nous les avons acceptées; en retour, nous avons fait « présent audit roi d'un sceptre en pierre de *yu*, d'un collier d'agathe, « de deux paires de grandes bourses, et de quatre paires de petites. « Nous avons ordonné aux ambassadeurs de recevoir ces présents et de « s'en retourner dans leur pays. De cette manière nous avons mis à « exécution la maxime de Confucius : Donnez beaucoup; recevez « peu. »

C'est au sujet de cette ambassade que M. Abel Rémusat a écrit ces lignes qui ne peuvent être trop méditées dans le moment actuel :

« C'est une erreur dans laquelle on est déjà tombé plusieurs fois, « et qui pourrait bien se renouveler encore, que de regarder une am- « bassade à Pé-king comme un moyen pour obtenir quelque chose « du gouvernement chinois, conclure un traité de commerce, ou dis- « cuter avec lui une affaire quelconque; les habitudes constantes et « les lois mêmes de l'empire s'y opposent également. Un ambassadeur « qui vient à la cour n'y est considéré que comme un envoyé chargé « d'offrir au fils du ciel les respects de son maître et de lui présenter « un tribut. Le temps de son séjour, le nombre d'audiences qu'il peut « obtenir, les officiers auxquels il doit s'adresser, tout est déterminé « par des réglements qu'il ne saurait éluder; il ne peut dépasser la « limite qui lui est assignée, ni parler d'affaires à l'empereur ou à ses « ministres. Tel est l'usage antique auquel les Chinois demeurent in- « violablement attachés. Les ambassadeurs qui ont espéré qu'on y « dérogerait en leur faveur connaissaient bien mal l'esprit de la na- « tion chinoise, son asservissement aux anciennes coutumes, et surtout « son orgueil intéressé au maintien de tout ce qui semble attester la « prééminence qu'elle affecte à l'égard de toutes les autres nations. »

Il se peut que les événements récents qui se sont passés en Chine aient modifié l'esprit des Chinois à cet égard. Dans tous les cas, ce serait une erreur de croire que cet esprit est complétement changé. Les mœurs et les habitudes d'un peuple ne se transforment pas aussi profondément dans quelques années. On pourra mieux juger de ces mœurs et de ces habitudes par la traduction intégrale suivante, que nous donnons du cérémonial chinois, relatif aux ambassadeurs étrangers envoyés dans le céleste empire; cérémonial qui n'avait encore été traduit dans aucune langue européenne.

Traduction du cérémonial relatif aux visiteurs et ambassadeurs étrangers (*Pin-li*) (1).

Dans le *Rituel* ou *Cérémonial* de l'ancienne dynastie des *Tchéou* (de 134 à 256 avant notre ère), les hommes qui venaient de loin devaient observer le *cérémonial* qui est prescrit maintenant aux visiteurs et ambassadeurs étrangers. Tout ce qui était situé *en dehors des neuf provinces* (2), on le considérait comme étant encore *en dedans* des frontières. Chacune de ces populations (considérées ainsi comme dépendantes et vassales), faisait part à sa suzeraine (la Chine) de ce qu'elle avait de plus rare et de plus précieux.

Dès l'instant que l'instruction morale des familles et de l'État fut achevée, la doctrine concernant les barbares des quatre côtés (*sse-l*), qui viennent comme hôtes ou ambassadeurs (*pin*) de tous les royaumes maritimes et continentaux, situés au delà des confins de la Chine, fut confiée au *ministère des Rites* (*Li-poù*). Plus de cent ans se sont écoulés (3) depuis que ce *ministère* reçut la mission impériale de reviser toute la doctrine concernant le *cérémonial*. Tout ce qui avait rapport aux formes extérieures et à l'étiquette, fut soigneusement examiné et mis en harmonie avec le sujet; on en retrancha et on y changea ce qui parut nécessaire pour constituer convenablement le *cérémonial des hôtes ou visiteurs étrangers*, ainsi que la manière la plus convenable pour les fonctionnaires publics, les lettrés et le peuple de se visiter entre eux.

Le *cérémonial* spécial, dont il est ici question, est exposé dans les chapitres suivants.

§ 1. *Cérémonial concernant les tributs apportés à la cour.*

Voici le *cérémonial* concernant les tributs (*koung*) apportés à la cour. Tous les royaumes dépendants ou vassaux, situés dans les quatre régions barbares (des quatre côtés de l'empire chinois), à des époques déterminées pour payer leurs *tributs*, enverront leurs ambassadeurs (*peï-tchin*) présenter leurs *lettres de créance* et des *présents*, consistant en productions du pays.

Pour se rendre à la cour, dans la capitale de l'empire, les *envoyés tributaires* (*koung-ssé*) commencent par franchir la frontière. Si ce sont des en-

---

(1) Tiré du *Taï-thsing-thoung-li*, ou *Cérémonial général de la dynastie régnante*, publié la 21e année Khien-loung, 1756 de notre ère; édition impériale. Le *Cérémonial* ci-dessus fait partie du XLIIIe livre.

(2) La Chine était alors divisée en neuf provinces (*kiéou-tchéou*).

(3) Ce texte ayant été rédigé la première année Kien-loung (1736), l'établissement de la dynastie remontait déjà alors à cent vingt ans. Et c'est toujours à l'établissement d'une nouvelle dynastie que l'on revise toutes les lois et les règlements de celle qui l'a précédée.

voyés de la Corée, deux fonctionnaires ou employés du *ministère des Rites*, instruits dans la langue et les usages des Coréens, iront au-devant d'eux et les accompagneront à la ville impériale de Ching-king ou Moukden.

Si ce sont des envoyés du Tounquin, des îles Liéou-kiéou, d'Ava, de Siam, de la Hollande, des îles Philippines ou de la Cochinchine, on surveillera attentivement les routes par lesquelles passeront les tributs de tous ces royaumes. Le gouverneur ou le lieutenant gouverneur de la province frontière dépêchera un mandarin, employé assistant pour ses connaissances variées, pour aller à leur rencontre jusqu'à la frontière. Si ce sont des envoyés de l'océan occidental (l'Europe), l'un des directeurs de l'intendance de la maison impériale (neï-wou-fou) avec l'un des occidentaux ou Européens qui remplissent les fonctions d'astronomes à l'Observatoire impérial de Pé-king, iront au-devant des ambassadeurs jusqu'à Kouang-toung (Canton). Ils seront munis l'un et l'autre de mandats sur les établissements de postes du gouvernement par où les envoyés doivent passer pour traverser le pays. Les chefs de ces établissements seront obligés de tenir, dans leurs campements et leurs hôtelleries, à la disposition des envoyés, des provisions de bouche et autres, des chars, des bateliers et des chevaux. Pendant la marche de chaque journée, par terre ou par eau, à chaque station militaire que l'on rencontrera, les officiers et les soldats préposés à la garde des envoyés, se remplaceront successivement jusqu'à l'arrivée sur le territoire de la ville capitale de Pé-king. Le ministère ou tribunal des Rites (Li-poû) déterminera à l'avance tout ce qui devra concerner la marche de l'ambassade. Le ministère des travaux publics (koûng-poû) aura soin de préparer pour elle un logement convenable et décoré pour sa destination. Il aura soin aussi de lui procurer tous les meubles et ustensiles propres à son usage, ainsi que le bois à brûler et le charbon dont elle pourra avoir besoin. Le ministère des finances (hou-poû) la pourvoiera de maïs ou blé d'Inde, de fourrages et de plantes légumineuses. L'intendance des approvisionnements de la maison impériale la pourvoiera de bestiaux, de poissons, de vins ou liqueurs spiritueuses, de sirops, d'herbes potagères, de fruits et de tout ce qui dépend de cette administration. Le commandant en chef des troupes de Pé-king et des dignitaires de quatrième rang (chao-king), de la chambre des interprètes pour les quatre points cardinaux, ainsi que de la cour de l'étiquette du palais, feront et prescriront soigneusement tout ce qui dépendra de leur ressort, de près ou de loin; ils entreront dans l'hôtel de l'ambassade pour, selon les circonstances, surveiller et contenir leurs hommes et la foule, aussi bien que pour leur distribuer également le boire et le manger.

Voilà pour la réception des arrivants.

§ 2. *Présentation des lettres de créance, des tributs et des productions du pays.*

Les ambassadeurs tributaires se rendent à l'hôtel qui leur est destiné, et après quelques jours de repos ils se munissent des produits de leurs pays,

ainsi que de leurs lettres de créance, et accompagnés des officiers de leur suite, des secrétaires et attachés de l'ambassade, chacun d'eux revêtu des habits de cour de leur royaume, ils se rendent au palais pour attendre la présentation des lettres de créance. L'un des maîtres des cérémonies du ministère des Rites placera la table destinée à recevoir les lettres de créance, au droit milieu de la salle dans laquelle les officiers du palais se réuniront revêtus de leurs habits de cour ou de celui de leur dignité. Conformément aux dispositions prises et à l'avis qui leur sera donné, les ambassadeurs tributaires s'avanceront ensuite jusque dans la cour publique, en entrant par la porte de corne de gauche; et toute leur suite se rangera à leur gauche en se tenant révérencieusement debout. Le premier de l'ambassade, qui doit présenter respectueusement les lettres de créance, précède toute la députation; le second de l'ambassade le suit immédiatement; tous les fonctionnaires de la suite viennent après. L'un des vice-présidents du ministère des Rites sort de l'intérieur et se rend près de la table, au côté gauche de laquelle il reste debout. Deux maîtres des cérémonies du même ministère, deux hérauts d'armes ou huissiers de la cour de l'étiquette du palais, se placeront séparément au midi des colonnades de droite et de gauche. Revêtu complétement de ses habits de cour, le grand maréchal (king) du palais montera le premier dans la salle et se tiendra debout, à droite du héraut d'armes de la colonnade de gauche. Ce héraut d'armes, élevant la voix, apportera les lettres de créance. Deux officiers de l'intendance des hôtes étrangers introduiront l'ambassadeur tributaire en lui faisant monter les degrés pour se rendre dans la salle où il restera debout; l'ambassadeur en second le suivra et se tiendra debout derrière, à quelque distance; les autres attachés à l'ambassade se rangeront à la suite en se tenant également debout.

Le héraut criera : «Agenouillez-vous !» (*kouei*). L'ambassadeur tributaire et toute sa suite s'agenouilleront. Le héraut criera : «Prenez vos lettres de créance !» (*tsic piào*); l'ambassadeur en premier saisira la lettre de créance. Le grand maréchal du palais la prendra respectueusement de ses mains pour la remettre à l'un des vice-présidents du ministère des Rites. Ce vice-président recevra la lettre de créance, la placera droit au milieu d'une table ou plateau de bois, et retournera vers le trône. Le héraut criera successivement : «Prosternez-vous»! (*khéou*); «relevez-vous»! (*hing*). L'ambassadeur en premier et toute sa suite accompliront le cérémonial des trois agenouillements et des neuf prosternements (1), et, s'étant relevés, les officiers de l'intendance des hôtes étrangers les reconduiront; le grand maréchal du palais, conformément à l'ordre de ses fonctions, les accompagnera jusqu'à leur sortie. Les maîtres des cérémonies du ministère des Rites porteront la lettre de créance au Conseil privé (*neï-kho*), où ils attendront l'ordre que

(1) On s'agenouille trois fois, et on frappe la terre du front trois fois à chaque agenouillement.

Sa Majesté impériale fera transmettre au ministère des Rites, relativement à la destination et à l'usage qui devra être fait des objets apportés par l'ambassade.

Voilà ce qui concerne la présentation des lettres de créance, des tributs et des productions du pays.

§ 3. *Audience solennelle de l'empereur.*

La cérémonie de la présentation des lettres de créance de la part des ambassadeurs tributaires étant terminée, ceux-ci sont conduits révérencieusement dans la grande cour du palais. L'empereur, revêtu de ses habits de cour ordinaires, descend dans la grande salle d'audience de la suprême concorde (1), où tous les ministres et les grands fonctionnaires de l'État se réuniront pour accomplir les cérémonies prescrites. Ces cérémonies terminées, les officiers de l'intendance des hôtes étrangers introduiront l'ambassadeur tributaire, avec tous les officiers de sa suite. Parvenus à l'occident du vestibule de vermillon, les fonctions des officiers de l'intendance des hôtes étrangers cessent. Les hérauts du palais sont avertis, et se présentent pour faire exécuter le cérémonial prescrit. Ils crient : «La faveur impériale vous permet de vous asseoir ! la faveur impériale vous accorde du thé !» Selon qu'il est convenable alors (2), et si ce n'est pas une réception de cour périodique ou annuelle, le ministère des Rites délibère et fixe le jour de la réception officielle. Il en est fait part à l'empereur, qui est prié de vouloir bien accorder cette audience. Le grand maréchal du palais impérial prépare tout pour la cérémonie en donnant les ordres nécessaires, et en prévenant l'ambassadeur tributaire, avec ses interprètes, de se préparer, par des répétitions, à exécuter le cérémonial prescrit.

Le jour de l'audience arrivé, l'ambassadeur tributaire, conformément aux dispositions prises, vêtu des habits officiels ou publics (*koûng fou*) de son pays, les interprètes revêtus de leurs habits supplémentaires (d'interprètes), se rendent à l'extérieur de la porte du palais, où ils attendent avec respect qu'on les introduise.

L'empereur, vêtu de ses habits ordinaires (*tchang fou*) (3), se rend alors à la salle d'audience, où se trouvent réunis les grands officiers du palais et la garde impériale, commandée à cet effet. Les grands officiers du palais et la garde impériale sont rangés debout à droite et à gauche, selon l'usage constant et habituel. L'un des présidents (4) du ministère des Rites, revêtu

(1) Voir notre *Description de la Chine*, t. II, p. 12, et le plan de Pé-king qui l'accompagne, ainsi que deux vues de cette salle d'audience, pl. 5 et 6.

(2) Voyez, pour plus d'explication, le *Kia-li*, ou le *Cérémonial du mariage*, dans le même *Cérémonial général*, liv. XVII. (*Note des édit. chinois.*)

(3) Les vêtements extraordinaires sont réservés pour les cérémonies extraordinaires, relativement à l'empereur, comme les sacrifices au ciel et à la terre, les cérémonies en l'honneur de Confucius, des ancêtres, etc. etc.

(4) Il y a toujours en Chine deux présidents d'un ministère ou d'un tribunal, l'un chinois et l'autre tartare.

de ses habits de cour extraordinaires, à dragons brodés, entre en conduisant l'ambassadeur tributaire. Les interprètes entrent à la suite. Arrivés à l'occident du vestibule de vermillon, ils accomplissent le cérémonial des trois agenouillements et des neuf prosternements. Ce cérémonial étant accompli, on conduit l'ambassadeur vers la salle d'audience, en lui faisant monter les degrés par le côté occidental (1). Arrivé à l'extérieur de la porte de la salle ou du pavillon du trône, il s'agenouille. L'empereur daigne alors faire connaître son auguste volonté, et il interroge (l'ambassadeur) par des paroles bienveillantes et gracieuses.

Le président du ministère des Rites reçoit les questions et les transmet; les interprètes les traduisent et les expliquent à l'ambassadeur tributaire. L'ambassadeur tributaire y répond; les interprètes traduisent ses paroles; le président du ministère des Rites les rend à l'empereur. Ce cérémonial terminé, on se lève; on dirige l'ambassadeur en le faisant descendre par le côté occidental. Etant sorti, on le reconduit; et, s'il veut attendre, on lui procure le divertissement du spectacle. Voilà le cérémonial de cette journée.

Lorsque l'empereur se rend à la salle d'audience, il est accompagné de la garde impériale, comme il a été dit précédemment. Les premiers ministres appelés à délibérer sur les affaires du gouvernement avec les commandants des huit bannières, tous revêtus de leurs habits de cour extraordinaires, à dragons brodés, entrent dans la salle d'audience, et prennent place sur les côtés en se tenant debout. Le président du ministère des Rites conduit l'ambassadeur tributaire, lequel, arrivé à l'occident du vestibule de vermillon, accomplit le cérémonial des trois agenouillements et des neuf prosternements. Lorsqu'il s'est relevé, on le conduit en le faisant monter dans la salle d'audience par le côté occidental. Il entre dans la salle d'audience par la porte de droite, et se tient debout à l'extrémité de la file des premiers ministres d'Etat de l'aile droite. Les interprètes entrent à la suite. Des aliments sont placés derrière eux.

L'empereur ayant accordé la faveur de s'asseoir, les commandants supérieurs de la garde impériale, les grands officiers du palais, les premiers ministres d'Etat appelés aux délibérations du conseil, les généraux commandants en chef des huit bannières, les généraux en second, le président du ministère des Rites, s'approchent du trône, devant lequel ils font un prosternement; puis ils s'asseoient en ordre sur des siéges qui leur sont destinés. L'ambassadeur tributaire les suit; il s'agenouille, se prosterne, puis s'assied : c'est alors que la faveur impériale accorde le thé. Le premier

(1) Pour bien comprendre cette description, il faut se rappeler que le palais impérial de Pé-king, comme d'ailleurs tous les grands édifices chinois, ne consiste pas en un corps simple ou complexe de bâtiments, mais en bâtiments ou pavillons séparés, dont chacun a sa destination particulière, et auxquels on arrive ordinairement par plusieurs rampes ou escaliers en plein vent qui font face ordinairement aux quatre points cardinaux.

échanson pour le thé le présente à l'empereur : toute l'assemblée se met à genoux et se prosterne. Les gardes du palais font le tour de la salle en présentant le thé aux premiers ministres et à l'ambassadeur tributaire. Tous s'agenouillent en recevant ce thé, et font un prosternement ; puis ils se rasseoient. Le thé étant bu, ils s'agenouillent de nouveau, et font un prosternement comme en commençant.

L'empereur daigne manifester alors ses volontés (litt. *fait descendre ses ordres*) en faisant (à l'ambassadeur) des questions pleines d'aménité et de bienveillance. L'ambassadeur tributaire s'agenouille, et prête l'oreille avec attention, afin de pouvoir répondre à Sa Majesté. Le président du ministère des Rites recueille toutes les questions faites par l'empereur, et les transmet (à l'ambassadeur). Les interprètes traduisent les paroles de l'un et de l'autre, comme il a été dit précédemment.

Le cérémonial terminé, le président du ministère des Rites reconduit l'ambassadeur tributaire jusqu'au dehors du palais. Arrivés au secrétariat de la cour, le président reçoit communication des ordres de l'empereur et des faveurs accordées par lui à l'ambassadeur tributaire. La collation terminée dans la salle destinée à cet usage, le grand maréchal du palais reconduit l'ambassadeur en se conformant aux dispositions prescrites.

Après quelques jours de repos, les étrangers sont invités à se rendre en dehors de la porte du sud pour remercier l'empereur des faveurs qu'il leur a accordées. Un huissier de la chambre de l'étiquette de la cour les introduit par séries. Les envoyés tributaires, arrivés à l'occident du vestibule de vermillon, le visage tourné vers le nord, accompliront le cérémonial des trois agenouillements et des neuf prosternements, selon qu'il est prescrit, puis ils s'en retourneront.

Voilà ce qui concerne l'audience solennelle de l'empereur.

§ 4. *Remise des présents par l'empereur.*

Le cérémonial concernant les tributs apportés à la cour ayant été accompli, le référendaire du ministère des Rites demande à ce que des dons soient conférés aux rois vassaux (qui ont envoyé la députation), et qu'en même temps des faveurs spéciales soient accordées aux ambassadeurs tributaires, ainsi qu'aux attachés à l'ambassade et à toutes les personnes de la suite : en conséquence, il obtient à ce sujet un ordre de l'empereur pour faire transporter par chaque surintendant spécial tous les objets qui devront être offerts (dans le local destiné à cet usage); et au jour final (au jour où l'ambassade prendra congé), les surintendants ayant tout disposé, selon l'usage prescrit, la distribution des présents et des faveurs accordés par l'empereur se fera à gauche de la rue extérieure de la porte méridionale. Les peaux, les étoffes de soie unie, les toiles, les pièces de taffetas, les pé-kin (*métaux blancs ?*), sont disposés en ordre sur une table ; les chevaux sont rangés dans une salle, ainsi que les selles, les rênes, et tout ce qui

concerne leur harnachement (1). Le grand maréchal du palais, revêtu de ses habits de cour, est présent. Conformément aux dispositions prises, l'ambassadeur tributaire, avec tous les attachés de sa suite, chacun revêtu des habits de cour de leur pays, passent par la porte du long repos de l'orient, par la porte du repos céleste, par la porte du vrai principe, et arrivent devant le secrétariat de la cour de l'ouest. Le visage tourné vers l'orient, ils se tiennent là debout, rangés en ordre, en attendant tranquillement d'être introduits. Un des vice-présidents du ministère des Rites se tient là debout au côté sud de la table, la face tournée vers l'occident. Le directeur général de l'intendance des hôtes étrangers se tient debout à sa suite. Quatre historiographes impériaux, deux hérauts de la cour du cérémonial ou de l'étiquette, se tiennent debout, partagés à droite et à gauche de la rue impériale, la face tournée à l'orient et à l'occident. Deux huissiers se tiennent debout au nord de l'ambassadeur tributaire, la face tournée à l'orient. Tout le monde indistinctement est revêtu de ses habits de cour. Des hérauts d'armes, faisant retentir leur voix, des officiers de police et des huissiers, conduisent l'ambassadeur tributaire jusque dans l'intérieur du vestibule de vermillon de l'ouest; là, ces officiers se placent au second rang, la face tournée au nord, et penchant vers l'orient. Les héraults d'armes s'avancent; tout le monde s'avance à leur suite. — Les hérauts d'armes crient : «Agenouillez-vous! (*koueï*); prosternez-vous! (*khéou*); relevez-vous!» (*hìng*): alors on accomplit le cérémonial des trois agenouillements et des neuf prosternements. Ce cérémonial accompli, le directeur général de l'intendance des hôtes étrangers remet aux rois vassaux les dons et les présents de l'empereur. Comme antérieurement, lorsque l'ambassadeur tributaire a présenté les tributs (*koùng*) envoyés par son souverain, il s'agenouille pour recevoir les présents de l'empereur. D'autres présents sont distribués à la ronde à toute la suite de l'ambassade, c'est-à-dire qu'après le don des présents gracieux de l'empereur, destinés au roi qui a envoyé l'ambassade, il en est donné en second lieu à l'ambassadeur tributaire, ainsi qu'à tous les officiers ou attachés de l'ambassade, et à toutes les personnes de la suite.

Pendant que le directeur général de l'intendance des hôtes étrangers offre et distribue ces présents, chacun s'agenouille en les recevant; la distribution faite, le hérault d'armes crie : «Prosternez-vous! (*koueï*); relevez-vous!» (*hìng*). On répète le cérémonial des trois agenouillements et des neuf prosternements, puis on se relève. Ensuite l'ambassade est reconduite. Le grand maréchal du palais, conformément à ses instructions, accompagne l'ambassadeur tributaire, les attachés et les personnes de sa suite, jusqu'à leur sortie. Des faveurs spéciales de l'empereur sont accor-

---

(1) Ce n'est qu'aux rois et aux ambassadeurs de la Corée qu'on donne des chevaux en présents.

(*Note des éditeurs chinois.*)

dées au ministère des Rites, selon qu'il est convenable (1), et chacun s'en retourne.

Voilà le cérémonial de la remise des présents conférés par l'empereur.

§ 5. *Reconduite de l'ambassade.*

Les affaires de l'ambassadeur tributaire étant terminées, il se dispose à retourner dans son pays. L'intendance des provisions de la cour le pourvoie de bestiaux, de vins, de fruits et de légumes. L'un des vice-présidents du ministère des Rites fait garnir de nattes de bambous, et de tout ce qui est nécessaire pour se reposer, les hôtelleries dans lesquelles l'ambassadeur et sa suite s'arrêteront; le tout conformément à l'usage du ministère. Si ce sont des ambassadeurs de la Corée ou du Tounquin, ils seront accompagnés, à leur départ, jusqu'à leur sortie de la frontière, comme on a envoyé au-devant d'eux aussi, jusqu'à la frontière, des mandarins pour les recevoir et les accompagner à la cour. Si ce sont des ambassadeurs de la Cochinchine, des îles Liéou-kiéou, d'Ava, de Siam, de la Hollande, des îles Philippines, ils seront accompagnés et reconduits par l'un des directeurs du ministère des Rites, chargé de rendre compte à l'empereur du résultat de sa mission. Si ce sont des ambassadeurs européens (2), deux fonctionnaires, ou mandarins (3), natifs de leur pays, et préposés antérieurement pour aller à leur rencontre, leur fourniront des mandats sur les postes et les relais du gouvernement dont ils pourront avoir besoin, et, dans leur marche par terre ou par eau, ils leur procureront des hôtelleries, des chars et des bateaux, le boire et le manger. Les mandarins civils et les mandarins militaires veilleront à la sûreté de leur marche. On observera le même cérémonial qu'à l'arrivée des tributs, protégés sur toutes les routes où ils passent pour se rendre à leur destination. Les présents gracieux de l'empereur seront dirigés par un employé de l'intendance des routes, qui conformera ses instructions à celles du ministère des Rites. Un grand mandarin, préposé par le lieutenant gouverneur de chaque province, chargera plusieurs autres mandarins de conduire et d'accompagner l'ambassade jusqu'à sa sortie de la frontière. Les mandarins qui auront accompagné l'ambassade, leur mission terminée, se rendront à la cour pour rendre compte de leur mandat.

Voilà le cérémonial qui concerne la reconduite des ambassadeurs.

---

(1) Voyez, pour plus de détails, le *Kia-li* ou le *Cérémonial pour les mariages.* (*Note des édit. chinois.*)

(2) Les Chinois ne considéraient pas alors les Hollandais comme des Européens, parce qu'ils ne les connaissaient que comme maîtres de l'île de Java, d'où partaient leurs envoyés pour la Chine.

(3) Ce sont ordinairement des Européens attachés au tribuna d'astronomie de Pé-king.

Tel est enfin le cérémonial officiel qui a été pratiqué envers tous les ambassadeurs européens qui se sont rendus en Chine jusqu'à ce jour, aussi bien qu'envers les ambassadeurs ou envoyés asiatiques. On est forcé de reconnaître qu'il y a peu de cours en Europe, s'il y en a, où l'étiquette en pareil cas soit aussi pompeuse qu'en Chine, et où un cérémonial aussi minutieux soit observé. On a pu voir si ce cérémonial est aussi avilissant que certains narrateurs officiels de relations ont voulu le faire croire en Europe, et si la partie de ce cérémonial qui exige des ambassadeurs et de leur suite les trois agenouillements et les neuf prosternements, dans telles circonstances données, n'est pas plutôt un cérémonial maussade et ennuyeux, pour nous autres Européens, que toute autre chose, et si le refus obstiné de s'y soumettre n'est pas aussi puéril qu'impolitique. Aux yeux des Chinois, pour qui la dignité impériale est la plus haute dignité dont un homme puisse être revêtu, ce refus européen est et doit être une grave injure. Dans les chapitres du cérémonial général, qui suivent ceux que nous venons de traduire intégralement, principalement dans celui qui concerne le cérémonial de l'investiture des rois vassaux, on y voit ces mêmes rois exécuter à plusieurs reprises le cérémonial des trois agenouillements et des neuf prosternements (1). L'empereur lui-même pratique ce cérémonial dans une foule de circonstances (2), avec cette modification, cependant, que, pour lui, il exécute trois agenouillements (*sân koüeï*) et fait neuf révérences (*kieoù peï*), au lieu de neuf prosternements (la différence n'est que du plus au moins).

On pourrait peut-être croire que le cérémonial que nous venons de traduire intégralement, datant déjà de près de cent ans, a pu subir beaucoup de modifications nécessitées par le progrès des relations de la Chine avec les nations étrangères, principalement avec les nations européennes; il n'en est rien cependant. Nous donnerons, dans un prochain cahier de la *Revue de l'Orient*, la traduction de documents officiels, imprimés à Pé-king en 1822, et qui ne laisseront aucun doute à cet égard.

G. Pauthier.

---

(1) *Taï-thsing-thoung-li*, k. 43, fol. 9. Ces *rois vassaux* qui vont se faire donner l'*investiture* par l'empereur de la Chine sont le roi de la Corée, le roi du Tounquin et de la Cochinchine, et le roi des îles Liéou-kiéou.

(2) Voir, entre autres, le cérémonial du sacrifice au ciel, du grand sacrifice au solstice d'été, etc. etc., *passim*.

CHINE.

DE QUELQUES FAITS QUI SE LIENT A L'HISTOIRE, A LA GÉOGRAPHIE, ET A L'ÉCONOMIE POLITIQUE DE L'EMPIRE CHINOIS.

I.

Thaï-ming et Thaï-thzing.

Les événements ont, par leur nature même et par leurs conséquences, chacun une expression propre, nœud de bien des énigmes, de bien de problèmes devenus inexplicables quand on ne se rend pas compte des causes premières qui ont présidé à leur développement. C'est à l'histoire des nations surtout que s'applique cette remarque. En effet, là plus que partout ailleurs, les causes sont si multiples, les influences si diverses, qu'elles dérobent trop souvent à l'esprit l'origine des faits, et que l'on ne doit pas chercher ailleurs l'inaptitude qu'il manifeste souvent à en saisir la physionomie et l'ensemble. Il est des annales où ceci se répète incessamment, ce sont celles de la Chine, dont le champ est tellement vaste, que d'une extrémité à l'autre il faut de grands soins pour n'en pas perdre sans cesse le fil compliqué et sinueux. Notre dessein n'est certes pas d'en retracer ici les phases diverses; d'autres l'ont fait. Choisissant dans l'histoire moderne ce qui peut nous conduire à la connaissance des faits contemporains, nous allons esquisser seulement le tableau des événements qui ont amené sur le trône la dynastie des Thaï-Thzing, parce que dans un temps où la Chine s'est trouvée engagée dans une lutte avec l'une des premières puissances de l'Europe, cela pourra donner l'explication de faits déjà accomplis ou de ceux qui s'accompliront à mesure que les jours se perdront dans l'immensité des temps passés.

Deux siècles et demi s'étaient écoulés depuis que le dernier des Mongols avait repassé le mur des dix mille *li* (1). La Chine rendue à

(1) *Ouan-li-tchang-tching;* c'est ainsi que les Chinois appellent la Grande Muraille, quoiqu'elle n'ait en réalité que 460 lieues de France, de la mer Jaune aux déserts de Gobi, où elle finit. Voici ce qu'en disent des témoins oculaires :

« Tout ce que l'œil peut embrasser à la fois de cette muraille fortifiée, prolongée à travers les chaînes de montagnes et sur les sommets les plus élevés, descendant au

sa nationalité (1) avait vu treize empereurs accomplir dans la salle des Ancêtres les cérémonies d'usage, lorsqu'une suite de circonstances remarquables vint de nouveau livrer aux barbares le *saint*, l'*éternel* Tchoung-Koué, l'immuable empire du Milieu.

Cette portion de l'Asie orientale qui, par le grand fleuve Amour, verse ses eaux dans la mer du Japon, est une région montagneuse, dont l'aspect général se rapproche beaucoup de celui des parties hautes et boisées de l'Europe centrale, la Bohême, la Moravie, l'Allemagne

---

fond des plus profondes vallées, traversant les abîmes et les rivières par des arches qui la soutiennent, doublée, triplée en plusieurs endroits, ayant des tours ou de forts bastions à peu près de cent pas en cent pas: tout cela présente à l'esprit l'idée d'une entreprise étonnante... » (Staunton, *Ambassade de lord Macartney en Chine*).

« Nous parvînmes à la Grande Muraille... Malgré les siècles qui se sont écoulés depuis que cette construction existe, elle a été faite avec tant d'habileté et de soins, que, loin de tomber en ruines, elle ressemble à un rempart de pierre, élevé par les mains de la nature, pour défendre les provinces septentrionales de la Chine, le *Pe-tchy-li*, le *Chan-si* et le *Chen-si*, contre les invasions des Mongols, qui n'ont pas encore entièrement perdu leur caractère belliqueux.

« Deux murs parallèles composent la Grande Muraille, dont le haut est crénelé; l'intervalle est rempli de terre et de gravier. Les fondations consistent en grandes pierres brutes; le reste du mur est en briques; sa hauteur est de 26 pieds, et sa largeur de 14. Des tours, dans lesquelles se trouvent beaucoup de canons en fonte, s'élèvent à cent pas à peu près l'une de l'autre...

« Pour donner une idée juste de la masse de cette construction gigantesque, je ne crois pas superflu de rappeler ici le calcul de M. Barrow, qui vint en Chine avec lord Macartney, en 1793 et 1794. Il suppose qu'il y a dans l'Angleterre et dans l'Écosse 1,800,000 maisons. En estimant la maçonnerie de chacune à 2,000 pieds cubes, il suppose qu'elles ne contiennent pas autant de matériaux que la Grande Muraille chinoise, qui, selon lui, suffirait pour construire un mur qui ferait deux fois le tour de la terre. Il faut pourtant observer que M. Burow comprend dans son calcul tout l'espace qui se trouve dans l'intérieur de la muraille, mais il exclut les grandes tours saillantes qui s'y trouvent » (Timkousky, *Voyage à Pé-king*, t. II, p. 313-315).

Le voyageur fait remarquer ensuite que cette gigantesque fortification ne tiendrait pas contre une artillerie de gros calibre dans le cas où il serait nécessaire de la battre en brèche, ce qui peut s'éviter facilement. La Grande Muraille a été élevée deux cents ans avant notre ère, par l'empereur Thsin-chi-houang-ti, pour utiliser l'immense armée avec laquelle il avait conquis la Chine méridionale. Suivant quelques écrivains, il n'aurait fait que réunir les murailles déjà élevées çà et là par les princes voisins de la Mongolie, mais l'idée d'ensemble qui semble avoir présidé à l'érection de cette construction prodigieuse permet de douter de ce fait.

(1) « *Tchu-yuen-tchang*, le fondateur de la dynastie des Ming, était le second des fils d'un pauvre laboureur, qui demeurait dans un village de la dépendance de Hé-tchéou, du département de Fong-yang-fou, de la province de Kiang-nan » (De Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. X, p. 1).

Tchu-Yuen-Tchang, dont le nom officiel est *Hong-vou*, est l'une des plus grandes et des plus intéressantes figures que présentent à l'étude les annales de la Chine.

moyenne; constituée physiquement d'éléments semblables; placée à peu près sous les mêmes parallèles, quoique généralement plus au midi, elle s'est développée dans tous ses caractères secondaires de la même manière. Plantes, quadrupèdes, oiseaux, y montrent des formes identiques, des caractères semblables. Ainsi que cela se voyait en Gaule aux plus anciens temps, d'immenses et antiques forêts couvrent encore les longues vallées et la grande plaine, le flanc et le sommet des montagnes. Le pin résineux, le chêne séculaire, l'érable à la séve sucrée, le saule aux feuilles argentées, le bouleau, qui se revêt d'une blanche écorce, y cachent leurs troncs innombrables au milieu de buissons touffus d'azéroliers, de noisetiers et d'aubépiniers. La fraicheur continuelle qu'entretiennent leurs feuillages épais revêt le sol d'un tapis de verdure sans cesse renaissant, où les roses purpurines, les blanches petites clochettes du muguet, les vastes corolles du lis, se mêlent à des plantes plus utiles, mais moins gracieuses, au céleri odorant, à l'oseille amère, aux bulbes des oignons. C'est là aussi, dans la vaste prairie, que s'épanouissent les fleurs ombelliformes du *jinseng*, dont la racine *rendrait l'homme immortel, si l'homme pouvait le devenir* (1). Ces voûtes impénétrables aux ardeurs desséchantes du soleil donnent au climat de l'âpreté et entretiennent sans cesse une humidité extraordinaire. Aussi, peu de contrées sont-elles mieux arrosées, plus sillonnées de torrents et d'eaux toujours limpides et abondantes. L'Amour ou Saghalian-Ouloa, que le Chinois a surnommé Hé-loung-kiang, le *Fleuve aux eaux noires*, réunit, dans un cours de plus de 200 lieues, toutes les eaux qui s'échappent de ces sources éternelles; et ses affluents nombreux, ramifiés comme les veines et les artères du corps, couvrent le pays d'un réseau de lignes infinies. En remontant l'Ousouri, un de ces cours d'eau, on arrive, à travers les paysages les plus variés et les plus pittoresques, au grand lac Hinka, autour duquel se développe un immense amphithéâtre de verdoyantes montagnes, que réfléchit le grand miroir des eaux. Au-dessus, vers le midi, se dressent les sommets glacés des Golmine-Chanyane-Aline, *la longue et blanche montagne*, qui ajoutent le grandiose de leurs aspects à la beauté de la scène.

Telle est la contrée d'où sont sortis les modernes conquérants de la Chine. En étendue, elle a ce caractère de grandeur commun à toutes les divisions principales de l'Asie; elle embrasse au moins 100,000 lieues carrées, près de quatre fois la superficie de la France. Sur cette im-

---

(1) Plante de la famille des araliacées, dont la racine est payée fort cher par les Chinois, qui la regardent comme une panacée universelle.

mense surface est une population qui appartient à la race jaune, l'une des trois grandes familles de l'Orient. Simple, agreste, comme elle fut sans doute aux vieux temps, cette population a à peine franchi les premiers degrés qui séparent la barbarie d'un état meilleur. Rien n'est encore venu développer chez elle des facultés inconnues, et elle jouit des ressources que lui offre le sol où elle se trouve, sans lui demander péniblement toutes celles que le travail pourrait lui donner. Dans ces vastes pâturages qui, du haut des coteaux, descendent jusqu'au fond des vallées, paissent de nombreux troupeaux de bétail et de chevaux, dont elle tire sans peine une nourriture abondante; aussi l'agriculture n'est pour elle qu'une ressource très-secondaire, et un peu de millet est tout ce qu'elle demande aux terres fertiles sur lesquelles on la voit errer en liberté. Ces champs cultivés, que l'œil aperçoit autour de quelques bourgades, décorées du titre de *villes* (khotone), autour des villages épars sur les rives des principaux cours d'eau, ne lui appartiennent pas; ce sont des colons étrangers qui en moissonnent les guérets. Chaque année, en la saison propice, l'homme de ces régions s'enfonce dans la solitude, pour s'y livrer à la chasse, objet de ses plus ardents désirs. Durant des jours entiers, il en poursuit les hôtes nombreux, le renard, la marte zibeline, l'hermine, la loutre, le castor, le loup, le sanglier, l'ours aux redoutables étreintes, le tigre agile, le lynx féroce. Le pêcheur se rapproche des rivières, où l'esturgeon énorme, le saumon, la carpe, l'anguille, l'able, sont en telle quantité, que le cours des eaux en est souvent troublé (1).

La chasse et la pêche sont donc les deux grandes ressources des peuples du bassin inférieur de l'Amour. C'est à elles qu'ils doivent de pouvoir se procurer, par des échanges, le peu d'objets qu'une industrie assez avancée saurait seule leur donner. Une existence aussi simple n'admet pas, on le pense bien, une organisation politique bien compliquée. La leur est semblable à celle des peuples primitifs; ils reconnaissent seulement l'influence de certains d'entre eux, chargés de régler leurs rapports avec le gouvernement chinois, dont ils admettent la suprématie, et auquel ils payent un léger tribut en perles médiocres, tirées de quelques-unes de leurs rivières, en fourrures, poisson fumé, et jin-seng.

De leurs différentes tribus, la plus nombreuse et la plus puissante est celle des Niéou-tché, mieux connue aujourd'hui sous la dénomination chinoise de *Man-tchou* ou *Man-tchéou*, d'où dérive celle de

(1) La Peyrouse, *Voyage en Tartarie*, t. I, p. 365.

Mandchourie, appliquée sur nos cartes à la vaste région que nous venons de décrire.

D'après d'anciennes traditions, les Niéou-tché seraient originaires des vallées que sillonnent les fleuves septentrionaux de la chaîne des Golmine-Chanyane-Aline ; mais ce ne sont là que des souvenirs récents, si on les compare aux données que fournissent sur leur origine les études philologiques. En effet, le man-tchéou, idiome remarquable par sa douceur et par la richesse de ses formes, rapproché du mongol, du turk et de la plupart de nos langues, présente de commun avec elles un grand nombre de racines, qui prouvent suffisamment qu'une même langue mère leur a servi de base (1), et qu'à une époque, dont la date restera toujours incertaine, les familles qui les parlaient étaient bien voisines. Car, en repoussant cette hypothèse, comment expliquer le phénomène singulier que nous venons de signaler chez des peuples habitant aux deux extrémités opposées du même continent, et éloignées de près de 100 degrés de longitude, c'est-à-dire à une distance de plus d'un tiers de la circonférence terrestre? Mais si les traditions, les langues, les institutions religieuses et politiques reportent le berceau de nos pères dans la région indo-persane (2), c'est donc aussi là qu'il faut chercher le berceau des Mantchéoux et de leur race. Lorsqu'il sera possible d'étudier plus à fond ces tribus reculées de l'extrême Orient, d'autres faits aussi curieux viendront sans doute corroborer ce que la physionomie de leur idiome nous a fait avancer ici.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir au premier point de leur histoire la moins ancienne, dès que les Mantchéous se virent trop resserrés entre les flancs de leurs étroites vallées, ils en descendirent, se répandirent au loin, et acquirent bientôt un tel degré de force, que la Grande Muraille fut impuissante à préserver la Chine de leurs entreprises. Ils en occupèrent les parties septentrionales, et y régnèrent cent vingt ans, sous des princes que les historiens orientaux appellent *Altoun-Khans*. Mais, au bout de ce temps, l'invasion mongole les rejeta dans leurs montagnes, et ils y restèrent plus ou moins tranquilles durant de longues années, retrempant leur énergie au froid contact de leur atmosphère humide, pendant que l'homme de la steppe, transporté violemment au milieu des cités chinoises, achevait d'y perdre toute sa force en s'y dépouillant de sa barbarie. Aussi, quand le premier des Ming repoussa les Yuen sur les hauts plateaux du nord, une partie de

(1) Voyez Adelung, *Mithridates*, t. 1, et un mémoire du docteur Prichard, dans le *Journal de la Société géographique de Londres*, t. IX, p. 192-215.
(2) Voyez Moke, *Histoire des Franks*, t. 1.

ceux-ci vint-elle implorer des Man tchéous une protection qui toutefois n'eut d'autre résultat que d'amener la ruine des protecteurs et des protégés par l'implacable Chinois. Celui-ci, n'ayant du reste aucun grief particulier contre les Niéou-Tché, leur permit de reprendre les relations qu'ils entretenaient avec la Chine, dont ils n'étaient alors séparés que par le Léao-toung. On les vit donc de nouveau apporter aux marchés de cette contrée du jin-seng, des peaux de castor, de renard, de martre, du crin, avec lequel les Chinois fabriquent des filets et nouent leurs cheveux, et ils eurent bientôt retrouvé par le commerce ce qu'ils avaient perdu de richesse et de force. Alors ils modifièrent leur organisation politique, se partagèrent en sept hordes, commandées par des khans, et reprirent en même temps ces allures d'indépendance propres aux peuples nomades, que le malheur leur avait fait oublier. Les successeurs de Hong-vou n'apportèrent aucune modification à leur état de liberté, soit qu'ils crussent n'avoir rien à craindre de ces montagnards, soit que l'état de tranquillité dans lequel ils vivaient eût endormi toute surveillance de leur part. Ce fait devait avoir plus tard de graves conséquences : le Niéou-tché, habitué à se regarder comme délivré de toute sujétion, comme ne relevant que de lui-même, ne pouvait voir avec plaisir la cour de Pé-king reprendre des prérogatives dont elle ne s'était pas départie ; c'est ce qui arriva.

En 1602, la trentième année du règne de Chin-tsong (Ouan-li), treizième empereur de la dynastie des Ming, les mandarins du Léao-toung se mirent en mesure de remplir les devoirs de leurs charges, et pénétrèrent au milieu des hordes pour en faire l'inspection. Leur arrivée dans les habitations ne souleva que des idées de haine, et sur tous les visages ils ne découvrirent que les signes du mécontentement. Blessés dans leur amour-propre, comptant sur des cadeaux et déçus dans leurs espérances, les envoyés impériaux, poussés par cet esprit de violence que donne au Chinois l'exercice de l'autorité, jurèrent de se venger. On était au fort de l'hiver : ce calme profond qui suit l'engourdissement de la nature était encore augmenté par l'intensité du froid ; la terre était couverte d'une neige épaisse ; les eaux étaient cachées sous des glaces solides. Tout à coup les vallées retentissent de cris horribles qui parviennent jusqu'aux extrémités de l'horizon à travers le silence des forêts. Des bandes de soldats chinois se sont jetées sur le pays, avec ordre d'en disperser les populations et de les conduire en d'autres lieux, au centre de la province chinoise. Au refus d'obtempérer à cette injonction barbare, ils répondent par leurs ordres, qui sont positifs, et bientôt des milliers de demeures deviennent la proie des flammes. Les Man-tchéous ne veulent rien entendre ; on leur

promet une autre demeure, tout ce que le feu a dévoré, ils refusent tout; car, comment se décider à quitter le pays de ses pères? « Ils aimèrent mieux, dit un historien, ils aimèrent mieux mourir de faim, de froid et de misère, que d'aller où on voulait les conduire; ceux qui eurent assez de force pour se tirer des mains des Chinois s'enfuirent; mais il en périt un grand nombre par la rigueur de la saison et le défaut de vivres. Les troupes chinoises n'emmenèrent dans le Léao-Toung que les vieillards, les infirmes et les malheureux, au nombre de 60,000, qu'on dispersa dans les trente-cinq départements de cette province, où ils moururent presque tous peu de temps après » (1).

Et là ne s'arrêta pas la vengeance des mandarins. Trois ans s'étaient écoulés depuis ces jours funestes, lorsqu'un autre employé de la cour impériale vint encore jeter la terreur et la mort au milieu des restes paisibles de ces populations si cruellement décimées par ses prédécesseurs. Mais, durant ces trois années, un homme avait grandi, qui se déclara alors le vengeur de la nation; c'était le fils d'un des khans de sept tribus, que les mandarins, au début de leur mission, avaient fait périr traîtreusement. Le jeune khan n'avait pas oublié cela, et bien des fois il avait demandé aux esprits du ciel de servir sa vengeance, en s'écriant qu'il immolerait 200,000 Chinois aux mânes de son père; car, alors encore, les Man-tchéous observaient la coutume barbare de jeter dans le bûcher de leurs chefs des esclaves, des femmes, des chevaux et des armes destinés à leurs besoins de l'autre monde. Le peuple répondait de lui-même aux désirs de Taché, ils l'élurent pour chef de leur confédération. De ce moment était sonnée l'heure fatale de la dynastie que Tchu-Yuen-Tchang avait élevée à si grand'peine, et à laquelle pouvait s'appliquer cette parole prophétique : « Celui qui em-« ploiera la violence périra par la violence. »

Avant de poursuivre, examinons de plus près la physionomie de ces hommes qui ne reculaient pas devant l'attaque d'un grand empire. Habitant d'un climat froid, endurci aux fatigues par de violents exercices, par la chasse, par le soin des troupeaux, le Man-tchéou est plus fort que le Chinois. Sur sa face, beaucoup plus blanche, se dessinent des yeux et un nez moins petit. Il s'arrache la barbe, ne garde que des moustaches, et se rase les cheveux dès qu'ils commencent à croître, ne conservant au sommet de la tête qu'une touffe qui vient tomber sur l'épaule. A cheval, surtout, lorsqu'il prépare une excursion, il a cet air pensif et réfléchi de l'homme de la nature, cette gra-

(1) De Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. x, 407.

vité de l'Indien rouge des savanes américaines, et, comme lui, il observe dans sa marche ce silence profond qui assure le succès de leurs entreprises.

Quant à son costume, le voici : sa tête chauve, que l'air vif et incisif au milieu duquel il vit lui défendait de laisser découverte, il la protége par une sorte de calotte hémisphérique, garnie d'une bordure de martre ou de castor, large d'environ trois doigts ; cette calotte en peluche ou en tissu de crin, teinte en noir ou écarlate, d'une manière brillante, est pour lui une véritable parure. Une grande robe, serrée au milieu du corps par une ceinture, à manches larges, comme celles des anciens Hongrois ou Polonais, plus évasées à la base qu'aux épaules, lui couvre le corps. De chaque côté de sa ceinture pend un mouchoir pour s'essuyer les mains et le visage, un couteau et deux bourses dans lesquelles il met du tabac. Sa chaussure est une espèce de sandale, dont la semelle, unie et sans talons, est épaisse de trois doigts. Il porte aussi des bottes faites de cuir de cheval ou d'étoffe de soie épaisse. A l'époque où nous sommes, les Chinois venaient d'ajouter le fusil à leurs moyens d'attaque ordinaires ; mais cette arme, dans leurs mains inhabiles, n'avait que peu d'effet, tandis que, d'un autre côté, ils n'avaient pas dans le maniement de l'arc et du sabre une supériorité marquée sur les Man-tchéous, qui ont l'avantage sur eux d'être excellents cavaliers, et de monter des chevaux infatigables, sobres, accoutumés à gravir les montagnes les plus escarpées.

Une fois décidés à se venger, les Man-tchéous ne tardèrent pas beaucoup à pousser le cri de guerre. Lorsque les hostilités commencèrent, le territoire qu'ils occupaient était séparé de la Chine par une contrée à laquelle ses limites donnent un singulier aspect ; c'est le Léao-toung ou Louang-toung, aujourd'hui province de l'empire : on dirait d'un enclos immense préparé pour un combat sans fin. Sa surface, grande comme dix de nos départements, se développe autour de la portion la plus reculée de la mer Jaune, et une ligne de grands pieux de bois entre lesquels on a ménagé des portes (*touca*) l'enceint de toutes parts, en décrivant alentour une longue ligne flexueuse, de 195 lieues de longueur, qui l'isole complétement des régions voisines. Ici, dans ce coin à gauche, où elle vient toucher à la Chine, la barrière de pieux se lie à un autre rempart plus formidable, la Grande Muraille ; entre deux grosses tours carrées, se voit une lourde porte bardée de fer ; elle a nom *Than-haï-koan* (la Porte de la montagne jaune) ; il faut posséder ce passage pour aller facilement d'un pays à l'autre. Une fois identifiés avec les lieux, nous allons procéder rapidement au récit des événements.

Dans la partie orientale de Léao-toung, en dedans de la ligne des grands pieux, est une petite ville appelée *Fou-chun*, groupe d'habitations assez semblables à nos chaumières, et enveloppé d'une muraille quadrangulaire comme toutes les villes de la Chine : c'est le grand marché des deux peuples. Un jour de l'an 1618, les Niéou-tché paraissent tout d'un coup au pied de ces murailles, les escaladent et s'emparent de la ville, malgré la résistance qu'ils éprouvent. Le vice-roi de la province envoie contre eux un corps d'armée, qui est battu. La prise de Fou-chun, que les Man-tchéous ne gardèrent du reste pas, fut un avertissement pour la cour de Pé-king; et afin qu'elle ne se méprit pas sur le caractère de cette énergique protestation, Taché écrivit au vice-roi une lettre dans laquelle, lui faisant le récit des événements, il offrait de déposer les armes si on écoutait ses réclamations. Le vice-roi transmit la lettre à la cour impériale. Celle-ci crut au-dessous d'elle de faire attention à une telle chose, et le vice-roi fut mis au rang du peuple, comme étant cause d'une guerre dont il ignorait très-probablement la cause première. Aucune réponse ne fut donc rendue aux Man-tchéous. Offensés d'un silence qui leur semblait méprisant, ils se jettent de nouveau sur le Léao-toung, prennent plusieurs villes, des forts, passent sur le corps à une armée de 100,000 hommes, et deux ans ne s'étaient pas écoulés, qu'ils occupaient tranquillement toute la partie orientale de la province chinoise avec la capitale Léao-yang, tombée entre leurs mains à la suite d'un siége assez long.

La prise de Léao-yang fit enfin ouvrir les yeux au gouvernement chinois ; on avisa, dans un conseil, aux moyens d'arrêter les progrès envahisseurs des Man-tchéous; mais il n'était plus temps. En 1625, le fondateur de leur puissance était mort; Mir-haché, qui prit le nom chinois de *Taï-tsong*, lui succéda dans les prérogatives et dans son titre d'empereur, imité des Chinois. Le nouveau chef suivit en tout la conduite de son prédécesseur. Avant de reprendre les armes, il fit connaître aussi au vice-roi du Léao-toung le désir où il était de voir les deux peuples vivre en bonne intelligence. Mais toute cette affaire avait été si pitoyablement menée, que deux empereurs chinois s'étaient succédé, il est vrai, à peu de distance, qui n'en avaient rien su. Le vice-roi voulut également se taire, et pensa qu'en répondant de lui-même aux dépêches du chef Niéou-tché, il parviendrait à mener les choses à bonne fin. Ce fut le contraire. Taï-tsong, impatienté de ne recevoir aucune réponse officielle, se lassa d'attendre, et résolut de frapper le dernier coup.

Le premier jour de la dixième lune de l'an 1629, il assemble les chefs des hordes, leur communique ses desseins et les dispositions

qu'il va prendre. L'armée fut divisée en huit *ki* ou bannières, subdivisées en *tchalan* (drapeaux) et *nir* (compagnies). Jusque-là les Mant-chéous dans leurs incursions avaient toujours largement usé du droit de la guerre; Taï-Tsong résolut de mettre un terme à cet état de choses, de leur enjoindre à l'avenir une tout autre conduite: la douceur remplacera donc désormais la terreur et les excès. Une fois ces ordres donnés, les corps man-tchéous s'ébranlèrent, et le 25 de la dixième lune, ils traversèrent de nouveau les voûtes de la Grande Muraille, et se trouvèrent encore une fois sur le territoire du céleste empire, après en avoir été éloignés durant plus de quatre siècles. L'armée tartare s'empara d'abord de la ville de Tsun-hoa, et Taï-tsong marcha sur Pé-king.

Le 17 de la onzième lune et les jours suivants, les Man-tchéous vinrent camper sous les murs de Pé-king, et pendant près de deux ans, ils tinrent cette ville bloquée, se répandant à travers les contrées voisines, occupant les principales villes qui leur donnaient libre entrée sur les terres de l'empire. Peut-être la cour de Pé-king fût-elle parvenue à prendre le dessus, si le désordre qui résultait de la position critique dans laquelle elle se trouvait n'était venu favoriser les projets ambitieux des Tartares. La révolte s'éleva triomphante sur vingt points différents, et l'un des rebelles, Li-tsé-tching, acquit un tel degré de puissance, qu'il se crut assez fort pour prendre le titre d'empereur (*ti*), et songer à fonder une nouvelle dynastie.

A la tête d'une armée considérable, il vint mettre le siége devant Pé-king, où il entra bientôt en vainqueur. Alors il ne mit plus de bornes à son ambition, et il fût sans doute parvenu au but de ses désirs, sans la pensée qu'eut l'un des généraux opposés aux Man-tchéous d'appeler ces nomades guerriers au secours de l'empire. Les Tartares saisirent avidement l'occasion qui leur était offerte. Le rebelle fut défait dans une bataille rangée, et les Man-tchéous entrèrent à Pé-king comme des libérateurs. Mais à peine eurent-ils mis le pied dans la capitale, qu'ils s'emparèrent des portes, et de ce jour la Chine fut à eux. Depuis huit ans, Mir-haché était mort; un conseil, composé des chefs principaux, dirigeait les affaires de la nation, mais cela ne pouvait durer; il fallait achever la conquête au nom de quelqu'un: un neveu de Taï-tsong (nom chinois de Mir-haché), âgé de sept ans, fut salué empereur, et prit possession du trône le 1er de la cinquième lune de l'année 1644. Aidé des lumières de son oncle et son tuteur, le prince Ama-ouang, il vit s'achever heureusement la soumission complète du grand empire, et prépara par dix-sept ans de guerres presque continuelles le règne long et paisible de l'illustre Khang-hi.

Cette puissance d'assimilation que le peuple chinois exerça toujours si énergiquement sur les populations qui vinrent le dominer absorba les Man-tchéous comme les autres. Déjà, au sein de leur pays natal, ils n'avaient pu y échapper, et lorsqu'ils entrèrent en Chine, ils étaient depuis longtemps familiarisés avec l'organisation, les mœurs et la langue chinoise. Du reste, on peut dire qu'en général les Man-tchéous se sont montrés dignes de leur nouvelle position, et parmi les chefs qu'ils ont donnés à l'empire chinois, il en est deux dont le nom est parvenu jusqu'à nous environné d'une gloire peu commune et justement méritée; nous voulons parler de Khang-hi et de Khian-oung. Leurs successeurs ne sont pas restés au-dessous de leur tâche; Khian-king fut, il est vrai, quelquefois un peu faible, mais Taou-kouang, le souverain actuel, a toujours su, dans les circonstances critiques, montrer l'énergie convenable. Toutefois, malgré ce qu'ils ont fait pour la Chine, malgré la douceur qu'ils ont déployée, malgré les efforts qu'ils font sans cesse pour effacer tout souvenir de leur origine étrangère, les empereurs man-tchéous ne sont pas parvenus à rattacher toute la nation à eux. Des révoltes éclatent de temps à autre, et dans les profondeurs de retraites cachées, une société secrète, celle de la Triade ou du Nénuphar, sur laquelle on n'a jamais pu mettre la main, entretient sans cesse dans les esprits actifs de tous les points de l'empire des idées de délivrance.

2.

Des grandes formes extérieures du sol.

L'un des éléments les plus indispensables à l'appréciation complète des annales des nations est incontestablement la connaissance parfaite de leur sol dans ses variétés infinies de formes et d'aspects. Ce genre de recherches, introduit dans l'histoire, y a produit les plus heureux résultats, en expliquant une foule de faits restés jusque-là enveloppés d'un mystère impénétrable. Ici, la géographie se montre ce qu'elle n'est que trop rarement entre les mains inhabiles qui l'exploitent, grande et utile. Dominant d'un coup d'œil puissant l'ensemble des surfaces terrestres, elle en trace largement les caractères généraux, et, remontant de la synthèse à l'analyse, elle nous donne la clef de ces modifications profondes que subit l'homme dans les milieux dissemblables où il se trouve placé. Si un tel travail a été facile pour quelques régions d'un commode accès, traversées en tous sens par les voyageurs et les géodésistes, pour d'autres, il n'a pu être qu'imparfaitement es-

quissé, à cause de l'absence des données nécessaires; et cela explique pourquoi la majeure partie des continents se dessinent encore, sous ce rapport, d'une manière vague et diffuse. Quelquefois, aussi, le peu d'expression des résultats fournis par les renseignements provient de l'étude peu attentive que l'on en a faite. La Chine, sur laquelle les missionnaires ont versé durant un siècle les trésors de leur érudition, nous offre un exemple remarquable de la vérité de cette observation. En vain chercherait-on, dans nos cartes et dans nos livres, à se faire une idée précise des grandes formes de sa surface, et cependant les moyens ne manquaient pas pour arriver à ce but, que nous allons tâcher d'atteindre.

Les missionnaires ont exécuté en Chine d'admirables travaux géodésiques au commencement du XVIII[e] siècle (1). Ces cartes nous ont permis d'arriver à une connaissance parfaite de cette région, sous le rapport de la ligne et du plan, c'est-à-dire dans le sens horizontal: position exacte de tous les points principaux, d'un nombre considérable de points secondaires, cours des fleuves et des rivières, hydrographie complète des lacs et des rivages maritimes, tout cela y est minutieusement consigné; mais on ne peut malheureusement leur demander que cela. La science géographique de cette époque, incomplète comme toute science qui poursuit sa marche, n'en exigeait pas plus du géodésiste, et l'imperfection des méthodes graphiques diminuait d'autant les exigences de la critique. Ces grands reliefs du sol, dont l'indication exacte est l'une des données du premier ordre de la géographie physique de nos jours, ne s'indiquaient alors que vaguement. De petits cônes, des montagnes figurées en élévation sur un *dessin plan*, jetés çà et là presque toujours sans aucune intention, sont les seules lignes par lesquelles on différencie, sur nos anciennes cartes, les régions de hautes terres des plaines couchées à leur base. Encore ces signes imparfaits sont-ils si faiblement groupés, que l'œil ne peut y distinguer, tout d'abord, aucune masse générale. Il y a donc imperfection de ces documents, en vue de nos exigences actuelles; mais, en les prenant pour base, en les complétant de ce qui leur manque,

(1) Les cartes des différentes provinces de la Chine propre, commencées le 10 décembre 1709, furent achevées en 1716. Elles ont été levées sur les lieux mêmes par les PP. Régis, Jartoux, Fridelli, Cardoso, Bonjour, de Tartre, de Mailla (l'auteur de la grande histoire en 12 vol. in-4°), Henderer. Elles furent présentées à l'empereur Khang-hi, par ordre duquel elles avaient été exécutées, en 1718, et peu de temps après à Louis XV. Avant d'être livrées en France au graveur, elles passèrent sous les yeux de l'illustre d'Anville, qui les rédigea, et dressa les cartes générales dont elles sont accompagnées.

on peut arriver facilement à leur faire exprimer ce qu'ils doivent exprimer, et c'est ce que nous allons faire.

Il existe, dans le *Magasin asiatique* (1), un mémoire de Klaproth, où ce savant orientaliste a donné la position astronomique des cinquante et une principales montagnes *neigeuses* de la Chine, avec l'indication des provinces où elles se trouvent. Cette liste, tout incomplète qu'elle est, puisqu'elle ne nous révèle, sans aucun doute, qu'une bien petite partie des points culminants de la Chine, n'en est pas moins précieuse dans l'état de pénurie où nous sommes d'expressions hygrométriques relatives au sol de cet empire. Pour s'en convaincre, il suffit de les transporter du texte sur la carte, d'y joindre les données de même nature répandues çà et là dans les descriptions locales, dans les historiens, d'observer que chacun de ces points, d'après les théories géologiques, doit être le centre d'un grand soulèvement de terrain à limites éloignées, de faire attention au rapport qui existe entre les formes plus ou moins tourmentées des terres et le jeu des eaux à leur surface; et voici ce que dira maintenant cette carte tout à l'heure muette et inutile :

Qu'une ligne droite, coupant la Grande Muraille au nord de Péking, et prolongée de ce point à travers la Chine entière jusqu'à l'endroit où les bornes du Tong-king et de l'empire touchent à la mer, marque la limite générale des hautes terres vers l'orient;

Que cette ligne, dirigée du nord-nord-ouest au sud-sud-ouest, partage la Chine en deux parties presque égales, et laisse dans la région élevée les provinces entières de Chan-si (l'Occident montagneux), Chen-si (frontière occidentale), Kan-sou (pays intermédiaire), Tse-tchouan (les quatre fleuves), Konei-tchéou, Yun-nan (le midi nuageux), une grande partie de celle de Kouang-si, et une portion moindre de celles de Hou-kouang et Ho-nan;

Que la région située à l'est de cette ligne, c'est-à-dire entre elle et la mer, se divise en deux parties très-différentes d'aspect : l'une montagneuse, sur laquelle on ne remarque qu'un pic neigeux (2), et qui embrasse toute cette surface en forme de quart de cercle comprise entre le grand fleuve Yang-tse-kiang et les côtes, qui se développent de son embouchure au golfe de Tong-king; l'autre, quelquefois assez tourmentée, mais plus généralement composée de plaines immenses, qui

---

(1) Tome II, p. 225 et suiv.

(2) La position de ce pic, à près de 200 lieues des autres pics neigeux de l'ouest, sur le bord de la mer, est assez singulière. Il est à 15 ou 18 lieues au nord de Fou-tchéou, dans le Fou-Kian.

s'étend des rives du Yang-tse-kiang au pied de la Grande Muraille, et au milieu de laquelle on remarque, à l'est, le massif montagneux du Chan-toung, assez semblable, par sa forme et sa position, à notre Bretagne. La première de ces deux divisions comprend presque tout le Kouang-si et le Hou-kouang, le Kouang-toung, le Fou-kian, le Kiang-si, et une partie du Kiang-Nan (1). La seconde s'étend à travers le reste du Kiang-nan et du Hou-kouang, le Hou-nan, et le Pe-tchi-li. Ainsi, la Chine se présente, dans son ensemble, sous trois formes distinctes : la première, très-élevée, et qui n'est autre chose que la partie sud-est du grand plateau central, beaucoup trop resserré jusqu'à présent sur nos cartes; la seconde, d'une hauteur moyenne, et semblable à une immense terrasse; la troisième, presque entièrement plate, et que les deux autres enveloppent à l'est et au midi, comme jadis l'arène était enveloppée par les gradins du cirque.

Une fois ce qui précède bien accepté, il sera facile de se rendre compte de quelques phénomènes physiques relatifs à la climatologie et à l'hydrographie chinoises. Ainsi, il ne faudra plus être étonné que, pour retrouver la température moyenne de Naples, il soit nécessaire de descendre sur les côtes orientales de Chine, jusqu'au voisinage du tropique; que le climat de Pé-king, assis dans les plaines du nord, 10 degrés plus au midi que Paris, soit aussi rigide que le rapportent les voyageurs (2). Les grandes inondations causées par le Hoang-ho et le Yang-tse-kiang, les deux plus grands fleuves de la Chine, s'expliqueront aussi naturellement par la nature des régions où ces deux fleuves ont leur cours supérieur, et qui donne aussi la cause de ces pluies prodigieuses aux ravages desquelles sont exposées les provinces basses, dont les plaines vont se perdre insensiblement sous les ondes de la mer orientale, et de cette Méditerranée basse et boueuse, appelée si exactement *mer Jaune* (Hoang-haï). Un sinologue distingué, M. Édouard Biot, a donné dans le nouveau *Journal asiatique* (t. x, p. 530), un excellent mémoire sur le climat de la Chine, qui nous dispense de toutes autres remarques à ce sujet.

O. M.

(*La suite à un prochain cahier.*)

---

(1) Les grandes provinces de Hou-kouang et de Kiang-nan ont été divisées chacune en deux autres, le Hou-kouang en *Hou-pé* au nord, et *Hou-nan* au sud, le Kiang-nan en *Souan-houi*, à l'ouest, et *Kiang-hi*, à l'est.

(2) L'aperçu sur la constitution physique de la Chine donné par M. Abel Rémusat (*Nouveaux mélanges asiatiques*, t. I, p. 8), conçu d'un point de vue différent de celui que nous avons adopté ici, ne donne pas une idée assez précise de la nature du sol chinois, mais il peut servir à compléter ce que nous venons d'exposer.

ÉTABLISSEMENTS HOLLANDAIS EN ASIE.

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT COLONIAL. — RAPPORTS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL AVEC LES PRINCES TRIBUTAIRES. — ARMÉE INDO-HOLLANDAISE.—AGRICULTURE ET INDUSTRIE DES JAVANAIS.—SOCIÉTÉ COMMERCIALE, DITE HANDEL-MAATSCHAPPY. — REVENUS DE L'ÎLE DE JAVA (1).

Depuis que le gouvernement hollandais a succédé (en 1795) à la compagnie des Indes dans toutes ses possessions, un gouvernement général, dont le pouvoir est immense, y exerce les fonctions souveraines, d'après les lois, les coutumes et la haute direction du gouvernement métropolitain. Mais son autorité n'en dépasse pas moins de beaucoup celle du roi de Hollande en Europe.

Il est assisté dans ses hautes fonctions par le conseil des Indes, espèce de conseil d'État, dont les attributions ne sont plus aujourd'hui que purement consultatives, et ne s'étendent que sur les affaires de politique ou d'administration intérieure. Pour tout ce qui concerne l'armée et la marine, le gouverneur général est l'arbitre et souverain juge. Mais il est tenu de communiquer toutes les pièces relatives à l'administration supérieure et à la politique, à chacun des membres du conseil des Indes. Ceux-ci donnent leur avis motivé par écrit sur le dossier de chaque pièce; mais la solution des affaires dépend toujours du gouverneur général, qui peut, quand même les opinions de tous les membres du conseil seraient contraires à la sienne, n'en tenir aucun compte. Ce n'est que depuis peu d'années que le gouverneur général jouit de pouvoirs assez étendus. Le gouvernement de la métropole semble les lui avoir donnés comme dédommagement du peu de liberté d'action que lui laisse aujourd'hui le ministre des colonies; car c'est en Hollande qu'on prend l'initiative de presque toutes les mesures importantes, de celles qui constituent par elles-mêmes l'exercice de la souveraineté.

Le gouverneur général a sous ses ordres un directeur général des finances, qui est chargé de l'administration des revenus et des dépenses de la colonie, et prend rang immédiatement après les conseillers des Indes. Après celui-ci, viennent, dans la hiérarchie, le général commandant les troupes, le contre-amiral, chef de la marine, le procureur général de la cour suprême, le directeur de l'intérieur, chargé de la police générale, et le secrétaire général du gouvernement, desquels émanent tous les ordres et qui contresignent tous les décrets.

L'administration de la justice est confiée à des juges, ayant le titre de conseillers. Ils forment des cours de justice de deux ordres : l'une, appelée

(1) Cet article intéressant est tiré du *Journal* de M. E. Dubouzet, capitaine de corvette, dont un extrait a été inséré dans les *Annales maritimes* d'août 1834. — M. Dubouzet était attaché à l'expédition des corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée*.

cour suprême, remplit les fonctions de cour d'appel, et juge au civil et au criminel en dernier ressort. Cependant les Européens peuvent toujours en appeler à la cour suprême de Hollande; mais on use bien rarement de cette faculté, à cause de l'énormité des frais et des lenteurs que cause l'éloignement. On n'y a guère recours que dans les cas les plus compliqués, où l'arrêt rendu par la cour suprême aurait trouvé des opposants dans son sein.

Les autres cours appelées à juger en première instance sont au nombre de trois, et sont établies à Batavia, à Sanderang et à Soucabaya. Elles se partagent entre elles toutes les provinces de l'île; leurs attributions s'étendent au civil et au criminel, sans nécessiter l'assistance de jurés. Les Européens sont jugés d'après les lois hollandaises. Mais, pour tout ce qui concerne les Javanais, les juges se font assister par le régent du pays et le prêtre javanais. Ils prononcent contre le coupable les peines établies par le Coran et les coutumes du pays rédigées en code de lois, toutes les fois qu'elles ne sont pas en contradiction trop marquée avec les lois hollandaises, ou qu'elles n'infligent pas des pénalités cruelles abolies par elles.

Dans chaque province, le résident préside une cour de justice composée du secrétaire de la résidence, du régent indigène qui commande sous ses ordres, et du principal prêtre musulman. Les attributions de cette cour tiennent le milieu entre celles des justices de paix et des tribunaux de première instance. Elle est chargée de prononcer sur les délits plus graves ou les crimes, et d'en transmettre l'information au conseiller, qui, chaque trimestre, fait sa tournée dans la province pour instruire toutes les affaires criminelles, et envoyer le résultat de l'instruction et les coupables à la cour, qui peut seule les juger. Heureusement les crimes sont fort rares à Java ; les délits les plus communs sont le vol, et le meurtre n'est le plus souvent la suite que d'un excès de jalousie de la part du mari, qui se venge ainsi du séducteur de sa femme. On a remarqué que, dans ce cas, il vient presque toujours se constituer lui-même prisonnier. La peine qui lui est alors infligée est celle des travaux forcés ou des travaux d'agriculture, peines beaucoup plus douces que celles de nos bagnes. Le bannissement n'est guère infligé qu'aux rebelles ou à ceux qui ont pris part à quelque trahison.

Chaque province a, à la tête de son administration, un résident qui remplit les fonctions de gouverneur, est chargé de surveiller les menées des chefs et de faire exécuter les lois. Il a sous lui un chef indigène puissant, appelé régent, qui commande à d'autres chefs subalternes, doit transmettre tous ses ordres aux indigènes, et est chargé de faire payer les impôts de fournir les corvées, et de maintenir partout la police et le bon ordre. Le résident a aussi à ses ordres des troupes pour faire respecter son autorité, surtout quand sa résidence renferme des positions militaires. Les Hollandais semblent s'être attachés à faire sentir le moins possible aux Javanais l'action de ces troupes. Dans les provinces de l'intérieur, les résidents préfèrent souvent même ne pas avoir du tout de soldats, trouvant qu'il leur est plus facile de

gouverner sans eux ; car on sait combien ces hommes, quand leur action n'est plus utile, embarrassent les conquérants et gênent leur politique par leur insolence envers le peuple vaincu, leur habitude de se croire toujours et de vouloir agir en maîtres. Il est telle résidence, dans l'intérieur de Java, dont la population dépasse 500,000 habitants, qui n'a pour la gouverner que deux Européens, et cependant leurs ordres sont exécutés avec la plus grande ponctualité. Ce serait un bel exemple à suivre dans beaucoup de colonies, où le conquérant doit rendre sa présence la moins importune possible à une population étrangère à ses maîtres, par ses mœurs, ses usages et sa religion. Il est vrai qu'on trouve rarement un peuple aussi docile que les Javanais pour faire cet essai.

Tous les fonctionnaires qui viennent d'être cités, à l'exception des conseillers des Indes, sont révocables à la volonté du gouverneur général. Il fait aussi toutes les promotions dans l'armée jusqu'au grade de colonel inclusivement. Celle-ci est tout à fait distincte de l'armée hollandaise d'Europe. L'avancement se donne tout à l'ancienneté, mais le gouverneur général peut passer le tour de l'officier qui aurait donné par sa conduite quelque sujet de mécontentement ; on conçoit, qu'armé de telles prérogatives, son autorité soit très-redoutée : aussi les fonctionnaires, dont l'existence dépend de lui, osent à peine se permettre la moindre improbation de ses actes. Des plaintes adressées en Hollande sur l'administration du gouverneur, ont fait encourir plusieurs années de disgrâce à un fonctionnaire de l'ordre le plus élevé, qui s'était permis de les rendre publiques. Les commerçants étrangers, les plus riches, que le gouverneur général peut forcer à quitter la colonie dans le plus court délai possible, osent à peine se permettre tout haut la moindre observation sur les abus d'un pouvoir aussi illimité, de crainte de se compromettre. Pendant notre séjour, les fonctionnaires ne cessaient de nous faire l'éloge du système d'administration de Java, dans des termes évidemment exagérés; car, quelque grands que soient les résultats qu'il a produits, et les revenus que retire la Hollande de cette colonie, ce régime administratif n'en est pas moins sujet à la critique la mieux fondée, au moins sous le rapport du principe qui en est la base.

La révolte du régent de l'empire de Solo, qui a eu lieu en 1826, et qui a causé de vives inquiétudes aux Hollandais, leur a offert, une fois qu'elle a été comprimée, la plus belle occasion d'agrandir leur territoire en mettant tout à fait sous leur dépendance les sultans de Surakatra et de Djocokatia, en leur aplanissant la voie pour marcher à la conquête absolue de l'île, vers laquelle leur politique a toujours tendu. Les souverains de ces deux royaumes, déjà liés avant cette époque avec le gouvernement hollandais, par des traités qui donnaient à celui-ci le droit de choisir dans leur famille celui qui devait leur succéder, d'occuper des positions militaires dans leur territoire, et d'avoir toujours auprès d'eux un détachement de ses troupes pour garder leurs personnes, conservaient encore assez d'influence sur leurs peuples pour se rendre redoutables, et exciter les défiances de leurs alliés. Mais aujourd'hui les derniers traités les ont mis tout à fait à la dis-

crétion des Hollandais : une partie de leurs possessions a été donnée en apanage à un prince qui était autrefois du nombre de leurs vassaux, en récompense des services qu'il a rendus dans la guerre. Ces deux souverains, salariés par la Hollande, qui leur a donné de fortes pensions en dédommagement de la perte de leur autorité, n'en conservent plus qu'une nominale sur leurs sujets : ce ne sont plus que des instruments dont les Hollandais sentent encore aujourd'hui la nécessité de se servir, mais qui leur paraissent déjà bien onéreux, et dont, à la première occasion, ils se débarrasseront tout à fait. Le gouvernement use largement du droit qu'il a de choisir dans chaque famille le prince qui doit succéder au trône; il a soin de prendre celui dont le caractère est le moins guerrier, et qui offre le plus de garantie, de soumission, de dévouement à ses volontés suprêmes. Entouré des plus grands honneurs dans son palais, le fousounan ou empereur de Solo n'en est pas moins un véritable prisonnier, puisqu'il ne peut pas en sortir sans prévenir d'avance le résident hollandais, qui est chargé de la surveillance de tous ses actes, et de veiller à l'exécution des traités. L'exemple de ce qui est arrivé, il y a quelques années, au jeune empereur qui est aujourd'hui exilé à Amboine, qui fut déposé sur-le-champ pour être sorti la nuit, sans avoir prévenu le résident, pour aller prier sur le tombeau de ses pères, est une preuve de la sévérité avec laquelle les conquérants traitent aujourd'hui ces princes. La mesure, il est vrai, fut considérée comme bien rigoureuse par la plupart des colons de Java. Le jeune empereur, qui supporte aujourd'hui son exil avec tant de dignité, plaisait à tout le monde par ses manières distinguées, son esprit et son instruction; il avait adopté complétement les mœurs européennes, et reconnaissait la supériorité de notre civilisation; par cela même il inspirait peut-être de l'ombrage au gouvernement, qui craignait qu'il ne voulût en faire un jour l'application à son profit. La fidélité qu'il avait montrée dans la guerre de Java, où il eût pu faire tant de mal s'il avait embrassé la cause des rebelles, méritait cependant un peu d'indulgence pour une aussi légère faute. Mais de pareilles idées de générosité sont incompatibles avec une domination aussi étrange que celle qu'une poignée d'Européens exerce sur près de 9 millions de Javanais.

Dans leurs rapports avec le gouvernement général, les princes qui, tout souverains qu'ils sont, relèvent entièrement de son autorité, se servent à son égard, en style de chancellerie, de la singulière appellation de *grand-père ;* celui-ci, dans ses rapports diplomatiques avec eux, leur dit toujours : *Mon petit-fils.* Ces termes sont obligatoires dans la langue de cour de Java entre un prince vassal et son suzerain, et réciproquement. La langue javanaise, qui paraît dériver du sanscrit, a cela de remarquable, qu'elle est tout à fait différente quand on parle à un supérieur, ou quand on s'adresse à un inférieur : il est telles expressions de la langue des grands qu'un homme du peuple ne se permettrait jamais d'employer. Il est à remarquer que les Polynésiens ont aussi dans leurs langues des expressions toutes particulières pour parler à un chef, et qui sont interdites aux hommes des classes inférieures, quand ils causent entre eux.

Les troupes européennes et l'armée indigène, composée entièrement de soldats de diverses îles de la Malaisie et d'Africains, tous étrangers à Java, suivant le système adopté, occupent toutes les villes du littoral, et un grand nombre de positions militaires dans l'intérieur. Avec cette armée, qui est de 30,000 hommes environ pour toutes les Indes, dont 8 à 10,000 soldats européens, les Hollandais se considèrent comme maîtres absolus du pays, et n'ayant rien à redouter de l'intérieur. En revanche, les Anglais, qui entourent toutes leurs possessions, et semblent convoiter l'île de Java, dont ils ignoraient le prix quand ils l'ont rendue à leurs anciens maîtres, inspirent au gouvernement de Batavia les craintes les plus sérieuses.

Tous les efforts du gouvernement tendent aujourd'hui à concentrer ses forces dans l'intérieur de l'île, à y bâtir une capitale, et à créer des positions militaires hors des lieux de débarquement, afin de pouvoir à la fois maintenir ses vassaux dans la soumission, attendre de pied ferme l'ennemi après lui avoir laissé consumer son ardeur dans des attaques de guerillas, et l'avoir forcé de subir, avant de se mesurer avec le gros des forces hollandaises, l'influence des maladies si funestes aux Européens sur le littoral, et qui sont un des moyens les plus puissants de défense que la nature leur a donnés pour repousser une agression. Cette tactique paraît très-rationnelle. La facilité avec laquelle Java fut pris en 1811 prouve que le système de défense d'alors était mauvais; celui qu'on se propose de suivre aujourd'hui peut seul balancer, dans la lutte, l'inégalité qui existe entre la marine hollandaise et celle de la Grande-Bretagne, qui pourra toujours, quand elle le voudra, débarquer beaucoup de troupes à la fois sur un point quelconque du littoral de cette grande île.

Depuis l'accroissement du territoire hollandais, dont j'ai parlé, la grande culture a augmenté considérablement à Java, et ses produits sont le triple de ce qu'ils étaient il y a vingt ans. Toutes les vues du gouvernement ont été tournées de ce côté, et, pour cela, il a fait de grands avantages aux colons qui ont voulu s'établir, et défricher la plupart de ces nouveaux terrains, que la culture a rendus d'une fertilité sans exemple.

Dans le principe, tout Hollandais, offrant des garanties de moralité, qui voulait y consacrer son travail et son industrie, recevait du gouvernement, avec une concession de terres pour vingt ans, des avances considérables, qui le mettaient à même de créer, sur ce terrain, des sucreries, sans avoir besoin de consacrer le moindre capital à lui. La seule condition qui lui était imposée était de livrer au gouvernement ses produits de sucre ou de café, à un prix fixé par un tarif fort raisonnable, quoique au-dessous du cours de la place. Le remboursement des avances qui lui avaient été faites était prélevé d'abord sur le prix des récoltes de première année; on n'exigeait de lui aucun intérêt pour ces avances. On conçoit qu'avec de tels encouragements, les industriels affluèrent bien vite à Java; ils y étaient surtout attirés par les fortunes rapides que firent les premiers concessionnaires. Depuis, le tarif des produits a beaucoup diminué, et a réduit les bénéfices des cultivateurs en augmentant ceux du gouvernement. Telle est la source des grands revenus qu'il tire

de l'île de Java, qui précédemment ne lui rapportait rien, et celle de l'augmentation sur une grande échelle des productions de cette île, dont une grande partie est encore inculte, malgré son immense population. Aujourd'hui il devient plus difficile d'avoir des concessions de terrain; les avances du gouvernement ne sont plus aussi considérables, et les concessionnaires doivent posséder un capital à eux pour couvrir leurs frais d'établissement. Mais, maintenant que le premier élan est donné, on ne manque pas de gens qui consacrent leurs capitaux à de pareilles entreprises; et le gouvernement, sans faire presque de frais, recueille le fruit de l'argent qu'il a semé si habilement. Rien de plus juste, s'il le fait avec modération; malheureusement, on lui reproche de rendre aujourd'hui son monopole nuisible aux intérêts du pays, par la grande réduction qu'il a opérée dans le tarif des prix auxquels il achète les denrées. Je ne sais jusqu'à quel point ces reproches sont fondés.

Voyons maintenant quels sont les bras que peuvent employer ces colons à la culture des terrains qui leur sont concédés. Quelque considérable que soit la population de Java, les habitants ont si peu de besoins, et le sol est si fertile, que l'appât du gain ne pourrait les décider à sortir de leur indolence habituelle, et à travailler plus qu'il ne leur est nécessaire pour vivre à leur manière. Dans le temps où ils étaient sous l'autorité de leurs chefs, ceux-ci étaient les uniques propriétaires du sol, et les Javanais, attachés à la glèbe comme de véritables serfs, étaient chargés de la cultiver au profit de leurs seigneurs, ne recevant d'eux que ce qui était indispensable aux besoins de leurs familles. Ces chefs pouvaient user, selon leurs caprices, d'une autorité illimitée, et disposer de tout ce qui appartenait au paysan, sans que ce dernier, habitué à ce lien de servage, et à respecter leurs volontés, y trouvât rien à redire. Le seigneur abusait rarement de cette autorité; la douceur avec laquelle il l'exigeait rendait l'obéissance facile: se contentant lui-même de peu, il exigeait peu de ses serfs. Le paysan travaillait donc en conscience, et les terres étaient bien loin de rapporter ce qu'elles étaient susceptibles de produire. Le Javanais, auquel manquait, dans cette organisation sociale, le vif stimulant de l'esprit de propriété, n'en était que plus porté à se livrer avec délice à cette paresse à laquelle sont en général si enclins les habitants des pays équatoriaux, où la nature exige si peu de travail de l'homme pour subvenir abondamment aux premiers besoins de la vie. Mais les Hollandais, dont le but, en s'établissant sur cette île, était d'en tirer toutes les denrées coloniales qu'elle peut produire en si grande quantité, s'aperçurent, après une longue épreuve, que jamais ils ne l'atteindraient en succédant dans ce pays au droit qu'avaient les souverains de lever une partie de l'impôt en nature, et de frapper les habitants d'une légère capitation. Ils réussirent tout au plus, de cette manière, à couvrir les frais d'occupation du pays, mais non à alimenter un grand commerce; car les Javanais ne cultivaient que le riz et un petit nombre d'autres végétaux qu'ils consomment, et ne produisaient chaque année que ce qui leur était strictement nécessaire pour vivre et payer leur tribut. Pour y parvenir, on

essaya d'abord de frapper la récolte de l'impôt exorbitant du tiers de son produit; mais cette mesure n'était guère propre à encourager la culture. Le laboureur, frustré d'une grande partie de la terre en friche, ne veut pas se donner la peine de travailler pour un autre; et les capitalistes étaient peu disposés à placer leur argent dans des entreprises agricoles qui devaient procurer une si grande partie de leurs profits au gouvernement.

Ce dernier système, qui a été longtemps en vigueur, et dont les mauvais effets se sont aggravés avec le temps, a duré à Java jusqu'en 1830. Quelque énorme que soit cet impôt territorial, qui demande au cultivateur le tiers de ses produits, les Javanais sont de trop bonne composition pour s'être jamais révoltés contre de pareilles exigences. Mais leur force d'inertie en a fait mieux sentir les inconvénients au gouvernement que toutes les révoltes possibles. C'est sous l'administration très-éclairée du général Vandenburch qu'on a substitué à ce système d'impôt tout à fait improductif l'impôt du travail. Cet impôt paraîtrait bien oppressif, si on voulait l'établir dans un pays d'Europe; on peut dire plus, dans l'état actuel de la civilisation, ce serait impossible. Mais à Java, on l'a établi sans éprouver la moindre résistance, et c'est à lui qu'est due cette grande extension des cultures et l'accroissement de richesses que l'on remarque depuis quelques années. Voyons en quoi il consiste.

Depuis la nouvelle loi, tout indigène doit chaque année au gouvernement, comme tribut, soixante-six journées de travail, c'est-à-dire près du cinquième de son temps, à la réquisition des chefs de son district. Ceux-ci reçoivent les ordres du résident de la province sur la nature de la culture à entreprendre, et sur la répartition de ce travail, qui est fixé d'après les époques de labours et des récoltes. La partie de ce temps qui n'est pas consacrée à la culture des terres concédées par le gouvernement aux colons est employée à l'entretien des routes, à la canalisation, à tous les travaux d'utilité publique qui ressortent du gouvernement, et aux corvées que nécessite son service. Quand une fois le paysan javanais a rempli cette lourde tâche, il peut disposer du reste de son temps et travailler pour son propre compte, sans crainte d'être jamais inquiété. Et, pour l'engager à produire, le gouvernement a établi à sa portée, dans tous les districts les plus reculés de l'intérieur et les plus éloignés des villes, des magasins où il peut aller porter ces denrées, et les échanger contre des marchandises ou de l'argent. Cette sage précaution a été inspirée au gouvernement par la connaissance parfaite qu'il a acquise du caractère du peuple javanais. Il fallait lui donner cette facilité pour vaincre son indolence et satisfaire la vivacité de ses désirs. Quand un objet fait envie à ces indigènes, ils donneraient tout au monde pour le posséder instantanément; mais il n'a plus de prix à leurs yeux s'il y a nécessité de l'aller chercher loin. Leurs désirs sont des désirs d'enfants, et exigent d'être promptement satisfaits; car ils en ont aussi la mobilité. Les Hollandais ont senti les avantages de mettre ainsi les produits de leurs manufactures constamment à la portée des habitants de l'intérieur; ils comptent beaucoup sur ce moyen pour augmenter leurs besoins,

et les forcer ainsi à devenir industrieux. Le gouvernement se procure de cette manière une assez grande quantité de café, de poivre et de riz, qu'il paye sur-le-champ aux prix fixés par le tarif.

Dans tous leurs travaux, soit de culture de terre des colons, soit d'utilité publique, les Javanais sont toujours guidés par leurs chefs et leur obéissent ponctuellement. Ils se distinguent surtout par une intelligence remarquable à exécuter les canaux d'irrigation, par lesquels leur instinct, commun à tous les peuples habitués à cultiver le riz, supplée si bien aux plus beaux instruments et aux plus savantes méthodes de nivellement employés par les ingénieurs européens. C'est avec des tuyaux de bambous, et de légers mouvements de terrain qu'ils exécutent avec une rare précision, qu'ils dirigent un cours d'eau quelconque, qui descend des montagnes dans les directions les plus variées et sur le terrain le plus inégal, de manière à lui faire arroser cent champs de riz différents qui se trouvent sur son passage. Leur coup d'œil d'aigle ne les trompe jamais, et ces travaux se font avec la plus grande rapidité. Le Javanais, apathique par nature, est doué, en compensation, de la docilité qui est le propre des caractères indolents. Il travail lentement, mais avec patience, et arrive ainsi toujours au but. Il a tellement l'habitude d'être commandé, que pour lui elle est devenue un besoin. Deux hommes de la même classe et du même rang se trouvent-ils chargés d'un travail quelconque, l'un d'eux devient de suite chef sans contestation. Ils aiment surtout à n'être point troublés dans leurs travaux, et les Européens perdraient à les importuner de leur surveillance, surtout s'ils voulaient les leur faire exécuter avec une vivacité qui n'est point dans leur caractère, et qui leur ôterait tout l'exercice de leurs facultés. Les Hollandais respectent ces goûts et ces habitudes; il est vrai que leur caractère, naturellement froid et patient, est plus fait que celui d'autres peuples pour s'accommoder de ces lenteurs. Mais, grâce à lui, leur joug est très-supportable pour cette population, malgré ses exigences...

On n'a pas osé jusqu'ici, dans la crainte de trop froisser les préjugés du peuple, établir un état civil pour les indigènes. Les Javanais, comme tous les mahométans, ignorent donc leur âge, et le gouvernement se trouve ainsi privé du meilleur moyen qu'il aurait pour établir un recensement exact de la population. Néanmoins, grâce au fractionnement de cette population en quartiers, dans les villes, et en petits villages ayant tous un chef qui n'a sous son autorité qu'un petit nombre de familles dont il connaît chaque membre, on en possède le chiffre d'une manière assez exacte. On l'évalue aujourd'hui à près de 9 millions d'habitants, quoique les derniers recensements officiels, déjà anciens, ne la portent qu'à 7,500,000. Les Hollandais considèrent qu'avec le terrain qui reste encore à cultiver dans l'île, celle-ci peut facilement nourrir une population triple; ils voient aussi avec plaisir l'augmentation qui a eu lieu depuis leur reprise de possession en 1815. On compte, dans cette population, 200,000 Chinois payant le tribut. Ils sont repartis dans toutes les villes du littoral; car il leur est défendu, ainsi qu'aux étrangers d'Europe, de s'établir dans l'inté-

rieur. Quoique les Chinois aient rendu, pendant la dernière guerre de Java, lorsque Dippo-Hegero leva l'étendard de la révolte, de grands services aux Hollandais, et qu'ayant des intérêts communs avec eux, ils forment un noyau d'auxiliaires assez considérable pour balancer la force de la population indigène en cas de rébellion, le gouvernement redoute l'esprit d'intrigue de ce peuple et son industrie, qui en font dans le commerce de terribles concurrents pour les Européens. Il établit donc sur eux des taxes considérables, les soumet à une foule de petites vexations, et exige des cautionnements quand ils se présentent dans le pays, afin d'arrêter, autant que possible, le flot d'émigrants du céleste empire, qui envahirait chaque année l'île de Java.

Le budget annuel des dépenses du gouvernement de Java s'élève à 8 millions de florins, y compris les frais qu'on est obligé de faire pour soutenir les établissements de Sumatra et tous ceux de la Malaisie, dont les revenus ne suffisent pas à leur entretien. Sont exceptées les Moluques et Banca, qui ont besoin de subvention; et ces colonies ne donnent de boni que grâce au monopole de l'étain et des épices qui rapporte encore beaucoup. Les revenus se composent des recettes de la douane, de l'impôt de capitation, tribut vulgairement appelé *droit de queue des Chinois*, régie de l'opium, de l'arrack, et de toute boisson fermentée fabriquée dans le pays. Le fisc hollandais n'a laissé échapper aucun des moyens connus pour prélever des impôts et augmenter ses recettes le plus possible; mais la branche du revenu le plus considérable, et celle qui contribue à rendre la balance des recettes et des dépenses si favorable au gouvernement, est celle qui tire sa source du monopole qu'il s'est réservé dans l'achat de tous les produits de l'agriculture des terrains concédés par lui. Il revend ses denrées aux agents de la Société de commerce appelée *Handel-Maatschappy*, qui exerce à son tour un monopole sur le commerce des Indes hollandaises. Cette Société a été créée en 1819, sous le patronage du roi Frédéric-Guillaume, qui, pour encourager les capitalistes du royaume des Pays-Bas, à concourir à sa formation, prit lui-même pour 20,000,000 de florins d'actions, et garantit à ses associés un intérêt de 4 $\frac{1}{8}$ pour 100.

Depuis que le gouvernement hollandais avait succédé à la Compagnie dans l'administration de ses vastes possessions, en prenant sa dette et ses charges, le commerce en avait été ouvert à tous les nationaux et aux étrangers, et on s'était borné à réserver aux Hollandais divers avantages par les règlements de douanes. Malgré ce qu'avait d'honorable pour le gouvernement hollandais cette concession aux idées du temps, qui n'admet plus l'utilité des compagnies souveraines, et douées d'un caractère exclusif, il n'avait pas tardé à s'apercevoir que les avantages réservés au pavillon national étaient insuffisants, et que les Anglais, grâce à la supériorité de leurs capitaux et de leur navigation, avaient le marché des possessions néerlandaises d'outre-mer, et y dominaient exclusivement. C'est pour lutter contre eux qu'on songea à former la Société du Handel-Maatschappy.

Cette Société, dont le caractère est purement commercial et subordonné,

possède un capital de 97,000,000 de florins. Elle n'a à Java qu'une simple factorerie composée d'un président et de deux membres. Elle ne peut y posséder de terres à elles, car elle doit, pour ses opérations, dominer la culture de toutes les terres. Astreinte à ne se servir que de bâtiments construits en Hollande et conduits par des Hollandais, il ne lui est pas permis d'en posséder en propre ; car il faut que le bénéfice de ses frets porte sur un grand nombre de navires et d'individus ; et, pour que le bienfait de son action s'étende à toutes les parties de la monarchie, elle doit disposer en Europe des arrivages et des départs de sa navigation, de manière à ce qu'Amsterdam en ait $^{21}/_{40}$, Rotterdam, $^{15}/_{40}$, Dordrecht, $^{2}/_{40}$, et Mildebourg autant.

Les employés du gouvernement livrent à la factorerie les denrées qu'ils acquièrent à Java ; la Société se charge de les transporter en Europe, moyennant un fret convenu, qui s'élevait, en 1839, à 28 centimes par kilogramme de café, et 23 centimes par kilogramme de sucre. Le gouvernement eût pu augmenter son revenu, en vendant les produits à Java même ; mais il n'eût pas rempli son but, qui était d'entretenir la navigation hollandaise pour le transport de ces denrées, et de faire de la Hollande le grand marché, en exigeant qu'elles soient portées en Hollande. C'est aujourd'hui le pavillon néerlandais qui fait tous les transports des Indes à la métropole ; avant, il en faisait à peine la moitié. Le but de cette grande institution a donc été, de ce côté, rempli. Pour encourager la construction des bâtiments, on avait d'abord accordé des primes, qui, au bout de peu de temps, sont devenues inutiles. L'essor donné par elles est devenu tel, qu'en 1839, après leur suppression, il a été construit dans les chantiers de la Hollande 123 bâtiments du port de 39,918 tonneaux, destinés à la navigation des Indes ; et la Société employait alors 150 grands bâtiments du port de 116,000 tonneaux. Depuis, le nombre n'a cessé de s'accroître.

La charte du Handel-Maatschappy renferme la stipulation expresse qu'elle doit se servir, pour ses exploitations, des produits du pays. Le roi Guillaume, en la faisant insérer, voulait relever les fabriques nationales, tâche bien difficile dans un pays comme la Hollande. Il a rencontré, de ce côté, beaucoup d'obstacles ; cependant grâce aux engagements qu'il a fait prendre à la Société avec des fabriques qui se sont élevées sur la foi de ces commandes, à la puissance de son crédit, aux tarifs de douane et à la protection donnée par les autorités politiques à ces fabriques, dans l'espace de vingt ans, elles sont parvenues à arracher dans les Indes la fourniture de Java à l'Angleterre. On en a la preuve par les détails statistiques qui suivent. En 1824, les fabriques nationales envoyaient à Java pour 630,000 francs de cotonnades, et les fabriques anglaises pour 5,400,000 francs. En 1839, les premières avaient fabriqué pour Java pour 15,484,000 francs de cotonnades, et l'industrie anglaise pour 6,850,000 francs.

Après cette digression sur la Société de commerce des Pays-Bas, je me trouve amené à parler de ses revenus de l'île de Java. Des personnes, que j'ai lieu de croire bien informées, m'ont assuré qu'en 1838 cette colonie, tous

frais d'administration payés, a rapporté à la métropole un revenu net de 23 millions de florins. Si le fait est vrai, cette colonie surpasse toutes les autres, même la ville de Cuba, puisque, sans cesser de prospérer, elle couvre tous ses frais d'administration et donne encore un profit à sa métropole. Elle fournit donc un argument puissant aux partisans des colonies pour combattre leurs adversaires, qui, s'appuyant surtout sur ce qu'en général on ne peut leur représenter, dans la balance des revenus et des dépenses de ces établissements, aucune recette directe, les regardent comme onéreux pour leurs métropoles, oubliant de tenir compte des avantages qu'en retire le trésor par les revenus des douanes et le mouvement qu'ils impriment au commerce maritime de la métropole.

On conçoit qu'une colonie qui donne d'aussi grands revenus au gouvernement d'un petit pays comme la Hollande, et contribue tant à sa prospérité, rende cette nation défiante des étrangers, surtout de ceux qui, comme les Anglais, envient tant sa prospérité. Elle tient beaucoup à l'habile système de M. Vandenburch, et éloigne, autant que possible, les rapports des étrangers avec les habitants de l'intérieur, pour n'être point contrariée dans ses actes.

La Hollande regarde comme trompeuses et subversement dirigées contre elle les doctrines de la liberté du commerce, tant prêchées par les publicistes anglais. Si la vérité de ces doctrines condamne, en théorie, les actes du gouvernement hollandais et lui donne tort quand au fond, il n'en faut pas moins reconnaître que ce n'est ni dans l'intérêt de la Hollande, ni dans celui du peuple javanais, que sa rivale en colonisation veut la faire revenir à un système plus libéral. La pratique a déjà prouvé que, si l'Indien n'était pas obligé de travailler pour acquitter son impôt, une grande partie de cette belle île serait encore inculte, et que, retombant dans la misère et le servage, il rétrograderait vers la barbarie dont il est à peine sorti. On ne peut nier que le régime actuel, tout fiscal et oppressif qu'il est, n'ait amélioré sa condition matérielle. N'y eût-il que ce seul bien de produit, la conquête hollandaise a été avantageuse aux vaincus, et peut se justifier jusqu'à un certain point.

E. DUBOUZET.

ABYSSINIE.

LES AMHARRAS DU CHOA.

RELIGION. — POUVOIR ROYAL. — CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ.

Deux peuples, de race et d'origine différentes, reconnaissent l'autorité du roi de Choa. Les Amharras, légitimes descendants de l'antique nation

éthiopique, forment le premier: la dynastie royale leur appartient; les Gallas, peuple nouveau et plus barbare, forment le second.

Les Ambarras présentent assurément à l'histoire un intérêt assez notable; leurs ancêtres, les Éthiopiens, étaient parvenus, les témoignages historiques le prouvent, à cette phase de civilisation où se trouvèrent, à une certaine époque, les peuples assyriens, les races pélasgiques peut-être (il est plusieurs fois question des Éthiopiens dans Homère: le poëte grec en parle toujours avec éloge), et en partie aussi les Hébreux du temps de Salomon, avec lesquels la fameuse reine de Saba les mit en rapport intime, et dont ils empruntèrent la religion. Je crois que s'il existe encore au monde quelque trace vivante de cette civilisation primitive, c'est chez les Ambarras qu'il faut la chercher. En Europe, où le mouvement des révolutions est si rapide, toutes choses ont changé bien des fois de face depuis cette lointaine époque. Mais jusqu'au XVI[e] siècle, les Abyssiniens, presque entièrement isolés, sont demeurés à l'abri de toute influence extérieure puissante et permanente. Jusqu'au moment où des hordes musulmanes s'élancèrent sur leur contrée, que les Gallas envahirent lentement d'un autre côté, ils ne vécurent que d'une vie intérieure; et uniquement livrées à elles-mêmes et à l'action du temps, leurs anciennes mœurs, leurs anciennes idées, sont arrivées par leur développement naturel au point où on les observe aujourd'hui.

Le premier élément de la civilisation d'un peuple, la religion, paraît encore assez pure et assez élevée chez les Ambarras du royaume de Choa. Si l'on songe que, dès leur initiation au christianisme, des hérésies sans nombre, de grossières superstitions, s'introduisirent parmi eux sous le masque de la religion nouvelle, et que bientôt tous les rapports sont devenus absolument impossibles entre eux et la grande communion chrétienne de l'Europe, leurs dogmes, comme on doit le présumer, sont mêlés à des croyances corrompues.

Voici, du reste, les principaux dogmes du christianisme qu'ils reconnaissent: l'unité de Dieu, la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, le paradis, l'enfer, le purgatoire.

Tous les Ambarras suivent scrupuleusement les pratiques de leur culte; ils font intervenir la manifestation extérieure de la religion dans tous les grands actes de leur vie publique ou privée: ils placent toujours sous la protection divine leurs entreprises guerrières, et dans leurs expéditions ils font précéder leurs phalanges des livres saints de leurs églises les plus vénérées; chaque année, à la Pentecôte, des prières publiques et des cérémonies spéciales appellent la bénédiction du ciel sur les productions de la nature. La religion domine les trois grands événements de la vie: la naissance, le mariage, la mort.

La douceur des mœurs que l'on remarque chez les Ambarras me paraît l'une des plus fortes empreintes que le christianisme ait laissées sur eux. Chez les Barbares, on fait ordinairement très-peu de cas de la vie de l'homme: les nations germaines évaluaient même à une somme d'argent la peine encourue par un assassin. Il n'en est pas de même chez les Ambarras:

d'abord l'assassinat est très-rare parmi eux, et c'est le seul cas où la peine de mort puisse être infligée; encore, le roi, qui n'a jamais le droit de la prononcer arbitrairement, ne peut pas de son chef la faire exécuter contre l'assassin. Le châtiment de l'assassinat devient l'affaire de la famille de la victime. L'assassin, reconnu coupable par le roi, seul juge de ce crime, est livré aux parents du mort : ceux-ci peuvent exiger de lui telle indemnité qu'ils veulent, ou le faire périr. S'ils choisissent cette dernière alternative, le roi fait surveiller par deux officiers l'exécution du supplice. Si le mort n'avait pas de parents, le roi se chargerait de sa vengeance. Il se commet du reste fort peu de crimes dans le royaume de Choa. J'ai assisté à un grand nombre d'audiences que le roi donne aux peuples; la plupart des affaires pour lesquelles on vient réclamer les décisions de sa justice sont des débats de famille, des accusations portées contre les abus d'autorité que se permettent les gouverneurs.

Un autre caractère très-remarquable de la civilisation des Abyssiniens, c'est la position qu'ils assignent aux femmes. Elles ne sont pas soumises à cet état de demi-esclavage où les civilisations orientales les ont tenues habituellement. Elles doivent sans doute à leurs maris obéissance et respect; l'usage veut qu'elles aient pour eux mille petites déférences, mais elles jouissent de beaucoup de liberté : j'en vois une preuve dans les intrigues amoureuses qu'elles ne sont pas en peine de lier; ensuite le divorce, auquel les Amharras ont fréquemment recours, est souvent prononcé à leur requête. Le divorce s'effectue quelquefois de gré à gré; si l'une des parties s'y oppose, l'affaire est portée au tribunal du gouverneur, et même, en dernier ressort, jusqu'au roi. Si les motifs sont légers, on concilie les époux; s'ils sont graves, au contraire, par exemple, si un homme prouvait qu'il a été trompé par sa femme, ou qu'une femme se plaignît d'avoir été cruellement battue par son mari, la séparation serait prononcée, et dans tous les cas de divorce le mari serait tenu de donner la moitié de sa fortune à sa femme.

Enfin les femmes amharras participent aux droits de propriété, elles apportent dans le mariage une dot qui peut consister en terres et dont la propriété leur revient à la mort de leurs maris, ou en cas de divorce; elles ont une part égale à celle des hommes dans les héritages de famille.

J'ai toujours vu chez les enfants des Amharras une très-grande obéissance; ceux-ci n'exercent pas sur leurs enfants cette autorité absolue que plusieurs nations ont donnée aux pères, et qui peut dégénérer, comme cela s'est vu, en une atroce tyrannie. Un jeune homme n'est admis cependant à l'entière liberté qu'à l'âge de dix-huit ans. Le fils aîné n'a aucune prérogative hiérarchique sur ses frères et sœurs; dans l'héritage paternel tout se partage par égale part.

La propriété a parmi les Amharras une constitution originale; la propriété absolue de toutes les terres n'appartient qu'au roi. En droit, les propriétaires apparents des terres n'en sont que les usufruitiers, et dans le cas où l'un d'eux encourt le déplaisir royal, les Amharras trouvent naturel que le souverain lui enlève les terres qu'il faisait valoir. Néanmoins, ils exercent

sur ces propriétés de fait les mêmes droits que si elles leur appartenaient absolument : ils les transmettent en héritage, les vendent, les échangent, les donnent ; c'est comme le droit de possession chez les Romains.

L'organisation de la propriété influe considérablement sur la situation politique des personnes. En prononçant le mot situation politique, je dois dire avant tout que l'autorité du roi est absolue, anime tout et domine tout. On sera peut-être étonné que, dans une contrée qui a environ quatre-vingts lieues dans ses deux dimensions, et où il n'existe aucun des moyens de centralisation que fait naître une civilisation avancée, le pouvoir royal exerce une influence directe aussi souveraine sur tous les points du territoire, sans passer par l'intermédiaire d'un corps aristocratique. Je vois à cela deux grandes causes : les Amharras sont doués par la nature et l'habitude d'une surprenante mobilité. Je ne sais si ce mot rend bien ma pensée : je veux dire que les déplacements leur coûtent si peu, que tous, excellents cavaliers et passionnés pour la guerre, ils voyagent si aisément, si rapidement et si volontiers, lorsque leurs affaires agricoles le leur permettent, que les distances n'ont pas pour eux la même valeur que pour un peuple sédentaire, pacifique, et peu fourni de moyens de transport. Ainsi, tous pénétrés de respect pour l'autorité royale, ils ont recours à elle sous les moindres prétextes. De son côté, le roi entretient habilement son influence en parcourant sans cesse son royaume pour la levée des tributs ; il est en quelque sorte présent partout. Il me semble que c'est principalement sur deux grands moyens que s'appuie son autorité : par la guerre, il se fait le centre d'une population belliqueuse qu'il conduit souvent dans des expéditions de cette nature ; en rendant la justice à ses sujets avides d'obtenir ses arrêts dans leurs affaires litigieuses, il devient pour eux comme la loi vivante et l'image sacrée de la justice. Son autorité leur est ainsi doublement utile et doublement nécessaire.

J'ai dit que l'état des propriétés influe sur l'état des personnes. Quoique les héritages soient également partagés, il existe un nombre assez considérable de grands propriétaires qui jouissent presque tous des places de gouverneurs ou d'officiers du roi. Ils entretiennent dans leurs terres des espèces de régisseurs ; mais elles sont cultivées en corvée par les habitants des villages où elles sont situées. Suivant sa position dans la hiérarchie, un gouverneur a droit, pour cultiver ses terres, à un nombre déterminé de journées de corvée réparties sur ses administrés. Or, ceux-ci, comme les colons de l'empire romain ou les serfs du moyen âge, semblent attachés à la glèbe ; ils ne peuvent pas abandonner la partie du territoire où ils sont nés et où des obligations héréditaires les attachent à la culture des terres des seigneurs. S'ils quittaient le lieu de leur habitation avec l'intention de n'y plus revenir, ils seraient poursuivis, arrêtés et ramenés ; ils ne conquerraient leur indépendance qu'en sortant du royaume de Choa. Du reste, le bon plaisir du roi brise à son gré cette chaîne féodale peu lourde à porter, en ce sens qu'elle ne détruit pas l'égalité qui nivelle tous les Amharras devant l'autorité royale.

ROCHET D'HÉRICOURT.

MADAGASCAR.

MÉMOIRE SUR LES PRODUCTIONS DE CETTE ILE ET SUR LES AVANTAGES QU'OFFRIRAIT A LA FRANCE SON OCCUPATION. — PROJET D'UNE COMPAGNIE AGRICOLE ET COMMERCIALE (1).

Depuis plusieurs années le gouvernement français a les yeux fixés sur Madagascar. On peut espérer désormais que le moment n'est pas éloigné où nous devrons prendre possession de ce magnifique pays; la réaction en faveur d'un système colonial est prononcée, le besoin de favoriser notre commerce maritime est vivement senti.

Cependant, depuis bientôt deux années que le gouvernement s'occupe sérieusement d'une expédition à Madagascar, le commerce français s'émeut à peine d'un événement aussi grave; mais on ne connaît pas assez en France les ressources de cette belle île; on la considère comme un pays sauvage, où tout est à créer; on ignore le chiffre de sa population, le caractère et les mœurs de ses habitants; la richesse de son sol, la variété de ses productions; et le gouvernement, qui du moins doit savoir toutes ces choses, et qui sait aussi fort bien apprécier aujourd'hui à leur juste valeur les difficultés qu'une expédition militaire y rencontrerait, le gouvernement hésite, semble reculer devant une mesure décisive. Quelle peut être la cause de cette longanimité? Qui peut l'arrêter au moment même où les esprits sont le mieux disposés à accueillir avec faveur une entreprise dont la réalisation serait glorieuse pour la France, autant que les résultats en seraient favorables au développement de son commerce maritime et de son industrie manufacturière? La crainte, sans doute, de voir qu'une occupation dispendieuse ne vînt pas réaliser les brillantes espérances qu'elle aurait fait concevoir; en un mot, la responsabilité d'administrer industriellement et économiquement un aussi vaste territoire. C'est à des officiers de marine, à des militaires fort distingués, que l'on a demandé des rapports sur la salubrité de Madagascar, sur les points à occuper militairement, sur les ports à créer: des ressources matérielles du pays, de son commerce, de son agriculture, on sait peu de chose; les renseignements maritimes et militaires sont complets; et l'on manque de documents commerciaux; ou plutôt, dans l'incertitude du secours que l'industrie particulière prêterait à l'œuvre de colonisation, le gouvernement temporise, et semble ajourner indéfiniment.

---

(1) Nous devons ce travail important à un des membres correspondants de la *Société orientale*, établi dans une des îles voisines de Madagascar, et à qui ses relations fournissent de nombreux moyens d'être bien informé sur les avantages d'un grand établissement à Madagascar. Des motifs de prudence que l'on appréciera l'empêchent seuls de signer son Mémoire. A. H.

Examinons donc si, dans les circonstances présentes, le commerce ne doit pas prendre une sorte d'initiative, s'il ne doit pas aller au-devant du gouvernement du roi, et, par l'offre de son concours, détruire toutes les incertitudes, en donnant un sens déterminé au but de l'opération. Et d'abord quelle sera la nature et l'étendue de cette coopération? Un examen rapide de la situation actuelle de Madagascar, de sa richesse et de son commerce, et enfin l'appréciation du développement dont la colonie serait susceptible sous une administration éclairée, nous permettront de hasarder avec moins de crainte notre opinion personnelle sur ce que les négociants réunis des principaux ports de France peuvent faire dans cette occurrence.

L'île de Madagascar, qui s'étend de 25° 30 à 12° de latitude sud, sur une longueur de 350 lieues et une largeur moyenne de 120 lieues, n'a pas moins de 800 lieues de circuit, et occupe une surface aussi considérable que les trois quarts du territoire français. Du nord au sud, l'île est traversée dans toute sa longueur par une chaîne de hautes montagnes, dont les ramifications secondaires s'abaissent à l'est et à l'ouest, et la température du pays offre une aussi grande variété que son élévation au-dessus du niveau de la mer. Sur ces côtes, on éprouve d'assez fortes chaleurs, surtout pendant une saison, et dans tout le reste de l'île, on jouit d'un climat comparable à celui des contrées méridionales de l'Europe. Une quantité innombrable de fleuves, de rivières, de lacs, de sources, arrosent le pays en tout sens, et contribuent à la fertilité de son sol pour ainsi dire vierge, qui convient à toutes les cultures des tropiques et des zones tempérées; enfin, l'on trouve réunis à Madagascar tous les éléments d'une puissante colonisation. Aucune côte ne se découpe en un plus grand nombre de ports sûrs et de bonnes rades; et l'une des plus belles positions commerciales que l'on puisse imaginer dans le monde résulte de sa proximité du cap de Bonne-Espérance, de Bourbon, de Maurice et de la côte d'Afrique, précisément sur le passage de tous les navires qui de l'Océan indien font leur retour en Europe, et de ceux qui se rendent dans la mer Rouge, en Arabie, dans le golfe Persique, et dans l'Inde.

Les Madécasses ou Malgaches sont en général de mœurs douces et hospitalières: ils sont intelligents, actifs, pleins de force et de courage. Chez eux la religion, dégénérée trop souvent en superstition, a donné naissance à une foule de préjugés grossiers et de croyances extravagantes; cependant, en examinant quelques-unes de leurs pratiques et certains de leurs dogmes, on reconnaît des traditions qui appartiennent à une religion plus épurée que l'idolâtrie; la circoncision, en usage dans toute l'île, et la croyance générale de ces peuples à une vie future, témoignent des relations qu'ils ont eues anciennement avec des nations plus civilisées, avec les Arabes, sans doute, et peut-être même avec les Hébreux, à des époques bien plus reculées. Les Madécasses sont adroits et industrieux. Sur le littoral de l'île, ils apportent beaucoup de soins et une certaine expérience aux travaux de l'agriculture. Leurs ouvriers extraient le fer et le travaillent en armes, en instruments et en outils de toute sorte; il est rare de trouver

un naturel qui ne soit pas capable de construire seule une maison en bois parfaitement bien ajustée, avec sa hache et son ciseau, les deux instruments de prédilection des Malgaches. Les étoffes de coton et de soie qu'ils fabriquent de temps immémorial dans la province d'Émirne prouvent encore leur contact avec des peuples déjà parvenus à un certain degré de civilisation. Enfin, sur toutes les côtes, ils se livrent avec ardeur à l'exercice de la pêche; ils sont passionnés pour la navigation, et dirigent avec une dextérité particulière leurs frêles pirogues, dans lesquelles ils ne craignent point de donner la chasse aux baleines qui fréquentent leurs parages pendant une saison de l'année.

Chaque province formait autrefois un royaume distinct, gouverné par son roi. Cependant, il arrive souvent qu'un même nom générique désigne plusieurs peuplades connues chacune sous une dénomination particulière. Ainsi, toutes les tribus d'Angoutey, 14° lat. à l'est, et toutes celles qui s'étendent au sud jusqu'au-dessous de Tamatave, prennent le nom général de *Betsimtsaraks.* Les Betsimtsaraks forment un peuple nombreux, d'un caractère excessivement doux; ils sont peu enclins à la guerre, mais en revanche ils ont beaucoup de goût pour les divers travaux de l'agriculture et de l'industrie. Les différentes peuplades du nord qui occupent depuis les environs d'Angoutey jusqu'à l'extrémité de l'île, et redescendent à l'ouest jusqu'au-dessous du cap Saint-Vincent, portent le nom de *Saclaves;* ces peuples sont belliqueux et vivent principalement des produits de leurs troupeaux et de leur pêche. Dans l'intérieur des terres, on trouve le pays des *Ovas* proprement dit. Cette race, plus blanche que les autres, possédant originairement une langue tout à fait différente, descend, selon toutes probabilités, de la race malaise. Quand a eu lieu cette émigration des Malais vers l'Afrique? on l'ignore; mais les usages et l'idiome des Ovas ne peuvent laisser de doute sur leur origine. Cette peuplade est remarquable par son caractère fier et belliqueux, et par son obéissance aveugle pour ses chefs. Les autres peuples de l'intérieur et du sud sont moins importants, et d'ailleurs nous avons plus particulièrement besoin de connaître ceux que nous venons de citer. D'après les informations les plus exactes, la population totale de l'île est estimée à 4,500,000 âmes. Les Saclaves, en y comprenant les *Bezanozènes* et les *Antsianakes*, s'élèvent à 1,200,000; les Betsimtsaraks, y compris les Bétanimènes, à 1,000,000; les Ovas, à 750,000; et il reste 1,550,000 pour les Betsiléens, etc.

Quand les bâtiments de l'île de France commencèrent à fréquenter les parages de Madagascar, tous ces peuples vivaient en assez bonne intelligence, paisiblement adonnés à l'agriculture et au soin de leurs troupeaux, et se livrant aux exercices de la chasse et de la pêche. Ils n'avaient le plus souvent d'autre sujet d'altercation que la possession exclusive d'un pâturage, ou le privilége de pêcher seuls dans une rivière ou sur une côte poissonneuse; mais dès que les Européens y eurent établi le trafic de chair humaine, désigné sous le nom de *traite des noirs*, les naturels, afin de se procurer des prisonniers dont la vente alimentait leur commerce d'échange

avec les blancs, furent en hostilités permanentes avec leurs voisins; ils négligèrent l'agriculture et leurs paisibles habitudes pour ne plus songer qu'à la guerrre qui produisait davantage. Au milieu du désordre qui devenait plus général à mesure que le commerc des esclaves pour l'île de France et Bourbon prenait une plus grande extension, les Ovas, qui s'étaient toujours distingués par leur courage, sortirent de leur obscurité première sous le commandement de *Driau Ampoun*, qui joignait à l'intrépidité d'un soldat tous les talents d'un habile politique; et à dater de son règne, ils conservèrent sur les autres peuples de l'île la grande influence que ses conquêtes leur avaient acquise. Le fils de Driau Ampoun, le célèbre *Radama*, marcha dignement sur les traces de son père; il affermit les anciennes conquêtes, en fit de nouvelles, et établit solidement la domination des Ovas au sud et à l'ouest, et sur toutes les peuplades du nord et de la côte d'est. Aussitôt qu'il n'eut plus d'ennemis à redouter dans toute l'étendue de son vaste royaume, il employa toutes les ressources de son esprit à faire sortir ses peuples des ténèbres de la barbarie. Quelques Européens furent appelés dans sa capitale, qu'il établit à Tanauarive, dans la province d'Émirne, à 60 lieues ouest de Tamatave; et des écoles et des ateliers s'élevèrent comme par enchantement. Doué d'un génie supérieur, Radama, par la sagesse de ses règlements et de sa politique, et surtout par l'influence de ses conseils et de ses exemples, fit abandonner à ses sujets la plupart de leurs coutumes grossières, et sut leur inspirer un vif désir de participer aux bienfaits de la civilisation. Il seconda avec ardeur les mesures du gouvernement anglais pour l'abolition de la traite dans toute l'île. Le pays avait déjà pris une face toute nouvelle, lorsque la mort vint interrompre le cours de ses vastes entreprises. Il mourut en 1828. Son nom gardera une page honorable dans l'histoire, et sa mémoire sera toujours chère aux Madécasses.

Ranavalana Monjaka, veuve de Radama, s'empara du trône au préjudice des frères de son mari. Un d'eux fut décapité par ses ordres, et tous les chefs influents qui avaient le plus puissamment secondé l'œuvre de régénération de leur pays périrent victimes de sa perfidie et de ses crimes. Un autre frère de Radama, *Ramanetake*, fut assez heureux pour échapper à ses poursuites, et se réfugia dans l'île d'Anjouan, sur le canal de Mozambique, avec 300 partisans dévoués. Montée sur le trône par la fraude et la violence, Ranavalona Manjaka n'a point démenti les débuts sanglants de son règne. Les projets de ses prédécesseurs ont été abandonnés, leurs institutions mutilées; les coutumes barbares ont repris le dessus; et le despotisme brutal et sanguinaire qui règne à Madagascar depuis bientôt douze années a fini par tout niveler sur cette malheureuse terre, où la race des vainqueurs est souvent aussi à plaindre que celle des vaincus.

Les Betsimtsaraks, qui sont d'un naturel peu belliqueux, se trouvent dans la partie de l'île la plus commerçante et la plus rapprochée du centre de la puissance des Ovas; et ils sont par conséquent maintenus dans une cruelle dépendance. Ils ont été dépouillés de tout ce qui faisait leur richesse, de

leurs troupeaux et de leurs esclaves, et sont à la discrétion des agents del a reine qui les font travailler impitoyablement, le plus souvent sans même leur fournir de nourriture; aussi les voit-on, dans les ports où ils sont employés aux travaux les plus pénibles, succomber en grand nombre aux mauvais traitements et à la misère; et ceux mêmes d'entre eux qui n'ont pas été réduits en esclavage sont soumis aux réquisitions des moindres chefs ovas, et traités par eux de la manière la plus épouvantable. Trop timides pour songer à lutter contre leurs farouches oppresseurs, ces malheureux Betsimtsaraks ne peuvent que faire des vœux pour l'arrivée des Européens, pour qui ils entretiennent une vive sympathie, et qu'ils savent devoir les délivrer un jour de la tyrannie sous laquelle ils gémissent.

Les Saclaves du nord-est et du nord supportent le joug avec non moins d'impatience, et comme leur courage, leur habitude de la guerre et leur situation à l'extrémité de l'île leur donnent plus de chances de succès, ils sont en insurrection pour ainsi dire continuelle. Dans le moment actuel, la reine *Ouantetra*, et les rois *Diansoul*, *Simiharou* et *Diauzala*, tiennent la campagne contre les Ovas. Le territoire de ces chefs occupe depuis la baie de Passandave jusqu'au port Louket.

Les Saclaves indépendants de l'ouest s'étendent depuis la baie de Bombaytoka jusqu'à la baie Saint-Augustin. Ces peuples ont toujours su se soustraire à la domination des Ovas, et sont avec eux en guerre permanente.

Ces brièves notions sur les Betsimtsaraks de l'est, les Saclaves conquis du nord et les Saclaves indépendants de l'ouest, suffisent néanmoins pour démontrer la facilité que la France aurait à s'entourer d'alliés intéressés à l'abaissement des Ovas et à la chute du gouvernement de la reine.

Les Ovas eux-mêmes sont divisés en trois partis acharnés les uns contre les autres: celui de la reine, qui comprend tous les hommes attachés aux anciens préjugés et les chefs intéressés à la conservation des abus actuellement en vigueur: celui du jeune prince, son fils; mais ce parti n'a pas de consistance réelle, et n'est soutenu que par l'ambition de quelques chefs qui voudraient régner sous le nom du jeune roi; et enfin, le plus puissant de tous, celui du frère de Radama, de Ramanetake, qui a été proclamé roi des îles Comores, où nous avons vu qu'il s'était réfugié avec quelques partisans. Dans l'état actuel des choses, et sans l'intervention des Français, on va même jusqu'à penser que le débarquement de Ramanetake sur la côte de Madagascar pourrait devenir le signal de la perte immédiate de la reine Le prince a toujours conservé des intelligences suivies avec les Ovas mécontents; depuis longtemps la France entretient des relations avec lui, et à diverses reprises elle lui a fourni de l'argent, des armes et des munitions, et elle devrait retirer les plus grands avantages de l'amitié et de l'influence de ce chef. Avec le concours des tribus de l'ouest et des peuples conquis qui voleraient aux armes aussitôt après le débarquement des Français, il nous serait aisé de renverser la reine et de rétablir Ramanetake sur le trône de ses ancêtres, après avoir resserré les Ovas dans leurs limites premières. Mais ce n'est certainement pas là que gît le principal obstacle à l'établisse-

ment définitif des Français dans l'île de Madagascar. Il est toujours bien plus difficile de conserver un pays que de le conquérir. Toutefois, les circonstances les plus favorables semblent conspirer ici pour garantir aux Français la paisible possession des établissements qu'ils auraient fondés, et leur assurer toutes facilités pour le développement successif de leur colonie et l'accroissement progressif de leur territoire. Il suffit, pour atteindre à ce but, qu'on sache user, à l'égard des divers peuples madécasses, d'une politique ferme et prudente, qui consisterait à respecter leurs mœurs, tout en modifiant peu à peu leurs préjugés, et à leur inspirer un vif sentiment de crainte et de vénération pour la puissance et la justice des Français.

Voyons maintenant quelle serait la partie de l'île qu'il conviendrait d'occuper.

L'insalubrité des côtes, depuis le fort Dauphin jusqu'à la baie d'Antongil, a toujours été, jusqu'à présent, et serait encore, un obstacle à l'établissement des colons européens dans cette région de l'est. Les résultats des diverses tentatives qu'y ont faites les Français ont été trop funestes pour qu'on soit tenté de les renouveler. Les Européens qui viennent traiter avec les Malgaches peuvent y séjourner depuis avril jusqu'en décembre; mais aussitôt que l'hivernage commence, ils quittent le pays pour la plupart, et viennent attendre à Maurice ou à Bourbon le retour de la bonne saison. Tous les grands fleuves qui se jettent à l'est sont encombrés à leur embouchure par des débris d'arbres et de végétaux, et par des amas de sable et de limon; et le reflux de la mer, en y incorporant les galets de ses grèves, forme des îlots qui barrent les fleuves et en font refluer les eaux sur les terres basses, de manière à former des lacs riverains parallèles à la mer sur une étendue de côtes considérable. Sans doute, les travaux d'art, le déboisement du pays, et la mise en culture des terres, détruiraient à la longue l'insalubrité de ces côtes; toutefois, ce n'est assurément pas là que les Européens doivent jeter les premières bases de leur colonisation.

Mais, à partir du 15ᵉ degré de latitude, des environs d'Angoutey sur la côte est jusqu'au cap d'Ambre, et sur la côte ouest, depuis le cap d'Ambre jusqu'à la grande baie de Passandave, le pays est parfaitement sain; les terres y sont moins boisées; les fleuves ne sont pas aussi considérables; le cours en est plus rapide; et les lacs et les marécages disparaissent entièrement. Le pays jouit d'une salubrité parfaite, qui permet aux Européens d'y séjourner toute l'année et d'y conserver une aussi bonne santé qu'à Maurice et à Bourbon. C'est donc indubitablement dans cette partie que les Français doivent asseoir leurs premiers établissements; c'est la plus essentielle condition de succès; et lorsque la nouvelle colonie devrait s'accroître, nous ne craignons pas de l'affirmer dès aujourd'hui, ce serait en prenant les fleuves par leurs sources que les nouveaux établissements devraient se fonder pour s'étendre peu à peu en descendant vers la mer au fur et à mesure que la côte s'assainirait. Le triangle irrégulier qui a pour sommet le cap d'Ambre et pour base une ligne droite, tirée d'Angoutey à la grande baie de Passandave, peut comprendre environ un million d'hectares ou cinq fois la surface

de la Guadeloupe, la plus belle et la plus riche de nos possessions coloniales; en estimant à un million d'arpents les terres occupées par les naturels, et celles qui sont impropres à la culture et au pâturage, il resterait un million d'arpents de terres d'une grande fertilité, qui suffiraient, pendant de longues années, à toutes les entreprises des nouveaux colons. Comme il est de la dernière importance que l'on soit bien fixé sur la salubrité de cette partie de Madagascar, nous renvoyons aux rapports qu'ont fournis sur ce sujet les médecins des états-majors des bâtiments du roi *la Nièvre*, *le Colibri*, *le Zèle* et *l'Infatigable*. Cette salubrité est si grande, et le climat dans l'intérieur est si tempéré, qu'il n'y a aucune objection possible à l'établissement de cultivateurs européens dans les terres hautes; et nous nous hâtons, à cette occasion, de déclarer que nous regarderions comme dictées par les conseils d'une sage politique toutes les mesures que le gouvernement prendrait pour encourager l'émigration d'un nombre considérable de familles de paysans français, belges et suisses. Aucun sacrifice ne devrait coûter pour atteindre à ce résultat: concessions de terres, avances d'instruments aratoires et de semences, et en tous cas passage gratuit de France à Madagascar. En effet, l'on concevra aisément que l'établissement au cœur du pays d'une population blanche nombreuse, robuste et industrielle, nous assurerait inévitablement la possession de l'île entière dans un avenir plus ou moins éloigné. Nous expliquerons plus tard comment nous entendrions que ces dépenses fussent couvertes, et ne pussent, dans aucun cas, rester à la charge du gouvernement.

Cette partie de l'île dont nous demandons l'occupation est précisément celle où sont les meilleurs ports. Vohémar est un port magnifique et bien abrité; le mouillage y est excellent, et les navires y sont à l'abri des plus fortes tempêtes, de quelque point qu'elles soufflent. Plus au nord, on a le port Louket, la baie d'Andrava et le port Serac, et une infinité de belles rades et de bons mouillages sur fonds vaseux et de bonne tenue dans toute l'étendue de cette partie de la côte est et de celle de l'ouest, au-dessous du cap d'Ambre; enfin, presque à l'extrémité nord, on trouve le port admirable de Diego-Suarez, qui peut contenir toutes les flottes du monde, dont la passe a une lieue de largeur, sans dangers ni récifs, et où l'on peut louvoyer, pour ainsi dire, jusqu'à toucher la terre. La position maritime de ce port est d'autant plus remarquable, qu'un peu au sud du cap d'Ambre, sur la côte ouest et à une lieue du port même de Diego-Suarez, on rencontre le petit Passandave (port Liverpool des cartes anglaises), où les bâtiments peuvent toujours venir mouiller quand les vents ou les courants sont un obstacle à leur entrée à Diego-Suarez. Cette position magnifique, peut-être unique dans l'univers, indique suffisamment la place de la capitale maritime de la colonie française. La possession de ce port indemniserait la France de la perte de l'île de France, et lui créerait dans les mers des Indes un centre de puissance formidable.

L'île de Madagascar offre, dès à présent, un grand nombre de productions; elle est susceptible de réunir la culture de tous les produits tropicaux

et de tous ceux des régions méridionales de l'Europe; et, par conséquent, la variété de ses ressources est en quelque sorte infinie.

Le riz, qui forme la principale nourriture des Madécasses, et qui, avec les bœufs, constitue maintenant le premier article d'exportation, est la plus importante culture du pays. On n'y distingue pas moins de onze variétés de riz, qui, toutes, donnent des produits considérables dans les terres propres à la culture de cette céréale. Il y a plusieurs espèces qui se cultivent dans les terrains secs, et qui, sans être aussi productives que celles des terres humides, donnent cependant des récoltes abondantes et d'aussi bonne qualité. Le produit du riz est estimé, l'un dans l'autre, par des Madécasses, à 40 %, et ce chiffre paraîtra excessif, si l'on observe que, le plus souvent, le riz est semé dans des terres sur lesquelles la nonchalance malgache se contente de faire passer et repasser des troupeaux de bœufs en guise de labour, le piétinement des animaux, remplaçant ainsi le travail de la charrue et de tout autre instrument aratoire. Quelquefois, cependant, et particulièrement dans l'intérieur, la terre pour les ensemencements de riz est préparée au moyen d'une espèce de pelle droite, dont les Madécasses se servent avec dextérité. L'exportation du riz, sur la côte est seulement, s'élevait, avant le règne de la reine, à plus de 8 millions de livres par année. Depuis son avénement, cette quantité s'est beaucoup réduite; cependant, cet article formerait encore immédiatement un objet d'exportation fort important. Les navires français pourraient, dès la première année de l'occupation, en charger 5 à 6,000 tonneaux, que le commerce de cabotage réunirait de tous les points de la côte est et ouest; et ces exportations devraient doubler et tripler en peu de temps.

Le tabac de Madagascar est d'une qualité supérieure; il réussit également bien dans l'intérieur et sur les côtes. Mais les habitants se bornent à en cultiver la quantité nécessaire à la consommation du pays. Cependant, depuis quelques années, à l'instigation des traitants européens, on a expédié à Maurice et à Bourbon quelques centaines de milliers de cigares et quelques dizaines de milliers de tabac en feuilles. Quoique la qualité du tabac soit excellente, les cigares sont si mal fabriqués, qu'ils ne se vendent que de 2 à 3 fr. le %. Mais le tabac en feuilles est très-recherché, et se paye de 2 fr. 50 à 3 fr. par quintal, de plus que les tabacs de l'Inde. La culture de cette plante pourrait prendre une grande extension sur le sol si fécond de Madagascar, et bientôt les produits de la nouvelle colonie auraient remplacé les tabacs de qualité supérieure que nous sommes obligés de recevoir des États-Unis et du reste de l'Amérique, pour améliorer la fabrication des tabacs indigènes dans nos manufactures royales. Ces importations ne s'élèvent pas à moins de 10 millions de livres annuellement. Du reste, le tabac n'est pas le seul article dont la culture, à Madagascar, contribuerait à affranchir la France du tribut qu'elle paye aux étrangers et à leur commerce maritime, pour les productions coloniales qui sont nécessaires à sa consommation et à ses manufactures.

Le coton, dont les importations annuelles vont, en France, à près

de 100,000,000, réussit admirablement bien à Madagascar. Les terres basses et sablonneuses des côtes seraient éminemment propres à la culture de cette plante. On connaît la qualité supérieure des cotons longue soie des îles Seychelles, qui se trouvent absolument dans les mêmes conditions de température et de sol que les côtes nord de Madagascar.

L'indigo croît spontanément dans toutes les terres légères de l'île, et les naturels sont depuis longtemps en possession de moyens plus ou moins perfectionnés d'appliquer le principe colorant de cette plante à la teinture de leurs vêtements. Cette culture pourrait facilement être introduite sur une grande échelle dans les terres riches et faciles à arroser de la nouvelle colonie, et il y a tout lieu de penser qu'elle y prendrait un essor considérable. La proximité de Pondichéry et du Bengale permettrait de faire venir, à peu de frais, des Indiens habitués à la culture de cette plante et aux travaux des indigoteries. Autrefois les Français avaient introduit la culture de l'indigo à Saint-Domingue, et, en 1775, cette colonie et les autres Antilles françaises envoyaient à la métropole 2,000,000 de cette précieuse teinture. Cette production, négligée et reprise suivant les circonstances, était à la fin devenue florissante. En 1789, Saint-Domingue comptait 3,150 indigoteries, et fournissait aux besoins d'une grande partie de l'Europe. Les Français cultivaient aussi l'indigo dans leurs colonies françaises de l'île de France et de Bourbon ; mais depuis longtemps cette culture y a fait place presque exclusivement à celle de la canne à sucre.

Le bois d'ébène, qu'on a tiré jusqu'à présent de Madagascar, est ordinairement d'une qualité tout à fait inférieure, et cela vient de ce qu'il est coupé dans les forêts marécageuses, où l'exploitation en est bien plus facile ; mais dans l'intérieur et dans la partie nord de l'île, on trouve des forêts en terrains secs, où la qualité de ce bois est de beaucoup supérieure, et égale à celui de Maurice. L'ébène serait un article important d'exportation dès les débuts de la colonie. Dans les grandes forêts, à quelques lieues au sud de Vohémar, et dans celles qui se rencontrent entre cette ville et Diego-Suarez, le bois d'ébène est d'une excellente qualité.

Quelques espèces de bois d'aigle, de benjoin et de rose, se trouvent dans les forêts de Madagascar, qui abondent aussi d'une foule d'autres arbres fournissant en grande quantité les matières premières nécessaires à nos ateliers de teinture, d'ébénisterie, de marqueterie et de tabletterie. On y trouve encore des écorces fort estimées, telles que le simarouba, etc.

Enfin, ces forêts renferment un nombre considérable de copaliers. L'extraction de la gomme copale se faisait autrefois avec une certaine extension à Madagascar ; mais, cet article étant monopolisé par la reine, les exportations en ont graduellement diminué. Les Arabes continuent de la traiter avec les peuplades de l'ouest, et en petite quantité dans les États de la reine. Tous les arbres qui fournissent les diverses gommes, le caoutchouc entre autres, et les différentes sortes de résines, sont fort nombreux. L'extraction de ces produits serait d'une grande ressource pour la colonie.

Le commerce des bœufs est considérable dans toute l'île; Vohémar, Foulepointe et Tamatave exportent annuellement plus de 12,000 bœufs vivants pour Maurice, et au moins 3 à 4,000 pour Bourbon et les Seychelles; et une quantité pour le moins aussi considérable de bœufs et de vaches sont tués sur les lieux pour faire des salaisons qui s'exportent aussi, principalement à Maurice et à Bourbon. En ajoutant le nombre de ces animaux, qui servent à la consommation du pays, on pourra se faire une idée de l'importance des exportations de Madagascar en peaux et en cornes.

Les bois de l'île sont remplis de mouches à miel, et quoique les Malgaches n'aient pas même l'industrie d'en réunir les essaims dans les ruches, la récolte de la cire est dès aujourd'hui d'un grand intérêt. Les Arabes et les Américains viennent traiter cet article sur la côte ouest. La reine monopolise la cire dans son royaume, et n'en vend que de petites quantités pour l'exportation. Cette production, qui jusqu'à présent n'a reçu aucun encouragement, prendrait un grand développement sous une meilleure administration.

Les huiles de coco et de palmier pourraient s'exploiter en grand à Madagascar; les palmiers et les cocotiers y sont très-abondants. Ces deux articles semblent devoir prendre une certaine importance parmi nos importations, par suite de l'emploi avantageux qu'on a commencé à en faire dans la fabrication des savons. Le sésame et le till devraient parfaitement réussir à Madagascar, suivant toutes les analogies, ainsi que plusieurs autres plantes oléagineuses. L'olivier n'existe pas dans l'île, du moins à notre connaissance, mais il est hors de doute qu'on pourrait facilement l'y introduire.

La soie est produite en assez grande quantité dans la province d'Emirne; il y en a de deux espèces, celles qui filent les vers à soie domestiques, et celles que produisent les vers sauvages qui mangent indistinctement toute sorte de feuilles et qui déposent leur travail sur des branches d'arbres. Les Madécasses sont assez habiles dans la fabrication des étoffes de soie et de coton; ils en font de toute qualité, depuis les plus grossières jusqu'aux plus riches, qui sont fleuragées en or et en argent. Nous avons particulièrement admiré un riche tapis en soie, nuancé des couleurs les plus vives, qui venait de Tamatave, et qui s'est vendu 70 piastres (350 fr.) à Maurice. Nous entrons dans ces détails pour donner une idée de l'industrie des Malgaches; leurs procédés de fabrication sont, comme on peut le penser, bien loin de la perfection; mais l'essentiel est que le pays puisse fournir les matières premières dont nos fabriques ont besoin.

On pêche un grand nombre de tortues sur les côtes de Madagascar, et l'on ne peut évaluer à moins de 6,000 kilog. la quantité d'écailles qui s'en exporte annuellement, principalement du nord et de la côte ouest.

Le sagoutier est un arbre indigène à Madagascar; les espèces de lichens qui donnent l'orseille sont très-communs sur les rochers des bords de la mer. On trouve dans l'île plusieurs sortes d'épices, telles que le cubèbe, ou poivre à queue, et on y introduirait probablement avec succès la culture du poivre de Sumatra et de la côte de Malabar.

Enfin, les laines termineront l'énumération des productions de Madagascar qui manquent aux colonies françaises, et que nous sommes obligés de recevoir, non-seulement des étrangers, mais encore de leur commerce maritime dans un très-grand nombre de cas. Dans l'intérieur de l'île, il y a beaucoup de bêtes à laine de l'espèce commune, à grosse queue, semblable à celle du Cap. Le prix d'une brebis ou d'un mouton ne dépasse pas 1 fr. 25 pour les plus beaux. Il est facile de juger de l'extension qu'on pourrait donner à la production des laines dans un pays où les pâturages sont d'une étendue immense et d'une bonne qualité, et où l'on trouve une souche considérable de bêtes à laine, d'une espèce commune il est vrai, mais qu'il serait aisé, comme partout ailleurs, d'améliorer au moyen des croisements.

Parmi les produits que nous recevons aujourd'hui de nos propres colonies, et qui seraient susceptibles d'être fournis par nos établissements de Madagascar, nous citerons d'abord :

Le café : on n'y connaît point encore la culture de cette fève, cependant quelques Ovas de notre connaissance en avaient fait planter plusieurs pieds dans les environs de Tamatave, et l'un d'eux nous envoya l'année dernière un petit sac de café, produit de cette plantation. La fève, petite, oblongue, pointue, régulière, bien verte, avec la pellicule argentée, nous a présenté les caractères du café à fève pointue de Bourbon. A l'essai, nous l'avons trouvé d'une qualité supérieure et comparable au meilleur café Bourbon. La France consomme annuellement 19 à 20,000,000 de café, et sur cette quantité le quart seulement provient de ses possessions coloniales. Madagascar semble dans une situation d'autant plus favorable pour la production du café que l'on n'y connaît point ces fréquents ouragans qui dévastent les plantations à Maurice et à Bourbon.

Le giroflier, le muscadier, ont déjà été introduits à Madagascar par des Européens qui en ont transporté des plants de Maurice à Bourbon. Le premier de ces arbres à épice y donnerait des produits bien plus assurés qu'à Bourbon, où des récoltes presque entières sont souvent perdues par l'effet des coups de vent. L'introduction de la culture du giroflier à Madagascar devrait augmenter dans une notable proportion nos exportations de cette épice à l'étranger.

Enfin le sucre, sur lequel nous nous étendrons assez longuement, les observations que nous avons à faire sur la culture de la canne pouvant s'appliquer, quant à l'économie des frais, à celle de tous les produits que nous avons cités.

Les objets essentiels considérés dans la production économique du sucre, sont :

1° Le prix de la vente des terres, qui détermine en partie le prix de revient de la matière première pour le sucre de cannes comme pour celui de betteraves.

2° Le prix de la main-d'œuvre et les frais de manutention et de fabrication.

3° Et pour le sucre des colonies, la *durée* des plantations sur un terrain donné, ou, en d'autres termes, le nombre successif de récoltes que peut rendre une terre plantée en cannes.

L'examen que nous allons faire sous ces trois rapports des diverses localités où l'on cultive la canne à sucre, prouvera qu'à Madagascar on peut produire le sucre à moins de frais que partout ailleurs.

Dans l'Inde, où la main-d'œuvre et la rente des terres sont à si bas prix, les cannes ne donnent qu'une et deux récoltes au plus; et c'est à l'augmentation considérable des frais qui résulte de la nécessité de renouveler si souvent les plantations, qu'il faut attribuer le peu de développement qu'y avait pris d'abord cette culture. Cependant, depuis quelques années, la production du sucre a considérablement augmenté dans l'Inde; des améliorations importantes ont été introduites dans le mode de culture et de fabrication par des sociétés et des individus disposant de grands capitaux, et le haut prix des sucres sur les marchés de la métropole a permis de les vendre au Bengale de 7 à 9 piastres le quintal, et y a rendu l'industrie sucrière très-florissante. Cependant, il est douteux que la production du sucre augmentât dans l'Inde, et même qu'elle pût se maintenir au taux des dernières années, si les sucres retombaient, sur les marchés d'Angleterre, aux prix où ils étaient avant l'affranchissement des esclaves dans les colonies anglaises. Les frais énormes qu'entraîne le renouvellement fréquent des plantations ne permettrait plus, dans beaucoup de localités, de continuer à y cultiver la canne.

A Maurice, la valeur des propriétés foncières est fort élevée; la main-d'œuvre y a toujours été beaucoup plus coûteuse, et elle a été poussée à des prix exorbitants depuis l'émancipation; cependant on peut continuer à y produire du sucre: cela tient à ce que les terres neuves donnent jusqu'à dix récoltes consécutives, et généralement quatre, cinq et six dans les terres plantées en cannes, suivant leur fertilité et le nombre de plantations qu'elles ont reçues précédemment. Cette longue durée des cannes permet de donner jusqu'à 60 piastres (300 fr.) pour le trouage seulement d'un arpent (½ hectare à peu près), et de payer la main-d'œuvre jusqu'à 7 piastres par mois, nourriture comprise.

A Bourbon, où il n'existe plus de terres neuves plantées en cannes, où les plantations sont toujours faites sur des terres depuis longtemps défrichées, les cannes ne durent que de deux à trois ans. Aussi, malgré le bas prix de la main-d'œuvre et la dépréciation de la valeur vénale des propriétés, l'habitant peut-il à peine couvrir les frais de production, quand les sucres sont à 22 fr. 50 et 23 fr. 75 le quintal.

Madagascar présente des avantages marqués sur les trois localités que nous venons d'examiner: d'abord, les terres y sont franches, c'est-à-dire qu'elles n'offrent aucune difficulté naturelle, comme les terrains rocheux de Bourbon et de Maurice; et l'on pourrait partout y planter les cannes à la charrue, comme on a commencé à le faire à Maurice et à Bourbon, dans le petit nombre de lieux où la nature du sol le permet; ce qui constitue une

économie de frais considérable. La main-d'œuvre à Madagascar est à un prix très-peu élevé, ainsi que nous l'établirons plus bas ; et enfin, l'expérience a déjà prouvé que, dans les bonnes terres neuves, les plantations de cannes tiennent un aussi grand nombre d'années qu'elles peuvent le faire à Maurice. Aussi nous semble-t-il de la dernière évidence qu'on y pourrait produire le sucre plus économiquement que dans aucune autre colonie des Indes ou d'Amérique.

Pour établir le prix de revient des sucres à Madagascar, et montrer la grande économie de frais qu'une sucrerie présenterait dans cette colonie, nous allons donner un tableau comparatif des dépenses d'une habitation à Maurice et à Madagascar.

Nous choisissons, pour baser nos calculs à l'égard de Maurice, une propriété de 700 arpents de cannes, située dans un des meilleurs quartiers de l'île, où 500 arpents de cannes sont aujourd'hui plantés en terres neuves depuis deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf ans, et de 200 arpents de jeunes cannes, bois debout, savanes, etc. Nous avons pris à dessein une sucrerie placée dans les circonstances exceptionnelles, puisqu'il y faut beaucoup moins de bras que si l'on devait renouveler annuellement une partie des plantations, et que les produits y sont bien plus considérables que sur les habitations où la plus grande partie des plantations de cannes ont été faites sur de vieilles terres.

Cet établissement peut produire en moyenne 1 million de sucre par année.

Dépenses annuelles d'une sucrerie à Maurice.

1 administrateur	1,800 piastres.
4 employés et 1 interprète pour les Indiens	960
6 commandeurs et chefs ouvriers	408
100 noirs à 5 piastres par mois	6,000
100 Indiens à ½ piastre	3,000
Mécaniciens (abonnement à l'année)	150
Médecin *id.*	200
Médicaments	82
Riz pour les hommes, et grain pour les mâles	5,300
Mastic et poisson salé pour les Indiens, salaison pour les noirs	900
Habillements	500
Emballages	1,900
Dépenses d'entretien, charrettes, mules et bœufs, et pacage de 100 bœufs l'entre-coupe	4,500
	25,700 piastres.

Produits.

850,000 liv. de sucre à 7 piastres le 100	59,500
150,000 liv. de sirop à 4 piastres	6,000
1,000,000 liv.	65,500 piastres.

Frais à déduire.

Fret 1 ½ piastre par tonneau.	750 piastres.		
Charrois au magasin.	360	»	
Pacage à la livraison.	250	»	
Magasinage..	90	»	
Escompte, 6 %	3,930	»	
Courtage, ½ %.	327	½	
Commission, 2 ½ %.	1,637	½	7,345
			58,155
Frais annuels à déduire. . . .			25,700
Reste net :			32,455 piast.

On a vendu cette habitation 280,000 piastres en 1839; ainsi, en ne tenant aucun compte du capital d'exploitation nécessaire pour les dépenses courantes, cet établissement ne rendrait encore qu'un intérêt de 11 ½ % en vendant le sucre 6 ½ piastres le quintal en moyenne; la main-d'œuvre calculée 5 piastres par mois pour la moitié des bras, composée d'Indiens, dont l'engagement de cinq ans dure encore.

Dépenses annuelles d'une sucrerie à Madagascar.

Un administrateur.	1,800	»
4 employés et 1 interprète.	960	»
6 commandeurs et chefs ouvriers.	360	»
150 noirs à ½ piastre.	3,750	»
Mécanicien..	150	»
Médecin.	200	»
Médicaments.	80	»
Les vivres pour les hommes, et la nourriture des animaux seraient produits par l'établissement au moyen de 50 homm., dont les gages, à 2 fr. 50 c., s'élèvent à.	1,250	»
Emballages faits par 10 femmes natteuses, qui seraient attachées à l'habitation à 1 fr. par mois, et qui pourraient fournir 9 à 10,000 sacs.	120	»
Dépenses d'entretien, réparations, charrues, charrettes, bœufs, etc..	2,030	»
	10,700	»

Produits.

850,000 liv. de sucre de vesou à 3 piastres le 100...	25,500 piastres.	
150,000 sirop à 1 ½ piastre..	2,250	»
1,000,000 livres.	27,750 piastres.	

	Produits. . . .		27,750 P.
Frais à déduire.			
Transport, charrois faits par les charrettes de l'habitation.	«	»	
Pesage à la livraison.	250	»	
Magasinage.	90	»	
Escompte, 6 %	1,665	»	
Courtage 1 %	277	½	
Commission, 5 %	1,387	½	3,670
			24,080
Dépenses annuelles à déduire. . .			10,700
Reste net :			13,380 P.

Ce qui laisse, comme pour l'habitation de Maurice, un intérêt de 11 ½ p. % sur le prix supposé de 110,000 piastres environ ; et l'établissement d'une sucrerie semblable à Madagascar, ne s'élèverait pas à beaucoup près à cette somme. Tous les frais ont été portés bien haut dans ce dernier compte, et cependant il résulte de ces calculs qu'on pourrait produire le sucre à Madagascar à moins de 3 piastres (15 fr.) le quintal.

Certes, nous ne sommes point les partisans du système qui voudrait que la France produisît tout chez elle, et qu'elle procédât à ce but par la voie des prohibitions et des exclusions de toute nature ; nous ne voulons pas non plus qu'on sacrifie légèrement aux exigences du commerce maritime aucune des industries indigènes qui ont pris un si grand essor à l'ombre du régime impérial. Nous croyons comprendre plus largement les intérêts véritables du commerce et de la production ; aussi sommes-nous étonnés de voir que dans la lutte soulevée récemment entre les colonies et les fabricants de sucre de betterave, beaucoup d'esprits n'aient cherché, dans le triomphe de l'une ou l'autre cause, que la perte de nos colonies ou la ruine de notre fabrication indigène. A notre avis, c'est avant tout la production économique qu'il faut envisager, de manière à ce que non-seulement nos consommateurs puissent être approvisionnés au plus bas prix possible, mais aussi que notre commerce d'importation et d'exportation prenne toute l'extension dont il est susceptible. C'est de ce point de vue que nous considérons la question du sucre à Madagascar, non pour ruiner les autres colonies françaises ni les sucreries indigènes, mais pour que la France trouve, dans la production économique d'une denrée devenue aujourd'hui de première nécessité pour tous les peuples, l'aliment à un large système de navigation et de commerce d'exportation.

A Madagascar, le prix de la main-d'œuvre est généralement de 2 P. pour les hommes de choix ; leur salaire se paye en toiles, ce qui le réduit à 1 ¼ P. environ. Ainsi, avec les vivres qu'il faut fournir aux hommes qu'on fait travailler, le salaire total ne s'élève pas aujourd'hui à plus de 2 ¼ à 2 ½ Piastres par mois ; les vivres ne s'estiment qu'à 1 P. par homme.

Les Betsimtsaraks, qui sont très-industrieux, comme nous l'avons déjà

vu, afflueraient dans les établissements français; ils se façonneraient promptement aux pratiques de notre agriculture, et à tous les travaux de divers métiers qui demandent de l'adresse et une certaine intelligence. Les Saclaves seraient particulièrement utiles pour le soin des troupeaux; et l'on emploierait aux chantiers de constructions, aux arsenaux, aux roues, aux constructions et à tous les travaux de manœuvre, les Mozambiques et les noirs des diverses parties de la côte d'Afrique, qui sont en grand nombre à Madagascar, et qu'on pourrait continuer de faire venir de leur pays, en les engageant sur certains points de la côte. Enfin, quand la main-d'œuvre serait insuffisante pour répondre à la multiplicité des travaux qui s'exécuteraient dans la colonie, et que le prix des salaires aurait subi quelque augmentation, Pondichéry deviendrait une mine inépuisable de travailleurs. Le travail des Indiens, qu'on en pourrait faire venir avec des engagements de cinq à huit ans, ne reviendrait pas à un prix trop élevé. Les Malais, les Chinois mêmes, viendraient encore augmenter la population qui se porterait de toute part vers Madagascar. On ignore généralement en France avec quelle facilité peuvent s'opérer de grandes émigrations chez les populations asiatiques. Singapour, qui n'était qu'un repaire de pirates avant 1824, compte aujourd'hui près de 40,000 habitants qui sont venus s'y établir sous la protection des Anglais de tous les points de l'Asie, surtout de la Chine et des îles et des archipels de la Sonde. — Maurice, de 1835 à 1839, a introduit trente et quelques mille laboureurs indiens de Calcutta et de Pondichéry.

Le blé, l'orge, l'avoine, le maïs, les pois, les haricots, les céréales et les légumineuses de toute espèce, les pommes de terre, les légumes et les arbres fruitiers réussissent particulièrement bien dans les terres hautes, et les cultivateurs qui viendraient d'Europe pour coloniser l'intérieur y trouveraient un climat analogue à celui du midi de la France, et n'auraient pour ainsi dire aucun changement à introduire dans leurs travaux d'agriculture, ni dans leur manière de vivre. La culture de l'olivier, du mûrier, l'éducation des vers à soie, celle des bestiaux, et particulièrement des bêtes à laine, qui demandent les unes et les autres des soins très-minutieux, pourraient payer le travail de cette population blanche à un taux fort élevé.

Les volailles de toute espèce, les porcs et tous les animaux domestiques, pullulent à Madagascar; il s'en exporte des quantités considérables pour Maurice et Bourbon. Les chevaux y existent déjà en petit nombre; ils réussissent parfaitement bien, ainsi que les mules et les ânes. Mais les bœufs, les bisons (la même espèce de bœufs à l'état sauvage), et les vaches, seraient encore la principale ressource pour l'agriculture et le commerce.

Toutes les rivières et les côtes de l'île sont excessivement poissonneuses : les Madécasses sont bons pêcheurs; l'on pourrait donner beaucoup d'activité et d'étendue au commerce de la pêche dans les établissements que nous aurions fondés. Le poisson sec et salé serait un article de consommation et d'approvisionnement d'une grande importance, et si cette branche d'industrie n'augmentait en rien le chiffre des exportations, du moins contri-

buerait-elle à former de bons marins pour les nombreux navires qu'entretiendrait la colonie.

Les montagnes de l'intérieur du pays et du nord abondent en minéraux précieux. Le fer est particulièrement très-commun et d'une qualité supérieure. Les naturels l'exploitent déjà en quantité suffisante pour leurs besoins en armes et en outils de tout genre; on y trouve aussi des mines d'argent et de cuivre, etc. etc.; des sources d'eau excessivement salées; depuis peu l'on a acquis la certitude qu'il existe du charbon de terre aux environs de Mazangaï, dans l'ouest.

Enfin, pour terminer l'énumération des ressources de toute nature qu'offre Madagascar, nous parlerons du commerce d'entrepôt que la position géographique de l'île permettrait d'y établir sur une large échelle. Tous les éléments de succès semblent s'être réunis, sous ce rapport, en faveur de la colonie nouvelle, et devraient la pousser, avant peu d'années, à un degré de prospérité inouï. Elle l'emporte évidemment sur tous les établissements que nous pouvons former à la Nouvelle-Zélande et en Abyssinie, par exemple, quant aux avantages de la situation pour un vaste commerce extérieur; elle est moins éloignée de l'ancienne civilisation et de la métropole; elle touche à Bourbon, et n'est qu'à peu de distance de nos comptoirs de la côte de Coromandel; elle deviendrait naturellement le lien et le centre de tous les établissements que nous avons dans la mer des Indes.

Sur toute la côte d'Afrique, depuis Algoa-Bay jusqu'à Zanzibar et Socotora, il existe un commerce d'échange considérable des produits européens et asiatiques contre les peaux, les gommes, la cire, l'écaille, l'ivoire, la poudre d'or, le riz, le maïs, le millet et une foule d'autres articles de moindre importance.

Il y a peu d'années encore que les Américains et les Anglais prenaient une grande part à ce trafic. Ils envoyaient sur l'un des points de la côte ouest de Madagascar de grands navires, de 1,000 à 1,200 tonneaux, qui servaient d'entrepôt, et les navires légers qu'on avait expédiés en même temps des États-Unis et d'Angleterre se partageaient la cargaison d'importation pour aller la distribuer successivement sur tous les points de la côte d'Afrique et de celles de Madagascar, et en rapporter partiellement la cargaison de retour des grands navires d'entrepôt. Ce genre d'opérations se faisait autrefois sur une grande échelle, et la navigation des Anglais et des Américains y employait annuellement plusieurs milliers de tonneaux. Les monopoles établis par la reine n'ont pas peu contribué à restreindre ce commerce, dont les peaux, en particulier, formaient un des articles principaux.

Aujourd'hui les Arabes restent en possession presque exclusive du trafic de toutes ces côtes. Ce sont ceux qui y introduisent les marchandises d'Europe, de l'Inde et de la Chine, que de Mascate ils sont allés prendre à Bombay, et qui enlèvent les diverses productions du pays que les entrepôts de Bombay reçoivent en grande partie par leur intermédiaire encore. Les Arabes sont bons commerçants et bons marins; ils naviguent surtout

avec une grande économie, et peuvent faire ce commerce de troc des côtes d'Afrique avec plus de bénéfice qu'aucune autre nation. Ils auraient bientôt reconnu les avantages marqués qu'il y aurait pour eux à venir prendre dans les établissements français, à Madagascar, les marchandises d'Europe et d'Asie, telles que toileries, draps et tissus de toute espèce, articles de mercerie, bijouterie et quincaillerie, armes, plomb de chasse, poudre, eau-de-vie et spiritueux, etc. etc., et à y rapporter les denrées de la côte d'Afrique. Les Arabes nous apporteraient encore, en échange de nos produits manufacturés, des mules, des ânes et des chevaux de la mer Rouge, de l'Arabie et du golfe Persique, et enfin des chameaux, qui seraient d'une grande utilité pour les transports, avant que l'on eût établi des voies de communication régulières dans tout le pays.

Il serait donc facile aux Français de centraliser dans les ports de leur colonie de Madagascar presque tout le commerce d'importation et d'exportation qui se fait aujourd'hui dans cette île et sur toute la longueur de la côte Est d'Afrique, et d'y donner une étendue infiniment plus considérable. La consommation de nos marchandises d'importation augmenterait progressivement dans tous ces pays, à mesure que la tranquillité se rétablirait, que le travail y recevrait plus d'encouragement, et que les naturels trouveraient avec nous un débouché plus avantageux de leurs produits.

Mais il faudrait que la France suivît, à l'égard des ports d'entrepôt de Madagascar, le système que les Anglais ont pratiqué envers Singapour. Il n'y a aucun droit, de port ni d'ancrage, ni de pilotage, pour les navires; aucun droit de douane à l'entrée ni à la sortie des marchandises de l'entrepôt; et toutes les denrées qui ont été interposées à Singapour sont taxées à leur entrée en Angleterre aux mêmes droits que les mêmes produits des colonies anglaises. Le développement réellement extraordinaire qu'a pris cet établissement en si peu d'années est le résultat de ces mesures libérales. Nous réclamons instamment les mêmes avantages pour nos ports d'entrepôt de Madagascar, convaincus qu'à cette condition-là seulement nous verrions poussé à tout son développement l'immense commerce d'entrepôt dont Madagascar est appelé à devenir le siége par l'effet de sa position géographique. Nous réclamons instamment l'adoption de cette même politique libérale, qui aurait une si haute influence sur la prospérité de la nouvelle colonie française. Notre commerce et notre marine élevant la voix pour que leurs intérêts fussent efficacement protégés dans cette circonstance, le gouvernement se hâterait, nous en sommes persuadés, de prendre un parti décisif sur cette question d'une importance vitale.

Vohémar deviendrait le centre du commerce de cabotage de toute la côte Est; on ne peut calculer, à moins d'une vingtaine de bateaux, de 20 à 80 tonneaux chacun, le nombre des caboteurs qui seraient nécessaires dès les premières années pour le transport des riz, des bois d'ébène, des peaux, des cires, gommes, bois de construction, etc., ce qui donnerait lieu à un commerce mensuel d'au moins 900 tonneaux et de plus de 10,000 tonneaux par année.

Le commerce de la côte ouest et de la côte d'Afrique devrait se concentrer plus spécialement dans le port du petit Passandave et à Diego-Suarez. Il entretiendrait un nombre bien plus considérable de petits navires d'un tonnage plus fort.

Enfin, le commerce avec Maurice et Bourbon viendrait ainsi contribuer à donner une activité considérable à la navigation coloniale. Aujourd'hui Maurice seulement compte 12 à 16 navires jaugeant 1,600 à 2,000 tonneaux, qui font continuellement les voyages de Madagascar.

On ne saurait réellement trop insister sur la nécessité, pour la France, de se créer des établissements maritimes dans la mer des Indes, où elle n'a plus un seul port, depuis la perte de l'île de France. La formation, à Madagascar, de chantiers de constructions maritimes, affranchirait nos bâtiments de guerre de l'humiliante contrainte d'aller faire leurs réparations dans le port anglais de Maurice; et en temps de guerre elle assurerait à nos flottes, dans l'Océan indien, des points de station, de relâche et de ravitaillement. Tous les navires français qui font le commerce de Bourbon et naviguent dans les mers des Indes, les baleiniers américains des mers du Sud, les navires portugais, hollandais, etc., qui n'ont aujourd'hui d'autre lieu de refuge que Maurice, viendraient plus volontiers se faire réparer et se ravitailler à Madagascar, où les bois de construction, la main-d'œuvre et les approvisionnements, sont infiniment moins chers que dans le premier port qui doit tout tirer du dehors; et même beaucoup de bâtiments anglais, outre ceux des autres nations que nous venons de citer, relâcheraient de préférence ou par nécessité à Madagascar, quand ils auraient éprouvé des avaries pendant leur navigation de l'Inde au Cap, ou du Cap dans l'Inde. Déjà les navires anglais qui font le commerce de Madagascar passent quelquefois l'hivernage à Vohémar pour y faire les réparations dont ils ont besoin. — Avec les excellents bois de construction qui abondent dans les forêts de l'île, et les ouvriers du pays, qui sont déjà assez exercés, on pourrait établir, sans beaucoup de frais, de vastes chantiers de constructions maritimes et de réparations. Pour bien installer ces établissements, il suffirait de faire venir d'Europe, de bons contre-maîtres, et un petit nombre d'ouvriers de choix.

Un des objets qui importeraient le plus, sans contredit, au développement et à la prospérité de la nouvelle colonie, serait la création d'un nombre d'établissements de banque et de crédit, en rapport avec les besoins du commerce et de l'agriculture. Le gouvernement devrait encourager et provoquer même la fondation d'institutions de ce genre par tous les moyens en son pouvoir. Le taux légal de l'intérêt est aujourd'hui de 33 pour 100 à Madagascar; mais l'agiotage et l'usure le portent souvent jusqu'à 75 et même 100 pour 100, et tout débiteur insolvable devient l'esclave du créancier !!!

Maintenant, concluons :

Nous ne nous dissimulons point que la prise de possession de Madagascar est un fait politique de haute gravité, et nous nous expliquons que le gouvernement ne se décide à rien entreprendre qu'après de sérieuses considé-

rations. Cette expédition peut-elle amener quelque mésintelligence entre la France et l'Angleterre? Nous ne pouvons le penser : les traités de 1814 ont reconnu les droits sur toute la côte Est de l'île Madagascar. Sans doute, il faudrait s'attendre, de la part des Anglais, à de la mauvaise volonté envers notre nouvel établissement, qu'ils ne pourraient voir sans jalousie. Déjà ils se sont empressés d'aviser la reine de tous nos projets d'expédition, et ils pourraient bien, par-dessous main, lui fournir des munitions et des armes. Mais il n'existe aucun motif plausible de supposer que, dans l'état politique actuel de l'Europe, l'Angleterre cherchât, contre justice, à entraver sérieusement la colonisation française à Madagascar, et surtout qu'elle en voulût faire un sujet de rupture. L'alliance de la France peut, à tout moment, lui devenir d'une trop haute importance. Ce n'est pas du dehors ni de Madagascar que viendraient les principaux obstacles que le gouvernement aurait à vaincre, c'est en France qu'il les rencontrerait, et peut-être même au sein des Chambres. L'expédition fournirait un trop beau texte d'opposition, pour que l'esprit de parti négligeât de s'en saisir. Les crédits nécessaires ne seraient peut-être pas alloués, ou du moins le vote des Chambres serait-il mesquin et insuffisant, de manière à faire manquer l'expédition ou à la rendre infructueuse. Voyez Alger! Les cartons ministériels renferment depuis longtemps les renseignements les plus décisifs en faveur de l'expédition de Diego-Suarez; mais aucun des ministères qui se sont succédé n'a encore osé prendre la responsabilité d'une détermination dont les conséquences peuvent entraîner fort loin. Un ministère fort aura seul le pouvoir et la volonté d'exécuter cette entreprise éminemment nationale, dont la réalisation ferait, pour la prospérité commerciale de la France, autant que fit autrefois la colonisation de Saint-Domingue. Les esprits ont beaucoup avancé sur les questions coloniales depuis quelques années; or, le cabinet actuel réunit, nous le croyons, des éléments de stabilité et de vigueur qui manquaient aux précédents. Dieu fasse que nos espérances ne soient pas déçues!

L'expédition, nous le répétons, ne présente point d'obstacles sous le rapport militaire. Déjà, pour renverser la reine des Ovas, et placer sur le trône le frère de Radama, on s'est assuré du concours des peuplades de l'ouest, et l'on peut toujours compter sur celui des peuples conquis. Mais l'administration industrielle de la colonie nouvelle, la mise en œuvre des richesses de toute nature que la colonisation renferme, présenteraient des difficultés réelles, sinon insurmontables, pour le gouvernement, jusqu'à ce qu'il fût secondé par le commerce et l'industrie particulière en France; dans ce cas-là seulement, il verrait avec netteté le rôle qu'il aurait à jouer, la part d'action qui lui reviendrait, et il marcherait avec confiance, dégagé de toute préoccupation à l'égard de l'organisation commerciale, industrielle et agricole du pays conquis. Toute cette tâche incomberait à la grande compagnie de colonisation dont nous demandons la formation. Disons quel devrait être le but, et quelles seraient les attributions de la Société.

Fondée par les principaux négociants des ports, et soutenue par toutes les sommités industrielles et financières de la France, la Compagnie devrait disposer de capitaux imposants, et compter parmi ses directeurs les noms les mieux connus dans le commerce et la banque, de manière à inspirer, non-seulement à quelques particuliers, mais aux masses et au gouvernement surtout, la sécurité la plus complète sur la stabilité, le développement et la prospérité à venir de nos établissements nouveaux.

Le but de la Compagnie serait l'utilisation la plus immédiate des ressources de toute nature de la colonie. Elle favoriserait la formation du plus grand nombre possible d'établissements dans les environs de Diego-Suarez, de Vohémar, et dans toute la partie nord de l'île, que nous avons dit être la partie la plus propre à la colonisation.

L'expédition serait préparée en secret et faite avec diligence, aussitôt que le gouvernement se serait mis d'accord avec ceux des négociants et des capitalistes qui se seraient placés d'eux-mêmes à la tête de la Compagnie de colonisation. On ne donnerait de publicité à l'expédition, et la Compagnie ne ferait d'appel aux actionnaires, et ne se constituerait définitivement que plusieurs mois après le départ de la flotte expéditionnaire. Alors on ferait intervenir les Chambres pour sanctionner la charte que le gouvernement aurait accordée à la Compagnie. Il y serait expressément stipulé que les membres de la Société ne pourraient, dans aucun cas, exercer des priviléges commerciaux d'aucune nature, que tous les produits du territoire de la nouvelle colonie seraient admis en France sur le même pied que les productions françaises de Bourbon et de l'Inde, et que des avantages spéciaux seraient accordés, à l'entrée, aux marchandises provenant des entrepôts français de Madagascar.

Cette charte serait octroyée pour une durée de cent années, par exemple, avec réserve au gouvernement de la reviser tous les vingt ans.

Le choix des directeurs appartiendrait aux actionnaires de la Compagnie, avec ou sans contrôle du gouvernement. L'établissement des statuts particuliers, la nomination des divers agents en France et à Madagascar, et l'administration des intérêts de la Société, regarderaient exclusivement les directeurs de la Compagnie.

Le gouvernement déterminerait l'importance des concessions gratuites de terres faites à la Compagnie; et sur le produit annuel des ventes que le gouvernement ferait partiellement des autres terres, on indiquerait quelle portion devrait être destinée à encourager l'introduction des colons européens.

Le capital premier de la Compagnie serait fixé, et le chiffre en devrait être considérable, puisque c'est elle seule qui, dans le principe, aurait à créer ou à commanditer la plupart des établissements et des entreprises qui se feraient dans la colonie : car ce n'est qu'après avoir donné la première impulsion qu'elle pourrait réduire peu à peu ce genre d'opérations à mesure que les capitaux et l'industrie particulière acquerraient du développement, et qu'il lui serait alors possible de centraliser toutes ses affaires dans les établissements de banque et de crédit nécessaires au pays.

Enfin, si l'on jugeait que cela fût nécessaire pour obtenir des Chambres le vote des fonds destinés aux frais d'occupation, la Compagnie pourrait peut-être engager sa responsabilité pour garantir la rentrée de toutes les dépenses qu'entraînerait l'occupation pendant un nombre déterminé d'années. Mais dans ce cas, toutes les terres, sans exception, devraient être concédées à la Compagnie, qui pourvoirait directement à l'émigration des cultivateurs européens, qui aurait à percevoir elle-même et pour son compte tous les revenus, droits de douanes, impositions et taxes de toute nature, et qui resterait chargée du soin de pourvoir à toute l'administration industrielle du pays, à l'établissement des voies de communication, etc. etc.

Nous estimons que la Compagnie devrait compter au moins pour 10 à 12 millions de francs d'intéressés, de manière à ce que quand son capital premier aurait été employé, elle n'éprouvât pas de difficulté à négocier un emprunt de même somme, hypothéqué sur toutes les valeurs déjà créées dans la colonie, et sur les produits des impositions et des ventes de terre. Une Société constituée sur ces bases offrirait des garanties plus que suffisantes pour que le gouvernement fût autorisé à faire l'avance des fonds que demanderait l'occupation militaire, et dont le chiffre ne s'élèverait pas à moins de 4 à 5 millions de francs par année.

Nous nous dispenserons d'entrer dans d'autres détails sur la constitution de la Compagnie, et ses rapports avec le gouvernement de la métropole. Ce que nous pourrions dire de plus serait prématuré, toutes les questions ne pouvant être décidées que suivant les circonstances par les directeurs de la Compagnie; à plus forte raison, nous nous abstiendrons de toute réflexion sur les agents qu'il serait convenable d'envoyer dans les colonies, sur leurs pouvoirs, etc....

MOEURS DES MALGACHES.

ÉPREUVES JUDICIAIRES.

LE TANGHIN. — LE FER CHAUD. — LES CAÏMANS.

(Extrait du journal d'un voyage à Madagascar.)

Un jour que je m'entretenais avec Siavok sur les coutumes du pays, un homme vint et lui dit: « Ampanzaka, mon frère, est sorcier: ses maléfices font « mourir les bœufs et les hommes; il est nécessaire de lui donner le *tanghin*. « Voici des têtes et des pattes de poulet, qui prouvent que mon accusation « est fondée. » Le chef le renvoya au juge, et lui ordonna de revenir aussitôt qu'il aurait une décision.

Je priai Rapelapela de me dire quel rapport pouvaient avoir des poulets mutilés avec la sorcellerie, de quel poids pouvait être leur témoignage contre

l'accusé, et quelles suites pouvait avoir un procès sans corps de délit, puisque l'accusation n'était basée que sur un crime imaginaire. Il s'empressa de répondre à mes questions, et m'expliqua ainsi cette affaire.

La noix du tanghin (*cerbera tanghin*) est un poison végétal très-subtil, que les Malgaches emploient dans les épreuves qu'ils font subir aux criminels. Ce poison est administré, le plus souvent, dans les affaires de sorcellerie, qui se terminent presque toujours par la mort violente des accusés.

L'accusateur s'adresse d'abord au juge, qui renvoie à l'*ampan'anghin* (1). Lorsque celui-ci connaît les motifs de ses soupçons, il commence sur de petits poulets les épreuves préparatoires, dont les résultats doivent déterminer, s'il y a lieu, la mise en prévention; il dit à ses poulets, en leur faisant avaler du tanghin délayé dans un peu d'eau: «Si tu es sorti du ven«tre d'un bœuf, meurs!» Si le poulet meurt, c'est une présomption contre l'accusé. Il fait ensuite la contre-épreuve, en disant: «Si tu es sorti de la «coque d'un œuf, meurs! si tu es sorti du ventre d'un bœuf, vis!» Si le poulet meurt, c'est encore une présomption.

Cette épreuve est continuée jusqu'à sept fois, et s'il y a trois chances en faveur de l'accusation, l'ampan'anghin remet les têtes et les pattes des poulets morts à l'accusateur, qui, après avoir averti le chef, les présente au juge pour qu'il fixe le jour du *sahali* ou procès. «Si tu veux, ajouta «mon interprète, assister aux épreuves qui vont avoir lieu, le chef ne s'y «opposera pas; mais tu seras forcé de passer avec nous dans la forêt la «nuit qui les précédera.»

J'acceptai cette proposition, et l'accusateur étant venu annoncer au chef que le *sahali* était fixé au lendemain, je partis le soir même avec tous ceux qui y étaient intéressés. Nous marchâmes longtemps dans la forêt, avant d'atteindre un ruisseau, dont la situation permettait de voir les premiers rayons du soleil. Il était nuit lorsque nous y arrivâmes; mais on voyait, à la lueur blafarde de la lune, en partie voilée par un nuage, une cabane en feuillage qui paraissait avoir été élevée récemment; car les feuilles

(1) Celui qui administre le *tanghin*, bourreau et prêtre à la fois, confesse le patient qui vient d'avaler le poison. Il n'existe qu'un seul *ampan'anghin* par district; c'est ordinairement un vieillard pauvre, mais respecté pour sa probité; il reçoit une légère rétribution prélevée sur les frais du procès. Sa bonne foi dans l'accomplissement d'un devoir qu'il considère comme sacré est extrême; il serait impossible, quoi qu'on en ait dit, de parvenir à le corrompre, et cela n'est même jamais venu dans l'idée d'un Malgache. L'ampan'anghin opère aussi dans l'épreuve du fer rouge *lela bi* (langue et fer), qui consiste à passer trois fois sur la langue de l'accusé un fer rougi. Aussitôt que la brûlure se manifeste, on zagaïe le malheureux, qui n'a ainsi aucune chance de salut. Cette épreuve, que les naturels redoutent pour cette raison plus que celle du tanghin, n'est point aussi commune. L'accusateur a le droit de choisir celle des deux qu'il veut que l'accusé subisse. Les nègres de l'île de France ont aussi leurs jugements de Dieu: mais ils sont d'une nature plus innocente. Ils consistent à boire de l'eau bénite, qui, suivant eux, doit faire enfler les coupables.

qui la composaient avaient encore toute leur fraîcheur : c'était ce que les Malgaches nomment *traon fadi*, ou case du repentir, dont l'approche est défendue.

La veille du jour fixé pour l'épreuve, le juge, les témoins, l'accusé, l'ampan'anghin, et enfin tous ceux qui doivent assister au procès, sont contraints de passer la nuit dans cette hutte mystérieuse ; nous y entrâmes aussitôt qu'on eut fait du feu. Le juge en fit garder l'entrée par deux hommes armés de zagaies, à qui il ordonna de rester là jusqu'au jour.

Le lendemain, nous nous rendîmes au ruisseau voisin, et nous nous y baignâmes. L'accusé, entièrement nu, fut ensuite placé sur le gazon, et les assistants se réunirent en conseil, et formèrent le cercle autour de lui. Alors le juge commença le sahali, en faisant connaître à l'assemblée le but et les motifs de l'accusation. Lorsqu'il eut fini son discours, l'ampan'anghin s'approcha de l'accusé, dont la contenance était calme, et, délayant avec de l'eau du ruisseau, dans une cuiller en feuilles de ravinala, une petite quantité de l'amande de tanghin qu'il avait râpée avec un caillou, il la lui fit avaler ; deux ou trois minutes après, il lui présenta une tasse d'eau de riz.

Cependant le poison, qui ne tarda pas à agir sur la malheureuse victime, provoqua d'abord une sueur froide, puis une violente irritation nerveuse, et, par moment, des syncopes. Pendant que le patient luttait contre l'activité du venin, l'ampan'anghin lui dit : « Mon frère, si le tanghin te cause « de si grandes souffrances, c'est que tu as sans doute à te reprocher d'au« tres crimes que celui qui t'a conduit ici. Dans ta jeunesse, tu as peut-être « entretenu un commerce incestueux avec ta mère, avec ta sœur, ou avec « quelque parente plus âgée que toi ; confesse-moi tes fautes, avoue-moi tous « tes crimes, et tes douleurs cesseront aussitôt. »

L'infortuné, dont les entrailles étaient déchirées, déclara, dans son délire, tout ce que l'ampan'anghin voulut, et l'on ne manqua pas de dire, après sa mort, qui ne tarda pas à le délivrer de ses souffrances : « Cet « homme était bien criminel. »

Les lois malgaches favorisent les délateurs ; les riches, surtout, ont à redouter les accusations, et sont à la merci de tous ceux qui convoitent leur argent ou leurs troupeaux ; car si, dans ces procès, les accusés succombent, ce qui arrive presque toujours, leurs biens sont partagés en trois lots : l'un est confisqué au profit du chef, l'autre est destiné à l'entretien de ses officiers, et le troisième appartient au dénonciateur. Mais s'il arrive que le hasard ou une constitution robuste procure au patient des évacuations promptes et abondantes, et que son innocence soit proclamée, l'accusateur en est quitte pour quatorze piastres de dommages-intérêts.

La croyance des Malgaches dans l'efficacité de ce moyen pour découvrir le crime ou l'innocence est universelle. Plusieurs exemples démontrent que l'accusé lui-même apporte une confiance illimitée dans ses résultats. Je n'en citerai que deux.

Depuis bien des années, la femme de Zakavola, dernier chef malate de

Foulpointe, vivait à Ivondrou, où elle s'était réfugiée après la mort de son mari qu'on l'accusait d'avoir fait assassiner. Elle demeurait chez ses fils, dont l'un, Fouhiloh, était chef du village. L'autre étant tombé malade pendant que j'étais à Tamatave, en 1823, à mon retour de la campagne des Vourimes, Jean-René, qui avait été aidé par lui dans son usurpation, me pria d'aller le voir, et de lui porter quelques médicaments. Je le trouvai dans un état d'hydropisie si avancé que je n'eus aucun espoir de le guérir; il mourut, en effet, le surlendemain. Deux ou trois jours après, le chef Fouhiloh tomba malade, ce qui donna un nouvel aliment aux bruits qui s'étaient déjà répandus dans la contrée sur sa mère, que l'on croyait la cause de ces malheurs. Ses parents firent part à Jean-René de l'intention où ils étaient de donner le tanghin à la veuve de Zakavola. René m'engagea de partir immédiatement pour Ivondrou, afin de les détourner de leur projet. Je guéris Fouhiloh de son indisposition, qui provenait plutôt de la peur que d'autre chose; il me promit alors de parler en faveur de sa mère dans le Kabar (conseil), et de s'opposer à ce qu'on lui administrât le tanghin. Il obtint qu'elle serait seulement chassée du pays; car des soupçons planaient encore sur elle. Lorsque la vieille eut eu connaissance de cette détermination, elle se mit fort en colère, disant qu'elle voulait se laver de l'odieuse accusation d'ampoum'chave, et que personne ne voudrait lui accorder l'hospitalité tant qu'elle serait considérée comme sorcière; elle fit tant que le tanghin fut ordonné; elle le prit, et mourut.

Le jeune Ratef, fils d'un chef puissant d'Ancaye, province conquise par les Ovas, était l'ami, le confident, le compagnon de plaisir de Radama, roi d'Emirne, auquel il communiqua la gale, maladie très-commune chez les Ovas. Les Ombiaches, qui craignaient l'influence du favori sur l'esprit du prince, l'accusèrent d'avoir jeté un sort sur lui, et conseillèrent de lui faire prendre le tanghin. Radama s'y opposa; mais Ratef, qui s'était aperçu que sa faveur avait baissé, résolut de se soumettre aux épreuves judiciaires. Il eut le bonheur de vomir le poison, et de regagner les bonnes grâces de son souverain.

Ce n'était point par fanatisme que Radama laissait subsister dans ses États la coutume barbare que je viens de décrire. Souvent Jean-René, Hastie et moi, nous l'avons engagé à l'abolir en faisant valoir le renom qui lui en reviendrait en Europe, renom dont il était si envieux. « Trouvez-moi, « répondit-il, un impôt qui, comme celui-ci, remplisse mes coffres et fournisse aux besoins de mon armée. »

Lorsqu'il y a doute dans les procès civils, le juge éclaire sa conscience en faisant administrer le tanghin à un chien qu'il ordonne de saisir sur la voie publique. Les mêmes cérémonies que celles des procès criminels, à la confession près, s'observent dans cette circonstance. Le propriétaire du chien n'a droit qu'à un dédommagement équivalant à une piastre; aussi avais-je soin de ne laisser jamais mes chiens errer le soir.

Les épreuves du tanghin et du fer chaud, à Madagascar, ne sont pas les seules en usage; les formes et les instruments de supplice varient selon les lieux et les habitudes des peuples qui les emploient.

Au fort Dauphin, c'est au pied de la roche d'Itapère que les gens accusés de crime ou de sorcellerie subissent l'épreuve consacrée par la coutume du pays.

Là, c'est le plus ou moins de brise ou le degré d'élévation de la marée qui décident du sort des infortunés qu'on y conduit. Ils doivent se tenir debout, les mains appuyées sur le rocher fatal et les jambes dans la mer jusqu'aux genoux, pendant un intervalle de temps dont la durée est fixée. Si les vagues, qui viennent toujours se briser avec fracas sur les récifs dont cette côte est hérissée, ne leur couvrent qu'une partie des cuisses, ils sont proclamés innocents. Mais si, par malheur, une goutte d'eau détachée de la lame vient à mouiller la partie supérieure de leur corps, ils tombent à l'instant, percés de plusieurs coups de zagaie.

A Matatane, c'est aux caïmans qu'on laisse le soin de rendre la justice...

On attendait avec impatience la pleine lune; dès qu'elle parut, le juge convoqua les parties intéressées et fit avertir le chef qui devait se trouver au kabar avec sa famille; quelques heures après, (il était alors environ dix heures), l'assemblée se réunit dans une plaine marécageuse près de laquelle est une très-large rivière qui sert de retraite à un grand nombre de caïmans.

La proie qu'on leur destinait cette nuit-là était une jeune fille d'environ seize ans, d'une figure douce et d'un maintien modeste, qu'un parent jaloux et cupide accusait d'avoir eu des liaisons d'amour avec un esclave; crime réputé horrible à Matatane, et surtout dans la caste des Zanak-Andia, où cette jeune fille était née. Son père, mort quelques années auparavant, était un chef puissant des montagnes; il n'avait pas laissé d'enfant mâle.

Le chef ordonna à Rakar, c'était le nom de la jeune fille, de s'asseoir au milieu du cercle où elle écouta patiemment le discours du juge, qui après avoir parlé de la violation des anciennes coutumes, devenue, disait-il, fréquente depuis quelque temps, commença le sahali par un exposé de l'affaire.

Lorsqu'il eut reproduit les dispositions à charge, et fait connaître les motifs sur lesquels l'accusation s'appuyait, il adjura Rakar d'avouer son crime; mais elle lui répondit d'un ton ferme : « Que les caïmans jugeraient « si elle était coupable et que l'on saurait bientôt la vérité. » Alors le juge la livra à l'ombiache, qui lui prit la main et la conduisit à la rivière.

Le triste sort de cette jeune fille m'avait touché, et j'aurais donné volontiers toutes mes marchandises pour la sauver, si la chose eût été possible; je le proposai au chef, qui sourit et ne daigna pas même me répondre.

Lorsque Rakar eut entendu la conjuration de l'ombiache, qui commandait aux caïmans de la saisir et de la dévorer si elle était coupable, elle se tourna vers ses compagnes, qui l'avaient suivie jusqu'au bord de l'eau, et les remercia du témoignage d'attachement qu'elles venaient de lui donner; elle leur demanda un ruban pour attacher ses cheveux, dont les tresses l'au-

raient embarrassée en nageant; ensuite elle ôta son simbou et son seidick, et s'élança nue dans la rivière.

Je frémissais en la voyant entourée de caïmans, dont les têtes surnageaient, et qui semblaient la poursuivre; tous les yeux étaient fixés sur elle, car sa jeunesse intéressait la plupart des assistants, qui admiraient en même temps son courage.

La lune éclairait cette scène affreuse, et me permettait de suivre tous les mouvements de la jeune fille; elle nageait d'une vitesse étonnante; bientôt elle arriva près d'un îlot, couvert de joncs, qui servait de repaire aux caïmans, c'était le lieu désigné pour l'épreuve. Rakar ne craignit pas de la subir, car elle plongea trois fois devant l'îlot fatal. Chaque fois qu'elle disparaissait, je perdais l'espérance de la revoir; cependant elle eut le bonheur d'échapper aux griffes hideuses du caïman, et quelques minutes après elle était au milieu de nous et recevait les félications de la foule qui poussait des acclamations de joie.

Le délateur de Rakar fut condamné à lui payer des dommages-intérêts si considérables, que leur valeur excédait celle de ses troupeaux et de ses bœufs; mais comme cette jeune fille avait un bon cœur, elle consentit à lui en faire la remise et l'abandonna à ses remords. LE GUEVEL DE LACOMBE.

UNE ENTREVUE AVEC ABD-EL-KADER.

Il y a deux ans, M. Suchet, vicaire général, fut chargé par Mgr Dupuch, évêque d'Alger, qui venait d'obtenir la mise en liberté de huit Arabes qu'Abd-el-Kader avait réclamés, d'aller auprès de l'émir solliciter la délivrance de cinquante-six Français alors prisonniers des Arabes. On nous a communiqué la lettre dans laquelle ce digne et courageux ecclésiastique a rendu compte de sa mission; nous en avons fait l'extrait suivant.

«Un envoyé du khalifat nous attendait à Bouffarik. Je le chargeai de porter tout de suite au kaïd des Hadjoutes une lettre par laquelle je le prévenais de ma prochaine arrivée avec huit nouveaux prisonniers arabes. Le lendemain, ce chef m'envoya un guide qui devait me conduire auprès de sa belliqueuse et si redoutable tribu.

«Avant de franchir les lignes françaises, je voulus me munir d'une petite provision de remèdes pour les maladies les plus communes parmi les indigènes; car je savais, par expérience, combien l'exercice de cette œuvre de charité donne de considération chez les Arabes. D'ailleurs, ils sont persuadés que tous les babas roumi (prêtres chrétiens) sont habiles dans l'art de guérir. Un jeune docteur, M. Girard, major de l'hôpital militaire de Bouffarik, s'empressa de m'improviser une petite pharmacie, en y joignant quelques instructions sur la manière d'en faire un sage emploi.

«Tous ces préparatifs achevés, j'embrassai le bon curé de Bouffarik, et

un quart d'heure après, j'étais au pouvoir des Arabes. Nos rôles étaient changés : mes prisonniers étaient libres, et moi à leur discrétion.

«Je vis avec une agréable surprise, en passant dans le lieu où s'était fait le premier échange, de grosses pierres entassées par les Arabes, pour consacrer la mémoire de cet événement. Cent pas plus loin, un fort détachement de cavaliers hadjoutes, embusqués derrière de hautes broussailles, en sortit à l'improviste, et accourut ventre à terre à notre rencontre, le fusil en avant, la lance au dos, et le yatagan suspendu au cou. Quoique j'eusse déjà vu de semblables charges, je ne pus me défendre d'un premier sentiment de frayeur, en pensant que je me trouvais absolument seul au milieu de ces farouches et acharnés ennemis des Français. Je fis à Dieu l'abandon de ma vie, sacrifice qui ne s'accomplit pas sans quelque regret ; mais depuis, nulle inquiétude de ce genre ne vint me troubler pendant tout mon voyage.

«Il m'était facile d'apercevoir, au ton brusque, aux regards impérieux des plus fanatiques de la troupe, que j'étais livré à leur bon plaisir ; je soutins pourtant mon personnage, et ma confiance leur imposa le respect. Bientôt arrivèrent les parents et les amis des prisonniers ; je fus témoin de leurs premiers embrassements après une si longue séparation. Cette scène touchante me rappela qu'il y avait, dans les fers du sultan, des Français qui soupiraient après le même bonheur. Les parents de mes Arabes avaient amené pour eux des chevaux et des mulets avec quelques provisions. J'acceptai des dattes, que je mangeai tout en continuant ma route ; alors la joyeuse caravane entonna sur un air national le chant de la délivrance : c'étaient des couplets dialogués, selon l'usage du pays.

«Les prisonniers nous eurent bientôt quittés pour reprendre le chemin de leur tribu ; aucun d'eux, pourtant, ne s'éloigna sans me faire ses remercîments et ses adieux. Resté seul avec une imposante escorte, j'arrivai, vers le coucher du soleil, auprès du kaïd des Hadjoutes, dont les tentes étaient dressées sur les bords du lac, non loin du Tombeau de la chrétienne.

«Ce chef puissant, beau-frère du khalifat, est, comme tous ceux qui dirigent la guerre sainte, un homme de trente et quelques années. Il m'attendait, et me fit un accueil distingué, tel que je n'en ai pas toujours reçu dans le reste de mon voyage. Par son ordre, on m'avait préparé une belle tente, avec de superbes tapis ; une garde d'honneur veillait à ma porte, et les domestiques de sa maison s'empressaient de me servir. Je passai tranquillement la nuit sous ce pavillon hospitalier, malgré les causeries assez bruyantes de mon escorte, qui interrompirent plus d'une fois mon sommeil. De grand matin, je fus sur pied pour aller visiter le monument dont j'ai parlé plus haut, et que la tradition désigne sous le nom de *Tombeau de la chrétienne*. Il s'élève au bord de la mer, sur une petite colline qui est la continuation de ces terres accidentées qu'on appelle *Sahel*, et qui s'étendent de la Maison-Carrée, près d'Alger, jusqu'à la montagne de Chénouan, à quelques lieues de Scherchell. Sa forme est pyramidale ; la terre qui recouvre une partie de sa base ne m'a pas permis d'en mesurer la largeur ;

on remarque sur les côtés la place des incrustations ou revêtements en marbre qui ont disparu, et sur lesquels étaient sans doute quelques bas-reliefs ou inscriptions. Le Tombeau de la chrétienne se voit de très-loin en mer, ainsi que de tous les points de la plaine de la Mitidja et du versant septentrional de l'Atlas. J'ai consulté sur l'origine de ce monument les Hadjoutes, qui depuis plusieurs siècles habitent la contrée et chez qui la tradition se conserve fidèlement, puisque toute leur histoire n'est écrite que dans leur souvenir; et ils m'ont répondu d'une voix unanime que ce lieu, célèbre dans tout le pays par les prodiges qui s'y sont opérés, est en grande vénération chez les Arabes; ils racontent de singulières et effrayantes punitions arrivées, disent-ils, à ceux qui, de tout temps, ont voulu violer ou détruire ce tombeau; enfin, ils assurent, sur le témoignage de leurs ancêtres, que celle qui y repose fut chrétienne, et que les catholiques, autrefois, habitants ou pèlerins de la contrée, lui donnaient le nom de *Sainte*. Il y a lieu de croire que ce monument date de cette époque dont parle Tertullien, où les fidèles remplissaient l'empire romain tout entier.

«Le kaïd des Hadjoutes me donna un guide, et je partis pour le camp du khalifat, que je ne devais atteindre qu'au delà de la première chaîne de l'Atlas, près du Schélif; à peine avais-je fait une lieue et demie, que des cavaliers arabes voulurent me faire rebrousser chemin, prétendant que je ne pourrais pas arriver auprès du khalifat, et encore moins auprès d'Abd-el-Kader, trop occupés l'un et l'autre à lutter contre nos colonnes pour me recevoir; qu'il n'était, d'ailleurs, ni convenable pour eux, ni sûr pour moi de me laisser explorer librement leur pays au moment où deux armées françaises l'envahissaient à la fois. Je craignis un instant de ne pouvoir pousser plus loin; mais la pensée que cinquante-six malheureux prisonniers attendaient de moi leur délivrance, qu'ils enduraient peut-être des souffrances inouïes auxquelles j'avais mission de mettre fin, cette pensée, dis-je, me rendit insensible à toute autre considération; je déclarai qu'ayant des lettres de mon évêque pour le khalifat, je ne pouvais m'en dessaisir qu'entre ses mains, que je voulais voir ce chef, et que rien ne m'empêcherait de continuer mon voyage. Je consentis seulement à envoyer mon interprète au kaïd des Hadjoutes, pour lui faire approuver ma résolution, et en attendant son retour, je m'assis auprès de deux tentes isolées. Les Arabes qui s'y trouvaient vinrent causer avec moi. Je distribuai quelques remèdes à des femmes et à des enfants malades, et ces pauvres gens m'apportèrent, par reconnaissance, un beau plat de couscous, le meilleur que j'aie mangé dans tout le cours de mon voyage. Un petit garçon d'une tribu voisine, qui avait été témoin de mes pansements, courut en porter la nouvelle aux siens; vous verrez bientôt ce qui en résulta.

« Après trois heures d'attente et d'anxiété, je vis revenir mon interprète: il rapportait une réponse. Je remontai joyeusement à cheval, et nous nous enfonçâmes dans les gorges de l'Atlas. Bientôt nous arrivâmes à la tribu de ce jeune Arabe dont je viens de parler; il l'avait soulevée tout entière, et

elle venait en masse à notre rencontre. Les femmes me présentaient leurs petits enfants malades, des infirmes s'étaient fait porter sur la route, d'autres s'y étaient traînés eux-mêmes comme ils avaient pu ; tous me demandaient de les guérir. Cependant mon guide me pressait de ne point perdre de temps : «Nous avions, disait-il, beaucoup de chemin à faire ce jour-là; «tout retard était imprudent.» Je ne pus que distribuer en passant quelques remèdes à ceux qui se trouvaient le plus près de moi; mais je promis que si je repassais au sein de leur tribu, je m'y arrêterais aussi longtemps que je pourrais leur être utile. Toute la peuplade me remercia et me souhaita bon voyage et prompt retour. Cette scène se passait sur les bords de l'Oued-Ger, espèce de torrent encaissé dans un lit de rochers et dont nous remontâmes longtemps le cours par des vallons aussi pittoresques que sauvages. Au sortir de ces gorges, il nous fallut gravir un col élevé appelé la montagne de Bou-Alouan, qui donne son nom aux tribus qui l'habitent. Avant de toucher à son sommet, nous aperçûmes les ruines du vieux fort de Borj-Rouanlonan. Du reste, aucune tente, aucun douar, ne se rencontra sur notre route; tout avait disparu à l'approche de l'armée française. La contrée que nous traversions paraissait très-fertile, à en juger par les beaux champs d'orge et de blé qui couvraient le versant des montagnes. Enfin nous arrivâmes, après dix heures de marche, à l'entrée de la belle plaine du schélif; mon guide me conduisit dans un vallon très-resserré, ou campait le khalifat avec son état-major seulement ; quant à ses troupes, qu'on appelle cavaliers rouges ou réguliers, afin de les distinguer des autres Arabes qui se battent toujours sans ordre, elles étaient disséminées au nombre de 8 ou 900 sur les hauteurs voisines pour observer les mouvements de l'ennemi.

«Le khalifat, avec qui j'avais quelques semaines auparavant traité du premier échange, parut me revoir avec plaisir; il était en costume de guerre et assis sous un énorme caroubier, les Arabes n'ayant point de tente quand ils sont en campagne. Nous causâmes ensemble avec beaucoup d'abandon. Je lui dis que je venais redemander le reste de nos prisonniers, que je désirais parler à Abd-el-Kader, et lui remettre en main propre les lettres de mon évêque. Il me répondit qu'il ne savait trop où étaient le sultan ni les captifs; que si je me sentais le courage d'aller à leur recherche, il me donnerait volontiers un guide, mais qu'il me faudrait peut-être pousser jusqu'à Tlemcen, à quinze journées de marche du lieu où nous étions. « Je suis prêt à tout, «repris-je, et, Dieu aidant, je ne m'en retournerai pas sans emmener mes com«patriotes, ou je resterai avec eux si on refuse de me les rendre.» Ma détermination une fois connue, le chef ne la combattit pas; il fut convenu que je partirais dès le lendemain. Je récitai ensuite mon bréviaire, et nous nous couchâmes à la belle étoile sous une touffe de lauriers-roses qui nous protégea un peu contre la violence du vent.

« De grand matin, nous nous mîmes en route sans trop savoir où nous allions. Tekedempt nous avait été désigné comme la retraite qu'Abd-el-Kader aurait probablement choisie après la prise de Mascara : nous nous dirigeâmes de ce côté. Je ne pourrais vous dire tout ce que la sauvagerie de mon guide

me fit souffrir dans le cours de ce voyage. C'était un jeune homme, d'une taille et d'une force athlétiques, vrai type de Bédouin, qui, ne consultant ni mes besoins ni mes fatigues, ni même celles de mon cheval, qui mourut en route, me menait sans ménagement et sans pitié, comme si j'eusse été le plus robuste des Arabes du désert. Souvent il me faisait cheminer tout un jour, sans m'accorder aucun repos, sous un ciel de feu, à travers les rochers et les précipices, ou au milieu des plaines brûlantes. Je ne devais pas même m'arrêter auprès de quelque ruisseau fangeux ou de quelque mare d'eau croupie pour étancher la soif qui me dévorait. Quand, accablé de lassitude, je ne pouvais plus le suivre, il me laissait, sans s'en apercevoir, à une très-grande distance derrière lui, au risque d'être assassiné par les brigands qui ne sont pas rares chez les Arabes. Ce brave homme m'était pourtant tout dévoué, mais, jugeant de mes forces par les siennes, il ne se doutait même pas qu'il me tuait en me conduisant de la sorte, et lorsque je lui adressais quelque plainte, il en riait comme d'une plaisanterie. Il y eut des moments où j'étais tellement anéanti par la chaleur et la fatigue, que je serais volontiers resté là en attendant la mort.

«Quelquefois, pourtant, nous suspendions notre marche au milieu du jour, mais le plus souvent nous ne nous arrêtions que le soir, dans le douar où nous devions passer la nuit. Là, nous faisions l'unique repas de la journée, et quel repas! C'était du couscous, et toujours du couscous, espèce de pâte préparée avec de la farine de millet; point de pain, il est inconnu dans le pays; notre boisson était constamment de l'eau boueuse et saumâtre; aucun fruit, aucun légume. D'ailleurs, je ne pouvais me plaindre; ce que m'offraient mes hôtes était ce qu'ils avaient de mieux. Ne vivant pour la plupart que de blé détrempé dans l'huile, ou d'un peu d'orge, comme leurs chevaux, ces pauvres gens croyaient me traiter en grand seigneur.

«Dès que j'étais descendu dans un douar, les femmes de la tribu se rassemblaient pour me préparer ce repas extraordinaire; souvent on ne le servait qu'à onze heures ou minuit. En attendant, on allumait au milieu du camp un grand feu avec des herbes sèches, et à une lueur qui tenait lieu de flambeaux, nous nous laissions aller à d'interminables causeries. Les Arabes aiment beaucoup à raconter ou à entendre des histoires; ils prennent aussi le plus vif intérêt aux affaires de l'État. Ce serait un tableau à faire que tous ces Bédouins d'un douar, jeunes gens, vieillards, petits enfants, accroupis autour d'un vaste foyer, avec un prêtre d'une nation étrangère et ennemie, mangeant et causant avec lui jusqu'à ce que le dernier tison s'éteigne; et dans un coin du tableau, des ombres de femmes s'agitant de toutes manières pour nous servir, ou tendant la tête à une certaine distance, pour nous écouter et nous voir; puis des chevaux, des moutons, etc., couchés pêle-mêle autour de nous; et tout à fait dans le fond, quelques gourbis ou cabanes de branchages, quelques tentes noires et déchirées. Il est inutile de vous dire que nous couchions toujours en plein air et sur la terre nue.

«Mon guide était assez attentif à me faire arrêter de bonne heure dans le douar où nous devions passer la nuit; il n'aurait pas voulu s'exposer à cou-

cher loin d'un lieu habité, à cause des lions qui sont assez communs dans le pays, et dont il avait grand'peur. Je profitais des dernières clartés du jour pour soigner les malades de la tribu. Il eût fallu me voir, docteur improvisé, au milieu de ces infirmes qu'on m'amenait de toute part, pansant leurs plaies, préparant la quinine, frictionnant les membres endoloris, distribuant à chacun le remède que je jugeais le plus utile; et, pour ma récompense, béni par tous ces malades qui me quittaient à regret, et se retiraient, sinon guéris, du moins consolés.

«Au début de ce voyage, quand nous étions plus rapprochés du théâtre de la guerre, nous rencontrions presque à chaque pas des tribus fugitives qu'Abd-el-Kader faisait émigrer avec leur bagage et leurs troupeaux, afin de ne laisser que la solitude au pouvoir de notre armée. Tous ces exilés, hommes, femmes, enfants mêmes, me saluaient avec respect; les plus curieux s'approchaient de moi et me demandaient dans quel but je me hasardais au milieu de leurs déserts, et sur ma réponse que j'allais chercher nos prisonniers auprès d'Abd-el-Kader, ils me disaient: « Que Dieu t'accorde «bon voyage et plein de succès!... Pour nous, ajoutaient-ils tristement, nous «fuyons, nous quittons nos belles campagnes; car on dit que les Français «approchent.» J'avais pitié de ces pauvres fugitifs, et eux étaient résignés, ils se contentaient de répéter en levant les yeux au ciel: «Dieu le veut!»

«Partout où je passais, j'étais, à mon double titre de Français et de prêtre, un objet de curiosité et de vénération. Ma soutane, ma ceinture, et principalement le Christ qui brillait sur ma poitrine, tout, jusqu'à ma tonsure et la coupe de mes cheveux, fixait l'attention des Arabes, et provoquait mille questions de leur part. Ils voulaient toucher chaque chose, savoir le nom et la signification qu'elle avait parmi nous, etc. En vérité, ce sont de grands enfants. Ma montre surtout avait le privilége de les émerveiller; ils se perdaient en conjectures sur la cause du petit bruit qui s'échappait de ses rouages, et sur le mouvement de ses aiguilles.

«Les principales tribus que j'ai traversées en suivant le cours du Schélif sont les Béni-Alaf, les Béni-Skhir, et les Ouled-Abbas. Les Béni-Skhir étaient réunis en grand nombre au pied d'une longue colline. Ils accoururent tous sur mon passage, les marabouts à leur tête, en me demandant la paix, la paix! Ils avaient appris que j'allais auprès d'Abd-el-Kader, et ils me conjuraient, par l'organe de leur chef, qui me baisait la main avec une sorte de frénésie, de solliciter la paix; la guerre les rendait trop malheureux. Les mêmes démonstrations se renouvelèrent chez les Ouled-Abbas. C'est au milieu de cette dernière tribu, la plus riche et la plus belliqueuse de la contrée, que réside le fameux Miloud-Ben-Aratch, beau-frère du sultan, et son agha, ou ministre de la guerre. Il me reçut sous une superbe tente, fournie de riches tapis et de beaux coussins. Comme tous les Arabes, il me parut bien fatigué de la guerre sainte: il venait même de refuser, m'a-t-on dit, de conduire sa cavalerie à Abd-el-Kader. Son fils, beau jeune homme de vingt et un ans, fut constamment à nos côtés, et nous accompagna le lendemain, pendant plus de deux heures.

«Çà et là, sur notre route, nous rencontrions des Kabiles qui coupaient leur orge. D'aussi loin qu'ils nous avaient aperçus, ils accouraient avec leur faucille à la main et leur grand tablier de peau; et comme mon guide me précédait toujours à une certaine distance, après lui avoir demandé qui j'étais et où j'allais, ils me saluaient avec bienveillance et respect.

«A toutes les demi-lieues nous trouvions des douars, car ces déserts sont plus peuplés que les Européens ne le supposent. Il est vrai que la plupart des hordes qui errent aujourd'hui dans ces vastes solitudes se composent d'anciens habitants des villes que la conquête a soumises aux Français, telles que Milianah, Médéah, Mascara, et depuis plus longtemps Colléah, Blidah, Scherchell; Alger même a puissamment contribué à grossir le nombre de ces bannis. Le *Moniteur Algérien* du 9 août dernier comptait, pour cette ville seulement, deux cent sept chefs de familles qui avaient émigré avec leurs femmes, leurs enfants, et leurs esclaves. Il n'est donc pas étonnant de voir cette partie de l'Afrique si bien habitée, et je ne suis plus surpris des troupes nombreuses qu'Abd-el-Kader peut mettre sous les armes.

«Je me suis souvent entretenu avec ces bannis de villes, qu'il m'était facile de distinguer à la blancheur de leur teint et à l'élégance de leur costume: ils étaient, en général, profondément tristes, regrettant leurs maisons, les habitudes de la cité, leurs fêtes et leurs plaisirs; ils déploraient plus que les autres Arabes les malheurs de la guerre, tout en s'y soumettant comme eux avec une parfaite résignation. «Dieu l'a voulu,» me disaient-ils. J'ai remarqué aussi dans toutes les tribus qui s'offraient sur mon passage beaucoup d'hommes jeunes et robustes, grand nombre de superbes chevaux; et pourtant la guerre sainte était déclarée, deux armées ennemies ravageaient le pays. Je ne pus m'expliquer cette tranquille inaction.

«Nous avions quitté les vastes plaines du Schélif, pour tourner au sud vers Tekedempt, où nous espérions trouver Abd-el-Kader avec nos prisonniers, occupé qu'il était, nous avait-on dit, à relever ce fort que les Français venaient de détruire. Mais, arrivés tout près de la ville, nous apprîmes que le sultan n'y était plus, et qu'on n'avait pas de nouvelles de nos compatriotes; on ne sut pas mieux nous dire où Abd-el-Kader était allé: les uns pensaient que c'était à Tlemcen, sa capitale, à plus de cinquante lieues de là; d'autres conjecturaient qu'il s'était retiré au grand désert. Ces mécomptes, ces incertitudes, avaient porté le découragement dans l'esprit de mon guide: il me parlait de rebrousser chemin. Mon entreprise échouait si j'avais seulement reculé d'un pas. Je lui déclarai donc avec fermeté que j'avais ordre de me rendre auprès du sultan, que j'irais le chercher, s'il le fallait, jusqu'au fond du désert: «il saura, ajoutai-je, que tu n'as pas voulu m'accompa-«gner.» Intimidé par ces paroles, il me répondit:

«Marchons à l'aventure; je ne sais plus où te mener.

«— Allons à Mascara, lui dis-je; nos troupes sont de ce côté; ton maître «ne doit pas être loin de ses ennemis.» Nous suivîmes d'abord la route qu'avait tenue l'armée française en allant de Tekedempt à Mascara; il était facile de la reconnaître aux traces de l'incendie. Nous aperçûmes aussi de

grands cimetières arabes depuis longtemps abandonnés : sans doute qu'une tribu nomade avait jadis séjourné près de ces tombeaux. Des ruines qui pourraient bien être celles de l'ancienne Mina, autrefois ville épiscopale, frappèrent mes regards en approchant de l'Oued-Mina. Sur les bords de cette rivière s'élevaient les tentes d'un parti considérable de Bédouins ; nous leur demandâmes l'hospitalité pour une nuit, et avant de les quitter, je pansai quelques-uns des leurs qui avaient été blessés par les Français, quinze jours auparavant.

« Le lendemain, nous traversâmes le col de Djebel-Ouled-Halonia. Au pied de cette montagne assez élevée et d'un très-difficile accès, est une assez jolie petite ville appelée par les Arabes Tsen-Oued-Atch, et par les Français El-Bordj. Elle est arrosée par un ruisseau frais et limpide, le seul que nous eussions encore rencontré dans tout notre voyage; aussi m'y désaltérai-je avec bonheur. Pour la ville, elle était entièrement déserte ; les habitants avaient fui dans la crainte des Français, lors de la prise de Mascara. C'est une tactique d'Abd-el-Kader de faire émigrer avec leur bagage et leurs troupeaux toutes les populations des lieux vers lesquels nos colonnes doivent diriger leur marche, tactique désastreuse pour notre armée, qui poursuit avec de grandes dépenses et des fatigues inouïes un ennemi insaisissable. C'est ainsi que les Français ont trouvé désertes la plupart des villes qu'ils occupent ; le peu de prisonniers ou de butin qu'ils font n'est jamais dû qu'à des surprises.

« Au delà du col de Djebel-Ouled-Halonia, mon guide ne sut plus où aller ; le pays qui s'étendait devant nous lui était aussi inconnu qu'à moi. Longtemps il erra çà et là sur les hauteurs, cherchant à découvrir quelque tribu. La nuit approchait, nous étions au milieu d'un grand bois ; tout près de nous on entendait rugir des lions ; c'en était plus qu'il ne fallait pour jeter l'effroi dans l'âme de mon Bédouin. Pour moi, je priai avec confiance celle qu'on n'invoque jamais en vain dans tous les périls de la vie ; et bientôt un bruit lointain, comme celui de voix tumultueuses d'hommes et d'enfants, mêlées aux bêlements des troupeaux, ranima notre courage : nous nous dirigeâmes au-devant des clameurs que nous venions d'entendre. C'étaient plusieurs tribus réunies, des environs de Mascara, que notre armée poussait devant elle, après avoir brûlé leurs tentes et leurs moissons, enlevé une partie de leurs troupeaux, et tué ou pris un certain nombre de traînards. A ce récit, qu'un Arabe nous fit d'un air courroucé, mon guide et mon interprète tremblaient, qu'exaspérés par le malheur, ces fugitifs n'usassent de représailles, et qu'on ne nous massacrât comme Français. Leurs craintes n'étaient que trop fondées ; mais comment battre en retraite ? Déjà on nous avait reconnus ; la horde accourait au-devant de nous avec des cris menaçants ; il fallait subir notre sort ou conjurer l'orage. Au milieu de la confusion et du tumulte, je demandai à parler aux chefs : d'abord on ne me comprit pas ; peut-être feignit-on de ne pas me comprendre ; cependant ma robe noire, mon Christ suspendu sur ma poitrine, mon air confiant et calme, parurent les frapper. J'entendais murmurer autour de moi : « C'est un marabout

«roumi» (prêtre chrétien). Mon guide s'était hâté de jeter à la foule quelques mots sur le but de notre voyage. Peu à peu la fureur s'apaisa ; bientôt je ne remarquai plus sur tous les visages que l'expression de la curiosité et de l'étonnement. Plusieurs chefs se présentèrent et me dirent : «Soyez le bien- «venu.» On nous dressa une grande tente auprès de celle des veuves et des orphelins : celle-ci était la plus vaste de tout le camp. Les femmes nous préparèrent un bon repas, et la conversation la plus amicale se prolongea entre nos hôtes et nous bien avant dans la nuit.

« Avant le lever du soleil, nous étions à cheval et nous faisions route vers la puissante tribu des Hachems, d'où sort Abd-el-Kader, que nous pensions y trouver au sein de sa famille. Nous rencontrions à chaque pas des cavaliers armés qui se croisaient en tous sens ; à tous nous demandions où était le sultan, et toujours ce mot *manarfch* (je ne sais pas) venait nous déconcerter. Enfin, deux vieillards, à barbe blanche, nous accostèrent, et sur la demande accoutumée de notre guide, ils répondirent : « Voyez près de ces «deux grands peupliers qui s'élèvent au milieu de la plaine (la plaine des «Ghris) ; nous allons vous conduire auprès de lui.» A ces mots je sentis dans mon âme comme un bouleversement universel : je ne sais trop quel sentiment l'agitait, mais au moins s'y mêlait-il une vive satisfaction de toucher au terme de ma course. Par un mouvement spontané, nous pressâmes les flancs de nos chevaux, et nous galopâmes en silence jusqu'au camp d'Abd-el-Kader. Çà et là des groupes nombreux d'Arabes s'étaient couchés à terre auprès de leurs coursiers qui broutaient l'herbe sèche. Nous traversons l'Oued-Moussa ; nous étions arrivés. «Le sultan est là, nous dit à voix basse «un des vieux cavaliers qui nous accompagnaient, là, au milieu de ce jardin «d'orangers, de figuiers et de lauriers-roses.» Un morne silence régnait autour de nous ; on ne se parlait qu'à l'oreille et par signes. De jeunes nègres nous entourent et s'emparent de nos chevaux ; des Arabes, qui me parurent être des officiers de distinction, se présentèrent à nous, et de la main nous montrent Abd-el-Kader accroupi sur la terre nue, à l'ombre d'un figuier. Tout surpris de me trouver en face du sultan, je demandai à me retirer derrière une haie d'oliviers qui était devant nous, pour me remettre un peu et prendre les lettres de mon évêque.

«Mais déjà Abd-el-Kader m'avait aperçu ; il m'envoya sur-le-champ son secrétaire, à qui je donnai les dépêches dont j'étais porteur. Je lui dis que j'attendais, pour me présenter, les ordres de son maître. Deux minutes après, ce même secrétaire vint m'avertir que le sultan était prêt à me recevoir. Il était à la même place et dans l'attitude où je l'avais vu en arrivant ; il ne se leva pas, me salua très-gracieusement et me fit signe de m'asseoir sur un modeste tapis étendu à ses côtés. Ce chef redouté était vêtu comme un simple cheik. Un kaïk ordinaire, un bournous blanc, et une corde en poil de chameau roulée autour de sa tête, formaient tout son costume ; point d'armes, point de poignard, point de pistolets à sa ceinture ; nul appareil guerrier, aucune espèce de cour, comme j'en avais remarqué autour de son khalifat, lors du premier échange des prisonniers, ne distinguait le souverain des Arabes.

Il peut avoir trente-cinq ans; sa taille est moyenne, sa physionomie, sans être héroïque, a de la majesté; son visage est ovale, ses traits réguliers, sa barbe claire et d'un châtain foncé, son teint blanc, ou plutôt pâle, quoique un peu bruni par le soleil; ses yeux, d'un gris bleu, sont beaux et très-expressifs. Silencieux, il a le regard pensif et presque timide, mais s'il parle, sa prunelle s'anime par degrés et bientôt étincelle; au seul mot de religion, ses yeux s'abaissent et s'élèvent gravement vers le ciel, à la manière d'un inspiré. Il est d'ailleurs simple dans ses manières et paraît même embarrassé de sa grandeur. Ce n'a pas été pour moi une légère surprise de voir cet austère personnage rire avec un entier abandon quand la conversation prenait un caractère plus familier. Si je ne me trompe, l'amitié avec ses doux penchants doit être un besoin pour son cœur.

« Ma vue parut aussi fixer l'attention d'Abd-el-Kader. Depuis longtemps il désirait connaître un prêtre catholique, et j'étais le premier qui s'offrait à ses regards. Après quelques compliments échangés, il me pria de lui faire lire par mon interprète les lettres de Monseigneur : il en fut enchanté et me témoigna sa vive satisfaction. Comme nous, il admirait, me dit-il, la charité de notre évêque : «Je sais tout, ajouta-t-il avec vivacité, je sais tout ce «qu'il a fait pour l'Algérie, et j'ai une grande vénération pour sa personne.» Je lui parlai du bonheur qu'avait eu le prélat en contribuant à l'échange des prisonniers : « Mais ce bonheur, ajoutai-je, ne sera parfait qu'après que tu « nous auras rendu tous nos captifs; il en reste encore cinquante-six en ton « pouvoir, et je viens les réclamer de la part du baba-el-kebir » (l'évêque). A ces mots, je lui présentai la liste officielle des noms que notre armée avait trouvés inscrits sur les murs de Mascara.

« Abd-el-Kader, après un instant de réflexion, me déclara qu'il ne pouvait accéder aux vœux de mon évêque, tant que nous n'aurions pas rendu, de notre côté, tous les Arabes sans exception qui étaient encore au pouvoir de la France. Je lui répondis que telles n'étaient point les conditions de l'échange convenu entre Monseigneur et le khalifat; qu'en s'engageant à lui renvoyer les Arabes auxquels le gouvernement français jugerait à propos d'accorder la liberté, l'évêque n'avait nullement promis de briser les fers de ceux qui, par des délits passibles de nos lois ou par des raisons d'État, ne pouvaient être délivrés; j'insistai pour lui faire comprendre que Monseigneur ne se mêlait pas de politique; qu'il n'avait suivi dans cet échange que les mouvements de la charité chrétienne qui dévore son cœur; qu'il avait fait et qu'il ferait encore tout ce qui dépendrait de lui pour la mise en liberté des Arabes; et qu'à l'appui de ce que je disais, j'étais heureux de lui annoncer la délivrance de huit nouveaux prisonniers que je venais de reconduire à leurs tribus, et parmi lesquels se trouvait un chef important, nommément réclamé par Ben-Salem. Toutes les conditions du traité ayant été fidèlement remplies par l'évêque, c'était à la loyauté du sultan à tenir les engagements de son khalifat. «Mais tu me promets, reprit-il, que ton maître et seigneur fera de nouvelles démarches en faveur de quatre Arabes « auxquels je tiens beaucoup, et d'un chef qui est en France parmi les forçats.»

« — Pour ce dernier, Monseigneur a déjà sollicité sa grâce auprès du roi; «quant aux autres, je t'assure qu'il ne tiendra pas à mon maître que tu «ne les revoies bientôt.»

«Alors le sultan prit un ton grave, et me dit: «Tes prisonniers te seront «rendus. — Quand? lui répondis-je, avec anxiété.—Dès aujourd'hui, je vais «ordonner à un de mes cheiks de les conduire à Oran, dont ils ne sont éloi-«gnés que de douze heures de marche.»

«Je remerciai Abd-el-Kader je ne sais trop comment, et je lui demandai si je serais assez heureux pour rejoindre mes compatriotes et m'en retourner avec eux par Oran. Il me dit en souriant que la prudence s'y opposait. Sans doute il craignait qu'après avoir traversé une grande partie de ses États, vu ses forces et apprécié l'esprit des populations, j'en instruisisse le chef de l'armée française. Il est certain, pourtant, que s'il eût consenti à me laisser partir pour Oran, je lui aurais promis de ne rien révéler, et j'aurais tenu parole; mais je n'insistai pas, j'étais si heureux! Le but de mon voyage était rempli.

«Cette importante affaire terminée, le sultan me dit, en montrant le Christ qu'il voyait briller sur ma poitrine: «C'est l'image de Sidn-Aïssa?— «Oui, c'est celle de Jésus-Christ, notre Dieu. — Qu'est-ce que Jésus-Christ? «—C'est le Verbe de Dieu.» Et après un moment de silence, j'ajoutai: «Et ce «Verbe s'est fait homme pour sauver le monde; car notre Dieu est aussi bien «le père des musulmans que des chrétiens.»

«— Quel est le ministère des prêtres catholiques? — Tu as pu le savoir, «surtout depuis qu'il y a un évêque à Alger. Leur ministère est de continuer «ici-bas la mission de Jésus-Christ, de faire du bien à tous les hommes, que «nous regardons comme nos frères, quelle que soit leur religion.—Puisque la «religion est si belle, si bienfaisante, pourquoi tous les Français ne l'obser-«vent-ils pas? — Tu vas répondre toi-même: à tes yeux l'islamisme aussi «est bon! pourquoi tous les musulmans ne l'observent-ils pas?» Il leva les yeux et les mains au ciel, et après un instant de silence, il me demanda à continuer ses questions sur le christianisme. Je lui répondis qu'en cela il me ferait le plus grand plaisir. Mais aussitôt mon interprète s'excusa, et nous dit qu'étant peu versé dans les matières que nous traitions, il lui serait impossible de se faire entendre en nous les traduisant. Ainsi se termina, à mon grand dépit, notre entretien sur la religion; je suis persuadé qu'Abd-el-Kader partageait mes regrets. Je fis apporter les présents que Monseigneur envoyait comme une espèce de rançon pour nos prisonniers. «Je les reçois, me dit-il, parce que c'est ton évêque qui me les offre; je ne «les aurais pas reçus d'un autre.»

«J'entamai alors un autre sujet non moins important.

«Mon maître, lui dis-je, t'a demandé une grâce dans sa lettre; je pense «qu'elle lui sera accordée! Si dans la suite d'autres Français, d'autres ca-«tholiques, deviennent tes prisonniers, pourra-t-il, évêque et pasteur, en-«voyer un prêtre à ses pauvres brebis, afin de les consoler et de les soutenir «dans leur captivité? — Il le pourra.— En autorisant ce prêtre à séjourner

«parmi tes sujets, il faudra aussi que tu lui permettes de recevoir les secours «qu'on lui enverra d'Alger, pour subvenir aux besoins temporels de ses «frères; de plus, il devra être libre de correspondre avec ses amis et ses «parents, ainsi qu'avec les amis et les parents des prisonniers, à la condi-«tion très-juste et très-naturelle de montrer ou à toi ou au chef qu'il te «plaira de désigner toutes les lettres qu'il écrira et qui lui seront adressées. «Je n'ai pas besoin de te dire que ce prêtre pourra, sous ta puissante protec-«tion, exercer son ministère dans toute son étendue, comme s'il était dans «un pays catholique». — Il me répondit fort gracieusement qu'il souscrivait à toutes ces demandes.

«Eh bien! lui dis-je, tu vas l'écrire de ta propre main à mon maître; «compte qu'en le faisant tu rempliras mon cœur de la joie la plus vive. — «Je le ferai.» Et il l'a fait. Voici sa lettre:

«De la part de notre maître et seigneur l'émir des croyants; le sultan «Seïd Had Abd-el-Kader, que Dieu le protége! au sublime et très-illustre «parmi les plus pieux des chrétiens, Antoine, que le Très-Haut guide tou-«jours dans la voie du salut et des bienfaits!

«Salut à vous!

«Votre khalifat (vicaire) ainsi que votre interprète sont arrivés auprès de «nous, et en votre considération, nous les avons accueillis, selon qu'il con-«venait. Ils nous ont apporté les présents que vous nous avez adressés; nous «les avons acceptés, parce qu'ils nous étaient offerts par vous; il n'en eût pas «été ainsi s'ils eussent été envoyés de la part de tout autre. Mais vous, vous «nous avez apprécié, vous avez été à même de bien nous connaître, et vous «nous aimez. Nous demandons instamment à Dieu qu'il vous aide dans «tout ce que vous entreprendrez; qu'il vous guide toujours dans la voie du «salut.

«Vous nous avez demandé s'il nous serait agréable que vous envoyassiez «un de vos prêtres auprès des prisonniers français, dans le cas où le nombre «en viendrait encore à s'accroître à l'avenir. Nous acceptons volontiers cette «sainte proposition, et nous accueillerons avec plaisir celui que vous nous «enverrez, s'il plaît à Dieu.

«Si vous avez à nous adresser quelques demandes, sur n'importe quel «sujet, nous vous informons que notre khalifat Sid-Mohammed-Ben-Allal a «qualité pour nous représenter.

«Nous avons confiance parfaite en vous, nous comptons sur votre pro-«messe de nous remettre bientôt Mohammed-Ben-el-Maklar, ainsi que ceux «qui restent... Leurs familles, leurs enfants les attendent avec la plus «grande anxiété; ils ne cessent de demander à Dieu que le moment de leur «réunion ne se diffère point...

«... Il est resté à Oran quatre prisonniers; nous comptons sur leur «mise en liberté, et cela par deux raisons excellentes: d'abord, parce que «vous nous l'avez promis, et ensuite, parce que ce sera pour vous une occa-«sion d'accomplir un nouvel acte d'humanité et de piété. Salut.

«En date du vendredi matin, le 29 rabritané de l'année 1257 (19 juin 1841).»

«... Un instant après, le mudzzin appela les musulmans à la prière; car ils prient aussi régulièrement dans les camps que dans les mosquées. Les chefs formèrent un groupe à part, le marabout ou iman vint se placer au centre, et les saluts, prostrations et autres cérémonies prescrites par leur culte, s'exécutèrent avec le plus grand accord et le recueillement le plus profond. Cet exercice, qu'ils répètent plus ou moins souvent dans le jour, selon leurs fêtes, ne dure qu'un petit quart d'heure. Ils avaient fini, que je récitais encore mon bréviaire. Pour ne pas me troubler, ils gardèrent autour de moi un religieux silence, jusqu'à ce que j'eusse terminé mon office; alors le secrétaire du sultan, qui est lui-même marabout, me dit: «Tu pries plus longuement que nous. — Cela doit être: les devoirs d'un «prêtre sont multipliés et difficiles à remplir; il doit beaucoup prier, s'il «ne veut être infidèle.» Après quelques autres réponses à des questions qui me furent adressées sur Jésus-Christ, sur la sainte Vierge, etc., et dont la solution fut écoutée avec respect, chacun retourna à son poste.

«Mon interprète, fatigué, venait de s'endormir, lorsque le secrétaire du sultan revint à moi, et me proposa de faire avec lui un tour de promenade: c'était pour me conduire auprès de son maître. Abd-el-Kader parut content de me revoir; il m'avoua qu'il avait dans le cœur beaucoup de choses à me dire qu'il aurait désiré me communiquer sans interprète. A mon tour, j'exprimai combien je serais heureux de lui faire part de tout ce que mon évêque m'avait chargé de redire en son nom; mais je ne savais pas assez d'arabe pour me passer d'intermédiaire.

«... Enfin, Abd-el-Kader me quitta en me disant: «Nous nous rever- «rons.» Son secrétaire ajouta qu'il allait mander auprès de nous l'interprète du sultan. «Tu pourras alors parler plus librement avec mon maître; de «son côté, il a besoin de te parler à cœur ouvert. A demain!»

«Dans la soirée, je revis Abd-el-Kader; il m'invita à monter à cheval et à me rendre, avec des guides, dans un joli vallon situé à une lieue du camp, auprès d'une petite rivière, sur les bords de laquelle je devais passer la nuit; lui-même, avec son armée, viendrait me rejoindre dans une heure. Avant de partir, je détachai quelques feuilles du figuier sous lequel j'avais été reçu par le sultan; je cueillis aussi une touffe de petites fleurs des champs, que j'emportai comme souvenirs de ces lieux.

«Arrivé sur les bords du Tsernif, petite rivière qui m'avait été désignée, et qui donne son nom à la vallée qu'elle arrose, j'y trouvai des restes de thermes romains avec d'anciennes ruines. Une heure après, Abd-el-Kader nous rejoignit avec son armée. Quelle armée! 15 ou 1800 cavaliers marchant en masse, et dans le plus grand désordre; des chiaous, espèce d'officiers subalternes, les dirigeaient à coups de bâton. Le sultan était à leur tête, caracolant fièrement sur un superbe cheval noir. Il était suivi d'un cavalier qui portait un drapeau, sorte de petit guidon de couleur bleu foncé avec une main rouge au milieu. Toute la troupe défila devant moi, en exécutant une fantasia ou évolution, pure ostentation, je pense, de la part d'Abd-el-Kader; et franchement il n'y avait pas de quoi en tirer vanité.

« Le soir on nous amena un gros bélier pour souper ; après qu'on l'eut tué et écorché sous nos yeux, on m'en offrit la peau par honneur ; puis un gros bâton fut passé au travers de son corps, et deux vigoureux Arabes, servant de tourne-broche, prirent le bâton par les deux bouts et firent rôtir sur un grand feu l'animal tout entier. A peine était-il grillé, qu'on m'invita à en arracher un lambeau avec les doigts pour voir s'il était assez cuit. Je m'excusai dans la crainte de me brûler ; alors un des Bédouins, voulant sans doute faire preuve de force et d'adresse, prit le bâton par un bout, et après l'avoir agité en l'air, fit rouler le mouton à nos pieds sur la terre nue, qui nous servait de table ; les Arabes n'en ont pas d'autre. Et nous, d'arracher chacun de notre côté, avec les doigts, un morceau de notre singulier rôti, car vous savez que ces tribus ne se servent jamais de couteaux ni de fourchettes. Pour ne pas trop me brûler, je saisis le manche d'un gigot que je tirai fortement, et je le détachai ainsi du corps ; il pesait au moins trois ou quatre livres. J'imagine que cette fois je fis un bon souper, aussi était-ce un souper royal ; le sultan y ajouta des rayons d'un excellent miel. Le banquet fut terminé par la prière du soir, que je fis au milieu des musulmans, et nous nous couchâmes à l'endroit même, autour du foyer qui venait d'éclairer notre repas.

« Le lendemain, le jour à peine commençait à poindre, qu'un Arabe vint nous éveiller à la hâte : « Vite, vite à cheval, nous dit-il, tout effaré, voilà les « roumis » (les chrétiens). C'était en effet l'armée du général Bugeaud, qui s'était emparée pendant la nuit du camp qu'Abd-el-Kader, inspiré par son bon ou mauvais génie, avait quitté la veille, et dont nous n'étions éloignés que d'une heure de marche. Lorsque je racontai plus tard ce fait au général, il s'écria avec surprise : « Comment ! c'était le camp d'Abd-el-Kader « qui était là tout près, à notre gauche, quand nous descendions, au milieu « du silence et des ténèbres, dans la plaine de Ghris, et dont nous avons « aperçu les feux ! Nos Douars et nos Smélas (soldats qui servaient de guides « à nos colonnes) les ont pris pour ceux d'une misérable tribu campée sur « les bords du Tsernif, et nous ont signalé ceux qu'on distinguait dans le lointain comme le camp du sultan qui fuyait devant nous. — Si on vous eût « bien informé, repris-je, vous auriez facilement fait prisonnier Abd-el-Kader « et toute sa troupe ; car, à coup sûr, il ne se doutait nullement que vous « attaqueriez cette nuit le camp qu'il venait d'abandonner. » Aussi la frayeur de l'émir fut-elle si grande, qu'à peine monté à cheval, il m'appela auprès de lui, me remit précipitamment les lettres qu'il avait écrites pour Monseigneur et pour son khalifat, et me dit de partir en toute hâte. Lui-même prit aussitôt la fuite avec ses cavaliers dans le plus grand désordre ; leur retraite ressemblait à une véritable déroute.

« Ce jour-là, nous fîmes plus de vingt lieues sans presque nous arrêter, « et je ne revis plus Abd-el-Kader. »

SUCHET.

LITTÉRATURE ORIENTALE.

POÉSIE TURQUE. — FITNET, FEMME-POÈTE DU XVIIIe SIÈCLE.

Au XVIIIe siècle, la littérature turque, encouragée par le grand vizir Raghib-Pacha, célèbre comme historien, philologue et poëte distingué, brille de son dernier éclat. Les légistes Dourrizadè-Arif-Effendi, Mehemed-Effendi, le mufti Aly rassemblaient, leurs collections de *fetwas ;* les historiens Tchelèbi-Zadè, Velieddin-Effendi et Vassif, rédigeaient les annales de l'empire ottoman ; Rami-Pacha et Nabi écrivaient ces *Munchiat* ou recueils de lettres, qui, malgré les changements introduits de nos jours dans la rédaction des pièces de chancellerie, sont encore regardés comme des modèles de style épistolaire. Au milieu des *diwans* (livres de poésies) sortis de la plume des Raghib, des Newres et des Murteza, on en distingue un remarquable par le charme des descriptions, la grâce des images, et la passion tour à tour ardente et langoureuse du poëte. Ce *diwan* est celui d'une femme, de Fitnet. Fille du mufti Esaad-Effendi, l'un des membres les plus distingués du corps des ulémas, elle sut, comme Zeineb-Khanum, charmer les loisirs et les ennuis du harem par la culture de la poésie.

Sa verve s'est exercée sur tous les genres de poésie goûtés des Orientaux. Son diwan contient des *Casidès* (poëmes qui ne peuvent contenir moins de quatorze distiques) en l'honneur du prophète ; des *Beharies*, odes qui célèbrent le retour du printemps ; trente-trois *Tarikhs*, pièces de vers qui consacrent la date d'un événement remarquable ; les plus intéressantes sont celles qui furent présentées au sultan Abdul-Hamid lors de son avénement au trône (1187 de l'hégire, 1774 de J.-C.), au sultan Mustapha (1750), et celles qui furent composées pour la naissance de Hibet-Ullah sultane, des Chahzades, sultan Mehemed et sultan Suleyman ; sur l'élévation de Mehemed-Raghib-Pacha au grand viziriat, et pour l'inauguration de la mosquée Nou-ri-Osmaniée, construite sur les dessins du sultan Mahmoud. Ses *Gazels*, au nombre de cinquante-deux, sont d'un style doux et limpide, et brillent par une hardiesse d'images fort estimée chez les Orientaux, mais dont le goût sévère des peuples occidentaux réprouve l'exagération. Des *Charkis*, pièces de vers destinées à être mises en musique, des énigmes versifiées terminent ce diwan. Nous offrons ici la traduction d'une ode sur le retour du printemps, qui fut présentée au sultan Mahmoud, d'un *Charki*, d'un *Museddès* (ode dont le refrain se reproduit invariablement au bout de deux hémistiches), qui donneront, autant qu'une traduction peut le permettre, une idée du talent de Fitnet, l'un des poëtes les plus estimés par les Turcs ottomans.

MUSEDDÈS.

« Les nuages du printemps ont répandu sur la terre des gouttes de pluie semblables à des perles ; les fleurs se sont épanouies, étalant leur beauté ; la saison du plaisir et de la joie a ramené le goût de la promenade. Les arbres, parés de leurs feuilles, offrent maintenant un abri agréable. — Quittez vos demeures, la terre s'est couverte de verdure, les tulipes et les roses se sont entr'ouvertes, la saison du printemps est revenue.

« Jetez un regard sur la rose, sur le frais narcisse : l'un est comparable à la boucle de cheveux noirs, comme le musc, d'une jeune beauté, l'autre rappelle l'éclat de ses joues vermeilles. Au bord du ruisseau, ce cyprès se balance semblable à la taille élancée du bien-aimé. Partout les pompes de la nature enivrent le cœur de joie et de plaisir. — Quittez vos demeures, la

terre s'est couverte de verdure, les tulipes et les roses se sont entr'ouvertes, la saison du printemps est revenue.

«Les fleurs du jardin sont épanouies, les roses sont souriantes, et de tous côtés des rossignols, en proie à l'amour le plus violent, font retentir l'air de leurs plaintes. Laissez-vous séduire par l'aspect de ces giroflées, de ces œillets fleurissant sur les plates-bandes, de ces narcisses et de ces jasmins feuillus enlacés aux branches des cyprès. — Quittez vos demeures, la terre s'est couverte de verdure, les tulipes et les roses se sont entr'ouvertes, la saison du printemps est revenue.

«O mon bien aimé! la pelouse du jardin a des attraits enchanteurs : écoute les gémissements du rossignol caché dans le bosquet de rosiers! La rose fraîchement éclose a rougi de confusion en voyant la couleur de tes joues; montre, pour la faire languir, les balancements de ta taille semblable au cyprès agité par le vent. — Quittez vos demeures, la terre s'est couverte de verdure, les tulipes et les roses se sont entr'ouvertes, la saison du printemps est revenue.

«Il faut se taire et ne point importuner davantage les amants passionnés, car le printemps les invite à la fidélité. C'est maintenant l'époque où, se réunissant au bord des ruisseaux, on se livre à la gaieté et au plaisir; c'est maintenant qu'il faut prendre la coupe pleine d'un vin qui épanouit le cœur; et toi, Fitnet, viens; lis cette pièce de vers, car elle est de circonstance. — Quittez votre demeure, la terre s'est couverte de verdure, les roses et les tulipes se sont entr'ouvertes, la saison du printemps est revenue.»

CHARKI.

«C'est la boucle de cheveux, noirs comme le musc, de mon bien-aimé, qui m'a ravi le repos; c'est un seul regard de ses yeux qui m'a enlevé la patience et la tranquillité. Que sera-ce si les gémissements que je pousse chaque nuit, séparée de celui que j'aime, arrivent jusqu'aux cieux? car c'est une fraîche beauté, semblable à une rose souriante, qui me rend comme un rossignol éploré. Sans toi, ô beauté au visage de lune, le monde n'est rien à mes yeux; privée de ta vue, le plaisir et le bonheur ne me semblent que dégoût et infortune. Sans toi, ô beauté ravissant les cœurs, un sommeil tranquille peut-il fermer mes paupières? Du soir au matin, m'adressant à ton image, je ne fais que gémir et pleurer! Loin de toi, ô roi souverain du monde, je ne suis qu'un mendiant attendant humblement l'aumône. Je désire m'unir à toi, exauce ma prière, ô toi dont les attraits ont troublé le siècle; daigne condescendre à mes désirs; prends pitié des gémissements de Fitnet; l'excès de mon amour m'a ravi le repos, et la douleur de ne pouvoir être réunie à toi m'empêche de sécher mes pleurs.»

BEHARIÈ.

Ode sur le retour du printemps, présentée au sultan Mahmoud-Khan.

«Le souffle du Newrouz (1) a atteint le bosquet de roses. Le printemps est venu, et les traces de la perfection et de la puissance de Dieu ont encore été manifestées. Le zéphyr de l'abondance a donné naissance aux fleurs du parterre; les boutons du rosier se sont épanouis avec plaisir; les fleuves ont cessé d'être immobiles. Les approches du printemps ont rendu à chacun la joie et la gaieté, et la rose, entr'ouvrant ses lèvres pour sourire, a rendu au rossignol ses chants passionnés. Le printemps a dressé dans les prairies un banquet dont la somptuosité rappelle la magnificence des festins de

(1) 1er jour du mois de ferverdin, correspondant au 21 mars.

Djem (1); le narcisse a repris dans sa main une coupe d'or, et sur le bord des plates-bandes, les tulipes ont été alignées comme des flacons au col allongé. En contemplant cette fête, tous les cœurs ont été embaumés des suaves parfums qui s'exhalaient des fleurs. Le narcisse a rouvert ses yeux appesantis par le sommeil; le jasmin s'est suspendu aux branches du cyprès; la fortune de l'amant s'est réveillée, car la saison qui amène le plaisir est arrivée.

«Si le souffle du vent printannier a donné une nouvelle vie à toute la création, il a fait mûrir aussi sur le palmier de mon calem le fruit d'un gazel.

«O Fitnet! des lignes couleur de musc ont été tracées sur tes joues vermeilles: qui a pu les contempler a cru voir de l'ambre gris répandu sur du feu. A l'aspect du visage, semé de gouttes de sueur semblables à des perles, de cette jeune beauté, rejeton de l'arbre du jardin de la grâce, la rose a été couverte de honte et de confusion. Non, on ne peut échapper à la griffe de son amour, et l'oiseau de mon cœur a été ravi par le faucon de son œil. La nouvelle de l'éclat de ses joues et de ses boucles de cheveux, apportée au parterre de roses par le souffle du zéphyr, a fait languir le narcisse et rougir de dépit la rose et la tulipe. Depuis qu'il a pu dérober un baiser sur la joue, couverte d'un léger duvet, de cette beauté à la taille élancée, le jeune plant du jardin de notre espérance s'est couvert de feuilles et de fruits.

«Le calem éloquent est-il une mine, un océan? je ne sais; mais pour célébrer le roi du monde, il a répandu perles et joyaux. Le souverain du siècle, le sultan Mahmoud-Khan, brillant des plus belles qualités, est devenu le souverain le plus redoutable du monde. Ce monarque des sept climats compte parmi ses esclaves le Faghfour et le Khakan. Ses vertus peuvent le faire comparer à Alexandre et à Darius; que dis-je, il est plus puissant que Darius, car Khosrew (2) et Isfendiar (3) se font un honneur de garder sa porte. Les rayons lumineux de sa majesté ont embrasé le ciel et la terre, et l'astre étincelant de sa splendeur éclaire le firmament de la puissance et du bonheur. Chaque jour, pour avoir l'honneur de lui baiser les pieds, le soleil étend sur son passage le tapis de ses rayons. Sous son règne, les cœurs sont à l'abri des vicissitudes du siècle, car sa clémence est un puissant palmier qui ombrage le jardin de roses du monde. Sous son règne, le lion, devenu le gardien du désert, se mêle aux jeux des gazelles et se réfugie dans la même tanière.

«C'en est assez, Fitnet, retiens le cours de tes paroles; borne-toi à faire des vœux pour le souverain, dont les louanges sont au-dessus de toute description. Puisse l'Éternel, lui accordant la puissance et la gloire, conserver jusqu'au jour du jugement dernier sa personne au trône et à la couronne dont il est l'honneur. Puisse-t-il, dans le brillant parterre de la royauté, être toujours souriant comme une rose nouvellement épanouie. En récitant ces vers, l'hiver a fini, et le printemps est arrivé.»

Charles Schefer.

---

(1) Quatrième roi de la dynastie de Pichdadiens.
(2) Cosroès.
(3) Fils de Kichsasp, l'un des héros les plus vaillants de la dynastie de Pichdadiens.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

SÉANCES. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 4 aout. — La séance, ouverte à 8 heures sous la présidence de M. A. Hugo, a été levée à 10 heures et demie.

Après la lecture du procès verbal, et celle de la correspondance, le président donne communication d'un extrait de la *Gazette de Berlin*, annonçant la découverte des ruines du fameux labyrinthe d'Egypte par la commission scientifique prussienne, que dirige M. Lepsius, membre de la Société.

M. Ismael Urbain fait à l'assemblée un récit détaillé et plein d'intérêt de l'expédition si dignement couronnée par la prise de la smala d'Abd-el-Kader. Ce récit est écouté avec une vive attention.

M. Aubert-Roche lit une note sur le prétendu traité de commerce conclu entre le roi de Choa et le capitaine Harris, agissant au nom de la Compagnie anglaise des Indes orientales.

M. Hamont donne lecture d'un second mémoire sur les *races chevalines orientales*, où il examine la valeur réelle des chevaux offerts en présent par le pacha d'Égypte au roi des Français.

Séance du 18 aout. — La séance s'ouvre à 8 heures sous la présidence de M. A. Hugo.

Après l'adoption du procès-verbal, le président fait part à la Société de la mort d'un de ses membres honoraires, M. le marquis de Fortia d'Urban, connu dans le monde savant par ses nombreux travaux.

Lors de la lecture de la correspondance, on remarque surtout les lettres de M. le maréchal comte Valée, et du R. P. Roothaan, général de la Compagnie de Jésus.

« Je m'estimerai heureux, écrit le très-révérend père, toutes les fois que « mes missionnaires qui travaillent dans les diverses contrées de l'Orient « pourront fournir au *Bulletin de la Société orientale* quelques documents « utiles. Si, dans les commencements, ces communications ne sont pas fré- « quentes, veuillez bien ne l'attribuer qu'au petit nombre des missionnaires « et à la multitude des travaux du saint ministère auxquels ils sont obli- « gés de se livrer avant tout. »

La Société décide que sa prochaine séance n'aura lieu que le 15 septembre.

Le reste de la séance est consacré à la discussion du système de M. Obert sur la colonisation de l'Algérie, discussion animée et intéressante, à laquelle prennent part MM. Morpurgo, Aubert-Roche, Audiffred, Hamont, de Kerveguen, Lagasquie, Horeau, Fortin d'Ivry, Polonié et Obert.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

O. Mac Carthy, *secrétaire.*

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Depuis la publication de la Liste générale insérée dans le 1er cahier de la Revue de l'Orient.

Membres titulaires :

MM. Houry (C.-B), homme de lettres, orientaliste.
Lebron de Vexala, ancien officier au service d'Egypte.

Roland-Gosselin (Gustave), avocat, voyageur en Orient.
Vaillant, de Bucharest, voyageur en Orient.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

Agricole-Joseph-François-Xavier-Pierre-Esprit-Simon-Paul-Antoine (1) marquis de FORTIA D'URBAN,

membre honoraire, mort a Paris le 4 aout 1843.

Né à Avignon le 18 février 1756, le marquis de Fortia appartenait à une noble famille originaire de la Catalogne, qui vint s'établir en France dans les premières années du XIIe siècle. Plusieurs de ses membres se distinguèrent par leur intrépidité dans les guerres des XIIe, XIIIe siècles et suivants, et l'un d'eux, Bernard de Fortia, eut l'honneur de s'allier à la maison royale d'Aragon, par le mariage de sa fille Sybille de Fortia avec don Pèdre IV. De ce mariage naquirent trois enfants, savoir : deux fils, qui moururent jeunes, et une fille, nommée Isabelle, qui épousa don Jacques II d'Aragon, dernier comte d'Urgel, héritier légitime du roi d'Aragon. A la mort du roi don Martin, fils du premier lit de don Pèdre IV, Léonore, sœur de don Martin, et qui avait épousé le roi de Castille, prétendit aussi à la couronne; il en résulta de grands troubles, des guerres sanglantes, et deux années d'anarchie. Bernard de Fortia, qui s'était retiré à Montpellier, à la mort de don Pèdre IV, en 1387, rentra en Aragon pour soutenir le parti de sa nièce Isabelle; mais il fut forcé de se retirer pour la seconde fois à Montpellier, d'où une des branches de sa famille passa dans le comtat Venaissin. C'est de cette branche qu'est sorti M. le marquis de Fortia d'Urban (2).

Les premières années du jeune Fortia s'écoulèrent tranquillement au sein de sa famille: à onze ans il entrait au collége de La Flèche, où il se fit bientôt remarquer par son aptitude aux études sérieuses et par les succès remarquables qu'il y obtint.

Admis à l'École militaire en 1771, il y acheva ses études en moins de trois ans, et sortit en 1773 avec le grade de sous-lieutenant au régiment du roi infanterie; mais bientôt, appelé à Rome pour un procès d'où dépendait une partie de sa fortune, il se rendit dans cette ville, et fut, quelques années après, nommé par le pape colonel des milices d'infanterie du comtat Venaissin; il occupa cet emploi jusqu'à la réunion de ce pays à la France.

Remis en possession d'une partie de ses biens, le marquis de Fortia rentra en France en 1789. Il espérait y mener une douce et tranquille existence, partagée entre les jouissances de la vie domestique et les travaux scientifiques. La Révolution vint cruellement le détromper; néanmoins, malgré les dangers auxquels l'exposaient son nom et sa fortune, il y resta, au péril de sa vie et de sa liberté, et sauva celles de ses amis menacés. Quand des jours plus calmes succédèrent aux jours de la terreur, le marquis revint s'établir à Paris; il s'arrangea, rue de La Rochefoucauld, une demeure où l'on retrouve le cachet de son caractère et de ses goûts. C'est

(1) Une multiplicité si peu ordinaire de prénoms s'explique par cette circonstance que le marquis fut tenu sur les fonds baptismaux par tous les magistrats d'Avignon, dont son père était alors viguier.

(2) Je dois ces détails à l'obligeance de M. Ambemy, l'ami et le compagnon des derniers travaux de M. le marquis de Fortia d'Urban.

de cette retraite paisible qu'il a vu se succéder tous les gouvernements qui, depuis bientôt un demi-siècle, ont tour à tour présidé aux destinées de la France.

Le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration, la Révolution de juillet, tous ont passé sous ses yeux, et l'ont trouvé fidèle à ses doctrines et à ses convictions.

Placé par sa naissance et par sa fortune sur la voie des honneurs et des distinctions, il n'ambitionna ni les uns ni les autres; il n'eut qu'un seul désir, celui de faire le bien.

L'étude, qui, pour la plupart des hommes, n'est qu'un moyen pour arriver à la fortune, aux honneurs, à la renommée, fut le seul et unique but du marquis de Fortia.

Savant laborieux et modeste, il ne demanda jamais à la publicité une renommée qui pourtant ne lui fit pas faute. Ses ouvrages, estimés des savants, sont si nombreux, que leur catalogue seul occuperait trop de place dans la *Revue de l'Orient*.

Le marquis de Fortia s'était beaucoup occupé de l'Orient sous le point de vue scientifique et philosophique; dans plusieurs écrits et notamment dans son *Essai sur l'origine des langues*, il a fait preuve de la connaissance la plus parfaite de l'histoire des anciens peuples de l'Inde, de l'Arabie et de l'Égypte.

Grâce à cette similitude d'études, la Société orientale avait été heureuse de pouvoir lui offrir le titre de membre honoraire. Si le grand âge du marquis de Fortia a privé la Société de toute participation à ses travaux, elle aura du moins l'honneur d'inscrire dans ses listes le noble nom de l'homme dont toute la vie fut consacrée à l'étude des sciences et à l'exercice du bien.

SAINTE-CROIX-PAJOT.

CHRONIQUE DES ÉTATS ORIENTAUX.

Le commencement de la mousson a empêché l'arrivée des nouvelles de Chine. Les lettres de l'Inde ne mentionnent rien d'important. — On annonce que le pacha qui commande dans le Sennaar pour Méhémet-Ali s'est déclaré indépendant du vice-roi d'Égypte. — Méhémet-Ali ne paraît pas disposé à abolir franchement les monopoles et à donner en Égypte, au commerce européen, la liberté promise et garantie par les traités. — Une insulte faite au drapeau national par la populace fanatique de Jérusalem a fourni à notre consul (M. de Lantivy, membre de la Société orientale) l'occasion de tenir une conduite pleine de dignité et de courage. — Le pachalik de Mossoul a été le théâtre du massacre des populations catholiques de plusieurs villages. Nous ne pouvons croire, comme on l'a prétendu, qu'une rivalité entre des missionnaires anglais et américains ait été la cause première de cet horrible événement. — Le supplice d'un jeune Arménien, qui, après avoir apostasié, était revenu à la religion chrétienne, a ému les Européens qui résident à Constantinople. Il semble qu'une réaction se prépare en Turquie contre la civilisation de l'Occident; espérons que le bon sens et l'esprit éclairé des hommes d'État qui siégent au divan sauront contenir l'ignorance et le fanatisme dont une partie de la nation turque est encore le dangereux instrument.

A. H.

Paris. — RIGNOUX, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale, rue Monsieur le-Prince, 29 *bis*.

AMBASSADE FRANÇAISE EN PERSE.

CÉRÉMONIAL OBSERVÉ ENVERS L'AMBASSADEUR (1).

Lorsque M. le comte de Sercey arriva en Perse, la première question dont il dut s'occuper fut celle du cérémonial. Un usage ancien et généralement suivi avait donné lieu à de fréquentes discussions avec les ambassadeurs étrangers : c'était de ne paraître devant le shah qu'avec de longs bas de drap rouge, que l'on mettait par-dessus ses bottes, tout en conservant l'uniforme national. L'ambassade anglaise elle-même suivait cet usage. Mais, à la suite des guerres heureuses de la Russie contre la Perse, cette dernière puissance se trouva obligée de déroger à cette étiquette immémoriale, et elle consentit, par un traité spécial, à une modification qui lui coûta plus à accorder que des provinces entières. La Russie exigea que ses agents conservassent leur costume dans toute leur intégrité, et, depuis lors, ils jouissent seuls de la prérogative de paraître devant le shah avec l'uniforme qu'ils portent chez leur propre souverain.

Nous transcrivons ici ce traité, parce qu'il est la meilleure preuve de l'importance que les peuples orientaux attachent aux formes extérieures de leurs relations, surtout avec les puissances européennes.

Traité d'étiquette entre la Russie et la Perse.

«Les plénipotentiaires de la Russie et de la Perse s'étant réunis à l'effet de régler, conformément à l'article IX du traité principal, le mode convenable pour la réception des ambassadeurs et des chargés d'affaires qui pourraient être réciproquement délégués auprès de leur cour respective, il a été arrêté d'un accord commun ce qui suit :

«Dès que le ministère persan aura reçu l'avis officiel de l'arrivée d'un ambassadeur russe à Tiflis, il fera choix, sans perdre de temps, d'un individu d'un rang correspondant à la dignité de l'ambassadeur, et il l'enverra à sa rencontre jusqu'à la frontière.

(1) Nous avons, dans notre dernier cahier, donné à nos lecteurs une traduction du *Cérémonial* observé en Chine envers les ambassades étrangères; nous sommes heureux de pouvoir leur offrir aujourd'hui une relation de la réception officielle faite en Perse à l'ambassade française envoyée en 1840. Nous leur présentons avec une entière confiance cette relation, qui nous a été adressée par un des membres honoraires de la *Société orientale*, et sur l'exactitude de laquelle il ne peut s'élever aucun doute. A. H.

«Le ministère persan informera, en même temps, le commandant en chef de la Géorgie du départ du *mehmendar*, ou de l'individu choisi pour accompagner l'ambassadeur, en lui indiquant le jour de son arrivée probable à la frontière. L'ambassadeur aura soin, de son côté, de calculer son voyage de manière à pouvoir y arriver à peu près en même temps. Du moment que le mehmendar a rencontré l'ambassadeur, il devient responsable de la sûreté personnelle de Son Excellence, et des honneurs et des égards qui lui sont dus.

«L'ambassadeur sera reçu à chaque station par une *icthibal*, ou députation, composée du chef ou du principal de l'endroit, des notables et d'une suite convenable.

«Si l'ambassadeur s'arrête dans un chef-lieu de la province, le gouverneur ou l'ibakim se placera lui-même à la tête de la députation pour complimenter Son Excellence, et il l'accompagnera jusqu'au logement qui aura été préparé par elle.

«Si l'ambassadeur s'arrête dans une ville qui est gouvernée par un fils de Sa Majesté le shah, le prince gouverneur de la ville enverra son vizir à la rencontre de l'ambassadeur pour le complimenter. Si Son Excellence fait une visite au prince, l'ambassadeur et tous les individus composant l'ambassade seront invités à s'asseoir, et l'on présentera une chaise à Son Excellence.

«Partout où il se trouvera des troupes sur le passage de Son Excellence, elles seront sous les armes et lui rendront tous les honneurs qui sont d'usage.

«Le mehmendar aura soin d'informer en temps opportun le ministre persan de l'arrivée prochaine de l'ambassadeur, afin qu'il puisse faire les préparatifs nécessaires à son entrée et à sa réception solennelle.

«Parvenu à la dernière station de la capitale ou du camp royal, l'ambassadeur sera reçu par un personnage de marque, au nom de son auguste maître.

«A mi-chemin de la capitale ou du camp, Son Excellence sera rencontrée par une grande députation, laquelle sera conduite par un des grands personnages de la cour.

«La garnison de la ville ou du camp présentera les armes à Son Excellence, et lui rendra les honneurs militaires qui lui sont dus, et le chef de la députation du roi conduira aussitôt l'ambassadeur à la demeure qui aura été préparée pour lui, et où il trouvera une garde d'honneur. Le lendemain de son arrivée, les ministres du roi et les grands dignitaires de la couronne rendront visite à Son Excellence. Le surlendemain, elle aura son audience solennelle chez Sa Majesté le shah, et le grand maître des cérémonies viendra lui annoncer, à l'heure convenue, que tout est prêt pour sa réception. L'ambassadeur se mettra alors en cortége dans l'ordre suivant:

«Les farraschs du roi ouvriront le marche: ils seront suivis d'une partie de la garde ou des valets de pied de l'ambassadeur; puis Son Excellence, montant le cheval de parade, envoyé par le shah ou le sien propre, pré-

cédé d'un écuyer du roi, ayant à sa droite le personnel de l'ambassade et sa suite, et à sa gauche le maître des cérémonies ; sur les deux côtés, les coureurs du roi ; immédiatement après, un détachement de la garde de l'ambassadeur ou des valets de pied. Les ferraschs du roi fermeront le cortége.

«Les troupes qui seront placées dans l'enceinte du palais ou du camp royal, jusqu'à l'entrée des cours intérieures (*séréjerdé*, enceinte de la tente du roi), présenteront les armes à l'ambassadeur. Le maître des cérémonies précédant Son Excellence aura soin que tous ceux qui se trouveront sur son passage se tiennent de bout.

«L'ambassadeur mettra pied à terre à l'entrée des cours intérieures ou *séréjerdé*, et sera conduit dans l'appartement du premier ministre ou dans la tente du *sipah serdar* (général en chef) où Son Excellence se reposera quelques instants jusqu'à la sortie du roi.

«L'ambassadeur avec sa suite, précédé du grand maître des cérémonies, entrera dans l'enceinte des cours intérieures ou *séréjerdé*. Les gardes ou valets de pied de Son Excellence resteront dans l'enceinte extérieure. Le grand maître des cérémonies, ayant annoncé Son Excellence à Sa Majesté, l'invitera de la part du roi à entrer dans l'appartement ou dans la tente, et Son Excellence y sera admise avec toute sa suite. Mais il ne sera exigé, dans aucun cas, ni de l'ambassadeur, ni des individus composant sa suite, qu'il soit apporté aucune modification aux costumes dont ils seront revêtus. Cependant, Son Excellence et sa suite auront soin de se munir de galoches, qu'elles déposeront avant d'entrer dans l'appartement ou la tente.

«Après avoir harangué le shah, l'ambassadeur sera prié par Sa Majesté de s'asseoir, et on présentera à Son Excellence une chaise. La conférence finie, l'ambassadeur s'en retournera dans l'ordre où il est venu, sans entrer cependant dans l'appartement du grand visir ou dans la tente du général en chef. Après cette première audience solennelle, l'ambassadeur rendra les visites qu'il aura reçues.

«Ce cérémonial sera le même pour la réception d'un ministre ou d'un chargé d'affaires russe, si ce n'est que les employés qu'on enverra à leur rencontre seront d'un rang inférieur, que leur suite sera moins nombreuse, et que la garnison ne sortira pas pour eux.

«Les troupes qui occupent les corps de garde leur présenteront seules les armes. Le premier ministre de Sa Majesté le shah ne leur fera pas la première visite ; mais il la leur rendra sans faute le lendemain.

«Si l'ambassadeur, le ministre ou le chargé d'affaires est porteur d'une lettre de son souverain, Sa Majesté le shah de Perse la recevra de ses propres mains.

«Le même cérémonial sera aussi observé par la Russie, envers les ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires persans, qui viendront à la cour de Pétersbourg, en ayant égard, néanmoins, à la différence des usages existants dans les deux pays.

«Le présent procès-verbal, fait double, revêtu de la signature des plé-

nipotentiaires respectifs, et muni des cachets de leurs armes, aura la même force et la même valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité principal de ce jour.

«Fait au village de Tourkmanchaï, le 10 février de l'an de grâce 1828, et le 5 de téhéban de l'an 1243 de l'hégyre.

«*Signé*, JEAN PASKEWITCH, A. D'OBRESCOFF.»

On voit, par ce document, avec quel soin le gouvernement russe chercha à éloigner toute chance de mésintelligence dans ses relations avec la cour de Téhéran. Cependant, il n'arrive pas une ambassade en Perse qu'il ne s'élève des difficultés d'étiquette, les Persans étant un peuple vaniteux et tâchant d'obtenir par la ruse ce que la force leur a ravi. On ne peut se faire une idée des petites roueries qu'ils emploient pour se donner une jouissance d'amour-propre et pour satisfaire leur orgueil. C'est devenu une principale affaire pour les agents politiques établis à Téhéran, que de se garantir des interprétations qu'on est prêt à donner à leurs moindres actions, et des inductions fâcheuses qu'on en tire.

Aussi, l'ambassade française se trouva heureuse de pouvoir se rattacher à un acte qui lui évitait probablement de grands embarras. M. de Sercey réclama, dès son arrivée, les bénéfices du traité russe, et, il faut le dire à la louange du cabinet persan, après quelques ouvertures indirectes infructueuses, il accorda sans humeur le traitement de la nation la plus favorisée.

Voici donc la manière dont notre ambassade fut traitée pendant son séjour dans le glorieux empire d'Iran.

En arrivant sur les limites du royaume de Perse, le fils du gouverneur des frontières, à la tête de 200 cavaliers environ, reçut l'ambassadeur de France et lui fit des excuses sur l'absence du *mehmendar*, qui, d'après l'étiquette, devait recevoir lui-même l'ambassade à son entrée sur le territoire persan. On prétendit ne pas avoir été prévenu à temps par les autorités turques de la frontière, et le mehmendar, qui était depuis deux mois dans le pays, avait été faire une course dans les environs où se trouvaient ses propriétés. Arrivé à Tauris, ce mehmendar fut vivement réprimandé; sans l'intercession de M. le comte de Sercey, il aurait été sévèrement puni.

A Basirgan, premier village persan, une députation des principaux habitants vint au-devant de Son Excellence l'envoyé de France, et une compagnie de l'infanterie régulière lui rendit les honneurs militaires.

A Makou, le gouverneur des frontières attendait l'ambassadeur à une lieue de la ville, et lui renouvela encore les excuses déjà faites

sur l'absence du mehmendar, qui ne rejoignit la mission que trois jours après.

Sur toute la route, chaque village envoya toujours une députation plus ou moins nombreuse au-devant de l'ambassadeur. Quand cette députation se composait de cavaliers, elle venait au moins à une lieue en avant. Dans le cas contraire, elle attendait à l'entrée du village.

A Khoï, résidence d'un *shahzadé* (frère du roi), l'ambassadeur s'était fait précéder par deux de ses attachés, qui furent admis en présence du prince, sans la moindre difficulté, et en costume de voyage. A une heure de distance de la ville, le vizir du prince, suivi d'une cinquantaine de cavaliers, vint complimenter l'ambassadeur et lui remettre une lettre de félicitation de la part de Son Altesse royale.

Aux portes de Khoï, une compagnie de soldats, musique en tête, rendit les honneurs militaires, et précéda le cortége jusqu'à la maison qui avait été préparée pour Son Excellence. Toute la population de la ville se trouvait sur son passage. Au moment de son arrivée, des domestiques de la maison du shahzadé, apportèrent, de la part de ce prince, des plateaux chargés de gâteaux et de fruits. Ce jour-là et le lendemain, le prince envoya aussi, de sa cuisine, à dîner à l'ambassadeur. Le jour suivant, pendant la visite que l'ambassadeur, suivi de toutes les personnes de l'ambassade, a l'honneur de faire au shahzadé, tout le monde était assis, et l'on offrit du thé. Un poste d'honneur fut placé à la porte de la maison occupée par l'ambassadeur. Le jour de son départ, l'ambassade fut escortée jusqu'à une lieue de la ville par une vingtaine de cavaliers.

Quelques journées avant Tauris, on rencontra un nouveau mehmendar qui devait accompagner l'ambassade jusqu'auprès du shah, et qui apportait à Son Excellence l'ambassadeur une lettre du shah et de son premier ministre. Il s'appelait Cemhmendar Chah-Abbas-Khan, et était un des maîtres des cérémonies de la cour. Sur toute la route entre Khoï et Tauris, les cérémonies des députations se renouvelèrent.

Quand il y avait des troupes dans le village, elles étaient toujours sous les armes, rendaient les honneurs militaires, et fournissaient un poste d'honneur à la maison de l'ambassadeur.

A Tauris, deux attachés furent envoyés en avant pour complimenter le prince Karaman-Mirza; mais des changements à leur uniforme leur ayant été demandés pour être reçus, ils durent s'y refuser. Le jour de l'entrée de l'ambassadeur dans cette ville, un corps de cavalerie ayant en tête huit colonels l'attendait à une lieue environ. De distance en distance, étaient d'autres détachements commandés par des officiers supérieurs qui venaient se joindre au cortége. Les

agents consulaires russes et anglais (celui-ci non reconnu) vinrent aussi au-devant de l'ambassadeur.

Arrivée aux portes de la ville, une troupe de *ferraschs* (officiers de police) prit la tête du cortége et écarta la foule qui se pressait sur le passage de l'ambassade. L'artillerie salua de 21 coups de canon.

Le lendemain de son arrivée, M. le comte de Sercey se rendit incognito et sans suite chez l'émir Nizam, retenu chez lui par une maladie assez grave. L'émir Nizam est le vizir du shahzadé de Tauris. Il est ministre de la guerre de cette cour, et le premier personnage du pays. Le même jour, les principaux fonctionnaires de Tauris vinrent complimenter l'ambassadeur de la part du prince. Ce n'est qu'après avoir été reçu par le prince que M. le comte de Sercey rendit la visite à tous ces différents personnages.

L'audience n'eut lieu que le quatrième jour après l'arrivée, à cause du mauvais temps. Des chevaux furent envoyés à toutes les personnes de la mission pour se rendre au palais. Rien n'avait été changé à la chaussure, et, chez le prince, des fauteuils furent offerts à l'ambassadeur et à toute sa suite. En sortant de chez le prince, on se rendit officiellement chez l'émir Nizam.

Pendant tout le temps de son séjour à Tauris, on ne cessait d'apporter à l'ambassadeur, de la part du shahzadé, des fruits, des gâteaux et des sucreries. Plusieurs fêtes officielles lui furent données par les ministres. Avant son départ, M. le comte fut reçu une seconde fois par Son Altesse royale.

De Tauris à Casbin, les gouverneurs de toutes les villes que l'on traverse sont venus au-devant de l'ambassadeur et l'accompagnaient le jour de son départ; et une cérémonie nouvelle, *le sacrifice d'un bélier sous les pieds du cheval de Son Excellence*, eut lieu dans tous les villages où l'on s'arrêtait. A Casbin, on tua un taureau à l'entrée de la ville, et un autre dans la cour de l'ambassadeur. L'artillerie salua de 21 coups de canon.

A Zinghian, le gouverneur avait mis visiblement peu d'empressement à faire les préparatifs nécessaires pour la réception de l'ambassadeur. Il fut sévèrement réprimandé par le mehmendar, et contraint de faire des excuses. Toutes les réparations exigées au sujet de scènes fâcheuses, et dans lesquelles on avait manqué à des personnes faisant partie de l'ambassade, furent immédiatement accordées.

A Zinghian, l'ambassadeur trouva aussi le premier maître des cérémonies du shah envoyé au-devant de lui par Sa Majesté. Ce ministre des cérémonies s'appelait Mahmoud-Khan, et était le père de Chah-Abbas-Khan. Son grand âge seul l'avait empêché de venir jusqu'à Tauris.

A Casbin, la réception faite à l'ambassadeur fut des plus brillantes. A deux parasanges de la ville, le vizir du prince gouverneur, suivi d'une centaine de cavaliers, était venu complimenter M. le comte de Sercey. A chaque instant, de nouvelles troupes venaient se joindre au cortége, d'où se détachaient des cavaliers pour exécuter devant l'ambassadeur des jeux guerriers. Toute la population était hors des murs, et les femmes voilées garnissaient les remparts et les toits de toutes les maisons. Les bazars avaient été fermés en signe de réjouissance, et pour faire honneur à l'envoyé du Roi des Français. Une haie d'infanterie régulière était formée jusqu'à la maison de l'ambassadeur, et un poste d'honneur était établi à chacune des maisons destinées à sa suite.

L'audience chez le shahzadé eut lieu le lendemain. Les bazars avaient été encore fermés par ordre. Toute la garde du palais était sous les armes. Toutes les personnes faisant partie de la mission furent invitées à s'asseoir en présence du prince. Le vizir accompagna l'ambassadeur le jour de son départ.

A la dernière station avant Téhéran, un khan avait été envoyé de cette capitale par le *begler-bey* pour complimenter l'ambassadeur, et faire connaître le cérémonial qui devait être observé le lendemain pour l'entrée de la mission, qui eut lieu de la manière suivante.

Plusieurs corps de cavalerie irrégulière, ayant en tête des généraux et autres officiers supérieurs, se trouvaient sur le passage de l'ambassadeur. Une tente était dressée à une lieue de la ville, et M. le comte de Sercey fut invité à y entrer pour s'y rafraîchir. Mais aucune des principales autorités, c'est-à-dire ni le *begler-bey*, ni le *serdar*, beau-frère du roi, n'étant là pour le recevoir, comme ils auraient dû le faire, il se refusa à cette invitation, et ne mit pied à terre que pour monter sur un des chevaux du shah, envoyé exprès pour cet usage. Tous les secrétaires de l'ambassade de Russie et de la Sublime Porte, en grand uniforme, vinrent au-devant de l'ambassadeur, qui entra dans la ville de Téhéran au milieu d'une foule immense, de tous les jongleurs faisant partie de la maison du roi. Des ours, des lions, et d'autres bêtes féroces, étaient traînés sur son passage. Des lutteurs, des bouffons, des danseurs se pressaient devant lui, et les ferraschs du roi parvenaient à grand'peine, malgré les coups nombreux qu'ils distribuaient, à écarter cette foule qui s'arrachait les pièces de monnaie qu'un des gens de l'ambassadeur jetait sur son passage.

Dans l'intérieur de la ville, toutes les rues étaient bordées par une haie de soldats d'infanterie régulière, présentant les armes; les tambours battaient aux champs. En descendant de cheval, M. le comte de

Sercey trouva chez lui toutes sortes de rafraîchissements envoyés par le shahzadé.

Le lendemain même de l'arrivée, l'ambassadeur de Russie, en grand uniforme, avec ses secrétaires, vint faire, suivant l'usage, la première visite. L'ambassadeur turc, de même, ainsi que le serdar, Baba-Khan, qui s'excusa, dans les termes les plus polis, sur ce que les préparatifs matériels, pour le jour de la mission, avaient pu laisser à désirer.

Le begler-bey ne vint chez Son Excellence que le second jour, et prétexta une indisposition.

La première visite de M. le comte de Sercey fut chez le *shahzadé*. En sortant de chez le prince, l'ambassadeur et sa suite se rendirent chez le serdar, et de là chez les ambassadeurs russe et ottoman. Le jour du départ de Téhéran, le serdar vint prendre congé de Son Excellence, et l'accompagna à environ une lieue de la ville. Le grand *mustehed* (chef de la religion) avait fait complimenter l'ambassadeur, et ce dernier, suivant l'usage, avait été lui faire une visite.

Chaque village, jusqu'à Koom, envoya une députation, et le gouverneur de cette ville vint lui-même au-devant de l'ambassadeur.

A Kachan, l'entrée fut aussi solennelle qu'à Téhéran. Des troupes attendaient Son Excellence hors de la ville. Le shahzadé, résidant dans cette ville, reçut la mission le jour même de son arrivée. Le soir, la maison de l'ambassadeur fut illuminée.

De cette ville, le mehmendar expédia un courrier à Ispahan pour annoncer le jour précis de l'entrée de l'ambassadenr dans cette capitale. A Ghiaz, dernière station, un *omrat* du roi (grand officier de la couronne), chargé spécialement de cette mission, vint complimenter de la part de Sa Majesté M. le comte de Sercey sur son arrivée, et lui offrir des fruits et des rafraîchissements de la part de son souverain. On convint de l'heure précise de l'entrée pour le lendemain, et ce personnage s'en retourna à la cour.

Le cortége se mit en marche dans l'ordre suivant. En tête, les chevaux de main de l'ambassadeur, au nombre de vingt-deux, tous caparaçonnés et richement enharnachés; les valets de pied de Son Excellence ; puis M. le comte de Sercey, ayant à sa droite, à quelques pas derrière lui, toutes les personnes attachées à la mission, et ensuite tous ses gens.

La première personne qui complimenta l'ambassadeur fut Mirza-Mohamed-Ali, premier secrétaire des affaires étrangères, chargé de lui faire connaître les principaux personnages qui devaient venir audevant de lui. A deux lieues environ, il fut reçu par l'*émir des grands*

émirs, Mohamed-Khan-Cadjar-Natatchi-Bachi, un des seigneurs les plus distingués parmi les Kadjars, suivi de cinquante khans, tous choisis parmi la tribu des Kadjars; et, successivement, par Mohibb-Ali-Khan, général, avec vingt officiers, colonels et majors; par Soleïman-Khan, chef des Afchars, avec un cortége de sa tribu; par Djafar-Kouli-Khan, avec un cortége de sa tribu; par Ali-Tagli-Bey, avec les *gholans* (courriers) du roi, et par Ismaïl-Khan, avec ses cavaliers. Le secrétaire du premier écuyer du roi, avec six chevaux des écuries de Sa Majesté, tous harnachés d'or et de pierreries; cinquante *ferraschs*, dix *chatirs*, dix *sciaouds* et *nasaktchis*, précédaient à pied l'ambassadeur.

A une lieue de la ville, Son Excellence et sa suite furent priées de mettre pied à terre, et d'entrer sous une tente, où l'on offrit du thé et du café, préparés par les gens du service particulier de Sa Majesté. Après une demi-heure de repos, on se remit en marche dans le même ordre. L'ambassadeur montait un des chevaux envoyés par le roi. Les ferraschs, les chatirs, etc., précédaient toujours Son Excellence, écartaient la foule, et faisaient lever les marchands dans les bazars et les boutiques.

En avant du pont de Djoulfa, qui sépare Ispahan de ce faubourg, deux régiments de ligne étaient rangés en bataille, et rendirent les honneurs militaires; vingt hommes, commandés par un capitaine, formèrent le poste d'honneur de l'ambassadeur, qui fut accompagné jusque chez lui par tous les chefs des différentes députations. Du café, du thé, des fruits, et des rafraîchissements de tous genres avaient été préparés d'avance.

Six *moustoufis* (ministres d'État), vêtus de leur robe de cérémonie, vinrent complimenter l'ambassadeur. Le lendemain, un *pichkhidmet* du roi (premier valet de chambre) vint s'informer, de la part de Sa Majesté, de la santé de l'ambassadeur, et lui apporter des fruits. Le premier ministre envoya aussi une personne de sa maison dans le même but, et le ministre des affaires étrangères vint lui-même faire, ce jour-là, sa première visite.

Pendant les trois jours qui précédèrent l'audience royale, l'ambassadeur ne sortit pas de chez lui et reçut la visite des ambassadeurs russe et ottoman, et des principaux fonctionnaires de la cour. Le troisième jour après son arrivée, M. le comte de Sercey eut l'honneur d'être reçu par Sa Majesté dans le camp impérial.

Des chevaux du roi, ce qui ne se fait pas habituellement, avaient été envoyés pour toutes les personnes de l'ambassade. Les ferraschs, les chatirs, etc., marchaient à pied, en tête du cortége. L'ambassa-

deur était précédé par un de ses secrétaires, portant, dans un étui de brocard, la lettre de Sa Majesté le roi des Français au shah de Perse, et, derrière lui, venaient les autres personnes attachées à la mission.

Au moment de l'arrivée au camp, toutes les troupes étaient rangées en bataille. On fut d'abord reçu dans un pavillon par le ministre des affaires étrangères et le grand maître des cérémonies. Après avoir pris du thé et du café, on se dirigea vers la tente impériale. Dans ce moment, les troupes présentaient les armes, la musique se faisait partout entendre, et les tambours battaient aux champs.

Avant d'entrer chez Sa Majesté, on déposa à la porte les galoches que chaque personne avait eu soin de mettre par-dessus sa chaussure ordinaire. Après avoir fait lire son discours par son premier interprète, l'ambassadeur fut invité à s'asseoir. Sa suite resta debout.

Le shah était assis, lors de l'audience solennelle donnée à l'ambassadeur français, sur une espèce d'estrade élevée au fond de la salle sacrée : son costume était éblouissant de perles et de pierreries. Sur un des côtés de cette salle, étaient debout trois princes de la famille royale; et de l'autre côté, les membres de l'ambassade française. Le shah répondit d'une manière gracieuse au discours de l'ambassadeur : puis, celui des secrétaires qui tenait les lettres de créance s'approcha de l'estrade et les remit dans les mains du roi. Après quoi, M. de Sercey présenta nominativement chacune des personnes attachées à sa mission. Cette audience solennelle dura près d'une heure.

Après l'audience royale, l'ambassadeur se rendit immédiatement chez Son Excellence le premier ministre. Le lendemain, on rendit, en uniforme, la visite au ministre des affaires étrangères ainsi qu'aux grands officiers de la couronne. L'ambassadeur fut invité, quelques jours plus tard, à assister à des réjouissances publiques. Une tente avait été dressée au-dessous des fenêtres où se tenait Sa Majesté, et les personnes seules de l'ambassade étaient assises en présence du roi. Des rafraichissements furent offerts de la part du roi.

Plusieurs fêtes furent aussi ensuite données par les ministres, dans des palais appartenant au shah.

Pendant le séjour de M. de Sercey à Ispahan, il voyait le shah toutes les fois qu'il le voulait, sans même l'en faire prévenir d'avance, tant ce prince lui montra de bonté et de bienveillance.

Lorsque M. de Sercey quitta sa cour, le shah lui envoya son portrait entouré de diamants, ce qui est la plus grande faveur et la première décoration du pays.

AUSTRALIE.

COLONIES PÉNALES ANGLAISES.

LES MISSIONNAIRES ET LES DÉPORTÉS CATHOLIQUES. — ESCLAVAGE LÉGAL DES BLANCS.

Nous devons à un membre honoraire de la *Société orientale* communication du mémoire de M. W. Ullathorne, vicaire général de la mission de l'Australie, dont nous allons donner un extrait. Ce mémoire renferme sans doute des détails affligeants, horribles, et que nous aurions hésité peut-être à publier, si nous n'avions pas pensé, avec le digne missionnaire, qu'il est bon de faire connaître en Europe le sort des déportés, et les efforts que la mission catholique fait pour leur régénération morale. A. H.

«Si vous me demandez, dit-il, quel motif m'a porté à écrire, et où j'ai «puisé mes renseignements, je vous répondrai que, pendant cinq ans, j'ai «conversé avec le condamné, et vécu pour ainsi dire avec lui. Souvent, je «l'ai reçu au moment de son arrivée à la Nouvelle-Galles du Sud ; trois «fois je l'ai visité dans la terre de Van-Diemen. Je suis allé le chercher dans «le dépôt où on le renferme ; j'ai pénétré avec lui dans l'intérieur du pays, «jusqu'au lieu de sa destination ; je l'ai suivi dans le champ qu'il arrose de «ses sueurs, dans les pâturages déserts, dans les forêts lointaines où il guide «ses troupeaux ; je l'ai abordé dans les villages et sur les grandes routes ; «j'ai célébré les saints mystères dans sa cabane d'écorce, sous l'arbre à «gomme de la vallée, sur les hautes montagnes dont la cime est couronnée «de nuages. Le criminel est venu auprès de moi pour décharger le poids de «sa conscience, pour confier à mon oreille le récit de ses folies et de ses mal«heurs. Il s'est présenté sortant du fond du bois, le visage sombre, le «corps fatigué, revêtu d'un accoutrement honteux, et chargé de ses chaînes «bruyantes. Mon cœur a été déchiré, mes yeux se sont remplis de larmes «à la vue du condamné relégué dans le cachot où il attend la mort. Deux «fois j'ai fait voile avec les condamnés pour l'*Ile de Norfolk*, ce dernier «asile accordé sur la terre au crime et au désespoir.

«Quant au motif qui m'a fait agir, je n'en ai qu'un sur la terre. Il m'oc«cupait longtemps avant qu'il me fût permis d'obéir à son impulsion. Il «m'a dirigé dans mes voyages autour du globe, il m'a déterminé à revenir «pour quelque temps dans ma patrie ; lui seul aussi me décidera à l'aban«donner de nouveau. Ce motif, c'est la réforme de cette malheureuse «colonie.

«Si l'on m'accuse de hardiesse, je répondrai : considérez la cause que je «défends : 50,000 prisonniers croupissent dans l'esclavage ; le fer qui ronge

«leurs pieds consume aussi leur cœur ; le fouet qui s'abreuve de leur sang «dévore en eux jusqu'au sentiment de la condition humaine. On les a jetés «là pour les intimider, on n'a fait que redoubler leur rage; pour les pu-«rifier, et ils sont mille fois plus corrompus qu'au moment où la patrie «les a expulsés; chaque année 6,000 individus viennent grossir cette popu-«lation. Fasse le ciel qu'on sorte enfin d'une erreur trop commune, et qu'on «apprenne à connaître quelles souffrances corporelles, quelles horreurs «morales sont réservées dans ces contrées lointaines aux malheureux con-«damnés.

«Oui, je le dirai hardiment, on a commis une action monstrueuse et «impie; on a pris une large portion de la terre de Dieu pour la changer «en cloaque. Cette immense étendue de mers qui environne le globe d'une «ceinture merveilleuse est devenue comme le canal de cet effroyable égout. «On a versé écume sur écume, entassé ordure sur ordure; et lorsque ce «mélange a commencé à prendre quelque consistance, on en a construit «*une nation de criminels*, qui, si l'on n'y porte promptement remède, de-«viendra bientôt pour tous les peuples de la terre un objet d'horreur et «de malédiction.

«Jamais, depuis le temps maudit qui précéda le déluge universel, l'œil «de Dieu ne s'est abaissé sur une société comme celle-ci, où chacun est en «état d'hostilité avec son voisin, et se défie de son ami; où la commu-«nauté n'a point de lien; où les hommes sont profondément méchants, les «femmes sans aucune pudeur, les enfants sans respect pour leurs parents; «où l'*on ne sait*, suivant l'expression du prophète, *que le vol*, *le meurtre*, «*l'adultère et le parjure*.

«Le sauvage errant au milieu de ses forêts sans limites, tout cannibale «qu'il était alors, ne connaissait cependant aucun de ces crimes mon-«strueux, jusqu'au moment où l'Angleterre s'est chargée de les lui ensei-«gner en lui envoyant ses prisonniers. L'amélioration d'un semblable état «de choses n'intéresse-t-elle pas l'humanité tout entière?»

W. ULLATHORNE.

La vaste contrée connue sous le nom général d'Australie renferme la Nouvelle-Hollande, la Terre de Van-Diemen, et l'établissement pénal de l'île de Norfolk. Elle forme un vicariat apostolique confié à Mgr Polding, évêque de Sydney.

La Nouvelle-Hollande s'étend du 39ᵉ degré sud au 10ᵉ degré 30 minutes, et du 112ᵉ degré est au 153ᵉ degré 40 minutes. Sa longueur, du nord au sud, est de 2,577 milles (859 lieues de France), et sa largeur, de l'est à l'ouest, de 2,004 milles (668 lieues). Quant à sa superficie, on peut l'évaluer à 3,000,000 de milles carrés, c'est-à-dire aux trois quarts de la surface totale de l'Europe. Six colonies anglaises, tout à fait distinctes, éloignées les unes des autres, y sont établies.

Quatre de ces colonies, de formation récente, se trouvent sur la côte méridionale; ce sont celles du *détroit du roi George*, du *golfe Spencer*, du *golfe Saint-Vincent*, et du *port Philip*. La cinquième, appelée *Swan-River*, située sur la côte occidentale, acquiert de jour en jour une plus grande importance. La sixième est la colonie de la *Nouvelle-Galles du Sud*, dite autrefois *Botany-Bay*, et dont Sydney est le chef-lieu.

En 1788, le gouvernement anglais, par suite de la séparation de l'Amérique du Nord, choisit la *Nouvelle-Galles du Sud*, sur la côte orientale de l'Australie, pour y fonder un établissement pénal. La population européenne qui se fixa dans ce pays était alors de 1,030 individus, sur lesquels on comptait plus de 700 condamnés. Jusqu'en 1810, cette colonie ne fut guère qu'un lieu de correction pour les criminels déportés; elle était gouvernée par des officiers de marine, qui se succédèrent les uns aux autres. A cette époque, des émigrations d'individus libres commencèrent à se diriger vers l'Australie, mais ce fut seulement quelques années plus tard que ces émigrations devinrent un peu considérables. La population libre s'accrut encore par l'émancipation des prisonniers dont le temps de déportation était expiré, ou qui, par leur bonne conduite, avaient mérité leur libération. En 1800, la population européenne ne dépassait pas 7,000 individus; en 1840, elle s'élevait à plus de 100,000 : cette population est disséminée le long des côtes, sur un espace de 600 milles (200 lieues); elle s'étend du côté du nord jusqu'à *Port-Macquarie*, et du côté du midi jusqu'à *Twofold-Boug*. Sydney renferme 20,000 habitants. Les districts qui se forment actuellement deviendront, à leur tour, des points centraux, d'où la population se répandra bientôt sur de nouveaux territoires : déjà elle pénètre dans quelques parties jusqu'à 3 milles dans l'intérieur des terres. Ces limites s'agrandissent tous les jours par suite de l'empressement que mettent les colons à s'emparer des meilleures positions et des pâturages les plus fertiles pour leurs innombrables troupeaux.

Le nombre des catholiques, par rapport à la totalité des habitants, est du quart environ.

L'île de Van-Diemen, dont la surface est égale à l'Irlande, est située au sud-est de la Nouvelle-Hollande; elle en est séparée par le détroit de Bass, large de 120 milles (40 lieues). Depuis 1803 jusqu'en 1821, l'établissement fondé dans cette île ne fut qu'un lieu de correction. Aujourd'hui la colonie est devenue très-importante; elle a son gouvernement spécial, et compte 40,000 habitants. Hobart-Town, sa capitale, est à 800 milles (266 lieues) de Sydney, et renferme 14,000

habitants. Launceston, port de mer situé sur la partie opposée de l'île, en a déjà 7,000.

Le premier missionnaire catholique qui ait paru dans ces contrées fut M. Flinn. Il arriva à Sydney en 1818, et parcourut les pays environnants. Ses manières douces et affables lui gagnèrent promptement l'affection des colons; son zèle ardent opéra beaucoup de bien en peu de temps : mais les autorités locales, jalouses de ses succès, l'accusèrent d'être venu sans l'autorisation du gouvernement britannique (acte qu'aucune loi ne prohibait). Sous ce prétexte, elles jetèrent le missionnaire en prison quelques mois après son arrivée, le privèrent de toute communication avec les catholiques, et l'embarquèrent, malgré lui, sur le premier bâtiment qui fit voile pour l'Angleterre.

Les catholiques de l'Australie restèrent deux ans sans secours spirituels. A cette époque et auparavant, les déportés irlandais étaient souvent traités avec une extrême rigueur; il leur était défendu de parler leur langue nationale, sous peine de 50 coups de fouet. Les magistrats, qui étaient aussi membres du clergé protestant, condamnaient au fouet et à la prison la plus rigoureuse ceux qui refusaient d'entrer dans leurs temples, et de prendre part à un culte que leur conscience désavouait. On ne manquait pas alors de les représenter comme coupables de rébellion et de désobéissance. Dans une occasion, on força un prêtre à mettre la main sur la place même où plusieurs membres de sa congrégation venaient d'être fouettés; non que l'on eût quelque grief à lui reprocher, mais uniquement parce que quelques-uns de ses co-religionnaires avaient entrepris de recouvrer leur liberté.

Le gouvernement consentit enfin à accorder quelques secours à deux ecclésiastiques, MM. Connolly et Therry, qui arrivèrent dans la colonie en 1820. — M. Connolly choisit pour lieu de sa résidence Hobart-Town, capitale naissante de la terre de Van-Diemen. — Quant à M. Therry, dont le nom est devenu cher aux condamnés, il fit preuve d'un zèle infatigable en parcourant la Nouvelle-Galles du Sud, pour administrer les sacrements partout où il y avait urgence. On doit aussi à ses soins l'érection de l'église de Sainte-Marie à Sydney. Cette église est un édifice fort vaste et d'une grande élévation; l'architecture en est simple et tout à fait dépourvue d'ornements; sa grandeur seule lui donne un aspect imposant....

En 1832, l'auteur de cet écrit, vicaire du vicaire apostolique de l'île Maurice, dont la juridiction s'étendait alors sur l'Australie, débarqua dans l'île de Van-Diemen. L'état de la religion y était véritablement déplorable; il ne s'y trouvait qu'un seul prêtre, qui, depuis

plusieurs années, y vivait entièrement isolé, et n'avait pas eu une seule fois l'occasion de voir un confrère. Il n'existait pas une école : on avait construit, hors de la ville d'Hobart-Town, sur la pente d'une colline, un misérable hangar en planches qui n'était point achevé; on n'y trouvait pas un seul banc; les bois du plancher n'étaient encore ni assemblés ni fixés. Ce hangar suffisait à peine pour contenir la moitié des fidèles; c'était là pourtant la seule église de l'île...

La Nouvelle-Galles du Sud, dont le tiers de la population était catholique, ne possédait que trois prêtres. L'église de Sydney n'était pas encore terminée. On avait commencé deux chapelles, l'une à Campbell-Town, et l'autre à Parramatta : elles étaient restées à moitié faites. Il y avait à Sydney deux écoles libres, l'une pour les garçons, et l'autre pour les filles : on n'en comptait que deux dans l'intérieur du pays. — Je fus secondé d'une manière efficace par le gouverneur (le major général sir Richard Bourke), homme d'un esprit supérieur et plein d'aménité. Il n'avait rien tant à cœur que de travailler à améliorer l'état des choses, en épurant les mœurs du peuple par la propagation de l'instruction religieuse. Grâce à sa bienveillante coopération, six nouvelles écoles libres furent établies, et nous prîmes les mesures nécessaires pour construire d'autres églises. Nous étions peu nombreux; mais nous fîmes tous nos efforts pour suppléer au nombre par l'activité... Le vicaire général commença sa mission, le jour de Pâques, à Windsor, par la célébration de la sainte messe, la prédication et la visite des malades. Il fit ensuite 20 milles (5 lieues), pour se rendre à Parramatta, où, après avoir offert de nouveau le saint sacrifice, il prêcha et visita l'hôpital; puis, parcourant encore une distance de 15 milles (3 lieues), il arriva le soir à Sydney, où se terminèrent ses travaux de cette journée par un troisième sermon. —Le jour de Noël, M. Therry dit la messe de minuit à Sydney, la seconde messe à Liverpool, qui est à 20 milles plus loin, et la troisième à Campbell, éloigné de cette dernière ville de plus de 13 milles. Les autres ecclésiastiques ne montrèrent pas moins d'activité. — Chaque district de l'intérieur fut visité à diverses reprises. Souvent on nous faisait appeler pour administrer des mourants à une distance de 80 milles, et quelquefois même plus. Deux fois j'ai parcouru un trajet de 1,000 milles pour assister les condamnés à mort. Deux fois je me suis transporté à 800 milles dans une autre direction, pour y donner les exercices d'une mission. — Malgré les tristes vérités que j'aurai à révéler sur la moralité des populations européennes de l'Australie, vérités qui ne surprendront pas quand on songera à l'abandon dans lequel ces populations avaient vécu, je dois dire que les habitants avaient néanmoins conservé de la foi :

partout sur notre passage ils nous en donnaient la preuve par leur empressement à venir au-devant du clergé, et à l'environner des témoignages de leur respect. Prévenus un ou deux jours d'avance, les catholiques, à plus de 30 milles à la ronde, se réunissaient sur un point donné. Quelquefois un hangar nous servait de chapelle; mais notre ressource la plus ordinaire était le bureau de police, la caserne, une chambre d'hôpital, ou un entrepôt de marchandises. Pendant assez longtemps, on n'eut pas d'autre chapelle à Parramatta que le corps de garde, qui n'avait pas une seule fenêtre; une fois même, ce fut dans un cabaret qu'il fallut prêcher contre l'ivrognerie!...

Enfin, en 1835, l'Australie étant devenue un diocèse séparé, le révérend docteur Polding, vicaire apostolique, arriva à Sydney, accompagné de trois prêtres, et de quatre étudiants qui se disposaient à entrer dans les ordres. Le digne évêque avait visité en passant la terre de Van-Diemen, et fait pour l'instruction du peuple et la réforme des mœurs tout ce qu'il était possible de faire pendant un court séjour. Le prélat avait jeté les fondements d'une église à Richmond, et établi à Hobart-Town une école pour la classe pauvre. Des obstacles, alors insurmontables, empêchèrent seuls de commencer l'église qu'il voulait faire construire pour les 2,000 catholiques de cette dernière ville.

Arrivé à Sydney, l'évêque assembla les six prêtres qui composaient tout son clergé; il en garda un dans la capitale, où l'on compte 6,000 catholiques, et distribua les autres dans l'intérieur du pays, qu'il avait divisé en cinq districts, dont chacun n'a pas moins de 60 et même de 100 milles d'étendue.

L'attention de l'évêque se porta sur les écoles; il travailla de tout son pouvoir à en augmenter le nombre, et à leur donner une bonne direction : c'était en effet sur la génération naissante que devait reposer notre principal espoir. Mais l'objet qui, avant tout, excita sa sollicitude pastorale, fut l'état effroyable d'immoralité dans laquelle vivaient les condamnés.

Le nombre des criminels déportés annuellement est d'environ 6,000. Dans l'année 1835, qui est la dernière dont j'aie vu le relevé exact, on a déporté à la Nouvelle-Galles du Sud 3,006 hommes et 179 femmes; à la terre de Van-Diemen, 2,054 hommes et 922 femmes; en tout, 6,161 criminels. La totalité des individus en état actuel de servitude est d'environ 30,000 dans la Nouvelle-Galles du Sud, et de 20,000 dans la terre de Van-Diemen. Il faut y ajouter encore 3,000 dans les établissements de correction de l'île de Norfolk, de Moreton-Bay, du port Arthur.

La plus grande partie de la population libre de ces colonies se com-

pose d'individus qui, après avoir passé un temps plus ou moins long dans un état d'esclavage, ont enfin obtenu leur liberté. Un tiers de toute cette population est composé d'Irlandais catholiques. La plupart, si l'on en excepte ceux qui habitaient les grandes villes, ont été déportés pour quelque infraction aux lois pénales ou rurales, tandis que les déportés qui viennent d'Angleterre sont, à peu d'exceptions près, des hommes qui se sont rendus coupables d'attentats directs contre les personnes et les propriétés. Au reste, comme la peine ne varie point suivant les degrés de culpabilité, les condamnés sont tous confondus dans le même châtiment, et il résulte de ce mélange une dépravation générale.

On embarque les condamnés à la déportation au nombre de deux à trois cents sur un vaisseau de l'État, où ils sont soumis à la surveillance d'un chirurgien de la marine royale. Ainsi entassés les uns sur les autres, et réduits pendant quatre mois à une complète inaction, leur imagination n'est occupée qu'à se rappeler leurs joies infâmes, leurs tentatives criminelles, et à en méditer de nouvelles pour l'avenir. L'objet de leur émulation à bord du bâtiment est de se faire un mérite de leur habileté dans le crime. C'est à qui divertira le plus ses camarades par le récit de ses infamies passées, à qui assaisonnera son langage d'un plus grand nombre d'expressions obscènes et impies. Lorsque les faits sont épuisés, l'imagination y supplée avec une fécondité déplorable. Ainsi, tandis que le vaisseau les emporte, leur esprit s'exerce continuellement à inventer toutes les fourberies, tous les stratagèmes propres à favoriser leur coupable industrie.

Pendant le jour, ils sont réunis sur le pont, et pendant la nuit, on les fait rentrer à fond de cale, où ils sont enfermés par trois ou par quatre, et davantage peut-être, dans des cabines étroites : là, roulé dans sa couverture de laine, le prisonnier pour sept ans est couché à côté du condamné à vie, l'escroc, à côté du meurtrier, le paysan, simple encore, à côté de l'homme dont la vie n'a été qu'une suite de crimes et de châtiments. A-t-on lieu de s'étonner si, confondu avec cette foule d'hommes profondément pervers, le moindre mauvais sujet rivalise bientôt avec le criminel le plus endurci en immoralité, en insensibilité et en corruption ?

Des Bibles protestantes et d'autres ouvrages religieux sont distribués avec profusion sur les vaisseaux aux déportés anglais, tandis qu'on ne se met nullement en peine de fournir aux catholiques des livres de prières et d'instructions, qu'ils liraient avec plaisir et avec fruit. — Le dimanche, à bord des bâtiments irlandais, aussi bien que sur les bâtiments anglais, on oblige les prisonniers, parmi lesquels se trouvent

mêlés un petit nombre de protestants, à assister aux prières communes et aux discours du ministre; on les pousse là comme un troupeau de moutons qu'on mène au pâturage. Cette conduite n'a pas d'autre résultat que de leur faire sentir le joug qui pèse sur eux, et d'exciter secrètement dans leur cœur un esprit de mécontentement et de révolte.

Arrivés à leur destination, les condamnés sont enfermés, pour les premiers jours, dans leurs barraks (casernes), où on ne leur permet pas de communiquer avec les anciens déportés, de peur que ce mélange ne corrompe les nouveaux venus; car on suppose qu'ils ne sont pas encore aussi mauvais qu'ils sont destinés à le devenir.

On était dans l'usage, il n'y a pas longtemps encore, de renfermer les jeunes garçons dans un établissement séparé; mais la réunion de ces têtes bouillantes, qui se portaient au crime avec toute l'ardeur d'une jeunesse indomptée, avait produit un foyer de corruption tel, qu'on a été obligé de prendre d'autres mesures. Maintenant les jeunes gens et les hommes sont tous renfermés ensemble dans une *caserne* commune. C'est là que commence l'initiation aux profonds mystères de la franc-maçonnerie du crime. — J'ai connu un prisonnier, dans de bonnes dispositions, qui, après avoir travaillé toute la journée, exprimait sa joie de ce qu'on lui avait permis de passer la nuit sous un hangar, à ciel découvert; heureux d'éviter ainsi d'être renfermé avec ses compagnons.— Un autre, qui était infirme, me disait qu'il consentirait volontiers à tous les genres de torture, pour être délivré de ce séjour. — J'ai entendu un aveugle se féliciter de ce que la privation de la vue lui dérobait la connaissance d'une partie des turpitudes qui se commettaient à ses côtés. — Je me rappelle aussi le propos d'un jeune homme, qui, exprimant son étonnement de toutes les infamies au milieu desquelles il se trouvait tout à coup transporté, s'écriait : « Certainement, personne, en Irlande, ne soupçonne de pareilles choses. » Je crois voir en ce moment le condamné, récemment débarqué, chez qui tous les sentiments ne sont pas encore émoussés; son corps est saisi d'un frissonnement d'horreur à la vue des iniquités dont ces cloaques sont le théâtre. — Le colonel Arthur a parlé de toutes les vexations auxquelles le prisonnier est exposé de la part des condamnés qui sont plus méchants que lui : « Quelque part qu'aille ce prisonnier, au lieu du travail, des repas, ou à l'église, il est obligé de porter attaché à sa personne le petit sac de toile qui contient tout son bagage, et quelquefois un livre de prières; sans cette précaution, il serait volé sur-le-champ.— Le pauvre malheureux qui, doué d'un caractère plus timide et d'un sentiment plus vif de sa condition, cherche à se séparer, autant que

« possible, de ses compagnons, ou à cicatriser les plaies de sa con-« science par la prière et le repentir, devient le jouet et la risée de ses « camarades, qui le poursuivent comme une bête fauve, et l'accablent « d'injures, de railleries, de propos obscènes, et de brutales plaisan-« teries. »

L'étranger visitant pour la première fois *Hyde-Park* (c'est le nom d'un des lieux de dépôt des condamnés nouvellement arrivés) éprouve un frémissement involontaire en entendant retentir tout à coup des cris aigus, menaçants, précipités, qu'on prendrait pour des hurlements plutôt que pour des sons articulés. Il interroge, et il apprend que ce qu'il vient d'entendre est la voix du gardien, qui gronde les déportés, ou leur donne des ordres. — La sensibilité est promptement détruite chez le condamné par le caractère dur de tous ceux qui l'environnent. Jamais une parole de bonté ne parvient jusqu'à lui. Comment s'étonner, après cela, si tout sentiment généreux s'éteint entièrement chez lui, et s'il devient à la fin un être stupide et sauvage?

Jusqu'en 1836, le châtiment avait toujours été le même pour les prisonniers, quel que fût d'ailleurs le degré du délit commis : on n'admettait de distinction que dans la durée de la peine. Il y a maintenant quelques exceptions à cette règle, mais seulement pour les criminels qui sont employés par le gouvernement. Du reste, leur destination est toujours une loterie.

Les condamnés les plus méprisables par leur caractère, et qu'on regarde néanmoins comme les plus utiles, parce qu'ils ont quelque habileté dans leur profession, ces hommes qui, à crime égal, sont certainement les plus coupables, attendu qu'ils avaient reçu une meilleure éducation, et qu'ils étaient moins exposés aux tentations, sont précisément ceux qui, par suite de la déportation, deviennent souvent plus heureux qu'avant leur condamnation. — Ainsi, un vaisseau amène un valet de chambre ; ce valet de chambre a été élevé auprès d'une famille honnête qui l'a fait instruire, et ne l'a jamais laissé manquer de rien. C'est un homme précieux dont on se hâtera de s'emparer ; sa veste de ratine sera échangée contre une belle livrée, et il jouira d'une existence assez douce ; tandis qu'une foule de déportés, arrivés sur le même bâtiment que lui, mais qui n'ont pas la même adresse pour le service, passeront à ses côtés dans leur grossier accoutrement, portant suspendues sur l'épaule la natte qui doit leur servir de lit, et une couverture de laine. Dans cet état, ces malheureux se rendront à la campagne, où on les forcera à travailler comme des bêtes de somme, depuis le matin jusqu'au soir, sous un soleil brûlant, harcelés et menacés sans cesse du fouet par un surveillant sans pitié.

Suivons la masse des condamnés depuis le moment du débarquement jusqu'à l'arrivée au lieu de leur destination dans l'intérieur du pays, nous distinguerons facilement les nouveaux venus des anciens déportés.—Sous ces bonnets de laine gris vous voyez des physionomies fraiches et animées; ici les vêtements sont en ordre; les regards se portent avec intérêt sur les passants; les yeux sont avides d'observer tout ce qui les environne; la contenance est encore respectueuse; tout annonce une disposition d'esprit bien différente de celle qu'indiquent cette mise négligée, cette figure hâlée et immobile, ces yeux endormis, ces mouvements lourds et nonchalants, cette tête basse, signe d'indifférence pour tout, excepté pour soi-même, caractères auxquels on reconnait bien vite celui qui a déjà porté le joug de l'esclavage.

Le déplorable système de correction adopté pour ces malheureux leur présente à chaque pas de nouvelles sources de misères. On les adjuge à des maitres qui disposent déjà de trente, quelquefois de soixante-dix condamnés comme eux, logés dans une suite de cabanes construites en troncs d'arbres et recouvertes d'écorces, qui contiennent chacune cinq ou six personnes.— Les nouveaux arrivés, jusqu'à ce qu'ils aient acquis de l'expérience, deviennent les instruments et les dupes de la méchanceté de leurs compagnons, plus expérimentés. Ceux-ci se font un jeu d'attirer sur eux, dès le début, les châtiments et l'animadversion du maitre, tandis que, par leurs mesures adroites, ils savent se mettre eux-mêmes à l'abri de son ressentiment. Presque partout les devoirs religieux sont tout à fait abandonnés; on n'oserait les pratiquer ouvertement, tant est grande la puissance du ridicule. —Le catholique aurait peut-être une distance de 100 milles à parcourir pour trouver un prêtre.— Le dimanche est employé à raccommoder les habits ou à tenir secrètement, dans la campagne, de petites buvettes achetées avec le produit des escroqueries. Combien n'ai-je pas connu de condamnés arrivés depuis peu qui profitaient de ce jour pour se retirer dans un bois avec l'intention d'y faire leur prière à l'écart, et qui tremblaient qu'on ne les vit à genoux, comme s'ils eussent fait une action criminelle!

On ne doit pas s'attendre, sans doute, à ce que de pareilles gens soient disposés à remplir de bon cœur et avec activité une tâche pénible, infructueuse pour eux, et dont ils n'entrevoient pas prochainement le terme. On les a livrés à leur maitre pour les corriger; mais celui-ci n'a pas d'autre but que de s'enrichir : tous ses efforts tendent constamment à obtenir de son esclave, en peu de temps, le plus de travail qu'il peut. — Lorsque l'esclave est épuisé, le maitre lui trouve bientôt un remplaçant, sans qu'il ait autre chose à faire que de prendre

la peine d'adresser une demande au gouvernement. Le prisonnier, lui, ne se propose que de se ménager du repos aussi souvent que possible ; et c'est le fouet qui est son unique encouragement au travail et à la bonne conduite.

Un condamné a-t-il commis quelque faute, son maître se hâte de le livrer à la justice, et son sort est bientôt décidé ; car, en général, on se contente d'exposer sommairement les faits. A peine l'accusé peut-il ouvrir la bouche pour sa défense, ses paroles sont comptées pour rien. Il faut que le maître soit soutenu ; c'est une conséquence nécessaire du système : aussi la décision du tribunal n'est-elle ordinairement que l'écho de la voix du maître.

On apporte donc le hideux triangle et les instruments sanglants qui l'accompagnent ; on y attache le patient, après l'avoir dépouillé de ses habits. Le bourreau sort alors de la loge où il se dérobait aux regards et au mépris des hommes : il découvre ses bras nerveux et ses larges épaules ; il passe ses doigts de sang dans les fatales courroies, pour en diviser les tresses noueuses. Tous les membres du condamné frissonnent ; le chevalet en est ébranlé. Le fouet tombe, et porte neuf coups à la fois. Les muscles de l'infortuné patient se contractent, sa chair se décompose, le sang coule... Mais épargnons-nous la fin de cette scène dégoûtante : tous ceux qui en ont été témoins conviennent, qu'à moins d'avoir le cœur endurci par une longue habitude, il est impossible de contempler de sang froid un spectacle aussi révoltant.

Il n'est pas dans le caractère de l'homme corrompu de s'humilier et de venir baiser la main qui le frappe : l'orgueil fut la source de son crime : loin de guérir la plaie, le remède auquel on a recours ne fait au contraire que l'aigrir et l'envenimer. Le coupable s'élèvera donc dorénavant avec plus de hauteur encore contre son maître : il sent peut-être qu'il a été traité injustement, que la punition qu'il a subie n'était pas en rapport avec sa faute ; son humeur s'aigrit de plus en plus ; son âme, abreuvée d'amertume et de dégoût, refuse de commander le travail à ses membres abattus. Alors de noires et sinistres pensées commencent à se faire jour dans son cœur ; il n'ose pas encore s'y arrêter, mais il est déjà prédisposé à la rébellion. Son maître, calculant mal les effets du premier châtiment, lui montre sans cesse le fatal instrument prêt à le déchirer une seconde fois. Cette menace fait éclater son ressentiment, il commet de nouvelles fautes. On l'attache une seconde fois au triangle pour cause d'insubordination ; on met au jour ses anciennes blessures, marques d'opprobre que le temps n'a pas entièrement effacées : le redoutable fouet va le frapper encore cinquante fois. Le bourreau met un intervalle entre chaque coup, afin

de le mieux préparer et de le rendre plus vif et plus incisif. Les premiers coups ont suffi pour rouvrir les plaies que la nature commençait à cicatriser ; alors les cruelles courroies, avec leurs nœuds acérés, déchirent et arrachent par lambeaux les muscles sanglants de la victime. Dans cet état, le condamné ne respire plus que vengeance; la rage circule dans ses veines avec la sensation de la douleur; il fuit les regards des assistants ; mais son air farouche et hagard, ses yeux étincelants, donnent à son extérieur tous les caractères de la férocité : on dirait qu'un démon s'est emparé de lui, et le rend insensible à tout autre sentiment qu'à celui de la vengeance. Dans cette disposition d'esprit, il complote contre son maître, il médite la mort de son surveillant ou celle de l'homme odieux qu'il appelle un tyran, un monstre, un tigre altéré de son sang. Ainsi désespéré, son orgueil se soulève et le porte à opposer à son maître une résistance furieuse. Aux premières injures, aux premières invectives que lui adresse ce dernier, il répond par des jurements et des blasphèmes. On le traine une troisième fois au tribunal, et de là au fatal triangle. Après cette troisième épreuve, il est déclaré incorrigible et envoyé à la gangue de fer. Tel est le traitement reservé à un grand nombre de ces malheureux ...

Rien n'est plus fréquent que ces exemples d'un ressentiment intérieur, profond et incurable, qui s'allume dans le cœur de l'homme, lorsque son semblable prétend le corriger, en employant à son égard les moyens violents ordinairement réservés à diriger l'action machinale de la brute; à peine trouverait-on, à de longs intervalles, quelques rares exceptions à cette règle ...

La troupe des condamnés aux fers se compose en grande partie de prisonniers qui, depuis leur arrivée dans la colonie, ont commis des crimes de deuxième classe. En 1835, le nombre des condamnés aux fers dans la Nouvelle-Galles était de 1191, et celui des condamnés aux travaux des grandes routes, de 982. — Dans la terre de Van-Diemen on en comptait à la même époque 805 de la première catégorie, et 2,199 de la seconde. — Leurs vêtements sont gris et jaunes; on les fait travailler avec leurs fers, sous la surveillance d'un gardien militaire. Lorsqu'on les emploie dans l'intérieur, on les enferme pendant chaque nuit et pendant la journée du dimanche dans de grandes caisses carrées et portatives, où ils sont tellement serrés les uns près des autres, qu'à peine chacun occupe-t-il un espace de 2 pieds carrés. L'aspect de ces hommes est effrayant. A bord du vaisseau *le Sydney*, on les enferme par dix ou par douze dans un cachot si étroit, qu'il leur est impossible de se coucher. Lorsque la prison publique est pleine,

à l'époque des assises, une partie des prisonniers est souvent forcée, faute d'espace, de se tenir debout, tandis que l'autre est couchée.— Il faut avoir vu de près les criminels pour comprendre quelles peuvent être les conséquences de cet état de choses.

Que dirai-je des femmes condamnées? On sait qu'elles sont plus corrompues et bien plus difficiles à ramener que les hommes. Elles ne se distinguent que par l'immodestie, l'ivrognerie, l'obscénité de leur langage; sur le bâtiment qui les transporte, il est rare qu'il ne se rencontre pas quelques-unes de ces furies à tête grise, véritables incarnations du crime, qui pendant le voyage ne s'occupent qu'à pervertir les plus jeunes et celles dont le cœur n'est pas aussi dépravé. Une fois arrivées dans la colonie, ces femmes sont adjugées indistinctement, comme domestiques, à des personnes de toutes classes, et se trouvent, à quelque différence près, dans la même situation que les hommes.

L'établissement de Parramatta est une maison de correction pour les femmes. Il y en a un semblable dans l'île de Van-Diemen; cet établissement n'a été jusqu'ici qu'un affreux réceptacle d'infamies. Sa population, qui se renouvelle sans cesse, se compose ordinairement de 600 femmes, dont la principale occupation est de travailler à se pervertir mutuellement. Envoyées là pour expier les fautes commises au service de leur maître, elles viennent se retremper pour ainsi dire dans le vice; bientôt on les en fait sortir pour les placer ailleurs : en sorte qu'elles propagent la corruption sur tous les points de la colonie.

A Hobart-Town, plusieurs personnes ont obtenu la permission d'aller prendre leurs domestiques sur le bâtiment même, au moment de l'arrivée, afin qu'elles ne mettent pas les pieds dans ce funeste établissement.

A Parramatta on fut obligé, pour dernière ressource, d'avoir recours à la force militaire pour réprimer les excès auquels se livraient les femmes de la maison de travail...

La différence numérique qui existe entre les personnes des deux sexes, composant la population déportée (différence qui est de trois pour un), est encore une source de maux incalculables. Le gouvernement a voulu y porter un remède en offrant le passage gratis aux femmes libres qui consentiraient à se rendre dans ce pays; mais que faut-il penser, en général, des personnes de cette sorte, qui ne font pas difficulté d'abandonner leur patrie, et d'entreprendre, sans protecteur, un semblable voyage, *dans la seule pensée d'épouser des condamnés*? Les chimères dont on flatte ces pauvres créatures, les

rêves de richesse et de bonheur dont on berce leur imagination, s'évanouissent pour faire place au désappointement, et le désappointement lui-même est bientôt suivi de l'abandon...

Notre espoir reposait principalement sur la génération naissante. Mais, hélas! nous la voyions, dès l'âge le plus tendre, se nourrir de l'esprit d'indépendance et de dissolution. A-t-on lieu de s'en étonner, quand on songe que ces enfants ont pour mères ou pour nourrices des femmes telles que nous venons de les dépeindre? Je connais une dame qui, instruite par une triste expérience, n'osa pas mettre son enfant entre les mains d'une servante, et préféra le confier aux soins d'un condamné.

Un voyageur qui a parcouru l'Australie a observé que, pour les déportés, le grand charme de la vie était de s'enivrer aussi souvent que possible. Un serviteur toujours sobre passerait dans la ville pour un phénomène. — Dans chaque village un peu considérable, on trouve un ou deux quartiers dans lesquels les enseignes suspendues de chaque côté de la rue sont aussi nombreuses, aussi rapprochées que les bannières de chevaliers qui ornent la chapelle de Henri VIII, à Westminster. Là, règne, sans interruption, le bruit confus des violons, du tambour et des hautbois. Des chants bachiques, des rires dissolus, des jurements grossiers, retentissent par intervalles à l'oreille des passants, non-seulement pendant le jour, mais pendant la nuit tout entière. Des misérables, dont les traits altérés portent l'empreinte du vice, sont groupés sur les portes, ou promènent dans les rues le spectacle hideux de l'ivresse, de la dissolution et de la débauche; ils semblent prendre à tâche de propager la contagion dans les cœurs qu'elle n'a pas encore atteints.

Le prisonnier n'est point censé entrer dans ces maisons, excepté pour se rafraîchir en voyage; aussi a-t-on préparé pour lui une buvette clandestine. Voyez-vous ce sentier détourné qui conduit, à quelque distance de la route, vers une cabane isolée, ombragée de plusieurs arbres? Une ouverture sans vitres y tient lieu de fenêtre; sur une mauvaise planche sont dispersées quelques pêches moisies, à côté d'une bouteille dont le goulot est garni de quelques pipes à moitié cassées. Là, soyez-en sûr, le prisonnier saura trouver quelqu'un qui, sans la permission de son maître, sans l'autorisation du gouvernement, sera prêt à lui donner, en échange d'un objet volé, une certaine dose de rhum, ce poison du peuple, ce fléau de la colonie.

Le montant des droits perçus chaque année à Sydney sur cette liqueur est de 120,000 livres sterling (3,000,000 francs). On a calculé que, sur une population donnée, la consommation du rhum dans la

Nouvelle-Galles est, par rapport à la consommation des liqueurs en Angleterre, comme 17 est à 5.

D'après tout ce que nous venons de dire, peut-on s'étonner du nombre de délits qui s'y commettent ? En 1835, le tribunal de Sydney a prononcé 116 condamnations à mort pour crimes de meurtre. La même année, le nombre des condamnations pour délits moins graves s'est élevé, dans cette colonie seulement, à près de 22,000. Dans l'espace de quatre ans, un seul prêtre, M. Encroe, a assisté 74 condamnés à mort, et un plus grand nombre encore de criminels envoyés à l'île de Norfolk, genre de supplice qu'il considère aussi comme une seconde mort. « Combien n'ai-je pas vu de ces malheureux, « m'écrivait-il, qui, au moment de monter sur l'échafaud, déclaraient « qu'ils aimaient mieux mourir que d'être relégués dans l'île de Nor- « folk, ajoutant que ce séjour d'infamies était plus affreux que la mort. » —Le juge Beerton, dans un discours prononcé au tribunal, représentait la colonie comme « un peuple composé de criminels et d'accusateurs, « se foulant et se heurtant sans cesse à la porte du tribunal de justice. » Le parjure est si commun et si notoire, que des avocats m'ont assuré qu'ils songeaient rarement à baser leurs raisonnnements sur le serment des témoins, attendu que, dans le même procès, le témoignage des uns est ordinairement contredit par le témoignage des autres. — A Hobart-Town, un juge déclara solennellement en plein tribunal qu'il n'avait qu'à faire quelques pas dans la rue, et lever le doigt en l'air, pour voir accourir à ce signe vingt parjures, tous disposés à prêter serment dans l'intérêt d'une cause, quelque désespérée qu'elle fût.

On doit bien penser que deux ou trois cents hommes voyageant sur le même vaisseau, y deviennent en quelque sorte compagnons, sinon amis intimes : chacun d'eux trouve, à son arrivée dans la colonie, d'anciens camarades de la même ville ou du même comté, et, au bout de peu de temps, le nombre de ses connaissances peut encore se grossir de deux à trois cents condamnés aux fers dont il partagera le sort. Ainsi s'établit entre eux une fraternité de crimes, un véritable esprit de corps, qui les rend toujours disposés à prêter main forte à celui d'entre eux qui est engagé dans quelque affaire difficile. Se présente-t-il une occasion de se défendre ou de se venger, ils n'éprouvent pas la moindre difficulté à réunir un petit nombre de témoins, sans considération, il est vrai, mais toujours prêts à leur rendre service. Rien n'est plus effrayant que cet acharnement et cette lutte des passions dont les tribunaux de l'Australie offrent le spectacle hideux...

C'est au milieu de cette atmosphère de crimes, et sur cette terre

hérissée d'obstacles, que monseigneur Polding et son clergé travaillent, avec toute l'activité de leur zèle, à relever cette malheureuse population du honteux état où elle est tombée. Partout où les prisonniers se trouvent réunis, à bord des vaisseaux, dans les dépôts, dans les prisons, dans les cachots des condamnés aux fers, l'évêque les visite de temps en temps accompagné d'un ou deux prêtres. Touchés par ses instructions et ses exhortations, par les pieux exercices qu'il a établis, un grand nombre d'entre eux se sont convertis et se sont approchés des sacrements. Les hôpitaux, peuplés de condamnés qui y ont été jetés par des maladies engendrées par le crime, sont visités *chaque jour.* On réunit les prisonniers des dépôts tous les dimanches et une fois dans la semaine. — Lorsque nous ne pouvons pas nous y rendre nous-mêmes, nos élèves, qui se destinent au pénible et saint ministère que nous exerçons, y vont deux à deux instruire et catéchiser les condamnés. Nous ne laissons échapper aucune occasion d'amener ces malheureux à reconnaître, à apprécier et à déplorer leurs funestes égarements. Le pénitent est assuré d'être accueilli par nous avec joie à toutes les heures du jour et de la nuit. Nous ne connaissons pas de plus doux repos que le temps passé à consoler l'affligé...

Les autorités locales commencent à nous rendre justice.

Lorsqu'il arrive un convoi de condamnés et surtout de condamnés irlandais, le gouvernement supérieur, que tout le bien qui a été déjà opéré a éclairé sur nos efforts et sur nos desseins, permet que l'on conduise ces infortunés à l'église pendant quatre ou cinq jours consécutifs, avant de les faire partir pour le lieu de leur destination. Dans ce peu de jours, l'évêque, assisté de deux prêtres, dont l'un est rappelé de l'intérieur pour cette circonstance, commence une suite d'exercices religieux. On cherche d'abord à gagner les condamnés par la douceur : on leur prouve de la sympathie en prenant part aux peines de leur malheureuse condition ; dès que la confiance commence à naître dans leur cœur, l'irritation se calme, l'amertume s'adoucit. Alors on leur montre la nécessité de s'humilier devant Dieu, de se purifier par le repentir, et d'obtenir par une volonté ferme l'amélioration morale... qui peut seule obtenir le pardon de la justice humaine...

Je suis heureux de pouvoir annoncer que partout où ces exercices ont eu lieu, ils ont déjà obtenu des résultats sensibles. Cela est si vrai que le principal *surintendant des condamnés,* frappé des changements dont il avait été lui-même témoin, a, quoique protestant, insisté sur cette observation, et l'a présentée comme un motif qui devait faire supporter la religion catholique. — Le juge en exercice a signalé, depuis l'arrivée de l'évêque et de son clergé, une diminution consi-

dérable dans le nombre des délits qui entrent dans le ressort de ses attributions.

Depuis plusieurs années tous les journaux, même ceux qui sous d'autres rapports nous sont contraires, ont toujours exprimé leur étonnement de ce qu'on ne voyait plus, le jour de la *fête de saint Patrick*, les désordres et les excès qui se commettaient autrefois : ils s'émerveillent surtout de ce qu'à l'époque du dernier anniversaire les délits avaient été moins multipliés que pendant la plupart des semaines précédentes.—M. Arthur, dans le *mémoire* qu'il a publié dernièrement *à l'appui de plusieurs pétitions adressées au roi et au parlement*, fait mention d'améliorations importantes opérées en Australie dans le moral et les habitudes de la population irlandaise catholique romaine, par suite du zèle et des travaux du clergé.

Quels résultats n'aurions-nous pas lieu d'espérer si nos ressources étaient suffisantes et les ouvriers plus nombreux! Car ce n'est pas tout que d'avoir inspiré de meilleurs sentiments aux condamnés nouvellement arrivés; il faut obtenir qu'ils y persévèrent. Et pourtant, bientôt ils nous quittent; comment se défendre alors de concevoir de sérieuses alarmes pour leur avenir? ils s'éloignent, et probablement nous ne les reverrons jamais, excepté ceux qui seront ramenés à la capitale pour entrer dans un hôpital ou dans une prison. Le sort des condamnés catholiques dans les endroits éloignés des côtes n'a point changé depuis 1832, époque où il a été décrit par M. l'inspecteur Therry. « Au moment, dit-il, où le condamné aborde en Australie, on « l'envoie dans l'intérieur du pays pour entrer au service d'un colon « dont l'établissement est à une distance de 50, 100 et quelquefois « même 200 milles de Sydney. Là on l'estime suivant la quantité de « travail qu'il peut supporter : confondu avec des compagnons per- « vers et infâmes par leurs vices, il passe ses jours dans l'insouciance « et l'apathie. — Là aussi (et c'est précisement ce dont je me plains) la « voix de la religion avec ses conseils salutaires et ses divines conso- « lations ne se fait jamais entendre. Pour lui la religion n'a point d'em- « pire, et la moralité point d'attraits. Faut-il donc s'étonner si, lorsque « la tentation se présente, le malheureux poursuit sa carrière de crimes « jusqu'à ce qu'il aille enfin l'expier sur le gibet, ou ce qui n'est pas « moins affreux, dans un de ces établissements de correction, séjour « de misères et d'horreurs, qu'on ne saurait contempler sans frémir? »

Tels sont les établissements de l'île Norfolk et du Port-Arthur, sur lesquels je donnerai quelques détails bien douloureux, mais aussi courts qu'il me sera possible. W. ULLATHORNE.

(*La suite au prochain cahier.*)

ASIE CENTRALE.

NOTICE SUR QUELQUES CONTRÉES DU TIBET ET DU TURKESTAN, SUJETS OU SEULEMENT TRIBUTAIRES DE L'EMPIRE CHINOIS.

Tchan-Than — Rodokh. — Gardokh. — Yarkand — Khoten.

Les empereurs qui ont régné sur la Chine depuis sa conquête ont cherché à entretenir l'humeur belliqueuse des Mantchéous par diverses expéditions guerrières faites au dehors; les circonstances leur sont pour cela souvent venues en aide. C'est ainsi qu'en 1687, l'empereur Khang-hi, appelé à intervenir entre les Khalkhas et les Eleuthes, reçut l'hommage des premiers et soumit les seconds après dix années de guerre. Plus tard, vers le milieu du XVIII[e] siècle (1758), les troupes de Khiang-Loung, sous les ordres des généraux Tchao-hoeï et Fouté, firent la conquête de cette contrée, appelée Petite-Boukharie, et plus exactement Turkestan chinois, laquelle s'étend à l'est de la haute chaine du Bolor, entre les Théan-Chan, les montagnes Célestes, et le Kouen-Loun, la Dzoungarie et le Tibet; elles soumirent en même temps au tribut plusieurs tribus et quelques petits États voisins. L'empire chinois se trouva agrandi ainsi de plus de 100,000,000 d'hectares, 50,000 lieues carrées, deux fois l'étendue de la France.

Mais ces contrées, jadis d'un facile accès, que Marco-Polo, Goès et d'autres avaient traversées sans peine, sont devenues depuis lors inabordables, par suite de la politique méticuleuse de la cour de Pé-king. L'Europe savante, ne pouvant plus songer à obtenir par ses voyageurs aucune information directe, leur a recommandé avec instances de consulter les indigènes qui pourraient les leur en donner, ainsi que la mine féconde et intarissable offerte par les écrivains orientaux. Depuis que les études chinoises se sont développées en France, sous l'impulsion vigoureuse que leur ont donnée MM. de Guignes fils, Abel Rémusat, Stanislas Julien, Édouard Biot, G. Pauthier; depuis que les régions de l'Asie centrale ont été l'objet d'études sérieuses de la part des Klaproth, des Ritter et des Humboldt, on recueille avec soin tout ce qui, dans les auteurs chinois, turks, arabes et dans tous les voyageurs, peut jeter quelque lumière sur une portion du globe digne, sous tous les rapports, du plus haut intérêt.

C'est cela qui nous a engagé à donner ici les renseignements curieux rassemblés par Moorcroft sur les pays voisins du *Ladakh*, contrées complétement inconnues jusqu'à lui, et sur le *Turkestan* chinois, qui en est limitrophe. Ces renseignements sont consignés dans la publication posthume de ses voyages, faite par le savant orientaliste Horace Haymen Wilson, sous ce titre: *Travels in the Himalayan provinces of Hindustan and Panjab, in Ladakh and Kashmer, in Peshawar, Kabul, Kunduz and Bokhara;* by M. William Moorcroft and M. G. Trebeck, from 1819 to 1825; Londres, 1841, 2 vol. in-8°. — Ils forment deux chapitres des parties 2 et 3. Le 1[er] est celui que nous donnons ici; le 2[e] fera le sujet d'un autre article. — Preuves de l'infatigable activité du consciencieux voyageur anglais, ces données fourniront à ceux qui s'intéressent aux sciences géographiques l'occasion de payer un nouveau tribut de regrets à sa mémoire. O. MAC CARTHY.

Les appréhensions jalouses et les craintes des gouvernements voisins s'opposant à notre passage à travers les territoires qui touchent au Ladakh, il ne

nous fut pas possible de les étudier par nous-mêmes; mais nous avons heureusement été en position de recueillir quelques détails sur leur situation matérielle; ils nous ont été fournis par des naturels intelligents, avec lesquels nous étions fréquemment en rapport et dont les communications méritent toute confiance.

Pour le moment, il nous semble suffisant de rapporter ceux de ces documents qui sont relatifs aux contrées du nord et de l'est; nous réservons pour une occasion prochaine ceux qui regardent le nord-ouest.

A l'Orient, le Ladakh est limitrophe de la province de Tchan-Than (1) qui s'étend le long de la frontière sur une ligne presque semi-circulaire. Sa partie la plus septentrionale forme une province séparée, appelée Rodokh, qui s'étend tout le long des bords septentrionaux du lac Pang-Kak, et s'avance dans la vallée de Tcheus-Houl, éloignée de la capitale ou fort de Rodokh de deux à trois jours de marche. La route passe à côté d'un petit lac appelé Tsouroul, *le lac Saumâtre*, à cause de l'âcreté de ses eaux, et traverse ensuite des plaines sablonneuses dont les pâturages offrent quelque nourriture à des troupeaux de moutons et de chèvres. Le fort lui-même est situé sur une colline, au milieu d'une plaine immense, à environ 20 milles (32 kilomètres) au sud-est de l'extrémité du lac Pang-Kak. Le pays a une population nombreuse, principalement adonnée au soin des troupeaux, et qui vit de la vente de ses laines au marché de Lé. Elle a un chef à elle, mais qui reconnaît l'autorité du Garphan de Tchan-Than. Une route se dirige, dit-on, de Rodokh sur Khoten, à travers les montagnes; le voyage est de trois à quatre jours (2) seulement. Cependant toute tentative faite pour gagner Khoten par cette route est sévèrement punie par les Chinois.

Au midi de la rivière Sinh-Kha-Bab, les districts de Sumghiel et de Tholing touchent immédiatement au Piti, province de Ladakh, et aux dépendances anglaises de Bisahar et du Kanawar. Le chef-lieu de Tholing est situé sur la rive méridionale ou rive gauche du Setledje; c'est une ville importante. Elle renferme, dit-on, cent huit temples, à la plupart desquels sont attachés de nombreux ghelloungs; le lama chef y réside pendant l'été, mais en hiver il se retire à Taschigon, près de la rive gauche de l'Indus, sur la route de Ladakh à Gardokh. Plus loin, à l'est, le long du Setledje, est le district de Tchaprang.

La plus vaste des divisions du Tchan-Than s'appelle Garo; elle touche au Ladakh, sur la ligne de la rivière Sinh-Kha-Bab. Cette rivière, à trois journées de Kouk-Djeung, tourne brusquement au midi, autour de la montagne la Ganskil, et se dirige ensuite vers le sud-est. La route suit le cours de la

---

(1) Ou le pays neigeux; il est connu des Bhotias sous le nom de *Hiun-des*, et des Tibétains, sous celui de *Nari*. Voy. *Asiat. Resear.*, vol. XVII, p. 45; *Journal asiatic. Soc.*, vol. I, p. 124. Ed.

(2) La journée de marche est en moyenne de 6 à 7 lieues de France, 30 à 32 kilomètres; cette évaluation se modifie du reste singulièrement suivant les pays et les moyens de transport. Le voyageur n'a pas indiqué quelle est sa valeur ici. (*Note du tr.*)

rivière, et est en général assez unie, parce qu'elle traverse des vallées sablonneuses, couvertes d'épais mais grossiers pâturages, et enfermés entre des collines nues et arides.

A moins d'un koss et demi (2,683 mètres) (1) de Gardokh, appelé aussi Gartokh, Ghertope, ou Garo, la station principale, qui est, dit-on, éloignée de la frontière de six jours de marche, on traverse le Sinh-Kha-Bab, pour passer sur la rive droite.

Excepté Taschigon, qui est un lieu de quelque importance, les principaux endroits de halte sur cette route ne sont que de misérables huttes de pasteurs. Gardokh lui-même, que je visitai en 1812, dans mon voyage au lac Manasarodara (2), n'est qu'un simple campement, formé d'un certain nombre de petites tentes en couvertures et de quelques maisons en briques crues, semblables à celles de Ladakh. Ce n'est en réalité rien de plus qu'une station commerciale, un marché où l'on vient échanger durant les mois d'été, les productions du Tibet et de la Chine contre celles de l'Indoustan et du Kaschmyr. En hiver, elle est presque déserte. Le Sinh-Kha-Bab a sa source aux montagnes dites Kangri, Kan-Tisi, Tisi ou Kailas, lesquelles sont à peu de distance du sud-est de Ghertope.

Tchan-Than est le principal marché des laines à châles, et il nourrit aussi de nombreux troupeaux de moutons, dont la laine est un article considérable de commerce. Dans la plaine voisine de Ghertope, nous vîmes quelquefois jusqu'à 40,000 têtes de bétail, chèvres, moutons et yacks, mais principalement de ces deux derniers. Le nombre venait d'en être bien réduit, à l'époque de notre arrivée, par une maladie épidémique qui sévit sur tout le Tibet et qui détruisit en quelque sorte les troupeaux. Dans le Ladakh, il ne restait ordinairement que quatre ou cinq têtes sur plusieurs centaines.

En vertu d'un ancien traité, la laine du Tchan-Than est vendue aux Ladakhis seuls. Ce pays possède aussi de l'or en quantité considérable, mais des superstitions locales et les autorités chinoises empêchent que l'on ne se livre à sa recherche.

Le Tchan-Than était autrefois soumis à des princes indépendants, dont l'autorité a disparu insensiblement devant la suprématie du souverain pontife de Lhassa; il est encore aujourd'hui sous sa puissance nominale. En 1792, les Ghorkhas ayant envahi les provinces méridionales du Tibet, le dalaï-lama appela les Chinois à son secours. Les Chinois expulsèrent les Ghorkhas, et profitèrent de l'occasion pour se rendre maître de Tibet; depuis lors, deux ambans, envoyés de Pé-king, résident constamment à Lhassa, et dirigent l'administration politique du pays. De Lhassa, deux officiers, natifs du pays, sont envoyés à Gardokh comme garphans, et sont renouvelés tous les trois ans.

---

(1) Les réductions des koss en mètres ont été faites sur ce pied, qu'un koss vaut 1788 mètres 8... (*Note du trad.*)

(2) *Asiatic Researches*, vol. XII.

L'administration secondaire du district est entre les mains de deux officiers, ordinairement appelés le *deba* et le *vazir*, l'un envoyé de Lhassa, l'autre né sur les lieux; le lama, chef de chaque village, constitue avec les officiers une sorte de conseil local, subordonné aux autorités de Gardokh, qui elles-mêmes sont obligées d'en référer à Lhassa pour les instructions sur toutes les matières qui sortent des circonstances ordinaires.

Au nord, Ladakh est borné par les montagnes de Pamer ou de Karakoram, à travers lesquelles une route escarpée et pénible conduit dans la province et à la ville d'Yarkand ou Yar-Kiang. Cette ville, bâtie sur une rivière du même nom, est d'une haute importance comme le grand entrepôt du commerce qui a lieu entre le Turkestan, la Chine et le Tibet, de même qu'elle est le centre d'un trafic actif avec la Russie. Sa population est, dit-on, de 50 à 60,000 individus, presque tous Mahométans, Tudjiks, Turks et Ouzbeks. Soixante ans environ avant notre voyage à Ladakh, le gouvernement d'Yarkand était entre les mains des Ouzbeks, dont les chefs étaient divisés par des querelles intestines; un des partis invita les Chinois à lui venir en aide, et ces derniers ne laissèrent pas échapper une nouvelle occasion d'agrandir leurs possessions. Yarkand est aujourd'hui sous l'autorité de la Chine, et ses chefs militaires et civils sont Chinois. Elle a permis toutefois aux Mahométans de choisir, parmi eux', un chef ou hakim, qui a la direction de l'administration civile de ses co-religionnaires. Outre le revenu que donne la douane, la capitation est levée sur chaque adulte mâle. Yarkand est enveloppé d'une muraille en terre et défendue par une citadelle, mais qui n'est d'aucune force. Les Chinois sont très-jaloux de l'approche des étrangers, et, ainsi que nous le sûmes ensuite, ils nous défendirent positivement d'en approcher (1).

A l'est de Yarkand, dont il est séparé au midi par les hautes montagnes qui appartiennent au système des monts Karakoram, se trouve le district de Khoten, qui s'étend de l'est à l'ouest sur une longueur de douze journées de marche, et qui n'a pas moins de deux journées de marche du nord au midi. Au nord, il a le pays d'Akson, et la Chine propre à l'est. Ses principales villes, au nombre de six, sont : Karakasch, Eltchi, Youroung-Kasch, Tchéra, Karia, et Yanghi-Kischlak (1). Nous avons reçu d'un respectable marchand tourany, qui avait souvent visité le Khoten, et d'autres informations dignes de foi, sur les diverses localités et sur le pays en général, les détails suivants :

Karakasch, ou la ville de la rivière noire, est la première ville que l'on rencontre sur la route d'Yarkand, dont elle est à 112 koss (200 kilomètres),

---

(1) Elle a cependant été visitée par Mir-Izzet-Allah, lors de son premier voyage, et il a consigné dans son journal quelques particularités sur Yarkand. D'autres détails ont été recueillis par le lieutenant Burnes (*Voyages à Bokhara*, etc., vol. II, p. 227, édit. anglaise), et par Timkovski (*Voyage à Pé-king*, vol. I, p. 393). Ces données, jointes aux informations qu'ont fournies Marco-Polo, les jésuites et les Chinois, ne nous donnent qu'une idée très-imparfaite de cette ville importante. W.

ou, suivant d'autres renseignements, à sept journées de marche; elle renferme 3,000 maisons (1).

Eltchi, sur la même route, à 10 ou 12 koss (18 à 21 kilomètres) de la précédente, contient environ 6,000 maisons. Elle est la résidence de deux ambans chinois, d'un détachement de 500 soldats et d'un hakim ou chef de la population mahométane.

La troisième ville est celle de *Youroung-Kasch*, qui est à un peu moins d'un mille et demi (2,414 mètres) d'Eltchi, et qui compte 1,000 maisons.

Tchéra, la quatrième ville, est à trois jours de marche au midi de Youroung-Kasch, et contient 2,000 maisons. *Karia* est deux fois aussi grande et se trouve à quatre journées de marche au sud sud-est; *Yanghi-Kischlak* est à quatre journées de Karia, dans la même direction, et compte environ 1,000 maisons; à 6 personnes par maison, évaluation qui est bien au-dessous de la moyenne des maisons de Ladakh, on aurait, pour la population du Khoten, 102,000 individus, auxquels on peut ajouter 10,000 individus pour la population nomade.

Le climat du Khoten est sec et salubre: les hivers y sont plus froids, les étés plus chauds qu'à Ladakh. Le sol, quoique sablonneux, est productif, parce que l'eau y est abondante; dans la ville, chaque maison a une source.

La plus grande partie de la population est mahométane et est remarquable sous le rapport de la beauté physique. Les femmes ne sont pas soumises aux travaux extérieurs comme au Tibet, mais elles s'occupent surtout de l'éducation des vers à soie et de la fabrication du fil. Les hommes s'adonnent à l'agriculture, aux manufactures ou au commerce.

Les grains cultivés au Khoten, sont : le froment, l'orge et le maïs. Les pois et les carottes sont les légumes les plus communs. On recueille dans tous les jardins une grande variété de fruits, tels que grenades, prunes, pêches, abricots, poires, pommes et melons; la vigne y est très-

(1) M. Moorcroft semble douter de l'existence de Khotan, puisqu'il ne le cite pas; mais ce doute ne peut être admis, la position de cette ville ayant été fixée par les géographes chinois, et déterminée astronomiquement par les missionnaires jésuites qui furent envoyés dans le Turkestan avec l'armée chinoise par l'empereur Khiang-loung : leurs observations la mettent par 37° de latitude nord, et 78° 15' 30" de longitude à l'ouest de Paris (*Mémoires sur les Chinois*, t. x, p. 300, et Klaproth, *Journal asiatique*, n° XVII). On peut consulter aussi un ouvrage tout spécial de M. Abel Rémusat (*Histoire de la ville de Khotan;* Paris, 1825), et le *Quarterly oriental Magazine;* Calcutta, septembre 1834. — Il est probable que l'une des villes dont Moorcroft donne ici l'énumération représente celle de Khotan sous une nouvelle dénomination.

Suivant les écrivains que nous venons de citer, *Ilitsi* ou *Eltchi*, ainsi que le portent aussi certaines cartes, est la ville que de plus anciens voyageurs ont appelée *Khotan*. W. — M. Wilson ne s'est pas aperçu que cette dernière remarque détruit complétement celle qui a fait le sujet de sa note, puisque notre voyageur met au nombre des villes du Khotan Eltchi. O. M.

productive. Les arbres capables de fournir des bois de construction méritent à peine ce nom, de même que ceux du Ladakh, et se bornent aux saules et aux peupliers; mais le mûrier abonde partout, et donne une abondante nourriture aux vers à soie, dont l'éducation est générale.

Les animaux domestiques sont des chevaux en grand nombre et d'une bonne race, quoique de petite taille. Dans les montagnes on élève des yacks et dans les plaines du bétail ordinaire. Il y a de nombreux troupeaux de l'espèce Deumba ou à grosse queue, bien que celle-ci soit plus petite que celle de l'espèce kosaque; leur laine est fine mais courte, parce qu'on les tond deux fois l'année. Les chèvres à laine de châle n'y sont pas moins nombreuses que les moutons, et leurs toisons sont au moins égales en qualité à celles du Ladakh.

Les animaux sauvages de différentes espèces y sont très-nombreux. Les chameaux sont généralement bruns, quelquefois blancs; ils ont deux bosses et on les chasse pour leur chair, qui est très-recherchée par les naturels, et pour leur laine, avec laquelle on fabrique une espèce de tissu. Le gor-khar, ou âne sauvage, est commun, ainsi que plusieurs espèces de daims, y compris le daim musqué, dont la sécrétion a rendu le Khoten depuis longtemps célèbre dans tout l'Orient. D'après la description qui nous a été faite de bandes sur la peau de l'un des animaux sauvages du pays, il paraîtrait que le tigre royal hante les montagnes du Khoten. Les léopards, les loups, les ours, y sont nombreux; aucun de ces derniers n'est noir. Les renards, les lièvres et les autres petits quadrupèdes y sont en abondance. Parmi les oiseaux, une variété du francolin, que je pense n'avoir jamais été décrite, fréquente le sommet des montagnes, et une plus petite espèce, avec diverses sortes de pigeons et d'autres gibiers à plumes, s'abattent en grand nombre sur les terres basses.

Les fabriques du Khoten fournissent principalement des lainages, des cotonnades et des soieries. Les lainages tissus sont épais et communs, ou lâches et sans solidité, et aucun d'eux n'approche des tissus européens; mais les lainages feutrés sont larges, beaux et d'un aspect très-flatteur. Les cotonnades d'une qualité inférieure y sont fabriquées en grande quantité, autant pour la consommation locale que pour l'exportation, et peuvent être regardées comme le principal article de commerce, bien que le Khoten soit plus célèbre par ses soieries. Ces soieries sont de différentes sortes, mais communes et inélégantes; toutefois, elles sont, à cause de la modicité de leur prix, d'un usage général au Turkestan et au Tibet.

Le commerce du Khoten est de quelque importance et a un certain intérêt. Il reçoit de la Russie des draps communs; une qualité plus belle, fabriquée à Astrakhan, avec le duvet de première année des chameaux, des peaux de veaux marins, des fourrures, des velours verts, des fils d'or et d'argent pour la broderie, des cuirs de Bulgarie, de la quincaillerie (et entre autres des houes), du bois d'acajou, du sucre en pain, et du castoréum qu'on emploie comme médicament. Les retours se font par des marchands touranys, en soieries, soies écrues, et fils de coton.

La soie écrue, blanche et jaune, est d'abord achetée à Boukhara, où on la teint; puis elle est enlevée par les marchands nogais, et transportée, à travers la steppe des Kirghis, dans les diverses parties de la Russie. Le Khoten fournit, dit-on, annuellement à la Russie, mille charges de chameaux de fil de coton.

Les principales importations de Boukhara consistent en chevaux, au nombre d'environ 500 annuellement, que l'on paye en soieries, soie écrue, cotonnades communes et feutres.

On envoie également ces articles à Yarkand, Aksou et Yli. La première de ces villes reçoit également de grandes quantités de toisons et de feutres, en échange desquelles elle donne du riz et des ustensiles de cuisine en fonte. D'Yli et d'Aksou, le Khoten reçoit des troupeaux de chevaux élevés par les Kalmouks; il expédie chaque année à Yli 2 à 300,000 balles de cotonnades grossières dans le genre de la gazi du Bengale. La longueur de chaque pièce est de 7 à 8 gaz ou yards (6 à 7 mètres); la largeur de 12 girehs (de 12 à 15 pouces anglais, 30 à 38 centimètres); et le prix d'une roupie (2 fr. 52 cent.). On les échange avec les Kalmouks contre du bétail, à raison d'une pièce par mouton, de trois pour une vache, de six pour un cheval.

Il se faisait autrefois un commerce considérable, entre le Khoten et l'Indoustan, mais il a cessé à la suite des révolutions politiques, et il n'en est resté que quelques relations avec le Pendjâb par Yarkand et Ladakh. On dit qu'il y avait autrefois une route royale de Nadjibabad à Sarikia, lieu situé à moitié chemin entre Yarkand et Khoten, et qu'elle passait à travers les districts de Gardokh et Rodockh. En ce cas, elle doit avoir traversé le Niti-Ghât; mais aujourd'hui il n'en reste plus aucune trace visible dans cette direction. Cependant, lors de mon retour du Manasarovara, je m'écartai de la route ordinaire, et je rencontrai un fragment de chaussée de plusieurs centaines de yards (le yard vaut 0,914 millimètres) en longueur, d'environ six pieds (1^m 82), de large, régulièrement et solidement pavée de cailloux sur quelques points, taillée dans le roc sur d'autres, et qui avait toute l'apparence d'une création faite par un gouvernement libéral et ami du progrès. D'après les rapports des paysans, c'était là la voie ou *badschâh-ki-rah*, la grande route royale, par laquelle, dans les anciens jours, les marchandises étaient transportées à travers les montagnes.

Les revenus que la Chine tire du Khoten proviennent de deux sources différentes, l'*abban* ou capitation, en place de laquelle on reçoit aussi de chaque maison une certaine quantité de cotonnade, et une partie qui s'élève quelquefois au deuxième de tous les produits, excepté de ceux des jardins et de la soie. La monnaie courante du Khoten est de fabrique chinoise, d'argent et de cuivre; c'est-à-dire que pour le premier de ces métaux, ce sont des lingots, et pour le second, des pièces rondes plates, percées au centre d'un trou carré. L'or, qui est aussi un moyen d'échange, a cours en grains ou en lingots.

Les principales rivières du Khoten sont la Kara-Kasch ou rivière noire,

appelée aussi Kara-Durga, et le Youroung-Kasch, ou la rivière rapide. La première prend sa source dans les montagnes du Khoten, coule de l'est à l'ouest pendant vingt-quatre koss (43 kilomètres), jusqu'à Schahid-Oullach-Khadjeh, et de là au nord, durant douze koss (21 kilomètres), jusqu'à l'endroit où elle reçoit le Toghri-sou (l'eau droite), qui vient des Karlik-davan ou montagnes de glaces. Elle tourne alors au nord-est, jusqu'à Kara-Kasch, qui s'élève sur la rive gauche. De cette ville à la source de la rivière, la distance est de neuf journées de marche. Poursuivant son cours dans la même direction, elle passe à Youroung-Kasch, ville qui s'élève sur sa rive droite, et où elle s'unit à la rivière du même nom.

Cette seconde rivière, la Youroung-Kasch, vient du Haringha-Tagh ou montagnes aveugles, et sa source est à trois jours de marche vers l'est de celle de la Kara-Kasch. Elle coule en droite ligne jusqu'à Youroung-Kasch. Le lit de cette rivière et celui de la Kara-Kasch abondent en pierres yaschme, ou jaspe agathe (1), qui est en haute estime auprès des Asiatiques, à cause de certaines vertus idéales. On suppose, par exemple, que les vases faits de cette matière se brisent en pièces, lorsque l'on y met du poison; des fragments portés sur soi protégent ceux qui les portent contre la foudre, et un breuvage pris dans une coupe d'agathe calme les palpitations irrégulières du cœur. Les pierres qui ont le moins de taches et de veines sont regardées comme étant la propriété exclusive de l'empereur de la Chine, et les ouvriers employés à leur recherche sont tenus de remettre chaque jour le produit de leurs travaux entre les mains d'officiers chargés de les recevoir et de les examiner. Des gardes sont placés le long du fleuve, afin de les empêcher de s'approprier quelques-unes de ces pierres pour leur propre usage, et de s'opposer à ce que des individus isolés se livrent à la recherche des pierres.

Le fleuve formé de la réunion de la Kara-Kasch et de la Youroung-Kasch se jette dans la rivière de Yarkand (2). Cette rivière prend sa source sur le flanc septentrional de la chaîne Karakoram; après avoir coulé quelque temps au nord-est, elle reçoit de l'occident la rivière Serakob, grand courant issu du lac Karakob dans les montagnes Pamer, puis fait un coude vers l'est, et passe à Yarkand. De là, elle continue à couler vers l'est sur une étendue que l'on dit être de dix journées de marche, et, après avoir passé à la hauteur de la ville de Youroung-Kasch, elle reçoit les eaux des deux principaux courants du Khoten.

Trois jours plus loin, la rivière, dont je n'ai pu apprendre désormais le nom, est grossie par un courant qui vient du nord, la rivière d'Aksou;

---

(1) Appelé aussi *jade*, en chinois *yu*. C'est un silicate alumineux, et l'une des six variétés de jaspe reconnues par Werner. (*Note du trad.*)

(2) Cette description ne contient pas certains détails donnés dans la notice insérée au *Journal de la Société royale géographique de Londres*, et qui ne se sont pas trouvées confirmées par des informations subséquentes et plus exactes.

on la dit formée de plusieurs autres courants, dont quelques-uns viennent des hautes montagnes au nord de Tourfan. L'un d'eux prend sa source près d'Ila, et un autre dans le pays des Kirghiz; tous les deux ont environ douze journées de marche en longueur. Ces deux rivières s'unissent à la ville de Tourfan ou Yanghi-Tourfan (le nouveau Tourfan) avec les autres, et de là s'avancent en un seul lit vers Aksou, à trois journées au midi, puis à cinq journées dans la même direction, elles tombent dans la rivière du Khoten. Le grand fleuve continue à s'avancer vers l'orient durant six journées qu'il traverse jusqu'à la petite ville de Baï, puis toujours dans la même direction successivement à Sairam, à une distance d'un à deux jours de marche, Koutcha à cinq journées, Karachehr, *la ville Noire*, à dix ou douze journées, Ouroumtchou (Urumchu), à dix ou douze journées, et Outchi (Uchi) ou le vieux Tourfan (Old-Turfan), à douze journées plus loin. De ce point, il suit toujours la même direction durant quarante jours de marche à travers une région de déserts et de montagnes inhabitées, jusqu'à Kamoul (Kamul) (1), une grande ville de Chine.

La personne de laquelle j'ai reçu ces informations n'a pas été elle-même plus loin qu'Aksou, mais elle tient la description du cours de la rivière, au delà, d'un ami qui accompagna le hakim de Yarkand à Pé-king, et en revint avec lui. Suivant cette autorité, la rivière poursuit son cours à l'est de Kamul, durant vingt jours de marche à travers un désert sablonneux jusqu'à Landjou (Lanju), le *Lanchu* de Marco-Polo, ville qui renferme 50,000 (*fifty thousand*) maisons (2) : de là, après un parcours de 10 à 12 journées, elle arrive à Siampour (Siampur), grande ville habitée principalement par des Mahométans, ou, comme ils se nomment, des Tounganis (Tunganis). 20 jours plus loin, elle atteint une autre grande ville, Soudjou (le *Sochu* de Marco-Polo (3). Son cours ultérieur à travers la Chine n'était pas connu de notre voyageur, mais il avait toujours entendu dire qu'elle faisait un vaste détour vers l'ouest, et que, quittant la Chine, elle tombait dans l'Irtisch (4). Si les sources de l'Irtisch se trouvent réellement dans le pays de Yarkand, cette rivière peut être placée au nombre des plus longues du monde, mais l'exactitude de la description est très-douteuse. La course rétrograde d'une telle rivière à une si énorme distance semble en elle-même

---

(1) *Kamoul*, et plus exactement *Hami*, en chinois *Tchin-si*, est une ville célèbre dans la géographie de l'Asie centrale ; elle est, d'après les cartes des missionnaires, par 42° 50' N., et 81° 30' de longitude orientale. (*Note du trad.*)

(2) C'est la *Lan-Tchéou* des Chinois, chef-lieu de la province de Kan-sou, cité importante sur la rive gauche du Hoang-ho, au delà duquel se dresse la grande muraille ; elle est par 36° 8' 24" de latitude nord, et 101° 34' 0" de longitude est (Paris), à 1,165 kilomètres O.-S.-O. de Pé-king. (*Note du trad.*)

(3) La *Sou-Tchéou* des Chinois, qui dépend aussi de la province de Kan-sou, et qui est à 540 kilomètres nord-ouest de Lan-Tchéou, par 39° 45' 40" de latitude nord, 96° 56' 0" de longitude est. (*Note du trad.*)

(4) Grand fleuve de la Sibérie occidentale, qui verse ses eaux dans l'Obi. (*N. du T.*)

peu probable; et, bien que cela ne puisse être invoqué contre un témoignage respectable, il y a cependant, dans cette description, d'évidentes erreurs qui portent à mettre le tout en doute. La position relative de Lanchu et de Luju (faute typographique pour Suju, Soudjou), par exemple, est renversée, la première étant la plus orientale des deux. Si la rivière de Yarkand atteint réellement Lanchu, il est probable qu'elle se jette dans le Hoang-ho (1).

A 8 journées de marche de Yanghi-Kischlasch, la dernière ville du Khoten, vers le sud-sud-est, est un district qui abonde en or, tant en grains qu'en masses: 500 à 1,000 individus sont employés à le recueillir pour le compte de l'empereur de la Chine. On suppose que le Khoten possède ce métal et d'autres encore; mais la connaissance de leurs gîtes reste secrète parmi les naturels, parce qu'ils craignent d'être obligés de les exploiter au profit du gouvernement chinois. A Aksou, il y a, dit-on, des mines de rubis inexploitées. Une veine d'argent fut dernièrement découverte près d'Ila par le chef de la résidence chinoise de ce district; après que l'amban en eut extrait une certaine quantité pour son propre usage, il ordonna de refermer le gîte. On eut connaissance de cela à Pé-king, et l'amban fut mis à mort de la manière ordinairement employée, dit-on, par cette cour, c'est-à-dire qu'on l'empoisonna, par ordre de l'empereur, avec une tasse de thé médicamenté (2).

Une portion considérable de la population du Khoten consistait jadis en Tartares kalmaks, mais on rapporte que lorsque les Chinois s'emparèrent de la province, ils transportèrent les Kalmaks dans les villes (*cities*) qui

---

(1) D'après toutes les cartes, la rivière de Yarkand, peu après sa jonction avec la rivière d'Aksou, finit au petit lac de Lop. Quelques géographes chinois affirment qu'elle sort ensuite du lac, et que, traversant le petit désert ou plutôt la petite steppe de Coby, elle devient le Hoang-ho ou le fleuve Jaune de Chine. Bien que cela puisse être, il semble peu probable que le lac de Lop absorbe les eaux d'un courant aussi considérable que l'est la rivière de Yarkand, courant dans lequel viennent se rendre les eaux des fleuves septentrionaux de la chaîne du Kouen-Loun, celles qui s'échappent du versant méridional des Thian-Khan, les montagnes célestes, et des pentes orientales du Bolor-Tagh, massifs qui sont tous d'une grande élévation, couverts, sur des étendues plus ou moins grandes, de neiges éternelles, et qui n'ont pas d'autres déversoirs pour leurs eaux dans les trois directions que nous venons de citer. W.

Si la rivière de Yarkand, Yarkand-Dérya se jette dans le Hoang-ho, ce qui est très-possible, c'est par une autre route que celle indiquée à Moorcroft par son informateur; car les renseignements qu'il nous donne ici renversent tous les résultats des beaux travaux géodésiques de nos savants missionnaires; entre des faits basés sur des recherches positives et de vagues informations, il n'y a pas à choisir. (*Note du trad.*)

(2) M. Moorcroft signale ici une croyance qui, quoique probablement peu fondée, donne une idée de l'opinion qu'ont les Touranys de leurs vainqueurs. Ils assurent que le gouvernement chinois est dans l'habitude de procéder par le poison, ordinairement administré dans une tasse de thé, au changement non-seulement de ses propres officiers, mais encore des chefs kalmouks; c'est le seul moyen qu'il ait trouvé pour les

forment collectivement la ville moderne (*the modern city*) d'Ila (1), sur la rivière du même nom et dans les districts adjacents. Leur nombre, dans un rayon de 6 milles autour d'Ila, dans toutes les directions, est évalué à 200,000 familles (*two hundred thousand families*).

Leur principale industrie est l'éducation des troupeaux de gros bétail, de chameaux, de chevaux, de moutons et de chèvres pour chaque cent têtes, dont ils en payent une comme taxe au gouvernement chinois. Ils amènent chaque année à Ila pour la vente de 10 à 20,000 chevaux de trois ans (*thue year old gelding*). Ces chevaux ont généralement de 30 à 40 palmes de hauteur, et se vendent par troupes de douze pour un yambo, c'est-à-dire environ 15 roupies par cheval (2). Ces chevaux sont ensuite menés à Aksou, Yarkand, Kaschgar, Indedjan (*Indejan*), Khoten, et même Boukhara ; on les emploie principalement pour le transport des marchandises. Les Kalmaks sont aussi employés comme cavaliers dans les armées de la Chine et constituent une partie de la forte garnison ou corps d'observation placé à Ila.

O. Mac Carthy.

---

empêcher de devenir trop puissants. Lorsque le fils d'un de ces chefs, ajoute-t-il, atteint l'âge de dix à quinze ans, son père est mandé à Pé-king, où il est traité avec distinction, puis renvoyé chez lui. En route, un fonctionnaire chinois est chargé de l'accompagner ; il se fait alors entre eux un échange de politesses et d'invitations, dont le thé forme l'élément principal, et qui fournit à ce dernier l'occasion d'administrer la drogue fatale : le fils du chef, que sa jeunesse et son inexpérience rendent inoffensif, est promu à la dignité de son père, pour être à son tour remplacé de la même manière, avant qu'il soit devenu dangereux. W.

(1) Et mieux *Ili, Gouldjà* et *Gouldjà-Kouré* en mongol ; son nom chinois est *Hoëi-Yuun-Tchhing*, ville de bienfaits répandus au loin ; c'est la capitale de la contrée appelée sur nos cartes *Dzoungarie*, des anciens Dzoungars, et par les Chinois, *Thian-Chan-Pélou*, contrée au nord des montagnes célestes ; elle est située par 43° 51' de latitude nord, et 80° 7' de longitude est (Paris), à 2,815 kilomètres, ou 634 lieues de France, en ligne droite, 0 ¼ nord-ouest de Pé-king. Ili, qui a été fondée par l'empereur Khian-Loung, est une place fort importante pour l'empire chinois, dont elle protége les frontières nord-ouest, du côté de la Russie ; une forteresse la défend, et on y envoie tous les ans, de la Chine, près de 4,000 hommes de troupes mantchoues avec leurs familles ; elle est la résidence d'un *dziangghiun*, ou général en chef chargé de l'administration civile et militaire ; il a sous lui 40 à 50 mandarins militaires, et 12 mandarins civils : il exerce une haute surveillance sur les hordes d'Euleuthes, de Torgoouts, et autres Mongols qui errent dans le pays, ainsi que sur les gouverneurs des villes du Turkestan et les généraux du Solon, du Sibé, du Trakhad, et des Mongols qui forment la garnison des places frontières.

(2) Ou 38 fr., ce qui fixe la valeur du yambo à 455 fr. (*Note du trad.*)

COTES D'AFRIQUE ET D'ARABIE.

BEURBEURA ET LES SAUMALIS. — SITUATION DES ANGLAIS A MOKA ET A ADEN. — SOCOTRA.

Beurbeura et les Saumalis. — Berbera, ou plutôt Beurbeura, comme le prononcent les naturels, n'est autre chose qu'un camp ou foire qui dure cinq mois de l'année, foire à laquelle se rendent les Saumalis de tous les environs, dans un rayon de 30 à 40 lieues. D'un autre côté, des marchands de Moka, d'Aden, et de toute la côte sud d'Arabie, profitant de la belle saison, y arrivent aussi pour acheter ou pour échanger leurs marchandises contre les produits venus de l'intérieur de l'Afrique. Aussi Beurbeura, qui est désert dans la mousson du sud-ouest, est-il fort animé pendant celle du nord-est, et au moment où nous y étions, il n'y avait pas moins de vingt *boutres* (bâtiments) arabes sur la rade, et à terre une population de 10,000 âmes. La ville ne contient aucune maison en pierres, pas même la mosquée; les habitations sont faites avec de mauvais morceaux de bois enfoncés dans le sable, et le plus souvent avec de simples branches dont la partie supérieure est recourbée en voûte, sur laquelle on étend des nattes grossières qui forment la toiture. Les côtés sont également garnis de nattes, ainsi que les portes, et, comme il ne pleut presque jamais de novembre en mars, de pareilles habitations suffisent à ces peuples nomades, qui déménagent en avril pour regagner leurs montagnes, emportant avec eux leurs cases, moins les piquets, qui restent en place jusqu'à la saison suivante. Cette émigration temporaire et annuelle est due à ce que la rade de Beurbeura n'étant plus sûre pendant la mousson du S. O., aucun navire n'y vient, et que, d'un autre côté, les chaleurs étant alors insupportables sur cette terre sablonneuse et totalement dépourvue d'eau douce, les habitants vont chercher la fraîcheur et le repos dans une région plus élevée, où ils nourrissent leurs troupeaux.

La rade de Beurbeura est excellente pendant la mousson du N. E.; alors c'est un véritable bassin dans lequel les frégates, et même des vaisseaux de ligne, pourraient trouver un abri.

Les Saumalis de Beurbeura sont divisés en petites tribus indépendantes, ne reconnaissant aucun grand chef ou roi. Lorsqu'ils se rendent à la foire de Beurbeura, dans la saison où cette réunion pour les affaires a lieu, chaque tribu est là comme chez soi; aucun petit chef n'a la suprématie sur l'autre, ou plutôt il n'y a plus de chefs du tout. C'est une république d'une nouvelle espèce, et comme sans doute il n'en a jamais existé ailleurs. Aussi il ne faut point chercher là de police, de discipline, de règle; et, pour que les blancs soit respectés au milieu d'une telle assemblée, il faut qu'ils se choisissent un protecteur parmi les gens du pays les plus influents, car

alors c'est ce protecteur qui prend fait et cause pour eux en toute occasion; autrement, à qui se plaindraient-ils? il n'y a point de chefs reconnus. Je voulais absolument aller faire une visite d'arrivée au premier magistrat de la ville, quel qu'il fût, ne pouvant m'imaginer qu'une agglomération de 10,000 individus, venus de différentes contrées, pût subsister sans obéir à une loi commune, ou à quelqu'un chargé du soin de la faire respecter. Il fallut bien me rendre à l'évidence; mais, étant arrivé à Moka, je ne fus pas surpris d'apprendre que, peu de jours après notre départ de Beurbeura, on s'était battu tribu contre tribu; que huit hommes avaient été tués et un plus grand nombre blessés. De pareilles scènes doivent se renouveler souvent; et en serait-il autrement au milieu d'une population sans chefs, avide, ignorante, remuante par caractère, et dont chaque individu est armé soit d'une lance, soit d'un poignard, soit d'un fusil à mèche, et dont plusieurs portent ces trois armes à la fois?....

Leur seul frein est celui que leur impose la religion musulmane, qu'ils professent tous plus ou moins strictement, et j'admire combien ce frein est encore puissant sur ces peuples. Au reste, nous ne fûmes inquiétés en rien; les manifestations publiques étaient toutes en notre faveur, mais elles étaient si bruyantes, si importunes par le nombreux cortége qui nous suivait, qui nous pressait de tous côtés, que nous étions souvent obligés d'entrer dans quelque case pour nous soustraire à la curiosité; et encore le propriétaire avait-il beaucoup de peine à défendre sa fragile porte contre la foule qui l'assiégeait. Il ne laissait entrer, nous disait-il, que ses parents et ses amis; mais le nombre en était si grand à la fin que nous étouffions dans la case, et nous n'avions fait que changer de supplice.

Les Saumalis sont, en général, beaux hommes. La couleur de leur peau est une teinte mixte entre celle du noir de Mozambique et celle de l'Arabe, mais leurs traits sont réguliers, leurs yeux grands et bien fendus, et leur physionomie indique beaucoup d'intelligence. Leurs cheveux crépus, comme ceux des Yolofs, sont plus fins et beaucoup plus longs. Quelques jeunes gens les font devenir rouges au moyen d'une application de chaux souvent répétée; ce sont les fashionables du pays. Ils s'imaginent qu'ils sont blonds, et que sur ce point ils ressemblent à des Européens. Leur costume est à peu près le même que celui des Arabes, moins le turban et le coufia. Les Saumalis se croiraient déshonorés s'ils se couvraient la tête d'une coiffure quelconque; aussi, quoique musulmans, conservent-ils leurs cheveux. D'un autre côté, ils ne cherchent pas à soustraire leurs femmes à tous les regards avec cette rigidité qu'y mettent les Turcs et les Arabes des villes; leurs mœurs, sous ce rapport, se rapprochent davantage de celles des Bédouins.

Horsburgh, dans plusieurs endroits de ses *Instructions*, insinue que les Saumalis, et notamment ceux de Beurbeura, sont à redouter pour les navires qui n'ont pas de grands moyens, et qu'il est toujours prudent de se tenir sur ses gardes. Il cite à cette occasion l'exemple d'un brick anglais de Maurice, *la Marianne*, dont l'équipage fut massacré sur la rade même de Beurbeura, en 1835, la cargaison pillée, puis le navire incendié. Ce fait très-

grave m'étant revenu à la mémoire, sur les lieux, je n'ai pas négligé de prendre des renseignements à cet égard auprès des naturels. Tout en déplorant que pareil crime eût été commis sur leur rade, ils sont convenus que ce qu'on leur reprochait était la vérité, mais que ce n'étaient ni eux, ni leurs pères, ni les Saumalis, qui viennent habiter six mois de l'année Beurbeura, qui avaient pillé le navire anglais, mais une bande de Kabyles de l'intérieur des terres, qui, ayant su qu'un bâtiment avait eu l'imprudence de venir au mouillage dans la saison où la ville est déserte, étaient descendus de leur montagne pour s'emparer des richesses qu'ils supposaient être à bord. Le capitaine, le second et deux matelots, se jetèrent dans une embarcation, et purent gagner Moka, puis Madras, d'où une corvette vint, peu de temps après, imposer Beurbeura à 15,000 piastres fortes de dommages-intérêts, qui furent payées par ceux des Saumalis qui n'avaient pris aucune part au crime, mais qui consentirent à racheter à ce prix l'honneur de leur port.

Quand nous arrivâmes à Beurbeura, la foire ne faisait que commencer, et on m'assura que la population s'élèverait au moins à 15 ou 20,000 âmes à la fin de janvier. Les affaires n'étaient pas encore en train. Je n'y ai aperçu que fort peu de marchandises. Il n'y avait point de boutiques, rien ne s'y expose à la vue, et le commerce ne se fait guère qu'en gros. Beaucoup de Saumalis y viennent seulement par passe-temps, par habitude, et pour fuir le climat de l'intérieur, qui, à cette époque, est beaucoup plus froid que celui des bords de la mer.

Une chose qui m'a frappé par son aspect dégoûtant, c'est de voir égorger, au milieu des rues que forment les cases, des chameaux pour en manger la chair, que les Saumalis préfèrent à celle du bœuf. Ces pauvres animaux étaient saignés sur place, puis étendus sur le dos. Leur peau, rabattue de chaque côté sur le sable, servait de table pour dépecer. Les consommateurs venaient chercher le morceau qui leur convenait et qu'ils semblaient payer fort peu de chose. En un instant, tout était enlevé : quand je dis tout, non, il restait la carcasse, que personne ne s'occupait d'éloigner, ce soin était réservé aux chiens; aussi tout ce quartier était-il d'une infection à n'y pas tenir. Un fabricant de noir animal eût fait là une bonne affaire.

Le commerce de Beurbeura consiste principalement, pour l'exportation, en jeunes esclaves venus de l'Abyssinie, en chameaux, bœufs, moutons, chèvres, peaux séchées de ces divers animaux; en gomme dite arabique, encens, myrrhe, café, ivoire, peaux de chat-tigre, plumes d'autruche, etc.; mais ces derniers articles ne sont pas communs.

L'importation, faite en entier par les Arabes, consiste en fusils à mèche, poignards à large lame, des étoffes de gros coton écru, des dattes de Mascate, du tabac, du riz, etc. Je ne pense pas que notre commerce, vu l'absence de toute possession française dans ces mers, puisse trouver aucun avantage dans des rapports avec ces peuples. On ne pourrait y prendre une cargaison complète en quoi que ce soit, et notre navigation est trop chère pour lutter contre les Arabes, qui ont pour équipage des esclaves sans solde,

et dont les frais de nourriture ne s'élèvent peut-être pas à plus de 10 ou 15 cent. par jour !... Mais bientôt ce ne sera plus ni Mascate, ni Mackallak, ni Moka, qui profiteront des produits de toute la partie N. E. de l'Afrique, y compris l'Abyssinie ; ce sera Aden, et par conséquent l'Angleterre...

Situation des Anglais a Moka et a Aden. — La Compagnie des Indes conserve à Moka. sous le nom de *factorerie* ou *consulat*, une ancienne maison non habitée, qui tombe presque en ruine, mais sur laquelle était encore en 1841, un mât de pavillon. Moyennant une somme de 3,000 fr., les Anglais avaient obtenu du chérif actuel le droit d'arborer les couleurs nationales à ce mât, chaque fois qu'ils le jugeraient à propos.

Un brick de guerre étant venu sur la rade, le commandant s'établit dans cette maison pour le temps qu'il devait séjourner à Moka, et, usant de son droit, fit hisser son pavillon ; dans le milieu du jour, le commandant, ayant besoin de communiquer avec son bord, fit amener ce pavillon et hisser à la place des signaux de convention. Le chérif d'Abu-Arich (Husseim), qui se trouvait alors à Moka, ayant connaissance de cette substitution de couleurs, entra dans une grande colère et envoya des soldats couper le mât de pavillon de la factorerie anglaise, donnant pour raison *qu'on avait payé pour un seul pavillon mais pas pour plusieurs*.

Le commandant réclama, avec juste raison, contre un acte aussi inouï, mais il ne fut pas écouté. Depuis ce moment, aucun bâtiment de guerre anglais n'a reparu sur la rade de Moka.

Ce qui me porte à croire que cette insulte ne restera pas impunie, c'est qu'en outre de ce qu'elle peut avoir de blessant en elle-même, le gouvernement anglais a un grand intérêt à annuler complétement le peu de commerce qui se fait encore à Moka, afin d'attirer tout à Aden. L'inimitié qui existe entre le chérif d'Abu-Arich et l'iman de Saana favorise merveilleusement les Anglais, en ce sens que l'iman, se berçant de l'espoir qu'en faisant cause commune avec ceux-ci, il regagnera les provinces qu'il a perdues, sera très-disposé à leur faire toutes les concessions qu'ils lui demanderont, et la première sera d'obliger les diverses tribus dépendantes de Saana à diriger leurs produits sur Thès, et de là sur Aden. Déjà on travaille avec ardeur à établir une route de communication entre ces deux villes. Et si quelque velléité de mutinerie prenait au pauvre iman contre le joug qui lui sera imposé, il saurait bientôt que la belle route n'est pas seulement pour faire arriver son café plus commodément, mais aussi pour que des troupes régulières suivies de canons puissent lui rendre visite au besoin.

On peut donc prédire déjà, d'une part, la ruine complète de Moka, et de l'autre la splendeur future d'Aden. Il n'y a pour cela qu'à se rappeler les commencements de Bombay, de Calcutta, de Madras, etc., ce qu'étaient ces villes il y a un siècle, et voir ce qu'elles sont aujourd'hui.

Aden est, par le fait même de la nature, une position militaire unique. Dès le règne de Constantin, elle était une *colonie romaine d'entrepôt*, célèbre par ses fortifications inexpugnables, son grand commerce et ses excellents

ports, dans lesquels on voyait des navires de toutes les parties du monde alors connues; c'était encore une cité importante il y a deux siècles et demi, sous le règne de Soliman le Magnifique, qui y fit faire tant de grands et utiles travaux, aujourd'hui de belles ruines. Peut-on douter que cette même position, entre les mains d'un peuple entreprenant, actif, persévérant, comme sont les Anglais, n'arrive promptement à un haut point de prospérité?

Le capitaine Haines, dans un mémoire lu en 1839 à la *Société géographique de Londres*, disait : « La supériorité d'Aden est dans ses excellents ports, deux à l'est et deux à l'ouest. L'importance d'un tel point de station, offrant un abri aux flottes, une forteresse imprenable et de plus un facile accès dans les riches provinces de l'Yémen et de l'Hadramaut sans le long voyage de Moka, est trop évidente pour qu'on ne doive pas le demander avec instance... Le sultan des Abdalis, sur le territoire duquel est bâtie la ville d'Aden, est un homme indolent et presque imbécile.... »

La destinée de l'idiot sultan des Abdalis était écrite dans ces lignes. Obsédé par les Anglais, il céda bientôt la presqu'île d'Aden, moyennant une faible somme, et sans songer le moindrement à ses sept enfants, en faveur desquels il ne fit aucune stipulation. On dit qu'aujourd'hui il n'est pas sans se repentir de son étourderie, d'autant plus que, bien qu'il n'ait cédé que la presqu'île, il n'est pas même le maître dans sa petite ville de *Lahaj*, où il réside, et qui est éloignée de six lieues d'Aden.

Si, comme je viens de le dire, la destinée du sultan des Abdalis était écrite dans le passage du mémoire de M. Haines, on peut dire que la destinée de Moka y est également écrite. L'affaire du mât de pavillon coupé, loin de désobliger le gouvernement anglais, a dû lui faire grand plaisir, par le prétexte que cela lui fournira de châtier à l'occasion une ville dont le voisinage l'importune, et de mettre l'iman de Saana dans sa dépendance.

Socotra. — L'île de Socotra a 72 milles dans sa plus grande longueur, qui est exactement dans le sens est et ouest, et 21 milles dans sa plus grande largeur. Sa surperficie peut être évaluée à 340,000 hectares, dont les neuf dixièmes sont des montagnes qui ne produisent absolument rien, pas même un lichen. Le roc est à nu, friable, et d'une couleur blanchâtre; c'est une espèce de sable pétrifié, on ne voit un peu de verdure que dans les endroits arrosés par les ruisseaux tombant des montagnes, et qui ont entraîné avec eux le peu de terre végétale qui était sur leur passage; mais comme il pleut très-rarement, cette verdure est bientôt flétrie. Les ravines et les terrains qui avoisinent la baie de Tamarida sont les seuls qui offrent à l'œil des arbres d'une certaine élévation, parce que là aboutit le plus fort cours d'eau de l'île. Ce ruisseau traverse une plaine avant de se jeter dans la mer. Tout ce territoire est couvert principalement de dattiers. Quant à la plante qui produit l'aloès, elle est peu élevée, et ne se trouve que sur le plateau des montagnes.

Socotra est l'île connue des anciens sous le nom de *Dioscoride*. Un géo-

graphe d'Alexandrie, Arrien, qui écrivait dans le premier siècle de l'ère chrétienne, en parle. Dès ce temps-là comme aujourd'hui, elle était sous la domination d'un prince arabe, preuve qu'elle n'a jamais eu grande valeur aux yeux des nations européennes.

Les Portugais y abordèrent pour la première fois en 1500, s'en emparèrent en 1508, et l'abandonnèrent quelques années après.

A plus de trois cents ans de là, en 1816, les Anglais, qui cherchaient une position militaire à l'entrée du golfe Arabique, et qui n'avaient pas encore exploré Aden, établirent provisoirement un poste à Tamarida, chef-lieu de l'île Socotra ; mais, tous les soldats étant morts dans la première année, on ne renouvela pas la garnison, et les premiers travaux d'occupation furent aussitôt abandonnés que commencés. Cependant Socotra n'est pas malsain, au dire des habitants, et je tiens du chef de Gollonsier (1), qu'il ne faut attribuer la mort des soldats anglais qu'à l'abus des liqueurs fortes, et à ce que, étant ivres, ils s'endormaient au soleil.

A l'époque où les Portugais débarquèrent à Socotra, la partie la plus pauvre de la population, et qui habitait les cavernes, était chrétienne de la secte des *Jacobites*, et célébrait le culte divin en langue syriaque. On les désignait sous le nom de *Bédiognes*. Au moyen âge, il y a eu des évêques de Socotra ; et Marco-Polo parle même d'un archevêque. Il paraît que ces malheureux chrétiens ont été entièrement détruits ou convertis à l'islamisme ; car, d'après les informations que j'ai prises, il n'en reste plus dans le pays, à moins que les habitants des montagnes, que les Arabes appellent *Bedoun*, ne soient les restes de ces Jacobites abandonnés et devenus musulmans. Ce qui me porterait à le croire, c'est qu'ils ont les traits plus réguliers que les Arabes, la peau moins foncée, qu'ils ont les cheveux soyeux et bouclés, et qu'ils ne cachent pas leurs femmes aux yeux des Européens, comme le font les vrais musulmans. Du reste, ils sont craintifs et défiants comme les sectes longtemps persécutées, fuient les étrangers, et ont un langage particulier.

On croit communément que Socotra appartient à l'iman de Mascate ; c'est une erreur, et je ne crois même pas qu'il l'ait jamais possédée, quoique cela ait été écrit par des voyageurs.

Dès le premier siècle de l'ère chrétienne, comme du temps où les Portugais s'en emparèrent, cette île appartenait à un prince arabe, résidant à Keschim, près de Mackallach. C'est sur ce dernier port que sont expédiés les faibles produits de l'île. Elle commerce aussi avec Mascate, qui lui envoie des toiles et des dattes en échange de son aloès et de son sang-dragon, que les anciens appelaient *cinabre indien*, et que nous pourrions appeler *cinabre*

(1) Gollonsier, qu'on dit être la seconde ville de Socotra, n'est qu'une mauvaise bourgade peuplée de 200 habitants, et composée de huttes faites avec quelques piquets, de la paille, et des nattes grossières. La mosquée seule est bâtie en pierres et blanchie à la chaux.

végétal, par opposition au *cinabre minéral*, dont on se sert dans les arts, et notamment en peinture.

Je ne sache pas que Socotra puisse exporter autre chose que ces deux produits naturels. Les dattes qui y sont récoltées ne suffisent pas à la consommation des habitants, dont le nombre cependant ne s'élève pas à plus de 1,500 âmes. Le surplus leur vient, comme de Mascate, par les *boutres* (bateaux arabes), qui, se rendant de cette ville à Zanzibar, relâchent toujours à Socotra en allant on en revenant avec chaque mousson.

Le bétail est de petite espèce et très-maigre à Socotra; les volailles n'y sont pas très-abondantes, faute de grains pour les nourrir; nous n'y avons trouvé d'autres légumes que le pourpier, la pastèque et la citrouille. On dit qu'en mars et avril on y a des oranges, des] bananes et des raisins; nous n'avons pas même vu apparence des arbres qui devraient les fournir.

L'aloès s'extrait de la feuille de la plante appelée par les naturalistes *aloe spicata*, et comme la meilleure espèce, avant qu'on en tirât du cap de Bonne-Espérance et de Bombay, venait de Socotra, on la désignait dans le commerce sous le nom d'*aloès succotrin*. Le véritable aloès succotrin est extrêmement rare aujourd'hui en Europe, et celui qu'on vend sous ce nom vient presque en totalité des deux colonies anglaises que j'ai nommées; mais sa qualité est bien inférieure à celui récolté à Socotra.

Voici, autant que j'ai pu comprendre, comment les habitants de cette île s'y prennent pour extraire l'aloès de la plante qui le produit. On coupe les feuilles au ras de la tige, puis on les met dans des espèces de mortiers, où, après les avoir laissées à macérer, on les écrase; les débris des feuilles étant enlevés et pressés, on laisse reposer le suc pendant quelques jours. Les parties onctueuses qui surnagent à la surface sont mises dans des vases plats, pour être exposées au soleil, afin que l'évaporation des parties aqueuses se fasse promptement. Dès que ce suc s'est épaissi comme du miel, on le met dans de petits sacs faits avec des peaux de bouc et de chèvre; alors l'aloès est propre à être vendu. Dans cet état, il reste encore quelque temps liquide; mais si on veut lui faire acquérir promptement la consistance du brai sec, il suffit de le laisser exposé au soleil pendant huit ou dix jours, ou, ce qui vaut encore mieux, de le mettre sous des cendres chaudes.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette nouvelle branche d'industrie, qui pourra être essayée à Bourbon, puisque, par les soins de M. Pervillé, quarante pieds d'aloès de Socotra vont être remis au Jardin du roi, et comme les rejetons qui poussent à chaque pied dont on coupe la tête croissent et multiplient rapidement en les détachant pour les mettre en terre, je ne doute pas qu'avant peu d'années on ne soit en mesure d'en faire une répartition à beaucoup d'habitants.

Je ne pense pas qu'aucun bâtiment de guerre français ait abordé Socotra depuis 1830, ni même aucun navire du commerce; ce qu'il y a de certain, c'est que notre pavillon n'y était point connu. Aux questions faites aux habitants, pour savoir s'ils connaissaient, au moins de nom, les Français, les anciens répondaient que, depuis leur enfance, ils avaient entendu dire «que

«c'était une nation aussi brave que puissante, et qui avait beaucoup de sol-«dats; mais qu'ils n'avaient jamais vu de ces blancs-là dans leur pays; que «de temps en temps des bâtiments anglais se montraient dans leurs baies, «depuis qu'ils avaient essayé de s'établir à Tamarida, mais qu'ils n'y sé-«journaient pas.» Du reste, ces gens-là, même les chefs, sont si ignorants, qu'ils ne font aucune distinction entre les diverses nations européennes, et les confondent toutes sous la dénomination de *Frendji*.

JEHENNE (1).

MÉLANGES SUR L'YÉMEN.

NOTES EXTRAITES DU JOURNAL D'UN VOYAGE.

ARABIE CULTIVÉE. — YÉMEN. — HODEÏDA. — UN CAFÉ ARABE. — LE KISHER. — LE CAT. — MULTIPLICITÉ DES PUCES. — CHAMEAU DE L'YÉMEN. — UN PATRIARCHE. — JARDIN ARABE.

ARABIE CULTIVÉE. — YÉMEN. — Dans l'esprit des Européens, l'idée de l'Arabie s'associe presque toujours avec celle de désert et de population nomade; cela résulte naturellement de ce que les portions de cette contrée voisines des pays avec lesquels l'Europe a des rapports fréquents, celles aussi qui ont joué dans l'histoire publique ou musulmane un rôle important, et ont étendu jusque sur nous leur influence, sont effectivement désertes, ou plutôt stériles, et ne peuvent être habitées que par des peuples pasteurs, transportant d'un lieu à l'autre leur domicile momentané, selon les besoins de leurs troupeaux. Il n'y a pas d'autre manière de vivre possible dans ces parties de l'Arabie; et c'est pour cette raison, sans aucun doute, que les usages des Arabes ont resté immuables depuis le premier âge de l'espèce humaine; ils n'ont pas changé, parce que leur climat et la nature des conditions physiques au milieu desquelles ils vivent n'ont pas changé, et, telles qu'elles sont, ne comportent pas une autre existence.

Mais, quoique généralement les caractères physiques de l'Arabie soient

---

(1) M. Jehenne, capitaine de corvette, a fait, en 1841 et 1842, sur la gabarre *la Prévoyante*, un voyage à Moka, dans le but de s'y procurer des graines et des plants de café destinés à régénérer l'espèce à Bourbon, à Cayenne et aux Antilles. Cet habile officier a réussi dans sa mission, et son rapport, adressé à M. le contre-amiral Bazoche, a été inséré dans les *Annales maritimes*, par ordre de M. le ministre de la marine.

tels qu'on se la figure, et tels aussi que la population y soit nécessairement nomade, il y a cependant dans une aussi vaste contrée des points qui échappent à la règle commune. D'abord les besoins du commerce ont nécessité sur les côtes l'agglomération fixe d'un certain nombre d'habitants et la fondation de plusieurs villes, dont quelques-unes ont été ou sont encore considérables. En outre, quelques espaces de terrain sont cultivables et sont soumis chaque année à l'arrosement des pluies tropicales, ou peuvent, par le travail de l'homme, recevoir une irrigation artificielle. Dans tous ces endroits, l'Arabe, quoique peut-être il ait toujours au fond du cœur un instinct vagabond, s'est attaché au sol par la propriété et la culture, a bâti des demeures fixes, et les rapports constants et réguliers des individus entre eux leur ont naturellement donné des mœurs plus douces et un certain degré de civilisation.

Ces changements ont eu lieu principalement dans les parties montagneuses qui seules offrent des sources permanentes, et, par conséquent, la certitude de l'irrigation, sans laquelle, dans la plus grande partie de l'Arabie, il n'y a pas de culture possible. Mais c'est surtout dans l'Yémen, plus favorisé sous ce rapport, et où, à cause de sa situation méridionale, les pluies sont plus régulières et plus fréquentes, que la culture du sol a complétement fixé les Arabes, et leur a permis d'atteindre une civilisation plus avancée. Pendant longtemps aussi ce pays a été, en quelque sorte, l'entrepôt du commerce entre l'Inde et l'Occident; aussi a-t-il été le siége d'un des plus anciens royaumes de la terre, et la richesse de ses habitants était-elle devenue proverbiale, comme son nom indiquait le bonheur dont ils jouissaient. L'Yémen mérite donc, à plus d'un titre, l'attention, surtout si l'on considère sa position à l'entrée de la mer Rouge, et le retour probable du commerce par cette ancienne voie.

Hodeïda. — Outre un grand nombre de cabanes construites de branchages et couvertes de chaume, que l'on appelle *Eshshé*, la ville de *Hodeïda* contient de belles maisons bien bâties en briques, blanchies à la chaux, auxquelles leurs toits en terrasses, entourés d'une balustrade à jour de divers dessins, donnent une certaine apparence italienne. Les fenêtres sont fermées, comme dans presque tout l'Orient, par des cages faisant saillie sur la rue, et composées de grillages en bois, découpés de diverses manières, et véritables chefs-d'œuvre de goût et de patience. Les portes aussi sont, de même qu'à Djedda, sculptées avec beaucoup plus de perfection certainement que beaucoup d'anciens coffres très-admirés actuellement chez nous.

Les rues y sont plus larges et plus propres que dans les villes d'Égypte, mais les bazars sont petits et sales; et j'évitais surtout d'y passer pour ne pas être péniblement affecté par la vue de nombreux mendiants atteints d'une plaie gangréneuse très-commune sur la côte, et incurable chez les individus qui n'ont pas le moyen de bien vivre. Ces malheureux languissent et meurent souvent dans les rues sous les yeux des passants, sans que personne songe à les soulager. La ville en était remplie, et cependant trois

mois auparavant, le choléra, dans une apparition de quelques jours, en avait enlevé un nombre considérable. Un médecin français, au service d'Ibrahim-Pacha, lui avait proposé de fonder un hôpital pour les recueillir et les traiter, offrant de les traiter gratuitement; mais comme il aurait fallu les nourrir, le pacha refusa.

La population de Hodeïda est très-mélangée; les principaux négociants sont, comme je l'ai déjà dit, originaires du Hadramaut. On y trouve aussi quelques Juifs et Arméniens, et des Banians; ces derniers ont la liberté de suivre leur culte, mais non d'amener leurs femmes dans la ville; aussi n'y restent-ils que le temps nécessaire pour faire fortune. Ils ont soin de nourrir tous les pigeons de la ville par des distributions régulières de grains qu'ils répandent sur les toits de leurs maisons; leur bienfaisance s'étend même jusque sur les chiens, dont la race est exactement la même que dans le reste de l'Orient; mais ces animaux ne sont pas admis dans la ville, d'où on les chasse s'ils entrent, et ils se tiennent hors des murs, où tous les matins on leur fait des distributions de viandes achetées par les Banians. — La race la plus remarquable que l'on trouve à Hodeïda et sur toute cette côte, jusqu'à Djedda, est celle des Saumalis, qui, avec un teint complétement noir, ont de longs cheveux et des traits tout à fait européens. Habitants de la côte opposée, ils ne viennent à Hodeïda que pour y vendre du beurre, des moutons, et d'autres produits de leur pays. C'est une race superbe par ses formes, très-fière et très-courageuse, dont la langue est, je crois, la même que celle des Bisharris, tribu habitant entre le Nil et la mer Rouge, et ayant avec les Saumalis beaucoup de traits de ressemblance. Vêtus d'une ample pièce d'étoffe de coton, qu'ils drapent comme une toge, chaussés de sandales très-bien travaillées, et armés d'un couteau ou d'un poignard qu'ils portent attaché au bras, les Saumalis sont surtout remarquables par leur énorme chevelure ébouriffée, qu'ils taillent et arrangent d'une façon singulière; quelques-unes de ces coiffures sont comme celles que l'on trouve peintes dans les hypogées égyptiens.

N'ayant qu'un port ou plutôt qu'une rade très-dangereuse, la ville de Hodeïda n'en fait pas moins un commerce considérable; il l'était encore plus avant que le pacha d'Égypte eût pris, en quelque sorte, le monopole du café, s'en réservant la moitié, abandonnant l'autre aux négociants, mais leur interdisant le débouché de l'Égypte, où seul il voulait avoir le droit de vendre. C'est en partie à Hodeïda que les navires de l'Inde et du golfe Persique, revenant de Djedda, où ils ont vendu leurs marchandises pour de l'argent comptant, achètent une cargaison de retour composée principalement de café, de gomme, d'encens, d'ivoire, etc., produits de la côte opposée. C'est aussi là que sont apportées les perles pêchées dans les îles et récifs nombreux situés en face de Loheia. Les Banians, maîtres exclusifs de ce commerce, les envoient dans l'Inde, où elles sont, en général, plus estimées que celles du golfe Persique, à cause de leur couleur rose. J'ai eu l'occasion de voir chez le cheik Abun-ben-Cathân, un collier, ou chapelet, destiné au pacha d'Égypte, et dont le prix était évalué à plus de 50,000 fr.

Un café arabe.— Le kisher. — Craignant d'être importuné par la curiosité des habitants, je n'entrai pas dans la ville et passai la nuit dans un café semblable à ceux que l'on trouve sur toutes les routes de l'Yémen ; c'était une hutte ou plutôt un hangar de branchages, où l'on pouvait se procurer de l'eau, du feu, un *serir* (espèce de cadre supporté par quatre pieds, sur lequel on couche), du café et du *kisher.*

Le *kisher* est la pulpe qui entoure la graine du café, et qui, dans l'état frais, ressemble à celle de la cerise anglaise ; on la dessèche, et on en fait une décoction que les habitants boivent chaude à tous les instants de la journée ; elle est douce, sucrée, a un peu le parfum du café, et participe de ses propriétés excitantes. On suppose que c'est par économie que les Yéménites usent de cette boisson, de préférence au café préparé comme on le fait ailleurs, et dont ils réserveraient la graine pour la vendre, mais je ne le crois pas ; car cet usage est général dans toutes les classes : riches et pauvres boivent le kisher à tous les moments de la journée, et ce n'est qu'après leurs repas qu'ils boivent le café, dont les propriétés sont, disent-ils, trop échauffantes dans leur climat, pour qu'on en fasse un usage fréquent·

Le cat. — Le soir du jour où j'arrivai à Maammara, et constammen ensuite, le cheik Hassan, pour ne pas manquer aux usages reçus dans son pays, m'envoya un paquet de branches de *cât ;* ce sont les branches d'un arbre (*celastrus edulis*) originaire de l'Abyssinie, ainsi que le café, et que l'on cultive avec un soin extrême ; on en mange les bourgeons et les feuilles les plus tendres ; elles ont une propriété excitante, légèrement enivrante même, reposent de la fatigue, ôtent le sommeil, et font que l'on aime à passer la plus grande partie de la nuit dans une tranquille et sociable conversation ; aussi n'y a-t-il pas d'hommes qui dorment aussi peu que les Yéménites ; et cependant leur santé ne paraît pas en souffrir ; car les exemples de longévité sont communs dans le pays. Les propriétés stimulantes du cât sont telles, que les courriers envoyés pour porter des messages, pressés marchent souvent plusieurs jours et plusieurs nuits sans prendre d'autre nourriture ni soutien que les feuilles de cette plante, dont ils portent avec eux un paquet pour le manger en route. Pour moi, je m'habituai promptement à son usage, et finis par trouver un grand plaisir dans l'excitation douce qu'elle procure, et les rêves aussi frappants que la réalité qui en étaient la suite.

Le *cât* est cultivé sur tout le mont Saber ; il y est la culture la plus importante, et c'est lui qui attire tous les soins des habitants ; on le plante par bouture, et on le laisse trois années sans y toucher, en ayant soin seulement de fumer et d'arroser le terrain s'il est nécessaire. La troisième année, on arrache toutes ses feuilles en laissant seulement les bourgeons de l'extrémité de chaque rameau, qui, l'année suivante, se développent en jeunes branches ; on les coupe alors et on les vend en paquets, sous le nom de *cât moubarreh ;* c'est la qualité inférieure. L'année suivante, sur les branches ainsi tronquées, poussent les nouveaux bourgeons, que l'on

coupe de nouveau, et que l'on vend sous le nom de *cât méthami* ou de seconde coupe. C'est le plus estimé, et par conséquent le plus cher ; les jeunes feuilles et les bourgeons en sont très-tendres, et ont un goût assez semblable à celui de la noisette fraîche.

Les branches de cet arbre sont dans l'Yémen l'objet d'un commerce intérieur bien plus important que celui du café, et bien plus lucratif pour les propriétaires. Il en descend tous les jours du mont Saber une quantité considérable, dont la valeur, déjà assez grande sur le lieu même, s'accroît promptement en raison de la distance du lieu où on le transporte. Son usage, devenu une nécessité pour tout le monde, coûte assez cher ; car il est facile, sur le mont Saber même, d'en consommer pour 4 ou 5 francs par jour, à cause de la libéralité avec laquelle on en fait part à tous les visiteurs. — Le cheik Hassan, que sa position mettait dans l'obligation de recevoir jour et nuit les principaux personnages du pays, en achetait pour plus de 100 francs par jour, pendant son séjour à Ouadi-Sina.

Multiplicité des puces. — Dans un petit village situé près de la mosquée qui recouvre l'endroit où, d'après la tradition, fut enterré Jethro, beau-père de Moïse, je passai une nuit très-froide, au milieu des nuages, sur le toit de la maison, où la crainte des puces m'avait forcé de me réfugier. Ces insectes incommodes, qui n'existent pas dans les plaines, deviennent, en effet, tellement nombreux quand on s'élève dans les parties les plus fraîches des montagnes, que les habitants sont obligés de dormir dans des sacs de toile serrée, dont ils ferment l'ouverture sur leur tête après s'y être introduits tout armés et tout habillés. Il est souvent singulier de les entendre, après qu'ils se sont ainsi renfermés dans une espèce de bourse, continuer pendant des heures leur conversation. Ne pouvant respirer entre de pareils rideaux, et ne pouvant, d'un autre côté, me résigner à être dévoré tout vivant, je préférai, malgré le froid, coucher en plein air, au grand étonnement de mes hôtes, pour lesquels mon habitude de dormir la tête découverte était aussi singulière que leur usage pouvait me le paraître.

Chameau de l'Yémen. — Dans l'Yémen, comme au mont Sinaï, j'ai eu souvent l'occasion de remarquer combien on se fait généralement en Europe une idée fausse du chameau, en croyant que la forme de son pied le rend impropre à marcher dans un pays montagneux. Aucun animal, sans en excepter même le mulet, n'a le pas plus sûr dans les chemins les plus dangereux ; son pied ne glisse jamais, même sur les surfaces les plus polies, et il sait choisir avec un instinct admirable les endroits où il peut le poser avec le plus de sûreté ; quelquefois même, lorsque la montée est trop rapide, il a l'instinct de plier les jambes de devant et de marcher sur ses poignets, qui, comme on le sait, sont couverts d'un cal très-dur, et conserve ainsi à son corps une position horizontale, malgré l'inclinaison du terrain. C'est seulement dans les terrains fangeux que cet animal perd réellement ses utiles qualités, et ce n'est que dans des endroits pareils que j'en ai vu tomber quelquefois.

Un patriarche. — Le village était habité par la famille du vénérable Cheik-la-Sin, vieillard plus que centenaire, disait-on, dont le nom, pris de quelques-unes des lettres mystérieuses qui commencent certains chapitres du Coran, est très-commun dans l'Yémen. Sa maison était, en quelque sorte, un bureau de bienfaisance. L'âge de ce patriarche et la sainteté de sa vie l'avaient rendu célèbre dans toute cette partie de l'Arabie, et chacun, pour s'attirer ses bénédictions, se faisait un devoir de lui envoyer des dons de toute espèce, qu'il employait à exercer envers tout le monde l'hospitalité la plus illimitée.

Le Cheik-la-Sin, qui avait vécu cent ans sans avoir envie de sortir de son village, pour aller même jusqu'à Haïs, fut un peu déconcerté par l'apparition subite d'un Européen dans toute l'étrangeté de son costume national; cependant sa bonté ne se démentit pas, même envers un infidèle, et il m'accueillit aussi bien qu'il lui fut possible; seulement, craignant avec raison que mon arrivée n'alarmât les habitants des parties supérieures de la montagne, il jugea prudent d'envoyer vers eux un exprès pour les prévenir et leur demander s'ils voudraient permettre à un médecin européen d'aller explorer leur pays pour y chercher des plantes médicinales; car c'était le prétexte que j'étais obligé de donner à mes recherches, et la réponse que je faisais à toutes les questions dont on m'accablait sur le but de nos récoltes. Au reste, j'appris que je n'avais pas été le premier à visiter ces contrées dans ce but, vrai ou prétendu, et que de temps en temps des Arabes de Barbarie venaient dans l'Yémen chercher des plantes médicinales dont leurs livres leur enseignaient l'existence et l'usage, et qu'ils en emportaient des quantités considérables. Quelles sont ces plantes? et dans quel but des Arabes vont-ils les chercher si loin de leur pays? C'est ce qu'il m'a été impossible de savoir; mais le fait, tout singulier qu'il soit, m'a été attesté par trop de personnes pour qu'il me soit possible d'en douter.

Jardin arabe. — Quelques jours après avoir quitté Haïs, nous arrivâmes à un grand jardin, appartenant à mon ami Ezzé, planté sur le sable au bord de la mer, dans un endroit nommé *El-Ghaudja*, où probablement la rivière de Haïs, après s'être perdue sous les sables, reparaît au moment où elle atteint le niveau de la mer; car l'eau que l'on trouve en creusant d'un pied ou deux est douce, même à quelques pas du rivage, et dans des points recouverts par la marée montante.

Par un goût aussi remarquable chez les Arabes que son caractère lui-même, Ezzé avait la passion du jardinage; son jardin était régulièrement planté, tenu avec une propreté presque anglaise, et il aimait à y rassembler toutes les plantes qu'il pouvait se procurer; pour augmenter sa collection botanique, il avait eu soin, pendant notre voyage dans les montagnes, de recueillir des graines de toutes les plantes remarquables qu'il voyait, afin d'en propager la culture, tentative, qui probablement ne lui réussit pas. Parmi ses raretés, Ezzé me montra le seul cocotier que j'ai rencontré dans l'Yémen, quoique la nature des plaines paraisse très-favorable à la culture de cet arbre précieux. Outre l'intérêt qu'il offrait à cause de sa singularité

dans un pareil pays, le jardin était encore décoré par des cabanes de diverses formes, très-simplement, mais très-joliment construites avec des troncs et des branches de palmiers, en sorte que l'ensemble offrait au premier abord l'aspect du Jardin des plantes de Paris; tout autour était une vaste plantation de trois mille dattiers appartenant aussi à Ezzé. Lors de la saison des dattes, il invitait tous ses amis et beaucoup des habitants de Haïs à venir passer quelque temps chez lui. Les visiteurs se logeaient soit dans les chaumières du jardin, soit dans des huttes de branches de palmier formant un petit village situé tout auprès, mais désert à l'époque où je m'y trouvais, et y vivaient aux dépens des palmiers, dont jamais Ezzé ne vendait la récolte; générosité tout à fait arabe, et bien en harmonie avec le reste de son caractère.

Je pus remarquer dans cet endroit combien les dattiers, comme presque tous les palmiers, poussent avec vigueur dans des terrains salés. Sur la route de Moka, on en trouve qui croissent et donnent des produits très-importants sur un sol couvert d'une croûte de sel assez abondante pour servir aux usages des habitants. J'appris aussi d'Ezzé que le vent est favorable à la végétation du dattier, et que plus les vents sont violents et fréquents, plus les dattes sont abondantes et belles; enfin, j'ai pu vérifier le fait singulier, déjà observé par Forskall, que les dattiers sont attaqués, dans l'Yémen, par une espèce de fourmis qui les ferait périr, si, chaque année, on n'apportait des montagnes et ne suspendait pas à leur sommet des branches d'un arbre que je ne connais pas, et qui contiennent les nids d'une autre espèce de fourmis qui détruit celle du dattier. PAUL-ÉMILE BOTTA.

LE SAHARAH ALGÉRIEN.

Les populations indigènes de l'Algérie ne présentent à l'observateur aucun des caractères qui font deviner un peuple destiné à se constituer en nation. La foi musulmane semble, au premier abord, un lien puissant qui rattache entre elles tant de races d'origines diverses; mais, en l'étudiant avec soin, qu'elles nuances ne découvre-t-on pas dans l'action de cette religion sur ses croyants! A côté du conquérant, qui fut aussi un apôtre, on voit le converti qui n'a fait que subir la foi nouvelle; et si l'on rencontre tant d'indifférents et de cœurs tièdes parmi ces fidèles, il faut ici en rechercher la cause dans la diversité des origines bien plus que dans la situation des esprits au point de vue philosophique. En dehors de ce lien religieux, dont nous ne devons pas exagérer l'importance, le caractère, les mœurs, la constitution même de la tribu, offrent des différences nombreuses qui donnent à chaque groupe de cette population sa physionomie propre et toute spéciale.

Les deux grandes divisions qui nous frappent d'abord dans ces races sont nécessairement indiquées par l'événement de la conquête: les vaincus

d'un côté, les vainqueurs de l'autre; et, entre les deux, la partie la moins tenace, la plus sociable, si j'ose dire ainsi, de chacune de ces populations qui a su sacrifier quelque chose de son caractère aux circonstances nouvelles, et a opéré une sorte du fusion. A ce partage des races correspondent des divisions géographiques, car chacune s'est établie sur le terrain le plus approprié à ses habitudes, le plus en harmonie avec sa vie. Les Kabyles, considérés comme descendant des races indigènes, se sont réfugiés dans les montagnes qui longent le littoral de la Méditerranée; les Arabes, qui ont fait la dernière invasion, se sont établis dans le Saharah, dédaignant les plaines les plus fertiles de l'Afrique pour des solitudes arides qui leur rappelaient leur patrie. Entre ces deux races, dont la vie offre de si grands contrastes, nous trouvons cette population mélangée fixée dans les parties les plus favorables aux travaux agricoles.

Nous voyons les montagnards adonnés au jardinage et à la petite culture; la tribu est presque devenue un village, parce que la tente a été remplacée par la chaumière. L'industrie a laissé des traditions, et les institutions, en harmonie avec les lieux difficiles qu'ils habitent, semblent avoir été sagement discutées pour garantir l'indépendance de ces réfugiés. Les Arabes, au contraire, nomades, pasteurs, voyageurs et commerçants, méprisent tout travail sédentaire; l'agriculture elle-même est à leurs yeux une occupation avilissante; ils cherchent la liberté dans le mouvement. La population intermédiaire s'est consacrée à la fois à l'éducation des bestiaux, à l'élève des chevaux, et au labourage; elle sert de lien à ces deux races, qui viennent chez elle échanger leurs produits et s'approvisionner de grains.

Depuis l'année dernière, les événements de la guerre nous ont mis en contact avec la population du Saharah, que nous ne connaissons que par des récits imparfaits. L'enlèvement de la zemalah d'Abd-el-Kader nous a ouvert avec elle des relations politiques qui sont de nature à modifier profondément les conditions et les difficultés de notre établissement en Afrique. C'est ce peuple nouveau pour ainsi dire, le pays qu'il habite, ses mœurs et son caractère, que nous allons essayer de faire connaître en retraçant ce que nous avons pu observer de sa vie.

On appelle désert (saharah), en Algérie, la portion qui s'étend au delà de la deuxième chaîne de montagnes, situées à trente-cinq ou quarante lieues au sud du littoral. De l'est à l'ouest, en suivant tout le développement des côtes, la limite des terres cultivées (tell) et du désert est marquée par les monts Aourès et la Houdnah, dans la province de Constantine; par le Djebel-Dira, le Kaf-el-Akhdar et Boghar, dans la province de Médéah; par Thaza, le Téniet-el-Ahad (col du marché du dimanche) et les dernières pentes sud de l'Ouarasenis, dans la province de Milianah; enfin par Takdemt et le pays des Djafferia, dans la province de Mascara. Cette zone, qui s'étend de l'est à l'ouest sur toute la longueur de l'Algérie, a trente à quarante lieues de profondeur du nord au sud. On voit qu'elle forme à elle seule la moitié du territoire attribué par la plupart des géographes à l'ancienne régence d'Alger. Comme frontière politique, elle touche: à l'est, au

Beled-el-Djerid de Tunis; à l'ouest, au royaume de Maroc; au sud, à des peuplades errantes dont on ne connaît pas bien encore la constitution et l'importance.

Ce saharah algérien ne répond nullement à l'idée que nous nous faisons du désert d'après les notions géographiques. Il ne faut pas s'attendre à trouver ces grandes solitudes de sables dont le vent déplace sans cesse les flots mouvants; ce n'est plus cette mer dont les tempêtes sont plus terribles encore que celles de l'Océan, et dont le nom seul éveille dans l'esprit des pensées grandioses, des images fantastiques où se mêlent et se confondent les effets du mirage, les tortures de la soif, tous les hasards, tous les dangers. — C'est un pays découvert, mais non sans mouvements de terrain. Le sol est aride, crayeux, quelquefois sablonneux, mais non entièrement dépourvu de végétation. On rencontre en assez grand nombre des plantes aromatiques, d'autres légèrement amères ou salées, qui font d'excellents pâturages pour les troupeaux; mais ces plantes sont chétives, rabougries, et d'un vert très-pâle, j'ai presque dit maladif. Les principales espèces sont le chiehh (sorte de thym), le guettaf et l'alfa, dont les chevaux se nourrissent volontiers, le djell et le rethoum, qui remplacent les broussailles pour faire du feu. De loin en loin se montrent quelques arbres appartenant à la famille des lentisques et des thuyas, les bethoum; puis, lorsqu'il y a de l'eau, quelques roseaux, des tamarins, quelques petits champs d'orge et de cucurbitacées.

Il y a en effet de l'eau dans ce désert, et on y cite même des rivières. Hâtons-nous d'ajouter, pour rester dans le vrai, que presque tous ces cours d'eau tarissent en été, et que cette maigre végétation disparaît, à l'exception de quelques parties privilégiées, où les sources ne s'épuisent pas, et qui constituent de véritables oasis. Ces contrées ne sont donc habitables, même pour les Arabes nomades, que depuis la fin de l'automne, après les premières grandes pluies, jusqu'à la fin du printemps, au commencement des fortes chaleurs, environ six mois. Toutes les eaux suivent une direction constante et vont de l'ouest à l'est. Les courants les plus forts, après avoir parcouru une certaine étendue du désert, inclinent vers le nord et entrent dans le tell par les vallées les plus faciles, comme le Nahar-Ouassel, par exemple, qui devient le Chélif sous Boghar. L'eau donne la vie au désert : partout où elle arrive, l'herbe croît, le sol, quelque pauvre qu'il soit, se couvre d'une végétation précieuse pour les bestiaux; on se hâte de cultiver quelques mètres carrés pour récolter un peu d'orge; les tribus se rapprochent et établissent entre elles des relations plus suivies. Mais dès que le soleil vient tarir les sources, tout disparaît : l'herbe, les plantes, les champs sont bientôt envahis par la poussière; les populations fuient avec leurs troupeaux et s'avancent vers le tell pour échapper à une mort certaine. Les rares sources qui conservent un peu d'eau deviennent des points importants qu'on se dispute les armes à la main, et dont la possession, chèrement acquise, est toujours précaire.

Lorsqu'on regarde le Saharah des sommets de la deuxième chaîne de

l'Atlas, les mouvements du terrain ne sont plus appréciables à l'œil; on voit devant soi une plaine immense d'une couleur uniforme, et sur laquelle l'ombre des nuages jette parfois de larges taches sombres. A l'est et à l'ouest le regard ne rencontre pas de limites et s'étend jusqu'à l'infini ; au sud, à quinze ou dix-huit lieues, l'horizon est borné par une chaîne de montagnes fort élevées en apparence, surnommées *Montagnes Bleues*, à cause de leur belle nuance. Au dela de ces sommets, les Arabes assurent qu'il y a encore d'autres chaînes de montagnes, des oasis, des jardins, de petites villes; de sorte qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait très-bien nier l'existence de ce grand désert de Saharah, qui, d'après nos anciens géographes, dévorait tout le cœur de l'Afrique. Heureusement nous voyons diminuer chaque année l'immensité de ce désert, et beaucoup des terreurs qu'il inspirait s'évanouissent.

Ces vastes plaines, ces montagnes, ne sont pas des solitudes. Il y a partout des populations nombreuses, qui possèdent de grands troupeaux de moutons, des chameaux, des chevaux qui suffisent à une cavalerie brave et puissante. Il y a des bourgades où se sont réunis quelques artisans, puis des villes plus considérables, qui envoient chaque année des émigrants vers le littoral de la mer. Dans beaucoup d'endroits, le sol est couvert de débris romains. A Taguin, on a trouvé dans les ruines des médailles de l'empereur Faustus; presque toutes ces misérables bourgades portent encore le nom superbe de *Kessar* (château, citadelle), comme souvenir de leur ancienne prospérité. A quelques lieues au sud de Goudjilah, il y a un bois assez considérable d'arbres à essences, tels quel le pin, le genévrier, une espèce de cèdre, etc., que les habitants de cette petite ville exploitent pour la fabrication du goudron. Les Arabes se servent beaucoup de cette substance pour préserver leurs chameaux des maladies de peau, qui sont fréquentes et très-dangereuses.

Nous savons déjà que les habitants du Saharah sont des Arabes nomades. Ils sont constitués en tribu comme les autres indigènes; mais quelles nombreuses dissemblances dans les détails de l'organisation! Chez les Arabes du tell, la tribu se nomme *aarch*, qui rappelle l'idée de maison et de demeure fixe; les nomades pasteurs l'appellent *nedjaa*, nom qui indique une grande population *en marche* avec ses troupeaux. La subdivision de la tribu se désigne dans le tell par le mot *douar* (rond, cercle), parce que les tentes sont plantées circulairement. Dans le Saharah, pour la même désignation, on se sert du mot *nezlah* (descente, repos, halte courte). Dans la langue des agriculteurs, les moutons et les chameaux se comptent par tête; les nomades pasteurs les comptent par troupeau. Ici le cheik a des pouvoirs très-étendus, puisqu'il distribue les terres de labour, et exerce ainsi une influence très-grande sur la fortune de tous ses administrés. Là la vie nomade devient une garantie de l'indépendance de chacun; le cheik est un chef purement militaire à l'origine, et qui, pour être obéi, doit être noble et brave. Comme tous les peuples voyageurs, l'Arabe du désert a une imagination vive, qui demande sans cesse des émotions nou-

velles; il n'est point fanatique dans sa foi religieuse, et n'a pas cette horreur instinctive de l'étranger qui caractérise les autres indigènes. Les idées aristocratiques et guerrières ont sur lui un empire absolu. Aux yeux de tous les habitants de l'Algérie, les Arabes du Saharah appartiennent à une race privilégiée ; on les nomme les *Arabes purs*. Les familles qui ont quelques prétentions à une origine noble se rattachent au Saharah ; les Djouad et les Daouada (noblesse militaire) sortent tous de cette souche. Au sud d'Aïn-Madhi, près du Djebel-Ouarguelah, on rencontre encore aujourd'hui les Beni-Hilal et les Ouled-Yakoub, tribus du Hedjaz (péninsule arabique), qui, plus de mille ans après leur émigration, ont su se maintenir intacts sur la terre étrangère. Ils venaient acheter des grains à Tekdemt.

Mobiles par goût autant que par nécessité, les tribus du Saharah parcourent annuellement dans leurs émigrations des distances considérables. Rarement on les voit séjourner plus d'une semaine dans le même lieu. On cite parmi elles les Arbaa, qui partent du fond du désert de la province de Constantine et arrivent jusqu'aux environs de Boghar. Ils voyagent continuellement, soit qu'ils viennent, soit qu'ils retournent, et parcourent ainsi plus de trois cents lieues chaque année. Ce que nous avons dit du désert, du genre de végétation qu'on y trouve, du peu d'importance des cultures, explique bien la nécessité où sont ces tribus de se rapprocher tous les ans du tell. Elles y viennent dans un double but : pour écouler leurs produits et pour s'approvisionner en grains. Elles se livrent ainsi à un commerce d'échange très-étendu. La laine de leurs troupeaux se tranforme, sous leurs tentes, en tissus variés : ce sont des burnous, des haïks, des convertures, des étoffes pour faire les tentes, des sacs appelés *tellis*. Le poil du chameau devient sur les métiers des femmes un tissu très-recherché. Elles apportent des œufs et des plumes d'autruche, des gazelles et des dattes. Elles prennent en retour des armes, de la poudre, quelques étoffes de calicot et de soie, des objets de quincaillerie, et enfin des grains.

C'est vers la fin du printemps que les tribus nomades commencent leur mouvement vers le tell, pour ne pas passer l'été dans le Saharah. Après les moissons, les autorités qui commandent les tribus agricoles ouvrent des marchés sur différents points de la frontière du tell ; alors les tribus nomades, qui sont en relation d'amitié avec le gouvernement, viennent solliciter la permission d'acheter des grains sur ces marchés. On leur vend ce droit assez cher pour que cette redevance puisse tenir lieu d'un impôt ; cette contribution est ordinairement payée en moutons, en chameaux ou en laine, que le gouvernement taxe à un prix assez bas pour qu'il puisse réaliser de gros bénéfices en revendant. Lorsque ces tribus sont en état de rébellion, on leur interdit l'entrée des marchés, et la famine ne tarde pas à les amener à composition ; car le commerce des grains est formellement défendu aux musulmans, et une tribu se ferait scrupule d'acheter des grains plus qu'il ne lui en faut pour sa consommation, afin de les revendre ensuite. D'ailleurs, le gouvernement surveille facilement les achats et ne tarderait pas à s'apercevoir de la fraude, si une tribu voulait faire l'approvisionnement d'une autre tribu en même temps que le sien.

Ces conditions forcées, que la nécessité et les circonstances font aux tribus du Saharah, permettent d'apprécier sûrement et le genre de relations qui a pu exister entre elles et Abd-el-Kader, et de quelle nature doit être la domination que nous sommes appelés à exercer sur elles. Habituées à une vie indépendante, elles ne se trouvaient en rapport avec le gouvernement d'Abd-el-Kader qu'à l'époque de leurs approvisionnements; le droit d'achat payé, elles étaient affranchies de toute demande d'impôt ou de contributions.

Le chef exerçait sur sa tribu un pouvoir sans autre contre-poids que le consentement de ses inférieurs. Dans les querelles de tribu contre tribu, on ne craignait pas l'arrivée inattendue d'un allié assez puissant pour donner à un parti toutes les chances de succès; elles se trouvaient libres et indépendantes. Mais, lorsque, traqué de retraite en retraite, Abd-el-Kader dut chercher un refuge dans le Saharah, emmenant avec lui la plus grande partie de ce qu'il lui restait de forces régulières, sa famille et les familles de tous ses plus dévoués partisans, lorsqu'il constitua enfin sa zemalah, les circonstances changèrent bien pour les tribus du Saharah. L'émir, chassé du tell, privé de ressources, songea à demander à la population du désert ce qu'il ne trouvait plus ailleurs; les premières contributions furent déguisées sous divers prétextes religieux; mais bientôt, se sentant le plus fort, il leva le masque, et exigea ouvertement. Il fallut se soumettre à tout, car Abd-el-Kader avec sa zemalah gardait les portes du tell, et on dut subir sa loi pour avoir des grains. On conçoit avec quelle impatience ces populations supportaient le voisinage dangereux de cette capitale de tentes, qui souillait leur désert pour ainsi dire, et leur ôtait tous les avantages de la vie nomade.

Nous ne nous arrêterons pas à constater de quelle importance était aussi pour le tell la destruction de la zemalah d'Abd-el-Kader; nous ne devions que montrer dans quelle position les Arabes nomades étaient vis-à-vis d'elle. Dès qu'ils virent que quelques heures avaient suffi au courage français pour dissoudre cette population innombrable, ils se tournèrent immédiatement contre elle, et s'indemnisèrent par le pillage de la longue contrainte qui leur avait été imposée. Notre succès, en dégageant les abords du tell, nous rendit maître de la situation. Les tribus nomades vinrent d'elles-mêmes nous offrir leur soumission; car il dépend aujourd'hui de nous, suivant les besoins de notre politique, de les affamer en leur fermant les marchés du tell. La connaissance des conditions d'existence de ces immenses populations qui occupent le Saharah était, comme on le voit, très-intéressante; car on pouvait craindre que la nécessité d'établir solidement notre domination ne nous entraînât à porter la guerre jusqu'au fond du Saharah. Aujourd'hui nous échappons à d'aussi graves inquiétudes, puisque nous voyons que l'occupation du tell, avec une surveillance active et intelligente de tous les marchés, suffira pour que nous tenions le Saharah dans l'obéissance.

ISMAEL URBAIN.

SOUVENIRS D'ÉGYPTE.

MAGICIENS ET PSYLLES.

On trouve parmi les Coptes, des devins, des magiciens d'une grande réputation qui exploitent le public égyptien, chrétien ou mahométan. En 1810, il en existait deux au Caire, dont la réputation était grande: l'un se nommait le *Mallem Daout l'Achkar*, et l'autre, le *Mallem Ibrahim;* ils habitaient un quartier de l'Esbekiyeh.

Le peuple assurait que ces deux hommes communiquaient avec le diable, dont ils recevaient, disaient-ils, un secret pour découvrir les trésors cachés. Quand un fonctionnaire avait encouru la disgrâce du maître, il allait trouver le Mallem Ibrahim ou le Mallem Daout, auquel il racontait sa peine. Celui-ci recevait la déposition, et remettait au plaignant un papier écrit de sa main, en lui enjoignant de le porter jour et nuit. Si le fonctionnaire était réintégré, le magicien prenait à son client une somme dont le chiffre était déterminé dans une obligation qu'il avait eu le soin de se faire délivrer tout d'abord.

En Égypte, les disgrâces ne sont pas éternelles; l'homme destitué revient parfois plus puissant qu'il n'était, et cela explique les richesses du Mallem Ibrahim. Les femmes, dans les plus grands sérails, consultent un magicien, elles se rendent chez lui sous la conduite des eunuques. L'une demande le moyen d'avoir des enfants, l'autre, l'amour de son maître, dont une rivale s'est emparé. Un homme est certain que des vases remplis d'or et d'argent sont enfouis dans la cour de sa maison, mais il ignore l'endroit précis qu'ils occupent; le devin le sait et découvrira les vases si le propriétaire de la maison consent à lui accorder l'argent nécessaire à l'achat de quelques substances, dont il a besoin pour obtenir le secours du diable.

Dans le mois de juillet 1811, la femme d'un Copte qui était absent depuis plusieurs mois fit venir dans son habitation le Mallem Daout l'Achkar, et voulut savoir de lui où gisaient des trésors qu'on assurait être enterrés dans sa maison. Le magicien demanda la permission d'examiner les divers appartements, entra dans les confidences de la maîtresse, et parvint à connaître l'état de sa fortune. On arrêta un plan de travail: Daout devait veiller pendant sept jours et sept nuits; il était indispensable de brûler des parfums, et la femme délivrait les sommes qu'on lui demandait pour se procurer les substances indispensables au succès de l'entreprise. Après avoir obtenu de cette Copte trop crédule tout l'or qu'elle possédait, le Mallem Daout annonça que le diable allait venir; son opération touchait à sa fin, disait-il, mais son dernier travail était urgent, et pour l'exécuter, il fal-

lait encore du numéraire. La femme avait dépensé jusqu'à son dernier para, elle vendit ses ornements.

Un soir le devin assura que le diable se présenterait infailliblement dans la nuit, on l'attendit. A l'aide de quelques pièces de monnaie, Daout avait obtenu l'assistance d'un domestique, et à une heure avancée de la nuit, ce dernier devait apporter dans une excavation pratiquée au milieu d'une chambre abandonnée, six grandes jarres que le magicien remplirait de terre. L'heure promise pour l'apparition du diable venait d'être annoncée au minaret voisin, quand le mari de la Copte entra. Il demanda de l'argent; la femme, surprise, se jeta à ses genoux, et raconta ce qui s'était passé entre elle et le Mallem Daout. Le mari interrogea le domestique, qui avoua la fourberie du magicien.

Daout fut cité à la citadelle; un procès lui fut intenté, et après quatre mois de prison et l'application réitérée du fouet, il fut condamné à trois ans de galères.

Les Coptes ont autant de préjugés que les Musulmans; ainsi que ces derniers, ils sont fatalistes, et leurs femmes consultent volontiers les idiots mahométans, comme les tireurs d'horoscopes de toutes les nations. On les rencontre auprès des mosquées, cherchant à obtenir d'un cheik une parole que le dégoûtant santon laisse désirer longtemps. Ce sont les filles, les femmes égyptiennes qui font la réputation des devins, des sorciers du pays. Une contrariété, un mauvais traitement, une déception dans l'union conjugale, amènent l'épouse copte ou mahométane au tribunal du santon, à celui du devin ou du cheik le plus estimé dans le canton qu'elle habite.

Tous les prophètes ne vendent pas leurs oracles de la même manière: il en est qui défendent à leurs clients de prononcer une seule parole quand ils arrivent à eux; les solliciteurs placent une pièce de monnaie dans leur bouche, et, sur l'invitation qui leur est faite, ils pensent au motif de leur visite. Le magicien doit deviner. Il fixe l'homme ou la femme qui attend, puis médite et recule, prête l'oreille, crie et se tait. Le devin s'est mis en rapport avec les esprits, et bientôt il prononce, d'un ton élevé, une sentence favorable ou malheureuse.

Dans le portique de l'*oquelle* (habitation) des esclaves au Caire, on trouve, à gauche en entrant, un gros homme, âgé de cinquante ans environ; il est assis, les jambes croisées, sur un banc de bois. Cet homme est un cheik fort habile, dit-on, que visite chaque jour une multitude de femmes. J'avais entendu parler de lui, et je voulus m'assurer par moi-même de la célébrité de ce magicien. Un jour, de très-bonne heure, je me rendis à l'*oquelle*, et je pris place à côté de lui. Je le saluai à la manière du pays; le cheik me rendit le salut, me présenta une pipe, et me fit apporter du café.

Après les compliments d'usage, il me questionna sur l'objet qui lui procurait, disait-il, le plaisir de me voir; je lui récitai ce conte: «J'aime de-«puis longtemps une jeune fille, et je ne puis en être aimé; elle rejette mes «propositions, et refuse les offrandes que je fais déposer à ses pieds; que

«faut-il faire? Je suis languissant, ma santé s'affaiblit de jour en jour, «et je me trouve dans le monde comme un vaisseau sans gouvernail au «milieu de l'Océan.»

Le magicien avait écouté très-sérieusement l'exposé de mon état, et en s'approchant de moi, il me demanda à l'oreille si j'avais des cheveux de celle que j'aimais.

«Non, lui répondis-je. Eh bien! reprit le cheik, tâchez d'obtenir une «mèche de sa chevelure, et dès que vous l'aurez, par ma barbe! la jeune «fille sera votre propriété.»

Je promis de faire tout ce que voulait le magicien, et je demeurai près de lui pour observer sa clientèle.

Une femme vint; elle était couverte d'un drap de soie noire, et, suivie d'une négresse, elle marchait assez vite, en jetant, à droite et à gauche, un regard de curiosité inquiète, que projetaient deux grands yeux noirs admirablement fendus.

«Que la paix soit avec vous!» dit-elle à l'homme près duquel je siégeais. —«Et à vous la paix,» répliqua le cheik. La femme tenait ses deux mains enveloppées dans l'extrémité de son drap noir, et remit au magicien un mouchoir noué à l'un de ses bouts. L'homme défit le nœud, et trouva une pièce d'or de la valeur de 3 francs qu'il mit dans sa bouche, puis il mesura le mouchoir avec ses doigts, balbutia quelques mots dont je ne pus comprendre la signification, et récita une prière.

La femme s'approcha du cheik, et lui parla tout bas assez longtemps; je ne pus rien entendre. Ensuite le magicien prit un livre, et en lut deux pages, en prononçant souvent le nom de Fatime, c'était sans doute celui de la personne qui recourait au savoir de l'habile Égyptien.

Après la lecture, il écrivit quelques lignes sur une demi-feuille de papier, plia cette dernière, donna à son pli une forme triangulaire, et la remit à la femme: «Que Dieu vous soit en aide,» lui dit-il, et la femme s'en alla.

J'étais curieux de connaître ce qui avait conduit l'Égyptienne devant le cheik, mais je n'osais l'interroger. Je feignis beaucoup d'indifférence pour tout ce qui s'était passé sous mes yeux, et, afin de me rendre le magicien favorable, je fis servir, à mon tour, un café sucré; c'était donner à mon voisin la preuve d'un grand attachement. Nous bûmes deux tasses, je fumai le narghilé à tube de roseau, et, en soufflant lentement des nuages épais d'une fumée blanche et odorante, je priai le cheik de me dire s'il n'avait pas observé, dans la personne de sa cliente, une grande inquiétude.

«C'est peu de chose, me répondit le magicien; cette femme se plaint de «la négligence de son mari, elle craint qu'une autre ne l'ait frappé du re«gard, et elle m'a demandé le talisman qui doit lui rendre les bonnes grâces «de son époux.»

Une seconde survint, elle fut bientôt suivie d'une troisième, et dans l'espace d'une heure environ, le magicien avait reçu 5 ou 6 francs. Je trouvai que le métier n'était pas sans avantage.

Les devins de bonne aventure sont très-répandus en Égypte, et les Coptes fournissent, à eux seuls, une grande partie du tribut que ces fourbes prélèvent sur la crédulité publique. Il existe dans le Saïd (Haute-Égypte) des familles dont les membres ne s'allient point à des étrangers; elles sont anciennes, leur origine est inconnue. Ces familles parlent une langue particulière, et les individus qui les composent ont une physionomie différente de celle des Egyptiens. Elles donnent à l'Égypte les tireurs d'horoscopes qui parcourent le pays, et qu'on voit dans les rues du Caire, étalant, sur un haillon, des coquilles de formes diverses.

Les hommes descendent au Caire en hiver, et les femmes y viennent en été; on les reconnaît à leur visage fortement bruni, et au nez dont une aile est traversée par un clou de girofle. A certaines époques de l'année, par exemple, un peu avant le départ de la grande caravane pour la Mecque, d'autres charlatans venant du Garbe (l'ouest) circulent dans les quartiers de la capitale, et les Coptes sont encore ceux que ces misérables exploitent principalement.

Les Coptes croient aux psylles, et dès qu'un d'entre eux a vu un reptile dans sa maison, il appelle un de ces enchanteurs de serpents, célèbres en Égypte depuis les temps les plus reculés.

Au Caire, ils sont en assez grand nombre, et constituent une corporation dont le chef se dit un descendant du grand cheik Reyfaypé, mort il y a longtemps. Les psylles ne sont pas sans occupation ; beaucoup d'habitants les emploient, et il est certain qu'on rencontre des reptiles dans un très-grand nombre de maisons.

Je ne sais s'il faut croire aux psylles, j'ignore si ces hommes possèdent réellement la vertu d'attirer et de maîtriser les serpents, comme il en est qui subjuguent par le regard seul des animaux féroces; je rapporterai ce que j'ai vu.

En 1841, je demeurais au Caire. Passant, un matin, dans une rue voisine de mon habitation, je vis deux Arabes cheminant ensemble, et faisant, à très-haute voix, l'offre d'enlever, des maisons, les serpents qui pouvaient s'y trouver. J'arrêtai l'un de ces hommes, et je l'invitai à m'accompagner, lui déclarant qu'il existait dans ma demeure un ou deux reptiles dont je voulais être débarrassé. Arrivé chez moi, j'enjoignis au psylle de se déshabiller, craignant, lui ai-je dit, qu'il n'y eût de la supercherie dans le métier qu'il exerçait.

L'Arabe ôta son bonnet, deux robes, etc. Après s'être montré tout nu de la tête aux pieds, il me demanda la permission de conserver sa chemise, j'y consentis, mais après avoir acquis la certitude qu'aucun serpent n'avait été caché dans les plis qu'on aurait pu pratiquer à la chemise.

Le psylle jeta son turban, jeta ses robes, et nous montâmes ensemble. Personne n'était entré, je ne pouvais soupçonner qu'on eût employé quelque ruse.

Parvenus sur le haut de l'escalier, j'examinai encore mon Arabe, je le palpai sur tous les points, et je l'introduisis dans une chambre à coucher,

séparée d'une autre par une porte vitrée. «Voici, lui dis-je, en montrant «cette dernière, l'appartement où se trouvent les reptiles. Ouvrez, mais je «désire que vous n'entriez pas, s'il est possible; demeurez à la porte de la «chambre.»

J'espérais, en mettant cette condition, suivre plus facilement les manœuvres du psylle et laisser moins de prise au charlatanisme, si l'opérateur était un fourbe. Il ne fit point d'opposition. Deux de mes amis étaient venus me voir, je les invitai à rester près de moi, et à suivre très-exactement les mouvements de l'Égyptien. Nous étions donc trois qui veillions sur un.

Le psylle commença : armé d'une baguette très-flexible, il avait retroussé ses manches et se promenait autour de la première chambre en affectant beaucoup de gravité. Il regardait le plafond, invoquait le cheik refayb, son patron, puis il appelait un serpent. Tout à coup, sa figure s'anima, il devint rouge, et dans cet état, en brandissant sa baguette, il adressait en son langage force imprécations contre le reptile, qu'aucun de nous n'apercevait. Le psylle crachait aux murs, puis il ordonna au serpent de se présenter.

Tout cela se faisait à la porte de la deuxième chambre, sous nos yeux, à nos côtés; et je déclare que l'Égyptien n'a pas franchi les limites que je lui avais assignées. Sans changer de place, le psylle porta le haut du corps en avant, de manière à pouvoir examiner l'intérieur de la chambre; de la main droite, il conduisait en haut, en bas, la baguette qu'il portait depuis le commencement de ses opérations. *Le voilà*, s'écria-t-il, *le serpent est à moi!* Mes deux amis et moi, nous regardâmes dans l'appartement, et nous vîmes ramper, sur les dalles de la deuxième chambre, un long serpent de couleur jaune. L'enchanteur nous défendit d'approcher, et, seul, il alla prendre le reptile, qu'il saisit un peu derrière la tête, après avoir trois fois craché dessus. L'Égyptien annonça qu'un autre serpent existait encore dans le même lieu; il répéta les premières manœuvres, et après quelques instants, un autre reptile, mais plus petit que le premier, apparut également.

L'homme dont je viens de rapporter les opérations avait-il effectivement la faculté d'amener à lui des serpents, ou bien les reptiles que nous avons vus étaient-ils dressés par lui? Peut-on ne pas supposer encore que l'Égyptien n'ait été porteur de quelques substances dont l'odeur attire les serpents, comme il en est qui font venir les poissons, les rats, les souris? Je ne sais, et, sur aucune de ces questions, je ne puis donner de réponse.

HAMONT.

ÉGYPTE ANCIENNE.

DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE EMPLACEMENT DU LAC MOERIS,

Par M. LINANT DE BELFONDS,

Ingénieur français au service du pacha d'Égypte,
et membre correspondant de la Société orientale de Paris.

Le lac Mœris, ouvrage gigantesque des anciens rois d'Égypte, est, sans nul doute, par son utilité, leur plus grand titre à la reconnaissance et à l'admiration des hommes.

Malgré le désaccord qui règne sur ce point dans les récits des auteurs anciens, la surface de ce vaste réservoir devait être d'environ 405,479,000 mètres carrés, et sa profondeur de 25 mètres.

Selon Hérodote, sa plus grande longueur était dans la direction nord et sud.

Le lac était alimenté par les eaux provenant des fortes crues du Nil, et qui y étaient amenées par le Bahr-Jousef (canal de Joseph), dont le niveau, bien plus élevé que celui du lac, permettait d'y conduire les eaux, et de les y maintenir à la hauteur des digues.

Les digues étaient construites de main d'hommes, partie en amas de cailloux et de graviers mêlés de terre, partie en maçonnerie.

Pomponius dit que le lac pouvait porter de grands-vaisseaux qui servaient à conduire les denrées de la province par le Nil, pour les distribuer ensuite dans les diverses parties de l'Égypte.

Selon Strabon, il était desservi par plusieurs canaux, dont les ouvertures étaient fermées par des barrières au moyen desquelles les architectes réglaient l'entrée et la sortie de l'eau.

Le pays où était le lac Mœris était sec et aride; on voyait au milieu du lac deux pyramides qui s'élevaient au-dessus des eaux d'environ 92 mètres; chacune portait à son sommet une statue.

Hérodote et Diodore de Sicile placent le labyrinthe un peu au-dessus du lac, non loin de la ville de Crocodilopolis; et, d'après Etienne de Byzance, cette ville était bâtie près du lac Mœris, sinon sur ses bords.

Le but de ce travail immense était de régulariser et d'utiliser les débordements du fleuve, qui ne pouvaient être avantageux que dans certaines limites : il donnait la fertilité et la vie à une vaste étendue de pays, qu'il assainissait aussi en facilitant l'écoulement des eaux lorsque leur trop grande abondance les faisait y séjourner trop longtemps.

La destruction du lac sera présumablement survenue par la négligence et la mauvaise administration des rois successeurs de Mœris. Une forte crue

aura sans doute emporté les digues mal entretenues, et ruiné ce magnifique ouvrage; il est certain qu'il n'existait déjà plus du temps de Pline, puisque cet auteur dit : «Il y avait une grande pyramide dans le nome arsinoïte, deux dans le memphite, non loin du labyrinthe, dans le lieu où fut le lac Mœris, c'est-à-dire la grande fosse.» Pline, liv. XXXVII, cap. 12.

Malgré des indications en apparence si positives, le véritable emplacement qu'occupait le lac Mœris était resté jusqu'à ce jour introuvé. Les savants s'accordaient à reconnaître qu'il devait être situé dans le Fayoum; mais ils n'étaient nullement d'accord sur sa position : quelques-uns croyaient le trouver dans le lac Keiroum (le Birquet-el-Korn des Arabes); mais ce lac, situé dans la partie la plus basse du Fayoum, ne peut offrir aucune trace de l'utilité, qui était le signe caractéristique de l'ouvrage du roi Mœris.

Hérodote dit que le lac recevait les eaux du Nil par un canal; que ces eaux coulaient pendant six mois dans le lac, et pendant six mois du lac dans le fleuve.

Pour que, pendant l'inondation, le lac ait pu recevoir les eaux du Nil par le Bahr-Yousef, il fallait que son niveau fût inférieur à la prise d'eau de ce canal; et pour qu'en second lieu, il pût reverser vers l'Égypte toutes les eaux acquises pendant l'inondation, il fallait qu'il fût placé de manière à ce que les eaux qu'il pouvait contenir fussent élevées au-dessus du lieu par où elles devaient se déverser, et par conséquent au-dessus de l'embouchure du Fayoum.

Par sa position, le lac Keiroum peut recevoir le trop plein des inondations; mais jamais il n'a pu les déverser sur le Fayoum. Ce lac n'était donc pas le lac Mœris. Mais ce problème, si intéressant pour la science, si utile peut-être pour l'avenir d'une partie de l'Égypte, vient d'être résolu par un de nos compatriotes.

M. Linant de Bellefonds, ingénieur français, habitant depuis plus de vingt ans l'Égypte, où ses connaissances spéciales lui ont valu le titre d'inspecteur en chef des ponts et chaussées, s'était depuis longtemps occupé de cette grande question, lorsqu'un événement presque fortuit lui a fait trouver le véritable emplacement du lac Mœris. Voici comment il raconte lui-même ce fait curieux, dans un mémoire savamment écrit par lui, et publié par la *Société égyptienne*.

«Préoccupé de l'idée que c'était dans la partie supérieure du Fayoum que l'on devait chercher l'emplacement du lac Mœris, et non dans la partie basse, où les savants se sont toujours en vain efforcés de le trouver, j'avais souvent fait la route du Fayoum à Zawie-el-Masloub, sur le bord du Nil, et parcouru toute la province, sans pouvoir m'arrêter à une conception satisfaisante, lorsqu'enfin une circonstance presque fortuite détermina en moi une conviction entière et précise.

«Je m'étais arrêté dans le ravin de Bahr-Bella-Ma, près de Sellé, et je jouissais du plaisir, si rare dans ces contrées, d'être assis sur un gazon frais au bord d'une eau coulante. Je regardais çà et là autour de moi les forma-

tions des talus du Bahr-Bella-Ma; vers le haut de ces talus verticaux, j'aperçus, au-dessus des couches de pierres et de limon, la coupe transversale d'un monticule, et cela sur les deux côtés du bassin; ces deux coupes étaient perpendiculaires sur la direction de la route, et je me souvins que cette route était très-droite, sur une hauteur qui dominait le terrain au nord plus que celui au sud; pour me confirmer dans la réalité de ce souvenir, et pour suivre l'idée qu'il développait en moi, je me hâtai de gravir le talus du ravin, et je me trouvai effectivement sur un terrain élevé, où était la route: je vis alors distinctement que c'était une énorme digue faite de main d'homme, et très-droite depuis El-Edona jusqu'à un point un peu à l'est des ruines que l'on rencontre sur les bords de l'ancien canal de Wardan. Ce canal, le plus oriental de tous ceux du Fayoum, est abandonné maintenant; il avait sa prise d'eau dans le Bahr-Yousef, à l'est du déversoir d'Awarat. Les dimensions de cette digue, son état, sa composition, qui est d'un peu de terre, de beaucoup de cailloux et de graviers, éveillèrent en moi la pensée que c'était un travail fort ancien, et appartenant probablement au lac Mœris. Voulant vérifier cette conception, je repris cette digue à son origine à l'est; elle était bien alignée jusqu'à El-Edona, et de là jusqu'à El-Ellam. Le terrain au sud était de 2 mètres plus bas que la digue, et de 8 à 9 mètres vers le nord, ce qui s'expliquerait par le dépôt du limon dans l'intérieur de l'enceinte, lorsque cette digue servait à y retenir les eaux. Il est difficile de mesurer exactement la largeur de la digue, parce que le talus au nord a une pente très-douce; mais on peut l'évaluer à 60 mètres environ.

« A El-Ellam, au village même, cette construction si remarquable ne se voit plus; elle disparaît, ayant été, sans doute, emportée autrefois sur ce point par les eaux qu'elle servait à contenir. Une lacune analogue se manifeste sur d'autres points; mais les nombreuses traces de ce grand travail se montrent en tant d'endroits, que je pus facilement les réunir par la pensée, et en faire une ligne continue. Ainsi, je la rencontrai aux environs de Biamo, au nord-ouest et à l'ouest de deux constructions en pierres qu'on a prises pour des piédestaux de statues; de là, en remontant vers le sud-ouest, aux environs de Zaweit, entre ce village et les ruines de Crocodilopolis, j'aperçus les restes de quelques parties de la digue se dirigeant vers les décombres; je la revis au sud-est de Médinet, et je supposai qu'elle avait dû passer à Ebgig, et de là à Attamné; ensuite, je la retrouvai faite en bonne maçonnerie, et passant près de Miniet-el-Heït, où elle ferme la prise d'eau ou la tête du Bahr-el-Neslet, et allant ainsi jusqu'à Chidimo, de là vers le lac Garac, où elle se termine au désert; de ce côté, elle n'était plus en maçonnerie. Je la mesurai près de Bahr-el-Neslet, où elle a près de 10 mètres de largeur, un fort talus vers le bas, et des contreforts nombreux en aval. Sa hauteur est, dans le même lieu, de 12 mètres, et on y a pratiqué des ouvertures pour l'écoulement des eaux par Barh-el-Neslet. J'ai remarqué aussi, dans cet endroit, une grande quantité de digues en maçonnerie et de ponts ruinés, anciennement brisés et rebâtis sur place.

Selon les traditions du pays, cette digue aurait été primitivement l'œuvre des Pharaons.

«Qu'on se figure, maintenant, une ligne partant du commencement de la digue au sud-est de Sellé, se continuant, comme je viens de l'indiquer, jusqu'à Birquet-Garac, de là revenant vers le nord, le long du désert, par Shek-Ahmed, position importante, parce qu'on y voit, sur la lisière du désert, la ligne de niveau des eaux à une hauteur où elles n'atteignent plus maintenant; qu'on suive cette ligne passant par Calamchâ, Deïr, tournant à Demichquine sur la droite, prenant la digue de Polalwane, passant à Awarrat-Equilan, ensuite au pont d'Illaoum, allant au nord-ouest par la digue de Gued-Alla, retournant à l'ouest par Awarat-el-Makta, et de là regagnant son point de départ à Sellé: toute l'étendue de terrain, circonscrite par cette ligne est, selon moi, l'emplacement du lac Mœris.

«Le lac, placé dans la position dont nous venons de parler, et étant formé par la grande digue que nous avons décrite, se trouve, comme le dit Hérodote, présenter sa plus grande longueur du nord au sud.

«Les positions du labyrinthe et de la ville de Crocodilopolis étant, d'une part, à la pyramide d'Awarat-el-Makta, et de l'autre, au nord de la ville de Médinet, ou sous les nombreux décombres nommés Coum-Faresse, il se trouve que le labyrinthe était bien auprès du lac, comme le dit Diodore de Sicile, dans la Libye, et situé d'une manière convenable, puisqu'il est, non dans les terres où se trouvait le lac, mais sur la lisière du désert.

«La place que le lac occupait était jadis une campagne, comme le dit Pomponius; cette partie, en effet, même avant que les dépôts du lac en aient exhaussé le niveau, étant la plus élevée du Fayoum, aura dû être cultivée la première; plus tard, pour former le lac, on se sera servi de cet espace si approprié au but qu'on attendait. Il est à observer, de plus, que, dans toute cette étendue de terrain, on ne rencontre que deux ou trois petits villages sans aucun signe d'antiquité.

«Le lac, placé dans la position que je lui ai trouvée, était dans un terrain sec et aride d'un côté, puisque, depuis El-Garac jusqu'à Sellé, il est bordé par la chaîne libyque.

«A Biamo, on trouve deux constructions en pierres de taille, que l'on a prises pour deux piédestaux de statues. Ce sont deux masses informes qui s'élèvent au-dessus du sol; mais on peut remarquer qu'autour de ces deux blocs, il y a, au niveau du sol, une enceinte carrée formée de grosses pierres bien posées, et que ce qui reste debout se trouve presque au milieu de cette enceinte. Cet entourage carré a encore en quelques endroits, au-dessus de terre, trois assises de pierres. L'enceinte du bloc le plus à l'est présente, à celui de ses angles qui est le plus exposé au nord-est, quatre assises de pierres d'angles; celle du bas est dégradée, mais celle du haut étant bien conservée, on voit qu'elles formaient l'angle et l'arête d'une pyramide. Il est impossible de s'y méprendre, et il n'y a pas de doute que ces deux blocs aient fait partie des corps de pyramides dont les pierres ont été emportées pour d'autres constructions, comme c'est encore aujourd'hui l'usage,

quand on a besoin de bâtir un pont ou un barrage dans les environs. Ces deux pyramides ne se trouvaient point au milieu du lac, mais dans le lac; et, comme elles étaient entourées d'eau, on aura dit qu'on les apercevait au milieu. On remarque fort bien encore, sur les pierres de l'enceinte, les traces des eaux qui ont baigné ces constructions à cette hauteur. Ces deux constructions sont nommées, dans le pays, Corsi-Pharaoun, ou chaises de Pharaon; c'est ce qui les aura fait nommer des piédestaux de statues; et en ceci, encore, les traditions conservées dans la mémoire des habitants du pays sont d'acord avec ce que nous a transmis Hérodote, qui dit que sur les pyramides il y avait des statues.»

Parcourant toutes les données historiques, M. Linant de Bellefonds établit d'une manière incontestable l'identité de l'emplacement qu'il indique avec celui du lac Mœris. Il pense qu'il serait facile de restaurer cet antique ouvrage, et de lui rendre son utilité première.

«La perte qu'on ferait, dit-il, en rendant à son ancienne destination l'espace qu'occupait le lac, serait celle de trois ou quatre misérables villages, et d'environ 40,000 feddans (1) de terre; mais ce léger sacrifice serait compensé, et bien au delà, par la mise en culture, sans le secours d'aucune machine, de 8 à 900,000 feddans; et, dans le cas d'inondations extraordinaires, comme celles que l'on a vues les années précédentes, le lac, remis en état, serait encore d'un grand secours: il servirait à recevoir et à déverser beaucoup d'eau dans le lac Keiroum; et, s'il ne suffisait pas à empêcher tous les désastres amenés trop souvent par les fortes crues, il serait au moins très-utile pour les diminuer d'une manière notable.»

Par cette précieuse découverte, M. Linant honore le nom français qu'il porte, et paye largement sa dette de gratitude à l'Égypte, sa patrie d'adoption. Nous faisons des vœux pour que Méhémet-Ali adopte la grande et généreuse pensée de la restauration du lac Mœris; sans nul doute, une pareille œuvre, en lui méritant la reconnaissance de son peuple, ajouterait encore à sa propre renommée.

J. Sainte-Croix-Pajot.

---

(1) Le feddan vaut 4,200 mètres 83 centimètres carrés.

CORRESPONDANCE

DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE ET DE LA REVUE DE L'ORIENT.

(EXTRAITS.)

I. — Colonisation de l'Algérie. — Réclamation et rectification.

La lettre suivante a été adressée au président de la *Société orientale :*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de mon ouvrage sur la colonisation de l'Algérie; je vous prie d'en faire agréer l'hommage par la Société orientale, pour sa bibliothèque.

Dans un article du troisième cahier (juillet) de la *Revue de l'Orient*, MM. Hamont et Marey-Monge, faisant un rapport sur l'ouvrage de MM. Obert et Carles, ont dit, en parlant de mon plan de colonisation: «M. Enfantin propose de confier les travaux de colonisation à l'administration des ponts et chaussées, moyen transitoire, sur lequel nous ne nous permettrons pas de prononcer.» Cette phrase renferme une erreur, ou du moins elle pourrait donner une idée très-fausse de mon livre. — J'ai proposé de CRÉER *un corps des travaux publics de l'Algérie, en vue des travaux coloniaux;* j'en ai donné le plan d'organisation. C'est à ce corps NOUVEAU, et non pas à l'administration ACTUELLE des ponts et chaussées, que j'ai proposé de confier la direction des travaux de colonisation *civile;* et, quant à la colonisation *militaire*, je n'ai pas même prononcé le nom des ponts et chaussées.

Veuillez, monsieur, agréer mes remercîments pour l'envoi que vous voulez bien me faire de la *Revue de l'Orient;* je prends un vif intérêt à sa lecture et aux progrès de la Société qui l'a fondée.

J'espère que plus celle-ci se développera, et plus les intérêts de notre possession africaine y prendront d'importance. C'est en Algérie surtout que nous touchons à l'islamisme, que nous devons nous associer à lui, que nous pouvons le mieux apprendre comment nous devons l'aborder ailleurs. C'est surtout *pour* l'Algérie, c'est-à-dire pour le bonheur et la gloire de cette *portion de la France*, que l'Orient nous intéresse en ce moment.

Or, l'Algérie n'a pas été signalée parmi les causes de la fondation de la Société orientale; mais, par la force des choses, elle me paraît devoir y prendre, de jour en jour, une place plus importante; j'espère qu'avant peu d'années, ce sera par des habitants de l'Algérie, par des *Franco-Algériens*, que tous les pays *musulmans* seront enfin facilement explorés, bien décrits et équitablement jugés.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

P. ENFANTIN.

II. — Les Kabyles de Bougie.

Depuis mon départ d'Alger, j'ai un peu circulé sur la côte orientale de nos possessions d'Afrique. Le lendemain même du jour où M. Duplan vous écrivait, je partais pour Bone. Dans cette petite traversée, je ne fis qu'apercevoir plusieurs points, Bougie, Gigelli, Philippeville, etc. J'eus seulement le plaisir, à Gigelly, d'être témoin d'une vive fusillade entre les Kabyles (1) et les soldats de la légion : il y eut de notre côté dix blessés et deux tués. J'étais spectateur, car notre bateau longeait la côte et délogeait les Arabes des broussailles à coup d'obus et de boulets. Ils durent éprouver de grandes pertes; néanmoins cette affaire ne signifiait rien : ce n'était qu'une simple chasse.— Mon séjour à Bone fut très-agréable. Cette petite ville est gaie; les environs sont très-sûrs, et je commençai mon service en passant cinq jours de garde au poste de la Seybouse (2) : là se trouve un atelier de condamnés; et l'œil s'y promène sur l'emplacement de la fameuse Hippone, pour aller se perdre dans la plaine de Drehan, où paissent 3 à 4,000 bœufs, autant de chèvres et de moutons, produits de nos razzias. Après le retour de la colonne, je dus songer à me rendre à mon poste de Bougie. J'aurais bien désiré avoir un moment pour vous donner une description de Bone; mais à mon arrivée, il manquait d'officiers pour le service, parce qu'ils étaient presque tous en expédition sur les frontières de Tunis, et il me fallut passer mon temps à courir de la ville à la qasbah (la citadelle), à faire manœuvrer des recrues, etc.; de plus, peu habitué aux violentes chaleurs, je me trouvais le soir comme abasourdi et fort heureux de me reposer; malgré cela, j'allais le matin, en compagnie d'un de nos commandants, prendre le café à la maure, et baragouiner un peu d'arabe; nos professeurs étaient deux riches Maures du pays. Mais voici maintenant le revers de la médaille.

Je suis actuellement à Bougie : là le plus grand silence, une plus grande chaleur, des ruines et des Arabes terribles pour voisins. Je ne puis guère aujourd'hui vous donner des renseignements bien exacts : c'est à peine si nous avons reconnu une lieue autour de nous. Il n'a pas encore été possible de pénétrer chez les Kabyles des montagnes voisines, qui sont très-nombreux (3). Je trouve que l'on est trop bon pour tous ces gens-là : on leur

(1) Ce mot est une altération de l'expression de *El-Qobayl*, les tribus, par laquelle les Arabes désignent toutes les tribus d'ancienne race disposées sur les massifs de l'Atlas.

(2) La *Seybouse* des Arabes, le *Rubricatus* des Romains, est l'une des principales rivières de l'Algérie; elle se jette dans le golfe de Bone, à quelque distance au sud de cette ville.

(3) Le territoire de Bougie, jusqu'à une grande distance de cette ville, est la partie de l'Algérie où les vieilles et indomptables tribus indigènes sont restées les plus nombreuses et les plus fortes. Les Carthaginois, les Romains, les Arabes, et les Turcs, sont passés successivement au pied de leurs sauvages montagnes sans pouvoir leur faire sentir toute la puissance de leurs armes.

permet de venir s'embarquer sur nos bâtiments pour aller travailler à Alger; et quand ils ont gagné de quoi acheter un fusil, de la poudre, etc., ils retournent chez eux s'équiper au grand complet, et nous canarder. Chaque jour, un des principaux chefs vient en conférence ici; il voudrait obtenir la dignité d'*imâm* (préfet) sur toutes les tribus voisines; mais on doute trop de sa fidélité pour lui accorder ce qu'il demande : il y a six ans, c'est lui qui a assassiné un des commandants de Bougie. Les menées de ce chef kabyle sont, du reste, toutes personnelles; car en demandant ce titre d'imâm, il se ménagerait notre appui pour résister à un autre chef dont il est l'inférieur, et ensuite il échapperait à la vengeance dont lui et son peuple sont menacés dans l'expédition qui se prépare contre leur territoire, et qui doit le traverser dans la direction du Sétif. Le tort que l'on a, selon moi, c'est de donner trop d'importance à tous ces petits chefs indigènes; et un de nos Arabes me faisait à ce sujet une observation fort judicieuse. «Comment voulez-vous, me disait-il, obtenir quelque chose des Kabyles; vous êtes trop «bons: faites donc sentir d'abord votre puissance de vainqueurs; régnez par «la gloire, et puis vous reviendrez peu à peu à des sentiments plus doux. «Vos chefs sacrifient trop souvent leur dignité, et alors le Kabyle les traite «de *lâches;* car pour lui, comme pour l'Arabe, un lâche est celui qui ne «sait pas faire sentir au vaincu qu'il est vainqueur.»

Il faisait allusion, en me parlant ainsi, à un commandant supérieur très-brave et qui, dans une conférence avec ce chef kabyle dont je vous parlais, s'avança de vingt pas au-devant de lui, au lieu de l'obliger à se rendre en dedans de nos lignes. On s'était donné mutuellement des otages, il est vrai; mais, de notre côté, c'était le fils du commandant, tandis que le Kabyle avait remis sans doute quelques-uns de ses domestiques. Vous concevez s'il y avait à craindre avec des gens qui n'ont pas de parole. Une chose qui entretient singulièrement la résistance de ces Kabyles, c'est la désertion. La légion étrangère est composée de soldats de toutes les nations, naturellement sans grande discipline: de tels soldats ont besoin de faire sans cesse le coup de fusil, ou d'être entretenus dans une activité continuelle. La vie de garnison les tue : la désertion devient alors un besoin, besoin qui doit être bien impérieux, car ils savent la vie qui leur est réservée. Les Espagnols surtout, si bons soldats au feu, désertent la plupart sans trop savoir pourquoi : cela vient de l'inactivité fatale chez des hommes qui sont un peu de la nature de l'Arabe. Une fois chez les Kabyles, le déserteur devient musulman; mais avant il lui faut endurer toutes les vexations possibles de la part des hommes et des femmes : il est tenu dans la servitude la plus abjecte, contraint de se prêter à d'infâmes exigeances, forcé d'être de garde presque continuellement, les Kabyles ayant organisé depuis quelque temps un service d'avant-postes et de ronde. Pour s'affranchir le plus tôt possible de cette vie pénible, ces déserteurs donnent tous les renseignements qui leur sont demandés : aussi nos voisins commettent-ils de temps en temps, malgré toute la vigilance possible, des vols extraordinaires. Quelquefois ils traversent en cachette les avant-postes, viennent dé-

molir les fours à chaux, emportent la chaux et les planches; une autre fois c'est le fallot du stationnaire qui disparaît, et cependant le fallot ne peut être enlevé sans faire retentir une petite sonnette; tantôt ils défoncent pendant la nuit le mur du magasin de l'hôpital, et volent des draps et des chemises; tantôt ils enlèvent les fusils au ratelier d'armes dans les chambres des soldats. On s'attend sans cesse à de pareils coups; on les a vus, on les voit, mais il est impossible de les prendre. Quand l'Arabe exécute une chose de ce genre, il marche pendant quatre pas, met l'oreille à terre; s'il n'entend rien, il continue; d'autres sont distribués à de petites distances, et ils s'avancent, comme les autres, à la sourdine. Leur agilité extraordinaire fait qu'ils vous glissent pour ainsi dire entre les mains (1).

Cependant on vient de leur donner une petite leçon : depuis un an, les gendarmes dressaient des embuscades pour prendre les voleurs; mais elles étaient toujours déjouées. Il y a huit jours, ils avaient enfin trouvé le bon endroit, et à dix heures du soir, le coup devait réussir. Quinze Arabes arrivaient avec précaution; on les laisse passer; mais quelques pas plus loin, ils reçoivent une décharge de mousqueterie, et ils s'enfuient dans les ravins en hurlant et en criant : *allah!* Aucun d'eux n'eût échappé, si, après la décharge, on eût couru sus à la baïonnette; mais ils eurent le temps de charger leurs fusils, de tirer et de se sauver. Ne sachant à qui s'en prendre, ils coururent autour des blockaus pour tuer les factionnaires; on leur riposta, et ils disparurent avec le jour. Depuis lors, ils n'en continuent pas moins leurs incursions déprédatrices, et on ne sait toujours comment les prendre. On trouva trois morts et des traces de sang dans plusieurs directions; ils étaient armés complétement, fusil, yatagan, flissas de toute beauté et d'un grand luxe. Le kaïd de Bougie les reconnut pour des fils ou parents de cheiks. Leur costume de dessous était composé de guêtres en cuir comme les zouaves, d'une veste également en cuir, d'un pantalon avec ceinture; un burnous recouvrait le tout. L'emploi fréquent qu'ils font du cuir dans leur costume leur a fait donner le nom de *cordonniers :* ce sont des Kabyles pur sang. — Ils sont en général assez grands, forts, bronzés et la barbe rare, et d'un type différent de celui des Arabes; ils ont le *front de cheval* (l'auteur de la lettre entend dire *très-fuyant*), le nez gros, la figure parfaitement ovale. L'Arabe a la figure plus belle, le nez aquilin, un beau front, une bouche serrée, et le menton pointu.

Ces gens-là ne redoutent rien, et ne craignent que le canon. On me disait dernièrement que, dans une fusillade, ils étaient venus jusqu'au pied des blockaus se faire hacher, *dans l'intention de les renverser avec leurs épaules*. Infatigables, bons cavaliers, ils pourraient se défendre longtemps s'ils étaient bien menés; mais ils ne savent pas faire la guerre, et c'est ce qui les perdra.

---

(1) Que l'on veuille bien rapprocher de ceci les passages dans lesquels Cooper décrit la manière dont les *peaux rouges*, les sauvages américains, exécutent leurs expéditions nocturnes.

Si l'on entreprend l'expédition dont je vous parlais, il sera nécessaire d'avoir beaucoup de monde, car du Gourayah (1) où je suis, je ne vois avec la longue vue que des tribus échelonnées sur toutes les montagnes. Les mercredis, jour de marché, la plaine est couverte de cavaliers : ils viennent passer un gué, et se rendent derrière un mamelon : c'est là le rendez-vous, la réunion. Le marché fini, on discute les intérêts du pays, on prend les mesures voulues par les circonstances, et on se retire rarement sans quelque rixe sanglante. Vous comprenez, mon cher ami, qu'en parcourant tout ce pays, dans lequel on n'a pas encore pénétré, en apprenant l'arabe, je puis, si l'expédition a lieu, recueillir des renseignements très-curieux.

Voici maintenant la mauvaise saison qui approche; je compte l'employer à vous donner une description de Bougie. J'espérais même vous envoyer quelques croquis, mais il ne m'a pas été possible de le faire. Au Gourayah, le difficile, quand on commence quelque chose, est de savoir si on pourra la finir. Les brouillards vous enveloppent presque continuellement ; mais quand ils se dissipent, le coup d'œil est superbe. J'ai écrit plusieurs fois à M. Duplan et à M. de Bellemarre pour qu'ils m'envoyassent quelques couleurs, des crayons, du papier à dessiner, car, dans notre trou de Bougie, il n'y a rien. Je n'ai pas reçu de réponse, et depuis j'ai appris que M. Duplan était en tournée du côté d'Oran.

III. — Quelques actes du shah de Perse. — Clémence intéressée. — Navigation à vapeur dans la mer Caspienne.

Au commencement du mois de juillet 1843, le shah s'était mis en route pour Casbin, non pour y rester, mais pour se rendre de là dans les montagnes de Tarum, où il y a des eaux minérales que les médecins persans lui avaient recommandées pour la goutte. Ces sources ne sont qu'à la distance de 10 pharasanges environ de Casbin. Toute la cour et les deux missions étaient à sa suite. Mais je ne dois pas omettre de vous apprendre un fait qui a eu lieu à ce sujet et qui est parfaitement caractéristique. Quand la nouvelle de la prochaine arrivée du shah et de la cour, accompagnée d'une horde de *serbasses* et de *farraschs* (gendarmes), se fut répandue à Casbin et dans ses environs, les notabilités de cette ville adressèrent une supplique au shah avec une offrande de 3,000 tomans (36,000 fr.), pour qu'il voulût bien changer d'avis et remettre son voyage à une époque plus opportune; car le passage des *farraschs* et du bataillon d'artillerie qu'il amenait avec lui à travers les champs de blé et d'orge ne pouvait qu'en détruire

(1) Le *Gourayah* ou *Gouréyah* est le sommet le plus élevé du massif sur le flanc oriental duquel s'élève en amphithéâtre la ville de Bougie ou Boudjélah ; il a 671 mètres au-dessus de la mer voisine (Voyez Bérard et de Tessan, *Description des côtes de l'Algérie*, 1837, p. 105).

les récoltes et ruiner les paysans. Le shah garda les 3,000 tomans, et ordonna que chaque signataire de la pétition payât une amende de 100 tomans de plus. Cela fait, il partit pour Casbin.

Chemin faisant, il résolut de faire mettre à mort l'émir Siwan-Mirza-Nebi-Khan, nommé tout nouvellement gouverneur général de la province du Fars. Le crime de cet homme était d'avoir méprisé un ordre autographe du roi de payer 400 tomans à la femme Hadji-Abbas, Française, convertie à l'islamisme, et qui, comme fleuriste, a ses entrées dans le harem et jouit de la bienveillance royale. L'ordre était déjà donné aux bourreaux de lui passer la corde au cou, quand le Moutemid Dowlet, gouverneur d'Ispahan, est arrivé à temps pour se jeter aux pieds du roi et implorer sa clémence. Le shah fait grâce, mais il veut que Nebi-Khan ait les yeux crevés; nouvelles supplications du généreux eunuque Moutemid pour obtenir un pardon complet. Le shah fait *cadeau*, d'après l'expression persane, au Moutemid des yeux de l'émir Siwan; mais il jure, sur la tête de son successeur, que le coupable doit recevoir 3,000 coups de bâton. Nouvelles supplications du Moutemid; refus du shah, qui fait signe aux vingt bourreaux qui ne le quittent jamais d'administrer la bastonnade. Le Moutemid, connaissant le faible du roi, fait apporter 3,000 tomans, qu'il offre lui-même dans un plateau *pour racheter* les 3,000 coups de bâton. L'aspect de cette somme achève de calmer le souverain, et sauve l'émir Siwan d'une punition à laquelle il n'aurait jamais survécu, vu le mauvais état de sa santé!

On a longtemps dit que le shah se dirigerait sur Hamedan après avoir pris les eaux une quinzaine de jours, mais ce n'était là qu'une pure conjecture. Il est cependant probable qu'il avait conçu une pareille idée dans le principe. La nécessité de choisir un point de concentration pour les troupes et les forces militaires, à proximité des frontières occidentales, d'où les Persans doivent toujours chercher à opérer préférablement une invasion; cette nécessité avait pu porter le roi à jeter les yeux sur Hamedan, dont la position paraissait fort convenable pour servir de quartier général. De nombreux parcs d'artillerie, envoyés dès le printemps dans les plaines de Sultanieh, devaient également être transportés ultérieurement à Hamedan. Mais tous ces projets et bien d'autres encore semblent avoir été contre-carrés par les représentants de Russie et d'Angleterre, lesquels, en cette occasion, agissent dans un accord parfait; puis l'envoi du colonel Ferrand à Kerbellah, pour constater les désordres qui ont eu lieu, et les conférences qui s'étaient ouvertes à Erzeroum et qui ne finissent jamais, parce que les commissaires, à ce qu'il paraît, ne sont pas munis des pouvoirs suffisants, ont fait tomber cette question turco-persane dans la plus grande langueur. Le rapport de M. Ferrand, sur le massacre de la cité sainte, ne fait que confirmer tout ce que nous avions appris déjà par bien d'autres voies. La férocité de Netchib-Pacha, en cette circonstance, est inexplicable. Il est de fait qu'il n'a pu agir sans qu'il ait eu des ordres de son gouvernement; un général, tout pacha qu'il est, ne peut assumer une aussi immense responsa-

bilité. Tout autre roi que le goutteux Mehemed-Shah aurait tiré une terrible vengeance de ce massacre et de l'insulte faite à la religion schyite.

La Perse, quoique pauvre, et comparativement moins forte que la Turquie, pouvait encore mettre sur pied une armée considérable et capable de tenir tête à une milice plus brave que celle des Turcs. Si, dès le commencement, le gouvernement eût profité de l'effervescence générale et consenti aux propositions des Moullas et des particuliers de déclarer la guerre, en dépit des intrigues diplomatiques des deux puissances *protectrices*, ce différend toucherait maintenant à son terme, et probablement c'eût été à l'avantage des Persans, car ceux-ci étaient alors décidés à tout. Maintenant la première ardeur est amortie; le fanatisme même des Moullas a beaucoup diminué, parce que tout en ce monde a une fin. Le découragement s'est emparé de tous; voyant que le shah, qui, par ses infirmités, n'est qu'un automate, le premier ministre, Hadji-Mirza-Agassi, qui a la monomanie de dissiper le trésor pour faire fondre dix fois plus de canons et de bombes qu'il n'en faudrait, et toute la cour, n'ont fait, en cette circonstance, que se laisser continuellement influencer et remorquer par les volontés du comte de Medem et de M. Scheel.

Néanmoins les tentatives de la diplomatie pour amener un accommodement entre les deux puissances sont restées jusqu'ici infructueuses, et on a ici (à Tauris) la conviction qu'aucune transaction solide ne peut avoir lieu avant qu'un conflit éclate. Les griefs qu'ont entre elles la Perse et la Turquie sont de trop longue date, se sont trop envenimés par ces derniers événements, pour qu'on en fasse bon marché. Ces griefs, de politiques qu'ils étaient, sont devenus religieux et nationaux, et si jamais la diplomatie européenne parvient à imposer une pacification avant que le différend soit vidé sur le champ de bataille, ces griefs, loin de s'éteindre, ne feront que renaître un peu plus tard avec beaucoup plus de vivacité, et produiront, chez les deux peuples, un plus puissant instinct de vengeance. La diplomatie semble oublier que toutes les contestations de la Perse avec la Turquie ont eu pour principe cette divergence d'opinions religieuses, laquelle a toujours empêché ces deux Etats de vivre en parfaite harmonie.

Les deux officiers français qui étaient au service du shah viennent de faire route pour la France, par la voie de Tifflis. Le seul Français qui soit maintenant à Téhéran est le colonel Boissier, qui paraît vouloir y rester encore cinq ans, époque prescrite par son contrat avec le gouvernement. M. Boissier, pas plus que tous ses compatriotes, n'a jamais été activement employé par le gouvernement; c'est ce qui a été la cause du départ de ces derniers, qui, jeunes et pleins d'avenir, espèrent faire mieux leur carrière en France.

Un colonel russe vient d'arriver de Saint-Pétersbourg, d'après l'invitation du shah, afin de faire exploiter certaines mines de cuivre argentifère et de fer, qui se trouvent dans les montagnes de l'Elbours. Mais il est probable que le shah en sera bien vite dégoûté, car il n'aimera pas à fournir les

frais nécessaires d'exploitation, surtout à une époque où le trésor est en pénurie.

Le Firman-Firman, ou gouverneur du Fars, prince Ferhade-Mirza, est destitué et amené presque enchaîné à Téhéran, pour avoir voulu faire parvenir à la banque de Bombay plusieurs millions, produits de ses exactions, durant les quatre années qu'il a administré cette vaste province: il était en outre accusé d'avoir *songé* à se rendre indépendant. On croyait que le shah, dont il est le frère consanguin, le ferait mettre à mort ou lui ferait crever les yeux, comme cela se pratique habituellement en pareil cas, mais il s'est contenté seulement de confisquer tous ses trésors et tous ses biens, et de le faire enfermer dans une maison.— C'est l'émir Siwan-Mirza-Nebi-Khan qui lui succède au gouvernement du Farsistan; car les 60,000 tomans qu'il a offerts en cadeau au roi ont été acceptés; mais depuis ce qui lui est arrivé, il y a un peu de doute qu'on lui permette de partir sans le forcer à ajouter encore quelques milliers de tomans à ce qu'il a déjà donné.

Le gouvernement russe vient d'établir un service régulier de pyroscaphes d'Astrakhan à Astarabad. Les bateaux toucheront à Derbend, à Bakou et à Enzeli; ils sont au nombre de trois. Le premier était attendu à Astarabad le mois dernier. Bientôt la mer Caspienne sera sillonnée d'autant de bateaux à vapeur que la Méditerranée. Ces bateaux ont été construits en Angleterre, et on leur a fait descendre le Volga en passant par Saint-Pétersbourg. Le commerce et la politique russe vont prodigieusement gagner par l'établissement de ces bateaux. — Astarabad est le point de mire des Russes; ils n'y ont pas encore pris pied, mais ils finiront par s'y créer des factoreries tôt ou tard. Au reste l'influence de la Russie y est grande, à cause de la petite escadre qui y est en station et qui inspire à toutes ces populations turcomanes une terreur salutaire, sans laquelle elles se livreraient comme auparavant à la piraterie sur mer et à la vente des Persans et des Russes qui leur tombent entre les mains.

IV. — **Les catholiques de Merdin (Chaldée).**

En peu de jours nous arrivâmes à Herrein, village situé au pied du mont sur lequel est bâtie la ville de Merdin, dont les catholiques méritent tout notre intérêt.

La ville de Merdin a l'avantage d'une position unique entre les cités de l'Asie occidentale. Suspendue aux flancs du premier étage des monts *Cardous*, plus connus sous le nom vague de *Taurus*, lequel, en chaldéen, signifie *montagne*, elle domine la plaine de Nisibe et à l'extrémité du désert que bordent les collines du Sindjar. Ses maisons, étagées en amphithéâtre, regardent le midi, et de loin, telle est leur élévation, qu'elles semblent un amas confus de blocs renversés par quelque secousse violente de la nature. Dès que l'on gravit le chemin serpentant entre des jardins assez bien cultivés, on distingue les mosquées, les minarets, les anciennes écoles publiques, aujourd'hui ruinées, et au-dessus la forteresse, qui, avec ses tours et

ses bastions, est comme un diadème posé sur la cime de la montagne.

La bonté de l'air qu'on y respire est vantée par ses habitants, et certes les étrangers ne contrediront point leurs éloges. Pour celui qui y arrive au cœur de l'été, de la région brûlante de Bagdad et de Mossoul, il s'opère un changement subit et merveilleux dans la température. Le vent pestilentiel du désert ne s'élève point à cette hauteur, et l'atmosphère est au contraire régulièrement rafraîchie par la brise qui a effleuré les glaciers de Curdistan. Elle tombe sur la ville par deux échancrures qui déchirent la montagne à l'est et au couchant; elle l'enveloppe et la vivifie en pénétrant dans toutes les habitations. Pendant les jours du solstice, la chaleur n'avait rien de gênant, et nous crûmes retrouver le premier printemps des plaines de l'Assyrie.

L'hiver n'a point l'âpreté des pays montagneux; les rayons du soleil qui réchauffent le versant méridional, tempèrent la froidure et fondent aussitôt les neiges qui tombent accidentellement. L'eau des fontaines est abondante, mais elle a un goût salé, et l'on préfère l'eau pluviale des citernes, que sa limpidité et surtout son extrême fraîcheur rendent délicieuse.

Considérée sous le point de vue spirituel, la classe chrétienne de Merdin offre un autre sujet d'intérêt. Trois rits s'y trouvent en présence : les Chaldéens, qu'on peut appeler les aborigènes; les Syriens, leurs frères puînés, et les Arméniens, dont les conquêtes, au temps de Tigrane, se sont étendues jusqu'à ces lieux. Les Syriens se subdivisent en deux classes : ceux qui sont revenus à l'unité catholique, et le parti retardataire, encore engagés dans les voies de l'hérésie, et connu sous le nom de *Jacobites*. Il y a environ un siècle, les chrétiens des trois rits étaient pareillement égarés; tous, à l'antipathie réciproque de secte joignaient encore celle de race, et l'amour-propre national les empêchait de contracter entre eux des alliances. Aujourd'hui la haine a cessé, on s'est réconcilié et embrassé dans le sein de l'Église romaine; et, en revenant à la doctrine vraie, on s'est aimé, parce que la vérité est amour.

Comment s'est opéré ce changement miraculeux? par l'enseignement, et plus encore par les exemples de quelques pauvres religieux carmes, que la *Propagande* entretenait à Merdin.

Un évêque chaldéen, élevé par les soins de la même Propagande, à Rome, et placé ensuite sur le siége de Diarbékir, y avait implanté le catholicisme, grâce à l'énergie de sa foi, semblable à celle des confesseurs de la primitive Église. La communion chaldéenne de Merdin imita d'abord l'exemple des chrétiens de Diarbékir. Les Arméniens ouvrirent aussi les yeux, et, au nombre de 500 familles, ils sont revenus à l'orthodoxie qu'ils conservent avec une invincible persévérance. Leur église, ornée de peintures, dont plusieurs sont venues d'Italie, et d'une multitude de lampes, de chandeliers et de croix d'argent, est un signe irréfragable de leur ferveur. Et néanmoins douze années plus tôt elle était incomparablement plus riche. Voici quelle fut l'occasion de leur appauvrissement, mille fois plus noble et surtout autrement méritoire que le luxe de l'opulence. Les Syriens avaient été émus par

la conversion d'un de leurs évêques, et plus de 230 maisons, devinrent catholiques, malgré la certitude de s'attirer force avanies. Les avanies ne manquèrent point, et, supportées avec résignation, elles furent la flamme purificatrice par laquelle Dieu se plut à les éprouver. Malheureusement, chez les Turcs, outre le sang fréquemment répandu, les persécutions ont le prosaïque désagrément d'aboutir à des questions d'argent, qui se résolvent en amendes ruineuses.

Sous ce régime spoliateur, les Syriens, quelques années après leur conversion, se trouvèrent réduits à la dernière misère. La disette, qui désolait alors le pays, vint augmenter leur détresse, tellement qu'ils manquaient des ressources nécessaires pour vivre. O charité, qu'elles sont belles tes inspirations, et comme tu rends capable des plus généreux sacrifices! Les Arméniens dissidents ont une indifférence mêlée de mépris pour les Jacobites, leurs complices en erreurs; mais les Arméniens catholiques se rappelèrent, en cette occasion, que les Syriens convertis étaient leurs frères, et les membres de cette société qui ne distingue ni Grec, ni Romain, ni Juif, ni Barbare; que firent-ils? les ornements que la dévotion des fidèles avait multipliés dans la maison du Seigneur furent vendus, et le prix fut consacré aux besoins des néophytes. Les Chaldéens ne voulurent point être vaincus en sacrifices et en dévouement, tous les catholiques se prêtèrent secours contre la famine, et partagèrent leurs provisions. Parmi eux, un seul mourut de faim, tandis que plus de 4,000 succombèrent du côté des Jacobites!

L'auteur de la conversion des Syriens est un homme que sa capacité, son courage, et les perpétuelles persécutions souffertes pour la sainte cause, rendent digne d'être connu. C'est leur évêque, Mgr Antoine. Natif de Mossoul, et fils de parents jacobites, il fut destiné par eux à l'état clérical; sa facilité à apprendre, sa conduite régulière, les avantages extérieurs qui le distinguent, tout contribua à lui attirer les bonnes grâces du patriarche, qui le sacra évêque à l'âge de vingt-deux ans, et le fit bientôt son coadjuteur. Tous pensaient que le jeune prélat lui succéderait un jour dans sa haute dignité, et l'amour que les chefs de la nation lui portaient venait principalement de ce qu'il était un persécuteur ardent des catholiques. Mais la grâce qui a prosterné Paul dans la poussière du chemin de Damas éclaira son cœur, et, comme l'Apôtre, il répondit à la voix qui l'appelait. Grande fut la surprise de ceux qui le connaissaient, lorsqu'un matin, accourant aux pieds de l'évêque arménien, il déclara se repentir devant le Seigneur des maux qu'il avait attirés sur les fidèles, et pria humblement qu'on le reçût au nombre des enfants que naguère il poursuivait de sa haine.

Un changement si extraordinaire ne pouvait être attribué à des vues d'ambition personnelle, puisqu'il renversait l'échafaudage de son élévation future. Le patriarche jacobite, effrayé du détriment qui allait résulter pour sa secte d'une semblable défection, prit aussitôt des mesures violentes pour y remédier.

Mgr Antoine fut arrêté et jeté dans une prison où il languit plusieurs mois. Maintes fois s'est répétée contre lui cette mesure inique que les cadeaux

corrupteurs du patriarche avaient suggérée; on a même attenté ouvertement à ses jours. Il a été contraint de s'exiler quatre années, pendant lesquelles il a visité Constantinople, Jérusalem et les principaux centres de la catholicité en Orient. Revenu à Merdin, Mgr Antoine est de nouveau assailli dans sa maison par une bande de sicaires que le patriarche jacobite soudoyait; il s'échappe par le toit, et, parvenant jusqu'à la demeure du gouverneur, il se présente courageusement devant lui, en disant: «Tiens, je «t'apporte moi-même ma tête; prends-là, et satisfais tes ennemis.» Ces paroles et son assurance touchèrent le musulman; on lui conserva la vie, toutefois en le spoliant du peu qui lui restait.— Un autre prélat, Mgr Issa, frappé de l'abjuration de Mgr Antoine, son ami, eut le courage d'unir sa destinée à la sienne, et il n'a point cessé de partager le calice de ses tribulations. Aujourd'hui sa ferveur et son zèle édifient les deux églises syriennes de Mossoul et de Bagdad, dont il est le pasteur. 200 familles jacobites, sans s'effrayer des épreuves au prix desquelles s'achète la vérité, passèrent dans les rangs des catholiques, et depuis elles ont été suivies de 50 autres. Le reste de la nation était entraîné par leur exemple, si sur ces entrefaites n'eût paru le *firman qui interdit aux chrétiens de l'empire tout changement de religion*, à moins, cependant, qu'on ne veuille se faire musulman, cas dans lequel la loi protége et ne punit plus....

Pendant trois années, les Syriens convertis fréquentèrent les églises arméniennes et chaldéennes; leur diligent évêque s'occupait de leur en construire une, tâche qui n'est pas facile avec des autorités turques. Il faut d'abord obtenir du sultan un ordre spécial que ses ministres font payer très-cher; chaque employé subalterne veut à son tour y trouver son profit, et de la sorte, avant que les fondements soient posés, il s'est dépensé une somme déjà suffisante pour la construction de tout l'édifice. Quelle patiente charité doivent avoir les fidèles pour apporter à plusieurs réprises le tribut de leurs aumônes, sans se voir jamais assurés d'en être à leur dernière avanie!

Le 30 juin, après avoir salué la foule des fidèles réunis dans la cour de l'évêché syrien, nous partîmes pour Diarbékir, toujours dans la compagnie de Mgr Antoine, qui devait visiter cette partie de son diocèse. La nuit nous surprit près du tombeau d'un santon turc, appelé Cheik-Khan, et nous étendîmes nos tapis au bord d'une fontaine. A une centaine de pas, étaient groupés d'autres voyageurs que nous sûmes bientôt être des chrétiens, venus en pèlerinage à la cérémonie du Méron ou Saint-Chrême. Ils avaient au milieu d'eux un de leurs évêques jacobites, qui était très-attaché à Mgr Antoine avant sa conversion. Depuis, ils n'avaient pas eu l'occasion de se revoir. Le vieux prélat, nommé Gabriel, profita, comme un autre Nicodème, des ténèbres de la nuit, pour venir s'aboucher avec son ami et le questionner sur ses doutes. Sa conscience, avouait-il, n'était pas tranquille, et quelquefois elle lui conseillait de changer. Mais il lui faudrait pour cela renoncer à de riches bénéfices, courir les chances d'une persécution, et l'âme qui se recherche encore n'a point la générosité d'un semblable sacrifice. Si la

grâce triomphe enfin de la nature chez Mgr Gabriel, son changement décidera de celui des villages syriens soumis à sa juridiction, qui s'étend sur tout le pachalik de Karpout.

Diarbékir, quoique moins oppressée par les pachas que Mossoul et Merdin, est néanmoins fort déchue de son ancienne prospérité. Le commerce, dont elle était l'entrepôt entre Bagdad et la Syrie, est aujourd'hui nul; deux choses surtout y contribuent : le défaut de sécurité des routes, et la supériorité toujours croissante de l'industrie européenne. Le numéraire devient chaque jour plus rare, et l'on n'achète que les objets de première nécessité. A l'intérieur de la ville sont, comme dans toutes les autres cités de la Turquie asiatique, des espaces vides et ruinés, indice de la misère publique et du décroissement de la population.

L'enceinte des murailles de Diarbékir, auxquelles ont mis successivement la main, comme l'attestent leurs inscriptions, les Romains, les Arabes et les Turcs, est bien conservée. Les tours s'élèvent majestueusement sur la vallée que parcourt le Tigre. Les portes sont gardées par des troupes de la nouvelle milice, et le vendredi, à l'heure de la prière publique, elles sont fermées, d'après une vieille prophétie musulmane, qui annonce que les infidèles profiteront de ce moment pour surprendre la ville. Toutes les constructions sont d'une pierre noirâtre et granitique, ayant la fâcheuse propriété d'être très-froide en hiver et de s'échauffer plus que toute autre aux rayons du soleil d'été. La chaleur qu'elle réverbère est extrême; et, comme l'élévation des murailles arrête de tous côtés les vents et la brise, l'air, n'étant point renouvelé, est pesant et malsain. Tous les voyageurs ont fait avec raison cette remarque, et à plusieurs le passage a été fatal; entre autres, nous citerons Mgr Auvergne, délégué apostolique, et son vicaire, M. Guinouard. Ces deux missionnaires, dont les populations chrétiennes de la Syrie ont admiré le zèle et les travaux persévérants, avaient fait une entrée solennelle dans la ville au mois de juillet 1836. Mgr Auvergne avait paru aux yeux des Turcs portant la décoration du sultan Mahmoud à côté de sa croix épiscopale, et plus de 40 cavaliers l'escortaient. Les musulmans, frappés de son air imposant, l'avaient proclamé le pacha des chrétiens. Dès le lendemain, il tomba malade, lui et son vicaire, et deux jours après ils se faisaient mutuellement de leur lit d'agonie la confession dernière. L'évêque expira le premier; son compagnon, couché dans la chambre voisine, l'appela longtemps en vain; son silence et les larmes des assistants lui révélèrent la perte qu'il avait faite : la douleur accroissant le mal, il alla partager la récompense de l'ami dont il avait aussi partagé toutes les fatigues...

Nous fûmes reçus dans le presbytère chaldéen. C'est un édifice vaste, annexé à l'église, et, comme elle, récemment construit. L'évêque y demeure avec ses prêtres, qui ont ainsi l'avantage d'être astreints à une vie commune et régulière; l'école, placée sous leur direction, est comprise dans le même local. Elle commenca sous nos regards, et, au bout de quelques jours, plus de 60 enfants la fréquentaient.

La génération actuelle, plus que celles qui l'ont précédée, a le goût de l'étude et de l'instruction. Les temps aussi sont meilleurs, à raison de la salutaire influence qu'exercent sur la Turquie les puissances chrétiennes. Toutefois, la pauvreté où sont réduits les fidèles par une oppression de plusieurs siècles nous fait un devoir de les aider de nos aumônes, tout en leur communiquant les lumières de notre science. Puisse ce devoir être compris des catholiques d'Occident, et bientôt on verrait des signes précurseurs de la résurrection de l'Église orientale!

EUGÈNE BORÉ.

POÉSIE TURQUE.

ROSE-ROSSIGNOL.

(Traduction en vers français d'une improvisation poétique de Reschid-Pacha.)

A MADEMOISELLE EUDOXIE DE CHANCOURTOIS.

Au jardin de Beauté combien de fraîches Roses!
Mais en elles n'est pas la voix du Rossignol;
Le Rossignol, sa voix surpasse toutes choses,
Mais l'éclat de la Rose est absent de son vol.
Des amants, tous les deux, bien qu'ils soient les délices,
Tous les deux ont leur gloire à part, couleur ou bruit:
L'œil du Jour suit la Rose au fond des bois complices;
Le Rossignol ravit l'oreille de la Nuit.
Si chacun est doué seulement d'un prestige,
On peut, près de chacun, sauver sa liberté;
Quand l'un règne dans l'air et l'autre sur sa tige,
Comment s'uniraient-ils dans la même beauté?
Moi, j'ai trouvé les deux nectars dans un seul vase,
La grâce mariée au charme de la voix;
Hélas! et je m'égare au vallon de l'extase:
J'ai vu le Rossignol et la Rose à la fois!
Oui, j'ai vu dans Paris une Nymphe chanteuse:
Le Rossignol se tait devant son chant vainqueur;
La Rose l'aperçoit et se cache honteuse;
Et *Rose-Rossignol* est son nom dans mon cœur!

ÉMILE DESCHAMPS.

COMMERCE DE LA SYRIE.

ALEP ET DAMAS.

ALEP ET SON COMMERCE.

Malgré sa situation sur un plateau stérile dominant l'immense plaine qui s'étend de l'Oronte à l'Euphrate, dans la zone septentrionale, la ville d'Alep, la plus populeuse de la Syrie après Damas, s'est acquis en Orient et en Europe une grande réputation par son industrie, par ses richesses et par le commerce actif qu'elle entretient avec le Diarbékir, l'Arménie, le Kurdistan, la Perse, etc. Elle passe aussi pour l'une des villes les plus agréables, les plus propres et les mieux bâties du Levant. Les chrétiens et les musulmans qui l'habitent ont la réputation d'être polis envers les étrangers, et les plus civilisés non-seulement de la Syrie, mais encore de tout l'empire ottoman.

La ville d'Alep a dû s'élever, dans l'antiquité, à un très-haut degré de prospérité commerciale. Située à vingt-cinq lieues de l'Euphrate, et à une distance à peu près égale de la Méditerranée, et présentant un point central de réunion pour les caravanes du golfe Persique, du Diarbékir et d'autres contrées de l'Asie, qui voulaient se diriger vers la Syrie et s'approcher de ses côtes, elle devait former un entrepôt commode et important pour les marchandises que la Perse et l'Inde envoyaient à l'Égypte et à l'Italie.

Ce fut sans doute cette position favorable d'Alep sur une des grandes routes de l'Inde, entre la mer et le désert, et l'état florissant de son commerce, qui portèrent Alexandre le Grand à choisir le golfe d'Aïas, à l'extrémité de la Méditerranée, pour fonder la ville d'Alexandrette, qui est le port naturel d'Alep, quoiqu'elle en soit éloignée de trente à trente-cinq lieues.

Alep communique avec le golfe Persique par Bassora, ville très-commerçante, que le calife Omar, pour faciliter le commerce de l'Inde, fonda sur la rive occidentale du grand Courant, non loin du golfe Persique ; avec l'Égypte et la Mecque par Damas, et avec l'Europe par Alexandrette, que les Orientaux appellent Scanderoun.

Une route, partant de la mer Caspienne, et passant par Tauris, Merdin et Orfa, mettait Alep en communication avec l'Arménie, le Kurdistan, et tout ce qui avoisine le Caucase. Les marchandises de la Tartarie, de la Chine et de l'Inde septentrionale, y étaient apportées par les caravanes de la Boukharie et du Caboul. Le commerce entre ce dernier pays et Alep était si habituel, que les négociants y donnaient le nom de *Caboul* aux marchandises de l'Inde; de même que, dans l'Inde, la plupart des productions européennes servant aux échanges étaient connues sous le nom d'*Alep*.

La ville d'Alep était devenue si importante au moyen âge, que les Vénitiens, dont elle formait le principal entrepôt en Syrie, y possédaient quarante comptoirs, protégés par un consul qu'on renouvelait tous les cinq ans.

Alep brilla de ce vif éclat qu'elle devait aux Vénitiens, jusqu'à l'époque où Vasco de Gama découvrit, en 1497, un nouveau passage aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance. Néanmoins elle conserva toujours une grande importance commerciale, même après cette découverte, qui changea la direction du commerce de l'Inde. En 1670, les Hollandais avaient encore beaucoup d'établissements à Alep, et plusieurs autres nations commerçantes de l'Europe y possédaient également, à cette époque, des factoreries.

Quoique la ville d'Alep soit aujourd'hui bien déchue de la splendeur et de l'opulence qui la rendirent autrefois si célèbre, elle présente néanmoins encore une image de vie et d'activité commerciale... qui frappe d'étonnement le voyageur, et qui mérite de fixer l'attention des manufacturiers et des grands commerçants. De toutes les places de commerce de la Syrie, elle est encore aujourd'hui la plus importante, et celle où il se trouve le plus grand nombre de négociants européens établis. On y fait un grand commerce de savon, de soie, de fourrures de zibeline, de cotons filés, laines de chèvre, cuirs de maroquins et autres, d'eau rose, qu'on exporte en grande quantité en Égypte, de pistaches vertes, dont elle fournit presque tout l'Orient et l'Occident. Les figues et les grenades d'Alep sont recherchées pour leur douceur et leur grosseur.

Cette ville, qui peut être considérée comme le marché du nord de la Syrie, sert encore d'entrepôt aux marchandises de l'intérieur et de l'ouest de l'Asie, surtout à celles de l'Inde, qui y sont apportées par la voie du golfe Persique, puis par celle de Bagdad, à l'aide de caravanes.

On évalue la population d'Alep à 80,000 âmes; celle de sa banlieue à 5,000; celle des villes voisines à 70,000; celle des districts ruraux à 40,000. — Total 195,000.

Le commerce que les Kurdes et d'autres tribus avaient forcé, en pillant les caravanes, il y a un petit nombre d'années, d'abandonner les entrepôts d'Alep pour ceux de Smyrne et de Constantinople, lui redemande aujourd'hui une partie des approvisionnements de l'Asie mineure, de l'Irak-Adjemi, du Kurdistan et de quelques provinces persanes.

L'Angleterre, qui profite habituellement des circonstances, a considérablement augmenté, dans les dernières années, l'envoi de ses tissus à Alep. Cette ville en consomme au plus la dixième partie; mais ses commerçants réexpédient le reste sur Bagdad, Mossoul, Merdin, Orfa, Marasch et Satalieh. Les cotons filés d'Angleterre ont remplacé en Syrie ceux que les caravanes y apportaient de l'Inde.

La fabrication des tissus de cotons fins et des tissus de soie occupait, il y a vingt-cinq ans, 10,000 métiers à Alep; elle n'en employait que 2,200 en 1835. Le bon marché des tissus anglais est la principale cause de cette décadence. Cependant les familles aisées du pays préfèrent pour leur usage les tissus syriens aux tissus anglais, qu'elles trouvent moins beaux et moins solides.

Les tableaux des importations et des exportations d'Alep dans les années 1836 et 1837 prouvent que cette ville est encore aujourd'hui une des places de commerce les plus importantes du Levant, et font prévoir le rôle actif qu'elle jouera dans les relations commerciales qui, sous les auspices de la vapeur, s'établiront entre l'Occident et l'Orient, lorsque, de la Méditerranée jusqu'au sein des provinces asiatiques, sera tracée cette route de l'Euphrate qui doit profiter non-seulement à l'Angleterre, mais à tous les peuples commerçants, d'après le droit imprescriptible des nations.

Aujourd'hui déjà, trente maisons de commerce d'Alep appartenant à des chrétiens, et possédant ensemble un capital d'environ 18,000,000 de piastres ou 4,500,000 fr., font, avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, un commerce très-étendu et qui augmente chaque année.

Sept de ces maisons possèdent chacune un capital qui dépasse 1,000,000 de piastres. La plus riche est celle de M. *Fatalla Cubbe*, dont on porte le capital à 4,000,000 de piastres.

Soixante-dix maisons appartenant à des musulmans font aussi un commerce considérable avec l'Europe. — La plus riche de ces maisons est celle de Hadji-Mosa-Muaket, dont le capital est estimé à 1,500,000 piastres. La moins riche possède un capital de 100,000 piastres, ou 25,000 francs.

On estime à 8,000,000 de piastres le capital musulman engagé dans le commerce européen.

Quinze autres maisons musulmanes, sans entretenir des relations directes avec l'Europe, font le commerce des articles qui en proviennent.

Dix maisons israélites font des affaires avec l'Europe, et possèdent ensemble un capital de 3,000,000 de piastres; la plus riche en a seule 1,000,000 engagé dans le commerce.

Outre ces divers comptoirs, il existe à Alep plusieurs riches banquiers, dont on ne peut évaluer la fortune, et une foule de négociants de Bagdad, de Mossoul, du Diarbékir, d'Orfa, de Constantinople et de Smyrne.

Dix-neuf maisons tiennent des draps de France et de Belgique.

Soixante et dix maisons tiennent des produits manufacturés de fabrication anglaise.

Des commerçants anglais s'y sont établis en 1832 pour la première fois, et il s'y trouve aujourd'hui une vingtaine de maisons de commerce de cette nation qui font des affaires non-seulement avec Alep et ses environs, mais encore avec le Diarbékir, avec la Perse et les contrées situées sur l'Euphrate inférieur et sur le golfe Persique.

L'Autriche compte à Alep douze maisons de commerce, la France trois, et la Sardaigne deux.

Le commerce européen y est protégé par neuf consuls, qui représentent les nations les plus commerçantes de l'Europe.

La commission du courtier, qui est d'un pour cent, est généralement à la charge du vendeur.

Les ventes se font toujours à quatre mois de crédit; mais ce terme se prolonge souvent jusqu'à huit, dix ou douze mois, et même au delà, si l'acheteur est d'une solvabilité reconnue.

Les payements se font en monnaie turque ou en monnaie européenne: on trouve très-difficilement du papier sur l'Europe.

On fait pour le déchet une déduction de deux pour cent sur le sucre et sur le café, de dix pour cent sur le poivre, et de cinq pour cent sur l'indigo et sur la cochenille.

Dans la vente des noix de galle, l'acheteur paye le courtage et obtient en compensation, pour le déchet, une déduction de cinq pour cent.

Le coton, la laine et la soie se vendent sans déduction.

Parmi les articles de commerce les plus demandés, il en est une foule que l'Angleterre ne peut fournir, et dont quelques-uns méritent de fixer l'attention de nos industriels: ces articles sont les suivants.

Draps et casimirs. La France envoie une quantité considérable de ces articles à Alep, tandis que l'Angleterre ne peut lui en fournir.

Acier. On préfère celui que l'Allemagne fournit par la voie de Trieste, comme étant meilleur et moins cher que celui d'Angleterre.

Papier à écrire et papier d'emballage. C'est principalement l'Italie qui fournit cet article au commerce d'Alep. La France lui envoie aussi une certaine quantité de papier d'emballage.

Les papiers anglais, quoique de meilleure qualité que ceux d'Italie et de France, sont exclus du commerce syrien à cause de l'élévation de leur prix.

Velours de satin et de soie. Gênes et Livourne fournissent ces articles.

Velours de coton. On les tire de Lyon.

Batistes. La Suisse les fournit à sept pour cent meilleur marché que l'Angleterre.

Mouchoirs pullicates. On les reçoit de la France et de la Suisse à douze pour cent meilleur marché que ceux de l'Écosse.

Nankins rayés et unis. Les nankins suisses sont préférés à ceux des autres nations pour le prix et pour la qualité.

Manufactures.

Alep voit fleurir dans son sein une foule de manufactures dans toutes les branches d'industrie. On y comptait, en 1838, jusqu'à trente manufactures de savon, et à Edlip à peu près la moitié de ce nombre. Ces fabriques emploient mille ouvriers dont le salaire est de 5 à 10 piastres par jour (1 fr. 25 à 2 fr. 50 c.).

La quantité de savon produit varie de 500 à 1500 tonneaux annuellement, selon la récolte d'huile. En 1838, on fabriqua 1500 tonneaux de savon.

Le prix de vente a été, dans la même année, de 2,000 piastres par tonneau; elle a donc produit 3,000,000 de piastres.

Les fabricants de savon d'Alep ne fournissent pas seulement la Syrie septentrionale, mais encore Bagdad, Mossoul, Merdin, Diarbékir, Oraf, Marasch, Aintab et les contrées voisines de toutes ces places.

Le savon se vend au comptant, et on le place aisément.

La fabrication d'étoffes, pour laquelle Alep jouit d'une grande réputation en Orient, se continue sur une grande échelle. Elle consiste en étoffes de soie avec des fils d'or et d'argent, ou étoffes de soie et coton rayées et avec différents dessins, et en étoffes de coton pur, nommées nankins.

Les fabriques qui travaillent l'or et l'argent sont généralement belles, élégantes et riches. Un nombre considérable d'enfants y sont employés pour aider les fileurs et les tisserands. La plupart de ces enfants appartiennent au culte chrétien, et sont remarquables par leur vivacité et leur intelligence. Ils jouissent d'une santé robuste et sont en général beaux et bien constitués. Ils gagnent de 5 à 10 piastres par jour. De ces 4,000 métiers, 300 produisent des étoffes de soie et d'or ou d'argent brochés, et fabriquent annuellement environ 6,000 pièces, qui, évaluées à 150 piastres chacune, donnent un total de. . . . . 900,000 piastres.

1700 métiers sont employés à la fabrication des étoffes de soie et coton, et produisent annuellement environ 340,000 pièces. Le prix de la pièce est de 40 piastres.	13,600,000	
1,000 métiers sont employés à la fabrication d'étoffes de coton et en produisent annuellement environ 500,000 pièces; le prix de la pièce est de 12 piastres.	6,000,000	
Enfin, 1,000 métiers sont employés à faire des mousselines grossières qui reçoivent des impressions; ils occupent environ 1200 personnes, moins bien payées que les autres ouvriers, et produisant annuellement environ 500,000 pièces, valant chacune 10 piastres.	5,000,000	
Total.	25,000,000 piastres.	

Ainsi, le produit annuel des métiers d'Alep peut être évalué à 25,500,000 piastres, ou à 6,125,000 francs.

Ces étoffes se répandent partout l'Orient, au nord et au midi, et forment une des grandes branches du commerce d'Alep, qui prend chaque jour de plus grands développements.

La teinturerie est fort avancée à Alep, les couleurs sont vives et durables.

On compte dans cette ville environ 100 teintureries et imprimeries d'étoffes, qui emploient de 1500 à 1600 individus, gagnant par jour de 5 à 20 piastres.

15 manufactures de fils d'or et d'argent emploient 60 personnes, qui gagnent par jour de 5 à 20 piastres.

La plus grande partie de ce produit s'emploie pour les plus riches étoffes d'Alep; une petite quantité s'exporte à Bagdad et dans d'autres places de l'Asie.

Caravanes.

Les caravanes entre Alep et les ports d'Alexandrette et de Latakié varient de 10 à 100 mules ou chameaux.

Les routes sont continuellement fréquentées par des muletiers, de sorte qu'on trouve toujours de nombreuses occasions pour l'expédition des marchandises.

Les routes qui conduisent à Mossoul, à Diarbékir, à Bagdad, etc., ne sont pas aussi fréquentées; le transport s'y fait de la même manière, mais avec cette différence que les caravanes sont accompagnées des marchands dont elles transportent les marchandises.

Il est à désirer, dans l'intérêt du commerce, que des communications s'établissent sur l'Euphrate entre la Syrie et l'intérieur de l'Asie, et qu'un chemin de fer relie ce fleuve à la Méditerranée. Le commerce par caravanes est soumis à de trop graves et trop nombreux inconvénients; il est trop incertain, trop coûteux et trop borné, pour pouvoir suffire aux nouvelles et immenses transactions qui se préparent aujourd'hui entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Le commerce ne peut, en effet, consister qu'en matières de prix et d'un poids léger, telles que les épices, l'encens, les étoffes, les cachemires, les pierres fines et les métaux précieux. Les matières encombrantes ou d'un grand poids, telles que le riz, le sucre, le café et les liquides en général, ne peuvent pas être chargées, si ce n'est en très-petite quantité, sur le chameau, ce navire du désert, comme l'appellent les Arabes.

Deux grandes caravanes partent tous les ans de Bagdad pour la Syrie, l'une, composée principalement de pèlerins, se rend à Damas en automne; l'autre, composée de marchands, se dirige sur Alep au printemps.

Le nombre des individus qui font partie de ces caravanes varie de 10,000 à 30,000, et le nombre des bêtes de somme s'élève de 800 à 1,000 pour la caravane de marchands, et de 1200 à 1500 pour la caravane de pèlerins.

Dans certaines années, ces caravanes présentent un chiffre de 3,000 et même de 4,000 bêtes de somme, tant mules que chameaux.

Le prix du transport des marchandises de Bagdad à Alep et à Damas varie de 350 à 400 piastres par cantar (280 kilogrammes).

Articles qui sont importés de Bagdad à Alep et à Damas.

Indigo de l'Inde orientale; — tombac; — perles; — châles (Cachemire et Perse); — café de Moka; — cuirs de buffle; — bois de Fernambouc; — mousselines dites madapolams de l'Inde orientale; — mousselines brodées de l'Inde orientale; — dents d'éléphant; — gomme albanum; — ammoniac; — bois de cerisier pour pipes; — safran de Perse; — gomme adragante; — assa fœtida; — toiles blanches de l'Inde orientale; — dattes; — galles.

Articles qui sont exportés d'Alep et de Damas à Bagdad.

Papier de tout genre; — plomb en saumons; — toiles; — châles anglais imités; — cotons manufacturés en général; — coton tissé; — acier; — corail; — fer; — coutellerie d'Allemagne; — limes, épingles et aiguilles; — armes à feu; — chrysocale d'Allemagne; — miroiterie; — cochenille; — bois Santa-Martha; — draps fins; — bonnets de laine; — étain en barres; — soufre; — assiettes d'étain; — galons d'or et d'argent.

Communication d'Alep avec la côte et l'intérieur pour les marchandises.

Alep est situé à environ 24 lieues de la mer, à Sayde, à 35 d'Alexandrette, et à 40 de Latakié.

Toutes les marchandises en destination pour Alep sont débarquées dans l'un et l'autre de ces deux derniers ports, les seuls abordables à portée de cette place.

Les gros navires sont forcés d'aborder à Alexandrette, qui offre une rade plus sûre et plus vaste que Latakié. Ce dernier port n'est accessible qu'aux petits navires tirant 12 à 14 pieds d'eau, depuis que l'entrée en a été presque obstruée par les débris d'un ancien fort tombé en ruines. Comme le climat de cette échelle est plus doux et plus sain que celui d'Alexandrette, la ville plus peuplée, et la route d'Alep plus sûre, bien que plus difficile et plus longue, les navires qui peuvent y pénétrer la fréquentent de préférence.

Le transport des marchandises d'Alexandrette et de Latakié à Alep, et *vice versa,* se fait à dos de chameaux ou de mules.

En hiver, les chameaux font le trajet d'Alep à Alexandrette en 7 ou 8 jours; les mules, en 5 ou 6.

En été, les chameaux le font en 5 ou 6; et les mules, en 4 ou 5.

Le prix du transport varie de 60 à 120 piastres (15 à 25 fr.) par *cantar* de 187 *okes* (environ 280 kil.)

Le voyage de Latakié demande deux ou trois jours de plus, et le prix en est plus élevé de trente à cinquante pour cent.

On se procure plus facilement des chameaux à Alexandrette, à cause du voisinage des Turcomans, qui sont de grands propriétaires de ces bêtes de somme.

Au reste, les routes entre Alep et les deux échelles susdites sont très-fréquentées par de petites caravanes, qui varient de vingt à cent mules ou chameaux.

Importations et exportations.

Le commerce d'Alep reçut, par Latakié et Alexandrette, en 1835, des marchandises venant d'Angleterre, de France et d'Italie (Toscane et Sardaigne), pour la valeur de 7,343,700 fr. Les exportations de cette ville commerçante, pour les mêmes États européens, se sont élevées à 3,279,200 fr.

Les principaux articles des importations françaises consistaient en :

Tissus pour une valeur de	644,500 fr.
Cochenille	168,000
Sucre	148,000
Café	116,000
Objets divers	401,700

Les exportations pour la France se composaient principalement de :

Noix de galle	750,000 fr.
Coton en laine	254,000
Soie	250,000
Matières d'or et d'argent	119,000
Objets divers	44,900

La valeur des importations d'Alep, en 1836 et 1837, s'est élevée à la somme de 50,825,890 piastres, repartie entre les États européens suivants :

Angleterre	36,606,425 piastres.
France	7,132,090
Italie	5,063,375
Allemagne	2,024,000

Les importations se composaient des articles suivants :

	D'ANGLETERRE.	DE FRANCE.	D'ITALIE.	D'ALLEMAG.
Sucre	397,800	528,000	103,000	»
Café	503,920	661,550	202,000	»
Indigo	1,800,000	40,000	110,000	»
Cochenille	396,000	1,081,500	880,000	»
Couperose	2,278,000	»	»	»
Cuivre et étain	240,890	»	»	»
Poivre	115,665	48,000	39,105	»
Piment	14,600	46,440	10,440	»
Sel ammoniac	61,250	»	»	»
Riz	48,600	»	»	»
Coton filé	7,854,000	»	»	»
Tissus de coton	2,040,080	»	»	»
Objets manufacturés	21,400,000	»	»	»
Tarbouches (de Tunis)	»	1,280,000	1,785,000	782,000
Etoffes de soie (de Lyon)	»	175,000	»	»
Papier	»	84,000	132,000	»
Draps	»	3,184,000	»	440,000
Quincaillerie	»	»	1,500,000	752,000
Verroterie	»	»	»	50,000

Alep a consommé la moitié des marchandises comprises dans les importations qui précèdent, et ses commerçants ont dirigé l'autre moitié vers les villes voisines et vers les marchés éloignés que cette place est dans l'habitude d'approvisionner, tels que Bagdad, Mossoul, Merdin, Orfa, Marasch, et autres parties de l'Asie avec lesquelles elle fait un grand commerce par caravanes.

DAMAS ET SON COMMERCE.

Damas, que l'on peut regarder comme l'une des plus anciennes villes du monde, puisqu'il en est déjà fait mention dans l'histoire d'Abraham, occupe encore la même place qu'au temps de ce vénérable patriarche. Ninive, Babylone, Memphis et tant d'autres capitales fameuses dans l'antiquité, dont Damas était contemporaine, ne sont plus, depuis plus de deux mille ans, que des noms sur des ruines, et cette vieille cité brille encore d'un imposant éclat. Sans avoir jamais atteint ni la célébrité ni l'étendue de ses illustres contemporaines, non-seulement elle leur a survécu, mais elle est encore devenue l'une des villes les plus belles, les plus riches et les plus commerçantes de l'Orient.

Damas est située au milieu d'une plaine très-étendue et très-fertile, couverte de figuiers, d'amandiers, d'abricotiers, de poiriers, de cerisiers, de vignes, d'orangers, de sycomores et d'une multitude d'autres arbres odoriférants, qui forment une forêt magnifique autour de ses remparts de marbre, flanqués d'innombrables tours carrées. Du milieu de cette forêt s'élèvent les nombreuses coupoles des mosquées et des palais de la ville avec les kiosques, dorés ou peints, des jardins qui entourent en grand nombre cette riche cité, à plusieurs milles de distance. Tous ces jardins, tous ces vergers, toute cette riante vallée enfin, sont arrosés par une rivière (le Barradi), divisée en sept branches, qui arrosent la plaine à droite et à gauche, et donnent à la végétation une beauté et une fraîcheur admirables.

Ce n'est donc pas sans raison que les Arabes regardent Damas comme un de leurs quatre paradis terrestres, et que les Orientaux, en général, lui donnent le nom de

perle entourée d'émeraudes. « Je comprends, dit M. de Lamartine, qui a joui du spectacle de cette cité, que les traditions arabes placent à Damas le site du paradis perdu; aucun lieu de la terre ne rappelle mieux l'Éden. »

Quoique ce même voyageur évalue la population de Damas de trois à quatre cent mille âmes, et celle de tout son territoire à un million, y compris celle de la ville, je suis néanmoins porté à croire que le nombre des Damasquins ne dépasse pas cent soixante mille âmes. Lorsque M. de Lamartine a *jugé de l'œil* la population de Damas, en quittant cette ville, il n'a pas tenu compte de la caravane qui était arrivée deux ou trois jours auparavant, et qui avait, sans doute, contribué à augmenter ce mouvement et cette foule de peuple que le célèbre voyageur remarquait partout sur son passage, dans les rues et dans les bazars.

« La population fanatique de Damas et des pays environnants, dit encore M. de Lamartine, exige des précautions de la part des Européens qui se hasardent à visiter cette ville. »

Seuls parmi les Orientaux, les Damasquins nourrissent de plus en plus la haine religieuse et l'horreur du nom et du costume européens; seuls ils se sont longtemps refusés à admettre les consuls des puissances chrétiennes; Damas est une ville sainte, fanatique et libre, rien ne doit la souiller. L'arrivée d'un Européen en costume franc peut y être le signal d'une sédition.

Comme ville sainte, Damas est le rendez-vous général de quarante à cinquante mille pèlerins qui s'y rassemblent de tous les points de l'empire ottoman, de l'Égypte, de la Perse et du Turkestan, pour faire le pèlerinage de la Mecque, où ils se rendent en caravanes à la fin du mois de *Ramadan*.

Lorsque M. de Lamartine se trouvait à Damas, en avril 1833, la caravane de Bagdad y arriva le 2 de ce mois; elle était composée de trois mille chameaux; elle campait aux portes de la ville.

Cette affluence de tant d'étrangers à Damas, et le séjour plus ou moins long qu'y font plusieurs milliers d'entre eux, ont donné un grand essor au commerce de cette ville, et en ont fait une des places les plus commerçantes de l'Orient. Cette grande caravane de pèlerins fut toujours un moyen d'exploiter une branche de commerce très-lucrative. « Presque tous les pèlerins, dit Volney, en font un objet de spéculation. En partant de chez eux, ils se chargent de marchandises qu'ils vendent sur la route; l'or qui en provient, joint à celui dont ils se sont munis chez eux, est transporté à la Mecque, et là il s'échange contre les mousselines et les indiennes du Malabar et du Bengale, les châles de Cachemire, l'aloès de Tunquin, les diamants de Golconde, les perles de Barhaïn, quelque peu de poivre et beaucoup de café d'Yémen. »

Damas, si renommée jadis par ses fabriques d'armes, qu'elle livrait au commerce de tout l'Orient, et qui étaient même fort recherchées en Europe, ne voit plus fleurir aujourd'hui dans ses murs cette branche d'industrie dont ses armuriers n'ont pu retrouver le secret, depuis que Tamerlan transporta les fabricants à Samarcande, au commencement du XVe siècle.

Mais si Damas a perdu la renommée qu'elle devait à sa fabrication de sabres, elle se distingue encore par ses manufactures d'étoffes d'or et de soie, que le luxe des Omniades lui avait léguées, par ses fabriques d'ouvrages en nacre, véritables chefs-d'œuvre en ce genre, et par sa fabrication d'essence de rose, la meilleure du Levant.

C'est aussi la ville de l'Orient où l'on fait le plus grand commerce de livres manuscrits.

Damas fut autrefois pour la Syrie, l'Arabie et la Mésopotamie, le centre d'une grande activité commerciale. Elle formait un riche et vaste entrepôt, où les Européens allaient s'approvisionner de toutes les marchandises asiatiques expédiées dans ses murs

par de nombreuses caravanes de quinze à trente mille individus, Turcs, Persans, Tartares, Égyptiens, Maures et Barbaresques ; car, outre la grande caravane de pèlerins qui se rend une fois chaque année à la Mecque, il y avait d'autres caravanes de marchands, moins nombreuses, qui partaient de Damas, comme elles le font encore aujourd'hui, pour la ville de Bagdad, où elles arrivaient trois ou quatre fois annuellement. Sans doute, le pillage et la destruction que Damas éprouva de la part de Tamerlan anéantirent pour quelque temps ce marché et toutes ses relations extérieures ; mais, favorisée par une position qui lui offre une foule d'avantages, et sollicitée par les besoins du commerce, elle dut se relever promptement, puisque, dans le xve siècle, on y voit des comptoirs fondés et dirigés par des Vénitiens, des Génois et des Catalans, sous la protection de consuls établis par ces nations.

Il est vraisemblable que les Français y faisaient également des affaires, puisque Labroquière atteste, dans la relation de son voyage en Syrie, fait eu 1432, qu'il y trouva le célèbre Jacques Cœur, qui n'était encore à cette époque que simple marchand, et qui méditait sans doute les moyens d'amasser cette immense fortune qui devait plus tard contribuer à reconquérir la France à Charles VII.

Lorsque les marchandises de l'intérieur de l'Asie étaient arrivées à Damas, d'autres caravanes les transportaient, avec celles de cette ville, dans l'Asie mineure, dans les ports de la Méditerranée, à Sayde, à Scanderoun, à Tripoli, et surtout à Beyrouth, qui était le port naturel de Damas, et où se vendaient, comme encore aujourd'hui, les bois de constructions, les soies, les cotons et autres marchandises de la Syrie.

Les Vénitiens avaient à Damas, en 1403, des comptoirs considérables. Le maréchal de Boucicaut les livra au pillage, et causa, par cet événement, des pertes immenses au commerce de Venise.

Aujourd'hui, Damas est encore, comme je l'ai dit plus haut, une des villes les plus commerçantes et les plus florissantes de l'Asie. Les bazars y sont abondamment pourvus de marchandises asiatiques et européennes, surtout d'étoffes des Indes. « Chaque genre de commerce et d'industrie, dit M. de Lamartine, a son quartier à part. »

Les selliers sont les plus nombreux et les plus ingénieux ouvriers de ces bazars. Rien n'égale, en Europe, le goût, la grâce et la richesse des harnais de luxe qu'ils façonnent pour les chevaux des chefs arabes ou des agas du pays.

Les brides, infiniment plus élégantes que les nôtres, sont toutes de maroquin de diverses couleurs, et décorées de glands de soie et d'or, comme les colliers de maroquin rouge qui tombent en franges sur le poitrail, ornés de glands d'argent et de touffes de perles. Tous ces objets sont, comparativement avec l'Europe, à très-bas prix. J'ai acheté deux de ces brides pour 120 piastres les deux, environ 30 francs.

La grande industrie est celle des caisses et des coffres en cèdre, avec des ornements et des clous en or pour serrer les hardes et les bijoux.

Au milieu du bazar de Damas, qui a environ une demi-lieue de long, se trouve le plus beau han de l'Orient, le han d'Assad-Pacha. C'est une immense coupole dont la voûte hardie rappelle celle de Saint-Pierre de Rome ; elle est également portée sur des piliers de granit. Derrière ces piliers sont des magasins et des escaliers conduisant aux étages supérieurs, où sont les chambres des négociants. Chaque négociant loue une de ces chambres, et y tient ses marchandises précieuses et ses livres. Des gardiens veillent jour et nuit à la sûreté du han ; les grandes écuries sont à côté, pour les chevaux des voyageurs et des caravanes ; de belles fontaines jaillissantes rafraîchissent le han ; c'est une espèce de bourse du commerce de Damas.

Les marchandises européennes sont ordinairement vendues à crédit au commerce de Damas par les importateurs ; mais les consommateurs les achètent au comptant dans les bazars. Les caravanes des marchands qui font des opérations sur une grande

échelle avec cette place ne payent, le plus souvent, qu'à leur retour de l'année suivante. Un grand nombre de commerçants de Perse, de Mésopotamie et d'autres contrées voisines, qui jouissent d'un haut crédit à Damas, sont réputés pour l'exactitude et la régularité qu'ils apportent dans leurs payements.

Le commerce de Damas avec l'intérieur de l'Asie est en voie de progrès et promet de prendre toute l'extension dont il est susceptible.

On compte à Damas soixante-six maisons de commerce musulmanes qui font des affaires avec l'Europe, et dont le capital collectif engagé dans le commerce est estimé à environ 25 millions de piastres.

Huit de ces maisons passent pour avoir chacune 1 million.

Deux, celles d'*Abderrahman-Azim* et de *Mohammed-Saïd-Aga-Bagdadi*, qui font un grand commerce avec la ville de Bagdad, sont riches, dit-on, chacune de 2 millions.

Une, la maison *Hadji-Hussein-Chertifchi*, a un capital que l'on porte à 2 millions et demi.

Les maisons les plus importantes font, en général, le commerce avec l'Europe et avec Bagdad; les moins considérables entretiennent des relations avec Constantinople et Smyrne.

Une douzaine de ces maisons font des affaires avec l'Égypte, et correspondent avec le Caire et Alexandrie. Enfin, une des principales maisons étend ses relations jusque dans les Indes orientales.

Les négociants de Damas qui font le commerce avec l'étranger sont au nombre de trente, et possèdent collectivement un capital d'environ 5 millions de piastres.

La plus riche de ces maisons est celle de *Hanah-Hanouri*, dont on porte le capital à près de 2 millions. Ce commerçant fait de grandes affaires avec l'Angleterre, la France et l'Italie. M. Hanouri est aussi l'un des plus grands fabricants d'étoffes de Damas.

Plusieurs autres négociants de cette même famille, qui font également un grand commerce avec l'Europe, jouissent d'une fortune assez considérable.

Parmi les négociants de Damas engagés dans le commerce étranger, les Israélites sont les plus riches et les plus opulents. — On compte vingt-quatre maisons juives, dont le capital collectif est évalué à 18 millions de piastres.

Neuf de ces maisons possèdent environ 1,500,000 piastres chacune. Les plus riches de ces négociants sont *Mourad-Farhi* et *Nassim-Farhi*, dont le capital commercial s'élève à 2 millions de piastres.

La plupart des maisons israélites font de grandes affaires avec l'Angleterre.

On compte à Damas cent huit petits marchands qui tiennent des articles européens. On estime à 2 millions de piastres le capital de tous ces détaillants réunis.

Quinze maisons vendent en détail des draps en laine. Leurs capitaux réunis s'élèvent à environ 800,000 piastres, ou 200,000 francs.

Quatorze maisons musulmanes fabriquent des étoffes de Damas. On porte leur capital collectif à 700,000 piastres, ou 175,000 fr. Les deux plus riches de ces manufactures appartiennent à des derviches. Un assez grand nombre de ces religieux tiennent aussi des magasins dans les bazars, mais ils ne sont pas visités par un plus grand nombre d'acheteurs que les autres marchands, bien qu'ils jouissent d'une grande réputation de sainteté.

Les épiciers et les droguistes sont fort nombreux à Damas.

Enfin, quarante-cinq maisons chrétiennes fabriquent des étoffes de Damas.

La plus riche de ces maisons est supposée avoir un capital de 20,000 fr.; et la moins riche, un capital de 7,000 fr.

C.-B. Houry.

TERRE-SAINTE.

COUVENT-HOSPICE DU MONT CARMEL.

QUÊTE POUR SA RESTAURATION.

Le mont Carmel n'est pas un mont isolé, c'est une suite de montagnes, limitées au sud et au sud-est par le cours du Cison, dont les eaux en baignent la base; il s'étend jusqu'à la mer, au sud du golfe de Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre), et y forme même un petit promontoire appelé le *cap Carmel;* ce nom signifie *champ fertile, lieu délicieux;* en effet, le Carmel est couvert d'oliviers, de figuiers, de vignes, et d'autres arbres à fruits; les bois de chênes et de pins y sont encore en assez grand nombre, pour que l'on puisse reproduire à leur égard, les expressions de *grands bois* et de *forêts du Carmel,* dont se sert l'Écriture; des pâturages, remarquables par leur abondance, contribuaient, dans les anciens temps, non moins que ses jardins et ses vergers, à donner au Carmel un aspect de beauté qui devait en rendre le séjour agréable et propre à mériter des louanges des prophètes.

Les grottes dont le Carmel est percé sont innombrables; plusieurs ermites y sont venus, fuyant le monde, chercher un paisible asile; le séjour d'*Élie* et d'*Élisée* les a surtout rendues célèbres. Au haut de la montagne, on montre encore la grotte où le prophète Élie se cacha, pour fuir la persécution de Jézabel; cette grotte, d'une assez grande élévation, peut avoir 5 à 6 mètres de longueur, sur 3 à 4 de largeur; on y descendait comme dans un puits. Une chapelle, dédiée à la Vierge, qui venait souvent de Nazareth visiter le Carmel, est adossée à cette grotte, où l'on entre à présent par une porte. Plus haut que cette grotte, se trouve celle d'Élisée, qui peut avoir 8 mètres de longueur sur 4 de largeur. C'est au pied du Carmel, précisément sur le bord du Cison, que le culte de Baal fut détruit, et que l'impiété des quatre cent cinquante prophètes de cet imposteur, et des quatre cents prophètes *des grands bois,* fut confondue. Dès le 1er siècle de l'ère chrétienne, le Carmel paraît s'être peuplé de pieux solitaires, et en 1180, un vieux Calabrais avait réuni sous son autorité dix frères qui reconnaissaient le rit latin. Au commencement du XIIIe siècle, l'ordre des carmes y prit naissance; son fondateur, ou plutôt le rénovateur de cet ordre, fut saint Albert, patriarche latin de Jérusalem. En 1252, saint Louis, à peine délivré de sa captivité en Égypte, ne put visiter le Carmel en se rendant à Nazareth : « En la cité, dit Joinville, où messire Jesus-Christ avoit esté nourri ; » mais les religieux carmes étaient venus au-devant du roi, au bas de la montagne, et il invita leur supérieur et plusieurs frères à le suivre dans son pèlerinage.

La nouvelle de la mort de la reine Blanche décida le saint roi, qui venait de faire réparer les fortifications des villes du littoral que les croisés possédaient encore, à revenir en France: il s'embaqua le 25 avril 1254, et le soir du même jour, un coup de vent poussa la nef royale au pied du mont Carmel, où se trouvait le monastère établi par saint Albert. Louis fit jeter l'ancre, et au point du jour, le son d'une petite cloche s'étant fait entendre, le monarque débarqua sur la côte, suivi de quelques chevaliers et d'un jeune varlet nommé *Vincent le Sarrazin;* il prit le chemin étroit et rapide qui conduisait à l'église, entendit la messe dans la chapelle, visita la grotte d'Élie et quelques autres encore qui avaient été habitées par les solitaires chrétiens; enfin, prêt à s'embarquer, il demanda au supérieur de lui donner quatre de ses moines, qui s'occuperaient de l'instruction religieuse de ses matelots, pendant la traversée.

Une chapelle qui prit dans la suite le nom de Saint-Louis, ne tarda pas à s'élever au mont Carmel, en mémoire du roi pèlerin. L'ordre des carmes, établi en France par saint Louis, y prospéra sous la protection de nos rois. Cette protection s'étendait sur les religieux du mont Carmel. Le drapeau français flottait sur la coupole du couvent et sur la terrasse de l'hospice où les pèlerins de toutes les nations continuaient à être accueillis avec une généreuse bonté et une sincère sollicitude.

Lors de l'expédition de Syrie en 1799, les portes du couvent s'ouvrirent aux malades et aux blessés de l'armée française, et quand, le 20 mai, le général Bonaparte, après soixante jours de tranchée ouverte et huit assauts infructueux, leva le siége, et prit la

route de Jaffa, il laissa dans les édifices appartenant au mont Carmel ces malades et blessés en les recommandant à l'humanité des Anglais alliés du Pacha. Les janissaires de Djezzar, malgré la résistance des commissaires britanniques et les représentations constantes de sir Syddey Smith, se ruèrent sur les malheureux Français, et les massacrèrent sans pitié.

La terreur régnait autour du mont Carmel; le pavillon français ne pouvait plus y être arboré. Mais quelques Arabes, serviteurs de l'hospice, avaient été témoins de ces scènes d'épouvante et de carnage; ils avaient vu de près les souffrances de tant de victimes de la guerre; en soignant les soldats, ils avaient entendu leurs plaintes, empreintes de résignation, de gaieté quelquefois, et de patience; ils s'étaient bien assurés que le caractère français n'avait pas été altéré; puis ils avaient vu les malheureux, arrachés de leurs lits, tomber à genoux et implorer le ciel. Ce souvenir était resté comme une sainte tradition dans l'esprit des habitants de Kaïffa, ville voisine.

Cependant nos infortunés compatriotes restèrent cinq ans sans sépulture. Les moines du Carmel avaient été dispersés, et lorsque en 1804, le père Jules, de l'ordre des carmes déchaussés, fut envoyé de Rome pour reprendre possession du couvent, il trouva, dans l'église, dans les cours, dans les corridors, les cadavres de nos frères. Ému de compassion, il leur donna la sépulture dans quelques-unes des grottes qui, du IIe au XIe siècle avaient servi de retraite aux premiers anachorètes, et dont il fit murer l'entrée. Quelques années après, les murs s'étaient écroulés, les bêtes féroces, les tigres, les chacals, pouvaient pénétrer dans ces grottes et disperser les ossements le long des parois de la montagne, toujours abandonnée.

En 1821, Abdallah, pacha d'Acre, écrivit à Constantinople, que des ennemis de la Porte pouvant apparaître un jour, et fortifier cette position du Carmel, il fallait miner et faire sauter le temple.

Le frère Jean-Baptiste Casini, de l'ordre des carmes, et architecte habile, envoyé par ses supérieurs de Rome, était revenu pour relever l'église; mais à peine arrivé à Kaïffa, il entendit l'effet des mines, et fut témoin de ce désastre. Accablé par un tel malheur, et désespérant de relever un jour ce monument de religion et d'histoire, il se rendit à Constantinople. Là, d'après les conseils du marquis de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, il esquissa le projet de restauration de l'église et de l'hospice, mais ce fut seulement en 1826 que le sultan Mahmoud consentit à en permettre la reconstruction.

Quand le frère Jean-Baptiste, muni de cette permission, revint à Kaïffa, le dernier des religieux du mont Carmel venait d'expirer, victime de ses douleurs.

Les fonds manquaient d'ailleurs pour la restauration projetée; le frère Jean-Baptiste résolut de demander à la pieuse charité la somme destinée à élever un édifice où devait continuellement s'exercer la pratique de la piété et de la charité. Deux autres religieux de son ordre, frère Juste de la Conception et frère Charles d'Ognissanti, se joignirent à lui, et une première quête, faite sur les côtes de l'Asie mineure, dans les îles de l'Archipel et à Constantinople, produisit 20,000 fr., qui servirent aux travaux des fondations dont la première pierre fut posée en 1828, le jour de la *Fête-Dieu*.

L'argent recueilli s'épuisa. Pendant que des Arabes, improvisés scieurs de pierres, en taillaient de nouvelles, frère Jean-Baptiste explora la Grèce et l'Italie. Onze fois il quitta le Carmel, onze fois il y revint chargé des *trésors de cette divine Providence*, que madame Acarie, la fondatrice des carmélites en France, avait si gracieusement et si justement signalés, en disant : « La bourse de la divine Providence est très-grande et bien pleine : tous les trésors de la terre y sont contenus. » En six ans, frère Jean-Baptiste visita Jérusalem, Damas, Smyrne, Beyrouth, Sydon, Tyr, Jaffa, Alexandrie, le Caire, Rosette, Malte, Athènes, Tunis, Syracuse, Agrigente, Palerme, Tarente, Naples, où le roi promit de donner des cloches au couvent, tandis que la reine promettait un orgue d'une grande dimension. De Naples, toujours accompagné de frère Charles, frère Jean, par la Corse et la Sardaigne, se rendit à Gibraltar; il entra en Espagne, demandant au nom de sainte Thérèse, la célèbre carmélite espagnole; il s'avança jusqu'en Angleterre, rappelant saint Simon Stock, né dans le comté de Kent, et général du Carmel; et il vint confier ses misères à la France, où le nom de madame Acarie n'était pas oublié. — Jusqu'ici, 500,000 francs ont été employés dans l'œuvre; cependant l'édifice n'est pas achevé.

Le style du nouvel édifice appartient au mode de construction qu'on appelle *gothique moderne*. « L'architecte n'y recherche pas avec minutie le *fini pittoresque et perspectif*, dit M. Ricci (célèbre littérateur italien), ses compositions sont solides et vastes. Il use avec fierté du beau site qu'il a dû orner; il s'empare avec audace de la montagne qui lui est soumise. Le coup d'œil sûr, et la pratique qui font tant dans les arts, le constituent un des plus heureux et des plus habiles architectes de l'Europe. »

Un jour, frère Jean-Baptiste obtint une bien douce récompense; les cloches promises par le roi de Naples, l'orgue offert par la reine Marie-Thérèse, arrivèrent au pied du mont Carmel. A peine la nouvelle de l'arrivée de ces magnifiques dons royaux fut-elle répandue, que les populations du mont Carmel, qui forment à peu près 10 ou 12,000 âmes, demandèrent à effectuer elles-mêmes le transport jusque sur la crête de la montagne. Il fallut représenter que tant de bras n'étaient pas nécessaires. Les plus robustes et les plus intelligents furent préférés. Il avait suffi alors de nommer *Élie* pour appeler les Turcs, les Israélites : la multitude arabe catholique ne put quelquefois que regarder avec envie les efforts de ces hommes de toute croyance qui voulaient prendre part à la fête universelle du Carmel. C'était à peine si les anciennes cloches, ou plutôt sonnettes, avaient trois fois la hauteur de la petite cloche qui avait averti saint Louis du voisinage des religieux : les nouvelles cloches étaient immenses : le bienfait des princes de Naples était un admirable produit du progrès des arts en Europe. Aujourd'hui le mont Carmel est le seul établissement catholique en Orient qui possède des bronzes sacrés aussi imposants. Quand le vent est favorable, on les entend en pleine mer à une grande distance du littoral. Un jour, un équipage français, frappé de ce son céleste et récréateur, s'arrêta tout à coup dans ses manœuvres, tomba à genoux, et bénit le ciel qui avait porté ces souvenirs de la patrie dans une contrée si éloignée, où le droit d'appeler aussi solennellement à la prière catholique n'a jamais été accordé qu'aux religieux du mont Carmel. — L'orgue fut aussi transporté dans l'église, et mis en place.

Il a fallu sans doute une force de volonté surnaturelle aux *nobles mendiants*, qui sont parvenus à obtenir ainsi une somme si considérable en Turquie, à Rome, en Toscane, en Angleterre, en France, *para* à *para, bajoque* à *bajoque, crazia* à *crazia, farthing* à *farthing, sou* à *sou,* et qui ont sollicité hardiment les présents faits pour honorer des princes pieux, et les recommander éternellement aux bénédictions publiques.

En 1840, Kaïffa avait été bombardée par la flotte anglaise, Beyrouth était menacée du même sort. Tous les habitants de Kaïffa cherchaient un asile; le vice-consul français, M. Bernard, de Toulon, s'étant réfugié au mont Carmel, ils l'y suivirent; plus de quatre mille personnes y arrivèrent successivement. Le vice-consul occupa les appartements d'honneur du couvent. Dans les cours, sur le versant de la montagne, une foule de Druses, de Turcs, d'Arabes catholiques, d'Européens de toute croyance, et même d'Egyptiens blessés, vint dresser ses tentes. L'église fut aussi envahie, avec la permission du supérieur. Seulement les offices ne furent pas suspendus, et lorsque les cloches, la grande, baptisée sous le nom de *Madone del Carmine,* et la petite sous le nom de *Prophète Elie,* appelaient à la messe et au salut, les réfugiés se rangeaient pour laisser Dieu *un peu maître chez lui.* Le drapeau français protégeait au loin cette foule effrayée par le bombardement. Tous les religieux, et après eux frère Jean-Baptiste et frère Charles, consolaient les vieillards, les femmes et les enfants. Les magasins du couvent s'ouvrirent devant les réfugiés, pauvres et sans pain; les celliers furent épuisés. — Au milieu de ce tumulte, un officier anglais se présenta avec quelques marins. Il demanda pourquoi cette foule, pourquoi ce rassemblement, ces cris, cet effroi; veut-on opposer de la résistance? On répondit : « Cette foule s'est « enfuie de toutes parts devant la fureur des Turcs; cette foule est désarmée; elle est in- « nocemment sous la protection du pavillon de France. » L'officier jeta un prompt regard sur toutes ces misères, et se retira en disant seulement : « *C'est bien.* »

Le Carmel fut ainsi sauvé par la protection du drapeau français.

Une partie des sommes recueillies en aumônes avait été donnée par la France : frère Jean-Baptiste conçut l'idée de témoigner sa reconnaissance à la nation française en élevant aux victimes de Djezzar un petit monument dans le jardin contigu à l'église. Aidé de son compagnon, frère Charles, il recueillit tous les ossements des Français. On déposa ces ossements dans le monument, processionnellement et au son des cloches. Devant les religieux on portait le pavillon de France à moitié de la hampe, en signe de deuil. A cette cérémonie avaient été invités tous les négociants français des environs.

Le temple et l'hospice du mont Carmel, où existe ce monument élevé à nos héroïques soldats par de dignes religieux, ne sont point encore terminés. De nouvelles quêtes ont été jugées nécessaires, et frère Charles d'Ognissanti est venu en France pour stimuler la piété et la charité. Il a été accueilli avec empressement et vénération par tous ceux qui, en Orient, ont pu apprécier l'accueil hospitalier que les pèlerins européens reçoivent des moines du Carmel, par tous les hommes illustres dans les arts, les sciences et les lettres, parmi lesquels son dévouement sincère à une œuvre sainte devait naturellement éveiller de généreuses sympathies.

Un de nos honorables confrères à la Société orientale qui, au moment où il venait

de perdre M. de Juigné, son ami et fidèle compagnon de voyage, reçut du religieux du mont Carmel l'hospitalité et des consolations, a donné cette attestation au frère Charles.

« Attaché par la reconnaissance aux religieux du mont Carmel, chez qui j'ai trouvé « dans le malheur la plus touchante charité, je me fais un devoir d'ajouter mon té« moignage à ceux des voyageurs qui ont vu de quelle vénération sont environnés ces « saints religieux en Syrie, et combien leurs efforts multipliés par la protection et les « aumônes de la France servent utilement les intérêts catholiques et français en « Orient. » *Le comte de* DURFORT-CIVRAC.

Les pieuses démarches du vénérable quêteur pour le mont Carmel sont connues, approuvées et encouragées par tous les archevêques et évêques de France. M. le ministre des cultes lui a écrit la lettre suivante :

« Frère Charles, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite au sujet des quêtes à do« micile que vous désiriez faire en France, pour les pressants besoins du couvent du « mont Carmel.

« M. le ministre des affaires étrangères m'a fourni les renseignements les plus favo« rables sur cet établissement hospitalier, cher à la religion, et qui est particulière« ment ouvert aux Français voyageurs ou établis dans l'Orient. Le gouvernement « verrait donc avec plaisir le succès de l'œuvre si digne d'intérêt dont vous êtes « chargé ; et j'ai tout lieu de penser que les prélats du royaume vous accorderont le « bienveillant appui que vous vous proposez de leur demander dans cette circonstance.
« Recevez l'assurance de ma considération distinguée. »

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
MARTIN (du Nord).

Après de telles recommandations, comment oserions-nous ajouter celle de la *Revue de l'Orient*, qui s'intéresse vivement aussi au succès de la mission du frère Charles ; nous pensons qu'il nous suffit d'annoncer à nos lecteurs que les offrandes destinées à l'achèvement du monastère du mont Carmel sont reçues à Paris, chez MM. Adrien Leclere et Ce, rue Cassette, n° 29. — Nous avons eu le bonheur de pouvoir remettre la nôtre au frère Charles d'Ognissanti lui-même. A. H.

CHRONIQUE DES ÉTATS ORIENTAUX.

De grands événements se sont accomplis en Orient depuis la publication du dernier cahier de la *Revue de l'Orient*.

GRÈCE. — Une révolution a éclaté en Grèce (le 3-15 septembre) dans le double but d'obtenir une constitution depuis longtemps promise, de chasser du royaume tous les Bavarois, le roi Othon excepté. Ce jeune prince a dû subir l'exclusion et le renvoi de ceux qu'il avait appelés auprès de lui et des soldats qui s'étaient dévoués à sa fortune. Le ministère a été changé, et les chefs de la révolution ont désigné les membres du nouveau ministère, dans lequel plusieurs d'entre eux ont pris place. Le mouvement a été spontané, rapide, et s'est exécuté sans résistance et sans effusion de sang ; il a tous les caractères d'un mouvement national. Le roi a accepté ce qu'il n'avait pas tenté d'empêcher, et le nouveau conseil des ministres a pris la direction du gouvernement. Le soin de rédiger la future constitution de l'État est confié à une assemblée nationale dont l'élection aura lieu vers le 15 octobre. Les assemblées électorales sont convoquées ; l'élection aura deux degrés. Les *citoyens* nommeront des *électeurs* qui éliront les députés. Voici les actes officiels qui témoignent de l'approbation que le roi Othon donne au nouvel ordre de choses.

OTHON, etc. — « Sur la proposition de notre conseil des ministres, voulant recon« naître le 3 *septembre* comme une fête nationale et comme un jour glorieux pour « l'armée, les citoyens de la capitale, et pour tous ceux qui ont pris part aux faits de « ce jour, nous avons décidé et nous ordonnons.

« I. Le 3 *septembre*, comme précurseur d'un avenir glorieux et prospère pour « notre royaume, est déclaré jour de fête nationale.

« II. Une décoration suspendue à un ruban rouge, et portant d'un côté *trois septembre* et de l'autre *trône constitutionnel*, sera conférée à la garnison, aux citoyens de la capitale, et à tous ceux qui ont pris part aux faits de ce jour. »

OTHON, etc. — « Sur la proposition de notre conseil des ministres, nous avons décidé et nous ordonnons.

« I. Les étrangers actuellement au service de l'État cessent de faire partie de ce service. Sont exceptés de cette mesure les anciens philhellènes. Nos ministres d'État mettront immédiatement en vigueur la présente ordonnance, chacun en ce qui le concerne. »

OTHON, etc. — « Nous adresserons le témoignage de notre royale satisfaction au commandant de la garnison, M. Démétri Calergis, au président du conseil municipal de la capitale, M. le colonel Macryany, et aux autres officiers supérieurs et inférieurs de la garnison de la capitale, pour la sûreté et l'ordre parfaits qu'ils ont conservés pendant les événements de ce jour. »

Ajoutons, pour compléter ce que nous avons à dire de cette journée, dont les Grecs font dater une *ère nouvelle*, l'extrait suivant de *l'Observateur grec*, journal publié à Athènes.

« L'ordre le plus parfait règne à Athènes et sur tous les points du royaume. La continuation du mouvement de la capitale a été prévenue par l'expédition des ordonnances royales qui ont nommé le ministère du 3 *septembre*, et ordonné la convocation de l'assemblée nationale. Dès le lendemain de la révolution, le roi s'est promené dans la ville, en calèche découverte, en compagnie de la reine et de la princesse d'Oldembourg, sans aucune escorte; partout LL. MM. sont accueillies par les acclamations les plus vives, manifestées par les citoyens de toutes les classes : ce sont les véritables acclamations du peuple. Déjà, le roi des Grecs recueille les fruits de sa condescendance. L'amour, le respect du peuple pour son trône constitutionnel, remplaceront les jours de peines, de travail pénible, d'inquiétudes, qu'il passait sous l'ancien régime, en des jours de paix, de satisfaction et de gloire. Tous les ministres ont travaillé avec S. M., et ont reçu du souverain les témoignages de confiance auxquels ils ont tant de droits.

« L'organisation de la garde nationale d'Athènes a été ordonnée. Le commandant en chef de cette garde est le président du conseil municipal de la capitale, le colonel Macryany, qui a pris une part importante au mouvement du 3 *septembre*. M. le colonel Démétri Callergi, qui a dirigé avec tant de sagesse l'événement du 3 *septembre*, a été nommé commandant supérieur de la garnison de la capitale, et M. le colonel Spiro Milios, commandant en chef de la gendarmerie. Cet honorable officier a pris une part active et particulière à l'événement du 3.

Les ambassadeurs des puissances européennes sont restés auprès du roi Othon, et jusqu'à présent aucune de ces puissances n'a officiellement manifesté ni approbation ni improbation de la révolution du 3 *septembre*.

TURQUIE. — La satisfaction accordée au ministre français en réparation de l'outrage fait à Jérusalem au pavillon national ne paraît pas suffisante : on doit arborer et saluer le drapeau tricolore à Beyrouth, rien de mieux; mais c'est à Jérusalem qu'il a été insulté.

La Turquie vient de réorganiser son armée, dont le commandement en chef est confié à Rizza-Pacha, qui a la confiance et la faveur du sultan.

Abdul-Medjib a assisté, le mois dernier, à une cérémonie scientifique intéressante, l'examen général de l'école de médecine de Galata-Serai. Toutes les mesures avaient été prises pour donner à cette solennité l'éclat et la pompe désirables. Sa Hautesse et tous ses ministres ont paru vivement frappés d'un spectacle tout à fait nouveau, digne d'être enregistré comme un événement dans les fastes musulmans : de jeunes Turcs, revêtus de la robe de docteur, ont soutenu des thèses sur toutes les branches de la médecine avec les mêmes formalités et le même appareil qu'en Europe.

ÉGYPTE. — On écrit d'Alexandrie : « Dans les premiers jours de ce mois, la question du chemin de fer à construire entre Alexandrie et Suez a été remise sur le tapis au palais du pacha, et l'on y a même reçu les offres de quelques maisons anglaises pour la fourniture du fer nécessaire à la construction des rails. Une d'elles, qui s'était contentée du prix de 6 livres sterling par tonneau, avait obtenu la préférence et devait recevoir de l'administration une lettre établissant cette stipulation. Mais à peine cette nouvelle se répandit en ville, que plusieurs amis du pacha ne manquèrent pas, dans son intérêt, d'aller établir à ses yeux l'importance des sommes qu'il faudrait débourser pour terminer cette gigantesque entreprise, qui ne servirait en réalité qu'au transport de la malle de Bombay ainsi que des passagers au nombre de 1500 à 2,000 par

an, et non point à celui des marchandises. Ces observations ont convaincu son altesse, qui a fait répondre au négociant anglais auquel devait être remise une letttre de l'administration pour la fourniture des fers, que le pacha voulait encore s'éclairer avant de prendre un parti définitif. On comprend d'après cela que ce projet est à peu près abandonné.

Inde. — Les nouvelles de l'Inde annoncent que la tranquillité des contrées occupées par les Anglais n'a pas été troublée depuis quelque temps.

Chine. — Le traité de paix entre les Anglais et les Chinois est définitivement ratifié par l'empereur. — Le tarif de douanes publié par ordre du gouvernement chinois indique un grand nombre d'articles d'importation ou d'exportation que peu de personnes savaient appartenir au commerce de la Chine, et qui doivent attirer l'attention des négociants européens.

Une discussion s'est élevée à Macao entre deux agents français, M. le comte de Ratti-Menton, consul en Chine, arrivé en juillet 1843, et M. le colonel Dubois de Jancigny, qui, depuis 1841, est chargé d'une mission auprès du gouuvernement chinois. Cette discussion est d'autant plus fâcheuse qu'elle a pour premier résultat de faire ajourner indéfiniment la conclusion d'un traité de commerce que M. de Jancigny était *à la veille* de conclure; le haut fonctionnaire chinois qui remplit à Canton les fonctions de préfet était venu à Macao rendre visite au colonel, visite tout à fait hors des usages chinois, et par conséquent signe des dispositions les plus favorables. En effet, le ministre chargé à Pékin de la direction suprême de ces négociations avait écrit peu de temps auparavant au préfet de Canton « que les Français étaient, parmi « les peuples de l'Europe, les plus anciens amis de la Chine; que le gouvernement « chinois n'avait jamais eu à s'en plaindre; et que, puisqu'on négociait avec eux sous « le rapport des intérêts commerciaux, il fallait faire pour eux quelque chose de plus « que pour les autres peuples européens. » C'est avec ces instructions que le préfet de Canton avait discuté et arrêté les divers articles du traité que M. de Jancigny était sur le point de signer, lorsque la lettre publiée par M. de Ratti-Menton dans la *Chinese Repository* de Macao, lettre dans laquelle le consul contestait au colonel jusqu'au titre d'agent français, est venue tout remettre en question.

La discussion que cette lettre a fait naître a été scandaleuse, déplorable; nous devons désirer vivement que l'impression défavorable qu'elle a jeté sur le caractère français n'ait pas de durée dans l'esprit des Chinois. L'ambassade dont l'habile M. de Lagrenée est le chef contribuera à dissiper les doutes fâcheux qui pourraient subsister encore.

MM. de Jancigny et de Ratti-Menton vont revenir en France : l'un, parce que sa mission est terminée; l'autre, pour expliquer sans doute ce qui, dans sa conduite, paraît, jusqu'à présent, inexplicable. Nous attendrons leur retour avant de prononcer lequel des deux, dans cette affaire, a eu le premier tort (1).

Océanie. — Les nouvelles apportées de Taïti, par le capitaine Lavaud, prouvent que les missionnaires protestants y continuent leurs intrigues contre le gouvernement qui y est établi sous le protectorat de la France. M. Pritchards, le plus ardent de ces missionnaires, nommé consul d'Angleterre auprès de la reine Pomaré, ne se montre pas animé des mêmes sentiments de modération que le gouvernement anglais a manifestés à l'occasion du protectorat français. A. H.

(1) MM. de Jancigny et de Ratti-Menton sont tous deux membres de la *Société orientale*; nous ne pouvons donc avoir pour l'un ou pour l'autre aucune partialité. Deux autres membres de la *Société orientale* font partie de l'ambassade; la *Revue de l'Orient* a lieu d'espérer qu'elle pourra tenir ses lecteurs au courant de ce qui va se passer en Chine.

Paris. — Rignoux, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale, rue Monsieur-le Prince, 29 *bis*.

AUSTRALIE.

COLONIES PÉNALES ANGLAISES.

ÉTABLISSEMENTS DE CORRECTION. — ÎLE DE NORFOLK. — PORT ARTHUR.

Les Anglais ont, à côté et indépendamment de leurs colonies pénales, des établissements de correction, où sont envoyés les condamnés les plus opiniâtres et les plus endurcis, ceux que n'a pu dompter le régime de fer des colonies pénales.

Les deux principaux établissements de ce genre sont ceux de l'*île de Norfolk* et de *Port-Arthur*. Le premier est un lieu de correction pour les déportés de la Nouvelle-Galles du Sud qui ont encouru une nouvelle condamnation ; le second a la même destination pour les condamnés de l'île de Van-Diemen.

L'île de Norfolk, l'établissement le plus éloigné de la Grande-Bretagne, l'*ultima thulé* de son étrange système de discipline pénale, est une des contrées que la nature a le plus favorisées. Sa situation est déterminée par le point où le 168ᵉ degré de longitude orientale traverse le 29ᵉ parallèle de latitude méridionale. Sa distance de la pointe du port Jakson est d'environ 100 milles.

Cette île, si remarquable, a environ 20 milles de circonférence. Un rivage escarpé la défend des flots de la grande mer. Les montagnes dont elle est couverte, s'enveloppent en quelque sorte les unes dans les autres, et allongent leurs sommets comme pour atteindre la base verdoyante du mont *Pitt*. Placé au centre de l'île, ce mont géant semble commander, par-dessus les autres sommets, au vaste Océan, et complète, pour ainsi dire, le paysage si bizarre, si varié, si brillant de couleurs, dont s'enchantent les regards.

La forme et la matière de cette pierre précieuse de l'Océan ne permettent pas de croire qu'elle ait fait partie du monde primitif : les naturalistes qui l'ont visitée s'accordent à dire que ce qui est aujourd'hui une île enchantée n'était dans le principe qu'un amas de laves lancées à travers l'abîme par quelque immense foyer sous-marin. Toutefois la fille des volcans a revêtu, avec le temps, des formes plus gracieuses. Depuis le sommet du mont Pitt, jusqu'au

fond des vallées, une couche épaisse de terre végétale nourrit des arbres de toute espèce; les crevasses mêmes des rochers étalent une végétation vigoureuse, aussi agréable à l'œil que le sourire qui vient révéler un heureux naturel caché sous un front sourcilleux. Le plus élevé des arbrisseaux enracinés ainsi au fond des précipices est le *phormium tenax* (lin de la Nouvelle-Hollande), qui balance ses touffes ondoyantes dans les fentes des masses de basalte placées autour de l'île comme un rempart inexpugnable.

Du côté du sud-ouest, le sol s'abaisse et forme un terre-plein parfaitement uni, dont le bord sablonneux est protégé, contre les empiétements de la mer, par un banc de corail qui entoure l'île entière, quoiqu'il ne soit visible que dans cet endroit. Vis-à-vis, et à peu de distance, est un îlot appelé l'*île Philippe* (1), où la végétation est moins belle qu'à Norfolk. Cet ilot sert d'abri aux vaisseaux qui stationnent dans ces parages, et qui, étant exposés du côté de l'est et de l'ouest aux coups de mer, sont forcés de rester sous voiles, et même de s'éloigner pendant la nuit, pour plus de sûreté.

On débarque à Norfolk sur des bateaux assez légers pour s'engager dans un étroit chenal, à travers le récif qui présente en tout temps une barre dangereuse, et qui, lorsque la mer est agitée, devient un obstacle insurmontable. Alors le seul endroit où l'on puisse aborder est sur la côte opposée à la *baie de la Cascade*, formée par une petite échancrure dans les rochers, et presque fermée par un banc de pierres volcaniques qui ne livre qu'un passage dangereux à la chaloupe la mieux pilotée.

L'île de Norfolk est donc parfaitement disposée par la nature pour servir de prison. De plus, il n'est permis qu'aux surveillants des prisonniers de l'habiter, et tous les vaisseaux, excepté ceux de l'État, ont défense d'en approcher, sauf le cas de détresse.

Cependant, malgré ces précautions, malgré la distance immense qui sépare l'île de toute autre terre, les prisonniers ont été souvent assez hardis pour s'aventurer sur des radeaux ou sur des canots qu'ils construisent à la dérobée, dans le court espace de temps qui s'écoule entre leur fuite de la prison et leur fuite à travers l'Océan. Durant ce

(1) L'île Philippe est le seul point du globe où l'on trouve le singulier oiseau appelé le *catacoes de l'île Philippe*. Cet oiseau ressemble assez, par sa grosseur, au catacoes ordinaire; sa couleur est celle de l'ardoise, excepté sur l'estomac, qui est jaune, parsemé de taches rouges. La partie inférieure du bec est fort courte; la partie supérieure la dépasse de 3 pouces au moins, et décrit un demi-cercle, qui se rapproche de l'estomac. L'oiseau se sert de ce singulier crochet pour grimper ou pour frapper la terre lorsqu'il veut prendre son vol.

temps, ils se tiennent cachés dans les cavernes ou dans les bois, où on les a quelquefois surpris prêts à mettre leurs projets à exécution, et ayant à côté d'eux un petit magasin de provisions et quelques vases pour tenir l'eau. Ils se confient ainsi aux plus frêles embarcations, poussés par le désir de recouvrer la liberté.

Ce désir est si vif, que le moindre rayon d'espérance qui vient luire dans les ténèbres où ils sont plongés leur ferait affronter mille morts. Ils ont réussi plus d'une fois à s'emparer des barques du gouvernement, et à gagner le large; mais presque toujours les bâtiments envoyés à leur poursuite les ont forcés à virer de bord. Une fois, cependant, la poursuite ne réussit pas, et ce qui se passa dans cette circonstance montre avec quelle dextérité les prisonniers savent tout mettre à profit.—M. Cuningham, botaniste de la Nouvelle-Galles, avait dressé pour quelques jours sa tente dans l'île Philippe, où il voulait se livrer à des investigations scientifiques. Quelques prisonniers, instruits de ce fait, gagnèrent l'île en toute hâte, s'emparèrent des provisions du botaniste, le dépouillèrent de ses vêtements, et firent de sa tente une voile qu'ils déployèrent sur leur chaloupe. Les soldats envoyés pour les arrêter ne trouvèrent que le pauvre botaniste, errant çà et là dans le costume de l'homme de la nature, tandis que la tente qui lui servait naguère d'abri paraissait encore à l'horizon, s'acquittant à merveille des nouvelles fonctions qu'on lui faisait remplir.

Sur le terre-plein de l'île de Norfolk, qui regarde l'île Philippe, est placé l'établissement pénal. Il se compose de deux lignes parallèles de bâtiments : la plus rapprochée de la mer consiste en une caserne ou dépôt pour les prisonniers, un hangar, de forme carrée, qui tient lieu de cuisine et de salle à manger, une prison, un corps de garde, et quelques autres bâtiments plus petits. — Au pied des montagnes, sur la ligne opposée, s'élèvent la caserne militaire, les magasins du commissariat et plusieurs petites cabanes; le tout construit avec un tuf fort tendre, auquel la chaux de corail sert de ciment. Entre les deux lignes de bâtiments s'étend un terrain fertile, continuellement rafraîchi par un courant d'eau, et partagé en une multitude de petits jardins que l'on distribue aux prisonniers les plus dociles. La culture de ces plates-bandes leur sert de passe-temps, et leur donne le moyen d'ajouter quelques légumes à leur portion de bœuf salé, et à leur morceau de pain de maïs. La patate douce est la plante qui réussit le mieux, et par conséquent la plus cultivée.

La plaine est bornée, du côté du levant, par une sorte de rempart semi-circulaire, ouvrage de la nature, et qui domine tous les lieux

environnants. C'est là qu'est la maison du commandant, spacieuse, bien bâtie, et entourée d'une forte terrasse, d'où l'on pourrait facilement repousser une attaque.—Dans ce gracieux séjour, rien ne rappelle le voisinage de l'établissement pénal, sinon les barreaux de fer aux fenêtres, les deux pièces de canon placées sur la pelouse fleurie du rempart, et le bruit des pas de la sentinelle!

A un tiers de mille de l'établissement, le cimetière occupe une des extrémités de la plaine, et est entouré de deux côtés par un bois de mancenilliers, si touffu, qu'aucun rayon du soleil n'y pénètre. La mer le borne d'un autre côté. Les malheureux qui y reposent enfin sont arrivés à cette funèbre demeure à travers une vie d'ignominie, aussi triste, aussi agitée que les flots qui se brisent près de leurs tombes!

En avançant dans la même direction, le long d'un sentier taillé sur le flanc d'un roc que baigne la mer, on parvient aux pieds de hautes montagnes dont les premières pentes, tapissées de verdure, forment un vaste amphithéâtre, et dont les derniers sommets se perdent dans les nues. Ici, chaque vallée a son ruisseau, bordé de beaux sapins, de fleurs et de vignes sauvages.

En continuant à monter, on rencontre une petite plaine d'où l'œil saisit un gracieux contraste : ici, un sol uni, couvert d'arbrisseaux des espèces les plus rares, s'étend et verdoie; là, une vallée profonde comme un abîme, serpente, s'élargit et perd son aspect sauvage en approchant de la mer. Le sentier est ombragé par des arbres à fleurs, qui semblent se disputer l'attention du voyageur; des plantes grimpantes, pareilles à des serpents géants, s'élancent, se contournent, s'entortillent comme pour lui barrer le chemin. A son approche, les perruches, les perroquets, les solitaires, les pigeons et d'autres oiseaux au plumage brillant et varié, s'envolent de tous côtés.

Un peu plus loin, s'ouvre une autre vallée non moins sinueuse. Le ruisseau qui l'arrose fait mille détours, puis se précipite vers la mer, en répandant partout une délicieuse fraîcheur. On aperçoit çà et là des troupeaux dont la toison est éblouissante de blancheur, et des cabanes de bergers à moitié cachées sous le feuillage. Au fond de la vallée, dans l'endroit où le ruisseau se replie tant de fois sur lui-même, on passe à côté d'un groupe de fougères arborescentes, dont les troncs, noirs et contournés, s'élèvent à 25 ou 30 pieds, et sont presque cachés par des feuilles longues et tombantes comme de vastes parasols.

Un étroit sentier, pratiqué dans un bois, conduit au sommet du mont Pitt; entre chaque arbre qui borde le sentier, le regard se promène de la campagne agreste à la mer qui brille au soleil : ces arbres,

particuliers à l'Australie, ont près de 180 pieds de haut; leurs tiges, droites et massives, portent à des distances égales une couronne de rameaux verdoyants, dont la circonférence diminue d'étages en étages, et chacun de ces rameaux a la forme et la grâce d'une longue plume d'autruche. Quand on a atteint le sommet du mont Pitt, on a sous les yeux la plus belle perspective : des montagnes, des vallées, des torrents, des rochers, de vastes forêts, des clairières, des prairies, et plus loin l'île Philippe et l'immense Océan, où se réfléchissent les feux du soleil.

En retournant à l'établissement, on peut suivre une autre route où la curiosité trouve encore à se satisfaire. Tantôt la vue se prolonge sous des voûtes de feuillage, tantôt elle est arrêtée par des massifs impénétrables; quelquefois les arbres sont enchaînés les uns aux autres par des plantes grimpantes qui montent en colonnes, forment une muraille épaisse, ou retombent comme une nappe de verdure sur laquelle sont éparpillées des blanches fleurs des *convolvulus*. Ici, le *guava* et le *citronnier* marient leurs feuilles et leurs fruits; là, des fougères de la plus haute taille mêlent leur ombre à celle des palmiers (à papier), qui, comme tous les arbres originaires de l'Orient, étalent à leur sommet leurs branches unies et légères groupées en éventail.

Si l'on visite les fermes qui avoisinent la route, entre autres, la charmante habitation appelée *la Vallée des oranges,* on voit dans les jardins des tiges de blé pliant sous le poids des épis, des bananiers inclinant sur les eaux leurs gousses laiteuses, des arbres à pain, des cannes à sucre, des caféyers couverts de leurs baies rouges, des arbres à thé, des *agutiguepas*, des cannelliers, des amandiers, des figuiers, et à leurs pieds une foule de végétaux qui ne sont ailleurs que d'humbles plantes, et qui parviennent ici à une grosseur extraordinaire.

Le climat de l'île de Norfolk est tempéré, et les vallées y sont fécondées par une douce chaleur...

Si la nature, cette divinité favorite des modernes philanthropes, était une divinité douée de quelque puissance, si l'influence qu'ils lui attribuent sur le moral de l'homme était aussi grande qu'ils le prétendent, certainement les prisonniers de Norfolk seraient les modèles des vrais pénitents; les jours y sont admirables, les nuits plus magnifiques encore... Malheureusement, « les cœurs pervers, dit M. de « Maistre, n'ont jamais de belles nuits ni de beaux jours. »

Et comment en auraient-ils? Tout sentiment des beautés de la nature est éteint chez eux : leurs goûts ne sont plus ceux que la nature

donne, mais ceux qu'ils ont puisés dans une société corrompue qui a toutes leurs affections, parce qu'elle leur fournit les moyens de satisfaire leurs appétits grossiers... On a dit, au sujet des prisonniers de Norfolk, qu'en les séparant des objets de leurs passions, on leur en faisait perdre le *souvenir;* ils en perdent seulement la *vue;* mais, pour combler le vide que cette privation leur laisse, ils appellent à leur secours la *mémoire* et l'*imagination*, qui leur rendent plus qu'on ne leur a ôté. Ils se plongent dans des rêves enivrants qui souillent tout leur être; ils s'assimilent le crime par la violence de leurs désirs, et *le crime devient*, pour ainsi dire, *la chair de leur chair, et les os de leurs os!*

En 1835, le nombre des criminels détenus dans l'île de Norfolk se montait à 1,200, dont 450 étaient catholiques. Depuis, ce nombre s'est accru chaque année de près de 200 nouveaux déportés. Ces malheureux sont continuellement chargés de chaînes pesantes. Tout récemment encore, ils passaient leur vie dans l'absence de toute religion : l'excès de leur corruption était devenu proverbial, même chez les habitants de la Nouvelle-Galles du Sud. Chez eux, le mal s'appelait *bien*, et le bien s'appelait *mal*. Un prisonnier paraissait-il revenir à de meilleurs sentiments, on le flétrissait du nom de *méchant*, et l'on réservait les expressions contraires pour celui qui affichait les vices les plus monstrueux. Jamais on ne vit un renversement plus complet du cœur et de la conscience de l'homme. Ils faisaient si peu de cas de la vie, qu'ils commettaient le meurtre de sang-froid, et sans en vouloir aucunement à leur victime, comme ils le déclaraient eux-mêmes, mais uniquement dans l'espoir d'être délivrés momentanément du séjour de l'île. Quelquefois même il leur arrivait de tirer au sort, à qui commettrait un assassinat; les autres restaient comme témoins du crime, dans le seul but d'être appelés à comparaître devant le tribunal de Sydney, et d'être ainsi, arrachés pour un temps aux tourments de leur vie habituelle. Ils n'ignoraient pas cependant qu'on les y renverrait immédiatement après le supplice de leur compagnon.

Ces faits étaient si notoires, qu'ils ont donné lieu à une nouvelle disposition législative, en vertu de laquelle les criminels sont maintenant traduits devant une commission spéciale qui se réunit dans l'île. Cette mesure a déjà prévenu un grand nombre de meurtres, sans toutefois les empêcher tous. La vie que mènent ces malheureux est une vie de désespoir; leurs regards farouches ne peuvent se comparer qu'aux regards des démons. Soupçonnent-ils un de leurs camarades de les avoir dénoncés, il n'est plus possible à ce dernier de dormir

en sûreté au milieu d'eux; et, pour sauver sa vie, on est obligé de le renfermer ailleurs.

En 1834, les prisonniers avaient formé le complot d'exterminer la garnison et de se rendre maîtres de l'île; mais ils furent vaincus, et 31 des conspirateurs furent condamnés à mort.

En 1835, je me rendis dans l'île pour assister ces condamnés à leurs derniers moments, surtout ceux qui appartenaient à la religion catholique. J'y arrivai pendant la nuit, et à une heure assez avancée: ma présence inattendue leur parut un songe. Je les trouvai renfermés dans trois cachots si étroits, qu'ils ne pouvaient se coucher que les uns après les autres: la chaleur qu'ils y éprouvaient les avait obligés à quitter une partie de leurs vêtements. Depuis six mois ils étaient dans l'attente de leur sort. Je leur apportais leur grâce, excepté à 13 d'entre eux. Après avoir préparé ces derniers à entendre cette triste nouvelle, je me décidai enfin à la leur annoncer: tous à l'instant tombèrent à genoux, et, sans répandre une larme, rendirent grâces à Dieu de ce qu'ils allaient être bientôt délivrés de cet horrible séjour, tandis que les prisonniers à qui la vie était laissée faisaient éclater leur douleur par des gémissements et des sanglots. — Mon émotion, en ce moment, est impossible à rendre. — Dans ce nombre des condamnés à mort, 3 seulement étaient catholiques; 4 protestants eurent recours avec eux à mon ministère. Pendant les cinq jours qui m'avaient été accordés pour les disposer à la mort, tous témoignèrent les plus vifs sentiments de repentir. Le jour de l'exécution, on vint de bonne heure leur lire la sentence; ils l'écoutèrent à genoux, pour mieux témoigner leur résignation parfaite à la volonté de Dieu. Au moment où on leur ôta leurs fers, on les vit se prosterner à terre, et, dans un transport de reconnaissance, baiser les pieds du prêtre qui était venu leur apporter la paix et la miséricorde!

Leur mort fit une vive impression sur les autres prisonniers. Pendant les deux jours qui suivirent l'exécution, je leur adressai des instructions sur la tombe même de leurs malheureux compagnons. Le bâtiment qui m'avait amené ne devant repartir qu'au bout de huit jours, je m'efforçai de mettre ce temps à profit, et j'eus le bonheur de convertir 20 protestants, et de faire faire 150 confessions générales. Avant de quitter les prisonniers, je leur remis des livres et une formule de prières pour le dimanche.—J'obtins que l'on désignerait parmi eux un *lecteur* qui serait chargé de faire la lecture aux autres, et qu'on leur donnerait des leçons dans l'intervalle des repas et du travail.

A la fin de 1836, mon évêque me permit de faire un second voyage à l'île de Norfolk. Je n'avais rien tant à cœur que de m'acquitter de

cette tâche. Je fus reçu par mes pénitents avec de grands témoignages de joie; presque tous avaient persévéré avec courage, malgré les railleries et les persécutions de leurs compagnons: j'eus la satisfaction de les faire approcher de la table sainte. 60 d'entre eux avaient appris à lire leurs livres de prières.

Le major Anderson, commandant de l'île, m'assura que les crimes avaient considérablement diminué, et que les catholiques se faisaient remarquer par l'exactitude avec laquelle ils remplissaient leurs devoirs religieux. Ces heureux fruits furent dus, en grande partie, j'en suis certain, à la prudence et à la sollicitude du commandant lui-même, dont je me rappellerai toujours le nom avec une bien vive reconnaissance. Sa connaissance exacte du caractère des hommes confiés à sa surveillance, son discernement à encourager à propos ceux qui se montraient bien disposés, la terreur dont il sait frapper les mutins, avaient obtenu les résultats les plus satisfaisants. — Pendant les quinze mois qui s'étaient écoulés depuis ma dernière visite, aucun catholique n'avait été appelé à comparaître devant le juge.

Lors de cette seconde visite, le ciel bénit mes travaux : 12 pécheurs se convertirent, et j'entendis 300 confessions. Je vis ces hommes, qui paraissaient d'abord indomptables, accourir comme des enfants pour recevoir les secours de la religion. Ces pénitents, destinés à finir leurs jours dans les souffrances, et qui forment maintenant le plus grand nombre des catholiques, ont demandé qu'on les séparât des autres prisonniers, afin de pouvoir, le matin et le soir, reciter ensemble leurs prières.

Il est un fait particulier que je ne puis m'empêcher de citer. Lors de ma première visite en 1835, le commandant de l'île me parla d'un condamné qui, plus encore que tous ses camarades, montrait un caractère indomptable : sa vie n'était qu'une suite de crimes et de châtiments. Je demandai à le visiter : il était alors emprisonné avec trois protestants, et l'on venait de suspendre sa sentence de mort. Il fut sourd à toutes mes paroles; les témoignages d'intérêt que je lui prodiguai ne rencontrèrent chez lui qu'une froide indifférence (cette occasion est la seule, peut-être, où j'ai trouvé le cœur de l'homme tout à fait endurci). Voyant que tous mes efforts étaient inutiles, je me levai subitement, et lui adressai en termes véhéments les vérités les plus sévères et les plus terribles. Je me retirai enfin sans qu'il eût manifesté la moindre émotion. A mon retour, en 1836, la première nouvelle dont chacun s'empressa de m'instruire, fut celle du merveilleux changement qui s'était opéré dans cet homme. Le lendemain de mon départ, il avait demandé qu'on le séparât de ses compagnons, et

qu'on le laissât seul dans sa prison. Dès ce moment, il annonça hautement sa conversion, et fit tout ce qui était en son pouvoir pour exprimer son repentir. Plus tard, sa peine ayant été commuée, il est devenu pour moi une source de consolations; moralisé et converti, il a converti et moralisé les autres : il m'a amené au tribunal de la pénitence plusieurs de ses compagnons les plus endurcis...

En terminant cet aperçu de notre mission et de nos travaux, il doit m'être permis de dire un mot de nos besoins, qui sont extrêmes.

Dans cette vaste contrée, qui porte le nom de *Nouvelle-Galles du Sud*, on ne compte encore qu'un nombre insuffisant de missionnaires. L'évêque, à Sydney, est souvent réduit à porter seul tout le poids du ministère. On voit des districts immenses peuplés de catholiques, comme celui de Bathurst, et qui n'ont pas un seul prêtre. La terre de Van-Diemen, qui occuperait sept missionnaires au moins, n'en compte que deux. Il en faudrait deux pour l'île de Norfolk : en envoyer un seul, ce serait l'obliger à parcourir 300 lieues lorsqu'il voudrait voir un confrère.

Les colonies du sud et de l'ouest, qui embrassent une étendue de 2,500 milles (830 lieues), n'ont jamais vu de prêtres. Toute la population indigène qui habite l'immense territoire de l'intérieur est encore assise à l'ombre de la mort. Le gouvernement est disposé à rétribuer quelques prêtres dans la Nouvelle-Galles du Sud; mais ce nombre sera fort au-dessous du besoin. Il doit aussi fournir le traitement d'un prêtre pour l'île de Norfolk; mais il n'a rien fait encore pour l'île de Van-Diemen.

Quant aux femmes condamnées, on ne peut espérer des améliorations importantes dans leur établissement, si l'on n'y envoie des sœurs de la charité. — Il serait de toute nécessité d'avoir un séminaire pour l'éducation de la jeunesse, et pour former peu à peu un noyau de prêtres indigènes et de maîtres d'école; mais nous manquons absolument des ressources nécessaires. — Nous avons quatre églises dont les murs et le toit sont achevés; elles ne sont encore ni plafonnées ni crépies. Plusieurs autres sont commencées : nous n'avons en ce moment, pour les terminer, d'autre ressource que l'espérance...

Nos autels sont en bois, et tellement dépourvus d'ornements, que quelques-uns n'ont pas un crucifix. Les prêtres qui viendront se joindre à nous ne trouveront ni habits sacerdotaux, ni calices. Nos livres de prières et d'instructions ne peuvent suffire aux demandes qu'on nous adresse chaque jour : tous les déportés qui savent lire en reçoivent un au moment de leur arrivée. On ne saurait se figurer à quel point le prisonnier catholique tient au livre qui lui a été donné par le prêtre

de sa communion, combien il s'y attache fortement quand tout le reste lui échappe, avec quelle ingénieuse sollicitude il sait le conserver au milieu de tous les accidents qui lui arrivent. Relégué à de grandes distances dans les pays sauvages et déserts, sans prêtre, sans autel, ce livre est toute sa consolation...

Maintenant, cher lecteur, qui nous avez suivis au milieu des immenses contrées confiées à nos soins, vous qui avez pris part à nos travaux, à nos chagrins, à nos sollicitudes et à nos malheurs, permettez-moi d'implorer ici votre charité. Je ne puis faire entendre qu'une voix, mais c'est la voix de plusieurs milliers d'hommes qui crient vers vous des extrémités de la terre : voix lamentable, voix des captifs, cri de détresse et de désespoir, parce que l'Australie a été frappée d'anathème. Cinquante mille prisonniers étalent des plaies que leurs chaînes rouvrent sans cesse; leur cœur aussi est ulcéré : les maux qu'ils endurent les consument; et ils n'ont, pour faire comprendre leur misère, d'autres expressions que celles de la plus excessive douleur. Ils sont venus à travers les mers : plusieurs ont admiré peut-être la main de Dieu étendue sur la surface de l'abîme; mais bientôt toute énergie, tout sentiment s'est éteint en eux, parce que leur âme a été comme dévorée par les souffrances. Jetés au bout du monde, privés de tout ce qui leur était cher, le chagrin pèse sur chacun de leurs jours; il est empreint dans les rides de leur front. Ils ont en dégoût le pain qui soutient leur vie, et les aliments leur font horreur. Ils attendent l'heure du rafraîchissement; ils soupirent après la fin de leur travail; ils se couchent en disant : « Quand nous lèverons-nous ? » ils se lèvent en disant : « Quand nous coucherons-nous ? » et marchent sous le poids de leur peine jusqu'à la nuit. — Leur peau flétrie s'est desséchée; leur chair est rongée par le soleil; ils portent autour des reins comme une ceinture de cicatrices; le fouet retentit sur leurs épaules, et ils tombent en défaillance. Ceux qui pleurent aujourd'hui sur eux, demain ne les verront plus, car ils auront disparu des lieux où ils souffraient. Dieu a fait pleuvoir sur eux ses fléaux; l'épée est tirée : la voilà qui brille pour leur ruine; elle passe et repasse sur leur tête. S'ils rentrent dans leur tente, ils n'y trouvent point de consolations. Ils contemplent la mort comme on contemple un trésor que la terre recélait; ils sont transportés quand ils ont trouvé leur tombeau. Toute trace de leur existence s'efface avec eux, et leurs veuves ne les pleurent point. Quand je songe à leur destinée, je sens mes membres tressaillir. Ne suis-je pas renfermé dans une prison avec des morts? que puis-je dire dans l'affliction qui m'oppresse? et s'il me reste quelque force, demeurerai-je silencieux?...

Le condamné, il est vrai, s'est rendu coupable; mais n'est-il pas assez puni? Il a troublé l'ordre de la société; mais ne l'a-t-elle pas expulsé de son sein? Il a mérité son châtiment; mais le sang du Sauveur a-t-il cessé de couler? les trésors de la miséricorde sont-ils épuisés, et le temps du pardon est-il passé pour lui? Quelques criminels qu'aient été ces hommes, pourquoi donc n'intercéderait-on pas en leur faveur? Ah! que souvent le monde est impitoyable et aveugle dans les jugements qu'il porte contre le coupable! Il y a, jusque dans les cœurs les plus pervers, une certaine tendance au bien, un principe de généreux sentiments que la grâce sait rendre féconds. Que ne puis-je vous montrer ces hommes au visage sombre, lorsque nous leur rappelons les années qu'ils passèrent dans l'innocence; lorsque, opposant à leurs souffrances la Passion du Christ, et développant à leurs yeux les trésors de la miséricorde divine, nous leur montrons que si le monde et ses espérances sont évanouies, ils sont loin pourtant d'avoir tout perdu! Si vous pouviez voir alors ces regards immobiles d'étonnement, ces profonds soupirs, ces larmes, dont la source était tarie depuis leur enfance, s'échappant tout à coup et coulant avec abondance sur ces joues flétries par le malheur; ce saisissement qui s'empare de tout leur être, lorsque quelque grande vérité vient à les frapper soudainement; ces mains jointes, cette humble attitude, ces traits expressifs, ces prières ferventes; vous ne pourriez vous empêcher de reconnaitre le prodige que vient d'opérer la grâce de Dieu : tant ce caractère indomptable s'est adouci! tant ce cœur, autrefois dur et hautain, se montre maintenant humble et soumis!...

Si donc, dans votre amour pour Dieu, vous désirez voir disparaître de devant sa face cette multitude de crimes énormes qui se commettent tous les jours, venez seconder nos efforts.

Si votre charité vous porte à rechercher les malheureux les plus dépourvus de ressources et de consolations; si vous voulez compatir aux misères les plus profondes, et procurer au peuple le plus malade le remède le plus salutaire, venez à notre secours.

Si vous désirez prendre pour modèle de votre perfection celle de votre Père céleste, dont l'éternelle occupation est de faire le bien, et de répandre la lumière là où régnaient les ténèbres; si vous désirez coopérer à la plus sublime de toutes les œuvres divines, le salut de la créature déchue, je le répète encore : venez, venez nous aider!...

W. Ullathorne.

EXPÉDITIONS DES FRANÇAIS CONTRE ALGER,

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

I. — CROISIÈRES DU DUC DE BEAUFORT CONTRE LES ALGÉRIENS. — PRISE ET ÉVACUATION DE GIGEL (1664 à 1670).

Mazarin était mort en 1661, et Louis XIV avait commencé à régner par lui-même.

La marine française, réduite à 15 ou 16 navires du dernier rang, était hors d'état de participer aux grandes luttes qui divisaient l'Angleterre et la Hollande. Mais elle pouvait protéger le commerce, réprimer les pillages des corsaires qui désolaient les côtes de la Provence, rendre la sûreté aux mers, et se préparer, par cette guerre de finesse et d'audace, à prendre, au premier signal du monarque, le plus brillant essor. Le jeune roi le comprit, et ce fut dans des combats contre les Algériens que sa marine essaya ses forces.

Battus, poursuivis par le duc de Beaufort, amiral, et par le commandeur Paul, son lieutenant, les Algériens éprouvèrent en 1662 de grands revers. Mais, toujours entreprenants et actifs, ils semblaient bientôt avoir oublié leurs premiers échecs, et on les vit encore chercher dans de nouvelles expéditions ces profits indispensables à leur existence, et dont les moindres rachetaient largement les pertes qu'ils avaient essuyées. Ce fut alors que l'on crut utile, pour réprimer ces audacieux brigands, de s'emparer d'une position importante sur les côtes d'Afrique, et qu'eut lieu l'expédition de Gigery ou Gigel.

Tunis et Alger étaient les deux ports d'où sortaient les corsaires les plus redoutables et les plus nombreux; on pouvait croire qu'il suffirait pour les contenir de posséder un établissement solide sur quelque point intermédiaire; l'on jeta les yeux sur Gigel. Pauvre, assise dans un pays stérile, sans port, cette ville n'était pas heureusement choisie; elle n'avait d'important que sa situation géographique, et ce n'était point assez pour le but que l'on se proposait.

Le duc de Beaufort, chargé d'y fonder un établissement, quitta Toulon le 1er juillet 1664, emmenant sur ses vaisseaux 5,200 hommes de troupes régulières, 200 volontaires et 250 valets (1). Le 21 du même mois, la flotte parut à la hauteur de Bougie, dont l'amiral eut un instant le désir de s'emparer. Au désordre et à la terreur des Maures, que l'on voyait s'échapper

(1) *Récit véritable de tout ce qui s'est passé à Gigery*. Mém. de la Biblioth. royale. — *Relation véritable de ce qui s'est passé à la descente des troupes du roi à Gigery*, etc., 1664.

de la ville chargés de leurs effets les plus précieux, il paraissait certain qu'on y entrerait sans difficulté; mais les ordres du roi retinrent le duc, qui se porta sur Gigel. Ce fut une faute; le but de l'entreprise était de se saisir d'un point utile, et Bougie l'emportait par sa position, par son port, et par sa facilité à être mise en état de défense (1). Plus tard, Beaufort éprouva des regrets, en apprenant que la garnison turque avait été détruite par la peste, et qu'il serait entré dans la ville sans coup férir.

Le 22 juillet, la flotte se montra devant Gigel; elle fut reçue par quelques coups de canon, et aussitôt le duc de Beaufort, arborant le pavillon rouge, tira à son tour un coup de canon à boulet. 150 ou 200 Maures à pied et 60 cavaliers parurent sur le rivage; mais l'artillerie des galères les força à se jeter dans les broussailles. Le régiment de Picardie, commandé par M. de Vivonne, prit terre le premier, et M. de Gadagne, à la tête du bataillon de Malte, le suivit. Ils ne trouvèrent dans la ville, qui était abandonnée, que dix canons en fer, et des maisons si laides et si misérables, qu'ils pouvaient à peine croire qu'elles eussent été habitées par des hommes (2). Négligeant un abri si peu attrayant, les troupes demeurèrent campées sur les hauteurs.

Quelques Maures, portant un pavillon blanc, s'approchèrent bientôt et parlèrent de paix. Beaufort, saisissant ardemment cette occasion d'établir des relations amicales avec les Arabes, leur fit dire, par son interprète, qu'il n'était venu que pour chasser les Turcs et délivrer le pays de leur tyrannie. Les Arabes parurent entendre ces paroles avec satisfaction, et les Français, trop prompts à se flatter, croyaient déjà que leur établissement ne souffrirait aucun obstacle, quand tout à coup, sortant d'une embuscade, que cette négociation était destinée à voiler, les Barbares se jetèrent avec furie sur les soldats, en surprirent quelques-uns, et laissèrent à peine aux autres le temps de se rallier. Cet événement rendit les officiers plus prudents, et l'on s'occupa sur-le-champ de construire des retranchements qui mirent les troupes à l'abri de toute surprise.

Le 25, quelques Arabes revinrent, portant encore à la main un pavillon blanc. Ils s'informèrent du sort de leurs camarades, demeurés prisonniers entre les mains des Français, et parurent craindre qu'ils n'eussent été dévorés. Terreur singulière, qui montre l'ignorance et la barbarie de ces peuplades à demi sauvages! Un d'eux, cependant, tint au général un discours où perce, à travers l'ignorance des grands intérêts qui portent les peuples civilés et riches à nouer des relations avec les pays les plus pauvres, une espèce de bon sens et de liberté d'esprit assez remarquables. « Je m'étonne, « dit-il, que vous autres, qui faites bonne chère, qui êtes bien vêtus, qui

(1) « Avec peu de réparations on l'eût mise à l'abri de toute insulte. » *Récit véritable*, etc. Mém. de la Bibl. roy.

(2) « Les maisons étaient si vilaines et si épouvantables, qu'on pouvait à peine croire qu'elles eussent été habitées par des hommes. » *Récit véritable*, etc. Mém. de la Bibl. roy.

«avez de l'argent, veniez dans un pays où il n'y a rien de bon, où vous ne «trouverez rien à gagner. A moitié nus, à peine avons-nous de quoi man«ger; mais nous sommes tous gens de guerre, et, quoi qu'on vous dise, «vous n'obtiendrez jamais la paix. Partez donc, et cherchez un pays où «vous puissiez faire une guerre plus avantageuse.» L'extrême misère des tribus cantonnées dans ces régions ressort de ce discours; elle sera mieux comprise après la citation suivante, qui aura l'avantage de faire connaître encore leurs costumes et leurs armes.

«Plusieurs, dit un témoin oculaire, étaient nus comme la main, d'autres avaient une houppelande blanche qui les couvrait depuis le haut de la tête jusqu'à la moitié des jambes. Quelques-uns avaient des fusils et de grands sabres, la plupart n'avaient que des zagaies, moins grandes qu'une demi-pique, d'un bois fort lourd. Leurs cavaliers, habillés comme leurs fantassins, ont un morceau d'étoffe au bas de leurs jambes, pour tenir des éperons longs d'un demi-pied. Leurs selles sont pareilles à des bâts, leurs brides ne sont que de méchants filets. Tous les chevaux que nous avons vus sont petits et efflanqués, néanmoins ces gens-là les poussent, du haut d'une montagne en bas, à toute bride. La cavalerie n'osait point s'approcher de nous, à cause du canon qu'elle redoute excessivement; mais quand quelqu'un des leurs était tué, ils aimaient mieux s'exposer beaucoup que de l'abandonner» (1).

Un Arabe avait annoncé au duc de Beaufort une guerre acharnée; on vit bientôt qu'il ne l'avait point trompé. En butte à des attaques ou à des surprises continuelles, les soldats étaient sans un instant de repos, et des pertes sans cesse renouvelées affaiblissaient l'armée. Déjà les maladies remplissaient les hôpitaux, le temps s'écoulait, et loin d'améliorer la situation des Français, chaque jour la rendait plus fâcheuse.

On touchait à la fin du mois de septembre; les travaux de fortifications, plus difficiles qu'on ne l'avait pensé, et dirigés avec trop de lenteur, ne suffisaient point encore pour mettre l'établissement à l'abri d'une attaque sérieuse, quand tout à coup on apprit que 3,000 Turcs, appuyés par du canon, s'avançaient contre Gigel. A l'audace des Arabes, on s'aperçut bientôt qu'ils venaient de recevoir un puissant renfort.

L'armée chrétienne manquait malheureusement de la force morale indispensable pour assurer le succès d'une pareille entreprise; les officiers eux-mêmes se décourageaient, et malgré des combats où leur valeur se montrait chaque jour, tous soupiraient après la retraite. Les Turcs, au contraire, poussaient sans cesse avec plus d'ardeur leurs attaques, et bientôt ils mirent en batterie du canon de gros calibre, qui ruina les faibles défenses élevées par les Français. Le duc de Beaufort s'était éloigné, et avait laissé à M. de Gadagne le commandement de l'armée : celui-ci, voyant les forces des infidèles s'augmenter chaque jour, et remarquant le mauvais état de la place

(1) *Récit véritable de tout ce qui s'est passé à Gigery*. Mém. de la Biblioth. royale.

et le découragement de ses soldats, désespéra de pouvoir prolonger sa défense. Néanmoins il essaya de disputer encore le terrain à l'ennemi ; mais, après quelques jours de résistance, il se vit obligé d'ordonner la retraite. Ses dispositions, devinées par les Turcs, furent contrariées par de vives attaques, et le rembarquement ne se fit pas sans désordre ; on fut même obligé d'abandonner le canon de gros calibre.

Le 1er novembre, l'armée française quitta la côte d'Afrique ; elle n'y avait passé que trois mois, mais ce temps si court venait de lui enlever plus de 2,000 hommes. Poursuivie par le malheur, qui semblait s'être attaché à son sort, elle fut battue à son retour par un orage, et un vaisseau, *la Lune*, périt corps et biens, en vue du port, à deux lieues de Toulon.

Cette expédition de Gigel, preuve d'énergie et de faiblesse tout à la fois, fit, malgré son peu de succès, un grand honneur à la marine de Louis XIV. On jugea moins le résultat que le but, et l'on fut surtout frappé de ce besoin de conquête que montrait le jeune roi, dès ses premiers pas, au sortir des guerres civiles, pendant lesquelles la France paraissait avoir oublié la mer et les grands intérêts qui en dépendent.

Les Algériens, de leur côté, s'enorgueillirent de leur victoire, et couvrant la Méditerranée de leurs corsaires, attirèrent de nouveau sur eux la colère de la France. Le duc de Beaufort, habilement secondé par le commandeur Paul, les poursuivit sans relâche, et le 24 juin 1665, il fut assez heureux pour joindre leur escadre sous le fort de la Goulette. Un combat furieux s'engagea ; la victoire, longtemps disputée, demeura enfin au duc de Beaufort, et l'ennemi prit la fuite après avoir perdu ses trois grands vaisseaux, le vaisseau-amiral, le vice-amiral et le contre-amiral ; le premier portait 50 pièces de canon et 600 hommes, le second 40 pièces de canon et 400 hommes. Cette défaite fut accablante pour les Algériens ; mais les succès de Beaufort ne s'arrêtèrent pas là : peu de temps après, il prit encore ou brûla plusieurs navires corsaires, en vue de Cherchell et d'Alger même.

Cette guerre dura cinq années entières, après lesquelles les Algériens, découragés par les pertes qu'ils n'avaient cessé d'éprouver, et surtout intimidés par les préparatifs formidables qu'on faisait contre eux, demandèrent la paix. La France n'était déjà plus une puissance affaiblie par ses dissensions intérieures, sans armées ou sans vaisseaux, et qu'il fût permis d'insulter. Aucune injure n'était alors soufferte, ni celles de Rome, ni celles d'Espagne, ni même celles des misérables Algériens. Les premiers éléments d'une marine puissante commençaient à se montrer ; de courageux matelots, d'habiles officiers s'étaient formés dans les guerres contre les corsaires. Le trésor était abondamment pourvu, et Alger, sentant qu'il avait enfin devant lui la France dans toute sa grandeur, s'inclina et reçut la paix. Le marquis de Martel, lieutenant général, commandant l'escadre de la Méditerranée, en dicta les conditions, dans le courant du mois de février 1670. Tous les esclaves français furent alors remis en liberté, et les vaisseaux capturés furent rendus à leurs maîtres.

II. — LES ALGÉRIENS RECOMMENCENT LA GUERRE. — L'AMIRAL DUQUESNE ET LE CHEVALIER RENAUD. — GALIOTES A BOMBES. — EXPÉDITION CONTRE ALGER. — BOMBARDEMENT (1681-1682).

Cependant la France ne cessait de croître en force et en puissance; les guerres les plus brillantes avaient été suivies du fameux traité de Nimègue, où Louis XIV imposa des lois à l'Europe avec autant de prudence que de grandeur. Il avait reculé ses frontières, augmenté ses armées, créé sa marine, et déjà ce même prince, qui n'avait trouvé dans ses ports, en 1664, que 15 ou 16 mauvais navires, comptait plus de cent vaisseaux de ligne, manœuvrés par 60,000 matelots. D'Estrées, Martel, Vivonne, Duquesne, Tourville, s'étaient acquis des noms immortels; le fameux Ruyter voyait sa fortune chanceler devant la France, et Duquesne lui avait enfin appris à connaître les revers. Toulon, Dunkerque, le Havre, Rochefort, Brest, sortant du sein des eaux, présentaient à nos vaisseaux autant de ports assurés, autant de riches et féconds chantiers.

C'est au moment où tant de grandeur et de puissance semblaient mettre la France au-dessus de toutes les nations, et surtout à l'abri des attaques d'États trop faibles pour jalouser sa gloire, que, par une incroyable folie, Alger rompit la paix de 1670. Rien ne caractérise mieux le stupide et ignorant orgueil de ces misérables corsaires, rien ne montre mieux l'état profond de barbarie où ils ne cessaient de croupir, que cette brusque déclaration de guerre et le mépris qu'ils affectèrent des lois qui règlent les rapports des puissances entre elles.

Au mois d'octobre 1681, le divan faisant appeler le père Levacher, consul de France à Alger, lui déclara brusquement que la paix était rompue, et que 12 vaisseaux, qui sortaient en ce moment du port, avaient ordre de courir sur les navires français. Violer la paix était une folie, la violer ainsi était de la barbarie.

Dans le même moment, les corsaires de Tripoli inquiétaient la Méditerranée, et Louis XIV, déjà l'arbitre de l'Europe, voyait cependant s'attacher après lui, comme pour insulter à sa grandeur, des hordes de brigands. Charles-Quint avait éprouvé un sort pareil, mais avec cette différence que les corsaires demeurèrent une des plaies de son règne, et qu'ils devinrent une des gloires de celui de Louis XIV. Telle est aussi la différence des temps qu'au XVIe siècle Alger, allié de la France, ajoutait à sa puissance et lui empruntait un précieux appui, tandis qu'au XVIIe siècle, devenu son ennemi, il en recevait de cruels châtiments.

Il est inutile d'exposer ici longuement quels étaient les rapports politiques de la France et de Constantinople. Il nous suffira de dire que les capitaines de François Ier subsistaient toujours, et que Louis XIV continuait à tirer de grands avantages d'une alliance si heureuse. Mais ce qu'il faut constater, c'est l'état d'isolement où étaient tombées toutes les villes barbares-

ques, et la marche nouvelle que la France suivait à leur égard. En 1628, Louis XIII avait demandé au sultan des ordres qui obligeassent à la paix les villes de Tunis et d'Alger. En 1681, soit que la France se sentît plus forte, soit qu'elle eût éprouvé le peu de cas que les corsaires faisaient des commandements de la Sublime Porte, elle dédaigna de s'adresser à d'autres pour obtenir le redressement des injures qu'elle avait souffertes, et, attaquée par les corsaires, elle les attaqua à son tour.

Il est vrai que jamais les corsaires ne furent complétement liés par les traités de paix conclus à Constantinople, et que même ils n'y étaient point compris ; cependant, tant qu'ils parurent soumis au sultan, c'est à lui que les puissances européennes s'adressaient d'abord ; quelques États, au nombre desquels se trouve l'Autriche, gardaient encore cet usage dans les derniers temps.

Voyant la Méditerranée couverte de corsaires, le commerce arrêté, les côtes menacées, Louis XIV résolut de profiter de la paix pour anéantir un mal qui insultait à sa puissance autant qu'il nuisait à ses intérêts.

Encore dans son enfance, sa marine avait forcé les corsaires à la paix ; ne devait-elle pas les écraser maintenant qu'elle brillait de tout son éclat.

Couper le mal dans la racine semblait avec raison le seul moyen efficace de le détruire, et l'on était enfin résolu d'attaquer Alger dans Alger même. Cependant les funestes expéditions des Espagnols avaient entouré cette ville d'une renommée si effrayante, que ce n'était pas sans terreur qu'on songeait à une pareille entreprise. Une descente rapide et vigoureuse eût été un moyen certain de triompher; mais ce moyen paraissait imprudent, et les esprits les plus hardis y songèrent à peine. Duquesne conseilla, il est vrai, de s'emparer, par une attaque de vive force, du fort de la Marine, et d'incendier les vaisseaux jusque dans le port (1) ; il n'osa point parler d'un véritable débarquement. Le plan conçu par cet habile marin respirait encore la hardiesse, car le port paraissait défendu d'une manière formidable. Le fort Bab-Azoun et le fort Bab-el-Oued protégeaient la ville, l'un à droite, l'autre à gauche; tous les deux prenaient des vues sur la mer et croisaient leurs feux en avant du port. Le premier montrait 15 pièces de canon, et le second 12.

Le Môle lui-même était armé de 70 à 80 bouches à feu, réparties dans deux forts : le fort du Fanal, où l'on voyait trois étages de batteries, et le second fort, qui tournait vers l'entrée du port plus de 50 canons. Quelques-unes de ces pièces, aux armes de France, venaient de Gigel, où Gadagne les avait abandonnées en 1663. Près de la porte de la Marine, on remarquait encore une batterie de 6 pièces qui commandait l'intérieur de la Darse (2).

Tels étaient les moyens de défense que les corsaires avaient accumulés du

---

(1) *Mémoire de Duquesne sur la guerre contre Alger*, Manusc. aff. étrang.

(2) *Histoire de la Barbarie*, par le père Daniel. — *Histoire des États barbaresques*, par Laugier de Tassy.

côté de la mer; le fort de la pointe Pescade, celui des Anglais, et le fort du cap Matifou, défendaient au loin la côte. Mais ce dernier, étant en mauvais état, ne pouvait interdire aux galères le mouillage qui existe à la pointe du cap.

Tandis qu'on hésitait encore sur le genre d'attaque à employer contre une ville si bien munie, un jeune homme d'un rare génie, Renaud d'Éliçagaray, fit connaître un moyen qui, par sa nouveauté et par sa grandeur, frappa tous les esprits. Il proposa de bombarder Alger avec une flotte. « On n'avait pas d'idée, dit Voltaire, que des mortiers à bombes pussent n'être pas posés sur un terrain solide; la proposition révolta. Il essuya les contradictions et les railleries que tout inventeur doit attendre; mais sa fermeté, et cette éloquence qu'ont d'ordinaire les hommes vivement frappés de leurs intentions, déterminèrent le roi à permettre l'essai de cette nouveauté. »

Les galiotes proposées par Renaud étaient des bâtiments de moyenne grandeur, très-forts de bois et à fonds plats. Chacune d'elles portait deux mortiers placés en avant du grand mât, et quatre pièces de canon de chaque bord, placées à l'arrière du bâtiment.

Elles étaient de la force des vaisseaux de 50 canons, mais d'une construction plus matérielle pour résister à la réaction de la bombe. Dans le combat, elles présentaient la pointe à l'ennemi, afin d'offrir une moindre surface à ses coups. Les mortiers de 12 ou 15 pouces étaient coulés sur une semelle fixe, avec l'inclinaison de 45 degrés la plus favorable à la longueur du tir. Ils reposaient sur une plate-forme de bois, supportée par des lits alternatifs de madriers et de câbles.

Le succès le plus complet couronna les premières expériences de Renaud, et prouva qu'il avait résolu le problème d'établir sur un navire capable de tenir la mer une plate-forme assez solide pour supporter le tir du mortier.

Ainsi, dans ce grand siècle où tout naissait et se développait, un art nouveau était inventé pour venger la France et infliger à d'audacieux corsaires le châtiment qui paraissait le mieux calculé pour les punir et les humilier. Détruire, incendier de loin leur ville, convenait à la fierté d'un grand peuple qui traite sans pitié un ennemi sans foi.

Tous les ordres furent donc donnés pour l'expédition, dont les bases étaient arrêtées; cinq galiotes à bombes furent construites dans les ports du Havre et de Dunkerque; Tourville et le chevalier de L'Héry allèrent bloquer Alger; et Duquesne, qui venait de poursuivre les corsaires de Tripoli jusque dans l'île de Scio, fut rappelé pour prendre le commandement de l'escadre; Renaud d'Éliçagaray l'accompagna.

Le 21 juillet 1682, une armée navale, composée de 11 vaisseaux, de 15 galères, de 5 galiotes à bombes, de 2 brûlots et de quelques tartanes, se réunit sur la côte d'Afrique, entre Alger et Cherchell. Avant de se présenter devant Alger, Duquesne détacha 3 vaisseaux et 8 galères de son escadre pour aller brûler 2 petits navires corsaires dans le port

de Cherchell. Un seul put être incendié, et ce faible résultat fut payé de la vie de 40 hommes, qu'un boulet, parti de la ville, enleva sur un des vaisseaux.

L'expédition fut ensuite contrariée par une lame du nord-est, et par des vents violents dont la mer demeurait longtemps agitée. Enfin, le 13 août, le temps parut se remettre, la mer se calma, et tout annonça que l'escadre allait jouir de quelques beaux jours. Duquesne donna donc des ordres nécessaires pour l'attaque, et les équipages, pleins de joie, se préparaient à les exécuter, quand tout à coup le ciel se couvrit de nuages sillonnés d'éclairs; le vent se leva, la mer devint houleuse, des grains fréquents menaçaient de briser les mâts, et la flotte, si près de la côte, se trouva dans un péril extrême. Mais l'instabilité même des vents la sauva, car, profitant d'un instant où ils soufflaient de terre, les vaisseaux appareillèrent en toute hâte et gagnèrent le large. Les galères, comme celles de Charles-Quint, cherchèrent un abri au cap Matifou. Quant aux galiotes à bombes, surprises au moment où elles venaient d'être dégréées pour permettre le feu des mortiers, elles coururent le plus grand danger; on put cependant y rétablir quelques manœuvres, et fuir devant l'orage.

Cette succession continuelle de mauvais temps apporta une nouvelle complication dans la situation de l'escadre. Duquesne fut obligé de renvoyer les galères, où la disette d'eau et de vivres commençait à se faire sentir, et leur secours lui manqua pour remorquer les galiotes à une distance convenable de la ville; on y suppléa par un moyen ingénieux, qu'on employa d'abord par nécessité, et auquel on eut recours plus tard, à cause des avantages qu'il présentait. Des ancres furent portées par des chaloupes, très-près du port; on y attacha des amarres, et leur extrémité fut donnée à 5 vaisseaux embossés à une petite distance. Les galiotes n'avaient plus alors, pour prendre leur poste de combat, qu'à se hâler sur ces amarres, qui leur fournissaient de même un moyen facile de retour.

Ce procédé, si simple dans la théorie. présentait quelques difficultés dans l'exécution, car, par-dessus tout, il fallait agir de nuit; il n'était donc guère croyable qu'une première tentative eût un grand succès. Aussi les ancres, jetées trop loin de la ville, étaient-elles trop près les unes des autres, et la manœuvre des galiotes en éprouva quelque désordre. Un second essai parut plus heureux; cependant il fut loin d'être suivi d'un succès complet, et un accident survenu à bord d'une des galiotes faillit causer la perte de ce navire. Un mortier. chargé d'une bombe ardente, laissa retomber son projectile dans l'intérieur même du navire. L'équipage effrayé se jeta à la mer, les chaloupes qui entouraient la galiote s'éloignèrent avec terreur, et quelques officiers intrépides, au nombre desquels on remarquait le commandant du navire et Renaud d'Éliçagaray, restèrent seuls sur le bâtiment. La bombe continuait à brûler; les grenades, les pistolets dont elle était chargée, éclataient à chaque instant; l'incendie menaçait de se communiquer à 40 autres bombes ardentes, et, pour sauver le navire, il fallut autant de résolution que de présence d'esprit. L'eau, jetée à profusion, éteignit enfin le projectile et fit cesser le danger.

Le mauvais succès de ces deux premières attaques, et le temps presque toujours contraire, commençaient à décourager les officiers. Cependant Duquesne avait observé que, si quelques bombes éclataient en l'air, d'autres fournissaient heureusement leur trajectoire; il résolut donc de conduire les galiotes plus près de la ville, et de faire une nouvelle tentative. Des ancres furent mouillées à portée de pistolet du môle, mais à de grands intervalles les unes des autres; la première à l'entrée du port, et la dernière à la pointe nord du môle.

Le 30 au soir, les galiotes, se tenant sur les amarres, arrivèrent, sans éprouver d'embarras sérieux, à leurs postes de combat, et ouvrirent le feu. L'ennemi, qui n'avait encore opposé aucune résistance aux tentatives des Français, se voyant menacé d'un danger plus sérieux, tira lui-même de toutes ses batteries; pour pointer ses pièces, il profitait du temps où l'on mettait le feu aux mortiers; le combat dura pendant toute la nuit. On estime que les corsaires lancèrent plus de 1200 boulets contre les galiotes, qui, par un bonheur singulier, n'eurent pas un seul homme tué. Plusieurs coups frappèrent dans les bois ou dans les agrès, mais sans causer d'avarie sérieuse. A la pointe du jour, Tourville, qui dirigeait cette attaque, donna l'ordre de la retraite : 120 bombes avaient été jetées sur la ville.

Le lendemain, quelques esclaves échappés vinrent apprendre aux Français l'effet prodigieux de leurs projectiles, et confirmer enfin l'utilité des galiotes, dont avaient pu faire douter les premières expériences. De ce jour, il fut démontré qu'un bombardement par mer, tel que l'avait conçu Renaud d'Éliçagaray, n'était plus une chose impossible. La guerre venait de faire un pas de plus dans l'art de détruire.

Le 5 septembre, la mer paraissait favorable; Duquesne ordonna un nouveau bombardement, et les galiotes reprirent leur poste de combat. Mais les Algériens avaient formé le projet d'enlever la galiote placée à l'entrée du port, et leurs batteries gardèrent le silence. Ce fait confirmant les avis fournis par quelques transfuges, on fit passer à l'instant même de nouvelles forces sur ce navire, dont l'équipage se trouva porté à plus de 120 hommes. La chaloupe de garde signala bientôt une galère, qui, suivie de quelques brigantins, sortait furtivement du port. L'ordre avait été donné d'observer un profond silence, et l'ennemi, qui croyait attaquer un bâtiment dépourvu d'hommes, allait lui-même tomber dans un piége, quand les soldats, ne pouvant maîtriser leur ardeur, laissent éclater le cri de *vive le roi!* Les corsaires, qui s'aperçoivent alors de la ruse, passent sans aborder la galiote, poursuivent leur course, et vont tâter *la Menaçante,* qui les reçoit de même à coups d'arquebuse, et les rejette sur *la Bombarde*, dont ils font le tour pour regagner le port, après avoir essuyé sur leur route un feu meurtrier.

Cette vaine tentative, qui montrait à la fois la faiblesse et la pusillanimité de l'ennemi, ne suspendit pas même le bombardement, et malgré un brouillard épais, on lança une centaine de bombes sur la ville. Au point

du jour, les galiotes se retirèrent, et 12 hommes tués par un boulet, sur *la Brûlante*, furent la seule perte qu'on eut à déplorer.

Le lendemain, le père Levacher, vicaire apostolique, qui remplissait à Alger les fonctions de consul de France, s'approcha du vaisseau amiral. Duquesne, ayant appris qu'il venait pour traiter de la paix, refusa de l'écouter, et fit dire aux corsaires que s'ils avaient quelques propositions à lui soumettre, ils devaient se présenter eux-mêmes à son bord. Alors le père Levacher le pria de suspendre du moins un bombardement qui plongeait la ville dans la consternation. Plus de 50 maisons avaient été abattues, on comptait déjà 500 morts, et les Algériens ne s'exprimaient maintenant qu'avec respect sur les Français, qu'ils affectaient autrefois de mépriser. Duquesne vit dans ce premier résultat une raison pour continuer une attaque si heureuse, et, la nuit suivante, ses galiotes reprirent leurs postes. *La Brûlante,* atteinte d'un boulet, et *la Menaçante,* dont l'amarre s'était rompue, ne prirent point de part à ce nouveau combat. Cette fois, on lança les bombes sur le port, afin de détruire les navires qu'il renfermait : il eût mieux valu continuer de foudroyer la ville.

Le lendemain, un changement subit dans l'état de l'atmosphère obligea les vaisseaux et les galiotes d'appareiller pour gagner le large. La saison avancée, le mauvais temps de plus en plus à craindre, le danger de la côte, tout rendait nécessaire une prompte retraite, et Duquesne reprit la route de Toulon.

Tel fut le premier bombardement d'Alger, sous Louis XIV. Cette action militaire, remarquable par sa grandeur et par ses effets désastreux, frappa d'autant plus les esprits que c'était une nouveauté. Quelle que fût la difficulté d'un pareil bombardement, surtout dans des parages aussi dangereux, il était devenu possible, et la nature elle-même paraissait vaincue. L'Europe entière retentit du bruit de cette guerre extraordinaire, et les corsaires, effrayés de voir que leurs murailles et leurs canons ne les avaient pu sauver des foudres du roi, tombèrent dans une consternation plus grande que ne semblait le comporter le danger lui-même. Les pertes souffertes par la ville n'étaient ni très-grandes, ni très-difficiles à réparer ; mais ce qui paraissait porté à son comble, c'était la terreur de la population ; et si le bombardement eût pu être continué pendant quelques jours encore, il est hors de doute que les corsaires se fussent soumis à la paix. Cependant, à peine l'escadre fut-elle éloignée, que, reprenant leur insolence accoutumée, ils affectèrent de parler avec mépris de l'attaque qu'ils venaient d'essuyer, et on les entendit se vanter d'être assez riches pour rebâtir leur ville, fût-elle complétement détruite (1).

Quelques vaisseaux restèrent devant Alger, et le roi, informé de toutes ces circonstances, ordonna pour le printemps suivant une nouvelle et plus

(1) *Mémoire de Duquesne sur la manière de faire la guerre à Alger,* Manusc. aff. étrang.

terrible attaque. Ce n'était plus l'essai d'un moyen incertain, c'était l'emploi d'une arme redoutable qu'on allait tenter.

III. — DUQUESNE ET D'AMFREVILLE. — SECOND BOMBARDEMENT D'ALGER. — SOUMISSION DES ALGÉRIENS (1683).

Pendant l'hiver, on s'occupa des préparatifs nécessaires, les galiotes reçurent d'utiles perfectionnements, les vaisseaux furent réparés, les équipages complétés, et Duquesne, quittant de bonne heure le port de Toulon, arriva le 20 juin 1683 devant Alger; il y trouva une escadre de 5 navires commandés par le marquis d'Amfreville (1).

Les galères n'étaient point encore arrivées; mais on avait appris, l'année précédente, à se passer de leurs secours, et, rassemblant le conseil de guerre, Duquesne mit en discussion les mesures à prendre pour une attaque immédiate. Tout fut disposé avec un ordre et une prévoyance qui montraient que l'expérience de l'année précédente n'avait point été perdue. Sept ancres furent portées à 600 toises du môle; deux autres ancres, servant à 2 vaisseaux destinés à flanquer les galiotes et les protéger contre les attaques de l'ennemi, furent mouillées encore plus près de terre: la première, à l'extrémité nord du môle, vers le canal; la seconde, vers l'extrémité sud. A chacune des sept ancres destinées aux galiotes était attaché un vaisseau portant l'extrémité de l'amarre, et se tenant hors de la portée du canon. Les ancres étaient placées à une distance convenable les unes des autres, mais les vaisseaux avaient eu soin d'augmenter encore leur intervalle, afin d'échapper plus facilement aux accidents de mer.

Les ancres de touée furent portées par les vaisseaux mêmes qui défilèrent successivement devant le môle; ils dérobèrent si adroitement leur manœuvre, que les corsaires n'en eurent aucun soupçon, et, qu'attribuant ce mouvement des Français au désir de reconnaître leurs batteries et de s'assurer de la portée de leurs canons, ils les laissèrent agir en liberté.

La mer s'était ensuite gâtée. Ce ne fut que dans la nuit du 26 au 27 que les galiotes, prenant leurs postes de combats, commencèrent à lancer des bombes. Le 28, le temps, qui semblait d'abord annoncer de l'orage, s'était remis. Les galiotes soutinrent le feu pendant deux heures, et jetèrent encore 127 bombes dans la ville. Leur effet fut désastreux : sept ou huit cents personnes demeurèrent ensevelies sous les ruines des maisons. Le désordre se mit dans la ville, et les magasins, à moitié détruits par les bombes, furent pillés; la populace, la fière milice elle-même, tombèrent dans la consternation, et l'on vit des femmes portant les têtes ou les mem-

---

(1) *Relation de tout ce qui s'est passé à Alger*, par le sieur Duquesne, au mois de juin 1683; Paris, 1683. —*Histoire militaire de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy; Paris, 1726. — *Relation de ce que le roi a fait de mémorable contre les corsaires de Barbarie*, par Lacroix-Petis.— *Voyages pour la rédemption des captifs*, etc.

bres mutilés de leurs enfants ou de leurs maris se ruer vers le palais du dey Bab-Assan, et demander la paix à grands cris. A la pointe du jour, le divan se rassembla, et le pacha, prenant la parole, exposa avec force le péril de la situation et la nécessité de faire la paix. Ému de ce discours, effrayé des menaces du peuple et des murmures de la milice, le dey fit amener en toute hâte devant le conseil un capitaine de vaisseau, son esclave, et, le délivrant de ses fers, le pria de leur donner un bon conseil en échange de la liberté qu'il allait recouvrer. Beaujeu, c'était le nom de cet officier, répondit fièrement qu'il ne leur restait qu'à se soumettre à l'empereur de France, et à demander pardon.

«J'aimerais mieux, s'écria le corsaire, voir Alger réduit en cendres!» Mais tant de résolution était difficile à soutenir devant une milice mécontente et un peuple lâche et révolté : aussi, peu d'instants après, démentant ces nobles paroles, le dey fit venir le père Levacher, et l'envoya avec un interprète et un de ses affiliés solliciter la paix.

Une *tanche* sortit donc bientôt du port sous pavillon blanc, et, bravant le danger d'une mer houleuse et d'un vent contraire, on la vit se diriger vers le vaisseau amiral, qu'elle accosta à neuf heures du matin. Duquesne refusa d'admettre à son bord le père Levacher, qui resta dans la chaloupe, tandis que le Turc et son interprète étaient conduits auprès de l'amiral. L'envoyé ayant exposé l'objet de sa mission, le général français lui répondit qu'avant de parler de paix, il fallait que les Algériens commençassent par rendre tous les esclaves français de nation, et même les étrangers pris à bord des bâtiments français, et que, pour éviter toute fausse interprétation, il leur remettrait ces conditions écrites et signées de sa main. Un langage si fier surprit l'envoyé turc, qui néanmoins transmit au divan les conditions de l'amiral. Le reste de la journée se passa en négociations; Duquesne finit par les rompre en déclarant que si les Algériens ne s'engageaient pas à rendre les esclaves sous un bref délai, il allait recommencer le bombardement. Atterrés par cette menace, les corsaires promirent que le lendemain et les jours suivants, ils amèneraient tous les esclaves. Ils tinrent parole : et le 3 juillet on comptait déjà à bord de la flotte 546 esclaves.

La paix paraissait donc une chose assurée. Duquesne, commençant à n'en plus douter, demanda les otages qui devaient lui être livrés, avant de mettre en discussion les articles du traité, et désigna Mezzo-Morte, amiral de la flotte algérienne, et Hali, raïs de la marine: quoique l'un et l'autre fussent des personnages les plus considérables, on les lui accorda; et cette nouvelle preuve de soumission parut le gage le plus certain du succès. Cependant on touchait à une rupture éclatante, et la guerre, un instant suspendue, allait recommencer avec une fureur nouvelle.

Le peuple, si ardent pour la paix quand les bombes menaçaient la ville, avait maintenant oublié toutes ses terreurs; et, furieux de voir qu'on lui enlevait ses esclaves sans lui donner même l'espoir d'une indemnité, il paraissait disposé à se révolter pour la guerre, comme il venait de le faire pour la paix. Malgré cette effrayante effervescence, le dey s'enga-

geait encore à rendre tous les esclaves; mais il déclarait qu'il lui serait impossible de payer l'indemnité que Duquesne réclamait pour les prises faites à différentes époques par les corsaires. Les otages furent donc renvoyés de part et d'autre. En quittant Duquesne, Mezzo-Morte avait promis d'user de son influence sur la milice pour l'amener à souscrire aux conditions du traité; mais le traître fit un usage bien différent de sa popularité. A peine de retour dans la ville, il se rendit dans les cafés, parcourut les groupes de janissaires, ranima leur mécontentement, et souffla partout le feu de la révolte. «Bab-Assan, disait-il, ne mérite pas de commander à l'invincible «milice : il la déshonore par une paix honteuse, et déjà il a ruiné l'État «et les particuliers en restituant les esclaves aux Français, qui, par un mé«pris intolérable, refusent eux-mêmes de rendre nos compatriotes enchaî«nés à bord de leurs galères!» Ces discours et d'autres semblables ayant porté au comble la fureur des janissaires, ils se répandirent en petites troupes armées dans la ville, et le soir, à dix heures, Bab-Assan, qui rentrait chez lui, tomba frappé de quatre coups de feu. Mezzo-Morte fut élu d'une voix unanime pour le remplacer.

Duquesne, croyant encore à ses dispositions favorables, le fit aussitôt complimenter, et, sur sa demande, on lui envoya par écrit les conditions de la paix.

Deux jours se passèrent sans que l'amiral reçût aucune réponse. Certain alors qu'il n'avait plus rien à attendre des négociations, il hissa de nouveau le pavillon rouge, qu'il appuya de deux coups de canon à boulet. Les Algériens répondirent par un nombre de coups pareils, et hissèrent à leur tour le pavillon de guerre.

Craignant avec raison que cette nouvelle entreprise des hostilités ne donnât à la guerre un caractère d'acharnement qu'elle n'avait pas encore eu, Duquesne jugea prudent de mettre à l'abri de tout danger la population qui occupait les établissements de La Calle: il y envoya donc quatre galères, qui revinrent peu de temps après chargées de 420 personnes. Tel était le nombre des Français occupés alors sur ce point de la côte d'Afrique par le commerce et la pêche du corail. Nous remarquons en passant que, depuis le rétablissement du bastion de France, en 1640, aucune nouvelle destruction n'était venue le frapper, et que le commerce avait continué à s'y faire avec calme, malgré des guerres presque continuelles entre Alger et la France. Les causes qui avaient contribué au rétablissement du bastion, en 1640, continuaient évidemment à le protéger : c'était moins la France ou les avantages d'un commerce favorable que respectaient les corsaires, que la volonté des Barbares qui avaient fait de l'existence du bastion la première condition d'une paix toujours douteuse. L'établissement de La Calle était donc considéré comme une espèce de terrain neutre, et l'agent de la compagnie, Destresses, continuait à résider à Alger pendant la guerre dont nous écrivons ici les détails.

La nuit même qui suivit cette déclaration de guerre, Duquesne fit reprendre l'attaque, et ce fut avec une vigueur nouvelle: indépendamment

des bombes ordinaires, il ordonna cette fois de lancer sur la ville des carcasses incendiaires; les mortiers furent servis avec la plus grande activité, et chaque nuit on tirait jusqu'à 300 bombes; bientôt même, faisant preuve d'une hardiesse extrême, les Français embossèrent de jour la moitié de leurs galiotes sous le canon de l'ennemi, et, tirant sans relâche, ne laissèrent aucun repos aux infidèles. Ils leur firent ainsi éprouver des pertes d'autant plus cruelles, que la population, qui se retirait de nuit dans la campagne, rentrait dès le matin dans la ville. Les corsaires continuaient à diriger sur les galiotes un feu des plus vifs; mais, soit que leurs canonniers manquassent d'adresse, soit que leurs pièces fussent hors de service ou mal montées sur leurs affûts, ils causaient peu de dommages aux chrétiens. Immobiles à une petite distance, les galiotes offraient cependant à l'ennemi un but facile à atteindre, et si leur artillerie n'eût pas été dans un état d'imperfection et de grossièreté dont peuvent seuls se faire une idée ceux qui ont observé les batteries des Algériens en 1830, le bombardement n'aurait jamais pu continuer le jour.

Cependant les corsaires acquéraient un peu d'expérience : la nuit, ils allumaient des feux qui servaient à diriger leurs coups, et dans chaque attaque, les Français éprouvaient quelques pertes en officiers et en soldats. Mais bientôt les moyens ordinaires de défense ne suffirent plus aux Algériens, et, laissant enfin éclater cette fureur et cette barbarie qui sembla toujours former le fond de leur caractère, ils donnèrent à la guerre une face nouvelle. Le 29 juillet, Mezzo-Morte, irrité des ravages causés par les bombes, accusa le père Levacher d'avoir fait des signaux à la flotte, et lui donna à choisir entre le turban et la mort. Le généreux missionnaire n'hésita pas; il fut donc attaché à la bouche d'un canon, et son corps vola en lambeaux. Ce premier crime devint le signal de bien d'autres, et dans la suite, il ne se passait guère de jours que les Barbares ne missent ainsi à mort un grand nombre de prisonniers français.

Ces inutiles cruautés déshonorèrent la défense des Algériens; elles sont du petit nombre des faits dont se souviennent les peuples. Au milieu de tant de crimes dont les corsaires se rendirent coupables, ceux-ci sont restés comme la preuve la plus certaine d'une inhumanité que le dernier degré de barbarie peut seul engendrer, et, depuis deux siècles, les recueils d'anecdotes, les almanachs, les gravures les plus communes, cette mnémotechnie du peuple, n'ont cessé de reproduire un fait que l'œil du philosophe a moins remarqué. Est-ce un caprice de l'esprit humain, ou plutôt n'est-ce pas le résultat d'un précieux et infaillible instinct qui sait discerner, au milieu de tant de crimes, des actes de férocité exprimant à eux seuls une odieuse barbarie, parce qu'ils renfermaient tout à la fois une insulte à la pitié, à l'innocence et au droit des gens?

Un événement doux à raconter, un trait de dévouement et de reconnaissance, se fit jour au milieu de tant de fureur. Un jeune officier de marine, Choiseul, prisonnier des Algériens, avait pris lui-même, dans un combat antérieur, un raïs qu'il traita avec douceur et générosité; devenu libre, ce

corsaire en garda une profonde reconnaissance, et quand on voulut attacher Choiseul à la bouche du canon, il se jeta devant le Français, l'embrassa étroitement, et déclara qu'il voulait sa grâce ou qu'il mourrait avec lui; cette cruelle épreuve se renouvela plusieurs fois de suite, et jamais le dévouement de l'Algérien ne se démentit.

Les attaques durèrent jusqu'au 18 du mois d'août, et des centaines de bombes furent lancées sur la ville, où elles causèrent de grands désastres. Plus d'une fois l'esprit de révolte reparut, et Mezzo-Morte fut obligé de défendre, l'épée à la main, le pouvoir qu'il avait gagné par une conspiration. Le sang coula dans les rues d'Alger, et ces fureurs intestines ajoutèrent de nombreuses victimes à celles de la guerre. Cependant la persévérance du nouveau dey ne se démentit point, et Duquesne, ayant épuisé toutes ses bombes, fut obligé de songer à la retraite, sans avoir obtenu des corsaires la satisfaction qu'il était venu demander. Ce second bombardement n'eut donc pas un entier succès; cependant, 600 esclaves rendus, une partie de la ville détruite, de nombreux vaisseaux coulés et brisés dans le port, des pertes cruelles en hommes, équivalaient presque à une victoire, et si Duquesne n'avait pas soumis ces corsaires, du moins il leur avait infligé un terrible châtiment.

L'amiral laissa devant la rade une croisière composée de 6 navires de guerre, qui bloqua le port et empêcha les Algériens de reprendre des courses dont les profits les eussent promptement dédommagés des pertes qu'ils venaient d'essuyer. Aussi, accablés d'une guerre si vive, et craignant de voir la France recommencer, dans l'été suivant, ces terribles bombardements, les corsaires parlèrent de se soumettre; et Mezzo-Morte, menacé de perdre la vie, prit la fuite.

Les Algériens obtinrent cependant la paix à des conditions assez douces; loin d'en exiger les frais de guerre, comme Duquesne avait eu ordre de le faire, Tourville, chargé des négociations, consentit encore à restituer les soldats de la milice, esclaves à bord des galères de France.

Cet arrangement, signé le 24 avril 1684, ne satisfit point Louis XIV, qui eût voulu montrer envers d'infâmes corsaires plus de hauteur et de sévérité; mais leur défense opiniâtre dans le dernier bombardement, la fureur de la milice, peut-être l'ancien et terrible renom d'Alger, certainement la difficulté de cette guerre dans une rade ouverte et dangereuse, amenèrent le roi à sanctionner un traité qui ne répondait point entièrement à ses vues.

IV. — LE MARÉCHAL D'ESTRÉES.—TROISIÈME BOMBARDEMENT D'ALGER. — UN ENVOYÉ ALGÉRIEN VIENT A PARIS DEMANDER LA PAIX. — SON DISCOURS A LOUIS XIV. — PAIX AVEC ALGER (1685-1690).

Cette paix ne pouvait pas être et ne fut point en effet d'une longue durée: de nombreuses infractions montrèrent bientôt qu'on s'était trop hâté de signer un accommodement qui, pour être respecté, demandait à être im-

posé avec plus de dureté. Se voyant ménagés, les Algériens pensèrent qu'on les craignait, et dans leur aveugle orgueil, ils se crurent assez forts pour tenter de nouvelles pirateries. Déjà, au mois de septembre 1685, le roi était obligé de renvoyer le chevalier de Tourville devant Alger, pour demander satisfaction de diverses contraventions dont les corsaires s'étaient rendus coupables, et, trois ans après, les griefs devenaient si nombreux et si intolérables, qu'il se trouvait forcé de mettre une nouvelle escadre en mer, et d'ordonner un troisième bombardement. Quel était encore le moment que choisissaient les Algériens pour mériter la colère de la France? Tripoli venait d'être ruiné et taxé d'une forte contribution; Tunis s'était soumis à payer 60,000 écus et à donner à la France, au préjudice de l'Angleterre qui le convoitait, le droit de faire le commerce au cap Nègre et d'y pêcher le corail; enfin, la marine française, sans cesse accrue, victorieuse partout, tenait l'empire des mers. Mais l'insolence et la confiance des Algériens ne savaient point s'inquiéter de tant de grandeur et de force; ils ne voyaient qu'un commerce actif à piller, et ils reprirent leurs courses.

La France ne pouvait plus souffrir un pareil désordre sur ces mers où elle possédait de si grands intérêts. Elle en avait cherché l'empire dans des guerres acharnées contre l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre; tout pliait; la Méditerranée allait devenir un lac français; les corsaires d'Alger seuls résistaient encore: ils devaient être écrasés.

Le maréchal d'Estrées, qui venait dernièrement d'imposer une paix rigoureuse à Tripoli, fut chargé de bombarder Alger. Il y arriva vers la fin de juin 1688, et du 1er au 16 juillet, il lança 10,000 bombes sur la ville. Leur effet, plus terrible que jamais, bouleversa et détruisit presque entièrement ce repaire d'infâmes pirates. Les corsaires, se rappelant leur ancienne fureur, recommencèrent les odieux supplices par lesquels ils avaient déshonoré leur dernière défense. Le vicaire apostolique et le consul de France furent attachés les premiers à la bouche du canon, et 40 Français les suivirent successivement. D'Estrées, moins heureux qu'à Tripoli, fut obligé de quitter la rade sans avoir eu la gloire de soumettre les Algériens. Cependant, effrayés de la force du châtiment, et comprenant enfin que la France ne se lasserait point de renouveler ses terribles leçons, ils se soumirent à la paix l'année suivante, et les conditions en furent réglées au mois de septembre 1689.

Voltaire rapporte, à cette occasion, un trait qu'il est nécessaire de reproduire ici. «Lorsque d'Amfreville, dit-il, vint délivrer dans Alger tous les esclaves chrétiens au nom du roi de France, il se trouva parmi eux beaucoup d'Anglais qui, étant à bord, soutinrent à d'Amfreville que c'était en considération du roi d'Angleterre qu'ils étaient mis en liberté. Alors le capitaine français fit appeler les Algériens, et remettant les Anglais à terre. «Ces gens-ci, dit-il, prétendent n'être délivrés qu'au nom de leur roi, le «mien ne prend pas la liberté de leur offrir sa protection; je vous les remets; «c'est à vous à montrer ce que vous devez au roi d'Angleterre.» Tous les Anglais furent remis aux fers. La fierté anglaise, la faiblesse du gouverne-

ment de Jacques II, et le respect des nations pour Louis XIV, se font connaître par ce trait.»

De ce moment, les Algériens cessèrent de mépriser une puissance qui leur avait porté de si nombreux et de si terribles coups, et qui, la guerre d'une main, leur offrait de l'autre une paix équitable. C'est alors que s'établit parmi eux la conviction qu'il leur serait fatal désormais de provoquer la colère de la France. Fruit des répressions rigoureuses de Louis XIV, cette opinion nous donna un siècle de paix; mais, oubliée en 1830, nos soldats se chargèrent de la vérifier et de donner quelque chose de prophétique aux pressentiments des corsaires.

Attentif à tirer des événements le plus grand parti possible, et à tout faire concourir à l'éclat de son règne, Louis XIV exigea qu'une ambassade, partie d'Alger, vînt jusqu'au pied de son trône demander la paix. Après le voyage du doge de Gênes à Paris, cette démarche des corsaires devait paraître moins remarquable; cependant elle était encore de nature à frapper les esprits et à donner aux succès récents de la marine française contre Alger un plus grand retentissement; elle avait donc son importance, et le roi sut le comprendre.

Méhémet Fleming, envoyé d'Alger, fut présenté au roi par le marquis de Seignelay, le 26 juillet 1690, dans la grande galerie de Versailles. Il prononça sa harangue en turc, et Lacroix-Petis, secrétaire-interprète du roi, la traduisit. La voici telle qu'elle se trouve manuscrite à la Bibliothèque royale.

« Très-puissant, très-majestueux et très-redoutable empereur, dit Fleming, « Dieu veuille conserver Votre Majesté avec les princes de son sang et aug- « menter de un à mille les jours de votre règne.

« Je suis envoyé, ô très-magnifique empereur, toujours victorieux, de la « part des seigneurs du divan d'Alger et du très-illustre dey, pour me pro- « sterner devant le trône impérial de Votre Majesté, et pour lui témoigner « l'extrême joie qu'ils ont ressentie de ce qu'elle a eu la bonté d'agréer la « publication de la paix qui vient d'être conclue entre ses sujets et ceux du « royaume d'Alger.

« Les généraux et les capitaines, tant de terre que de mer, m'ont choisi, « Sire, d'un commun consentement, nonobstant mon insuffisance, pour « avoir l'honneur d'entendre, de la bouche sacrée de Votre Majesté, la rati- « fication de cette paix, étant persuadé que c'est de cette parole royale que « dépend son éclat et sa durée, qui sera, s'il plaît à Dieu, éternelle.

« Ils m'ont ordonné d'assurer Votre Majesté de leur profond respect, et de « lui dire qu'il n'y a rien au monde qu'ils ne fassent pour tâcher de se rendre « dignes de sa bienveillance. Ils prient Dieu qu'il donne à Votre Majesté la « victoire sur tant d'ennemis de toutes nations qui se sont liguées contre elle, « et qui seront confondues par la vertu des miracles de Jésus et de Marie, « pour le droit desquels nous savons que vous combattez.

« Je prendrai la liberté, Sire, de dire à Votre Majesté qu'ayant eu l'hon- « neur de servir longtemps la Porte Ottomane, et de jouir de la vue de l'em-

« pereur des Musulmans, il ne me restait, pour remplir mes désirs, que de « saluer un monarque qui, non-seulement par sa valeur héroïque, mais encore « par sa prudence consommée, s'est rendu le plus grand et le plus puissant « prince de toute la chrétienté, l'Alexandre et le Salomon de son siècle, et « enfin l'admiration de tout l'univers.

« C'est donc pour m'acquitter de cette commission, qu'après avoir de« mandé pardon à Votre Majesté, avec les larmes aux yeux et avec une « entière soumission, au nom de notre supérieur et de toute notre milice, à « cause des excès commis pendant la dernière guerre, et l'avoir priée de les « honorer de sa première bonté, j'ose lever les yeux en haut et lui présenter « la lettre des chefs de notre divan, en y joignant leurs très-humbles requêtes « dont je suis chargé; et comme ils espèrent qu'elle voudra bien leur accor« der leurs prières, il n'y a point de doute qu'ils ne fassent éclater dans les « climats les plus éloignés la gloire, la grandeur et la générosité de Votre « Majesté, afin que les soldats et les peuples, pénétrés de son incomparable « puissance, soient fermes et constants à observer, jusqu'à la fin des siècles, « les conditions de la paix qu'elle leur a donnée.

«Je ne manquerai pas aussi, si Votre Majesté me le permet, de rendre «compte par une lettre à l'empereur ottoman mon maître, dont j'ai l'hon«neur d'être connu, des victoires que j'ai appris avoir été remportées par «vos armées de terre et de mer sur tous vos ennemis, et de prier Dieu qu'il «continue vos triomphes. Au reste, toute notre espérance dépend des ordres «favorables de Votre Majesté.»

Louis XIV répondit: «Je reçois agréablement les assurances que l'envoyé «du dey et du divan d'Alger me donne des bonnes intentions de ses maîtres; «je suis bien aise d'entendre ce qu'il me vient dire de leur part, et je con«firme le traité de paix qui leur a été accordé en mon nom. J'oublie ce qui «s'est passé, et pourvu qu'ils se comportent de la manière qu'ils doivent, ils «peuvent s'assurer que l'amitié et la bonne intelligence augmenteront de «plus en plus, et qu'ils en verront les fruits.»

C'est ainsi que fut rétablie, après un siècle d'interruption, la paix que François Ier avait fondée entre Alger et la France. Combien les circonstances politiques étaient changées en Europe, et combien aussi étaient différents les principes sur lesquels reposaient les nouveaux traités! Au XVIe siècle, la France, presque sans marine, empruntait, pour lutter contre ses ennemis sur la Méditerranée, les flottes ottomanes, et enrôlait les corsaires sous son pavillon.

Au XVIIe siècle, les escadres françaises régnaient en souveraines sur les mers, et les Algériens, dans une lutte qu'ils avaient osé engager, étaient forcés d'accepter la paix. Ramenés ainsi par la guerre à une paix que la France, au point de grandeur et de prospérité où elle était arrivée, devait nécessairement exiger, ils allaient de nouveau jouer un rôle d'une immense importance pour notre navigation dans la Méditerranée. Alger, qui avait autrefois servi au succès de nos armes, allait maintenant servir à celui de notre commerce. En paix avec nous, en guerre avec le reste du globe, il

rendait la Méditerranée presque inabordable aux autres nations; et tandis que nos marchands s'enrichissaient par le commerce du Levant, dont la piraterie des Algériens leur assurait le monopole, les autres nations, la Hollande, l'Angleterre et les États d'Italie, pouvaient à peine montrer leurs vaisseaux dans cette mer, semée pour eux de périls immenses.

Louis XIV avait si bien senti de quel admirable résultat serait pour le commerce de la France l'extinction de la piraterie, qu'il la poursuivit sans relâche, qu'il envoya une escadre contre Tripoli, et qu'il fit encore paraître ses vaisseaux devant Tunis, afin d'obtenir partout des traités de paix et des conventions utiles au commerce. Qu'il ait cherché à dominer la Méditerranée par les corsaires, nous ne le disons point; il ne chercha que la paix, et cette paix, qu'il obtint à l'exclusion des autres États, fit tout le reste. Dans les affaires humaines, les hommes les plus éclairés n'aperçoivent pas tout; mais ils savent ménager les grands intérêts, si féconds en grands résultats.

CH. DE ROTALIER (1).

AFRIQUE. — SENNAAR.

INDÉPENDANCE DU GOUVERNEUR DU SENNAAR. — OBSERVATIONS SUR CETTE CONTRÉE. — ESCLAVAGE, TRAITE DES NOIRS. — PRODUITS DU SENNAAR. — AMAZONES. — MŒURS DES HABITANTS. — ANTHROPOPHAGIE.

S'il faut en croire des nouvelles récentes, reçues d'Égypte et qui ont un certain caractère d'authenticité, un fait très-grave s'accomplirait en ce moment dans une contrée naguère soumise au vice-roi d'Égypte.— Akmet-Pacha, gouverneur du Sennaar pour Méhémet-Ali, se serait détaché de la métropole égyptienne, et, en payant à l'empereur des Turcs un tribut annuel de 200,000 thalaris, deviendrait maître de gouverner ce royaume sans devoir rendre compte à personne des actes de son administration.

Aucun commentaire sérieux n'a été fait par la presse quotidienne sur cet événement, qui cependant est digne de fixer l'attention de la politique française.

Nous remplirons cette lacune, et nous allons faire connaître les consé-

(1) M. le vicomte de Rotalier, membre correspondant de la Société orientale, est auteur d'une *Histoire d'Alger et de la piraterie des Turcs dans la Méditerranée, à dater du* XVIe *siècle*, qui nous paraît digne, sous tous les rapports, de fixer l'attention. C'est un ouvrage original, consciencieux, où l'historien a fait usage, avec une grande sagacité, de documents aussi neufs qu'intéressants. A. H.

quences probables qui résulteraient de l'émancipation de l'ancien lieutenant de Méhémet-Ali. — Disons auparavant un mot de lui.

Akmet, connu en Egypte sous le nom d'Akmet *le Père des oreilles*, à cause de la longueur un peu grande des siennes, est né en Géorgie. — Très-jeune encore, il fut transporté à Constantinople, et vendu plus tard à un parent de Méhémet-Ali. — De bonne heure, il s'adonna au métier des armes, fut habile dans l'art de monter à cheval, et occupa dans la maison de son maître une charge importante.

Si, à cette époque, la domination des mamelouks n'avait pas été renversée, Akmet eût certainement été admis parmi ces belliqueux étrangers qui avaient commandé aux Égyptiens, humbles et serviles devant ces brillants cavaliers dont Napoléon avait admiré la valeur.

A peine âgé de seize ans, Akmet perdit son bienfaiteur, devint mamelouk de Méhémet-Ali, et resta au service particulier du prince jusqu'à l'annonce de la nouvelle organisation militaire que le maître de l'Égypte empruntait à la tactique napoléonienne. — Ibrahim-Pacha et quelques esclaves les plus intelligents du vice-roi constituèrent le premier noyau des troupes régulières égyptiennes, et devaient recevoir une instruction qui leur venait des pays chrétiens.

Comme tous les mamelouks ses frères d'armes, Akmet, admis au nombre des élus, voulut un moment résister à la volonté du vice-roi, et se soustraire aux statuts militaires de l'Europe, si opposés à l'esprit chevaleresque des mamelouks.

Il fallut se résigner cependant. Akmet fit ce qu'on voulait, étudia la discipline militaire des Européens, s'attira l'estime de ses instructeurs, et donna des preuves d'intelligence et de bravoure.

Sur ces entrefaites, des légions de Bédouins (Wahabites) s'étaient emparées des lieux saints, et menaçaient d'envahir le littoral de la mer Rouge jusqu'à l'Égypte, peut-être. — Afin de repousser ces *barbares* et de reprendre sur eux les villes saintes, Méhémet-Ali organisa quelques bataillons réguliers, et le nom d'Akmet figura parmi les noms des officiers destinés à conduire les régiments de nouvelle création.

C'est en qualité d'adjudant-major qu'Akmet dut faire ses premières armes. Il quitta l'Égypte, et les bulletins qui arrivèrent de l'Hedjaz mentionnèrent honorablement le jeune officier du nizam égyptien. Dès lors, la fortune sembla s'attacher à ses pas; on parlait de sa bravoure, les soldats admiraient Akmet, et ses supérieurs comme ses égaux se plaisaient à raconter ses faits d'armes.

Doué d'un très-grand sang-froid, patient, tenace, Akmet ne connaissait pas le danger. Il combattait à la tête de ses soldats, recherchait les occasions les plus périlleuses, et rien n'arrêtait sa marche quand il avait résolu de marcher. Akmet, enfin, était le héros égyptien dans l'armée chargée de venger l'affront qu'avait reçu le croissant.

Je passe de cette époque à une autre plus rapprochée de nous. — Méhémet-Ali avait médité la conquête de la Syrie... une armée formidable venait

d'être confiée à Ibrahim-Pacha, et dans le choix qu'il fit de ses officiers, le généralissime égyptien n'oublia point Akmet, récemment promu au grade de chef de bataillon.

L'armée d'Ibrahim, parvenue en Syrie, s'arrêta sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, et mit le siége devant cette place, le boulevard de la Syrie.

La guerre allait encore une fois déployer ses horreurs sur le sol de la Syrie, elle allait encore apparaître couverte du sang des hommes, et pour égorger ses victimes, elle avait désigné le gouverneur de l'Égypte et son fils Ibrahim.

Le sang coula... des cadavres humains s'entassèrent par milliers les uns sur les autres; ils se putréfièrent sous les pieds des combattants, et des nuées d'oiseaux rapaces se nourrirent de la chair corrompue des malheureux instruments de quelques chefs ambitieux.

Tuer ses semblables, ruiner, saccager des villes, traîner à sa suite la famine et la misère, cela s'appelle s'illustrer...

Ibrahim-Pacha s'illustra; et quelques-uns des siens, comme lui teints de sang humain, furent, dans un ordre du jour, proclamés braves, et récompensés en raison des morts qu'ils avaient faits. — Akmet fut spécialement distingué du généralissime; il s'était continuellement battu, et, le sabre à la main, il avait, pour me servir de l'expression consacrée, fait mordre la poussière à bon nombre d'ennemis.

Ibrahim-Pacha le nomma lieutenant-colonel, puis colonel, puis général de brigade; et après la campagne de Syrie, lorsqu'à Koniah, à Homs et sur maint autre champ de bataille, les Égyptiens défirent constamment les Turcs, Akmet reçut les insignes de général de division.

Sa réputation grandissait toujours. On disait qu'Akmet-Bey ou Akmet-Pacha était le premier sabreur de l'armée. C'était vrai, peut-être.

Ibrahim-Pacha en devint jaloux; il s'effraya des succès qu'obtenait son lieutenant, recula devant son propre ouvrage, et pour mettre un terme à la réputation croissante du général, il l'envoya en Égypte.

Akmet-Pacha retourna au lieu d'où il était parti, et, comme on dit, avec les honneurs de la guerre.

Mais sa santé avait souffert; il demanda quelques mois de repos. — Ce terme expiré, Méhémet-Ali lui confia la conduite des travaux du ministère de la guerre pendant l'absence du ministre titulaire.

Dans cette période de sa vie politique, la fortune sembla vouloir l'abandonner. — Akmet-Pacha voulait tout voir par lui-même; il s'en rapportait difficilement à ses administrés, et sous le gouvernement absolu du vice-roi, il oublia un moment qu'il était imprudent d'avoir une volonté autre que celle de son souverain.

L'armée égyptienne, en luttant contre celle des Turcs, avait perdu la majeure partie de son matériel. — Le gouvernement du vice-roi, ne pouvant ou ne voulant pas accepter, pour son compte, la perte qu'il avait essuyée, résolut d'en faire supporter les charges à ses propres soldats, qui vingt fois peut-être avaient déjà exposé leur vie pour celui qui les avait enrôlés. Un jour donc, Akmet-Pacha reçut l'ordre de mettre cette inconcevable mesure à exécution.

— Un sentiment de pitié l'arrêta. Il avait commandé à une portion de cette malheureuse armée; il avait été témoin des fatigues du soldat, de ses misères, des sacrifices qu'il avait faits; il ne se sentit point la force d'obéir.

Akmet-Pacha rédigea une réponse, supplia le vice-roi de revenir sur la décision qu'il avait cru devoir prendre, et reçut, pour *toute concession*, l'ordre de quitter immédiatement le ministère de la guerre.

L'ancien favori se retira sans mot dire, et demeura assez longtemps sous le coup d'une disgrâce qu'il n'avait point méritée.

En ce temps-là, Kourchid-Pacha, gouverneur du Sennaar, fut rappelé pour rendre compte de sa conduite, et Méhémet-Ali nomma, pour le remplacer, Akmet-Pacha, qu'il venait de rappeler à lui.

L'acte politique que viendrait de consommer l'homme dont j'ai parlé porterait une grave atteinte à la fortune de Méhémet-Ali. — Akmet-Pacha est actif, redouté des siens, et pour se rendre formidable, il demanderait, s'il le fallait, le secours des lumières de l'Europe.

Méhémet-Ali, dit-on, prépare une expédition contre Akmet-Pacha. Cette nouvelle me paraît peu fondée.

Méhémet-Ali n'est plus le conquérant égyptien, promenant au loin ses armes pour unir à sa puissance d'autres puissances qu'il aurait conquises. — Il a cessé d'être le rival du Grand Seigneur; les événements de 1840 l'ont réduit à la condition de vassal; et s'il gouverne encore en Égypte, c'est parce que le cabinet ottoman a bien voulu lui octroyer le pachalik égyptien.

Méhémet-Ali-Pacha, tributaire de l'empire des Osmanlis, ne doit plus avoir sous ses ordres des pachas commandants eux-mêmes de provinces en dehors de l'Égypte.

Après la paix, le gouverneur du Sennaar se trouvait de fait rentré sous l'obéissance du Grand Seigneur, sans que Méhémet-Ali pût invoquer en sa faveur des droits qui n'avaient aucun caractère de légalité.

Placé dans cette condition, Méhémet-Ali osera-t-il prendre les armes? S'il le fait, la Porte ne le déclarera-t-elle pas rebelle? et qui sait quelles seraient, alors, les derniers résultats d'une scission entre le seigneur et son vassal?

Si Akmet-Pacha, au lieu de se placer sous le patronage du Grand Seigneur, s'était déclaré indépendant de l'empire, les événements pourraient prendre immédiatement un tout autre aspect.— Dans ce cas, l'empereur des Turcs aurait probablement chargé Méhémet-Ali de marcher contre le rebelle et de lui envoyer sa tête. Mais, à ce qu'on raconte, il n'en serait pas ainsi : Akmet-Pacha serait resté dans l'ordre légal, et Méhémet-Ali, peut-être, se gardera d'intervenir.

Mais supposons que les choses ne se passent pas de la sorte, supposons que Méhémet-Ali veuille à tout prix se venger d'un pacha qui était sien; que fera-t-il? Son armée, composée de vingt ou de vingt-cinq mille hommes, a été abandonnée, reléguée dans différents cantons de l'Égypte, et s'occupe du curage des canaux, de l'arrosage et du labour des champs.

Depuis plus de deux ans, les soldats n'ont pas été payés, leur instruction

est négligée; les chefs de l'armée, y compris Ibrahim-Pacha, administrent les provinces, et ne s'occupent plus d'art militaire.

Pour arriver au Sennaar, atteindre le rebelle, il faut traverser des déserts, il faut l'assistance, le concours des habitants riverains du Nil; et dans la supposition d'une guerre, Akmet-Pacha aurait pour lui plus d'une chance favorable.

Il lancerait sur les bataillons égyptiens les nombreux nomades de la Nubie, qui inquiéteraient l'armée, enlèveraient ses provisions de bouche, et la tourmenteraient considérablement, s'ils ne la forçaient à rétrograder.

Depuis que le Sennaar a passé sous la domination des Turcs, les choses ont bien changé. — Lorsque Ismael-Pacha partit d'Égypte pour soumettre les Éthiopiens, ceux-ci n'avaient, pour faire la guerre, que des lances et des flèches. — Les armes à feu leur étaient inconnues; les Éthiopiens se précipitaient en masse sur les légions de Méhémet-Ali, mais que pouvaient-ils contre ces bouches à feu tonnantes qui vomissaient la mort parmi eux, et abattaient les plus intrépides comme les plus lâches?

Les Éthiopiens furent vaincus, et dans leur saisissement, ils dirent que les *blancs* étaient les maîtres de l'enfer.

Or, voilà précisément qu'aujourd'hui un de ces maîtres de l'enfer, un *blanc*, se déclarerait contre les premiers conquérants, et prendrait sur lui de défendre le pays vaincu, par les mêmes armes qui ont servi à son asservissement. Akmet-Pacha tient sous ses ordres plusieurs régiments de nègres et d'Arabes aussi instruits que les régiments égyptiens; il a du canon, des artilleurs, il commande au pays, il peut enfin disposer, à volonté, des hommes et des choses.

Il est une autre circonstance qui viendrait en aide à l'ancien mamelouk du vice-roi. — Les Ethiopiens détestent la domination égyptienne; ils n'ont point oublié les cruautés inouïes de Méhémet-Bey-Defterdar, les massacres commis par ses soldats, et l'appauvrissement de leur pays par les exigences continues de leur chef.

Akmet-Pacha pourrait, sans de grands efforts, inspirer à la population éthiopienne les sentiments qui deviendraient le mobile dont il aurait besoin pour arriver à son but.

Si Akmet-Pacha est indépendant de l'Égypte, s'il comprend sa position et les ressources considérables de son pays, l'Éthiopie peut devenir bientôt le siége d'une grande réforme, et la civilisation, le commerce, y acquerront un grand développement.

Jusqu'ici, et depuis une longue succession de siècles, les habitants du Sennaar, qui ont eu, eux aussi, leur civilisation, ont été condamnés à servir les blancs, car on dit que leur intelligence ne peut produire ce que produit la nôtre.

Partant de cette idée, et sans s'inquiéter des preuves contraires existantes, on enleva ses droits à l'espèce humaine de cette partie du monde, qui devint l'objet ou l'instrument d'un trafic honteux.

Les hommes d'une autre couleur furent, pour elle, pire que les tigres,

pire que les hyènes et les lions; ils la traquèrent, l'égorgèrent, ou, sur des places publiques, après l'avoir engraissée, ils la vendirent comme on vend du bétail. — Cela se pratique encore de nos jours.

Si, dans leurs excursions, les chasseurs d'hommes rencontrent des obstacles, oh! alors, ce que l'esprit humain peut inventer de plus atroce est employé pour réduire les populations dont on recherche les individus les plus vigoureux, destinés à enrichir les misérables soutiens d'une aussi abominable industrie.

Corrompus, abrutis, les Éthiopiens se firent la guerre entre eux, et les hommes d'une autre race proposèrent aux vainqueurs de leur vendre les vaincus. — De là s'est perpétuée jusqu'à nous, sans doute, cette coutume existante chez les nègres, de se battre pour faire des prisonniers, et de faire des prisonniers pour les vendre!

Avant les Turcs, quand le Sennaar était administré par des chefs indigènes, le roi de ce pays rassemblait, après le temps des pluies, deux ou trois cents cavaliers, une centaine de fantassins, puis se portait sur le Fazoglou, et, avec le souverain de cette dernière contrée, il délibérait sur la localité qu'il convenait d'attaquer.

Cela fait, les cavaliers partaient ensemble, portant avec eux une certaine quantité de maïs, et se dirigeaient, à l'insu des habitants, vers la montagne qu'ils avaient résolu de surprendre.

Arrivés à leur destination, cavaliers et fantassins se couchaient dans les ravins, dans les bois, les fossés ou les herbes. Ils y attendaient la nuit, et puis, ils grimpaient sur la montagne, mettaient le feu aux habitations, égorgeaient, assommaient les malheureux nègres qui osaient résister, s'emparaient des enfants, et reprenaient la route de leur pays.

On faisait de même dans le Cordofan; et aujourd'hui encore, les chefs n'ont pas d'autre expédient pour se procurer des esclaves.

Quand, parmi les prisonniers, il s'en trouve de vigoureux, les vainqueurs confectionnent de longues fourches en bois, et, dans l'intervalle des branches, serrent le col du captif, qui, ainsi maintenu, ne peut s'enfuir.

Les Bakaras ou Troglodites, habitant vers le sud du Sennaar, et au sud-ouest de l'Abyssinie, pratiquent autrement la chasse. — Ils montent sur des dromadaires dépourvus de selle, et, armés d'une lance, ils battent continuellement la campagne. Dès qu'ils aperçoivent un noir, ils courent vers lui, s'en emparent, le placent en croupe, et l'emportent. Les Bakaras ont toujours les plus beaux nègres.

Après la conquête du Sennaar, les commandants de ce pays pour Méhémet-Ali ont continué le commerce d'esclaves, et, chaque année, le délégué du vice-roi d'Égypte, à Carthoume, faisait trois expéditions. — L'une partait du Cordofan, elle se composait de soldats égyptiens que conduisaient les chefs du pays. Les deux autres partaient de Carthoume; l'une se dirigeait vers le Fazoglou, et la troisième allait jusqu'aux frontières de l'Abyssinie. Ces expéditions étaient connues sous le nom de *gazués*.

La gazué du Cordofan était toujours la plus riche, elle amenait ordinai-

rement deux ou trois mille nègres. Celle du Fazoglou rendait fort peu ; la troisième, enfin, était la moins riche. Mais ces deux dernières *gazués* présentaient un avantage, en ce sens que, pendant six mois, les troupes de Méhémet-Ali vivaient chez les habitants des pays étrangers et ne coûtaient rien à l'État.

Les plus beaux nègres, les plus belles négresses, devenaient la propriété des officiers égyptiens.

Lorsque le premier choix était fait, on mettait à part les nègres qui pouvaient porter les armes, et on les incorporait dans les bataillons du vice-roi. — Un nègre était estimé soixante-quinze francs par le gouvernement égyptien.

Ce qui restait d'esclaves était livré aux soldats en payement de leurs arriérés.—Les soldats les vendaient de vingt-cinq à trente francs sur le marché de Carthoume.

Là ne se bornait point cet odieux commerce, que la civilisation n'a pu détruire.— Du Darfour, du Cordofan, partaient, chaque année encore, des milliers de malheureux, qui, vendus en Égypte, dans la Barbarie, en Asie et en Europe, venaient prouver aux hommes civilisés par le christianisme que la parole de l'Évangile n'avait point encore été entendue chez eux.

Il faut avoir vu soi-même la traite des nègres pour se faire une idée des horreurs que les hommes commettent sur leurs semblables.

Une caravane part de l'Éthiopie; composée de filles et de garçons, elle chemine lentement dans le désert sous la conduite d'un chef. Un peu de pâte mal cuite, une poignée de maïs, constituent la nourriture des esclaves. — Si l'un d'eux est malade, si, harassé, il ne peut continuer sa route, on l'abandonne dans un dépôt pour le guérir, l'engraisser, afin que, plus tard, on puisse s'en défaire avantageusement.

Mais si la caravane se trouve éloignée des habitations, l'esclave reste sur place, et meurt de faim ou devient la proie d'une bête féroce.

Toutefois, comme le conducteur est tenu de rendre compte de sa marchandise, il fait saisir l'esclave, et, malgré ses cris, il lui coupe les deux oreilles, qu'il salera pour les conserver et les exhiber lors de la reddition des comptes.

Le gouvernement de l'Égypte retirait, de ses possessions en Éthiopie, de grands profits.

D'abord, il percevait près d'un million chaque année sur l'importation des esclaves.

Dix mille esclaves, environ, arrivaient annuellement en Égypte ; puis de la gomme, de l'or, du café, de l'ivoire, des bœufs, des peaux, du sézame, des toiles et des plumes d'autruche.

Ces avantages auraient été quadruples, si le gouvernement, au lieu de monopoliser le commerce, l'avait laissé libre.

Ce n'est pas seulement le royaume du Sennaar que régit actuellement Akmet-Pacha. Il est maître d'une très-grande étendue de terre, que l'on désigne, en Égypte, sous le nom de Soudan.— Le Soudan comprend, non-seule-

ment le pays situé le long des deux rives du Nil depuis Ouadi-Alfa jusqu'à Carthoume, et depuis Carthoume jusqu'à Fazoglou, tout ce qui est sur le fleuve Blanc, le Cordofan aussi, il comprend encore les peuples nomades répandus dans le désert, comme les Nubiens, les Ababdés, les Bicharis sur les bords de la mer Rouge jusqu'à Massouah, les Cababiches, dans le détroit de Bayouda, les Choukribies, dans l'île de Méroé, puis les Giamalis, entre le Cordofan et le fleuve Blanc.

Ainsi considéré, le Soudan tributaire de Méhémet-Ali ou d'Akmet-Pacha est situé entre le 11ᵉ degré 18 minutes et le 21ᵉ degré 50 minutes latitude nord, et entre le 27ᵉ degré 50 minutes et le 37ᵉ degré 50 minutes de longitude du méridien de Paris.

Le Soudan occupe un espace de 10 degrés 50 minutes de latitude nord, depuis Ouadi-Alfa jusqu'à Fazoglou, et 10 degrés de longitude entre les limites ouest du Cordofan et Massouah.

En somme, le Soudan embrasse une surface de 84,000 lieues carrées.

Autrefois, le gouvernement du Sennaar s'étendait jusqu'à Dongolah; son chef se faisait appeler le roi des rois, il descendait de la race des Foungis, venue du nord, il y a environ 400 ans.

Les Foungis sont une race mélangée, d'un noir foncé, avec les traits de la race caucasique; ils ont chassé les rois arabes, et ont régné jusqu'à l'arrivée des Turcs.

Le dernier roi des Foungis, le Mèke-Badé, est mort en 1840.

Le sol du Soudan est très-riche, il renferme beaucoup d'or, et peut-être du platine et du diamant.

Les habitants du Fazoglou n'ont d'autre industrie que celle d'extraire l'or des mines fécondes de cette contrée. Leurs procédés sont très-simples.

Pour creuser des puits, ils se servent d'une cheville en bois d'ébène, longue d'un pied, et d'une petite massue. Ils lavent le minerai dans une sébile elliptique de 4 ou 5 pouces de profondeur, large d'un pied et un quart, en bois de figuier.

Une petite écuelle, segment de courge, sert à recevoir l'or mêlé à du fer titané.

Les nègres déposent dans un canon de plume d'autruche ou dans une corne de gazelle les pépites ou la poudre d'or. Un petit creuset d'argile, de la capacité d'une ou de deux onces, deux pierres de granit, une servant d'enclume, l'autre de marteau, voilà les seuls instruments à l'aide desquels on extrait l'or de la terre.

Si une puissance européenne s'emparait du Soudan, si cette puissance abolissait la traite des noirs, elle y obtiendrait, indubitablement, cent fois plus d'or qu'on en obtient aujourd'hui.

L'extraction de l'or dans le Soudan remonte à une haute antiquité. Les anciens Égyptiens tiraient leur or de ce pays. La Barbarie en recevait également de cette contrée. L'Abyssinie et l'Hedjaz en font encore maintenant l'objet d'un grand commerce avec le Soudan.

On pense que dix ou douze mille onces d'or entrent chaque année dans L'Yémen.

L'Égypte en reçoit seulement de deux à trois mille onces par an.

Avant les Turcs, quinze ou seize mille onces d'or parvenaient en Égypte.

L'or du Cordofan et du Darfour passe en Barbarie par Bornou.

On a trouvé, dans une montagne du Fazoglou, des pépites pesant 18 onces.

Le Soudan contient une grande variété de plantes précieuses et beaucoup d'animaux. — Parmi les premières, on remarque l'*adansonia digitata*, l'*ebonus*, le *ficus platifilla*, la *cassia fistula*, puis le sycomore, le tamarinier, plusieurs espèces de figuiers, trois variétés de palmier, des mimosis, une grande quantité de cucurbitacées, des solanées, dont une pomme de terre un peu aigre que les nègres mangent.

Les liliacées et les graminées sont communes, excepté le blé; on trouve beaucoup de légumineuses, une grande variété de haricots; la *sterculea*, le *bubon gobbanum*, un *bambusa arundinacea*, un *myristica*, un *carnea fistula*, l'*albergia*, le *baonia*.

Dans le règne animal, on distingue: le cheval qui a été importé d'Abyssinie, des bœufs en très-grand nombre, le buffle, des moutons, des chameaux et des chiens.

Parmi les animaux sauvages, on remarque: l'éléphant, le rhinocéros, le babiroussa, le sanglier, le lion, la panthère et des hyènes, qui, parfois, jettent l'épouvante chez les habitants.

Ces derniers ont, sur cet animal, des idées superstitieuses: ils croient que l'âme d'un homme méchant passe, après sa mort, dans le corps d'une hyène.

On trouve, dans le Soudan, un grand nombre d'antilopes et une innombrable quantité de singes. La girafe n'existe pas dans l'Ile du Sennaâr, elle se trouve dans le Cordofan et les provinces limitrophes de l'Abyssinie. — On peut en avoir une pour 60 ou 80 francs.

On rencontre, dans le Cordofan, le rhinocéros bicorne et le zèbre, beaucoup d'hippopotames et des crocodiles.

La viande des jeunes hippopotames est un mets excellent.

Les nègres mangent le crocodile, dont la chair répand une odeur de musc.

Les races humaines se composent des Arabes qui ont fait la conquête de ce pays, des Foungis, ou métis, et des nègres, dont la majeure partie vit dans l'esclavage.

La religion des habitants du Soudan jusqu'à Fazoglou est l'islamisme. Les nègres qui vivent au delà professent le paganisme.

Hommes et femmes portent les cheveux tressés; leur tête est nue; ils se graissent le corps avec du suif, de la graisse ou de la moelle de bœuf. Les riches se servent d'une huile préparée et mêlée à des infusions de lavande. Cette préparation a reçu le nom de *delka*.

Les riches ont des chemises de toile des Indes ou d'Europe, et s'enveloppent le corps dans un grand drap de même toile. Les femmes ont des

bracelets d'or aux pieds, aux bras, et un anneau de même métal au nez et à la partie supérieure de l'oreille.

Les habitants pauvres et riches sont chargés d'amulettes sur les jambes et sur les bras.

Chez les musulmans, les esclaves ou les enfants qui meurent sans avoir été circoncis n'ont point les honneurs de la sépulture; on les jette au Nil ou dans le désert.

La nourriture principale des habitants se compose de maïs.

Ils mangent la viande crue, sont avides du foie et des entrailles; ils les découpent en morceaux très-fins; mettent ce mélange dans une écuelle de bois, jettent sur le tout les excréments contenus dans les intestins des animaux quels qu'ils soient, bœufs, hippopotames ou crocodiles, et parsèment cette singulière préparation de piments rouges.

Ce plat est fort recherché des habitants, principalement dans le Fazoglou.

Le mariage est très-rare chez les indigènes; les notables des Foungis et des Arabes, seulement, l'ont consacré parmi eux; le reste de la population libre s'unit et se sépare à volonté. Les familles qui naissent de ces unions sont partagées. Les enfants mâles demeurent avec les pères, les femelles avec les mères.

Les esclaves sont unis aux esclaves par les maîtres, et les enfants demeurent leurs propriétés.

Dans quelques montagnes de la Nigritie, il est des peuplades très-peu connues encore et qui offrent des singularités fort remarquables.

Ainsi, on y trouve des amazones, des femmes, des négresses qui se battent comme des hommes. Ces amazones, pour se servir plus facilement de leurs armes, se retranchent le sein droit. Cette opération se pratique de la manière suivante :

Après avoir fait choix de quelques écorces d'arbres auxquelles elles ont donné la forme d'un cordon, les femmes en entourent le sein qu'elles serrent chaque jour davantage, jusqu'à la chute de l'organe qu'elles désirent séparer du corps.

Il est des nègres qui se liment les dents afin de les avoir semblables à celles du chien. C'est chez les nègres anthropophages, surtout, que cet usage a lieu.

Chez les *Schluks*, sur le fleuve Blanc, le mèké ou roi, ne doit pas être malade; on le tue s'il annonce une maladie.

Dans d'autres montagnes, le respect pour les chefs est porté si loin, que le roi ne peut cracher que sur le sein d'une belle femme.

Dans quelques tribus, lorsque le roi meurt, tous ses proches doivent mourir également, on les enterre vivants.

Les anthropophages sont très-nombreux dans le Soudan; ils engraissent leurs prisonniers, et s'ils ne peuvent les vendre, ils les mangent.

HAMONT.

ORGANISATION DE L'ARMÉE ÉGYPTIENNE.

ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT. — INSTRUCTION. — RECRUTEMENT.

Lorsque Méhémet-Ali s'empara de l'Égypte, autant par la force de son génie que par l'influence puissante des Ulémas, il dut songer à sa propre conservation, et le vaste plan de réforme que peut-être il déroulait déjà sous les yeux de ses confidents rendait nécessaire un mode de gouvernement conforme à ses desseins.

Méhémet-Ali, encore sur les marches du trône de l'Égypte, était entouré d'une soldatesque effrénée, vivant de rapine, et ne connaissant rien de cette discipline qui fait la force des armées européennes.

Cette soldatesque obéissait à celui qui savait la dompter, qui savait trouver sa pâture, mais elle devenait rebelle, elle tournait immédiatement les armes contre son propre chef, quand celui-ci ne pouvait plus fournir à ses exigences.

C'étaient donc des ennemis redoutables, dont Méhémet-Ali cherchait à se défaire, et auxquels il devait bien se garder de confier le secret de ses intentions.

Mais, pour arriver à son but, comment faire? Par quels moyens se dégager de ces sauvages Albanais, ou de ces Turcs orgueilleux, tous bandits affamés, toujours prêts à se ruer sur la population égyptienne, et qui jouaient avec leur propre vie?

Méhémet-Ali, fort de l'ascendant qu'il avait acquis sur l'esprit des Ulémas, caressa les chefs des troupes ottomanes, les attira à sa personne, et, sous des prétextes plus ou moins spécieux, parvint à éloigner les mutins et ceux qui lui portaient ombrage.

La guerre de l'Hedjaz apparaît soudain à Méhémet-Ali, comme une ancre de salut; il appelle ses coreligionnaires, représente aux musulmans rassemblés tout le danger des invasions arabes, et sait leur inspirer des craintes qui vont devenir des véhicules dont il saura bien tirer parti.

Une sorte de croisade se prépare: le musulman, du haut de ses minarets, appelle les vrais croyants à la défense de la religion de Mahomet, que des insensés, dit-il, des barbares osent menacer.

De toutes parts on s'assemble; les chefs de la religion déploient les bannières du prophète, courent à la défense du croissant; et Méhémet-Ali, debout, d'une activité prodigieuse, suit de l'œil le mouvement dont il a donné l'impulsion.

Des légions de soldats s'enrôlent volontairement ou de vive force pour combattre les Arabes; et, tandis que l'armée prend le chemin de Médine, sous la conduite d'un fils de Méhémet-Ali, le vice-roi jette les bases d'une organisation militaire qui le rendra maître souverain de l'Égypte.

Les succès rapides du général Bonaparte étaient encore présents à la mémoire des Égyptiens, lorsque l'Égypte passa des mains des sultans dans celles de Méhémet-Ali.

Longtemps on avait cru invincible la milice vraiment formidable de ces fiers mameloucks, avec lesquels aucune autre milice n'avait encore osé se mesurer.

Mais devant les soldats de Napoléon, rien n'avait pu résister. Mourad-Bey et les mameloucks avaient été défaits.

La tactique française venait d'être reconnue supérieure à celle des troupes ottomanes; il n'en fallut pas davantage pour décider Méhémet-Ali à implanter dans son nouveau pays la manière de combattre qui faisait la force des bataillons français.

Un homme pouvait mettre l'armée égyptienne sur un pied respectable, s'il avait eu mission de l'organiser. Cet homme est Soliman-Pacha, brave officier de l'Empire, qui, depuis son séjour en Égypte, s'est appliqué à étendre ses connaissances militaires, et à les plier au caractère des hommes qui pouvaient mettre à profit son intelligence. Mais il est Européen et Français, cela suffit pour porter ombrage à Méhémet-Ali.

Nous n'entrerons pas dans d'autres considérations générales sur la formation de l'armée régulière en Égypte; des écrivains ont souvent traité ce sujet, et un Français qui a séjourné une longue suite d'années dans la vallée du Nil a donné, sur l'origine des forces égyptiennes, des détails trop exacts, pour que nous devions y revenir. Nous nous bornerons à consigner ici quelques remarques que nous avons faites sur l'armement, l'équipement et la tenue des troupes, pendant le temps que nous avons été au service du gouvernement égyptien.

ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Le *fez* (calotte) est la coiffure de toute l'armée; une veste, un pantalon de toile, des souliers rouges, dont la mauvaise qualité se manifeste complétement après quelques jours d'usage, voilà l'équipement du soldat. Un fusil et une giberne forment son armement; le fusil est rarement nettoyé, la buffleterie est mal blanchie. Ce défaut de propreté donne au soldat un air misérable.

INSTRUCTION.

L'*école de soldat* et l'*école de peloton* sont suffisamment enseignées. On a traduit en turc les règlements français; et, comme les officiers ont pour toute occupation de fumer leur chibouque, de prendre du café, et de répéter leur théorie, ils finissent par savoir littéralement ces deux écoles. Mais toutes les connaissances militaires des officiers turcs ne s'étendent pas plus loin. L'*école de bataillon*, si l'on y met de l'indulgence, ne leur est pas absolument étrangère. Pour ce qui concerne les évolutions de ligne, le colonel lui-même n'en a pas la moindre connaissance. Tous les autres règle-

ments lui sont lettres closes, comme aux autres officiers de l'armée. Le maniement des armes est la grande affaire, même pour Ibrahim-Pacha. Aussi voit-on les officiers supérieurs déployer ce talent avec tout l'amour-propre de nos caporaux devant le front des bataillons.

Le soldat égyptien est brave, soumis aux ordres de ses chefs; s'il était bien conduit, il marcherait l'égal des meilleurs soldats européens, mais il manque de chefs capables; en voici la raison :

L'Arabe, homme intelligent, est tenu politiquement dans un état d'infériorité. Il ne monte presque jamais au grade d'officier, que l'on accorde de préférence aux Turcs.

Après la bataille de Koniah, on envoya les prisonniers et les déserteurs turcs à Kanka. On en forma un dépôt; lorsqu'ils eurent acquis un commencement d'instruction, on les incorpora, en qualité d'officiers, dans l'armée égyptienne, et ils allèrent commander les hommes qui les avaient vaincus à la bataille de Koniah !

Un jour, Méhémet-Ali destitua plusieurs *mamours*, fonctionnaires dont la position équivaut à celle de sous-préfet. Ils furent envoyés au dépôt de Kanka et exercés au maniement des armes. A peine connurent-ils la charge, qu'on les incorpora dans les régiments comme *bimbachi*, ou chefs de bataillon. C'étaient des hommes de 40 à 50 ans. Il est inutile de dire que l'armée égyptienne, avec de semblables chefs, n'arrivera jamais au niveau des armées d'Europe.

Dans chaque régiment se trouve un instructeur européen, la plupart du temps venu d'Italie à la recherche d'une existence, quelques-uns même n'ont jamais été militaires, plusieurs ont été sous-officiers, mais aucun ne possède le grade d'officier. Étrangers aux règlements français, et incapables d'en enseigner aucun, leur inutilité est flagrante dans les régiments : aussi, n'y jouissent-ils d'aucune considération. Le gouvernement ne leur accorde même pas de nomination par écrit, et leur solde est si minime, qu'une semblable position ne peut être acceptée qu'à la dernière extrémité.

Méhémet-Ali pouvait demander à la France des officiers instruits et leur faire une position honorable. Avec leur concours, et en chargeant le général Soliman-Pacha (Selves) de l'organisation des forces égyptiennes, il aurait eu, en peu de temps, une excellente armée; car, je le répète, le soldat égyptien est doué de bonnes qualités; mais il faudrait renoncer aux officiers turcs et donner de l'avancement aux Arabes.

Je me suis borné à parler de l'infanterie, les autres armes sont tellement au-dessous de ce qu'elles pourraient être, qu'il devient inutile d'en faire mention. La cavalerie, par une vaine tentative d'organisation à l'européenne, est devenue indigne de son ancienne réputation de cavalerie légère. Elle est tellement déchue, qu'il vaut mieux n'en pas parler.

Le soldat n'est pas seulement mal vêtu, mal nourri, mal payé; s'il tombe malade de misère ou de fatigue, ses souffrances sont à leur comble; car les officiers de santé, sortis des écoles du pays, sont loin d'avoir acquis les connaissances nécessaires pour exercer l'art de guérir.

La famille du soldat, les femmes, les enfants, suivaient les régiments et bâtissaient des barraques à quelque distance des casernes et des camps. Le gouvernement ne s'occupait nullement de ces misérables créatures. Il en mourait un grand nombre chaque année, parce que ces malheureux étaient à la charge tout entière du pauvre soldat. Cet état de choses dura longtemps, et ne cessa en Égypte que parce qu'un voyageur français, M. le maréchal Marmont, parvint à obtenir du pacha des rations de pain et une haute paye pour chaque enfant de troupe.

RECRUTEMENT.

Lorsque Méhémet-Ali a besoin de faire une levée d'hommes, il commande de cerner un village, on enlève indistinctement tous les hommes, sauf à renvoyer plus tard ceux que l'âge ou les infirmités empêchent de faire un service actif. Le reste est enchaîné et conduit au dépôt de la guerre. Le désespoir de ces malheureux ainsi enlevés de leurs foyers est tellement profond, qu'il passe toute expression.

Un jour, deux d'entre eux, attachés l'un à l'autre la chaîne au cou, se jetèrent ensemble dans un puits, préférant la mort à une vie si misérable dans l'armée du vice-roi.

Les jeunes gens reconnus trop faibles pour le service militaire reçoivent des destinations différentes, ils vont peupler les écoles de musique, de médecine et d'art vétérinaire, et cela souvent à l'insu de leurs parents; pour apprendre difficilement quelques notions incomplètes, qu'ils oublient en quittant le seuil des établissements où ils étaient entrés.

La tâche de l'armée ne consiste pas seulement dans la défense du pays, on la voit consacrer ses loisirs même à des ouvrages de femmes. C'est un spectacle curieux que l'infanterie de la garde tricotant des bas devant le palais du vice-roi. Nous devons dire cependant que la bonne tenue de ce corps d'élite contraste avec celle du reste de l'armée.

Voilà en peu de mots la situation exacte des forces égyptiennes, dont l'organisation est à peine ébauchée. Et cependant, la création militaire de Méhémet-Ali fut maintes fois citée en France comme l'œuvre d'un génie fécond, comme un modèle d'organisation. On avait vanté ses exploits, la discipline des soldats égyptiens, la bonne administration des troupes, lorsqu'une poignée d'Anglo-Turcs, commandés par des officiers de mérite, apprit à l'Europe que le colosse égyptien venait de s'abattre à ses pieds.

LE BRON DE VEXELA.

UNE VILLE DE COMMERCE EN ARABIE (1).

Les boutiques de Djedda, de même qu'en Turquie, en Perse et en Égypte, sont élevées de plusieurs pieds au-dessus du sol, et ont par devant un banc de pierre saillant sur la rue, où les acheteurs s'assoient; le banc est ordinairement abrité du soleil par quelques nattes attachées à de longues perches et formant auvent. — La plupart des boutiques n'ont sur la rue que 6 à 7 pieds de largeur, leur profondeur est généralement de 10 à 12 pieds, avec un petit appartement ou magasin par derrière.

Cafés. — Djedda renfermait, à l'époque où je l'ai visitée, *vingt-cinq boutiques* consacrées à la vente du *café préparé ;* on en use avec excès dans le Hedjaz: il n'est pas rare de voir des gens en boire vingt à trente tasses dans un jour, et l'ouvrier le plus pauvre n'en prend jamais moins de trois ou quatre. Dans un petit nombre de boutiques on peut se procurer du *kisher*, boisson obtenue par l'infusion faite avec l'enveloppe de la graine. Une des boutiques est fréquentée par les fumeurs de *haschich*, préparé à l'aide d'un mélange de fleurs de chanvre avec du tabac, et qui procure une sorte d'ivresse.

Dans toutes ces boutiques, on se sert de la pipe persane, dont il y a trois sortes: 1° le *kédra*, grande pipe élégamment façonnée, et qui pose sur un trépied; 2° le *schiché*, appelé en Syrie *narghilé*, pipe plus petite que le *kédra*, mais de même ajustée à l'extrémité d'un long tuyau flexible, nommé *laiéh*, par lequel on aspire la fumée; 3° le *beury :* cette pipe consiste en une écale de coco brute contenant de l'eau; un roseau tient lieu de tuyau. Le tabac fumé dans les deux premières sortes de pipes vient du golfe Persique; le meilleur est celui de Chiraz. Une qualité inférieure, nommée *tombak*, vient de Bosra et de Bagdad; sa feuille, de couleur jaune claire, a plus de force que le tabac ordinaire, on la lave afin de l'adoucir. — Le tabac dont on remplit le *beury* vient de l'Yémen; il est d'une qualité inférieure.

Les cafés sont remplis de monde tout le jour; il y a généralement par devant un appentis sous lequel les fumeurs s'assoient. Les bancs et les petites chaises y sont d'une saleté qui contraste avec la propreté et l'élégance des cafés de Damas. On ne voit jamais un négociant respectable des première et deuxième classes dans ces cafés; mais ceux de la troisième classe et les marins en font leur refuge constant.

---

(1) Nous comptons donner bientôt des détails positifs sur le commerce actuel des ports de la mer Rouge, et nous avons pensé qu'auparavant il serait curieux de faire connaître quel était, il y a trente ans, dans une contrée où les changements s'effectuent avec tant de lenteur, l'état et le mode du commerce dans une des villes les plus commerçantes de l'Arabie. — Les détails qu'on va lire sont extraits des notes laissées par le fameux voyageur Burckhardt. A. H.

Un Arabe qui n'a pas le moyen d'inviter son ami à dîner engage cet ami, s'il le voit près du café, à entrer et à prendre une tasse; il est extrêmement offensé d'un refus. Lorsque son ami arrive, il dit au garçon de lui apporter une tasse, et celui-ci, en la lui présentant, s'écrie à haute voix, afin que tous puissent l'entendre : *djeba* (gratis). — Un Arabe peut tromper ses créanciers, mais il échapperait à la censure publique, à la note d'infamie, si l'on savait qu'il a essayé de frustrer le garçon du café de ce qui lui est dû.

Je n'ai pas rencontré dans les cafés du Hedjaz de ces conteurs d'histoires qui sont si communs en Égypte, et encore plus en Syrie. — On y joue généralement au *mangal* et au *dama*, espèce de jeu de dames un peu différent de celui des Européens; je n'y ai jamais vu jouer aux échecs, quoique j'aie entendu dire que ce jeu est assez usité dans l'Hedjaz, et que les chérifs l'aiment beaucoup.

Près des cafés se tiennent des hommes qui vendent de l'eau dans de petites cruches parfumées.

Marchands de beurre. — On en comptait vingt et un; ces marchands vendent aussi en détail du miel, de l'huile et du vinaigre. Le beurre est le principal ingrédient de la cuisine arabe, qui est plus grasse même que celle d'Italie.

On voit très-rarement dans l'Hedjaz du beurre frais appelé par les Arabes, *zebdé*. Tout le monde a l'habitude d'avaler chaque matin une tasse pleine de *ghi*, ou beurre fondu : ensuite on boit le café, ce qui est regardé comme un tonique puissant. Les Arabes des hautes classes se contentent de *boire une tasse de beurre*, ceux des classes inférieures y ajoutent *une demi-tasse* de plus, qu'ils *aspirent par les narines*, supposant qu'ils empêcheront ainsi le mauvais air d'entrer dans leur corps par ces ouvertures. Les Arabes des classes inférieures ont également l'habitude de se frotter la poitrine, les épaules, les bras et les jambes avec du beurre, comme font les nègres pour se rafraîchir la peau.

Pendant la guerre, l'importation de cette denrée de l'intérieur avait presque entièrement cessé; mais même en temps de paix elle ne suffit pas pour la consommation de Djedda; c'est pourquoi on en apporte de Souakin; mais la meilleure sorte et la plus abondante vient de Massouah ; ici on l'appelle *beurre du Dahlak :* il en arrive des cargaisons entières, et la plus grande partie est ensuite expédiée à la Mecque. Cosseïr envoie aussi du beurre fait dans la haute Égypte avec le lait des buffles femelles. Le beurre d'Abyssinie est fait avec le lait de brebis.

Toutes les parties montagneuses de l'Hedjaz fournissent du miel. Le meilleur vient de chez les Bédouins Nouszèra, au sud de Taïf. Le déjeûner des Arabes de la basse classe est un mélange de *ghi* et de *miel* versé sur des croûtes de pain sortant toutes chaudes du four. Les Arabes, qui aiment beaucoup la pâte, ne la mangent jamais sans miel.

L'huile de sézame, dont on se sert pour les lampes, est apportée d'Égypte. Les Arabes ne font usage d'huile dans leur cuisine que pour frire le pois-

son. Les salades, dont les Turcs sont si friands, ne paraissent jamais sur les tables arabes.

Légumes et fruits. — Dix-huit échoppes offrent en vente des plantes potagères ou des fruits. Leur nombre s'était beaucoup accru lors du séjour des soldats turcs, grands mangeurs de productions végétales. Le fruit vient généralement de Taïf (derrière la Mecque), où les jardins sont nombreux. On trouve en juillet, à Djedda, des raisins mûrs de la meilleure qualité, des grenades de qualité médiocre; des coings qui n'ont pas le goût acerbe de ceux d'Europe, et peuvent être mangés crus; des citrons de la petite espèce seulement, semblables à ceux du Caire, des oranges amères, des bananes qui ne croissent pas à Taïf, et qui sont apportées par la route de Médine, de Safra, de Hodéida, et de Kaleïs. Ces fruits durent jusqu'en novembre. En mars, l'Ouadi-Fatmé envoie des melons d'eau, petits, mais de bon goût.

Les Arabes mangent peu de fruits, à l'exception des raisins; ils disent, avec raison, qu'ils engendrent de la bile et occasionnent des flatuosités. Le fruit vendu à Djedda est singulièrement insalubre; parce qu'ayant été empaqueté à Taïf, quand il n'est pas encore mûr, il acquiert, durant le voyage, une maturité factice par la fermentation.

Les plantes potagères sont apportées de l'Ouadi-Fatmé, à 6 ou 8 milles de distance au nord; cette vallée approvisionne aussi la Mecque. Les plus ordinaires sont le meloukhié (*corchorus olitorius*, corite), le bamié (*hibiscus esculentus*, gombo), le pourpier, la mélongène ou aubergine, le concombre et de très-petits navets dont on mange les feuilles et jette la racine. Les raves et les oignons sont les seuls plantes potagères employées régulièrement dans la cuisine arabe: ils sont très-petits, et les gens du commun les mangent crus avec du pain. En général, les Arabes consomment très-peu de végétaux frais; leurs mets étant composés de riz, de farine et de beurre. On vend aussi, dans ces boutiques à fruit, du *tamarin*. Il vient des Indes orientales, non pas en gâteau, comme celui du pays des nègres, mais dans sa forme naturelle, quoique très-décomposé. Bouilli dans l'eau, il forme un breuvage rafraîchissant; on le donne aux malades, cuit à l'étuvée avec de la viande.

Dattes. — On en compte huit marchands. De tout ce que mangent les Arabes, les dattes sont ce qu'ils aiment le mieux, et ils ont plusieurs traditions de leur prophète, montrant la prééminence de ce fruit sur toute autre espèce de nourriture. L'importation des dattes à Djedda a lieu toute l'année sans interruption. A la fin de juin arrive le fruit nouveau (*routeb*), il dure deux mois; ensuite, pendant le reste de l'année, on vend la pâte de dattes (*adjoué*). Pour faire cette pâte, on presse avec force les dattes complétement mûres, dans de larges paniers, jusqu'à ce qu'on les réduise en une sorte de masse solide; chaque panier pèse ordinairement 200 livres. L'*adjoué* est apporté en cet état au marché par les Bédouins; on le tire du panier, on le coupe, et on le vend au poids. Il forme une partie de la nourriture quotidienne de toutes les classes d'habitants. — En voyage, on le

fait dissoudre dans l'eau, ce qui donne une boisson saine et rafraîchissante. On compte plus de douze variétés d'*adjoué*. Le meilleur vient de Taraba, au delà de Taïf. La sorte la plus commune au marché est l'adjoué de l'Ouadi-Fatmé; la meilleure, celui de Khaleïs et de Hodéida. Pendant la moisson, les navires du golfe Persique apportent de l'adjoué de Bosra dans de petits paniers pesant 10 livres; cette espèce est préférée à toutes les autres. Les bâtiments de l'Inde, en s'en retournant, prennent une grande quantité de cette pâte, qui se débite avec profit parmi les musulmans de l'Indoustan.

Crèpes. — Quatre faiseurs en vendent tous les matins de frites au beurre; c'est un déjeuner que les Arabes aiment beaucoup.

Fèves. — Cinq marchands vendent également, de bonne heure chaque matin pour le déjeûner, des fèves cuites à l'eau, qui se mangent avec du ghi et du poivre. Les fèves bouillies sont nommées *mondammés :* c'est un mets favori des Égyptiens, adopté par les Arabes.

Sucreries, dragées et confitures.— Les habitants du Hedjaz en sont plus friands que les autres Orientaux : ils les mangent après souper; et le soir les boutiques des confiseurs (qui sont au nombre de cinq) sont entourées d'une multitude d'acheteurs. Les Indiens sont les meilleurs confiseurs.

Kebad. — Deux boutiques, où l'on vend du *kebad* (viande rôtie), sont tenues par des Turcs, le kebad n'étant pas un mets arabe.

Soupes. — Deux marchands de soupes vendent aussi des têtes et des pieds de moutons bouillis; ils sont très-fréquentés à midi.

Poisson frit. — Le seul marchand qui en vende est visité par tous les matelots turcs et grecs.

Pain. — Les dix à douze échoppes où l'on vend du pain sont généralement tenues par des femmes; le pain a un goût désagréable, parce que la farine n'est pas nettoyée convenablement, et que le levain est mauvais. Il est néanmoins quatre fois plus cher qu'au Caire.

Leben. — Il y a à Djedda deux marchands de *leben*, ou lait aigre; le lait est extrêmement rare et cher dans tout le Hedjaz. Il semble étrange que parmi les pasteurs de l'Arabie il y ait disette de lait : c'était cependant le cas à Djedda et à la Mecque, lorsque je m'y trouvais; les environs de ces villes sont excessivement stériles et peu convenables au pâturage du bétail; il est rare de voir un Arabe en entretenir seulement pour le lait. Le *rotolo* ou la livre de lait, car on le vend au poids, coûtait alors une piastre et demie (45 centimes), et on ne pouvait l'obtenir que par faveur. Le caillé cuit, que les Turcs du nord nomment *youghourt*, et les Syriens ainsi que les Égyptiens, *leben-hamed*, ne paraît pas être un mets arabe indigène. Les Bédouins d'Arabie n'en préparent jamais (1).

(1) Malgré le séjour prolongé des Turcs et de l'armée du pacha d'Égypte, le fait était plus commun dans l'Hedjaz et à Djedda en 1834 qu'en 1814, époque où Burckhardt visitait l'Arabie. Nous trouvons dans le *Voyage en Arabie* de M. Maurice Tamisier

Comestibles secs. — Deux boutiques sont tenues par des Turcs, où du fromage de Grèce, de la viande sèche, des pommes, des figues, des raisins et des abricots secs, se vendent à des prix trois fois plus élevés qu'au Caire. Le fromage vient de Candie, et les soldats turcs le recherchent beaucoup. On en fait dans l'Hedjaz une espèce de qualité médiocre; il est très-blanc, et quoique salé ne se conserve pas longtemps. Les Bédouins ne se soucient pas beaucoup de fromage : ils boivent le lait de leurs troupeaux, ou ils en font du beurre. La viande sèche est le bœuf salé et fumé de l'Asie mineure, connu dans toute la Turquie sous le nom de *basturma*. Les militaires et les pèlerins turcs en sont très-friands, mais on ne peut engager les Arabes à en goûter : ils croient que c'est du porc salé.

Tous les fruits secs, excepté les abricots, viennent de l'Archipel; ces derniers sont expédiés de Damas dans l'Arabie, où ils sont considérés comme une chose de luxe. Le noyau est enlevé, et le fruit réduit en une pâte séchée au soleil. Dissoute dans l'eau, elle fournit une boisson très-agréable. Dans leurs marches à travers l'Hedjaz, les troupes turques vivaient presque entièrement de ce fruit et de biscuit.

---

des détails sur la vente du lait auxquels se rattachent quelques faits curieux sur les mœurs des Bédouines des environs de Djedda.

« Les femmes des Bédouins voisins de Djedda, comme celles de tous les peuples pasteurs, s'occupent, dit M. Tamisier, à traire leurs chèvres ou leurs brebis; elles font le beurre et préparent le café, boisson favorite de l'Arabe. Si dans beaucoup de pays le sexe se fait distinguer par la variété de ses costumes, ici, au contraire, les vêtements de toutes les femmes sont absolument semblables, et ne s'écartent en rien de la description que je vais en donner. Nos hôtesses portent une longue robe en toile bleue des Indes; les manches sont très-amples et traînent jusqu'à terre; l'extrémité est souvent entourée d'une pièce rapportée pour remplacer celle qui s'était usée par son frottement contre le sol. Lorsqu'elles se présentent dans l'intérieur des villes, leurs pieds disparaissent sous les jupes; mais, chemin faisant, elles relèvent l'étoffe autour de la ceinture, afin que leur marche ne soit pas ralentie. La tunique est fixée autour des reins par une ceinture composée d'une multitude de cordons très-fins formés de petites lanières de cuir tressées avec art et recouvertes d'anneaux brillants en plomb ou en argent.

« Une longue et ample pièce d'étoffe de laine noire est fixée sur leur tête et retombe en plis ondoyants jusque sur le jarret. Le bas est orné d'une frange de la même couleur terminée par de longs flots qui se balancent au moindre mouvement. La partie supérieure est bordée d'un galon de soie ou de laine rouge où l'on attache de petits anneaux en métal qui retombent le long des joues. C'est là l'origine de la belle mantille espagnole; des déserts de l'Arabie elle est passée dans les murs de Grenade, de Séville, de Cordoue, et la mode s'en est conservée même après que les Maures ont été obligés de fuir la Péninsule, qui était devenue leur seconde patrie.

« La figure des Bédouines disparaît sous un *borga* (voile) rouge, d'où s'échappent de chaque côté deux cordons de soie terminés par de grands flots. Ajoutez à cela des sandales en cuir de chameau, et vous aurez une idée complète du costume de toutes les femmes arabes des environs de Djedda.

« Parmi les Bédouines que leurs affaires attirent à la ville, on remarque surtout celles

Grains. — Huit grandes grandes boutiques de marchands de grains renferment du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du dourra d'Égypte, du riz d'Inde et d'Égypte, du biscuit et autres denrées. Le froment d'Égypte est le plus commun dans l'Hedjaz, où il en vient aussi beaucoup de l'Yémen à la Mecque et à Djedda, et du Nedjd à Médine. Cependant, c'est l'Égypte qui en importe la quantité la plus considérable, et on peut dire avec vérité que l'Hedjaz dépend de ce pays pour le blé.

---

qui vendent le lait et le beurre frais ou fondu : elles y viennent régulièrement tous les jours, et y demeurent jusqu'après l'*asser* (prière de midi), afin d'avoir le temps de vendre leurs provisions. Pour les transporter, elles se servent de petites peaux d'agneaux ou de jeunes gazelles, qui gardent absolument la forme de l'animal. Les pattes de derrière sont nouées, et les Bédouines s'en servent comme de l'anse d'un panier.

« Le matin, dès que les postes ont ouvert les portes de la ville avec leurs clés de bois, elles s'introduisent dans les murs, criant à haute voix : *lében, lében.* Mais les industrieuses Bédouines ne vendent pas seulement le beurre et le lait, et je les ai entendues souvent crier *lében, lében*, lorsque leurs *ghirbés* (outres) étaient entièrement vides : ce cri est une espèce de signe convenu pour attirer l'attention de quelques habitants de leur connaissance qui ont établi avec elles les relations les plus intimes.

« Ce n'est pas que les Bédouines soient plus passionnées que les autres femmes d'Orient; si elles font des infidélités à leurs maris, c'est uniquement dans le but d'amasser de l'argent, et elles n'aiment pas moins le chef de leur famille. Ces femmes n'ont de l'estime et de l'affection que pour les hommes de leurs tribus, et méprisent souverainement les habitants des villes : dans aucun cas elles ne veulent se marier avec eux.

« J'ai vu souvent dans les rues de Djedda une pauvre femme bédouine qui était obligée de tendre la main de porte en porte pour vivre; elle avait pour compagne d'infortune une jeune fille nubile belle au delà de toute expression; cette jolie enfant aurait pu prétendre à la main des plus riches Djeddahouis : mais elle préfère la tente en poil de chameau de l'Arabe aux plus beaux harems; et lorsque je lui demandais si elle n'aimerait pas mieux se marier que de demander l'aumône, elle me répondait : « Nous, Bédouines, nous croirions déroger si nous nous mariions à l'un de ces « marchands de la cité. »

« Peu de peuples ont plus la réputation d'être jaloux que les Arabes; cependant, lorsque le soir la laitière retourne chez elle avec sa bourse plus enflée qu'elle ne devrait l'être, son avide mari se contente de prendre l'argent, et feint d'ignorer la source où il a été puisé; l'essentiel, pour lui, c'est d'entasser piastres sur piastres, afin de pouvoir acheter un chameau ou une brebis de plus; le reste lui importe peu, s'il arrive à cette fin.

« Les Bédouines sont rusées et économes, sinon avares. Leur teint est foncé, mais d'une belle couleur; leurs traits sont beaux et réguliers, leurs yeux grands, noirs et pleins d'expression. Elles ont les cheveux longs et noirs, les dents blanches et bien disposées. Leurs membres sont admirablement bien tournés, et présentent une apparence de grâce et de force. Elles sont douées d'une complexion robuste, à cause de l'exercice continuel auquel elles se livrent pendant toute leur vie. La passion des bijoux leur est commune avec toutes les Orientales. Elles n'ont guère l'habitude de se tatouer; cependant j'en ai vu qui avaient de petites mouches dessinées en bleu sur le visage ou sur d'autres parties du corps. »

Les gens du commun, dans l'Hedjaz, ne font pas beaucoup usage de froment; ils pétrissent leur pain avec de la farine de *dourra*, d'orge, qui sont un tiers meilleur marché que le froment; ou bien ils vivent uniquement de riz et de beurre: c'est ce que font aussi la plupart des Bédouins du Tehama sur la côte. Les Yémenis, à Djedda, ne mangent que du dourra. — La plus grande partie du riz consommé à Djedda est apportée en lest par les navires de l'Inde. La meilleure qualité vient du Guzerat et du Koutch; il compose la base de la nourriture parmi les habitants de l'Hedjaz: ils le préfèrent au riz d'Égypte, parce qu'ils le regardent comme plus sain que celui-ci, qui est employé exclusivement par les Turcs et les autres étrangers du Nord. Le riz de l'Inde est aussi à meilleur marché; on le transporte de Djedda à la Mecque, à Taïf, à Médine, et de là jusque dans le Nedjd. Un mélange par parties égales de riz et de lentilles, sur lequel on verse du beurre, est le mets de prédilection de la classe moyenne, et fait généralement son plat unique à souper. J'ai observé partout dans l'Hedjaz, que les Bédouins en voyage ne portaient d'autres provisions que du riz, des lentilles, du beurre et des dattes. — L'importation du biscuit d'Égypte était très-considérable pour l'usage de l'armée turque; mais les Arabes ne l'aiment pas et en mangent rarement, même à bord de leurs navires, où tous les matins ils font cuire leurs galettes sans levain dans ces petits fours qu'on voit sur tous les bâtiments qui naviguent dans le golfe d'Arabie.

Les marchands de grains vendent aussi du sel; on en recueille sur le bord de la mer, près de Djedda; c'est un monopole dans les mains du chérif. Les habitants de la Mecque préfèrent le sel gemme que les Bédouins leur apportent de quelques-unes des montagnes du voisinage de Taïf.

Tabac, etc. — Dans trente et une boutiques, on vend du tabac de Syrie et d'Égypte, du *tombac* ou tabac pour les pipes persanes, des têtes de pipes et des tuyaux flexibles, des cocos, du café, du *kisher*, du savon, des amandes, des raisins de l'Hedjaz, et d'autres marchandises du commerce d'épicerie en détail. Le tabac d'Égypte mêlé avec celui du Sennaar est le moins cher, et le plus demandé dans l'Hedjaz. Il y en a de deux sortes: la feuille de l'un, même sèche, est verte; on le nomme *ribbé*: il vient de la haute Égypte; l'autre a la feuille brune; le meilleur est celui qui croît autour de Tahta, au sud de Siout. Durant la domination des Wahabites, le tabac ne pouvait pas être vendu publiquement; mais comme tous les Bédouins de l'Hedjaz l'aiment passionnément, quelques marchands en débitaient clandestinement dans leurs boutiques, non pas sous le nom de *tabac* ou *dakhan*, mais sous celui de *besoin de l'homme*. De longs tuyaux flexibles pour les pipes persanes, et très-joliment façonnés, sont apportés de l'Yémen. Les cocos viennent des Indes orientales, ainsi que de la côte sud-est d'Afrique, et du pays des *Saumalis*. On peut en avoir de frais à bas prix, durant la mousson. Les écales des plus grands sont, comme je l'ai dit précédemment, employées pour le *beury* (pipe persane ordinaire), et les plus petits pour faire des tabatières.

Le savon vient de Suez, où il est apporté de Syrie; ce pays en approvi-

sionne toute la côte ou golfe Arabique. Le commerce du savon est considérable.

Les amandes et les raisins arrivent de Taïf et des montages de l'Hedjaz; il s'exporte une grande quantité de ces deux fruits, même au Indes orientales. Les amandes sont d'excellente qualité; les raisins petits, mais très-sucrés; on en prépare une liqueur enivrante.

Drogues, parfums, etc. — Les dix-huit droguistes de Djedda sont tous nés dans l'Inde, et pour la plupart à Surate. Indépendamment de toutes sortes de drogues, ils vendent de la bougie, du papier, du sucre, des parfums et de l'encens; ce dernier est beaucoup employé par les habitants des villes, où toutes les familles aisées parfument chaque matin leurs plus beaux appartements. Le *mastic* et le bois de *sandal* brûlés sur des charbons sont ce dont on se sert le plus pour cette opération. Toutes les espèces d'épices et les drogues échauffantes sont d'un usage général dans l'Hedjaz. Dans les maisons particulières, on boit rarement du café sans y mêler du *cardamome*, ou du *gérofle*; le poivre rouge de l'Inde ou de l'Égypte entre dans chaque mets. Un objet important de commerce pour les droguistes de Djedda et de la Mecque consiste dans les boutons de roses apportés des jardins de Taïf. Les habitants de l'Hedjaz, notamment les femmes, les font tremper dans l'eau, dont ils usent ensuite pour leurs ablutions; ils les font aussi bouillir avec du sucre, et en préparent une conserve.—Le sucre qui se débite dans les boutiques des droguistes vient de l'Inde; il est de couleur jaunâtre et bien raffiné, mais pulvérisé. Les droguistes indiens sont tous des gens riches; leur commerce est très-lucratif; aucun Arabe ne peut rivaliser avec eux dans ce négoce. A la Mecque, à Taïf, à Médine et à Yambo, tous les droguistes sont aussi d'origine indienne; et, bien qu'établis dans le pays depuis plusieurs générations, et complétement naturalisés, ils continuent à parler la langue indienne, et à se distinguer par divers usages des Arabes, qui ont en général une forte aversion pour eux, et les accusent d'avarice et de mauvaise foi.

Menus objets de manufacture indienne. — Il y a onze boutiques où l'on vend divers articles, tels que porcelaines, têtes de pipes, cuillers de bois, verroterie, couteaux, chapelets, miroirs, cartes, etc. Ces boutiques sont tenues par des Indiens pour la plupart de Bombay. Très-peu de quincaillerie européenne parvient jusqu'à Djedda, excepté les aiguilles, les ciseaux, les dés à coudre, et les limes; presque toutes les autres choses de ce genre viennent de l'Inde. La porcelaine de la Chine est extrêmement estimée. Les gens riches en étalent des collections très-précieuses, disposées sur des tablettes dans les appartements où ils restent; c'est aussi ce que l'on remarque en Syrie. J'ai vu à la Mecque et à Médine poser sur la table des plats de porcelaine de deux pieds et demi de diamètre; ils étaient portés par deux hommes, et contenaient un mouton entier rôti. Les grains de verroterie s'expédient de Djedda principalement à Souakin et en Abyssinie; ils sont fabriqués, soit à Venise, soit à Hébron. Les femmes bédouines de l'Hedjaz s'en parent également; cependant les bracelets en grains de corne noire ou

en succin semblent être plus à la mode parmi elles. — C'est dans ces boutiques qu'on vend les grains d'agate nommés *reisch;* ils viennent de Bombay, et sont usités jusque dans le cœur de l'Afrique. On voit à Djedda une grande quantité de grains rouges faits de cire; ils sont apportés de l'Inde, et destinés presque tous pour l'Abyssinie. On vend une grande diversité de chapelets: ceux en *iosser*, espèce de corail du golfe Arabique, sont les plus précieux. Le meilleur corail se pêche entre Djedda et Gonfadé: il est de couleur noire foncée, et prend un beau poli. Des filières de cent cinquante grains chacune se payent d'une à quatre piastres fortes (5 fr. 25 c. à 21 fr.), suivant leur grosseur. Ils sont façonnés par les tourneurs de Djedda, et très-demandés par les Malais. D'autres chapelets, également apportés de l'Inde, faits de grains de calambac odoriférant et de bois de sandal, sont très-recherchés en Égypte et en Syrie. Peu de pèlerins partent de l'Hedjaz sans emporter des cités saintes quelques-uns de ces rosaires pour en faire présent à leurs amis.

Habits. — Dans onze boutiques d'habits, tous les matins on vend à l'encan divers objets de vêtements. La plupart sont faits à la mode turque qu'ont adoptée les négociants de la première et de la seconde classe, sauf quelques variations peu importantes dans la coupe et conformes au goût national. Pendant le temps du pèlerinage, ces boutiques sont principalement fréquentées pour l'achat du *hiram* ou *ihram*, manteau avec lequel on s'acquitte de cette pratique religieuse; il consiste généralement en deux longs morceaux de toile blanche de l'Inde. C'est aussi à Djedda que les Bédouins de l'Hedjaz viennent faire emplette de l'*abbas*, manteau de laine apporté d'Égypte; ils dépendent absolument de ce pays pour cet objet. On apporte également à Djedda des tapis de Turquie, de qualité inférieure; c'est un meuble indispensable dans la tente d'un scheik. On vend de même en détail, dans ces boutiques, tous les objets venus d'Égypte, et nécessaires à l'habillement, tels que *mellayés*, couvertures de coton, toile de lin pour chemises, chemises teintes en bleu, que portent les Bédouins; pantoufles rouges et jaunes, dont se servent les négociants les plus opulents et toutes les dames; bonnets rouges, toutes sortes de vêtements en drap, châles de cachemire, de seconde main, châles de mousseline.

Draps, toiles, etc. — Des toiles des Indes, des draps de France, des châles de cachemire et d'autres marchandises appartenant à de gros négociants, sont vendus en détail par leurs commis dans six grandes boutiques. Presque tous les principaux commerçants font aussi dans leurs maisons des affaires de détail, excepté les grands négociants indiens, qui ne vendent que des tissus de leurs pays. Les autres négociants de Djedda se livrent à toute espèce de trafic. C'est aussi ce qui arrive en Égypte et en Syrie, où les négociants indigènes les plus riches vendent par petites parties, et entrent dans les plus minces détails; et cependant ils n'ont pas un grand nombre de commis ni d'agents, leur manière de conduire les affaires leur rendant tant de monde peu nécessaire.

Un marchand turc n'a jamais plus d'un livre de compte; il y inscrit ses

ventes et ses achats de la semaine, qu'il a notés sur son carnet. Les commerçants de l'Orient n'ont pas cette correspondance étendue que ceux d'Europe sont obligés d'entretenir, et ils écrivent beaucoup moins, quoique peut-être plus à propos que ceux-ci. Dans chaque ville avec laquelle ils trafiquent, ils ont un correspondant, et tous les ans, des comptes respectifs sont balancés. Les négociants turcs, à l'exception de ceux qui demeurent dans un port de mer, ne se livrent en général qu'à une seule espèce de commerce, et ne correspondent qu'avec la ville d'où ils tirent leurs marchandises, et avec celle où ils l'expédient. Ainsi, par exemple, les gros négociants d'Alep, qui commercent avec Bagdad, et qui ont chacun un capital de 30 à 40,000 livres sterling, reçoivent des marchandises de leurs correspondants à Bagdad, et ensuite les envoient d'Alep à Constantinople. J'en ai connu plusieurs qui n'avaient pas de commis et faisaient eux-mêmes toutes leurs affaires.

Les opérations mercantiles sont également plus simples, parce que les commerçants emploient principalement leurs propres capitaux, les affaires de commission ayant beaucoup moins d'extension qu'en Europe. Lorsqu'un négociant expédie dans un lieu une quantité considérable de marchandises, il les fait accompagner d'un associé demeurant dans cet endroit. — Les affaires de banque et les lettres de change sont totalement inconnues parmi les indigènes, ce qui leur épargne une infinité d'embarras. Dans les villes où il y a des comptoirs européens établis, on peut trouver des lettres de change; mais elles ont à peine cours chez les indigènes, parmi lesquels les mandats sont usités.

L'usage suivi également par les négociants musulmans, chrétiens et juifs de l'Orient, de ne jamais dresser un bilan exact de l'état actuel de leur capital, est une autre cause qui rend les détails de la tenue des livres moins nécessaires ici qu'en Europe. Par la même raison qu'un Bédouin ne compte jamais les tentes de sa tribu, ni le nombre de ses brebis, ni un chef militaire celui de ses soldats, ni un gouverneur celui des habitants de sa ville, un négociant n'essaye jamais de constater le montant précis de ce qu'il possède : une approximation est tout ce qu'il désire. Cela provient d'une opinion suivant laquelle dresser un état de sa situation est un étalage fastueux de richesse que le ciel punira en la diminuant bientôt.

Le négociant de l'Orient se livre rarement à des spéculations hasardeuses, il limite ses opérations à l'étendue de son capital. Un crédit considérable n'est obtenu qu'avec difficulté, les affaires des particuliers étant en général connues beaucoup plus publiquement qu'en Europe : les faillites, par conséquent, sont rares, et quand un homme éprouve de l'embarras, soit par une spéculation malheureuse, soit par des pertes inévitables, ses créanciers s'abstiennent d'insister sur leurs demandes, et sont ordinairement payés après quelques années de patience ; ils ménagent par là le crédit du négociant, et préviennent les conséquences d'une banqueroute.

D'un autre côté, cependant, les négociants de l'Orient peuvent encourir l'imputation de n'être pas exacts dans leurs payements, qu'ils diffèrent sou-

vent au delà du terme fixé; les mieux famés d'entre eux n'hésitent pas à reculer pendant des mois entiers l'acquittement d'une dette, et on peut établir comme règle générale, qu'en Égypte et en Syrie, les engagements ne sont jamais soldés entièrement qu'après un laps de temps presque double de celui qui est désigné. Mais les gens les mieux informés m'ont souvent assuré que cet usage n'est devenu commun que depuis vingt à trente ans, et que c'est une conséquence de la décadence universelle du commerce, et de la diminution des capitaux dans le Levant. — A Djedda, presque tous les marchés sont conclus argent comptant.

Vaisseaux de cuivre. — Il en existe trois marchands; on peut trouver dans chaque cuisine arabe un nombre de vases différents de cuivre bien étamés. Les Bédouins mêmes ont au moins une grande bouilloire dans chaque tente; ces vases viennent d'Égypte, le plus remarquable est l'*abrik* (pot à l'eau) avec lequel le musulman fait ses ablutions. Tout pèlerin arrivant dans l'Hedjaz sans en avoir un, l'achète à Djedda. On trouve aussi au marché de cette ville quelques vases de cuivre de Chine, non étamés et apportés par des Malais; mais quoique le cuivre paraisse être de meilleure qualité que le cuivre d'Anatolie venant du Caire, les Arabes répugnent à s'en servir.

Barbiers. — Quatre barbiers tenant boutique sont tout à la fois les chirurgiens et les médecins de ce pays. Ils savent saigner et composer différents médicaments apéritifs. Les Arabes, en petit nombre, dont la barbe est plus longue et plus touffue que celle de leurs compatriotes, attachent beaucoup d'importance à ce qu'elle soit si nettement taillée qu'un poil ne dépasse pas l'autre. Les moustaches sont toujours coupées courtes et *en brosse*, de façon à ne pas dépasser les lèvres. — Les Arabes diffèrent en cela des Turcs du nord, qui coupent rarement leurs moustaches, quelque épaisses et longues qu'elles soient.

Les boutiques des barbiers sont fréquentées par les oisifs de la classe inférieure, qui y viennent faire la conversation et apprendre les nouvelles. Je trouvai établi dans l'une d'elles un graveur de cachets, d'origine persane; cet artiste était très-occupé, parce que tout pèlerin, après avoir visité les lieux saints, ajoute ordinairement à son nom, sur son cachet, les mots: *El hadji*.

Tailleurs. — Il y en a beaucoup dans les différents quartiers de la ville; ce sont, pour la plupart, des étrangers. On en comptait, lors de mon séjour, quatre principaux; le tailleur de la cour de *Tousoun-Pacha* était un chrétien de Bosnie, exerçant une autorité sur tous ceux de Djedda; ceux-ci se plaignaient d'être assujettis non-seulement aux ordres et aux insultes, mais encore au bâton de ce chrétien.

Nal ou sandales. — On en comptait quatre faiseurs. Il n'y a pas de cordonniers dans l'Hedjaz, quiconque porte des souliers ou des pantoufles les achète aux marchands qui les font venir d'Europe. La forme des sandales que l'on porte en Arabie varie dans chaque province: on pourrait ajouter une douzaine d'autres formes à celles que Niebuhr a dessinées. —

Quelques-unes sont particulières à certaines classes : un marchand, par exemple, ne voudrait pas porter les mêmes sandales qu'un marin : c'est ce qui arrive en Turquie pour les souliers ; chaque province et chaque classe en ont une forme qui leur est particulière ; l'Égypte et l'Abyssinie fournissent le cuir épais employé à faire les sandales.

Outres pour l'eau. — Il y a à Djedda trois boutiques où l'on vend et raccommode les outres. Celles-ci sont apportées d'Égypte et de Souakin, ville qui en approvisionne la plus grande partie de l'Arabie ; ces outres sont recherchées à cause de leur légèreté et de la solidité des coutures. — Une de ces outres, employée journellement, dure trois mois.

Tourneurs. — Deux de ces hommes percent des tuyaux de pipes et font des grains de chapelets et des colliers.

Huiles ou essences parfumées. — Trois marchands vendent de la civette, du bois d'aloès, du baume de la Mecque et de l'eau de rose du *Fayoum* en Égypte. La civette et le baume de la Mecque peuvent rarement s'acheter purs, excepté de la première main. Les marchands du Habesch ou d'Abyssinie apportent la civette dans des grandes cornes de bœuf. On trouve aussi du musc dans les boutiques de Djedda : il y est apporté par les pèlerins de l'Inde et de la Perse.

Horlogers. — Il n'y en existe qu'un, c'est un Turc. Tous les négociants de la Mecque et Djedda portent des montres dont plusieurs sont de bonne fabrique anglaise ; elles leur arrivent, soit de l'Inde, soit par les pèlerins de Constantinople. — Souvent les *hadjis* turcs, ayant besoin d'argent en Arabie, sont obligés de se défaire de leurs objets les plus précieux ; ils commencent toujours par vendre leur montre, puis viennent les pistolets et les sabres, ensuite leur plus belle pipe, enfin leur plus bel exemplaire du Koran.

Pipes turques et persanes. — Un seul marchand suffit aux besoins des acheteurs de Djedda. Les pipes persanes viennent principalement de Bagdad. Les gens riches étalent souvent dans l'appartement où ils se tiennent une rangée entière de très-beaux *narghilés*, coûtant jusqu'à 100 piastres fortes chaque.

Banquiers. — Sept banquiers ou *sarrafs* se tiennent assis sur des bancs au milieu de la rue principale de Djedda, avec un grand coffre devant eux, contenant leur argent. Autrefois, tous étaient juifs, comme cela est encore, sauf un petit nombre d'exceptions, au Caire, à Damas et à Alep ; mais depuis que le chérif Serour a expulsé les Juifs de l'Hedjaz, les Djeddahouis ont embrassé cette profession, pour laquelle leurs dispositions naturelles et leurs habitudes leur donnent du penchant. Il y a ordinairement sur chaque *banc* une association composée de six individus. Ce genre d'affaires exige un capital considérable en argent comptant, mais il est très-profitable. La valeur de l'argent varie, en Arabie, plus rapidement que dans toute autre partie de l'Orient.

Okalès (*oquelles*), auberges. — Dans la grande rue des Boutiques, à Djedda, il y a dix vastes *okalès* toujours remplis d'étrangers et de marchandises.

En Syrie, ces édifices sont nommés *khans;* dans le Hedjaz, *hasch*, ce qui, dans le dialecte d'Égypte, signifie une cour fermée.

Artisans divers. — Dans une rue contiguë au grand marché demeurent quelques artisans, tels que forgerons, orfèvres, charpentiers, bouchers et autres, presque tous natifs d'Égypte.

Occupations des habitants de l'Hedjaz. — Les habitants de l'Hedjaz paraissent ne connaître que deux occupations : le *commerce* et l'*éducation du bétail.* Le commerce est celle de tous les citadins, sans en excepter même les *ulémas*, ou hommes instruits; chacun cherche à employer le capital qu'il possède dans un trafic avantageux, afin de pouvoir vivre sans avoir recours à aucun travail corporel; car tous semblent avoir autant d'aversion pour ce dernier que d'empressement à supporter toutes les inquiétudes et tous les risques inséparables du premier. Il est même difficile de trouver dans la ville des gens qui veuillent faire le métier de portefaix, ou autres de ce genre: la plupart de ceux qui exercent ces professions sont des étrangers venus d'Égypte ou de Syrie, ou des pèlerins nègres qui gagnent leur vie par ce moyen, et ne font qu'un séjour passager à Djedda. Les seuls Arabes plus actifs que les autres sont ceux de Hadramaut, ou, comme on les nomme, *el Hadharémé;* beaucoup sont employés dans les maisons des marchands comme domestiques, portiers, messagers et portefaix: on les préfère surtout pour ce dernier service à tous autres, à cause de leur honnêteté et de leur adresse. — Toutes les villes considérables de l'Orient ont leur race particulière de portefaix : à Alep, ce sont les Arméniens de l'Asie mineure; à Damas, les gens du mont Liban; au Caire, les Nubiens, *Barabras;* à la Mecque et à Djedda, les *Hadharémé*, qui, de même que les portefaix de Syrie, sont des montagnards. Un trait frappant de ressemblance existe entre tous les montagnards de pays différents : comme les Auvergnats et les Savoyards, ils retournent généralement chez eux avec leur gain, sinon chaque année, du moins dès qu'ils le peuvent, et passent le reste de leurs jours dans leurs familles. Malgré la ressource des *Hadharémé*, il y a un manque presque absolu de domestiques *libres* dans l'Hedajz. Aucun homme né dans l'une des deux cités saintes ne consent à faire le service de domestique, à moins qu'il n'y soit contraint par la crainte de mourir de faim; et il n'a pas plutôt amélioré sa situation, qu'il cesse de travailler, pour se faire *colporteur* ou *mendiant.* — Le nombre de gens qui demandent l'aumône est très-grand à la Mecque et à Djedda, et c'est une observation généralement admise parmi les commerçants de cette dernière ville, qu'un *Djeddahoui* ne *travaillera* pas tant qu'il pourra subvenir à ses besoins en *mendiant.* — La mendicité reçoit de grands encouragements des pèlerins, qui sont bien aises d'exercer leur charité au moment où, en débarquant à Djedda, ils mettent pour la première fois le pied sur la terre sainte de l'Islamisme.

Traduit par J.-B. E., d'après les notes de
J.-L. Burckhardt.

LES PROPHÉTIES DE MAHOMET,

TRAITANT DES DIFFÉRENTES MARQUES ET SIGNES DES COURSIERS D'ARABIE, AINSI QUE DU BONHEUR OU DU MALHEUR QUE CES MARQUES ANNONCENT;

Suivies de détails sur les mœurs des Arabes de la Syrie (1).

« Au nom de Dieu très-miséricordieux! Salut à Dieu, le Créateur des peuples, oraison dans la poussière au maître du passé et de l'avenir, notre seigneur Mahomet, oraison pour nos amis tous ensemble.

« Et ceci est un livre de la science d'équitation, et de la connaissance des bons chevaux, de leur âge, de leurs signes, et de ce qui attend leur cavalier en bonheur ou malheur.

« Gardez soigneusement, comme votre œil, ces enseignements, car ils vous instruiront des indices du front et des autres membres; de la nature du crin, de la couleur du poil, du pied blanc de devant, et de celui de derrière, et de tout ce qui doit arriver au cavalier aussi bien des blessures que de la mort; ce livre vous enseignera aussi des vices et qualités du coursier; de l'origine la plus noble, des coursiers de la race de Kokel, des coursiers qui ont la bouche dure, de ceux qui, en toutes choses, apportent bonheur ou malheur au logis; de ceux qui entrent dans les écuries du roi; de ceux dont le maître sera gratifié de fourrures d'honneur: et le tout prédit par les signes, marques, conformation et couleurs.

« Nous commencerons par les signes favorables, et ceux qui annoncent la rapidité du coursier.

« Deux marques blanches placées sur l'élévation, derrière l'oreille, de telle sorte que la têtière de la bride fasse une saillie en avant, annoncent que le coursier est très-rapide, qu'il a de la force, et qu'à la fin il sera encore plus rapide qu'au commencement; de plus un tel signe pronostique longue vie au cavalier. Si les marques s'avancent derrière la têtière, toutes ces qualités seront moindres; si les marques des deux côtés sont parallèles au-dessus des

---

(1) M. le vicomte de Portes, directeur d'un de nos haras royaux, fit, sous la Restauration, et en compagnie de M. Damoiseau, vétérinaire du département de la Seine, un voyage en Orient, afin d'acheter des chevaux arabes. Il remplit heureusement sa mission. On a trouvé dans les *notes* qu'il a laissées sur son voyage les *Prophéties de Mahomet*, que nous publions avec quelques observations du voyageur sur les tribus arabes qu'il a visitées. Ces *Prophéties* avaient été traduites de l'arabe, et communiquées à M. de Portes par M. Baudin, alors drogman de la célèbre lady Esther Stanhope.
A. H.

oreilles, cela montre qu'on sera obligé de donner le coursier à un agha; ou qu'on sera forcé à un emploi; ou enfin que le coursier vous sera volé, et que, d'abord plein d'ardeur qu'il était, il deviendra lâche et paresseux. Mais si une de ces marques était plus longue que l'autre, non-seulement le cheval sera volé, mais aussi le maître sera tué.

«Quand le coursier porte deux marques semblables sur les deux côtés de la poitrine, le cavalier remplira bien l'emploi dont il aura été chargé; mais si une seule existe, ou bien si toutes deux sont du même côté, le succès est douteux. Une marque blanche de chaque côté de la poitrine, derrière l'étrier, signifie rapidité et sûreté; on les appelle les ailes.

«Les taches sous le ventre donnent sécurité au cavalier, et jamais son coursier ne tombera avec lui; deux taches sur les tempes montrent que le maître sera calomnié; une marque sur l'épaule annonce malheur au cavalier.

«Les coursiers qui ont la marque des deux côtés de la queue sont abominables, ils font tout mal, jamais rien de bien, surtout quand ils n'ont pas d'autres signes.

«Ceux qui ont deux ou trois taches dans la même direction sur le front annoncent que leur cavalier sera blessé au visage; mais si ces taches ou marques sont interrompues par du poil hérissé, alors sa tombe est déjà ouverte.

«Chez ceux qui n'ont qu'une seule marque sur le front, laquelle s'élève comme un palmier, cette marque est le signe d'une grande fortune: on la nomme le *chemin du bonheur.*

«Mais que celui qui a un tel signe sur la partie supérieure de la jambe de devant soit monté avec plus d'assurance encore, car ce signe est appelé la *main de Dieu*, et s'il s'étend également sur les deux jambes, ô toi, son maître, attaque hardiment vingt cavaliers, tu les vaincras et reviendras du combat sans blessures; et si une tache blanche marque le paturon du devant, malheur à qui s'engage à combattre contre toi!

«Le coursier qui porte deux taches sur le bras fera découvrir un trésor à son maître. Le coursier rétif a, d'ordinaire, de petits yeux, avec des naseaux étroits, les poumons ne se dilatent pas. Les chevaux de noble race ont la racine de la queue mince et les articulations fortes...

«Les coursiers bai qui n'auront ni tache blanche sur le front, ni crins noirs sur le dos, occasionneront dommage à leur maître; ou ils seront volés, ou on les tuera.

«Ne conserve pas un seul instant tout cheval qui aura le poil mélangé aux jambes; Dieu te garde même de son approche! Il sera inévitablement funeste à son maître!

«Le poil mélangé sur le nez annonce seulement de légères blessures pour le coursier et pour le cavalier.

«Le coursier qui a le pied blanc avec des taches noires annonce également des blessures; au pied de devant pour le cheval.

«Dieu a fait toutes choses.

«Veux-tu entreprendre un long voyage sous la protection de Dieu, monte un alezan qui ait les deux pieds de devant blancs et le gauche de derrière également blanc; tout cheval d'autre couleur qui portera ces signes sera également bon.

«Une belle queue annonce une longue durée dans la course; monte sans crainte un coursier aubère (fleur de pêcher), surtout s'il a la crinière, la queue et les pieds noirs.

«Le cheval qui a la structure et la queue fortes ne vaut rien pour la course; mais il est bon pour la charge, quelle que soit sa couleur.

«Ne monte point un coursier qui, avec une étoile au front, n'a rien de blanc aux pieds, il te portera malheur!

«Le coursier gris pommelé, qui porte une tache ronde sur le nez, annonce que son maître sera décoré d'une pelisse d'honneur.

«Les chevaux qui portent haut le blanc qu'ils ont aux pieds sont dangereux; mais le blanc monte-t-il plus haut du côté droit que du côté gauche, fuis un tel cheval! car il porte la marque de ton linceul!

«Ne monte jamais le coursier de l'une de ces trois nuances, ni couleur de souris, ni couleur de belette, ni couleur de singe.

«Une cavale haute est un trésor.

«Une étoile sur le front, et qui se penche vers la gauche, te promet la réussite dans tes affaires.

«Les chevaux de tous poils qui ont les quatre pieds blancs apportent profit. Monte, sans crainte, tout cheval noir qui aura les pieds de devant blancs jusqu'au genou, et une étoile au front; car il te protégera contre les enchantements; il t'ouvrira toutes les portes, avec lui tu seras honoré des grands, tu auras de l'argent en abondance, et aucun larron ne saura trouver l'entrée de ta maison.»

Il semble que le prophète ait eu ici en vue les chevaux de Dongola.

«Lorsqu'un cheval bai a la queue et la crinière également brunes, ne le monte point; il chasse du logis la bénédiction du ciel; mais si tout ceci est noir de même que les pieds, et un peu blanc sur le front, monte-le sans crainte! Quand la marque du front est interrompue ou n'est point au juste milieu, garde-toi! Les juments qui ont le poil fauve au-dessus des paturons sont fécondes; le coursier qui a le poil rubicond sera un excellent étalon.

«Tout cheval dont les crins, d'une seule couleur, sont plus longs que d'ordinaire, et d'une nuance plus sombre que le reste, annonce que son maître périra sur mer, ou par une chute dans un marécage.

«Le cheval qui a la corne dure est non-seulement propre à la course, mais il est aussi très-patient. Quand, avec ta main, tu peux prendre quatre côtes, en commençant par la plus courte, tu juges que le coursier est de la race de Barka; quand tu n'en saisis que trois, il est de la race de Koenbcil; enfin ta main n'en couvre-t-elle que deux, il est de celle de l'iman Ali, fils d'Abitalée, à qui Dieu fasse grâce!

«Le coursier qui a sur la cuisse un signe, comme une crête de coq, est de la race de Fers; plus tu le frapperas, et plus vite il courra.

«Les chevaux avec des pieds courts, le cou court et les jambes longues, sont mauvais coureurs, ils détestent l'exercice de l'étrier.» (On sait que les Orientaux se servent de ceux-ci comme d'éperons.)

«Le cheval qui porte sur le front une étoile mêlée de blanc et de rouge présage que la tête de son maître tombera infailliblement sous un fer sanglant, même quand ce cheval demeurerait toujours à l'écurie.

«Ne crains point tout cheval qui a une raie noire sur le dos, depuis le cou jusqu'à la queue.

«Le coursier qui porte une marque blanche sur la croupe et sur la cuisse procure à son maître du succès près des femmes.

«L'alezan avec beaucoup de blanc, le bai, avec beaucoup de noir aux jambes et du blanc aux oreilles, sont destinés aux écuries du roi.

«Le cheval qui aura du blanc sur les lèvres, et en même temps la bouche pas trop grande, courra plus vite que le vent.

«Ceux qui montreront le poil tendu sous le paturon sont dangereux pour les voisins, car leur maître les tourmentera toujours.

«Les chevaux qui ont une marque noire au palais amènent, à la longue, malheur; ils sont méchants, enclins à mordre, à se battre et mettent leur cavalier en danger.

«Ceux qui hennissent quand ils ont faim mourront bientôt, mais leur maître vivra longtemps.

«Les chevaux qui se couchent vite et se relèvent de même sont grands mangeurs, et leur maître se trouve en sécurité sur leur dos.

«Ceux qui, depuis le commencement de leur crinière jusqu'à la fin, ont une ligne de poil rebroussé présagent, pour leur maître, la prison; mais les geôliers lui voudront du bien.

«Un cheval à larges épaules tombe facilement. Les chevaux qui portent la queue de côté porteront malheur à la femme de leur maître, elle mourra ou sera répudiée.

«Un cheval couleur de lentille attirera à son maître la haine générale, et sera lui-même méprisé de tout le monde.

«Les cavales qui, attachées à l'écurie, détordent leur lien, sont toujours en mouvement, et leur maître n'a point de repos.

«Le cheval qui, avec des dents blanches comme du lait, la bouche d'une pareille couleur, a deux taches blanches sur la langue, prédit à son maître qu'il sera nommé gouverneur.

«Le cheval qui a un anneau autour du nombril présage à son maître des honneurs pareils à ceux d'un prince.

«La jument noire, sans aucun signe, portera malheur à son cavalier et plus encore à elle-même!

«Le coursier gris de fer avec des marques blanches sur la croupe sera nuisible aux voisins. Son maître, toujours malheureux dans le commerce, aura beaucoup de contrariétés domestiques.

«Tout cheval, quelle que soit sa couleur, qui aura des marques noires sur le paturon, si ces marques sont en nombre pair, n'apportera aucun dom-

mage ; mais si elles sont impaires, ce sera toujours une mauvaise bête, n'apportât-elle pas d'autres inconvénients à son maître.

«Ne monte jamais un alezan hérissé ; ces chevaux sont la ruine de leurs maîtres ! mais s'ils ont trois taches blanches sur la poitrine et une sur le haut du montoir de devant, le danger est éloigné, et tu peux aller avec eux à la rencontre de l'ennemi.

«Un cheval dont le blanc s'arrête sur le nez rue fréquemment, et son maître peut être jeté à terre, quelque bon cavalier qu'il soit.

«Ne monte jamais la jument fauve avec une grosse tête et de longues oreilles, et ne la garde pas un seul instant dans tes écuries.»

Les Arabes et les Turcs, dit M. le vicomte de Portes, croient fermement à tous ces signes, et il est très-important, pour tout Européen voulant acheter des chevaux en Orient, de connaître au moins les *signes funestes ;* il pourra, dans certains cas, faire d'excellents marchés ; mais les Orientaux se gardent bien d'en divulguer la connaissance. Ces peuples, ignorants et superstitieux au plus haut degré, cachent, autant qu'ils le peuvent, leurs chevaux à la vue des étrangers, dans la crainte que ces derniers ne jettent sur eux ce qu'ils appellent le *mauvais œil*, mille fois plus dangereux que la peste. — Ils redoutent le regard d'autrui non-seulement pour leurs chevaux, mais encore pour eux-mêmes et pour leurs enfants, et ils emploient divers moyens pour soustraire leurs chevaux à la fatalité qu'ils y croient attachée. Ils passent au cou des poulains un cordon de poil de chameau auquel sont suspendus des os de chien, des coquilles et une petite pierre bleue ; ils attachent le même talisman à la queue des chevaux ou le cachent dans la crinière ; tous les serviteurs qui les soignent en sont également pourvus.

Quand un étranger demande à un Arabe la faveur de voir ses chevaux, l'Arabe remarque celui sur lequel l'étranger attache son regard, et ne le laisse approcher qu'après avoir prononcé la grande invocation : *Mach Allah !* Il paraît que ces mots ont la puissance de détourner les effets du mauvais œil, ou du moins de les rendre peu nuisibles. Toutefois, si le malheur arrive, ce qui peut résulter d'une maladie encore inconnue du cheval, l'Arabe appelle une espèce de magicien qui, à l'aide des mots cabalistiques, et d'un œuf cassé, avec de mystérieuses cérémonies, sur le front de l'animal, prétend chasser toute maligne influence. Toutefois, si, malgré cette espèce d'exorcisme, le cheval vient à mourir, le magicien dit avec gravité : *Dieu l'a voulu*, ou bien : *C'était écrit.*

Je désirais voir cette cérémonie ; mon propre cheval m'en fournit l'occasion. Tadmor (c'était son nom) fut tout à coup saisi d'une forte fièvre, avec une toux convulsive et tous les symptômes d'une vive inflammation de poitrine. Le Saïs-Bachi (chef des palefreniers), extrêmement alarmé, vint m'apprendre cette fâcheuse nouvelle ; il était furieux contre un certain Aloub-Agha, qui, une heure auparavant, était venu avec moi dans l'écurie et avait attaché sur le cheval le long regard de l'envie. «Ce n'est pas la pre-

«mière fois, dit-il, que cet homme a jeté de semblables regards, car un de «mes propres parents est, dans ce moment, également en danger de mort, «pour avoir subi sa fâcheuse influence; mais il y a encore du remède; je «vais chercher le chérif!»

En effet, il ne tarda pas à revenir, suivi du magicien, qui se mit aussitôt à l'œuvre. Pendant quelques minutes, cet homme tint sur le front du cheval malade l'œuf couvert de formules magiques, avec sa main ornée d'un anneau portant une médaille octogone remplie de caractères cabalistiques; enfin le sorcier brisa l'œuf en prononçant quelques paroles mystérieuses; après quoi il nous déclara que le charme était rompu. Le fait est que l'animal se trouva d'abord soulagé, mais il est vrai aussi que nous lui avions administré préalablement les remèdes convenables à sa maladie.

J'ai visité les tribus arabes qui possèdent les plus belles races de chevaux et qui campent aux environs de Damas et dans le désert depuis Bagdad jusqu'à la mer Morte.

L'arrivée d'une de ces tribus, venant établir son campement au milieu du désert, est certainement un des plus curieux spectacles qu'on puisse imaginer. On voit d'abord paraître quelques cavaliers armés de longues lances, montés sur des juments qui parcourent l'espace avec la légèreté du zéphir. Chacun trace au galop l'enceinte où le camp doit être établi, et cherche, suivant son caprice, l'endroit où sa tente sera placée. Quand cette place est choisie, le cavalier plante sa lance dans le sol, et attache solidement sa jument à la hampe; d'autres Arabes suivent les premiers, les uns à cheval, la plupart montés sur des chameaux; et bientôt on voit, dans l'éloignement, une armée formidable marcher pêle-mêle, sans ordre, et s'avancer avec la plus grande rapidité: ce sont les familles arabes et le gros de la tribu, avec les chameaux, les tentes et tout le reste du bagage. Quelques bêtes de somme portent les femmes, les enfants, d'autres les meubles et ustensiles de ménage, et enfin une foule innombrable suit à pied le cortége.

Les chameaux qui transportent ainsi les familles sont équipés de diverses manières, suivant le rang et la fortune du chef auquel ils appartiennent. Celui du scheïk, que j'eus occasion de voir, richement orné, portait sur le dos une espèce de palanquin en forme de bateau, placé en long et ouvert par devant afin qu'il fût possible, de l'intérieur, de diriger l'animal; cette espèce de coffre contenait cinq ou six femmes et autant d'enfants, ces derniers nus comme la main.

Chaque famille s'établit auprès de la lance qu'elle reconnaît pour être celle de son chef; et en peu d'instants on voit s'élever, comme par enchantement, une ville de tentes.

Les enfants sortent des coffres et se mettent à courir sur la plaine, ou se plongent dans l'eau, pour peu qu'il y en ait à leur portée, et s'arrangent le mieux du monde de leur nouveau séjour.

Nulle espèce d'ordre ou de symétrie ne préside à la disposition du camp; seulement la tente du scheïk est toujours placée au centre; elle ne se distingue des autres que par sa vaste dimension; toutes les tentes sont faites

de peaux de boucs ou de chameaux d'une teinte sombre; leur forme est oblongue, et elles sont tendues à l'aide de deux pieux en bois de 6 pieds de haut, placés à l'extrémité extérieure. L'intérieur est séparé en deux parties par une espèce de tapis en poil de chameau, ou par quelque tissu plus riche; un côté est l'appartement des femmes, l'autre est pour les hommes, et on y reçoit les étrangers. Le mobilier, outre les tapis, consiste en plusieurs nattes de roseau qui servent de lit. Quelques familles couchent sur la terre nue, couvertes seulement de quelques haillons. Les ustensiles pour la cuisine sont une marmite et un grand plat de fer, un plat en bois, un gobelet d'étain auquel tous boivent à la ronde; une grande outre en peau de chameau pour contenir l'eau; quelques autres plus petites en peau de bouc; enfin un vase à faire le café, et une petite tasse qui, sans jamais être lavée, sert également à toute la famille.

L'habillement est aussi simple que l'ameublement : les hommes portent une longue et large chemise, qu'ils ne quittent que lorsqu'elle est pourrie sur leur corps; cependant ils l'ôtent la nuit, car ils se couchent tout nus, et se couvrent d'un *mechlas*, espèce de tissu en grosse laine; ils n'ont point de chaussures, et vont pieds nus. Les Arabes *Anazés* portent deux longues tresses de cheveux qui leur tombent de chaque côté du visage; un mouchoir de soie jaune, vert et rouge, avec de longues franges de même couleur, couvre leur tête. Ils nouent ce mouchoir de façon à former trois pointes, une sur chaque oreille, et l'autre tombe sur le cou; outre cette coiffure assez singulière, il entourent aussi leur front d'une espèce de cordon de laine en forme de bandeau; une ceinture de cuir dans laquelle est placé un long poignard complète leur costume. Ils ne quittent jamais leur tente sans être pourvus de toutes leurs armes; celles-ci consistent en une massue de bois ou de fer, un sabre, un mauvais fusil et une lance; quelques-uns portent aussi une hache, un marteau ou un croc.

Les femmes sont vêtues d'une longue tunique de toile de lin d'une couleur bleue; un voile noir, qu'elles rapprochent sous le nez, couvre leur tête et leur descend jusqu'aux pieds; elles entr'ouvrent fréquemment ce voile pour laisser voir un gros anneau qu'elles portent à la narine droite et qu'une petite chaîne rattache à la tempe; elles permettent aussi quelquefois d'admirer leur lèvres, teintes de bleu, ainsi que les nombreuses figures dont leur menton, leurs joues et leur cou sont tatoués. Lorsqu'elles sortent de leur tente, elles se couvrent la tête d'un mechlas. Leur taille dépasse la taille ordinaire des femmes; leur démarche est gracieuse et pleine de noblesse; leurs grands yeux sont généralement très-beaux, et paraissent plus grands qu'ils ne le sont réellement par l'effet du noir dont elles se teignent les paupières; leur nez est d'une belle forme, mais tout le reste du visage est horriblement gâté par les marques bizarres dont il est couvert. Les femmes arabes ont, pour la plupart, de beaux bras; leurs pieds, toujours nus, sont bien faits, quoiqu'un peu larges.

Les enfants des deux sexes vont tout nus jusqu'à l'âge de puberté; les garçons portent seulement une ceinture de cuir autour des reins, ce qui les

sangle de manière à les faire ressembler à des guêpes. Je m'informai du motif de cet usage, et l'on m'assura qu'il les fortifiait, les rendait plus légers à la course, et qu'ils avaient besoin de moins de nourriture. Quelques hommes conservent cette ceinture toute leur vie. Au surplus, ces enfants arabes sont généralement beaux et bien faits, et je n'en ai pas vu un seul dont le corps présentât la moindre difformité. Ils sont très-robustes; on les voit, tout le jour, lutter sur le sable à l'ardeur du soleil, la tête nue, sans être incommodés; ils s'exercent aussi au maniement de la lance et à des combats dans lesquels ils cherchent à se terrasser à grands coups de pieds, qu'ils savent parer avec beaucoup d'adresse. Ils se retournent avec la plus grande agilité, et, présentant leur derrière, d'un seul coup ils renversent leur adversaire.

Les femmes s'occupent de la cuisine et du ménage; elles filent et tissent toutes les étoffes dont la famille a besoin; la cuisine ne leur donne pas grande besogne, car quoique ces peuples soient très-gourmands lorsqu'ils trouvent l'occasion de satisfaire leur voracité, ils vivent d'ordinaire avec une excessive frugalité. La base de leur nourriture est le pilau, mets national, qui consiste en riz à demi cuit, assaisonné de beurre fondu; en le mangeant, on y ajoute du lait aigre, des dattes, du miel, etc. Les femmes sont aussi chargées de l'emploi pénible de moudre le grain, ce qui a lieu à l'aide de moulins à main fort peu commodes, ou à coups de pilons dans des mortiers de pierre. Le pain qu'elles font de cette farine grossière se cuit sur des plaques de fer, et ressemble à des galettes; enfin ce sont encore les femmes qui vont chercher l'eau, et souvent elles sont obligées d'aller très-loin.

La richesse de ces Arabes consiste en chameaux et en chevaux; ils n'ont point de vaches, mais seulement quelques troupeaux de moutons et de chèvres, qui leur fournissent le lait et le beurre nécessaires à leur nourriture. Ils emploient aussi le lait de chamelles. La quantité de leurs chameaux est très-considérable : les uns en possèdent dix, vingt, trente; d'autres plus ou moins. Le scheïk Doneky en a plus de trois cents. Ils en vendent, chaque année, un nombre considérable aux Turcomans; et pendant que j'étais dans leur camp, près de deux mille de ces animaux furent vendus, au prix de deux cents à deux cent cinquante piastres la pièce.

Le retour des troupeaux le soir au camp est pour un Européen un spectacle unique : la vue de cinq à six mille chameaux suivis de leurs petits se jouant avec eux dans la plaine poudreuse, et ces animaux, chez nous si tristes et si graves, se poursuivant gaiement comme de vives gazelles, est d'un effet si étrange et si singulier, qu'on peut difficilement s'en faire une idée quand on n'en a pas été témoin.

De Portes.

UNE FAMINE DANS L'INDE ANGLAISE (1).

L'Inde est assez souvent affligée de disettes ou de sécheresses; les vieillards se rappellent trois années, durant lesquelles les grains furent extrêmement chers; mais jamais ils n'avaient entendu parler d'une calamité ni si générale, quant aux provinces, ni si compliquée par la réunion des maladies, ni si longue dans sa durée. De plus, jamais les habitants ne s'étaient trouvés si au dépourvu, ni si pauvres. Dans le district de Gontour, les pluies ayant été trop abondantes en 1832, les récoltes avaient déjà été assez médiocres : survint de plus, dans le mois de juin et de juillet, une chaleur extraordinaire qui, occasionnant, dans ces villages couverts de chaume, une infinité d'incendies, consuma en plusieurs endroits les denrées qu'on y avait amassées. La saison des pluies étant arrivée, l'air, toujours en feu, ne présenta, pendant plusieurs nuits, que des phénomènes effrayants, que des météores se croisant, se précipitant dans tous les sens. Ces phénomènes frappèrent non-seulement le superstitieux Indien, qui tire augure de tout, mais même les observateurs anglais, qui annoncèrent, dans les journaux, les avoir remarqués depuis Gontour jusqu'à Cudapat. — Je m'efforçai en vain de tranquilliser mes chrétiens, en leur donnant pour cause la chaleur de l'atmosphère, qui depuis dix mois n'avait pas été rafraîchie par les pluies, quoique soumise aux rayons du soleil le plus brûlant: ils m'avouèrent qu'ils regardaient ces phénomènes comme le présage de la perte de plusieurs millions d'habitants. Les événements qui suivirent ne vérifièrent que trop cette prévision.

Cependant, vers le mois de septembre, quelques pluies tombèrent en certains endroits : on se hâta de semer; mais les sauterelles et les vers rongèrent le germe, au sortir même de la terre. On sema une seconde, et une troisième fois: alors une partie germa pour se dessécher, après avoir crû, comme à regret, à la hauteur de 2 pieds. Si quelques épis apparurent çà et là, la populace affamée, une foule de malheureux venus des régions septentrionales, car dès lors on commençait à émigrer de ces régions, les enlevèrent pendant la nuit. Ainsi, l'infortuné cultivateur se vit privé de toute ressource; à l'exception d'une douzaine de villages, sur les côtes de l'est, où la Providence, ayant accordé une abondante moisson, ménagea par là un faible secours qui empêcha la ruine totale des provinces de l'intérieur !

(1) Bien que la lettre dont nous publions un extrait soit d'une date déjà ancienne, le digne missionnaire qui l'a écrite y fait une peinture si vive et si vraie d'une des plus effroyables calamités auxquelles les malheureux habitants de l'Inde sont fréquemment exposés, que nous n'avons pas hésité un instant à la mettre sous les yeux de nos lecteurs. A. H.

Tel fut le prélude de l'année 1833. A la famine qui commençait à se faire sentir au mois de janvier, vint se joindre le choléra-morbus, né dans ces provinces, et qui pendant sept mois y moissonna tous ceux que leur fortune ou leur âge paraissait devoir rassurer ; en tout lieu la jeunesse surtout périt.

Dans une forteresse où se trouvent des troupes anglaises, vingt-six personnes périrent le jour où j'y arrivai ; il en fut de même dans les autres pays de l'Inde. — Sur les côtes de l'ouest de Cochin, de Mahé, etc., le choléra exerça des ravages plus épouvantables encore : les *gazettes* annoncèrent que la mortalité n'y avait plus de bornes. — La petite vérole, en d'autres endroits, multiplia le nombre des victimes.

Au milieu de juin et de juillet, vinrent de l'ouest des vents dont la chaleur étouffante ne peut être comparée qu'à celle d'un four ; l'air, obscurci en un instant par des tourbillons de sable embrasé, asphyxia une infinité de malheureux sur les routes et dans les campagnes. Alors la soif se réunit à la faim, pour désoler ce peuple aux abois. Les puits, les étangs tarirent dans une infinité de villages; chaque famille se creusa une citerne où elle puisait la nuit, la recouvrant de terre le jour, pour la conserver comme un trésor. Dans une ville principale, mes disciples et moi, après les fatigues d'une route un peu longue où nous avions essuyé ces vents brûlants, nous avons été obligés d'appeler les sergents de ville, pour obtenir un peu d'eau dans un puits public qui ne distillait que quelques litres d'eau par heure.

Sous ces vents de feu toute verdure disparut; après avoir donné aux animaux la couverture des maisons, qui sont en chaume dans ce pays, après avoir dépouillé les arbres de leur feuillage, les bestiaux, principale ressource de l'agriculteur, périrent presque tous. Je ne craindrais pas d'assurer que, dans la contrée où je suis, on eût pu porter à plusieurs millions le nombre des vaches, bœufs, buffles, qui succombèrent. Je ne citerai qu'un seul exemple; il pourra faire comprendre quelles ont dû être les pertes des simples cultivateurs. — Un petit prince de ce pays avait quatre cents vaches, trente-six paires de bœufs, un très-grand nombre de buffles, et vingt-deux chevaux de selle; aujourd'hui il ne lui reste que deux chevaux, quatre paires de bœufs et dix buffles. Plus de trois mille pieds d'orangers, citronniers, pamplemousses, etc., plantés dans ses jardins, arrosés par différents canaux, se sont tous desséchés. — Ainsi, il n'y a plus de bœufs pour le labourage ; on ne trouve plus que très-difficilement à se procurer du lait, nourriture principale de l'Indien, si ce n'est du lait et du beurre de chèvre, que les bergers vendent au poids de l'or. En chaque village, deux ou trois habitants, plus heureux que les autres, ont pu seulement conserver quelques vaches en en sacrifiant cinquante, quatre-vingts, et jusqu'à deux cents peut-être qu'ils possédaient l'an dernier. De plus, les malheureux des classes inférieures, les seuls, parmi les Indiens, qui se nourrissent de chair de vache, après avoir dévoré les carcasses de celles qui avaient péri, ne trouvant plus rien pour se nourrir, afin de forcer les propriétaires qui conservaient encore quelques-uns de ces animaux dans l'intérieur de leur maison, à les exposer

dans les champs, percèrent, renversèrent les murs d'enclos, et mirent le feu aux habitations; alors, ce ne furent plus qu'incendies; plus de mille villages furent ainsi ruinés. Pendant les nuits de juin et de juillet, je n'apercevais de tous les côtés que la lueur de ces flammes dévastatrices. Leur faim n'étant pas assouvie, les malheureux vinrent par bandes nombreuses attaquer pendant la nuit les principaux habitants des villages, enlevant tout ce qu'ils trouvaient, brûlant, torturant, massacrant quelquefois les propriétaires, pour les forcer à découvrir leurs bijoux ou leur argent.

Bientôt ce brigandage devint si général, si habituel, qu'on ne pouvait plus se fier à personne, ni le mari à sa femme, ni le père à son fils; chacun enlevait les objets précieux, et prenait la fuite; le froid égoïsme se glissa dans tous les cœurs: ni les liens les plus sacrés de la chair et de l'amitié, ni le spectacle de l'extrémité la plus affreuse, ne pouvaient plus rien sur ceux qu'un peu de fortune mettait encore en état de secourir les autres. Tous tremblaient pour eux-mêmes; soit de jour, soit de nuit, on ne pouvait marcher qu'en troupes et bien armés; encore ces précautions étaient-elles quelquefois insuffisantes. Ceux qui conservaient encore quelque force empruntaient à gros intérêts un peu d'argent, puis allaient à trente ou quarante lieues pour acheter quelques grains; mais la nuit, les habitants des villages où ils couchaient, se réunissant, leur enlevaient ces grains, et leurs vêtements même, après les avoir assommés de coups. J'ai entendu dire que, pour empêcher l'exportation des grains, on avait mutilé cruellement les infortunés acheteurs.

Par suite de tous ces désordres, les prisons de toutes les villes principales furent encombrées de voleurs: on en a compté, dit-on, à Gontour quatorze cents, et autant ou plus dans les autres collectoreries. Les pluies tardant encore à tomber, et les vents de l'ouest soufflant sans discontinuer, le mal parvint à son comble dans les mois de juillet, août et septembre.

A cette époque, les rues de chaque village se remplirent de spectres animés, fouillant dans les balayures des maisons pour y trouver de quoi assouvir leur faim, ou rongeant les pailles destinées aux bestiaux pour en tirer un peu de suc. Alors, on a vu un père couper la main de son fils mort, arracher les entrailles de son cadavre, et les mettre sur des charbons pour s'en repaître; et une mère saisir son enfant presque encore à la mamelle, et, le conduisant à l'écart, mettre en pièces ses membres délicats, afin d'assouvir la faim horrible qui la dévorait. Beaucoup d'autres parents vendirent leurs enfants aux mahométans (cruauté inouïe chez les Indiens)!

Enfin, les infortunés habitants de ces provinces, voyant encore la première moisson de cette année 1833 se dessécher, s'abandonnèrent au désespoir à la vue de tant de maux dont ils n'entrevoyaient plus le terme; et, quittant ces terres de douleurs, s'enfuirent vers l'ouest, au delà des montagnes qui divisent la péninsule: là, disséminés dans les déserts, la mort les décima, et les anéantit presque partout.

D'autres se jetèrent dans les grandes villes: mais la plupart descendirent vers Madras. Tous les cœurs y furent émus, déchirés, à la vue de ces populations

entières expirant de misère et de faim, qui venaient implorer le secours des habitants de cette capitale de la péninsule occidentale. La Compagnie des Indes, proportionnant la grandeur de ses bienfaits, en cette douloureuse circonstance, à celle des maux dont elle était témoin, et sans s'effrayer des dépenses excessives auxquelles elle allait être entraînée, a prodigué pendant près de huit mois, dans toutes les capitales et tous les chefs-lieux de canton, les secours les plus généreux : nourriture abondante et vêtements aux uns, remèdes aux autres, sépulture aux morts, frais de route pour reconduire dans leur patrie, à cent lieues de distance, ceux qui avaient survécu à tant d'épreuves; elle n'a rien négligé. Elle a chargé ses flottes de riz, pour les distribuer aux Indiens affamés; taxé tous ses employés, pour accroître les ressources destinées à soulager les malheureux; recommandé à tous les gouverneurs des provinces désolées *de se revêtir de l'âme tendre et ingénieuse des mères*. Rien de plus admirable, en un mot, que la bienfaisance magnanime dont elle a fait preuve dans ces jours de malheur.

Mais, hélas! tout était insuffisant. Les hommes ont bien pu remplir leurs devoirs envers leurs semblables; mais l'arrêt porté devait s'accomplir : il ne dépendait pas d'eux d'en empêcher l'exécution. La mort continua donc à frapper : elle entassa les victimes, et redoublant de jour en jour ses coups, bientôt les rues, les alentours de chaque bourgade, furent jonchés de cadavres ou de moribonds. Le nombre en croissant sans mesure, ceux qui survivaient, languissant eux-mêmes, ne conservèrent plus assez de force pour creuser une fosse ou dresser un bûcher pour inhumer ou brûler les corps de leurs parents expirés. On se contenta d'attacher une corde au cou de ces cadavres, et de les traîner à quelques pas en dehors du village. Là, ils étaient dévorés par les chiens, les renards et les oiseaux de proie; mais ces animaux, tout voraces qu'ils sont, rassasiés enfin et dégoûtés de cette horrible abondance, abandonnèrent une foule de ces cadavres. Ainsi l'approche de chaque hameau ne présentait plus que le spectacle d'un champ de bataille, couvert de membres épars, de têtes disséminées, de corps mutilés, au milieu d'autres encore intacts, qui, se réduisant en pourriture, rendaient l'approche de ces charniers dangereux par l'infection pestilentielle qui s'en exhalait.

Toutes les routes qui conduisaient à la mer, où les vaisseaux déchargeaient du riz, surtout celles qui conduisaient à Nelloor et à Madras, étaient encombrées de mourants, qui, se soutenant les uns les autres, tombaient à quelques pas et expiraient. Dans l'espace de soixante-douze lieues, on ne vit, pendant trois mois, que des monceaux de cadavres; on ne trouvait pas, disent ceux qui parcoururent cette route, où mettre le pied, tant les chemins en étaient encombrés. Dans un des villages qui se trouvent sur cette ligne, les registres publics comptèrent trois mille morts étrangers. Madras, dit-on, a été encombré de centaines de milliers d'infortunés, dont elle a vu périr les deux tiers par la dysenterie; et il en a été de même dans le Condavir, le Bellana, Conda, le Palnad, etc. Alors, plus de pleurs, plus de cris à la mort des personnes les plus chères (chose extraordinaire dans l'Inde,

où la mort la plus désirée est celle qui est accompagnée de grandes démonstrations de douleur vraie ou feinte); la mère, d'un œil sec, inhumait son enfant, dont elle enviait le sort. «Eh! me disait une infortunée, jeune veuve «qui avait été réduite à l'agonie par le choléra, pourquoi Dieu m'a-t-il rap«pelée des portes de la mort? je ne verrais pas aujourd'hui mon mari, mes «enfants, ma mère, mon beau-père, périr, et me laisser sans secours ici«bas!» Les larmes étaient épuisées; elle n'en avait plus pour déplorer des pertes devenues journalières pour elle....

Dix, douze, quatorze personnes ont disparu dans une infinité de familles; que dis-je? des générations entières ont été anéanties ou réduites à quelques veuves en proie à la douleur et à la misère. La partie de l'île où je me trouve n'est plus qu'un amas de ruines; chaque bourgade ne se compose plus que de murailles et de masures abandonnées. Quant aux castes inférieures, je puis assurer que, dans l'intérieur du pays, les dix-huit vingtièmes ont péri.

Enfin, Dieu, semblant retirer son bras et mettre son glaive exterminateur dans le fourreau, dont il était sorti depuis dix mois, envoya, au mois de septembre, des pluies abondantes, au moins dans plusieurs provinces. Les restes malheureux des habitants se hâtèrent de confier au sein de la terre leurs dernières espérances; mais, hélas! privés de nourriture et de forces, jusqu'à la moisson trop lente pour leurs besoins, ils cueillirent sans précaution les herbes potagères dont la campagne fut couverte au bout d'un mois. Arrachant les premiers épis encore verts, ils s'en firent une bouillie peu substantielle; ou même, se contentant de les froisser dans leurs mains, ils les avalaient. Alors la mort revint sous un autre aspect : la dysenterie, à son tour, décima les restes de ceux qui avaient échappé aux fléaux précédents, ou qui étaient revenus de leur émigration. Ensuite, des fièvres opiniâtres se répandirent dans toutes les provinces: tous alors, sans distinction, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, en furent attaqués; sur dix, huit au moins furent en proie à cette maladie pendant vingt ou trente jours; personne alors pour les travaux de la campagne. Une faiblesse universelle décelait, dans ceux qui survivaient, à quelle épreuve ils avaient été mis, et à quel prix ils avaient conservé leur existence.

A. Charbonnaux.

MUSULMANS DE L'ALGÉRIE

DEPUIS LA DOMINATION FRANÇAISE.

I. POPULATION MUSULMANE EN ALGÉRIE. — II. DES PERSONNES SELON LA LOI MUSULMANE. — III. MARIAGE, PATERNITÉ, FILIATION. — IV. ESCLAVAGE ET ÉMANCIPATION.

---

§ 1er. — POPULATION MUSULMANE EN ALGÉRIE.

En 1830, peu de temps avant la conquête, on évaluait la population musulmane de la régence d'Alger, à 1,840,000 individus, se divisant ainsi :

1,200,000	Maures et Arabes (cultivateurs et ouvriers.)
400,000	Arabes indépendants.
200,000	Berbères ou Kabaïles.
20,000	Turcs ou renégats.
20,000	Kolouglis, fils de Turcs.
Total : 1,840,000	musulmans.

A cette époque, le nombre des individus fixés dans les villes n'était pas de plus de 170,000, y compris environ 30,000 Juifs, presque tous fixés à Alger.

Quoique l'occupation française date déjà de plus de treize ans, on manque encore de renseignements satisfaisants pour établir, d'une manière certaine, le chiffre de la population agricole et nomade. Les documents recueillis sur la population des villes n'ont pas été faciles à obtenir, les musulmans n'ayant aucune idée de l'utilité de la constatation légale des naissances et des décès, et leurs mœurs s'opposant aux investigations qui chercheraient à pénétrer dans l'intérieur des familles.

Voici néanmoins le résultat des relevés commencés en 1838, et continués avec persévérance jusqu'en 1842.

Au 1er janvier 1842, on comptait, sur une population d'environ 45,000 habitants, dans les villes de la province d'Alger (Alger, Kouba, Douera, Boufarik et Blidah), et non compris les *Arabes des corporations* temporairement établis à Alger (voir tome 1er de la *Revue de l'Orient*, page 476). 19,430 musulmans.

à Oran.	991	*id.*
à Bone.	2,557	*id.*
à Philippeville.	443	*id.*
à Bougie.	280	*id.*
à Mostaganem.	1,423	*id.*
à Cherchell.	67	*id.*
Total de la population musulmane. . . .	25,191	individus.

On remarquera que, dans cette énumération, ne figurent pas les populations musulmanes de Constantine et de Djijelli, sur lesquelles aucun document officiel n'a encore été publié.

D'après un recensement fait en 1840, le nombre des Arabes des corporations s'élevait à. . . . 2,829 Kabaïles.
803 Mozabites.
814 Biskris.
408 Nègres.
273 Mzitas.
116 Agrouaths.

Total. . . . . 5,243 individus. — Nous avons fait connaître, t. Ier, page 477, les différentes professions qu'exercent ces hommes venus à Alger des contrées de l'intérieur qui confinent aux limites méridionales de l'Algérie.

§ II. — DES PERSONNES, SELON LA LOI MUSULMANE.

La législation musulmane, depuis son origine, a, partout et toujours, tendu à établir, en ce qui concerne les personnes, une distinction fondamentale, que rien ne peut modifier sans porter atteinte à la constitution religieuse et aux bases mêmes de l'islamisme : c'est la séparation de l'espèce humaine en deux classes, les *musulmans* (vrais croyants) et les *incrédules*. — Cette division, et la guerre éternelle qu'elle consacre, sont exprimées nettement et sans détour par la langue juridique des Arabes, qui met perpétuellement en regard de *belad el Islam* (la terre des croyants), ce qu'elle appelle énergiquement : *dar el harb* (la maison de la guerre, la terre des mécréants). — Les auteurs arabes, particulièrement tous ceux qui traitent de jurisprudence et de théologie, appellent l'étranger *harbi* (l'ennemi) ; c'est l'homme que, suivant la volonté de Dieu, il faut, à tout prix, par tous les moyens, combattre et convertir.

L'inflexibilité de cet anathème, légalement prononcé contre l'infidélité, se retrouve partout, dans le fait comme dans le droit, dans les lois sur les personnes comme dans celles qui régissent les propriétés.

Le droit que l'étranger, incrédule et soumis par la conquête, a de vivre en terre musulmane, il ne le possède qu'en vertu de la tolérance et de l'autorisation présumée du vainqueur. Le signe permanent de la conquête subsiste dans le tribut dont lui et sa race restent éternellement grevés. — Le payement du *kharadj* ou *djezia* (capitation) n'est, en effet, que le *rachat de la personne*, imposé dès l'origine aux infidèles vaincus.

Cette nécessité du rachat ne s'est pas bornée à la personne, elle s'est étendue à la propriété : de là le *kharadj aradi* (impôt territorial), assis sur les terres originairement possédées par les *infidèles*, soit que ces terres appartiennent aujourd'hui à des sujets tributaires (*demmi*) ou à des musulmans. Dans la rigueur de la loi, l'*iman*, maître de la terre et de ses productions, pouvait dépouiller le vaincu. Si, parfois, il a bien voulu se départir de son

droit d'universelle propriété, la taxe, du moins, est restée attachée à la terre comme un double témoignage du droit de l'iman et de sa magnanimité.

A côté de la *séparation éternelle* du musulman et de l'incrédule, Mahomet a placé l'*égalité devant la loi* de tous les musulmans libres. Le *prophète*, faisant allusion à l'égalité des membres de la grande nation qu'il allait créer, les comparait aux dents égales d'un peigne. Aussi, en principe, l'égalité n'a jamais cessé d'exister dans la loi musulmane, l'égalité sous un seul maître et sous une seule loi. Des bords de la mer Rouge aux limites de la Chine et aux bords de la mer Noire, et depuis les confins de l'Abyssinie jusqu'au détroit de Gibraltar, la loi arabe est une et dérive soit de la *parole de Dieu recueillie par Mahomet*, soit de l'*imitation des actes du prophète*, soit *de ses prescriptions verbales*. — Aujourd'hui même encore, sur tous les points fondamentaux de la jurisprudence, les préceptes et les autorités en vertu desquels sont jugées les contestations entre musulmans, sont les mêmes (sauf la différence des sectes, qui est indépendante des pays et peu notable en soi) en Europe, en Asie, en Afrique.

Il est résulté de cette puissante unité de la loi, et malgré la séparation violente qui s'est faite des diverses parties du vaste empire fondé par Mahomet et ses premiers successeurs, que, jusqu'à ces derniers temps, le *belad el islam*, le pays de l'islamisme, a constitué aux yeux des musulmans une sorte de patrie commune, dans laquelle la plus grande partie de nos lois concernant le droit des personnes, et notamment les dispositions qui règlent le droit de cité, la naturalisation, etc., eussent été complétement inutiles.— En effet, dans toutes ces contrées, le musulman retrouve, avec une loi presque identique, la communauté de croyances et d'habitudes, une langue peu différente de la sienne, et des compatriotes égaux en droits. Quant au pays étranger, au pays des chrétiens, à la *maison de la guerre* (dar el harb), il n'y va que pour commercer passagèrement et sans esprit de retour : la loi, dans la sévérité de ses prévisions, prononce même à cet égard une interdiction formelle.

On conçoit donc que la loi musulmane ait omis de rien prescrire relativement à la manière dont se constatent et s'établissent *les droits et les devoirs du citoyen*. Il paraît plus difficile d'imaginer qu'elle ait négligé d'établir les moyens propres à constater l'*état civil des individus*, leur naissance et leur mort; moyens qui, seuls, dans nombre de cas, semblent pouvoir fixer les droits de chacun. Cette omission est grave, et pourtant réelle. Non-seulement la loi n'a rien prévu à cet égard, mais il existe, chez tout homme de race musulmane, une invincible répugnance, en partie fondée sur des scrupules religieux, à fournir les éléments propres à suppléer à cette lacune de la loi. Tout ce qui se rattache à l'investigation de l'intérieur, à la reproduction, hors du foyer domestique, du nom de la femme et des détails de son existence, leur semble *une folie*, et presque *un sacrilége*. Incapables de concevoir l'utilité possible de nos constatations ou de nos statistiques, ils ne voient dans les moyens de les établir que fantaisie tyrannique et vue odieuse de fiscalité.

Cette absence de moyens de constater l'état civil est une des causes qui ont le plus contribué à multiplier l'appel au témoignage individuel, dont l'abus, dans tous les pays de croyance musulmane, est pourtant si fréquent et si scandaleux.

On a prétendu qu'à défaut d'actes, la naissance s'établissait par la circoncision. C'est une erreur très-grave ; il suffit, pour s'en convaincre, de réfléchir que, presque nulle part, et à Alger même, la circoncision n'a lieu avant l'âge de sept ans. Il est certains cas où des individus sont dispensés de cette opération : ceux-là seraient donc censés n'être pas nés ! D'ailleurs, qui voit-on, chez les Arabes, tenir acte de la circoncision opérée ? On a été abusé par la fausse ressemblance qu'on a cru trouver entre notre baptême et la circoncision, actes qui, soit du point de vue civil, soit du point de vue religieux, sont bien loin d'avoir le même caractère.

L'exposition et les prières publiques ne prouvent pas non plus légalement la mort : comment prouverait-on la mort de ceux à qui manquent les derniers devoirs ? En réalité, c'est donc toujours *le témoignage individuel*, témoignage dont le cadi est juge en dernier ressort, *qui constate, quand besoin est, soit qu'une personne est née, soit qu'elle est morte.*

Ce qui complique encore, aux yeux de nos administrateurs, la difficulté qui existe à établir l'identité ou la non-identité des individus musulmans, c'est la rencontre presque continuelle des mêmes noms portés par des personnes différentes. A la vérité, il est d'usage de joindre au nom particulier de l'individu le nom de son père ; mais comme il n'existe guère, à Alger, par exemple, que douze ou quinze noms à l'usage des hommes, et à peu près autant à l'usage des femmes, il est facile de prévoir que la série des combinaisons possibles est bien vite épuisée.

Les noms d'hommes les plus communs sont : *Mohammed, Mustapha, Ahmed, Kaddour, Hassan, Abderrahmam, Abd-el-Kader,* etc.

Les noms de femmes : *Fatma, Aïcha, Zohra, Baïa, Gueltoum, Gousem, Rouza, Néfiça,* etc.

Les noms de nègres : *Salem, Mbarek, Mesaoud;* de négresses : *Mordjana, Mbarka,* etc.

Les noms juifs : *Murtekhay* (Mardochée), *Chcloum* (Salomon), *Rahil* (Rachel).

Les femmes, comme les hommes, joignent à leur nom celui de leur mère : *Zohra bent Néfiça,* etc.

Les noms mêmes de métier, qui souvent restent comme surnoms (*lokeb*) aux descendants, ne remédient qu'imparfaitement à l'inconvénient que nous venons de signaler. Rien de plus commun, à Alger, que le nom de *Mohammed-el-Redjar* (le menuisier), *Mohammed-el-Skakri* (l'épicier marchand de sucre), etc.

L'imposition du nom propre de l'individu, chez les musulmans, a lieu d'ordinaire dans les quarante jours de la naissance ; le choix est fait communément par le père et la mère, qui s'entendent quelquefois à cet égard avec l'iman de la mosquée : quand le nom est choisi, l'iman récite à l'oreille

droite de l'enfant la formule de l'*izen* (annonce des heures canoniques par le *muezzin*), et à l'oreille gauche la formule de l'*ikamet* (invitation à se lever pour la prière dans la mosquée), et il ajoute : « N. sera ton nom. » Ce n'est là qu'une cérémonie purement religieuse, un premier appel aux devoirs du croyant ; il n'y a rien qui puisse servir à établir authentiquement la naissance.

Le mariage est plus facile à prouver : à défaut d'actes établissant l'union elle-même, existe l'acte où sont stipulées les conventions relatives à la dot (*sadaq*), sans laquelle il n'existe point de mariage. On verra au § 3, sur *le mariage*, quelles sont les clauses qui entrent le plus habituellement dans cet acte.

Le divorce est ordinairement l'objet d'un acte spécial, qui dispense, par conséquent, de tout autre signe de notoriété.

Depuis l'entrée des Français à Alger, on a essayé, à plusieurs reprises, de prendre des mesures pour assurer la constatation des décès. Ces mesures auraient pour résultat : 1° d'établir l'ordre dans l'état civil ; 2° de prévenir le danger des inhumations trop promptes. — Le jour de la mort d'un musulman est généralement aussi celui de sa sépulture : telle est la hâte généralement apportée par les Arabes à l'ensevelissement et leur répugnance à laisser visiter par des médecins français les cadavres des leurs, qu'on a vu, en 1837, à l'époque où la réapparition du choléra avait rendu tout à fait indispensable la visite des morts, des médecins obligés de faire retirer de terre, par l'entremise du *bit-el-mal*, des corps ensevelis trois ou quatre heures après le décès, contrairement aux ordonnances.

L'institution du *bit-el-mal* (que nous venons de nommer) peut, mieux que toute autre, amener au résultat désiré. D'après les statuts de cette administration, le *bit-el-maldji*, son cadi, où l'un des employés, doit se transporter au domicile des défunts, pour constater le nombre des héritiers et la nature de leurs droits : à la vérité, ces mesures avaient été prises dans un but purement fiscal, et seulement pour assurer l'exacte rentrée au trésor des successions auxquelles il pouvait avoir droit ; aussi ne mettait-on aucun soin à constater les décès, qui ne donnaient lieu qu'à des successions improductives. Mais il y a évidemment, dans l'organisation même de l'administration indigène, un germe qu'il ne s'agit que de développer ; c'est dans ce but que, dès 1837, un registre a été ouvert au *bit-el-mal* pour l'inscription des décès.

Après avoir indiqué les seuls modes de constatation de la naissance, du mariage et de la mort d'après les lois et les coutumes musulmanes, on va rechercher ce qui, chez elles, pourrait se rattacher, soit par des rapports de ressemblance ou de dissemblance, aux questions que nous appelons questions de *domicile* et d'*absence* ; nous parlerons aussi des étrangers placés dans la classe particulière de *mustémins*.

Le domicile, dans les idées arabes, paraît se confondre complétement avec le lieu du séjour. Dans l'usage, l'individu que ses affaires ou sa simple volonté appellent à une absence momentanée, constitue expressément un

oukil ou représentant, chargé d'agir en son nom comme il le ferait lui-même : la procuration donnée dans ce cas est ou générale ou spéciale ; comme les idées musulmanes ne diffèrent pas essentiellement des nôtres sur ce point, de plus amples développements seraient sans objet.

Quelle que fût la rigueur primitive de la séparation prononcée par la loi mahométane entre les musulmans et les infidèles, elle s'est départie, en certains cas, de sa sévérité outrée. Le besoin d'obtenir, des pays étrangers, des concessions réciproques, lui en a fait d'ailleurs une obligation. Tel est le motif qui a donné lieu à l'établissement de droits particuliers en faveur de cette classe d'étrangers auxquels les lois donnent particulièrement le nom de *mustémins*, et qui sont, en quelque sorte, domiciliés en pays musulman, par suite d'une autorisation expresse du souverain ou de ses représentants.

Cette catégorie de personnes jouit, comme les mahométans, de la protection des lois, mais à raison seulement de l'*aman* ou sauvegarde expresse, qui lui a été personnellement concédée. L'étranger est ainsi dispensé du payement du tribut (*kharadj* ou *djizia*) payé par les *raïas* ou *demmis*, sujets non musulmans et tributaires. — L'*aman* est ordinairement concédé pour un temps limité ; si, au bout de ce temps, il n'est pas renouvelé, et que l'étranger continue de séjourner, il est assimilé aux autres *raïas* ou sujets infidèles, et, comme eux, paye le *kharadj*.

Par suite de la concession faite de l'*aman* aux sujets étrangers, la loi musulmane revendique pour les siens des droits pareils en pays infidèle : elle les place sous la sauvegarde publique du gouvernement étranger, et à ce titre leur donne également le titre de *mustémins*. — Ce n'est point ici le lieu d'examiner la condition particulière où, par suite de conventions récentes, pourraient légalement se trouver placés soit des musulmans en certains pays étrangers, soit les sujets de ces pays étrangers en pays musulman.

Quelques questions d'État d'un nouveau genre se présenteront nécessairement à Alger, par suite du mélange de deux religions et de deux nationalités, profondément diverses et antipathiques. Elles seront nécessairement résolues par la loi française et ne pourront l'être autrement. M. Pedro Karsenstein, consul de Danemark, étant mort en septembre 1837, après s'être fait musulman depuis deux années, et son adhésion à l'islamisme ayant été bien établie, d'abord par sa circoncision et ensuite par sa déclaration expresse en mourant, le *bit-el-maldji* voulut intervenir dans sa succession. Comme il éprouvait d'ailleurs quelque scrupule, vu la qualité européenne du défunt, il vint consulter l'administration française, qui l'engagea à s'abstenir, se fondant sur ce que, chez nous, l'état civil est indépendant de la religion.

Il nous reste à parler de l'absent, appelé par les lois arabes *mefkoud*, disparu. «Pour qu'un individu soit déclaré en état d'absence, il faut qu'on ignore le lieu de son séjour, et s'il est vivant ou mort. Dans ce cas, le cadi prépose un individu chargé de veiller à la garde des biens de l'absent, d'acquitter ses obligations, de faire une pension (*nafaka*) à sa femme et à ses enfants. Au bout d'un certain temps, l'absent est supposé mort. — Le terme fixé varie.

Hanifa le fixe à la 90e année de l'âge de l'absent; Kodouri à la 120e année.— A l'expiration de ce terme, il y a séparation entre l'absent et sa femme. Le bien de l'absent est partagé entre ses héritiers existants à cet'époque. Ceux morts dans l'intervalle n'héritent pas. L'absent n'hérite d'aucun de ceux qui sont morts dans le temps de son absence. »

§ III. — MARIAGE, PATERNITÉ, FILIATION.

La loi musulmane n'a pas seulement réglé le mariage et ses conditions; elle l'a prescrit comme l'état naturel de l'homme parvenu à un certain âge. L'obligation morale (ou *adjib*) imposée par la loi, dépourvue à la vérité de la sanction pénale, est d'accord en ce point avec l'imitation du prophète (*sunna*). En fait, cette double recommandation n'a point été perdue par les musulmans: ainsi, dans tous les pays musulmans, à Alger comme ailleurs, le célibat est rare.

Le mariage, comme tous les actes fondamentaux du droit musulman, se contracte au moyen de certaines formules sacramentelles, qui doivent être prononcées à l'exclusion de toutes autres, sous peine de nullité. Elles consistent dans une interrogation et dans une réponse. Par exemple, l'homme dira: «M'épouses-tu?» (*zewedjtini*), et la femme répond: « Je t'épouse » (*zewedjtek*).

Pour le mariage musulman, les époux doivent remplir quatre conditions, être *libres*, *majeurs*, *sains d'esprit*, et *musulmans*.

Point de mariage sans témoins; ils sont au nombre de deux, l'un pour l'homme, l'autre pour la femme. — Les auteurs de jurisprudence admettent qu'il peut y avoir un homme et deux femmes; mais dans la pratique ce fait est très-rare. — Comme les époux, les témoins doivent être *libres*, *majeurs*, *sains d'esprit*, et *musulmans*. Le plus souvent, ce sont les témoins qui, à défaut d'ascendants, font les préliminaires du mariage et règlent les conventions matrimoniales. A Alger, rien n'est plus ordinaire. Les témoins sont, dans ce cas, des *oukils* (fondés de pouvoir), pour l'acte spécial de mariage; ils stipulent au nom des époux, et l'on porte dans le contrat: «N..., en vertu de procuration à lui donnée pour cet effet, marie une «telle, à telle condition, et N..., fondé de pouvoir du mari, déclare accep- «ter ces conditions.»

Le musulman, d'après le Koran, peut épouser deux, trois, et même quatre femmes. D'après les jurisconsultes, ceux qui vont au delà transgressent la loi.

Il n'y a point d'âge fixe pour le mariage: ce sont les signes de puberté qui ordinairement déterminent s'il y a lieu de le contracter; mais cela même n'est point une règle constante, car on pourrait trouver, dans tous les pays mahométans, nombre d'exemples de jeunes filles données en mariage en très-bas âge.

Les prohibitions relatives au mariage sont assez nombreuses; le musulman ne peut épouser ni *ses ascendantes*, ni *ses sœurs*, ni *ses nièces*, ni *ses*

tantes, ni *la fille de sa femme*, ni *sa belle-mère*, ni *la femme de son fils*, ni *sa nourrice*, ni *sa sœur de lait*.

La liberté laissée à la polygamie a donné lieu à quelques autres prohibitions : ainsi, on ne peut avoir simultanément, pour femmes, *les deux sœurs*, ni *la nièce et la tante*, ni *les deux cousines*.

D'autres prohibitions sont relatives à l'état et à la condition des personnes ou à la religion ; ainsi, on ne peut épouser une esclave. — On peut épouser une femme appartenant à l'une des races qui croient à une révélation, à un livre envoyé par Dieu, race que la loi caractérise par le nom d'*ehl-kitab*, et parmi lesquelles figurent en première ligne les chrétiens et les juifs; mais on ne peut épouser une femme *madjousia*, ou livrée au culte du feu, ni une femme païenne.

Le consentement des époux est nécessaire pour le mariage. Le représentant (*wali*) qui, à défaut de parents, en règle les conditions, ne peut contraindre la fille majeure. S'il lui demande son consentement, qu'elle se soit tue ou qu'elle ait souri, ou qu'elle ait pleuré sans parler, cela tient lieu de consentement. Dans le cas où les époux ont été mariés dans leur minorité par représentants autres que leurs ascendants, ils peuvent, à leur majorité, demander la nullité du mariage.

Il existe pour le mariage certaines conditions de convenance (*kefaïet*) dont l'absence peut, aux yeux de la loi, servir à invalider l'acte, même déjà consommé. La loi résume ces conditions de convenance par les mots suivants : la naissance (*neseb*), la religion (*din*), le bien (*mal*), l'état ou le métier (*sanaa* ou *kirfa*). — Les circonstances d'où résultent que deux époux sont assortis sous tous les rapports sont laissées à l'appréciation du juge, qui se détermine par l'exemple de personnes placées dans une position de fortune analogue. Si des personnes, même majeures, contractent mariage sans que la convenance soit bien établie, les représentants (*aoulia*) des époux peuvent demander et obtenir leur séparation (*tefriq*), qui est, s'il y a lieu, prononcée par le cadi.

La condition de convenance (*kefaïet*) relative au bien (*mal*) est remplie, quand le mari est en état de constituer une dot, un don nuptial (*mehr*) en rapport avec la position de la femme, et, au besoin, de lui fournir la pension alimentaire (*nafaka*).

Il n'existe point de mariage sans douaire (*mehr*); seulement le douaire est ou déterminé par acte spécial (*mousemma*), ou tacite (*gheir mousemma*). Dans ce dernier cas, on laisse au juge à apprécier, d'après la position de la femme, la qualité du douaire; nul douaire ne peut être moindre de dix drachmes. S'il est stipulé par acte qu'on se marie sans constitution de douaire, on détermine plus tard le douaire d'après l'état de la femme. Si l'on fixe un douaire inférieur à la somme de dix drachmes, cette somme n'en est pas moins toujours due.

Dans l'usage d'Alger, le douaire n'est pas immédiatement payable en totalité. Une moitié de ce douaire est généralement payée le jour du contrat; la seconde moitié est payée au bout de six ans, si la mariée est une jeune

fille vierge, et au bout de quatre ans, si la mariée est une femme qui ait déjà passé sous la puissance d'un autre époux.

Dans le cas où le mari meurt avant la femme, et aussi dans certains cas de répudiation, la femme a droit à la totalité du douaire.

Dans le cas de répudiation avant la consommation du mariage, la femme a droit à la moitié du douaire déterminé. — Ce cas, qui chez nous peut paraître singulier, s'explique par l'impossibilité où, dans la plupart des pays musulmans, se trouve l'époux de voir la femme avant le soir même des noces.

Pour le mariage des esclaves, il faut nécessairement le consentement du maître. A la vérité, l'iman Malek déclare bien, en principe, «que, la nature «appelant tous les hommes au mariage, l'esclave peut se marier quand et «comme il le veut;» mais comme l'esclave, pas plus que le musulman libre, n'est exempt de constituer un douaire, et que ce douaire reste à la charge du maître, puisque l'esclave ne possède rien en propre, il est obligé d'obtenir le consentement de son maître pour la constitution de ce douaire.

Les causes qui peuvent amener la dissolution du mariage sont, outre la mort, la séparation prononcée par le cadi (*tefriq*) et la répudiation exercée par le mari (*thalaq*).

La *séparation entre les époux*, *la nullité et la dissolution du mariage*, sont prononcées par le cadi, dans des cas nombreux et variés. On indiquera ici les principaux. La nullité peut être demandée à leur majorité par des mineurs mariés sous la direction d'un *wali* (représentant) et par les représentants naturels des époux, quand leur consentement n'a pas été obtenu, et qu'il y a défaut de convenance dans le mariage.

Le changement de religion peut devenir une cause de dissolution de l'union conjugale : si c'est la femme qui se convertit à l'islamisme, et que le mari soit infidèle, on lui offre d'embrasser l'islamisme; s'il accepte, le mariage est maintenu; s'il refuse, la séparation est prononcée. Dans le cas où l'époux est celui qui a embrassé l'islamisme, il y a une distinction à faire. — Si la femme est *madjousia* (adoratrice du feu) ou païenne, on lui offre l'islam, et, à son refus, le cadi prononce la séparation. — Si la femme est *kitabia* (c'est-à-dire d'une des races qui admettent une révélation et ont un livre divin, comme les chrétiens et les juifs), le mariage est maintenu, sans même qu'elle ait besoin de devenir musulmane.

En cas d'abjuration de l'islamisme par l'un des époux, la séparation est encore prononcée.

Dans le cas d'impuissance bien établie, le cadi annule le mariage, mais non pas immédiatement. Le mari obtient un délai d'un an; si, dans ce délai, il accomplit l'œuvre maritale, le mariage est maintenu ; sinon, la séparation est prononcée. Dans le cas où il y a castration, la séparation est prononcée immédiatement.

La répudiation (*thalaq*) opérée par le mari a lieu, comme le mariage, au moyen de certaines formules sacramentelles rigoureusement déterminées, mais qu'il serait difficile de rendre intelligibles sans entrer dans de trop

longs détails; il suffira de dire que la répudiation est diversement modifiée dans ses effets, selon la formule et les conditions qui en font partie. Dans sa forme la plus générale, l'effet de la répudiation n'est pas immédiat. La répudiation n'est définitive qu'après l'expiration d'un délai déterminé, à partir du jour où la formule de répudiation a été prononcée par le mari; jusque-là, celui-ci peut manifester un changement de volonté par une formule également sacramentelle, et l'effet de la première est alors révoqué.

Quand ce délai, que la loi nomme *iddet*, est une fois expiré, il n'y a de retour (*redjaat*) possible pour le mari qu'à une seule condition, c'est que la femme, avant de revenir à lui, aura été mariée à un autre époux; que ce nouveau mariage aura été consommé, puis dissous, soit par la répudiation prononcée par le nouveau mari, soit par la mort. La dissolution de ce second mariage a pour effet la *levée de la prohibition* (tahlil) vis-à-vis du premier mari; il est bien entendu qu'il faut pour cela que le second mariage n'ait pas eu lieu dans la vue et avec clause de rendre possible le retour au premier mari : dans ce cas, le mariage est blâmable (*mekroub*).

Quelquefois la répudiation a lieu du commun accord des époux. Cette répudiation est désignée sous le nom de *khola*. «Si deux époux, dit une texte «qui fait autorité, sont en querelle et craignent de violer les lois de Dieu, il «n'y a pas d'inconvénient à ce que la femme se rachète pour une somme, «moyennant laquelle le mari *fait abandon de ses droits sur elle* (*iekhlaha*). — «Si les premiers torts viennent du mari, alors il est blâmable de recevoir «une compensation de la femme.»

On n'insistera pas sur quelques formes secondaires du divorce; formes qui, par la connexité qu'elles ont avec les mœurs intimes des nations musulmanes, ne sauraient être bien comprises sur un simple exposé.

L'*iddet*, ou retraite de la femme, a lieu non-seulement après la répudiation (*thalaq*), mais aussi lors de la dissolution du mariage par la mort du mari. L'iddet qui a lieu par suite du veuvage doit durer quatre mois et dix jours. Dans tous les cas, la retraite de la femme a pour but de s'assurer si elle est enceinte et de déterminer nettement la filiation de l'enfant dont elle pourrait accoucher.

Pendant toute la période de l'*iddet*, la femme doit mener une vie plus retirée encore que la vie habituelle, et doit s'abstenir de parures recherchées; les vêtements de certaines couleurs lui sont interdits, ainsi que l'usage du *kohol* (1), du *henna* (2) et des parfums.

La filiation des enfants (*neseb*) se détermine d'après le principe suivant, qui s'écarte sensiblement de celui adopté dans nos codes: le terme le plus court assigné à la naissance de l'enfant, pour qu'il soit reconnu légitime,

---

(1) Préparation de poudre d'antimoine dont les femmes arabes se servent pour teindre le bord de leurs yeux et pour les faire paraître plus brillants et plus vifs.

(2) Poudre cosmétique avec laquelle les femmes arabes se teignent en noir les ongles et quelquefois les mains et les sourcils.

est de six mois; le terme le plus long est de deux ans. Ainsi, au bout de six mois de mariage, le mari est réputé père de l'enfant qui lui est donné par sa femme, à moins toutefois de désaveu formel (*nefi*). Ce droit de désaveu est toujours réservé au père, et donne habituellement lieu à une espèce de divorce désigné sous le nom de *lan* (malédiction). — Lorsque le mariage est dissous par le divorce, quelle que soit la forme (*thalaq, khola,*) etc., et que la femme accouche avant l'expiration des deux ans, l'enfant est réputé légitime. Toute la famille procède du père; les enfants de ses femmes légitimes, ceux de ses esclaves, quand il les reconnaît, sont égaux en droits et admis également au partage de l'héritage, selon la part que la loi accorde à leur sexe.

Les devoirs qui naissent du mariage, de la paternité et de la filiation sont, à peu de chose près, les mêmes chez les musulmans que parmi nous : le premier devoir de l'époux vis-à-vis de sa femme, du père vis-à-vis de ses enfants, du fils vis-à-vis de son père, est de subvenir à leurs premiers besoins. La loi musulmane désigne sous le nom de *nafaka* (pension alimentaire) les moyens d'existence dus par l'individu à sa famille; elle laisse au magistrat à en déterminer les circonstances et la quotité. La femme, pendant son *iddet* à la suite de répudiation, a droit elle-même à la *nafaka*, à moins d'exceptions particulières laissées à l'appréciation du juge (si, par exemple, les torts sont venus de son côté, etc.).

Un des devoirs recommandés au mari est l'égale répartition (*kesm*), entre toutes ses femmes, des caresses conjugales, soit qu'il y ait ou non égalité d'âge, de beauté, etc. La loi s'appuie ici sur l'exemple du prophète, dont les traditions à cet égard sont rigoureusement conservées.

L'enfant de la femme libre naît libre; l'enfant de l'esclave, s'il n'a pas le maître pour père, naît esclave comme sa mère. Quant à la religion, l'enfant est ou devient musulman quand un seul de ses parents suit l'islamisme, ou se convertit après avoir professé un culte différent.

§ IV. — ESCLAVAGE ET ÉMANCIPATION.

L'existence de l'esclavage a été, parmi les Arabes, bien antérieure à l'établissement de l'islamisme. De temps immémorial, des esclaves noirs, amenés de l'Éthiopie et de l'Abyssinie, remplissaient, sous la tente des chefs bédouins, l'office de serviteurs héréditaires. Les Arabes ne se sont pas bornés à posséder eux-mêmes des esclaves, ils ont été les agents actifs du trafic qui, à toutes les époques, s'en est fait en Orient : leur position géographique leur en facilitait les moyens.

La possession d'esclaves était, au temps de Mahomet, un fait avéré, et aux yeux des Arabes, un fait légitime. Rien, dans tout ce qui reste, soit directement émané de lui, comme le *Koran*, soit transmis par la tradition, comme la *Sunna* et les *Hadits*, ne prouve qu'il ait jamais voulu porter atteinte à ce fait consacré. On a cité l'émancipation d'un de ses esclaves; mais cette émancipation faite régulièrement, tout en présentant comme un acte méritoire aux yeux de Dieu l'abandon volontaire fait par

le maître, de droits incontestés, n'impliquait, en aucune façon, la condamnation de l'esclavage. Au contraire, l'exception prouvait la règle.

Dans tous les pays soumis à la loi musulmane, l'esclavage a donc gardé son caractère primitif. C'était un fait légal, seulement il était soumis, comme tous les autres faits légaux, comme la propriété, par exemple, à certaines règles et à certaines limites.

On était esclave, 1° par la vente; 2° par la naissance.

Les esclaves par la naissance étaient les fils d'esclaves.

Il convient de rechercher quelles étaient particulièrement, dans l'Afrique septentrionale, l'origine des esclaves, les circonstances par lesquelles la servitude avait pu être produite ou entretenue.

C'est sur la lisière de toute cette portion du Saharah qui côtoie les régions barbaresques, depuis Tunis jusqu'à Ceuta, que s'exerce l'industrie qui alimente d'esclaves les marchés de Tunis, de l'Algérie et du Maroc. Les tribus des parties les plus avancées du désert, soit Arabes, soit Berbères, se tiennent constamment à l'affût des misérables populations noires de l'intérieur, dont la vente est pour eux la branche la plus productive de leur commerce. Le plus souvent, c'est par l'échange qu'ils entrent en possession de quelques centaines de nègres qu'ils entraînent, et viennent vendre ensuite sur le littoral. Ces échanges se font par d'autres nègres, et sont favorisés par les dissensions perpétuelles qui règnent dans l'intérieur. Les objets d'échange sont du sel, du tabac, des figues, du drap. Une des marchandises qui ont le plus de débit, un des appâts les plus sûrs pour ces noirs qui vendent leurs frères, ce sont les cornalines, particulièrement cette espèce qui vient de l'Arabie, et qui porte, dans le commerce arabe, le nom d'*Akik-Yéméni*, cornaline du Yémen. Souvent même, à défaut de matière d'échange, les Touariks des environs de Ghadamès, de Qorarah et des autres points habités du désert, vont surprendre et voler des douars entiers de nègres, qu'ils dirigent immédiatement sur la côte. Quelle que soit l'origine de leurs marchandises, elle ne suit guère habituellement que deux routes. Les nègres qui arrivent de Tom-Boktou et du pays appelé par les Arabes Guenaoua (et c'est là le plus grand nombre), viennent par le Saharah de Maroc et le pays des Beni-Mzab jusqu'à Tafilet; les autres arrivent par Ghat et Ghadamès jusqu'à Tunis. De Tafilet et de Tunis, on les dirige sur les points divers où le besoin en est le plus urgent et le débit le plus avantageux : sur Alger, Constantinople, Smyrne, etc.

Sur les confins de Maroc, à un endroit appelé Soukara, se tient un marché annuel à l'époque de Mouled (la fête du prophète). Les marchands arabes arrivent par grandes caravanes (*kouafel*) de 5 à 600 chameaux. C'est vers le mois d'avril, à peu près, que les nègres sont amenés à la côte. On les traîne par bandes de 4 à 500; mais il en meurt toujours un quart ou un cinquième de douleur ou de fatigue, par suite d'une marche précipitée et pénible dans le désert. A Tunis, les nègres se vendent au marché dit el-Barka; à Alger, ils se vendaient au quartier Kitchaoua, près du palais du gouvernement (*dar-el-imara*). Le prix d'un esclave, rendu au lieu de la vente, variait

de 40 à 50 sultanis (300 à 350 fr.). Il s'agit ici, bien entendu, d'un esclave arrivant de l'intérieur, c'est-à-dire très-ignorant et peu utile encore. Un esclave, mâle ou femelle, qui avait déjà servi, et qui savait ou coudre ou faire la cuisine, etc., pouvait valoir jusqu'à 100 sultanis. Quelquefois, les marchands d'esclaves, avant de les exposer au marché, les faisaient séjourner deux ou trois mois dans la campagne, afin de leur faire apprendre un peu d'arabe et de s'en défaire plus avantageusement; ils étaient ensuite exposés tout nus sur le marché, où chacun venait les examiner. On prenait généralement un esclave à l'essai chez soi pendant trois jours; dans ce délai, on examinait s'il n'avait pas en lui quelque défaut grave; si, particulièrement, il n'était pas sujet à certaines infirmités ou incommodités très-communes chez les nègres. Au bout de ce temps, l'acheteur confirmait l'achat ou rendait l'esclave.

Ce serait ici le lieu de parler de l'esclavage des blancs, fruit de la piraterie, qui a joui, sur les côtes barbaresques, d'une si longue impunité; mais les faits qui s'y rattachent n'appartiennent plus qu'à l'histoire; la France en a délivré l'humanité.

Un des premiers effets de l'achat d'un esclave était sa conversion au mahométisme. On lui donnait un nom nouveau, Mbarek, Mesaoud, si c'était un homme; Mesaouda, Mordjana, si c'était une femme, et l'esclave devenait partie intégrante de la maison (*dar*), mais à titre de propriété.

Le droit de propriété sur l'esclave est presque en tout point assimilé au droit de propriété sur une chose; il entraîne celui de disposer par vente, donation ou legs. Dans le cas d'enlèvement, le maître conserve en tout temps le droit de revendiquer son esclave, et même les enfants qui seraient nés de l'esclave femelle (*oulad-maghrous*). L'achat même ne constituerait pas un droit légitime en faveur d'un détenteur nouveau.

Le pouvoir du maître sur la personne de l'esclave, quoique fort étendu, n'était pas pourtant absolu. Dans certains cas, et notamment lorsqu'il y avait violences non justifiées de la part du maître. il pouvait en appeler à la justice du cadi, qui, après examen, contraignait le maître à vendre l'esclave au marché; mais ce cas se présentait rarement.

Tant que l'esclave restait dans les liens de l'esclavage, il n'avait de droits que ceux qui lui étaient expressément conférés par son maître. La loi musulmane est explicite: l'esclave ne peut jamais être personnellement propriétaire de quoi que se soit; sa personne et ses biens sont à son maître. Dans certains cas particuliers, le maître donnait à l'esclave une espèce de plein pouvoir d'agir; l'esclave était alors ce que la loi musulmane appelle *mazoun*, autorisé. Les droits qu'il acquérait étaient, par exemple, ceux de vendre et d'acheter, de prendre et de donner en gage; mais il ne pouvait ni se marier, ni marier d'autres esclaves, ni affranchir, soit contractuellement *moukatiba*), soit d'autre façon, ni donner à titre gratuit. Dans le cas où les dettes contractées par l'esclave étaient assez fortes pour que le maître se refusât à les payer, les créanciers ne pouvaient contraindre le maître; seulement, ils avaient le droit de vendre l'esclave et de se partager le prix pro-

portionnellement à leurs créances. Dans le cas où les dettes de l'esclave excédaient sa valeur, il pouvait être recherché pour l'excédant, après sa libération. On voit que l'esclave *mazoun* avait un état intermédiaire entre l'esclavage rigoureux et l'émancipation.

La loi musulmane règle d'une manière précise les droits respectifs du maître et de l'esclave mazoun, dans les contrats qui peuvent intervenir entre eux relativement aux actes pour lesquels l'esclave est autorisé.

La manière la plus facile et la plus large par laquelle l'esclave pût arriver à la liberté, était l'affranchissement pur et simple ou l'émancipation (*itk*) : elle est définie par les auteurs, «la cessation de la propriété légitime sur un individu vivant,» et a pour effet «de ranger l'esclave dans la classe des hommes de condition libre.»

Cet affranchissement exprès s'opérait au moyen de certaines formules antiques, par lesquelles le maître manifestait clairement la volonté d'affranchir l'esclave : ces formules étaient sacramentelles. Au surplus, dans l'usage habituel, notamment à Alger, les actes exprès d'affranchissement sont rédigés par le cadi, avec les solennités employées dans la rédaction de tous les autres actes de la vie civile.

Il existait d'autres formes ou espèces d'affranchissement. Voici quelques-unes des principales :

1° L'affranchissement dit *tedbir* subordonne la liberté de l'esclave à la mort du maître : l'esclave prend alors le nom de *mudebber*. Cet affranchissement paraît d'abord se rapprocher d'une autre espèce, dite affranchissement par disposition testamentaire (*ousia*); mais il en diffère en ce que le *tedbir* a un caractère irrévocable. Une fois qu'il est prononcé, l'esclave ne peut plus être ni vendu ni donné, tandis que, dans l'affranchissement qui est l'objet d'une donation testamentaire, la vente est encore permise au maître, postérieurement à cette disposition. Toutefois, postérieurement au *tedbir*, le maître peut continuer d'employer l'esclave comme il l'entend : si c'est une femme, il peut cohabiter avec elle, il peut l'épouser, etc.

2° L'affranchissement par stipulation ou *moukatiba* est une espèce de transaction passée entre le maître et l'esclave, par laquelle le maître s'engage à affranchir l'esclave moyennant une somme que celui-ci s'oblige à payer : l'esclave prend alors le nom de *moukatib*. On peut stipuler que le payement sera fait immédiatement, d'avance ou par termes (*nedjm*).

3° L'affranchissement par suite de maternité (*istilad*). Lorsque la femme esclave a un enfant de son maître, qui reconnaît la paternité, elle prend le titre de *omm-ouled* (mère légale, mère d'enfant) : elle ne peut plus être vendue, ni considérée comme propriété; mais le maître peut toujours cohabiter avec elle, s'en servir et l'épouser.

De même qu'un esclave peut être la propriété de plusieurs maîtres, il peut aussi être partiellement affranchi. Son travail, ou le produit qu'il en tire, est alors divisé en deux parts, dont l'une lui appartient dans la proportion de l'émancipation obtenue. Le droit du maître est en ce cas modifié, et il peut arriver que l'esclave mécontent soit admis à racheter l'autre por-

tion de sa liberté, ou à demander au juge d'être donné en servage à un étranger, en se réservant sa portion du prix convenu.

L'esclave affranchi entre dans la catégorie des hommes libres. Une seule différence sépare l'homme libre de naissance de celui qui doit sa liberté à l'affranchissement : c'est le droit imprescriptible réservé au patron et à ses héritiers mâles d'hériter de l'esclave, homme ou femme, qu'il a affranchi, lorsque ce dernier manque d'héritiers mâles. La loi musulmane nomme ce droit, droit de *vela* ou d'alliance. La condition qui stipulerait que, contrairement à cet usage antique, l'esclave affranchi serait *salba*, c'est-à-dire dégagé de toute alliance avec son patron, serait nulle et non avenue : la loi ne reconnait point au patron la faculté de renoncer au droit essentiel qu'elle a consacré.

Depuis la conquête, l'esclavage n'a pas cessé dans l'Algérie, bien que le nombre des esclaves, surtout dans les villes occupées, ait considérablement diminué. Il n'y a plus à Alger de marché d'esclaves, et les Européens n'en peuvent posséder. L'autorité française n'a pas dû, elle n'aurait pas pu même troubler, en abolissant toute servitude, des droits fondés sur la loi du pays, dont l'exercice était, quelque temps du moins, nécessaire aux habitudes de la famille, et se liait si intimement aux mœurs domestiques et religieuses des musulmans. Une si grave question ne sera pas mise en oubli quand les circonstances seront favorables à sa solution, et peut-être alors ce fait anormal aura-t-il perdu presque toute son importance. En attendant, et sauf quelques exceptions qui se produisent en toutes choses, on peut dire que la condition de l'esclave, dans nos possessions du nord de l'Afrique, se rapproche singulièrement de la domesticité d'Europe, et qu'elle est même généralement entourée de plus de confiance et d'affection.

A. H. — *Extrait de documents recueillis par le ministère de la guerre.*

ÉGYPTE ANCIENNE (1).

SACRIFICES. — VICTIMES.

Lorsqu'on allait chercher une victime pour l'autel, elle était soigneusement examinée par un des *sphraghistai* (2), ordre de prêtres auquel ce soin

(1) Une discussion s'est élevée, il y a quelque temps, au sein de la Société orientale, sur la question de savoir si les anciens Égyptiens avaient connu les sacrifices humains. Nous en avons donné le compte rendu détaillé dans le procès verbal de la séance du 21 juillet (tom. 1er, p. 468-469). M. Gardner Wilkinson, dans son ouvrage sur l'ancienne Égypte (*Manners and customs of the ancient Egyptians*), a traité ce sujet en quelques pages. Il nous a semblé que la traduction de ce passage ne serait pas lue sans intérêt par ceux qui ont pris part à la discussion, bien que le savant historien n'ait pas déployé ici toute la critique désirable, et qu'il se soit laissé dominer par une idée préconçue, qui l'a placé à côté de la question. O. M.

(2) Hérodote, II, 38 : « Ils croient que les bœufs mondes appartiennent à Épaphus (Apis) ;

était particulièrement dévolu. D'après Plutarque (1), les bœufs rouges étaient seuls réservés pour cet objet, et on poussait le scrupule tellement loin, quant à la pureté de la couleur de ces animaux, qu'un seul poil noir ou blanc trouvé parmi les autres les rendait impropres au sacrifice ; cela provenait de cette croyance que Typhon était rouge pur. Car, dans l'opinion des Égyptiens, les sacrifices ne devaient pas se composer autant d'objets agréables aux dieux en eux-mêmes, que de ces créatures dans lesquelles les âmes des méchants étaient condamnées à séjourner en poursuivant le cours de leur transmigration.

Diodore fait la même remarque (2); il observe que, non-seulement il était légal d'offrir des bœufs rouges, parce que l'on supposait que Typhon était de cette couleur, mais qu'autrefois les rois égyptiens sacrifiaient sur l'autel d'Osiris des hommes rouges (ou à cheveux rouges). Ce conte est répété par Athénée, et par Plutarque (3), qui ajoute, d'après l'autorité de Manéthon, que, « jadis, dans la ville d'Idithya (Eilethya?), ils avaient même coutume de brûler des hommes vivants, auxquels on donnait le nom de Typhos, et dont on tamisait ensuite les cendres pour les jeter aux vents ; que ces sacrifices humains se faisaient en public et toujours à la même époque de l'année, durant les jours caniculaires. » Il est à peine nécessaire de chercher à réfuter une fable aussi invraisemblable, aussi directement contraire aux usages des Égyptiens, aussi complétement en désaccord avec les sentiments d'un peuple civilisé. Hérodote (4) reproche, avec raison, aux Grecs d'avoir supposé « qu'un peuple auquel il n'était pas même permis de sacrifier aucun animal, excepté des cochons, des bœufs, et des veaux,

---

c'est pourquoi ils les examinent avec tant de soin. Il y a même un prêtre destiné pour cette fonction. S'il trouve sur l'animal un seul poil noir, il le regarde comme immonde. Il le visite et l'examine debout et couché sur le dos ; il lui fait ensuite tirer la langue, et il observe s'il est exempt des marques dont font mention les livres sacrés, et dont je parlerai autre part. Il considère aussi si les poils de la queue sont tels qu'ils doivent être naturellement.

« Le bœuf a-t-il toutes les conditions requises pour être réputé monde, le prêtre le marque avec une corde d'écorce de byblos, qu'il lui attache autour des cornes ; il y applique ensuite de la terre sigillaire, sur laquelle il imprime son sceau ; après quoi on le conduit à l'autel ; car il est défendu, *sous peine de mort*, de sacrifier un bœuf qui n'a point cette empreinte. »

(Traduction de Miot, édit. Buchon du *Panthéon littéraire*, p. 60.)

(1) Plutarque, *de Iside et Osiride*, s. 31.

(2) Diodore, I, 88.

(3) Plutarque, l. c. s. 73. Athénée, IV, p. 172.

(4) C'était un usage grec des anciens temps. *Douze* captifs troyens furent immolés aux funérailles de Patrocle ; Hom., XI, 33. Ménélas n'échappa qu'avec peine à la vengeance des Égyptiens pour avoir sacrifié deux jeunes enfants, suivant cette croyance grecque que cela devait apaiser les vents contraires. Hérodote, II, 119. Rapprochez ceci de ce vers de Virgile, *Ænéide*, II, 116 :

« Sanguine placastis ventos, et virgine cæsa. »

pourvu qu'ils fussent mondes, ainsi que des oies, ait jamais songé à immoler un être humain (1).

Quelques écrivains ont été disposés à croire que, dans les temps les plus reculés (temps auxquels Manéthon et Diodore font allusion), et bien avant que les Égyptiens fussent parvenus à cet état de civilisation dont parle l'histoire biblique, et qu'attestent les monuments, ils se rendaient coupables de ces pratiques cruelles, et qu'ils sacrifiaient leurs captifs sur les autels de leurs dieux. L'abolition de cette coutume eut lieu, dit-on, sous le règne d'Amosis (2), et M. de Pauw, disposé à admettre le fait, cherche à les excuser en observant (3) que « le fameux acte qui, en Angleterre, enjoignait de brûler les hérétiques vivants, fut seulement abrogé sous le règne de Charles II. » Les résultats de cet acte étaient cependant analogues à ceux d'un sacrifice humain. Plusieurs écrivains ont supposé que certains groupes représentés sur les façades des temples égyptiens pouvaient être regardés comme offrant le témoignage positif de cette ancienne coutume : dans ces groupes, le roi semble y être représenté comme en action de tuer ses prisonniers en présence du dieu. Mais l'examen attentif de ces groupes ne permet pas une semblable interprétation ; en effet, les étrangers que le vainqueur tient ainsi en sa puissance, loin d'être enchaînés, ont au contraire les mains libres, ils portent même leurs épées nues, ce qui démontre pleinement que ces personnages sont figurés ici tels qu'ils se présentaient dans l'action et non comme captifs. Ce n'est donc là qu'une peinture allégorique, destinée à donner matériellement une idée de la puissance du monarque, dans ses luttes avec les ennemis de la patrie (4).

Cependant, si quelqu'un était disposé à inférer de ces sculptures l'existence d'une pareille coutume dans les anciens temps, il devra admettre du moins qu'elle fut abandonnée bien longtemps avant l'érection d'aucun monument encore existant (5), et par conséquent bien des âges avant l'avénement d'Amosis, dont le nom apparaît au milieu de ces sculptures ; longtemps

(1) Hérodote, II, 45.

(2) Ce n'est certainement pas l'Amosis de la 18e dynastie.

(3) *Sur les Égyptiens et les Chinois*, vol. II, p. 113.

(4) Les hommes mis à mort pendant les cérémonies représentées dans les tombes des rois paraissent n'être autre chose que des *néophytes*, obligés de passer sous le couteau du prêtre préalablement à leur initiation et à leur entrée dans une *nouvelle vie ;* peut-être représentent-ils aussi les individus condamnés désormais à une destinée particulière.

(5) Le savant Prichard (p. 363) pense qu'une scène empruntée au temple de Tentyra (Dendérah) prouve que cette coutume existait en Égypte. Cette scène représente un homme avec *une tête et des oreilles d'âne*, à genoux, attaché à un arbre, avec deux couteaux enfoncés dans le front, deux dans les épaules, un dans la cuisse, et un autre dans le corps. Mais ceci peut être à peine invoqué en faveur de l'existence des sacrifices humains, à moins que l'on ne prouve qu'à cette époque il n'ait existé *des hommes à tête et à oreilles d'âne*. Il est, du reste, nécessaire d'observer que le temple est de l'époque des derniers Ptolémées, ou de l'âge romain.

avant que les Égyptiens soient mentionnés dans l'histoire sacrée, et bien plus longtemps encore avant qu'ils fussent ce peuple que nous appelons Égyptiens. Car elle est tout à fait incompatible avec le caractère d'une nation dont les artistes pensaient que des actes de clémence exercés envers l'ennemi étaient dignes d'être commémorés, et dont les lois étaient empreintes d'un tel caractère d'humanité qu'elles *punissaient de mort* jusqu'au meurtre d'un esclave.

Je ne me fais donc aucun scrupule de douter tout à fait de l'objet de cette discussion, et de me ranger de l'opinion de l'historien d'Halicarnasse, relativement à l'improbabilité d'une telle coutume chez un peuple civilisé. Et lorsque nous considérons avec quelle solennité les musulmans déclarent que le pilier de terre, élevé aujourd'hui aux bouches des canaux lorsqu'on les ouvre pour y faire entrer les eaux de l'inondation, fut l'objet que l'humanité d'Omar substitua à la vierge sacrifiée tous les ans au Nil dans cette occasion (avant la conquête de l'Égypte par les Arabes), nous apprenons par là quel fond il y a à faire sur la tradition et sur ce que l'on regarde comme un fait *acquis*. Car, bien que les écrivains arabes aient vécu à une époque très-rapprochée du temps où ce sacrifice fut, dit-on, aboli; bien que le pilier de terre soit resté encore aujourd'hui comme pour en perpétuer le souvenir, et qu'il porte encore le nom de *Harouset-en-Nyl*, «la fiancée du Nil,» arguments beaucoup plus concluants que tout ce que l'on pourrait invoquer contre l'ancienne coutume des sacrifices humains en Égypte, nous sommes cependant dans la nécessité de nier complétement l'existence de semblables sacrifices dans un pays *chrétien*, à une date aussi peu reculée que 638 après Jésus-Christ, alors que la religion de l'Islam triompha de la croix sur les rives du Nil.

Que les hommes à cheveux rouges aient été traités avec le plus grand mépris par les Égyptiens, cela est parfaitement vrai. Mais, quelle qu'ait été la nature des traitements dont ils étaient l'objet, c'est aller trop loin que de supposer que les Égyptiens les croyaient indignes de vivre; ils étaient probablement satisfaits d'exprimer ainsi leur aversion pour les étrangers, qui à leurs yeux présentaient cette particularité d'avoir les cheveux rouges, en leur donnant quelque sobriquet injurieux, de même que les Chinois nous appellent dédaigneusement, «les barbares à cheveux rouges.» «En Égypte, dit Diodore, on ne trouve que très-peu d'individus qui aient les cheveux rouges; parmi les étrangers, il y en a beaucoup» (1). Telle était, d'ailleurs, l'énergie du préjugé dont ceux-ci étaient l'objet, que l'on ne causait même pas volontiers avec les individus qui avaient les cheveux de cette couleur (2), et toutes les fois que les sujets des Pharaons désiraient montrer leur mépris pour les races du Nord, ils les représentaient placés sous leurs sandales, dans les positions les plus humiliantes, avec les cheveux rouges et la peau

(1) Diodore, I, 88.
(2) Plutarque, l. c. s. 33.

d'une couleur jaune. Ce mépris pour les étrangers conduisit les architectes égyptiens à les faire entrer dans la décoration de leurs monuments, où on les représentait portant sur leurs têtes certaines parties des édifices, ainsi qu'on en voyait autrefois un exemple dans le pavillon du roi Rahmsès à Thèbes (Médinet-Abou); ils s'y montraient dans des positions aussi gênantes que celles qui sont généralement données aux hommes et aux monstres de nos vieilles basiliques du moyen âge. L'idée de «faire de ses ennemis son marche-pied,» idée que nous retrouvons dans l'histoire d'autres nations orientales, fut très-commune en Égypte, ainsi que le montrent les sculptures des monuments.

Le sacrifice des bœufs rouges ne peut manquer de rappeler à l'esprit cette loi des Israélites qui leur ordonnait «de sacrifier une génisse sans taches.»

S. Gardner Wilkinson.

VISITE A LA GROTTE DE SAMOUN.

(EXTRAIT DU JOURNAL D'UN VOYAGE FAIT EN 1839 ET 1840.)

La grotte de Samoun, vaste dépôt célèbre par le nombre immense des momies qu'il renferme, est située dans une montagne sur la rive gauche du Nil, et près de la limite de la moyenne et de la haute Égypte.

Pour nous y rendre, après avoir traversé le joli village de El-Mahabdeh, où nous prîmes des guides, nous passâmes près d'un couvent cophte que je visitai à mon retour, puis sur un pont de construction ancienne; enfin, après un quart d'heure de marche, nous atteignîmes la montagne. Tournant alors à gauche en gravissant ses flancs, nous revînmes à une lieue environ de l'endroit ou j'avais passé la veille (Djebel-Abou-Fedah); le fleuve faisait ici un grand coude.

Après avoir cheminé pendant une demi-heure sur le plateau de la montagne, qui est de la plus complète aridité, mais couvert d'une immense quantité de cristaux brillant au soleil comme des diamants, nous arrivâmes enfin à l'entrée de la grotte de Samoun.

La nature a évidemment fait les frais de cette entrée; elle est à fleur de terre, de forme à peu près triangulaire, et l'on descend dans un trou d'une douzaine de pieds de profondeur en s'aidant d'entailles faites dans le roc.

Pendant que l'on allumait nos nombreuses lanternes et bougies, je tâchai d'obtenir de mes guides quelques détails sur la découverte de ces souterrains: j'ignorais quel en était le premier explorateur et la date de cette découverte, qui paraît cependant avoir eu lieu dans le commencement de ce siècle. — Mes Arabes me répondirent que « dans le temps où leurs pères « vivaient, il était arrivé du désert un *magicien*, orné d'une grande barbe « blanche et monté sur un dromadaire. Il avait soulevé une grosse pierre qui

« couvrait l'entrée de la grotte, il y était descendu et n'avait reparu qu'au « bout de trois jours. En sortant de la grotte, il tenait dans ses bras des pa- « quets, contenant sans doute des trésors; il était monté avec ces paquets « sur son dromadaire et avait repris la route du désert. Les Arabes, croyant « faire une bonne aubaine, s'étaient empressés de descendre à leur tour dans « ces souterrains, mais ils y furent suffoqués par la fumée, le magicien avait « mis le feu aux momies, et le feu dura pendant un grand nombre d'an- « nées. »

Nous nous mîmes en route : passant d'abord dans une grande galerie assez régulière qui paraissait travaillée par la main des hommes, puis tournant à gauche, nous nous trouvâmes dans un souterrain assez bas, encombré de grosses pierres que l'on me dit tombées de la voûte, ce que je ne crois pas, car la voûte n'en offrait aucune trace.

Plus nous avancions, plus le passage se rétrécissait; bientôt il ne fut plus suffisant de courber le dos, il fallut nous traîner sur les genoux, puis sur le ventre. Une forte odeur de fumée, de momies, de chauves-souris me suffoquait. Je fus content d'arriver à une partie de la caverne un peu plus élevée que les autres et où je reprenais haleine, couché par terre, lorsqu'un de nos guides me fit remarquer à mes côtés, non pas un squelette ni une momie, mais un *mort* qui me rappela aussitôt un récit que j'avais lu le matin même dans un livre anglais. Le voici :

« En 1813, un M. Legh, accompagné d'un autre Anglais et d'un Américain, vint visiter cette caverne, fort peu connue alors. Les voyageurs avaient pour guides trois Arabes, munis de torches, qui perdirent leur chemin dans ce dédale de passages obscurs (1). En cherchant à le retrouver, l'Arabe qui marchait le premier tomba tout à coup, son flambeau s'éteignit. M. Legh prétend qu'il le toucha : il était mort. Un second Arabe, en venant à son secours, eut le même sort; le troisième aussi se laissa tomber auprès de ses compagnons. Les voyageurs, épouvantés, se hâtèrent de retourner sur leurs

(1) La grotte de Samoun a été visitée en 1836 par un voyageur, M. Duplan, membre de la Société orientale, qui, afin d'échapper au danger de se perdre dans les nombreuses ramifications de cette grotte, a fait graver sur la paroi, de distance en distance, et dans tous les passages difficiles, des flèches dont la pointe est tournée vers l'entrée. Voici un extrait des notes qu'il a gardées sur cette excursion :

« J'ai ouvert à coups de hache une cinquantaine de momies à l'endroit des aines pour y trouver des scarabées; j'ai brisé deux cents mains pour y chercher des anneaux; j'ai cherché sous les aisselles, où on plaçait aussi des scarabées, et je n'ai rien pu trouver. Que cette exploration ne soit pas taxée de vandalisme : c'est enlever quelques grains de sable au rivage de la mer.

« Les momies sont posées horizontalement par couches superposées et remplissant les moindres interstices; elles sont enveloppées d'une toile grossière adhérente par la résine; ce qui, avec l'absence des ornements, me fait supposer qu'elles appartenaient à la classe pauvre, peut-être *aux esclaves*.

« Cependant quelques-unes ont les ongles des pieds et des mains dorés, ainsi que le contour des yeux. Les toiles portent des caractères écrits, mais l'encre employée était

pas, malgré les cris de l'Arabe survivant, qui les suppliait de l'attendre, de ne pas le laisser dans l'obscurité. Pendant longtemps l'écho de ces souterrains leur répétait les malédictions du malheureux délaissé, et le cri de lâches (*caffier*) frappa leurs oreilles; mais saisis d'une terreur panique, ils n'en couraient que plus vite, et après beaucoup de temps, de fatigues et presque par miracle, ils retrouvèrent l'issue avec la seule torche qui fut restée allumée. Ils dirent à quelques arabes qui gardaient leurs ânes à l'entrée de la caverne, que leurs guides allaient bientôt revenir avec des momies qu'ils les avaient chargés d'apporter, et cela, dit M. Legh lui-même, dans la crainte qu'on ne les accusât de leur meurtre; puis regagnant aussitôt leur barque, ils mirent à la voile. »

Depuis lors, j'ai appris que deux cadavres d'Arabes avaient été trouvés dans le voisinage de celui dont j'ai parlé. On peut donc supposer que les trois malheureux dont parle M. Legh ont été asphyxiés dans cet endroit même par un courant d'air méphytique, qui paraît ne plus exister aujourd'hui.

Le cadavre que j'avais sous les yeux était celui du malheureux Arabe si lâchement abandonné. Il était assis; un de ses bras appuyé contre terre soutenait son corps; l'autre était étendu horizontalement, et semblait encore maudire ceux qui l'avaient perdu; la mâchoire, fortement ouverte, paraissait pousser des cris de rage et de désespoir. La peau s'était parfaitement conservée dans cette atmosphère imprégnée de résine et de baume, le corps paraissait seulement d'une extrême maigreur. La position de ce cadavre me rappela la statue de ce Grec qui expire en annonçant à ses concitoyens la victoire de Marathon.

Ce spectacle avait produit sur moi une impression plus que pénible; et lorsqu'il fallut nous traîner de nouveau sur le ventre, à travers d'étroits couloirs où nos mains s'enfonçaient dans de gras débris de momies réduites en cendres par l'incendie, j'aurais voulu revenir sur mes pas, mais une fausse honte, ou plutôt la curiosité, me retint. Cependant je suffoquais, lorsqu'une chauve-souris vint s'engager sous moi, et ne trouvant pas d'issue me battit le visage de ses ailes crochues; je poussai un cri de détresse, d'une telle intensité, que j'en ris moi-même l'instant d'après; ce rire détruisit l'effroi nerveux sous lequel la vue du cadavre et des objets qui m'entouraient m'avait retenu depuis quelques moments.

Nous avançâmes bravement et parvînmes dans la partie de la caverne que l'incendie n'avait pas atteinte. Là nous vîmes des milliers de momies, sur-

---

faite avec un corrosif violent qui a brûlé le tissu; les caractères se trouvent maintenant découpés à jour.

« En cherchant les scarabées, j'ai constaté que, généralement, le membre viril des hommes avait été coupé après la mort, et placé au cou des femmes...

« Les hommes ont les cheveux courts, quelquefois crépus, fins, et d'un noir rougeâtre; les femmes ont les cheveux très-longs, adhérents au corps, et devenus très-cassants à cause de la résine dont ils sont imprégnés. »

tout des momies de crocodiles ; il y en avait dans toutes les anfractuosités du roc, même au-dessus de nos têtes ; il est impossible de dire à quelle profondeur elles s'étendaient sous nos pieds, nous marchions sur leur masse compacte.

Je restai pendant près d'une heure dans un passage assez élevé pour me permettre d'être assis, cherchant et faisant chercher ce qui me paraissait le plus digne d'être emporté ; c'est là que j'ai trouvé l'objet dont j'ai fait don à la *Société orientale.*— Outre les momies humaines, je ne vis de momies d'animal que celles du crocodile ; quelques-uns de ces amphibies avaient plus de 20 pieds de longueur ; d'autres, plus petits, étaient enveloppés dans le même linceul avec une foule de petits crocodiles qui n'avaient souvent que 12 à 15 pouces de longueur, et qui formaient de petits ballots soigneusement entourés de linge et de cordes de palmiers.

Je vis aussi un grand nombre de têtes de crocodiles dont la mâchoire, renversée sur son axe, avait la forme d'une lozange ; une de ces lozanges avait près de 5 mètres de longueur.

Dans les parties les plus accessibles, ces ballots étaient, pour la plupart, ouverts, et leur contenu, dispersé par les voyageurs qui m'avaient précédé, rendait plus difficile de nouvelles fouilles. Pour trouver des sujets bien conservés, il fallait écarter ces débris ; je me mis aussi à l'œuvre, et enfonçant mes bras jusqu'aux coudes, je tirai à moi un objet qui résistait ; il se rompit et il me resta à la main un pied humain, doré en partie, et qui avait probablement appartenu à une femme. Je le gardai en souvenir de la grotte de Samoun ; mais, me sentant comme le remords d'avoir commis un sacrilége, je me contentai de laisser faire les autres.

Pendant que mes Arabes travaillaient avec ardeur pour gagner la légère récompense promise à celui qui ferait une découverte heureuse, je ne pus m'empêcher de songer que les plus barbares des sauvages de l'Amérique ne consentiraient jamais à bouleverser ainsi les ossements des morts pour quelques *paras.* Leur race est plus noble, elle a plus de dignité humaine que la race de ces Arabes.

Enfin je donnai le signal du départ, et quelque intéressante qu'eût été l'exploration, je ne fus pas fâché, je l'avoue, de me retrouver en plein air. Une seule étincelle, tombée sur ces matières inflammables, parfaitement sèches et enduites de résine, nous eût fermé le passage et condamnés à la mort la plus horrible. Aussi, peu de voyageurs vont-ils visiter ces souterrains, qui ont, dit-on, plusieurs lieues de longueur.

La plupart des passages sont bouchés par des momies ; la flamme de nos bougies brûlait sans aucun vacillement, preuve certaine qu'il n'existait d'autre ouverture libre que celle par laquelle nous étions entrés. Il est évident néanmoins que les anciens Égyptiens avaient une entrée autre que celle-ci ; car il serait impossible d'y introduire des crocodiles de 20 à 30 pieds de longueur ; ils considéraient peut-être la partie que nous avons visitée comme le fond de la grotte où ils entassaient les momies jusqu'au comble, en reculant toujours vers l'entrée principale, qui formait sans doute un temple, et que

l'on n'a pas encore découverte. Sans le feu, qui a passé par là, et sans l'affaissement des corps qui en est résulté, et qui a laissé un intervalle entre les momies et la voûte couverte de stalactites enfumés, il serait impossible d'y pénétrer.

Il est certain que la science pourrait faire encore une foule de découvertes intéressantes dans cette vaste grotte de Samoun, et il serait d'autant plus à désirer qu'elle fût bientôt explorée à fond, qu'un nouvel incendie peut, d'un moment à l'autre, consumer tout ce qu'elle renferme.

Il paraît hors de doute que ces catacombes étaient la dernière demeure des pauvres gens, peut-être aussi des simples soldats. Ceci n'ôterait rien à l'intérêt qu'elles peuvent offrir aux recherches des savants ; au contraire, assez d'hypogées et de tombeaux de rois ont été ouverts et commentés avec soin. Il serait curieux de constater que, chez les Égyptiens, l'homme des dernières classes était embaumé après sa mort, entouré avec soin de nombreux plis de toile de lin, porté à une grande distance avec un certain cérémonial et déposé avec une offrande dans de vastes voûtes creusées à grands frais, où ses restes pourront rivaliser de durée avec ceux des Pharaons. Quelle autre société, ancienne ou moderne, offre un fait semblable ?

JOLY DE LOTBINIÈRE.

POÉSIE ARABE.

PAROLES DE SID'ABD-EL-KADER EL MAZOUNY,

Sur la prise et l'occupation d'Alger par les Français.

(Traduction littérale en vers français.)

Commençons par louer le Seigneur dans sa gloire !
Ensuite, musulmans, écoutez cette histoire :
Demandez le pardon. — Résignez-vous, priez !
Priez sur Mohamed ! — vers Mohamed criez !
Priez sur Mohamed, flambeau de la foi vive,
Que le monde s'éteigne ou que le monde vive,
Aussi longtemps que Dieu nous comptera des jours,..
Qui, sur le grand prophète aura prié toujours,
Que le soleil s'élève ou que la nuit s'incline,
Aux jours saints el-khramiss, el-djemâh, el-etnine,
Celui-là trouvera, couché dans le tombeau,
Sa prière éclairant sa nuit comme un flambeau.
Les houris, les cheveux dénoués sur leurs tempes,
Devant lui porteront ses vœux comme des lampes.
Qui beaucoup a prié sera récompensé,
Car au grand fondateur il a beaucoup pensé ;

Le splendide Seigneur, Dieu de toute sagesse,
Lui fera grande part aux jours de sa largesse;
Sa balance levée, au jour des châtiments,
Ne trébuchera point sous le poids des tourments.
Le maître des humains aux coupables pardonne.
Ses trésors de pardon à main plaine il les donne.
C'est le maître de tous, le maître des esprits,
Le Seigneur des seigneurs, des anges, des houris;
Sur lui priez! — Versez, de vos bouches fécondes,
Des prières sur lui, vastes comme les mondes.
Mille, deux mille fois sur lui priez encor;
Vivez dans le mépris de la terre et de l'or;
Au Démon, le maudit, n'ouvrez point votre oreille,
Et jamais ne marchez où sa voix vous conseille.
A celui qui me croit le bonheur est donné;
Celui qui me dira : « Mensonge! » est un damné.

« Demandez le pardon. — Résignez-vous, priez!
« Priez sur Mohamed! — vers Mohamed criez! »

Les temps sont consommés! — Plus de repos, la guerre!
Le bonheur est aux morts, l'angoisse est aux vivants.
Le sage entend le sens de ma parole austère.
Sur les temps consommés, ô regrets décevants!

O frères, les jours font et défont les fortunes!
Le temps tourne et revient. — Sa course est toujours une.
O regrets sur Alger! Sur ses palais regrets!
Et sur ses forts si beaux, et sur ses minarets,
Où se chantaient les chants des divines paroles!
Regrets sur le Coran qu'on lisait aux écoles!
Regrets sur les lieux saints clos par les mécréants,
Et sur leurs marabouts, tous devenus errants.
Regrets sur la prière et sur les cent mosquées;
Sur leurs chaires de marbre aux piliers appliquées!
Regrets sur leurs muphtis! regrets sur leurs cadis,
Savants par qui l'Islam a triomphé jadis,
Et qui sont maintenant, chargés de leur pensée,
D'amertume abreuvés et la tête baissée!
Les uns en patience ont reçu leurs douleurs,
Et les autres se sont dispersés. — O malheurs!
Les croyants sont partis, et déserte est leur ville;
De tribus en tribus ils cherchent un asile.
Regrets sur la cité, dont l'éclat radieux
Du marbre et du porphyre éblouissait les yeux!
O regrets sur Alger et sur ses maisons blanches,
Où les Roumis se sont rués par avalanches!
Ils ont tout dégradé! tout changé, ces impurs!
Ils ont, la pioche aux mains, battu, fouillé les murs
Du palais où la nuit veillaient les janissaires;

Son marbre, ils l'ont volé, brisé ses bancs de pierres;
Et ses barreaux de fer, aux fenêtres croisés,
Ces ennemis de Dieu les ont volés, brisés!
Tes bazars, que sont-ils devenus, pauvre ville?
Des décombres d'abord, puis une place vile!
Car avec les maudits l'iniquité passa!
El Kaysariah, ils l'appellent *Plaça*.
Plaça! lorsque jadis siégeaient dans son enceinte
Relieurs et vendeurs de l'Écriture sainte!
Notre belle mosquée, orgueil des musulmans,
Ils ont rasé ses murs jusques aux fondements!
Dans nos temples, le monde a vu de ses paupières
Leurs chevaux attachés, du pied battre les pierres!
Les maudits en riaient, et leurs juifs avec eux;
Tandis que les croyants pleuraient, les malheureux!
Courbez-vous sous ce deuil, sectateurs du prophète;
Cela, Dieu l'a voulu! sa volonté soit faite!

Ce port, comme il était embelli de vaisseaux,
Et couronné de forts, et partout ceint d'arceaux!
O regrets! où sont-ils tous ces fiers capitaines,
Et ces drapeaux de soie aux flottantes antennes?
Ces corsaires hardis, salués de hourras
Quand ils rentraient chargés de cafés et de draps?
Devant qui les chrétiens n'étaient plus que des femmes?
Ceux qui l'ont vu, ce port, gémissent dans leurs âmes.
Comme une pince en fer pour arracher les dents,
Il portait la stupeur aux cœurs des plus ardents.

Oh! que pendant longtemps, Babadja, ton armée
Vit ses drapeaux vainqueurs flotter dans la fumée!
Tu vendais à prix d'or la paix aux mécréants;
Encor te donnaient-ils leurs enfants pour garants.

Mais Dieu l'ayant voulu, la chose ainsi fut faite!
Les hommes ont livré la ville du prophète;
Le sacrilége avait préparé ce malheur:
Le vin et la débauche y vivaient en honneur.
Le Créateur, partout, a l'œil et la pensée;
Les lieux prostitués ont une heure fixée.
O regrets sur Alger et sur ses habitants!
Sur ses drapeaux souillés, si haut jadis flottants!
Regrets sur ses palais, sur son sultan lui-même!
Sur les lieux où régnait sa parole suprême!
Ses gardes, où sont-ils? et ses karbadjias,
Son divan, son armée et ses noubadjias?
Ses beys et ses kadis pouvaient-ils lui survivre?
Quand la tête tomba, les pieds durent la suivre.
Ses chaouchs, sa fierté, ses soldats toujours prêts,
Ses Turcs au rude accent, où sont-ils? — O regrets!

AUSONE DE CHANCEL.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

SÉANCES. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 15 septembre. — La séance est ouverte à 8 heures sous la présidence de M. A. Hugo, et levée à 9 heures et demie. Après l'adoption du procès-verbal, a lieu la communication de la correspondance. M. le général baron Pelet, directeur du dépôt de la guerre, en remerciant la Société de sa nomination comme membre honoraire, lui fait hommage d'une grande *carte du bassin de la Méditerranée*, récemment publiée sous sa direction.

La lecture du mémoire de M. Rochet d'Héricourt sur les Ambarras du Choa (voir page 47) est suivie d'une discussion sur la constitution de la propriété en Abyssinie, à laquelle prennent part MM. Hamont, Aubert-Roche, Galinier, Morpurgo et Ismael Urbain.

Séance du 20 octobre. — Dans cette séance, ouverte à 8 heures et levée à 9 heures trois quarts, après l'adoption du procès-verbal, M. A. Hugo, président, fait part à la Société de la mort de M. Urioste de Lahéran, membre correspondant, décédé de la fièvre jaune à la Havane.

On remarque dans la correspondance une lettre de M. Enfantin, qui, en faisant hommage à la Société de son ouvrage sur la *Colonisation de l'Algérie*, se plaint de ce que, dans un rapport de MM. Hamont et Marey-Monge, on lui a prêté une opinion qu'il n'a point émise. (La lettre de M. Enfantin a été insérée page 164 du tome II de la *Revue de l'Orient*.)

M. Sainte-Croix-Pajot, chargé, par MM. les ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères, d'une mission dans l'Arabie méridionale, annonce son prochain départ, et demande des instructions scientifiques à la Société. M. le secrétaire est chargé de lui adresser par écrit une série de questions à étudier.

M. Potonié annonce à la Société que M. Nathan-Don, propriétaire du beau *musée chinois* de Hyde-Park à Londres, est en ce moment à Paris, et qu'il se fera un plaisir de donner aux membres de la Société qui le désireraient des détails sur la Chine. M. Fortin, à cette occasion, rend compte avec éloges de ce curieux musée qu'il a visité il y a peu de temps, et qui renferme une foule d'objets intéressants sur la vie privée et les mœurs des Chinois.

M. Hamont lit ensuite un *mémoire sur l'agriculture de l'Égypte*.

Séance du 3 novembre. — La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. A. Hugo, et levée à 10 heures et demie.

Après l'adoption du procès-verbal et la lecture de la correspondance, M. le président annonce le prochain départ de M. Eugène Fery, membre titulaire de la Société, qui se rend dans le Guatemala, chargé d'une mission par la Compagnie belge de colonisation. C'est dans le Guatemala que se trouvent les ruines de Mitla, de Coban et de Palenqué, villes antiques et dont l'origine est encore couverte de mystère. Les ruines de Quirigua, récemment découvertes, et parmi lesquelles sont des statues colossales qui paraissent se rattacher à la théogonie indienne et au culte de Vishnou, existent dans le district de Santo-Thomas, propriété de la Compagnie belge. M. Fery recevra de la Société orientale toutes les instructions qu'elle voudra bien lui donner, et la tiendra au courant des nouvelles découvertes qui auraient lieu.

M. Joly de Lotbinière fait hommage à la Société d'un objet trouvé par lui dans la grotte de Samoun, en Égypte. Cet objet, préparé dans le genre des momies, et dont on ne peut reconnaître la nature sans lui faire subir une préparation préalable, est fortement imprégné de natron. Sur l'invitation de M. le président, M. de Lotbinière donne quelques détails sur les circonstances qui lui en ont fait faire la découverte (voir page 280).

Une discussion s'engage sur le but que se proposaient les anciens Égyptiens, par la momification ou l'embaumement des hommes et des animaux. Était-ce une prescription religieuse ou une précaution hygiénique ?

Pendant cette discussion, à laquelle prennent part MM. Hamont, Lagasquie, Horeau, Fortin, Aubert-Roche, Moreau, Hugo, Morpurgo, Kerveguen, l'objet présenté par M. de Lotbinière est exposé à l'action de la vapeur.

On procède ensuite à son ouverture, et il en est extrait un fragment de peau de crocodile avec ses écailles, qu'un examen plus attentif fait reconnaître pour une armure défensive, dont aucune analogue n'existe dans les musées de l'Europe, même dans ceux de Paris et de Turin, qui renferment le plus grand nombre d'antiquités égyptiennes.

Cette armure est une espèce de cuirasse ou plutôt de corselet pouvant envelopper un corps de moyenne stature depuis le cou jusqu'aux hanches. Des échancrures sont destinées au passage des bras ; à ces échancrures étaient attachées de petites manches en cuir assez bien conservées, allant de l'épaule au coude, et des épaulières recouvertes d'écailles, propres à garantir le dessus des épaules. On voit à la partie inférieure de cette armure quelques lambeaux indiquant qu'une sorte de jaquette en cuir y a été attachée. La peau de crocodile, qui forme la cuirasse, est d'un seul morceau soigneusement ourlé à ses bords. On y remarque encore des boutonnières et des cordons d'attache. La partie destinée à préserver la poitrine est tirée du dos du crocodile, où sont les écailles dures, épaisses et à arêtes saillantes.

M. Joly de Lotbinière présente aussi à la Société une sorte de bouclier ou de plastron fait en peau de crocodile d'une excessive dureté et armée d'écailles à arêtes, qui semblent compléter cette cuirasse ; mais il déclare que ce bouclier n'a point été trouvé au même point de la grotte où a eu lieu la découverte de la cuirasse.

La Société remercie M. de Lotbinière, et nomme une commission pour examiner avec plus de détails ces débris singuliers sur l'antiquité desquels aucun doute ne peut s'élever, et qui, si l'on admettait l'opinion émise par M. Joly de Lotbinière (voir page 283), que l'entrée actuelle de la grotte de Samoun corresponde au fond de la grotte et à la partie qui a dû être remplie la première, seraient plus anciens que la majeure partie des objets recueillis dans nos musées, et appartenant à l'époque brillante de la civilisation égyptienne.

O. Mac Carthy.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS.

Membres honoraires :

M. Letronne, directeur des archives du royaume, membre de l'Institut (A. des I.)

Membres titulaires :

MM. Formiggini (B.-C.), enseigne de vaiss. au serv. d'Autriche, voyageur en Orient.
Leuret, médecin en chef de l'hospice de Bicêtre.
Poujade (Élisée), voyageur en Orient.

Membres correspondants :

MM. Monticny (de), voyageur en Orient.
Leleu (l'abbé), supérieur de la mission des Lazaristes, à Constantinople.
Moigno (le R. P.), orientaliste, corresp. de l'Observ. de Rome auprès de l'Ob. de Paris.
Béral de Sédaiges (Amand), lieut. de vaiss., voyag. dans les cinq parties du monde.
Kervecuen (Édouard de), *id.* *id.*
Lemoyne de Marcon (le comte), *id.* *id.*
Guillaumot (le lieut. colonel), directeur colonial à Santo-Thomas de Guatemala.
Benoni-Darondeau, ing. de marine, voyageur en Orient, à Saint-Germain-en-Laye

Paris. — Rignoux, Imprimeur de la Faculté de Médecine et de la Société orientale, rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE AMÉRICAINE

(*AMERICAN ORIENTAL SOCIETY*),

FONDÉE A BOSTON, AUX ÉTATS-UNIS.

Il appartient à la Société orientale de Paris, plus qu'à toute autre, de signaler ce qui, dans les choses relatives à l'Orient, peut faire prévoir un progrès, et mener au grand but qu'elle envisage, la réhabilitation de cette immense région, digne à tant d'égards de toute notre sollicitude, de toutes nos préoccupations. C'est pour remplir ce que nous appellerons volontiers un devoir, qu'il nous a paru opportun de rédiger ces quelques lignes sur une nouvelle société, qui, la première dans le monde occidental, fixe ses regards sur l'Orient pour en faire l'objet de ses études.

Son siége est à Boston, aux États-Unis, et elle a reçu une existence légale par un acte du sénat et du congrès, du 22 mars 1843.

Les deux premiers articles de la constitution (1) qu'elle s'est donnée diront nettement son nom et le but vers lequel elle tend.

«ARTICLE PREMIER.

«La Société portera le nom de Société orientale américaine (*Ame-«rican oriental Society*).

«ARTICLE SECOND.

«Son but est: 1° d'arriver, par l'étude, à la connaissance des langues «asiatiques, africaines, et polynésiennes; 2° de publier sur ces mêmes «langues des mémoires, des traductions, des vocabulaires, et d'autres «ouvrages; 3° de former une bibliothèque spéciale.»

L'histoire de la création de la Société orientale américaine est un peu celle de la Société orientale de Paris.

Dans le courant du mois d'août 1842, quelques personnes s'occupant de littérature orientale furent invitées à se réunir chez M. John Pickering, esq., à Boston, pour se consulter sur la possibilité, et aviser aux moyens de créer une société orientale américaine. Après

(1) Ce mot de *constitution* ne répond pas tout à fait à ce que nous appelons *règlement;* les sociétés américaines ont, en outre, un règlement (*code of by-laws*) d'après lequel se gouvernent les affaires intérieures de la Société, tandis que la constitution représente les principes qui président à la vie même de la Compagnie.

quelques heures d'entretien, il fut convenu que l'on tenterait un essai; un comité spécial fut chargé de rédiger une constitution, et la première assemblée fut fixée au septième jour de septembre.

La constitution fut, en effet, présentée dans cette séance, et, après discussion des articles, elle fut renvoyée au comité, afin qu'il y introduisît les amendements qu'avait amenés le cours des débats. La Société fut alors organisée par le choix de ses dignitaires, et on procéda à la nomination des membres.

Le 13 octobre une nouvelle séance fut tenue chez M. John Pickering; il y fut donné lecture de la constitution telle qu'elle avait été modifiée dans la séance précédente, et elle reçut la sanction de l'assemblée, ainsi qu'un règlement intérieur (*code of by-laws*) qui en forme le complément.

Quelques nouveaux membres furent élus dans cette séance, et le président fut invité à préparer un discours pour la première assemblée générale, qui devait se tenir en mai 1843.

Un acte d'incorporation (1) ayant été obtenu dans la dernière session des chambres législatives, la Société tint sa première séance légale, le 7 avril, chez son trésorier, M. J.-J. Dixwell; la constitution y fut de nouveau soumise à l'adoption, puis quelque peu amendée; et la Société, forte de l'autorisation qu'elle venait de recevoir, s'organisa une seconde fois, en procédant à une nouvelle élection de ses dignitaires.

Son président est M. John Pickering, de Boston (Massachusetts).

Ses vice-présidents :

MM. Wm. Jenks, de Boston;
Moses Stuart, d'Andover;
Edward Robinson (2), de New-York.

Son secrétaire chargé de la correspondance est M. Wm. Greenough, de Boston;

Son secrétaire archiviste, M. Francis Gardner, de Boston, qui est en même temps bibliothécaire

---

(1) Cet acte correspond à l'autorisation donnée chez nous par le ministère de l'intérieur, ou bien plutôt à l'ordonnance royale qui règlemente les *sociétés royales*, telles que la Société royale des antiquaires, la Société royale d'agriculture, etc.; seulement l'acte d'incorporation ne restreint pas le nombre des membres à un chiffre aussi limité que le fait chez nous l'ordonnance royale.

(2) L'un des deux auteurs, et le principal des *Biblical rechearches*, des recherches bibliques faites en Palestine, au mont Sinaï, dans l'Arabie Pétrée, etc., ouvrage qui a répandu de grandes lumières sur la géographie comparée et actuelle de ces régions.

Les cinq directeurs (1) sont:

MM. Rufus Anderson, de Boston;
Barnas Sears, de Newton;
C. C. Felton, de Cambridge;
Sidney Willard, de Cambridge.
Bela B. Edwards, d'Andover.

La Société orientale américaine, bien qu'arborant le même drapeau que la Société orientale de Paris, s'est cependant tracé, ainsi qu'on a du le voir, un cadre bien plus restreint. Elle ne s'est pas proposé, comme l'a fait celle-ci, l'étude du présent pour arriver à l'amélioration de l'avenir; elle ne cherche pas à sonder les plaies de cette société aux faces multiples pour les cicatriser; elle s'impose comme devoir d'arriver à la connaissance des langues orientales, et des indices nombreux, trop visibles dans la remarquable introduction (2) qui ouvre la première de ses publications, montrent qu'elle veut aussi se préoccuper du passé, autant sous le rapport de l'histoire et des antiquités que de la linguistique. En cela, elle se rapproche plus de notre savante Société asiatique, dont la Société orientale de Paris est, par le fait même, le complément. Mais la Société orientale américaine n'a pas ce complément, qui, ainsi que toute chose d'aujourd'hui, est animé de cette vitalité active, entreprenante, hardie, et par-desssus tout utile, parce qu'il est sous l'impulsion des idées les plus larges, les plus généreuses, les plus grandioses. C'est un vide que nous signalons à notre sœur de l'Occident, et que nous l'invitons à remplir au plus vite, parce qu'elle se trouvera sans cela frappée de cette langueur, de cette apathie, trop visibles dans la plupart des sociétés européennes organisées encore maintenant comme elles l'eussent été il y a un siècle, tandis que tout a changé autour d'elles. Qu'elles ne cherchent pas ailleurs la cause de l'atonie extraordinaire qui les frappe au cœur. Pendant que la science s'est mise au niveau des besoins du temps, pendant qu'elle se mêle à tout, qu'elle marche d'un pas précipité vers son but final, qu'elle active ce tourbillon dans lequel nous sommes incessamment entraînés, ces sociétés restent plongées dans une contemplation, une béatitude qui, malheureusement, ne sont plus de ce monde, où les minutes sont devenues des années, les heures des siècles, car l'homme a soif de la vie et des nouvelles créations de son intelligence sans cesse surexcitée (3).

(1) Les directeurs répondent à peu près à ce que nous nommons les censeurs.

(2) Nous espérons pouvoir donner incessamment une traduction de ce travail intéressant.

(3) Envisagés de ce point de vue, qui nous semble vrai, tous les réglements des

Cela est si vrai, que les sociétés, gênées dans leur action par des règles qui ont vieilli, sont obligées à tout moment de les fouler aux pieds, de les modifier, ou de les tourner par des interprétations forcées; en même temps qu'elles outrepassent le cercle étroit dans lequel elles voulaient restreindre l'idée, qui n'a pas de limites.

La Société orientale de Boston, dont la constitution est simple et sage, nous en offre un exemple. Elle se voue seulement à l'étude des langues, et voilà que, pour entrer dans le cercle de l'action utile, elle se préoccupe des travaux, de la marche, des tendances des missionnaires protestants actuellement dispersés sur le continent asiatique; elle a fait à peine quelques pas, que la voilà bien loin du but qu'elle se propose. On répondra, je le sais, qu'il est indispensable d'explorer le présent pour se lancer dans l'interprétation de l'avenir; mais je demanderai aussi de quelle utilité directe sera le prosélytisme de la Bible pour la critique des inscriptions hymiaritiques, cunéiformes, ou autres? D'aucune, évidemment; seulement la Société, s'apercevant du peu de portée, réellement utile au point de vue positif, des études qu'elle tente d'aborder, a voulu entrer dans une voie qui lui donnât de l'influence, de l'activité, de la vie. Reste à savoir si vis-à-vis de l'Orient il faut procéder à la régénération par le mysticisme ou par l'impulsion des choses matérielles.

Il m'a, du reste, suffi de signaler ce que j'appellerai la force vive de la Société orientale américaine pour que l'on se soit bien vite aperçu que cette société va se trouver engagée dans une ligne de conduite directement contraire à celle qui dirige la Société orientale de Paris, dans quelques-unes de ses manifestations. Celle-ci, par la position morale de la France, a dû s'intéresser vivement au maintien et à la défense des intérêts catholiques en Orient; la Société de Boston, par suite des croyances qui rattachent les États-Unis à l'Angleterre, sera obligée de seconder les efforts des missionnaires protestants en Asie.

Jusqu'à présent, le beau côté de cette lutte, si on peut l'appeler ainsi, a été pour nous, et nous souhaitons vivement, dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation, qu'il en soit ainsi.

Mais cet antagonisme, né de la force même des choses, loin de tenir les deux sociétés éloignées, profitera, au contraire, nous en sommes sûrs, au but vers lequel elles marchent toutes deux; elles se-

sociétés scientifiques sont à refaire, mais non à rectifier; il faut dépouiller le vieil homme tout entier, le retremper aux sources de la vie nouvelle.

ront unies, parce qu'elles poursuivent toutes deux la même recherche, l'agrandissement de l'intelligence humaine; parce qu'elles désirent ardemment le bonheur de l'homme, qui doit faire la grande préoccupation de tout ce qu'il y a de nobles cœurs sur la terre.

O. MAC CARTHY.

La Société orientale de Paris, s'asociant complétement aux idées émises par son secrétaire, a décidé spontanément qu'il serait ouvert des communications directes avec la Société orientale américaine, et le bureau a aussitôt présenté, comme *membres correspondants*, le président, les trois vice-présidents, et les deux secrétaires de la Société orientale américaine.

A. HUGO.

INDE TRANSGANGÉTIQUE.

EMPIRE D'ANNAM.

LA CAPITALE DE LA COCHINCHINE ET SES PRISONS (1).

Le Spectateur de Madras publiait, le 21 mai dernier, l'article suivant extrait d'un journal de Singapour :

«Dans le cours de cette semaine, dit le *Free Press*, la corvette française *l'Héroïne*, commandée par M. Lévêque, est arrivée dans ce port, venant de Cochinchine, ayant à bord cinq missionnaires français appartenant à la société des Missions étrangères de Paris, qui a ici une succursale, où ces dignes ecclésiastiques ont trouvé l'accueil le plus hospitalier. Tous les cinq étaient en Cochinchine, prisonniers, chargés de fers, et en butte aux plus cruels traitements, quand *l'Héroïne*, au retour de sa croisière en Chine, jeta l'ancre dans la baie de Turon, pour exiger leur élargissement.

«Les deux premiers, MM. Berneux et Galy, avaient été arrêtés le 11 avril 1841, dans un village appelé Phuc-Lac, de la province de Ninh-Binh, distant de près de 480 milles de Hué, capitale de l'empire cochinchinois. Après avoir été chargés de coups de la manière la plus brutale, ils avaient été renfermés dans une cage étroite, et transportés à la capitale, où il leur fallut vingt jours pour arriver. Là, à plus de trente fois différentes, on les

(1) Cette description de la capitale et des prisons de la Cochinchine est tirée des lettres d'un vénérable prêtre de la société des Missions étrangères, naguère captif à Hué, et aujourd'hui directeur du collége chinois de Poulo-Pinang.

fit comparaître devant les mandarins, et on les frappa de verges avec tant d'inhumanité, qu'à chaque coup le fouet faisait jaillir le sang, et quelquefois même emportait des lambeaux de leur chair. On les menaçait, en outre, de les torturer avec des tenailles qu'on faisait rougir au feu sous leurs yeux, et ce supplice leur aurait été infligé, sans l'absence du juge qui préside à ce châtiment. Les mandarins employaient tous les moyens pour forcer ces malheureux prêtres à renoncer à la religion dont ils se proclamaient les ministres, et à fouler aux pieds l'emblème sacré de leur foi, ce à quoi les missionnaires se refusaient énergiquement, baisant dévotement le crucifix qui leur était présenté. On leur proposa ensuite de se marier (leur promettant qu'à cette condition le roi de Cochinchine leur pardonnerait d'être venus dans son royaume sans permission), offre que les pieux missionnaires rejetèrent avec horreur. Ils furent enfin condamnés à mort ; la sentence portait qu'ils seraient décapités dans les premiers jours d'octobre 1841, et que leurs têtes, fichées au bout d'une pique, seraient exposées durant trois jours dans le marché public. Les juges pressaient leur supplice, mais le roi répondit à leurs représentations : « Ils mourront quand je l'ordonnerai. » En Cochinchine, aucune sentence de mort ne peut recevoir son effet sans la sanction du roi, et dans cette circonstance les malheureux condamnés présumèrent que les opérations des forces britanniques en Chine n'étaient pas étrangères au délai qui leur était accordé.

«M. Charrier, le troisième, fut pris le 5 octobre 1841, et, comme ses frères, mis dans une cage, où on le garda dix-neuf jours. Il fut publiquement fouetté, en présence du préfet de la province, et ayant au cou une lourde *cangue* du poids de 40 livres, plus une chaîne de 20 livres ; dans cet état il fut transféré à la capitale, où il arriva le 26 novembre 1841. Pressé d'apostasier, il fut plusieurs fois battu de verges, et, sur son refus et ses réponses courageuses aux mandarins, on le condamna, vers la fin de janvier 1842, à perdre la tête. Le roi s'interposa, sachant qu'à cette époque se trouvaient sur les côtes de Chine des bâtiments de guerre français.

«Les deux derniers, MM. Miche et Duclos, ne furent saisis que le 16 février 1842, lorsqu'ils se rendaient dans le royaume de Feu, à six jours de marche des frontières de la Cochinchine. Ils subirent le même traitement que les autres, et la *cangue* autour du cou, les mains liées derrière le dos, furent conduits dans la capitale, après avoir été fouettés quatre fois par la main du bourreau. Aux mêmes sommations d'apostasier qui avaient été faites à leurs confrères, ils répondirent par les mêmes refus, et furent conséquemment condamnés à mort; mais le roi, par les motifs exposés plus haut, retarda l'exécution de leur sentence.

«La relation que donnent ces missionnaires français des interrogatoires qu'ils subirent et des supplices qui leur furent infligés contient une foule de détails aussi curieux qu'intéressants. Ils étaient enfermés dans des cellules humides, de niveau avec le sol, et confondus pêle-mêle avec d'autres prisonniers rongés de vermine. Leur ration était de 20 *forringer* de riz par mois ; point de bois pour le cuire, point de vanne pour le débarrasser de la

poussière, en sorte qu'ils seraient morts de faim sans les secours que leur fournissaient en cachette quelques indigènes convertis, qui corrompaient le soldat de garde pour leur faire passer des provisions. Pendant neuf mois, ils gardèrent les mêmes vêtements, sans qu'il leur fût même permis de les laver; et un jour que M. Miche reprochait au mandarin de lui avoir refusé pendant cinq mois la faible ration de riz et la petite pièce de monnaie qu'il est d'usage de donner aux prisonniers, ce dernier eut la brutalité de lui répondre: « Si tu n'as ni riz ni argent, mange de la terre. » Car il est à remarquer que MM. Miche et Duclos avaient été dépouillés de tout l'argent qu'ils avaient sur eux au moment de leur arrestation.

«La captivité de MM. Berneux et Galy dura vingt-trois mois, celle de M. Charrier dix-sept, et celle de MM. Miche et Duclos treize mois, et, pendant tout ce temps, ils portèrent une lourde chaîne qui, passant autour de leur cou, descendait jusqu'à leur ceinture, où elle se divisait en deux branches qui allaient se rattacher à leurs pieds. Après le supplice cruel du fouet, heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, ils gardaient une contenance calme, et leur joie fut à son comble en apprenant qu'ils étaient condamnés à mourir; ils signifiaient chaque jour aux mandarins qu'ils étaient sans crainte et sans péché, et que l'heure la plus heureuse de leur vie serait celle où ils seraient appelés à répande leur sang pour la gloire de leur sainte religion. Ce courage et cette résignation étonnaient leurs juges et ceux qui en étaient témoins. « Pourquoi ne « vous plaignez-vous pas, pourquoi ne pleurez-vous pas quand on vous « bat? » demandaient-ils aux missionnaires, et ils se disaient les uns aux autres que ces étrangers devaient posséder quelque charme pour être ainsi insensibles à la douleur. Maintes fois, les missionnaires entendirent les soldats qui les conduisaient à la maison des mandarins, où ils étaient battus et insultés, dire entre eux: « Nos mandarins ont plus peur que ces Pères. »

«Bien que le brave et digne commandant de *l'Héroïne* n'eût point d'ordres pour exiger l'élargissement des missionnaires, il prit sur lui la responsabilité de demander leur délivrance au nom de son gouvernement, et de la nation française, sur leur qualité de compatriotes, dont il avait entendu les cris du fond de leur prison. Il écrivit de Turon au premier mandarin de la province, et en reçut, courrier par courrier, la réponse qu'il n'y avait aucun Français en Cochinchine. Le commandant de la corvette expédia alors une autre lettre, dans laquelle il citait le nom de chacun des missionnaires, et la date de leur arrestation, ajoutant que si on ne satisfaisait pas à ses demandes, il s'avancerait sur la capitale, où il parlerait plus haut et plus ferme. Cette menace produisit son effet; le gouvernement cochinchinois se départit de son système évasif, et, après quelques explications, consentit à mettre les missionnaires en liberté. Le 12 mars 1843, leurs fers tombèrent, et le 17, ils furent conduits à bord de la corvette, où le commandant les accueillit de manière à leur faire oublier leurs souffrances passées. «Vous êtes à moi, leur dit-il, vous m'appartenez. «— Oui, monsieur le commandant, nous sommes à votre disposition, et

« nous n'agirons que d'après vos ordres, » répondirent les missionnaires.

« La corvette était prête à mettre à la voile, quand vint une lettre du très-révérend évêque, vicaire apostolique de la Cochinchine, qui priait le commandant de lui rendre ses missionnaires, et de les débarquer à Suche, sur la côte sud, où une embarcation viendrait les prendre pour les reconduire à leur mission. M. Lévêque fut étonné de cette demande, mais n'y voulut pas répondre, bien que les missionnaires joignissent leurs supplications à celles de leur chef spirituel. A leur arrivée à Singapour, ils conjurèrent de nouveau le commandant de les laisser obéir aux lois de leur conscience, appuyés d'autre part par leurs frères de cette ville, mais M. Lévêque leur signifia qu'il n'écouterait jamais une pareille proposition, ayant pris sous sa responsabilité de les réclamer du roi de la Cochinchine au nom du gouvernement français, auquel il entendait les remettre; cependant, vaincu par leurs instances, il consentit à laisser à Singapour MM. Miche et Duclos, le premier destiné par ses supérieurs à diriger le collége chinois de Poulo-Pinang; le second ne pouvant supporter les voyages par mer. MM. Berneux, Charrier, et Galy doivent être ramenés en France par *l'Héroïne*. A bord de la corvette, les missionnaires mangeaient à la table de l'état-major, qui faisait tout son possible pour leur faire oublier les maux qu'ils avaient éprouvés en Cochinchine. MM. Berneux, Chartier, et Galy ont plus d'une fois exprimé leur espoir que nous les reverrions avant peu retourner à leur mission pour propager la foi chrétienne dans les contrées idolâtres. »

M. Berneux a obtenu de M. le gouverneur de l'Ile Bourbon la permission de retourner à Macao, pour se dévouer aux missions de la Chine. MM. Galy (du diocèse de Toulouse) et Charrier (du diocèse de Lyon) ont été ramenés en France par la corvette *la Fortune*. Ils sont arrivés à Paris le 3 novembre.

En attendant que nous fassions connaître, par des extraits de la correspondance de MM. Charrier et Berneux, l'abnégation, les souffrances et le courage des missionnaires catholiques, nous allons décrire, à l'aide des lettres de M. Miche, leur séjour dans les prisons de Hué.

De la prison *Trân-Phû*, 28 septembre 1842.

Hué, ville capitale du *Tong-King*, ne diffère des *thin*, ou chefs-lieux de province, que par son étendue et ses hautes murailles de briques. Dans les provinces, l'enceinte des villes fortifiées est très-resserrée, et les remparts sont en gazon; elles présentent toutes un carré parfait, dont les quatre angles sont autant de bastions de forme européenne. — A Hué, l'enceinte est d'une grandeur démesurée, ce qui fait précisément la faiblesse de cette place, beaucoup trop vaste pour avoir jamais le nombre de soldats nécessaire à sa défense. — Les murailles, d'ailleurs, sont si hautes, que cinq ou six coups de canon suffiraient pour les abattre, et entasseraient assez de décombres pour combler en partie les fossés qui leur servent de ceinture.

Le côté méridional de la ville est assez bien protégé par la nature. Un large fleuve en défend l'accès à une distance de 200 pas; mais, trop peu profond pour que les navires puissent remonter son cours, il ne permet qu'aux grandes barques d'arriver sans difficulté jusqu'à la ville. Les fossés creusés aux pieds des remparts sont d'une largeur excessive. Je pense que, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de janvier, ils ne manquent pas d'eau, bien qu'ils fussent complètement à sec au moment de notre passage. Les Annamites n'ont aucune idée des ponts-levis. De grands ponts en pierre, d'une structure massive et solide, conduisent à chaque porte, en sorte qu'en cas de siége la voie est toute frayée à l'ennemi pour atteindre les boulevards; et si les assiégés s'avisaient de faire crouler les arches pour arrêter les assaillants, ceux-ci trouveraient dans les débris une digue toute faite pour les conduire aussi sûrement à leur fin que les ponts eux-mêmes.

Les portes de la ville sont bien bâties et paraissent fort solides; elles sont pavées en marbre, et surmontées d'une tour carrée couronnée d'un petit pavillon. Dans le voisinage des portes, les remparts sont d'une assez grande épaisseur; partout ailleurs ils ne paraissent pas de nature à pouvoir tenir longtemps contre une batterie dirigée par des Européens. En somme, la capitale de la Cochinchine, vue du dehors, présente un assez bel aspect comme ville de guerre, mais dans un pays comme celui des Annamites, quand on pénètre dans l'intérieur, l'œil cherche en vain à se reposer sur quelque monument en harmonie avec les belles apparences qui l'ont d'abord frappé. Il est vrai que les rues sont droites, et en plusieurs endroits bordées de murailles en briques de 8 à 9 pieds de hauteur, indiquant un édifice public, un tribunal, une caserne, la demeure d'un mandarin, un magasin de riz, ou enfin le palais de quelque prince du sang; mais tout le reste n'est que masures et terrain inculte; en sorte que la première ville du royaume ressemble plus à un désert qu'à une capitale. De distance en distance, on rencontre de misérables cabanes bâties avec de la boue, et adossées contre les murs dont je viens de parler: ce sont, pour la plupart, des *nhà-quàn* (hôtelleries), des échoppes de soldats, ou de petits bazars, dont le plus richement assorti ne contient pas en marchandises *la valeur de trente sous*. Quelques feuilles de papier à cigare, des peignes, des allumettes odoriférantes, qu'on brûle devant la *tablette des ancêtres*, voilà les précieux objets dont les boutiques de Hué sont munies.

Aux herbes qui croissent dans les rues, et jusque sur le seuil des résidences princières, l'étranger devine sans peine que l'homme re-

doute de fixer ici sa demeure. Les honnêtes gens, les citoyens paisibles, les artisans un peu à l'aise, semblent avoir fait un pacte entre eux pour fuir cette sombre cité, et aller chercher dans les bourgades voisines une sécurité qu'il est impossible de se promettre à l'ombre du palais de leur roi. Quand on connait tant soit peu les allures du pouvoir suprême en Cochinchine, on conçoit aisément que les sujets se tiennent à distance du souverain...

Il est au sein de cette grande cité une vaste caserne décorée du nom de *Thành-Nôï* (ville intérieure); tout le monde en fuit l'abord. Là, vivait naguère ce Minh-Menh, dont le nom fait toujours frémir, et dont le seul souvenir répand encore la terreur. L'aîné de sa nombreuse progéniture, héritier de ses penchants féroces, l'est aussi de son palais et de sa puissance.

Cette *Thành-Nôï* ou ville intérieure est pour les citoyens du dedans ce que la ville extérieure est pour les ennemis du dehors : elle a ses forts et ses remparts garnis de bouches à feu...

Nul profane ne peut approcher de la résidence royale. Malheur aux soldats mêmes qui en défendent l'accès! malheur à l'ouvrier qui a donné des preuves de son talent, et qui est appelé au service du monarque pour exercer son industrie! Si son travail est agréé, les ateliers du palais deviennent sa prison, et le modique salaire qu'il reçoit lui fournit à peine de quoi sustenter ses jours; s'il sort de là, c'est ordinairement avec la chaine au cou, la cangue sur les épaules, et souvent aussi pour aller au gibet. Il y a peu de temps que nous sommes ici, et néanmoins il est déjà venu de cette Thành-Nôï plus de quinze prisonniers. Quelle avait été leur faute? Franchir par mégarde le seuil d'une porte prohibée, prononcer un mot qui se trouve être le nom d'un enfant royal, briser un vase, c'est plus qu'il n'en faut pour constituer un crime de lèse-majesté!...

En voilà assez pour donner une idée de la capitale du royaume annamite; on la connait au physique, un mot suffira pour la peindre au moral : c'est une vaste caverne de brigands et de voleurs. — De tous ceux qui l'habitent, nul n'a plus de droit à ce titre odieux que ceux qui planent au-dessus des autres par l'éminence de leurs foncions. Ici, il y a des individus, mais pas de société, excepté dans la dernière classe du peuple. Les grands sont forcés de s'isoler, par la crainte de porter ombrage au prince soupçonneux qui les observe. Les oncles du roi eux-mêmes se condamnent volontairement à vivre en ermites pour pouvoir vivre plus longtemps : c'est sagesse; car celui qui seul veut être ici *quelque chose* les épie sans cesse, et, la faux à la main, est toujours prêt à trancher toutes les têtes qui auraient

l'orgueil de vouloir *s'élever au-dessus de rien.* En vain se flatterait-on de trouver un appui dans les tribunaux; l'ombre d'un crime est toujours un crime réel quand il a quelque rapport au chef du gouvernement. Combien de fois n'ai-je pas entendu répéter ici : « Quiconque mange le riz du roi doit travailler pour le roi. » Ce qui veut dire, dans le langage servile de ces gens, que *toute iniquité est permise, quand elle est commandée par le prince.* Aussi n'a-t-on jamais vu des juges refuser au caprice ou à la haine du monarque une tête innocente, lorsqu'il s'est avisé de la leur demander.

Un mot maintenant de notre *Trân-Phû.*

Notre prison, comme tous les autres édifices publics, est un grand bâtiment couvert en tuiles et environné de quatre murs; vu du dehors, on le prendrait, en France, aussi bien que les maisons des grands dignitaires de l'État, pour une belle écurie. Il peut avoir 130 pieds de façade sur 40 de profondeur. Cet édifice est divisé en trois compartiments où président trois capitaines, avec chacun 50 soldats sous leurs ordres; ce qui porterait le nombre de tous les militaires de notre prison à 150 hommes, si notre garde était toujours au complet; mais il est rare qu'ils soient ici *tous* à la fois, excepté les premiers jours de la lune, parce qu'alors il faut faire acte de présence pour recevoir la solde. Hors cette époque, les deux tiers sont absents; les uns sont employés par le roi, et les autres vont revoir leurs familles.

Chaque capitainerie est subdivisée en deux parties inégales : l'une, étroite et obscure, est placée sur l'arrière; l'autre, plus spacieuse du double, plus propre, assez éclairée, et surtout mieux aérée, est située sur la façade. Celle-ci n'est destinée qu'aux soldats ou geôliers, ainsi qu'aux prisonniers de marque. La première est proprement ce que l'on doit appeler *la prison,* et renferme tous les instruments destinés à punir le crime et à éprouver la vertu persécutée : des chaînes, des liens et des *cangues* garnies de fer, voilà l'ameublement de ce sombre réduit.

Lorsqu'un prisonnier arrive, il est d'usage qu'il fasse aux chefs de capitainerie un présent, qui consiste en quelques ligatures, en betel, en arèque, avec un vase de vin. Malheur à l'infracteur de cette coutume! il subira toutes les rigueurs de la peine à laquelle il a été condamné, et, de plus, mille vexations particulières lui seront prodiguées jusqu'à ce qu'il assouvisse la cupidité de ses avides gardiens. Ce cadeau une fois fait suffit ordinairement pour soustraire le prisonnier à l'incommodité des ceps. Il paraît cependant qu'il y a une exception pour les chrétiens; quand il s'agit de leur distribuer des cangues ou des

chaines, ils ont toujours ce qu'il y a de plus long et de plus lourd, aussi appelle-t-on ici les grosses chaines des *chaînes de Datô* (1).

Tous les mois, les *cai* et les *bep* (2) d'office se relèvent; mais les pauvres prisonniers, en changeant de surveillants, ne font que changer d'oppresseurs. Ceux qui entrent en fonction ne manquent jamais de prétextes pour tourmenter les infortunés confiés à leur garde, et ne deviennent plus traitables que quand ils ont eu, eux aussi, leurs présents...

Sous le règne de Minh-Menh, les prêtres catholiques étaient détenus dans la prison obscure; maintenant nous sommes tous dans la prison de devant; MM. Charrier et Duclos sont dans la première capitainerie, M. Berneux est dans la deuxième, M. Galy est avec moi dans la troisième. Nos ennemis, nous considérant de plus près, ont vu sans doute que nous n'étions pas des *mangeurs d'hommes,* comme on le leur avait fait croire, et ont pris la résolution de nous traiter avec plus de douceur. Nous avons pour compagnie des mandarins de tous degrés, depuis le simple *cai* jusqu'au *tong-dôc*, espèce de lieutenant général.

Notre situation s'est considérablement améliorée depuis plusieurs mois : aux insultes et aux vexations des militaires ont succédé des égards et toute la liberté compatible avec notre état de prisonniers. Nous passons d'une capitainerie à l'autre quand nous le voulons. En recueillant nos souvenirs, nous sommes venus à bout de composer un *Office de la très-sainte Vierge,* et nous le récitons ostensiblement, soit au milieu de la cour, soit à nos places respectives; nous lisons et relisons l'*Évangile* et les *Épîtres de saint Paul;* nous écrivons sous les yeux mêmes de nos chefs, qui, loin de nous interdire cette licence, contemplent avec admiration les caractères que nous traçons, et élèvent bien haut notre science et notre habileté.

Quand le jour est prêt à s'éteindre et que la chaleur a perdu de son intensité, nous nous promenons tous cinq au milieu de la cour, aussi longtemps que l'incommodité de nos chaines nous le permet. Dès que la nuit est venue, nous rentrons chez M. Berneux, dont le quartier est le rendez-vous commun, ou bien nous restons ensemble jusqu'à neuf heures.

Lorsque le canon se fait entendre dans la *Thành-Nôï,* nous nous séparons pour entrer dans nos différentes capitaineries; néanmoins, s'il nous plait de prendre le frais plus longtemps, personne ne s'y

---

(1) C'est le nom que les Annamites donnent à Jésus-Christ et à ses disciples.

(2) Un *cai* est un sous-officier qui commande à 50 hommes; les *bep* sont des caporaux chargés de la dépense.

oppose. Quelquefois même il nous arrive de sortir dans la cour au milieu de la nuit sans nous attirer de réprimandes, pourvu que nous avertissions le soldat de garde...

Cet adoucissement apporté à notre sort serait très-significatif et d'un bon augure pour la mission, s'il partait des sommités du pouvoir; mais nous ne le devons qu'à nos geôliers. Cent fois ils ont entendu répéter que le roi ne voulait pas nous envoyer au supplice; de plus, ils savent que la mort ne nous fait pas peur, et de là ils concluent que nous sommes incapables de songer aux moyens de nous évader, chose qui nous serait cependant très-facile, si nous voulions fuir la palme du martyre...

La garde royale est aussi la nôtre; nous avons pour geôliers l'élite des guerriers annamites. Il est vrai que les moutons du roi partagent cette distinction avec nous, depuis que *Thieu-Tri* (le roi du Tong-King) a fait acheter un troupeau à Batavia. Trop humbles pour habiter un palais, les moutons furent, à leur arrivée, envoyés en prison; étrangers et innocents, pouvaient-ils espérer mieux! On construisit une bergerie dans un coin de notre vaste cour, aux frais de la noble milice, qui doit être assez dédommagée de ses dépenses par l'honneur de loger et de mener paître des moutons destinés à passer sous la dent royale! Tous les jours donc nos guerriers, déposant le sabre et la lance, s'arment de la houlette pour aller remplir tour à tour l'humble office de bergers. S'il périt par hasard quelque petit agnelet, la garde tout entière s'en émeut; il faut prouver par un procès-verbal en bonne et due forme que le défunt est mort de sa belle mort, sans quoi la caserne serait gravement suspectée d'avoir voulu couper les vivres à Sa Majesté!

D'après cela, on comprend sans peine que la loi annamite ne défende pas de cumuler les charges : voilà les mêmes hommes qui sont tout à la fois *gardes-voleurs, gardes du roi* et *gardes-moutons*. Cependant ce ne sont pas encore les plus importantes de leurs fonctions, celles dont ils sont le plus fiers; ils sont encore *bourreaux!* Oui, en Cochinchine, la noble profession des armes est avilie jusqu'à faire du soldat un exécuteur des hautes œuvres. Le même homme qui attache aujourd'hui un assassin à la potence ira demain, tout imprégné de ce sang impur, faire l'ornement du cortége royal; que dis-je? le cortége entier sera composé de bourreaux, puisque l'exercice le plus ordinaire, l'office quotidien de la garde princière, est de torturer les criminels!...

Depuis que nous sommes ici, nous n'avons pas encore aperçu un soldat *s'exercer au maniement des armes;* il en est qui ont plus de

vingt ans de service et qui n'ont pas encore vu un sabre dégainé, sauf le temps des exécutions.

Voici l'unique exercice auquel le soldat s'applique : le soir, un peu avant le coucher du soleil, on place au milieu de la cour, devant chaque capitainerie, un paillasson recouvert d'un lambeau de natte et représentant, autant que possible, une face humaine; puis les soldats s'avancent à tour de rôle avec un rotin à la main, écoutent attentivement les instructions de la plus *vieille moustache* de la caserne, et frappent ce fantôme avec lenteur, jusqu'à ce qu'il soit déchiré. Ceux dont les coups coïncident et creusent un sillon profond sont les braves; ils savent torturer! ils iront le lendemain au tribunal répéter sur la chair vive, et peut-être innocente, l'ignoble et horrible leçon qu'ils ont prise la veille. Quand un soldat connaît cette manœuvre, il en sait assez.

Vient-il un envoyé du *bô* (juge) demander un soldat à notre caserne (ce qui arrive tous les jours), ne sachant pas ce qu'on lui veut, notre brave s'arme aussitôt d'un rotin, se munit d'une corde, prend une mailloche et des piquets garnis de fer, qu'il suspend à son épaule, et part en cet équipage pour le tribunal. Il ne s'est pas trompé. Arrivé là, il plante ses piquets, lie les mains et les pieds de la victime qu'on lui livre, l'étend entre les deux pieux, et, au signal donné par le mandarin, il creuse en peu de coups un large sillon dans les chairs du patient, et lui arrache des cris de douleur, sans qu'aucune émotion paraisse sur ses traits! La sentence de mort est-elle prononcée contre le criminel? c'est le soldat qui fera tomber sa tête. L'accusé est-il condamné à être coupé par morceaux? c'est le soldat encore, le garde royal, le geôlier, le berger, qui déchiquetera ce corps palpitant, et, après l'horrible tâche, s'en reviendra gaiement à sa caserne, tout couvert de sang, sans même se douter qu'il a rempli un office ignoble...

Une armée de Cochinchinois n'est et ne peut être qu'une troupe d'esclaves; les Annamites ne voient rien, ne font rien de ce qui peut relever le moral de l'homme et ennoblir les sentiments; toujours *frappants* ou *frappés*, ils ne connaissent d'autres inspirations que celle du rotin; la crainte est le seul mobile qui les fasse agir, et ils ne se croient grands eux-mêmes que quand, armés de la verge, ils font trembler le faible devant eux. Le prisonnier est torturé par le simple soldat, qui, à son tour, est fustigé par le caporal pour la moindre peccadille; le caporal est bâtonné sur l'ordre du sergent, le sergent sur l'ordre du capitaine; celui-ci est roué par le colonel, le colonel est rançonné par le *bô*, et le *bô* doit ramper de son mieux pour ne pas encourir la colère du tyran de la *Thành-Nôï*, autre Jupiter

qui ne se montre aux grands comme aux petits que la foudre à la main.

La modération calculée des geôliers de la prison royale de Hué (*Trân-Phû*) ne tarda pas à se démentir; nous lisons ce qui suit dans une lettre du même missionnaire datée du 12 novembre 1842.

Depuis le 2 juin jusqu'au 22 octobre, il n'a pas été question de nous au *grand tribunal des supplices;* mais pendant cet intervalle nos persécuteurs ne nous avaient pas perdus de vue; ils manœuvraient dans l'ombre, et écrivaient lettres sur lettres à leurs collègues de *Phu-Yen* (1) pour opérer de nouvelles arrestations, et tâcher de donner une autre face à notre procès. Leurs désirs coupables n'ont pas été satisfaits. Alors ils ont fait venir à la capitale trois de nos néophytes compromis, afin de confronter leurs dépositions avec les nôtres, et ils ont vu avec douleur que nous étions d'accord. De ces trois chrétiens arrêtés avec nous, deux avaient eu le malheur d'apostasier au milieu des tourments; transférés à la capitale, leur premier soin a été de rétracter leur apostasie, et de confesser Jésus-Christ avec une généreuse intrépidité. Les mandarins, furieux de voir que ces deux hommes, qui avaient cédé en province, bravaient leur courroux au pied du trône, les ont vainement livrés à de nouvelles tortures...

Le 22 octobre, nous avons été conduits au tribunal et interrogés... — Après quelques questions sur la barque qui nous avait amenés et sur le lieu de notre débarquement, le principal juge a beaucoup insisté pour savoir quels motifs avaient eus les fidèles, auxquels nous demandions un asile, de se taire sur notre voyage, au lieu de nous signaler aux mandarins de *Phu-Yen.* — A cela, j'ai répondu qu'en qualité de chrétiens, ils savaient qu'il n'est pas permis de livrer des innocents; qu'ils n'ignoraient pas notre intention de traverser rapidement leur province pour nous rendre sur les terres du *roi de Feu*, où les étrangers ont un libre accès, et où notre religion n'a jamais été interdite; qu'ainsi leur dénonciation aurait été un crime, tandis que par leur silence ils n'avaient pas contrevenu aux lois du royaume...

Ensuite, on a produit notre carte géographique, véritable machine infernale, dont les Cochinchinois ne peuvent deviner les ressorts. Le président, espérant trouver dans cette innocente feuille de papier quelque grief contre nous, avait entrepris de nous faire lire la carte tout entière. Pour le contenter, et lui prouver que son ignorance le

(1) Province de la Cochinchine où les missionnaires avaient été arrêtés.

rendait trop soupçonneux, je lui ai décliné quelques noms de villes et de provinces; mais voyant qu'il persévérait dans sa première idée, je me suis éloigné de la carte, et à mesure que l'interprète désignait du doigt un nom de ville ou de village, en me demandant ce que ce nom voulait dire, je répondais, la face tournée d'un autre côté, par quelque mot français ou latin qu'il ne pouvait pas répéter.

Une chose surtout offusquait les mandarins, c'est la couleur jaune qui environne certaines contrées désignées sur ma carte. En vain leur disais-je que les couleurs dans une carte sont chose purement arbitraire, et que l'auteur aurait pu remplacer le jaune par le rouge, et *vice versa;* je suis convaincu qu'ils se sont mis dans l'esprit que nous avions désigné avec la couleur jaune les lieux qui recèlent des mines d'or, pour les livrer aux Européens.

La nuit approchant, un crucifix fut apporté, et un soldat le présenta à M. Duclos pour le fouler aux pieds. Ce cher confrère le prit et le baisa avec respect. Voyant que j'étendais le bras pour en faire autant, le soldat voulut remporter le Christ: mais je le saisis avec vigueur, et nous nous le disputâmes un instant; plus fort que lui, je le forçai de lâcher prise, et, lui ayant arraché des mains l'instrument auguste du salut, je baisai ce signe adorable, en disant aux juges: «Mandarins, «voilà comme je foule aux pieds la croix!»

Les juges, voyant qu'ils ne pouvaient rien gagner sur nous, ordonnèrent aux gardes de nous reconduire en prison; mais, avant de sortir, je demandai qu'il me fût permis de dire un mot, ce qui me fut accordé. «Vous nous avez pris notre argent, dis-je aux mandarins, vous avez «vendu tous nos effets; d'où vient donc que nul d'entre vous ne songe «à pourvoir à notre subsistance? Vous est-il permis de nous faire «mourir de faim avant que cette peine ait été prononcée contre nous? «Pour être justes, il faut ou nous rendre ce qui nous appartient, ou «suppléer aux ressources que vous nous avez ravies.» A ces paroles, le président fit cette inqualifiable réponse: «*Vous n'avez plus d'ar-«gent! eh bien, mangez de la terre!*» Et en effet, sans l'ingénieuse charité des chrétiens qui nous soulagent au péril de leur vie, il y a longtemps que nous devrions manger de la terre et mourir de faim.

La peine de mort fut prononcée contre les missionnaires, et immédiatement après la ratification du jugement par le roi, ils furent transférés de la prison royale à la grande prison commune, dont la description (extraite d'une lettre datée de décembre 1842) terminera cet article.

Le 7 décembre, nos geôliers ont reçu l'ordre de nous transférer à la grande prison. Déjà MM. Charrier, Galy et Berneux, nous y avaient

précédés, et nous nous estimions heureux d'aller les rejoindre; mais, à notre arrivée, nos confrères avaient quitté ce cachot pour aller en occuper un autre, de sorte qu'au lieu du plaisir d'embrasser nos trois amis, nous avons eu la douleur de trouver leurs places vides.

Qui n'a vu que les prisons d'Europe peut difficilement se faire une idée de celles du Tong-King; je vais donc décrire notre nouvelle résidence.

A l'extrémité de la ville de Hué, capitale du royaume, et tout près des remparts de l'ouest, on découvre, au milieu de marécages inhabités, une vaste enceinte de murailles hautes de 12 pieds et formant un carré de 50 toises; ces murailles, environnées de fossés remplis d'eau, sont munies d'une haie épaisse de bambous épineux qui en défendent l'accès : c'est là qu'est située la prison connue sous le nom de *Rhâmdâng,* vrai réceptacle de tous les vices et de tous les crimes, où l'on voit affluer chaque jour, avec les condamnés venus des divers points du royaume, tous les genres d'infortunes, la pauvreté, la faim, la soif, et la misère la plus digne de pitié : tel est le château fort que nous habitons, en attendant la consommation de notre sacrifice. Un petit pont de bambous jeté sur les fossés mène à la porte, dont on ne franchit ordinairement le seuil une seconde fois que dans un cercueil, ou sous la conduite du bourreau en allant à la potence.

Des rizières cultivées au profit du commandant de la prison couvrent la moitié de cet enclos, et le reste est occupé par quatre grands bâtiments, dont l'un sert de logement à nos gardiens, et les trois autres sont autant de maisons de réclusion. La première geôle est réservée aux grands mandarins; la deuxième, celle où nous résidons, renferme les dignitaires du second ordre et les personnes du peuple un peu comme il faut; quant à la troisième, elle est destinée aux gens du plus bas étage.

Ces bâtiments, sans murailles, sans parois, ne sont que de vastes hangars, formés d'une infinité de piliers qui supportent un toit couvert en tuiles. Chacune de ces demeures est divisée en deux compartiments, l'un supérieur et l'autre inférieur : la partie supérieure, élevée de 4 pieds au-dessus du sol, est une grande chambre noire, ou plutôt une véritable caisse doublée de madriers où la lumière ne pénètre jamais; car elle n'a d'autre ouverture que la porte, et celle-ci reste toujours fermée quand il y a des prisonniers dans ce ténébreux repaire. Durant le jour, tous les reclus habitent au rez-de-chaussée, sur la terre nue, sans autre abri que quelques lambeaux de nattes, qu'ils se procurent à leurs frais pour se protéger contre le vent. Chaque prisonnier a sa case particulière, en sorte qu'il

y a sous le même toit autant de ménages que d'individus, à peu d'exceptions près. — Lorsque la nuit est venue, à un signal donné, il faut monter à l'étage supérieur : quelques soldats y accompagnent les criminels, les mettent aux ceps, et enlèvent l'échelle dès qu'ils sont descendus.

Par une grâce particulière du capitaine, les détenus de la première et de la seconde catégorie ne changent pas de demeure. Quoique nous ne puissions pas nous tenir debout dans nos poulaillers, nous sommes incomparablement mieux que dans la fournaise qui est au-dessus de nos têtes...

Un Européen ne peut vivre ici dix-huit mois sans miracle; nous sommes environnés de marais, la terre que nous foulons suinte sans cesse; au temps des pluies, l'eau pénètre dans nos cabanes et s'élève jusqu'à la hauteur de nos lits; enfin, entassés les uns sur les autres, entourés de plus de cinquante feux, toujours dans la fumée, nous serons comme dans un four ardent au moment des grandes chaleurs.

Voici le régime auquel nous sommes soumis : trois fois le jour, nous allons passer la revue; les soldats nous rangent par lignes de cinq hommes, et nous comptent scrupuleusement, de peur qu'on ne s'évade sans qu'ils le sachent; car, dans ce cas, le capitaine et les sentinelles sont passibles de la même peine que le prisonnier fugitif : s'il était condamné à mort, ses gardiens meurent à sa place...

Ici, on doit commander même à la nécessité. Il est défendu à la nature d'opérer ses fonctions les plus impérieuses au delà de deux fois par jour, et le moment pour cela est fixé. Comme il n'y a pas de fosses d'aisance dans l'enceinte des murailles, les soldats conduisent, soir et matin, tous les prisonniers ensemble dans les marais du voisinage, et chacun rapporte en revenant sa provision d'eau. Il n'y a d'exception que pour les malades...

Pendant le jour, nous avons peu de surveillants; mais, les ténèbres venues, leur nombre s'élève quelquefois jusqu'à quatre-vingts ou cent. Quelques-uns se promènent dans l'intérieur à la lueur des flambeaux que nous entretenons à nos frais, et agitent de temps à autre une crécelle de bambou pour marquer les différentes heures de la nuit, et montrer qu'ils ne dorment point. Ceux qui couchent hors de l'enceinte des murailles sont bien plus nombreux; à chaque instant ils poussent de grands cris, et s'interpellent de loin pour témoigner de leur vigilance.

Dans les autres prisons, les détenus sont à leurs frais. Fussent-ils éloignés de cent lieues de leurs familles, il faut, à moins qu'ils ne soient étrangers, qu'un parent les suive pour les nourrir, ou qu'il

emportent avec eux de quoi se sustenter. Ici, au contraire, tous les reclus reçoivent une légère allocation du gouvernement. Celle des soldats captifs est d'environ vingt sous et trois écuelles de riz par mois; leurs parents fournissent le reste et les habillent : les autres prisonniers, quels qu'ils soient, ne reçoivent que vingt écuelles de riz et pas d'argent; encore ce riz est-il le rebut des magasins, au point que la plupart le vendent à perte pour s'en procurer de meilleure qualité... Outre le riz, il faut au prisonnier une marmite, et le roi n'en donne pas; il faut une natte et des habits, et le roi n'en donne pas. Que fera donc l'infortuné captif pour se procurer ces objets indispensables? Il vend d'avance une partie de sa ration, et meurt de faim deux ou trois jours après.

Je ne puis peindre le spectacle lamentable que présente la troisième prison, qui n'est séparée de la nôtre que par une allée de 10 pieds de largeur. La première fois que j'y pénétrai, je vis une troupe de criminels, chargés de lourdes chaînes, étendus sur une terre humide, sans vêtements, abandonnés comme des animaux tout prêts à rendre le dernier soupir. Les plus forts se tenaient à peine debout, et s'écriaient : « *Doi! doi!* J'ai faim! j'ai faim! » D'autres n'avaient plus la force d'exposer leurs misères; mais, fixant sur moi un œil presque éteint, ils m'en disaient plus par leur silence que s'ils eussent pu exprimer leur angoisse... Dans cette position, il ne leur reste d'autre ressource que de mendier, ou plutôt de mourir; car où iraient-ils mendier? ils ne peuvent sortir, et leurs compagnons d'infortune sont aussi leurs compagnons de souffrance, de misère et de désespoir. Dans le courant du mois dernier, il est mort près de 40 prisonniers dans ce réduit, et la mortalité continue...

Oh! que la bienfaisance païenne a les entrailles étroites! On trouvera encore quelques personnes compatissantes qui ne refuseront pas une poignée de riz au pauvre qui frappe à leurs portes; mais aller chercher le malheureux dans son réduit pour essuyer ses larmes et apaiser sa faim, c'est le privilége de la charité chrétienne; elle seule peut revendiquer cette gloire. Les petites grandeurs de ces contrées infidèles se croiraient humiliées si un homme chargé de chaînes paraissait en leur présence; elles se regarderaient comme déshonorées si une main décharnée s'approchait de la leur pour recevoir une obole. Lorsque j'étais à la prison de *Tràn-Phù,* un prisonnier cambogien, arrivé depuis peu, ne recevait pas de ration; les soldats, par pitié, lui permirent de curer leur marmite et de s'approprier l'aliment brulé qui reste collé au fond, à condition qu'il les aiderait à écosser le riz pendant la journée. A la fin, un officier prit la résolution de monter

au tribunal, et d'avertir les mandarins de l'état de détresse où se trouvait ce malheureux. Pour sa récompense, il fut menacé du rotin, parce qu'il avait soulagé la misère d'un *manant digne du dernier supplice*, et qu'il s'était intéressé à son sort!...

Quoique notre prison soit malsaine et fort incommode, je la préfère néanmoins à toutes celles que j'ai habitées jusqu'ici. Nos geôliers, n'ayant ordinairement affaire qu'à des misérables privés de toute ressource, n'essayent même pas de leur rien extorquer. Si notre gîte n'est qu'une cage à poules, nous y sommes à l'abri de toutes vexations. Nous avons l'avantage d'être réunis aux confesseurs de la foi qui nous ont précédés et à ceux qui nous ont suivis; nous prions en commun, nous mangeons ensemble, nous nous réjouissons en frères. Les chrétiens du dehors, ceux même des provinces voisines, viennent nous voir sans crainte, sinon sans danger...

Pour peu que nos gardiens soient clairvoyants, ils doivent bien s'apercevoir que nous recevons des secours du dehors; mais ils ferment les yeux. Tout ce qui nous environne annonce la misère la plus profonde; les chrétiens sont les seuls qui ne manquent de rien : bien nourris, bien vêtus, ils ont même de quoi faire de petites aumônes à leurs voisins les plus nécessiteux. A cette vue, les païens ne manquent pas de s'écrier : « Les chrétiens s'aiment et s'entr'aident; ils ne s'abandonnent pas dans leur malheur. » Mais que diraient-ils s'ils savaient que les secours qui nous arrivent ont traversé les mers? Que penseraient-ils si on leur apprenait que les néophytes, leurs compatriotes, ont des amis, des frères aux extrémités du monde, amis et frères qu'ils n'ont jamais connus, et qui ne laissent pas de les secourir dans les fers, et de leur envoyer, à cinq mille lieues de distance, le tribut de leur charité, sur le simple soupçon des maux qu'ils endurent et des besoins qu'ils éprouvent!

MICHE, *prisonnier*.



ASIE CENTRALE.

NOTICES SUR LES CONTRÉES SITUÉES AU NORD DU KASCHMYR ET A L'OUEST DU LADAKH. — AMARANATH. — LE PETIT TIBET. — BALTI. — SKARDO. — LA STEPPE DE DÉOSOU. — CHIGAR. — CHINGO. — TSEUNGAROU. — KAFALOUN. — KARTAKCHI. — NAGAR. — HOUNZ. — HILGHIT. — TCHILAS. — LE HAUT ET LE BAS TCHITRAL. — WAKKANE. — ROUTE D'YARKAND. — LE LAC KARA-KOL. — LES KIRGHIZ DU PAMÈRE. — SIRI-KOL. — TAGARMA (1).

Les contrées dont il est question dans cet article sont celles que va parcourir un des membres de la Société orientale, M. le docteur G. Robert (1), après avoir exploré le Kafristâne. Ces quelques pages de Moorcroft, rapprochées d'informations prises sur le Balti et les pays voisins par le capitaine Wade (*Journal de la Société asiatique du Bengale*, novembre 1835), de la relation de M. Vigne, qui a traversé Iskardo, sont tout ce que l'on possède sur une région qui embrasse de 7 à 8,000 lieues carrées. On voit qu'il y a peu de pays qui aient plus besoin d'une longue et consciencieuse exploration, telle que saura la faire M. Robert.

O. Mac Carthy.

Nous n'avons pas été à même de visiter les contrées qui, au nord-ouest de Lé, s'étendent du Ladakh au Badakchâne, et du Kaschmyr aux monts Karakoram. Mais les fréquentes occasions que nous avons eues d'entrer en relation avec leurs habitants nous ont permis de recueillir de leur bouche des renseignements qui, tout en n'étant ni aussi détaillés, ni aussi précis que nous le désirions, n'en sont pas moins très-acceptables en l'absence d'informations plus authentiques.

Avant de nous occuper de ces diverses contrées, il nous semble nécessaire de dire quelques mots d'un lieu que l'on peut regarder comme appartenant au Kaschmyr, et qui est situé dans l'angle formé par les frontières de ce pays et celles du Ladakh, au midi du défilé de Zwadje-La : nous voulons parler de la grotte d'Amaranâth, lieu de pèlerinage dont la sainteté est en renom. La route qui conduit à cette grotte se dirige de Bheuvâne, le long de la vallée de la Lidder, jusqu'à Ganes-

---

(1) Ce chapitre et le précédent (inséré dans notre dernier numéro) appartiennent à une traduction inédite des *Voyages de Moorcroft.*

(2) M. G. Robert a été chargé, par M. le ministre de l'instruction publique, d'une longue mission dans l'Asie centrale et l'Afghanistâne

Bal, ainsi appelé, dit-on, d'une grossière statue de pierre que l'on suppose représenter la divinité hindoue, Ganésa; elle conduit ensuite à Pahalgâme dans le Dakchinpara, et de là au défilé de Pesch-Bal: cette partie de la route est inhabitée. Au delà de ce dernier défilé est le lac de Seschenâg, qui a 9 milles (environ 15,000 mètres) de circonférence, et d'où s'échappent un nombre considérable de ruisseaux qui forment le Pandje-Tarangh, ou les cinq rivières. Un autre défilé de montagnes, le Néza-Bâl, se trouve au delà de ce dernier, et donne issue à la Bhagavati, qui se rend aussi dans le Pandje-Tarangh. C'est près de là qu'est située la cave d'Amaranâth, dont l'entrée a, dit-on, 100 yards (91 mètres) de large sur 30 yards (27 mètres) de hauteur; sa profondeur est de 500 yards (460 mètres). Elle ne renferme aucune inscription, ni aucune sculpture; mais dans sa partie la plus reculée on voit, dit-on, la statue d'un Goséine assise sur un piédestal, figure dont les proportions augmentent ou diminuent en même temps que la lune croît et décroît; lors de la conjonction elle s'évanouit complétement, aussi est-il d'usage de ne visiter la grotte qu'à l'époque de la pleine lune. Le cours de la Pandje-Tarangh n'est pas exactement connu, mais on croit qu'elle passe dans le Ladakh, près de Kartré. Les individus qui ont visité la grotte d'Amaranâth assurent qu'on peut y entendre l'aboiement des chiens du Tibet.

Pour en revenir aux contrées placées au nord-ouest du Ladakh, il paraît que celles qui gisent aux pieds des monts Karakoram, et qui font partie du Tibet, sont les suivantes: Kartakchi, Kafaloun, Kiris, Skardo, Chigar, Reundou, Hasora, Nyl ou Nagar, et Hounz. Si l'on en excepte ces deux dernières, qui sont indépendantes, toutes les autres font partie de la principauté de Balti ou Baltistâne. Elles ont cependant leurs propres chefs, dont l'obéissance au prince de Skardo ou Iskardo, regardé ordinairement comme la capitale du Balti, dépend tout à fait de l'habileté avec laquelle celui-ci sait les obliger à la reconnaître.

La capitale du Balti ou Baltistâne, appelée ordinairement Skardo, Iskardo ou Kardo, est plus ordinairement nommée dans le pays Sargarkhoad. Suivant de vagues traditions locales, elle aurait aussi porté le nom d'Iskandaria, et serait une des villes fondées par Alexandre (1). Dans le cours de mes relations avec Ahmed-Châh,

(1) M. Moorcroft et ses informateurs se sont laissés prendre à une vague ressemblance de noms qui n'a absolument aucune signification; cela est du reste d'autant plus naturel qu'il y a encore dans toutes ces régions montagneuses des traditions sur le passage du conquérant macédonien. Mais en lisant les historiens d'Alexandre, on

le chef du Balti, je m'informai s'il ne serait pas possible d'y retrouver quelques vestiges de colons grecs; mais il paraît que rien de semblable ne saurait y être découvert. Skardo est situé sur la rive gauche de l'Indus; c'est un fort autour duquel sont dispersées, sur un espace considérable au midi du fleuve, environ 150 maisons. Le fort s'élève sur un haut rocher baigné par l'Indus, et qui n'est accessible que d'un seul côté. La rivière a ici 300 yards (275 mètres) de large, est très-profonde, et roule ses eaux avec une extrême rapidité. La vallée a environ 2 milles (3,219 mètres) d'ouverture, et est plus fertile que n'importe quelle partie du Ladakh. Elle est bien garnie de bois, et ses nombreux vergers abondent en raisin, melons, prunes, pommes, poires et mûres. Les abricots, ainsi que je l'ai déjà observé, y sont d'une bonté toute particulière, et lorsqu'ils sont séchés on en fait un objet d'exportation. Les grains que l'on cultive ici sont le froment et l'orge. On y élève des chevaux ordinaires et des ponys (petits chevaux) d'une excellente race. Le peuple est industrieux et entreprenant, et le radjah jouit d'un pouvoir politique plus grand que celui d'aucun des autres chefs du petit Tibet. Les habitants de Balti sont tous mohammédans chyites.

Les grandes routes, qui du Ladakh et du Kaschmyr conduisent à Skardo, traversent une immense plaine élevée, appelée par les Kaschmyriens *Déosou*, la plaine des Dieux. Elle est dénuée d'arbres, mais couverte d'une herbe grossière et de bruyère tartare. Elle est environnée de montagnes, ou plutôt elle semble n'être qu'un plateau bas unissant différentes chaînes, d'où s'échappent plusieurs torrents qui traversent la steppe dans différentes directions. L'une d'elles, grande comme la rivière de Dras, coule au nord-est et se jette dans l'Indus, à l'ouest de Skardo; une autre coule à l'occident pour aller se perdre dans la rivière de Hasora. Deux autres, le Marpo et le Nagpo, la rivière rouge et la rivière noire, se dirigent vers le sud-est, et mêlent leurs eaux pour former la Chingo, qui tombe dans la rivière de Dras, un peu au-dessus du confluent de celle-ci avec l'Indus. Ces torrents sont en partie alimentés par la plaine elle-même, car la neige qui tombe sur ce désert élevé n'y fond guère entièrement que pendant environ deux mois, vers la fin de l'été.

Sur le flanc oriental de la Déosou s'élèvent les villages de Chigar

---

voit qu'il n'y eut jamais d'Alexandrie de ce côté, et que les armées du fils de Philippe restèrent toujours fort éloignées du Baltistâne. M. Vigne, qui a visité Skardo en 1836, a fait remarquer que la finale *do* désignait ici le confluent de deux rivières.
O. M.

et de Chingo, soumis à Skardo, et qui n'ont pas plus de 35 à 40 maisons. Il y a un autre Chigar, fort et grand village dans une situation différente, et qui se trouve, dit-on, à 10 koss (18 kilomètres) au nord-ouest de Skardo. Sur la lisière occidentale de la steppe se trouve Tseungarou ou Hasora, pays voisin de Garets, districts compris quelquefois dans le Kaschmyr. La ville de Hasora, qui s'élève au milieu d'une plaine, consiste en 300 maisons environ, défendues par un fort. Le pays, bien que montagneux, est fertile, et son raisin est célèbre. Une partie du commerce de Ghilghit et de Yarkand se fait par Hasora; quelques tisserands kaschmyriens s'y sont établis, et y fabriquent des châles communs et de l'étoffe à châle. La population est chyite, mais elle est de race tibétaine et parle la langue du Tibet. Le radjah, nominalement sujet d'Ahmed-Châh, l'aida, il n'y a pas bien longtemps, dans une incursion déprédatrice qu'il fit sur le territoire afghan. Une rivière qui s'échappe de la lisière de la Déosou, traverse Hasora, et coule alors au midi pour aller grossir celle de Mozeffarabad. Les deux torrents réunis se jettent dans la Biheut.

Kafaloun est une province à l'orient de Nobra (1), sur la rive gauche de la Chayouk; elle appartenait autrefois au Ladakh, avant d'avoir été conquise par Ahmed-Châh. Il en était de même du Kartakchi, qui est immédiatement au sud de Kafaloun, le long de la branche septentrionale de la Sinhkha-Bab (2). Kartakchi est appelé aussi Kara-Tagh, la montagne noire, à cause de la couleur sombre de ses roches. Son principal village est formé d'une centaine de maisons, défendues par un fort placé sur un roc conique tout au bord de la rive droite du fleuve, que l'on y passe sur un pont suspendu. Kiris est un petit État sur la route de Kafaloun au Balti, et sur la rive droite de la rivière Chayouk.

Nagar ou Beurchâl est un autre petit État sur la route de Skardo à Ghilghit; il consiste principalement en une vallée d'environ trois journées de marche en longueur sur 6 à 8 milles (10 à 12 kilom.) de large. Elle est arrosée par une rivière qui se jette dans la Ghilghit, et sur les bords de laquelle se trouve la ville, avec un fort sur une colline, comme cela est ordinaire dans cette région. Il tombe ici beaucoup de neige, et le combustible y est rare. On y recueille du froment et de l'orge; les raisins et les melons y sont excellents et en abondance. Au delà de Nagar et plus près des montagnes de Pamer se trouve le district de Hounz, qui est aussi habité par des Douugars. Kandjât est

(1) Contrée de la partie septentrionale du Ladakh.
(2) Nom de la partie supérieure du cours du Sindh, l'*Indus* des anciens.

le nom de sa capitale, résidence d'un chef nommé Sélim-Châh. Un passage d'un accès difficile conduit de cette province dans le Badakhchâne.

En nous avançant vers l'occident, nous arrivons dans le district de Ghilghit, habité par les Dardâs (1). La ville principale est située dans une plaine de 3 à 4 koss de large sur 11 à 12 de long; elle est bornée par des montagnes d'une élévation moyenne, bien boisées, et sur lesquelles la neige séjourne rarement. Cette ville est arrosée par une rivière qui vient des monts Pamer, et qui, après avoir reçu la rivière de Hounz, se jette dans l'Indus. La ville est sur la rive droite, et se compose d'environ 300 maisons. Le peuple parle un langage particulier; il est chyite, et mélange les croyances du mohammédisme avec plusieurs superstitions locales. Suivant eux, les différentes races d'hommes, ou du moins celles dont ils ont quelque connaissance, sont les Tibétains, les Kaschmyriens, le peuple du nord-ouest de Ghilghit, les Dards, qui tous descendent de quatre anges, appelés Makhpoun, Chamérou, Khayreullah et Malika. A sa mort, un Dard va droit au ciel; mais comme la porte en est gardée par un Kaschmyrien, qui refusera probablement de l'y admettre, on enterre avec le corps un arc et des flèches, qui lui donneront le moyen, si cela est nécessaire, de se faire ouvrir. Un Dard exécute aussi peu de travail corporel qu'il le peut; il le fait exécuter par des esclaves enlevés dans quelque incursion faite chez ses voisins. La principale branche de culture est celle du riz, qui est dirigée par les Kaschmyriens. Les habitants recueillent du coton et de la soie pour leur usage, et ils fabriquent une étoffe solide dont la chaine est de soie et la trame de coton, de laine ou de tous (laine fine de chameau). La laine à châle vient du Pamer et du Kaschmyr, le tous du pays même. On trouve de l'or en grains dans le sable des rivières, et la seule monnaie courante est la poudre d'or. Le radjah prélève une petite somme sur chacun de ceux qui s'adonnent à la recherche de l'or, un vingtième de la récolte du riz, et un présent de chaque homme qui se marie ou qui a un enfant. Le raisin y est aussi excellent qu'abondant, et on y boit du vin en quantité considérable. Il y aussi abondance de fruits, et surtout de mûres, de figues, de grenades, de noix et de melons.

---

(1) Il y a bien peu de peuples qui, comme celui-ci, soient restés, durant une période de temps aussi longue, dans la même région, car les Dardas sont évidemment les Dâradas de la géographie sanskrite, et les *Daradai* ou *Daradrai* de Strabon. Ce sont, sans aucun doute aussi, les *Kafirs* des écrivains mohammédans, bien qu'ils aient été en dernier lieu nominalement convertis à l'islamisme. W.

La même race de peuple, les Dards, occupe le Tchilas, pays au sud-ouest de Ghilghit, appelé aussi Darda-Tchilas. Il est situé dans une vallée arrosée par la rivière de Ghilghit, et la ville s'élève sur la rive gauche. Elle consiste en un millier de maisons, et renferme quatre forts, occupés chacun par un chef indépendant, et qui, bien qu'ayant tout pouvoir sur ses propres sujets, doit s'entendre avec les trois autres pour le gouvernement du pays. Ils reconnaissent la suprématie nominale du chef de Ghilghit, auquel ils envoient un présent chaque année. La langue et le costume y sont les mêmes que ceux de Ghilghit, mais on y entend plus généralement le pouschtou, la langue des Afghans. Les Dards étaient dans l'origine kafirs ou infidèles, mais ils se sont depuis peu convertis au mohammédisme; ce ne sont encore toutefois que de tristes croyants. Les collines qui enveloppent la vallée de Tchilas sont basses et bien boisées. La principale production est le froment, mais le riz n'y est pas cultivé, et on n'y recueille de soie et de coton que ce qui est nécessaire pour la consommation.

A l'ouest de Ghilghit est le pays de Tchitral, que l'on divise en haut et bas Tchitral. Le dernier (*lower Chitral*), qui est le plus près de l'Hindou-Kosch, est situé sur une rivière qui s'échappe d'un lac appelé Hanou-Sar, et se jette dans la rivière de Kaboul. Le pays est âpre et d'un accès difficile. La Mastoutche (*the Mastuch*), ainsi que la capitale est appelée dans la langue du pays, est située sur la rive gauche de la rivière. Elle renferme un bazar où résident quelques marchands hindous, et est aussi grande que Mozeffarabad, c'est-à-dire qu'elle contient de 400 à 500 maisons; l'esclavage y domine. Sa population est formée de Dardas et de Doungars, qui sont mohammédans chyites. Le radjah, qui est un sounnite, est connu des Afghans sous le nom de radjah de Kator.

La Mastoutche, ou capitale du haut Tchitral (*upper Chitral*), s'élève dans la même vallée que celle du bas Tchitral, à une distance d'environ trois jours de marche, et à environ 30 milles (48 kilomètres) nord-ouest de Ghilghit; elle se compose d'environ 400 maisons, et s'élève sur une rivière, dans une plaine assez étendue, d'où plusieurs routes se dirigent vers Peshawar, Badakhchâne et Yarkand. Les montagnes des environs sont stériles, et il y tombe beaucoup de neige; le climat y est en général tempéré. Il s'y fait quelque commerce avec le Badakhchâne et le Yarkand, d'où l'on importe des perles, du corail, des baftas de coton, des tchinzes (espèce de mousseline), des bottes (*boots*), des souliers et différents métaux. Les retours se font principalement en esclaves enlevés sur les territoires adjacents. Lorsqu'on ne peut s'en procurer de cette manière, le radjah s'empare de ses propres sujets et

les vend. Solimâne-Châh-Radjah, réside particulièrement à Yasine, lieu qui n'est pas aussi considérable que sa capitale, mais qui est dans une meilleure situation pour commander tout le pays. Il est aussi de la secte souni, mais son peuple est en grande partie chyite. Ce sont des Doungars qui parlent la langue dardou, mais qui comprennent aussi généralement le persan, le turk et le pouschtou. Les hommes y sont grands, de proportions athlétiques, mais extraordinairement craintifs. Les femmes sont laides et d'une conduite plus qu'équivoque, ce à quoi les hommes font peu attention. Le crâne des Doungars est en général d'une forme conique, ce qui provient de l'usage où l'on est de serrer la tête de l'enfant avec une forte bande d'étoffe aussitôt après sa naissance. A l'ouest d'Yasine est le Darbâne, ou le défilé fortifié de Tchitral. Les grains que l'on cultive ici sont le froment et l'orge. Les fruits y sont abondants, et surtout les raisins, avec lesquels on fait beaucoup de vin. Suivant une tradition, Tchitral était le *Scharâb-Khana*, le cellier d'Afrasiab.

En traversant les Bélout-Tagh (1) dans la direction du Badakhchâne, le premier endroit de quelque importance que l'on rencontre est Pandja, la capitale du Wahkame (2), district sujet et du Badakhchâne et du Yarkand. Elle est située sur la Pandje, le bras principal de l'Oxus, qui est formé de deux bras, l'un venant des monts Pamère, l'autre de celles qui sont dans la direction de Mastoutche. Les maisons y sont bâties en pierre, et la ville est défendue par un fort construit avec les mêmes matériaux, et qui a résisté avec succès à une attaque des Chinois. Les yaks sont communs dans ce pays, ainsi qu'une race de hardis ponys. Le revenu du chef de Pandja provient principalement de la vente des esclaves, qu'il tire, selon que cela lui convient, de la masse de ses propres sujets.

La route d'Yarkand suit le cours de la rivière Pandje jusqu'à un grand lac d'où s'échappe cette rivière. Une montagne sépare ce lac de celui de Kara-Kol, le lac de l'Eau noire, qui est à peu près de la même étendue que le Dal de Kaschmyr. Il donne naissance à une rivière passant par Siri-Kol, et qui va se jeter dans celle de Yarkand. Dans ce lac est un petit ilot sur lequel s'élève une maison décorée à la manière tibétaine, avec des têtes et des queues de yaks attachées à des perches, et des pavillons flottants. Selon une croyance populaire, cet ilot est

---

(1) Voyez dans le bel ouvrage M. de Humboldt, sur l'Asie centrale, le chapitre qu'il a consacré à l'étude de ce système montagneux, t. II, p. 365-412.

(2) Cette orthographe semble fautive. Ce mot est écrit *Wakkâne* dans le sommaire des chapitres; *Wakhâne* sur la carte jointe à l'ouvrage. O. M.

fréquenté par les djines et les péris, les démons et les fées. On y voit brûler des lampes, on y entend des chevaux hennir, et il s'en échappe des sons harmonieux comme d'un noubet sihana. A certaines époques, il est dangereux d'approcher des rives du lac, parce que cela semble déplaire aux habitants mystérieux de la petite île. On dit que le khadja de Kachkar, fuyant devant les armées chinoises, et confiant dans cette superstition, déposa ses trésors dans l'îlot, et qu'ils y sont restés jusqu'aujourd'hui intacts.

Les Kirghiz, qui habitent les monts Pamer, sont une race simple et superstitieuse; ils professent le mohammédisme, mais ils en suivent fort peu les préceptes. Ils vivent dans des tentes de feutre, et possèdent de nombreux troupeaux de moutons à grosses queues, de chèvres, de yaks, de chevaux petits mais intrépides, et quelques chameaux. Ghillime-Bai, un de leurs chefs, a, dit-on, 30 à 40,000 moutons et chèvres, 500 yaks, et de 2 à 300 chameaux. Il habite une maison environnée par une centaine de cabanes qu'occupent ses domestiques. Ce peuple est facile à contenter, et avec une petite quantité de tabac on peut se procurer facilement des provisions de lait, de viande, de kaimak, espèce de crème, et du feutre de leur propre fabrication. Le pays abonde en chèvres sauvages et en daims, dont les cornes sont employées à différents usages.

Siri-Kol, ou le district qui est à la tête du lac, est aussi le nom d'une ville d'environ 300 maisons, habitées principalement par des Tadjiks. Elle est située dans une plaine arrosée par une rivière, au delà de laquelle s'élèvent les montagnes. Sur l'une d'elles se voient les ruines d'un édifice qui fut, dit-on, un fort à l'époque d'Afrasiab. La principale ville du district de Siri-Kol est Tagarma, qui, ainsi que la précédente, est au pouvoir des Chinois. MOORCROFT.

UN MOT A L'ANGLETERRE

SUR

LA COLONIE DE JAVA.

Le journal *le Mauricien* du 17 juillet dernier donne, sur les colonies des Indes orientales, appartenant au gouvernement des Pays-Bas, un article dont le but n'est pas douteux. Serait-ce par impossible l'unique moyen de rehausser le savoir-faire britannique en fait de colonisation?

D'après le journal anglais, la riche colonie de Java est devenue un désert

dans les mains des Hollandais. Les indigènes, poussés au désespoir, dévastent leurs plantations, et se réduisent eux-mêmes à la mendicité pour tromper dans ses espérances un gouvernement avide, peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir, même aux dépens du bien-être des peuples soumis à ses lois.

Laissons parler le journal anglais : «Cette politique déplorable porte au-«jourd'hui ses fruits. A la vue de leurs coffres vides, les autorités hollan-«daises s'aperçoivent de leur erreur ; mais il est trop tard pour y remédier. «Ce n'est pas de la main de leurs dominateurs actuels que les habitants de «Java doivent attendre un soulagement à leurs maux.»

Cette judicieuse remarque permet d'apprécier à leur juste valeur les condoléances de détail imaginées par la feuille anglaise.

«Toutes les denrées de première nécessité sont frappées d'impôts très-forts «et tenues en monopole par le gouvernement, entre autres le poisson et le «sel, qui forment la principale nourriture des indigènes. Le riz seul est «excepté.»

Si le voyageur auquel nous empruntons ces lignes avait vécu seulement vingt-quatre heures au milieu des indigènes, il saurait que les Javanais ne font presque aucun usage du sel, qu'ils se nourrissent de volaille et de riz ; que la première de ces denrées est également libre de l'impôt dont il veut bien, de son propre aveu, décharger la seconde.

Avons-nous tort de penser que dans cet article un esprit mercantile se révèle? Le brocanteur de peuples convoite Java ; le voilà qui déprécie Java dans l'espoir de l'acquérir à vil prix. Si les naturels veulent en faire une terre promise, un véritable paradis terrestre, un Eldorado, qu'ils se hâtent d'atteindre l'apogée du bonheur en recevant les douces lois de l'Angleterre. Dans son ardent amour pour le genre humain, la philanthropique Albion voudrait embrasser le globe entier. N'allez pas lui supposer la moindre arrière-pensée d'égoïsme, le plus léger calcul d'intérêt personnel.

Le cap de Bonne-Espérance, et, dans d'autres parages, les îles Ioniennes, Malte, Corfou, sont les contrées les plus heureuses de la terre ; la prospérité de l'Irlande est proverbiale, et ses immenses richesses font connaître dans toute leur étendue les douceurs et la fécondité de la domination anglaise. Il est vrai que la Chine et les Indes abhorrent les Anglais, et surtout leur commerce ; mais qu'ils s'avisent de refuser les marchandises, de renier la loi d'un gouvernement-modèle, adoré et prôné par toute la terre, la suite leur apprendra ce qu'on gagne à méconnaître les avantages de la civilisation britannique.

Certes, les habitants des îles Marquises regretteront amèrement d'avoir préféré le pavillon français à la domination occulte et surtout profondément religieuse des missionnaires anglais.

La nationalité française va les plonger de nouveau dans l'état sauvage, à moins toutefois que la France, plus dévouée et plus docile que la Hollande, pour compenser le refus de l'île de Java, ne s'empresse de livrer les îles Marquises à l'Angleterre.

Hâtons-nous d'excuser la Hollande. Peut-être lui pardonnera-t-on son entêtement à conserver Java, s'il est vrai que les habitants du Cap se rappellent encore avec bonheur, et surtout avec regret, la nationalité qu'ils ont perdue. Chaque habitation y renferme les portraits vénérables des princes de la maison d'Orange. La jeunesse d'aujourd'hui y sait que la jeunesse d'autrefois n'était pas exclue des emplois dans l'administration et dans l'armée. C'est à Java qu elle est obligée de se rendre pour suivre la carrière des armes, pour retrouver la patrie et la liberté.

Autrefois l'or et l'argent circulaient en abondance à la ville du Cap; le billon et le papier-monnaie les ont bien réellement remplacés. C'est à la domination britannique seule qu'elle doit la disparition des métaux précieux. Telle est l'exacte vérité; nulle part elle n'est contestée; et voici ce que répondent les amis des Anglais.

Les anciens colons de la Hollande ne sont pas plus malheureux qu'autrefois; s'ils croient l'être, c'est que l'esprit hollandais les domine. Ils sont ingrats, incapables d'apprécier leurs véritables intérêts, et indignes de recevoir les bienfaits d'un gouvernement qui ne demande qu'à les rendre heureux et à les enrichir. Leurs souvenirs, leurs regrets, leurs espérances peut-être, sont des crimes et des monstruosités.

Voici des faits qui contredisent un peu la bonne opinion de l'Angleterre sur les sympathies des peuples pour sa domination.

Pendant la guerre de l'Empire, Java tomba au pouvoir de l'Angleterre. Les Javanais combattirent avec le courage du désespoir pour ne pas devenir la proie de cette nation. Deux bataillons, uniquement composés d'indigènes, jetèrent leurs fusils après l'épuisement des munitions de poudre et de plomb, et, malgré le feu le plus vif de leurs ennemis, prirent leur criss (espèce de poignard) à la main, et se précipitèrent sur les Anglais, qui furent mis dans une déroute complète. C'est à la pointe du poignard que les Javanais témoignèrent de leur sympathie pour le gouvernement de l'Angleterre.

Les îles Ioniennes doivent-elles uniquement à leur caractère remuant l'agitation constante qui rend si souvent nécessaire l'intervention des baïonnettes dans l'administration paternelle de leur gouvernement? Nous voudrions le croire, si la plus affreuse misère n'était, dans ces contrées, comme partout, l'état permanent et irremédiable des colonies soumises à cette métropole-modèle.

Sans la faiblesse numérique des populations exploitées avec une égale cruauté sur tous les points du globe, les colonies les moins importantes suivraient l'exemple de l'Amérique, et n'attendraient pas dans une morne stupeur le châtiment effroyable qui, d'un pas lent, mais sûr, suit la marche de la tyrannie.

Si le journal anglais veut se donner la peine de lire le rapport du comité nommé par la chambre des communes, pour examiner le système d'impôts dans l'Inde, il y trouvera :

«Que tout le système se résume en une série continuelle d'extorsions et «d'injustices de la part des officiers publics, dont la rapacité ne laisse aux

«malheureux laboureurs qu'à peu près ce qu'ils peuvent sauver par des «soustractions ou par la fuite.»

Que l'Angleterre étale ses sympathies pour les hommes de couleur, mais qu'elle s'abstienne de reprocher à la Hollande le despotisme et la ruine qu'elle voudrait introduire chez les Javanais. Qu'elle sache bien que nulle part on n'apprécie mieux le sort des habitants du cap de Bonne-Espérance, et que l'on ne redoute plus de tomber sous le joug britannique.

Parler de l'heureuse Irlande serait certainement superflu ; mais comment étouffer les plaintes, probablement très-injustes, de ces millions d'hommes décimés par la faim, et cela, au milieu des richesses que produit leur contrée féconde au profit seul de leurs bourreaux? Le monde entier prend parti pour une nation généreuse que la misère n'a pas abrutie, et qui souffre pour sa foi religieuse, pour sa foi politique, un si cruel martyre.

Un homme s'est levé, magnifique expression de la commune pensée ; il en appelle à toutes les idées d'ordre et de soumission aux lois pour conquérir la liberté de son pays, pour arracher ses concitoyens à la honte et aux misères affreuses du despotisme. Guerre à lui, c'est un rebelle, c'est un voleur, c'est un traître à l'humanité de l'Angleterre.

La nation qui a proclamé l'abolition de la traite des noirs, qui poursuit à outrance, atteint et condamne, à l'aide du droit de visite, par des condamnations irrémissibles, les pavillons soupçonnés seulement de cet infâme trafic, peut bien se réserver à elle seule la traite des blancs : lui disputer cette marchandise, c'est lui voler son bien, lui arracher la vie. L'achat des esclaves était trop coûteux ; donnez-lui des nations en masses, ses bénéfices seront plus réels, elle n'aura rien à payer.

Vouloir énumérer et surtout caractériser les actes du gouvernement anglais dans les pays soumis à sa domination, m'emporterait bien au delà d'une simple réponse aux accusations mensongères du journal anglais ; je me bornerai à souhaiter pour Singapore, dont la prospérité nous est vantée par ce journal, un progrès plus réel que la décadence supposée de la colonie de Java, tant enviée par le commerce anglais. Que Singapore soit longtemps un juste sujet d'orgueil pour sa métropole ; qu'elle puisse consoler l'Angleterre de ses mécomptes passés aux États-Unis, et de ceux qui la menacent en Irlande et au Canada.

Le journal *le Mauricien* pouvait parler franchement, et dire : L'île de Java, mal appréciée jadis, conviendrait fort à l'Angleterre, et remédierait singulièrement à sa pénurie actuelle. Depuis que les Hollandais ont su faire prospérer cette colonie, il est tout simple qu'elle soit convoitée par les Anglais.

Il faut l'avouer, le gouvernement des Pays-Bas n'a pas besoin de conseils, ses propres inspirations lui suffisent pour assurer la prospérité de ses colonies. Cet hommage n'ôte rien aux avantages dont jouit certainement Singapore, et qui n'ont pas besoin d'un constraste fâcheux pour être appréciés.

Peut-être Singapore doit-elle sa prospérité, certainement exceptionnelle, à la même politique qui a fait accorder de si grands priviléges aux îles de Jersey et de Guernesey, anciennes possessions françaises. Il faut attribuer

au voisinage de leur véritable métropole, cela est certain, des franchises qui font regretter un peu moins à ces îles la terre de la liberté.

L'Angleterre suit une mauvaise voie. Elle est jalouse de toutes les nations; elle commence par déprécier ses voisins pour parvenir à les dépouiller; elle rêve l'empire des mers. C'est le supplice de Tantale qui l'attend, et qu'elle a bien mérité.

Qu'on nous réponde par des faits. Les peuples soumis aux lois de l'Angleterre sont-ils heureux d'y vivre? le paupérisme hideux n'augmente-t-il pas d'une manière effrayante sur tous les points où elle est la maîtresse? le Canada souffre-t-il impatiemment son joug? l'empoisonnement des Chinois n'est-il pas l'unique cause de la guerre déclarée au peuple le plus inoffensif de la terre? Qu'a-t-elle fait des légions dispersées dans les entrailles de l'Inde, si ce n'est des instruments de tortures et des victimes de son intolérable oppression? A ses portes et dans son sein, les Irlandais ne sont-ils pas des parias, et le pays de Galles ne renverse-t-il les barrières entre lesquelles on l'étouffe que pour se donner le plaisir de détruire? Que l'on réponde à ces faits, au lieu de vanter la prospérité des colonies anglaises et de critiquer le gouvernement des autres nations.

Le journal *le Mauricien* ferait bien aussi de puiser ses correspondances dans des voyages de moins de dix années de date, et de consulter des voyageurs consciencieux qui aient réellement visité les colonies hollandaises: il jugerait ces colonies avec moins de partialité; cela ne ferait aucun tort à l'Angleterre; ses nationaux et même les étrangers liraient avec plus d'intérêt les relations qu'il publie pour la plus grande gloire de l'Angleterre.

LE BRON DE VEXELA.

BAYADÈRES (1).

Dans l'Inde, chaque pagode a ses bayadères ou danseuses en titre, qui, les jours de fête, exécutent des danses lascives en l'honneur de l'idole à laquelle elles ont consacré leurs talents; on les nomme *devadasis.* Le nom de *bayadères* est seulement employé par les Européens, qui l'ont pris du mot portugais *balleideras,* danseuses. Ces femmes, uniquement destinées à l'amusement des brames, prennent part aux bénéfices que la crédulité des fidèles rapporte aux ministres de la religion. Elles habitent dans les dépendances de la pagode, ne sortent jamais, et n'ont aucun commerce avec les étrangers, qu'elles regardent comme impurs; le peuple leur accorde une grande considération.

(1) J'ai puisé pour la rédaction de cet article, dans les notes qui m'ont été fournies par mon excellent ami, M. le capitaine de frégate Jourdain, commandant de comptoir à Iauaon et membre de la *Société orientale.* J. D'E.

Tout Indien dont la fille n'est pas encore nubile est libre de l'envoyer à la pagode pour en faire une *devadasi ;* la caste des tisserands est la seule où le père soit obligé de consacrer une de ses filles à cette profession. Soumises alors à l'autorité d'une femme vieillie dans le sanctuaire, elles sont instruites des devoirs de la religion, et ne quittent le service de la Divinité que pour entrer dans une classe de bayadères appelées *narteguis*, dont je parlerai plus tard.

On ne peut se faire une idée des scènes de libertinage qui ont lieu à chaque solennité religieuse. Les brames, revêtus d'une pagne légère, leur couvrant à peine les parties inférieures du corps, dansent en brandissant une épée avec laquelle ils font des tours d'adresse; les *devadasis* se mêlent à leurs évolutions, et affectent de prendre les postures les plus lascives; prêtres et femmes, baignés de sueur, ivres de débauche, se roulent, s'entrelaçent, s'apostrophent par des défis obcènes, et vont même jusqu'à consommer, sous les yeux du peuple, les actes du plus révoltant cynisme. Ces saturnales publiques ne finissent qu'au moment où toute la troupe, épuisée de fatigue, se retire dans l'intérieur de la pagode pour recommencer bientôt, à l'abri du toit sacré, des scènes plus dégoûtantes encore. C'est alors une sauvagerie, un cannibalisme d'amour. Vestales qui ont fait vœu de débauche, les bayadères sacrées tiennent à l'observer scrupuleusement, et malheur à celle dont l'ardeur ne répondrait pas à ses devoirs, car l'abandon des brames et le mépris de ses compagnes en feraient prompte justice.

On ne doit pas confondre les *devadasis* avec certaines femmes qui, malgré le même nom, sont loin de mener la même conduite : je veux parler des veuves qui ont préféré se consacrer au service d'une pagode plutôt que de se brûler sur le corps de leur mari. L'emploi de ces dernières se résume en un service de domesticité, tel que de balayer le temple, allumer les lampes, et, en un mot, tenir en bon état tout ce qui sert au culte.

Les *narteguis* constituent une autre classe de bayadères inférieures aux premières, parce que, dépourvues du prestige de sainteté, elles se dévouent pour l'amusement public. Quelques-unes vivent isolées; mais la plupart se réunissent en communauté sous la direction d'une matrone, qui, dès leur enfance, les instruit, on peut dire, comme des chevaux dans un manége. Une fois cette éducation terminée, elles commencent leurs excursions vagabondes, et vont de village en village exercer leur industrie. Une troupe de *narteguis* ne stationne jamais que quelques jours, et s'est à peine retirée qu'elle est remplacée par une autre.

Les *narteguis* se recrutent dans toutes les classes, dans toutes les provinces, et chaque ville, chaque bourgade a son gynécée banal où l'on entretient toujours un nombre suffisant de ces femmes pour les réjouissances publiques. C'est là que les riches Indiens, les radjahs, les nambiars ou seigneurs, malgré leurs sérails abondamment pourvus, se fournissent pour célébrer dignement les grandes solennités; c'est leur plus grand plaisir, et ils y consacrent des sommes prodigieuses.

Souvent les *devadasis*, après un long séjour à la pagode, ne trouvant plus dans leurs charmes surannés de quoi satisfaire la lubricité des brames, obtiennent la liberté d'entrer dans la classe des *narteguis*, mais leur sort y gagne peu, et on leur préfère celles qui sortent des académies des matrones. Ces dernières, en effet, sont très-scrupuleuses dans leurs choix; il leur faut non-seulement la beauté des formes, mais elles exigent encore de leurs élèves une certaine aptitude intellectuelle. Ici la débauche n'est plus un vice, mais un art: et toutes les leçons sont dirigées dans ce but. On leur apprend à se parer avec grâce, à laisser deviner leurs charmes sans les étaler avec impudeur, à plaire par l'esprit et par le corps, à exciter les désirs, à émouvoir les passions les plus effrénées. Ainsi dressées, les *narteguis* n'ont rien de la hideuse effronterie et de la grossièreté que les prostituées d'Europe emploient dans leurs séductions; habiles syrènes, leurs caresses sont presque pudiques et tendres, et ménagées pour prévenir la satiété.

Le costume des bayadères varie un peu selon le pays où elles se trouvent, mais il est toujours fort riche et voluptueux. Elles se couvrent de bijoux, tressent leurs cheveux qu'elles ornent de diamants et de fleurs, et portent au cou des cercles d'or massif. Leurs bras et leurs jambes sont parés de bracelets enrichis de pierres précieuses, et des anneaux leur pendent aux oreilles et aux narines. Beaucoup ajoutent un ornement fort en usage dans tout l'Orient, et qu'elles ont emprunté aux femmes musulmanes: c'est un cercle noir formé autour de l'œil avec une grosse épingle trempée dans une poudre d'antimoine. Cette coutume, en apparence si bizarre, finit par plaire généralement. L'œil ainsi encadré paraît avec plus d'éclat et semble doué d'une propriété fascinatrice à laquelle il est difficile de résister. Une *narteguis* qui doit se trouver en bonne fortune ne manque jamais de se parer d'une couronne de fleur de *mogri*, dont l'enivrant parfum vient en aide aux autres moyens de séduction. Quant au reste de l'habillement, elles s'enveloppent, selon l'usage du pays, d'une pagne ou pièce de soie, serrée à la taille et tombant jusqu'aux genoux, et leurs épaules sont couvertes d'une écharpe drapée avec tout l'art d'une petite maîtresse.

Les bayadères, et même un grand nombre de femmes dans l'Indoustan, emploient un moyen particulier pour préserver leur sein et en conserver les formes gracieuses. Elles y appliquent des étuis de bois léger, joints ensemble et bouclés par derrière; ces étuis sont si bien polis et si flexibles, qu'ils se prêtent à tous les mouvements du corps sans offenser le tissu tendre de la chair, et offrent cependant assez de résistance pour contenir le sein et l'empêcher de prendre trop d'accroissement. Ils sont revêtus d'une feuille d'or ou de vermeil, souvent incrustée de bijoux.

Si l'on considère l'empire qu'exercent nos actrices sur le monde européen, on ne pourra s'étonner du succès des bayadères dans l'Inde. Une actrice, chez nous, doit seulement exciter les passions , mais hors de là son rôle es fini; au lieu que la bayadère devra encore satisfaire les désirs qu'elle a inspirés, et surpasser par l'octroi de ses faveurs tous les rêves que l'imagination du spectateur aurait pu concevoir. J'ai dit plus haut qu'à leurs yeux la

débauche n'était pas un vice, mais un art, et cela ne doit pas effrayer les consciences scrupuleuses. En effet, sous le ciel brûlant de l'Inde, là où tous les êtres sont disposés à l'amour, où les parfums tiennent les sens dans une ivresse continuelle, pourrait-on concevoir qu'il fût possible d'étouffer le feu après l'avoir allumé? Il faut donc que les bayadères continuent l'illusion jusqu'à la fin, et certes, il y a de l'art dans cette étude des sentiments humains, dans cette volonté d'être toujours aimée, d'exciter l'enthousiasme, et de s'occuper sans cesse à prévenir le dégoût qu'enfante la satiété. Nous ne pouvons comprendre cela, et notre tempérance excite le dédain des Indiens, qui nous appellent *hommes à sang glacé*. Un sourire, un coup d'œil, un serrement de main nous suffisent; mais il faut à l'Indien une femme tout entière, des étreintes, des transports d'amour, du délire. Ne dites donc pas que ce sont des hommes dépravés, car là aussi vous trouverez toutes les vertus poussées plus loin que chez nous; mais dites que notre soleil est pâle, et que le leur est ardent.

Les danses des bayadères sont assez gracieuses, mais il faut avoir vu le pays pour en comprendre tout le charme. Les *devadasis* traduisent par leurs gestes et leurs poses un poëme écrit en l'honneur de la Divinité, et les *narteguis* prennent pour sujet de leurs pantomimes, une passion, un mouvement de l'âme; on peut dire qu'elles dansent un roman. Tantôt c'est une vierge timide craignant d'être surprise au rendez-vous que son cœur n'a pu refuser; tantôt c'est une vieille femme qui cherche à intéresser une coquette en faveur d'un amant dédaigné; puis c'est le désespoir d'une femme coupable qu'on arrache à son séducteur, ou les caresses de deux amants qui se racontent leurs peines et leurs plaisirs. Toutes ces situations sont rendues avec une finesse de talent inappréciable; les ondulations du corps, la pose des bras, le jeu de la figure et des yeux, tout est expressif et entraînant.

Dans les maisons où elles sont appelées par les riches Indiens, le dévergondage de leur talent n'a plus de bornes, et elles se laissent aller à une entière liberté de gestes et de regards. Des danses, uniquement composées pour ces solennités, ne manquent jamais de produire leur effet, et sont pour elles une source précieuse et abondante de fortune.

La musique, ou simplement le bruit rhythmé qui accompagne ces exercices est loin d'offrir le même plaisir. Des hommes à l'air efféminé, et dont les grimaces et les traits ridés répugnent à la vue, se tiennent accroupis dans un coin et frappent sur de petits tambours appelés *tamtam*. Ces instruments produisent un son monotone, laissant bien quelquefois démêler un air mesuré, mais insupportable sans l'art exquis avec lequel les danseuses en suivent tous les mouvements.

L'avidité des bayadères est proverbiale dans le pays, et leur science se montre dans toute sa laideur quand on songe que ces enchanteresses ne la font servir qu'à prélever un impôt sur la bourse de leurs adorateurs. Elles n'étudient le cœur humain que pour en connaître les faiblesses, et ne distillent l'amour que pour en tirer des flots d'or. Leur désintéressement est bien rare, et c'est à peine si l'on pourrait en citer deux ou trois traits.

En voici un arrivé à la côte de Malabar, que je donne comme une honorable exception, mais qui n'a jamais trouvé d'imitatrices, malgré les récompenses dont il fut l'objet.

Un vice-amiral portugais, nommé don Antonio da Silva Figueroa, avait, entre autres extravagances, dissipé sa fortune pour une des plus célèbres bayadères, avec laquelle, cas excessivement rare, il avait eu un enfant, et s'était bientôt vu réduit à une situation indigne de son rang et de sa naissance. Pour comble de malheur, il reçoit l'ordre du vice-roi d'équiper immédiatement son escadre. L'impossibilité de parer aux avances nécessaires, et le sentiment de sa position déshonorante, le plongèrent dans une profonde mélancolie, dont les vives instances de sa maîtresse ne purent lui faire avouer la cause. Une nuit, don Antonio laisse échapper pendant son sommeil le sujet de sa disgrâce; sa compagne le réveille, lui dit qu'elle sait tout, et le quitte de manière à lui laisser croire que, selon l'usage, elle l'abandonne en même temps que la fortune. Ce dernier malheur met le comble au désespoir du jeune officier, qui aimait tendrement cette femme, et il prend la résolution de se brûler la cervelle. Au bout de quelques minutes, il voit revenir sa maîtresse avec un écrin de diamants et des bourses d'or pour la valeur de 80,000 livres, qu'elle le prie d'accepter avec toute la grâce qu'elle avait mise auparavant à le ruiner. Ce trait, ayant fait du bruit, parvint aux oreilles du roi de Portugal, qui envoya des lettres de légitimation au fils que la bayadère avait eu de don Antonio. J. D'ESCHAVANNES.

MER ROUGE. — MER DES INDES.

INTÉRÊTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS. — ROUTE DE L'INDE. — DOMINATION. — INTÉRÊTS ANTI-ANGLAIS. — FRANCE, RUSSIE, AUTRICHE. — ANGLETERRE. — ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES ET COMMERCIAUX. — BATEAUX A VAPEUR DE SUEZ A BOURBON. — CHARBON DE TERRE, VIVRES, APPROVISIONNEMENTS. — LIGNE NATIONALE OU FRANÇAISE. — STATIONS. — MADAGASCAR. — CÔTE D'ABYSSINIE. — LIGNE COMMERCIALE ET MILITAIRE DE MARSEILLE A BOURBON. — COMMERCE GÉNÉRAL. — ARABIE, ABYSSINIE, CÔTE SUD-EST D'AFRIQUE. — POSITION D'ADEN. — DANGER. — RÉSUMÉ.

(Extrait d'un mémoire envoyé en 1842 au conseil des ministres.)

DES INTÉRÊTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS SUR LA MER ROUGE ET DANS LE GOLFE DE BAB-EL-MANDEB.

En principe, la question est résolue: la mer Rouge va redevenir le canal de transit du commerce de l'Inde, de la Chine, de l'Océanie et de la partie sud-est de l'Afrique.

Ce serait une discussion oiseuse que de chercher à prouver ce fait; il suffit de porter les yeux sur une carte, et l'on constatera que cette route est la plus courte et la plus favorable pour jeter sur un point quelconque de la Méditerranée les productions de l'Inde et de l'Océanie. Chaque mois, la ligne des paquebots anglais de Bombay à Suez donne cette preuve; on a déjà fait une expérience commerciale de transit de marchandises de l'Inde par l'Égypte, en ayant soin de les envoyer plutôt à Trieste qu'en Angleterre, afin de ne pas trop exciter l'attention.

Pour attirer le commerce entier de l'Inde par la mer Rouge, il s'agit de percer l'isthme de Suez. Sur l'ordre de Napoléon, dont le génie devinait les grandes choses, ce travail a été dressé par l'ingénieur Lepère. La canalisation est facile : c'est une simple affaire de quelques millions. Ceux qui disent le contraire n'ont pas examiné, ou bien ont peur.

La canalisation de l'isthme de Suez est la plus grave des questions que pourrait agiter l'Europe. Les Anglais le savent bien, et se mettent en mesure; ils posent les fondements de leur puissance future en se postant à Aden, et en étendant leur influence à Zeila et à Barbara; dans le golfe de Bab-el-Mandeb, ils sont aux portes de la mer Rouge. C'est un fait accompli.

Si on les laisse faire, seuls, ils s'empareront du transit; seuls, par l'Égypte, ils inonderont l'Europe et l'Asie de marchandises. Les vues de l'Angleterre sur la mer Rouge ont été pour beaucoup dans la conduite qu'elle a tenue dernièrement dans les affaires d'Orient.

Les puissances européennes, et surtout celles qui bordent le bassin de la Méditerranée, ont les plus grands intérêts à ce que l'Angleterre n'occupe pas et ne profite pas seule d'une aussi admirable position. Les ports de Marseille, Gênes, Livourne, Trieste, se trouvent en rapport direct avec l'Inde par Suez, surtout si on canalise l'isthme. La Russie y est peut-être la plus intéressée; elle se trouve des puissances européennes la plus rapprochée de l'Inde par la mer Rouge. Odessa est à 450 lieues d'Alexandrie, tandis que Marseille en est à 600. La Hollande doit elle-même désirer voir les autres puissances de l'Europe se poster sur cette route, et créer des intérêts contraires à ceux de l'Angleterre, qui tôt ou tard absorbera ses colonies.

Les puissances europeennes doivent donc, à quelque prix que ce soit, paralyser les projets de l'Angleterre, et faire en sorte qu'elle ne se trouve pas seule en possession de la mer Rouge. Toutes doivent avoir une égale prépondérance sur ce point. Il y a même plus : si la France, la Russie et l'Autriche savent s'entendre, elles peuvent annihiler la prépondérance de l'Angleterre sans que cette puissance puisse s'y opposer.

Les Anglais sont antipathiques aux Arabes et aux Abyssiniens qui bordent la mer Rouge. C'est de cette circonstance qu'il faut profiter, en sachant lier les intérêts de ces peuples riverains aux nôtres, en se servant de leurs intérêts, en les dirigeant et les favorisant de telle sorte qu'ils nous soient acquis moralement et matériellement.

Qui sera maître de la partie supérieure de la mer Rouge sera maître de la ligne de transit en temps de paix, et fermera cette mer à quelque puissance

que ce soit en temps de guerre. La position des Anglais à Aden pourra sans doute mettre quelques entraves à la sortie des bâtiments par le détroit de Bab-el-Mandeb; mais ceux des ennemis ne pourront jamais entrer dans le golfe Arabique. Toute tentative d'attaque deviendra matériellement impossible. Il suffit de se souvenir de la puissance maritime des Portugais, qui tentèrent plusieurs fois d'anéantir la puissance arabe sur cette mer; qui osèrent même y pénétrer avec des flottes nombreuses, et toujours échouèrent. Ils n'avaient cependant affaire qu'à de misérables barques incapables de résistance. La mer, le climat, inconnu aux Portugais, et les côtes, combattirent pour les Arabes.

Si je faisais un livre, il me faudrait d'abord exposer quels sont les intérêts présents ou futurs des puissances de l'Europe dans l'Inde, la Chine, l'Océanie, la partie sud d'Afrique et ses îles; montrer comment les intérêts de ces pays se rattachent à ceux de l'Europe; entrer dans les détails : la forme d'un mémoire ne le comporte pas. Chacun, du reste, les connaît ou doit les connaître; beaucoup en ont parlé; on sait aujourd'hui comment toutes ces extrémités d'un grand corps se relient. Je renvoie donc aux ouvrages spéciaux.

Mais ce que l'on connaît peu et ce qu'il importe de bien constater, ce n'est pas seulement le nouveau mode de relations, qui va s'établir par la mer Rouge, qui modifiera ce qui existe, qui changera peut-être la face des choses dans le monde; c'est encore de bien savoir comment il faut agir, se préparer pour profiter de cette grande révolution, qui s'opérera non par Batavia, Bombay, Calcutta, Pondichéry, Bourbon et Madagascar, mais par la mer Rouge et l'Égypte.

La question de transit par Suez et l'Égypte a été étudiée : elle peut se résoudre, parce qu'il ne faut que de la volonté, parce que l'Égypte est attaquable par la Méditerranée, parce que la France et la Russie sont à sa porte. Si l'Autriche n'a pas dans ce pays autant d'intérêts politiques que ces deux puissances, elle en a de commerciaux, qui deviendront très-grands par rapport au transit et aux nouvelles relations qui se développeront.

En Égypte, comme sur la mer Rouge, les intérêts européens sont identiques, ils ne peuvent se séparer sans se nuire. Déjà les Anglais travaillent pour dominer la question et établir leur prépondérance: mais leurs intrigues sont à jour. De plus, les maîtres momentanés de l'Égypte, Méhémet-Ali et Ibrahim-Pacha, son successeur désigné, connaissent fort bien les Anglais, les détestent tout en les flattant. et prêteront volontiers l'oreille et la main à toute demande, à toute tentative, à tout projet qui viendra contrecarrer la puissance de ces derniers. Ce qui regarde l'Égypte est connu; il est palpable que les intérêts de l'Europe doivent avoir là une action plus forte et plus puissante que celle de l'Angleterre seule.

La question de la mer Rouge a donc deux parties bien tranchées et bien séparées : l'Égypte d'abord; puis, comme on l'a vu, l'extrémité supérieure de la mer Rouge et le golfe de Bab-el-Mandeb, dont le littoral appartient à des tribus et à des souverains divers, isolés, faciles à tromper, et qui souvent comprennent fort mal leurs intérêts. Cette partie est la moins connue, excepté

des Anglais, qui l'ont étudiée avec soin; ils savent fort bien que la moitié, ou plutôt que la totalité de toute la question est là.

De Souakin au cap Gardafui, d'un côté, de Djedda à Dafar, frontière de l'Hadramaunt, de l'autre, un grand avenir politique et commercial est réservé à la puissance qui saura fonder des établissements sur ces côtes, ou y créer des relations telles que nul événement ne puisse les renverser.

Faut-il encore en offrir à l'Angleterre comme preuve, et invoquer de nouveau la prise de possession d'Aden?

Une puissance rivale a indiqué la marche à suivre. Il faut donc que la France s'établisse dans la mer Rouge et sur le golfe de Bab-el-Mandeb. Les puissances européennes ont des intérêts identiques aux nôtres. Ainsi, elles doivent ou agir de concert, ou l'une sans l'autre; car leurs intérêts sont tellement communs, que l'une servira l'autre. Une fois la question décidée, les puissances se soutenant mutuellement, chacune agira de son côté : la France sur Madagascar, sur Bourbon et sur l'Inde; l'Autriche et la Russie établiront des positions commerciales et autres; la Hollande se trouvera en relation plus directe avec Java, Sumatra et l'Inde. Il en sera de même pour les Espagnols : ils pourront amener par la mer Rouge les produits de Manille. Par ce canal de transit, chaque puissance apportera les produits de ses colonies, les écoulera par la Méditerranée, les échangera, et luttera contre les produits de l'Inde anglaise dans l'extension générale du commerce du monde.

DES ÉTABLISSEMENTS EN GÉNÉRAL.

J'ai dit que toute la question était dans la fondation d'établissements situés de Souakin au cap Gardafui, sur la côte d'Afrique, et de Djedda à Dafar, sur la côte d'Arabie, aux confins de l'Hadramaunt.

Ce simple énoncé doit montrer que Suez et Cosseir sont écartés. Ces deux ports appartiennent à l'Egypte, et ne seront jamais que des ports d'entrepôt et de transit, qui restent de droit aux possesseurs de ce pays. Il n'y a d'autres établissements à faire, que des consulats et des agents commerciaux à y installer, pour surveiller le transit des marchandises de l'Inde en Europe, et de l'Europe dans l'Inde, en attendant mieux.

Ce que nous avons à examiner, c'est la possibilité de créer des établissements sur la côte d'Afrique ou d'Arabie. Cette question est moins compliquée qu'on le pense.

Sur la côte d'Arabie, il n'y a pas d'établissements à fonder, mais seulement de bonnes et solides relations à créer. La cause, la voici. Tout établissement formé sur cette côte deviendra à l'instant même nuisible à la nation qui l'entreprendra : témoin Aden, occupée par les Anglais, et qui est la cause de l'antipathie et de la haine que les Arabes leur portent. Indépendants au delà de toute expression, religieux fanatiques, fiers, du moment où ils verront que vous menacez leur indépendance et leur religion, que vous blessez leur orgueil national, ils se tourneront contre vous. Penser à

les soumettre, ce serait une entreprise fort difficile : que les Anglais la tentent s'ils le veulent. Je crois qu'il faut au contraire rechercher des alliances.

Par rapport aux relations à établir avec l'intérieur de l'Arabie, la prise d'Aden par l'Angleterre est une faute. Cette puissance a cru avoir affaire à ses Indiens : elle s'est trompée. Profitons-en : c'est déjà un moyen d'avoir sur elle la prépondérance. Mais, par rapport à la question de transit et à la position, la possession d'Aden est de la plus haute importance : c'est le Gibraltar de la mer Rouge. En principe, sur la côte d'Arabie, il faut renoncer à toute espèce d'établissement; seulement entretenir à Djedda, Hodeida, Moka, voire même dans l'intérieur, des agents et des consuls pour favoriser nos intérêts et nos relations.

Du jour où les Arabes verront que vous ne voulez rien tenter contre eux; au contraire, que vous liez leurs intérêts aux vôtres, ils seront à vous contre l'Angleterre, qu'ils redoutent.

Sur la côte d'Afrique, les choses sont bien différentes; ces rivages sont, il est vrai, peuplés de tribus musulmanes, mais elles sont faibles et divisées. L'intérieur, qui forme ce que l'on appelle le pays Habesch ou l'Abyssinie, renferme des populations toutes chrétiennes qui nous appellent, et qui nous donneront la main lorsque nous serons établis sur le rivage.

Les points qui peuvent être occupés sont assez nombreux, tant dans le golfe de Bab-el-Mandeb qu'à l'entrée de la mer Rouge, et sur la côte d'Abyssinie : ces points devront se relier avec Bourbon par la côte sud-est d'Afrique, par Madagascar, et former ainsi une chaîne d'établissements que la France pourrait opposer à l'Angleterre, surtout dans le cas d'une guerre générale, et qui, en temps de paix, pourraient procurer d'immenses avantages commerciaux.

Au reste, le gouvernement français semble avoir reconnu l'importance de cette question, puisqu'il a nommé une commission chargée d'examiner un projet d'établissement de bateaux à vapeur de Suez à Bourbon. Il est malheureusement trop probable que cette commission aura fait comme la plupart de ses semblables, elle aura enterré le projet; et cependant notre colonie de Bourbon, nos intérêts à Madagascar et dans l'Inde, ceux enfin qui peuvent naître sur la côte d'Afrique, réclament cette organisation.

DES BATEAUX A VAPEUR DE SUEZ A BOURBON.

De Bourbon à Suez, il y a 1650 à 1750 lieues de 25 au degré en ligne plus ou moins directe; on ne peut parcourir une telle route d'un seul trait, à moins que l'on ne construise des bâtiments comme les bateaux destinés à la navigation transatlantique. Si on le fait pour l'Amérique, c'est qu'il n'existe pas de station. De Bourbon à Suez, au contraire, on rencontre autant de points de relâche qu'on peut le désirer; on est presque toujours en vue de côtes et d'îles.

L'organisation et le succès de cette ligne de bateaux à vapeur, possible si on

le veut, repose : 1° sur la direction de la ligne ; 2° sur les moyens d'approvisionnement (charbons, bois de construction, vivres) ; 3° sur la position des stations.

De la direction, et des lignes possibles.

1re *Direction. — Ligne anglaise.*

430 lieues	de Bourbon aux Seychelles. Touchant à l'île de France.	
625 »	des Seychelles à Aden. Touchant à Socotora au besoin.	
585 »	d'Aden à Suez. Touchant à Moka, Djedda.	
1640 lieues.	2 stations.	

2e *Direction. — Ligne arabe.*

660 lieues	de Bourbon à la côte sud-est d'Afrique. Touchant à l'île de France et à Madagascar.	
520 »	de la côte sud-est d'Afrique à Moka. Touchant à Aden ou à Barbara.	
515 »	de Moka à Suez. Touchant à Djedda.	
1695 lieues.	2 stations.	

3e *Direction. — Ligne anglo-arabe.*

430 lieues	de Bourbon aux Seychelles. Touchant à l'île de France.	
310 »	des Seychelles à la côte sud-est d'Afrique.	
450 »	de la côte sud-est d'Afrique à Aden.	
585 »	d'Aden à Suez. Touchant à Moka, Djedda.	
1775 lieues.	3 stations. — Il y a aussi une autre direction anglo-arabe avec 2 stations et 80 lieues de moins ; c'est, 1° de Bourbon à la côte sud-est d'Afrique ; 2° de la côte sud-est d'Afrique à Aden ; 3° d'Aden à Suez.	

4e *Direction. — Ligne française.*

280 lieues	de Bourbon à Ste-Marie et Madagascar (1). Touchant à l'île de France.	280
360 »	de Madagascar à la côte sud-est d'Afrique.	360
320 »	de la côte-sud-est au cap Gardafui.	320
330 »	du cap à la côte d'Abyssinie, vers Massonah. — Touchant à Barbara, au détroit de Bab-el-Mandeb, Moka.	340
405 »	de la côte d'Abyssinie vers Massonah à Suez. — Touchant à Djedda.	430
1695 lieues.	4 stations. Différence avec relâche. . . .	1730

Ces quatre directions sont les seules possibles. Ce serait le moment d'examiner ce qu'elles valent séparément ; mais comme les directions ou lignes dépendent entièrement des stations, nous les étudierons ensemble.

---

(1) On devra comprendre pourquoi je ne désigne pas spécialement les points des stations, et pourquoi je généralise le plus possible : il y a des choses qui quelquefois sont dangereuses à dire, à plus forte raison à écrire.

Des approvisionnements; charbons, bois, vivres.

Des charbons de terre.

Il faut amener les charbons de terre de l'Inde, de l'Europe, ou en trouver sur les lieux mêmes; c'est-à-dire, les tirer de Madagascar, de l'Afrique et de l'Arabie, où devront être placées les stations.

Les deux extrémités de la ligne n'en produisent pas; Bourbon et l'Égypte en manquent; Madagascar et l'Abyssinie en possèdent : les charbons de terre y ont été rencontrés et reconnus. On ne sait rien encore sur ceux qui pourraient exister en Arabie.

A Madagascar, on trouve du charbon de terre dans un endroit peu éloigné de la mer, où il serait facilement amené par une rivière qui se jette dans une grande baie. Dans l'intérieur de l'île, près de Tananarivo, il y a des houilles dont un Français s'est servi dans une forge: avec quelques travaux sur une rivière qui coule près de là, on les conduirait à la mer. Ces travaux ont été reconnus possibles.

En Abyssinie, le charbon a été vu sur la frontière du Wollo-Galla et du Choa, près de la rivière du Wat, et à peu de distance du Robie-Sana, qui se jette dans l'Hawasch. Il en existe aussi à Tiannou, sur la frontière du Choa, près l'Hawasch.

Il est certain, aujourd'hui, que les plateaux de Madagascar et de l'Abyssinie contiennent des charbons de terre.

Un fait remarquable, c'est que ces charbons, en Abyssinie, ont été constatés par deux voyageurs, à l'extrémité des plateaux. Le peu que je sais en géologie et l'inspection des terrains me donnent la certitude que l'on en trouvera peut-être vers le Taranta, près d'Halai et le Buré, situés à la pointe Est d'un vaste plateau qui n'est que la continuation et la terminaison de celui du Choa. Les houillères seraient alors à peu de distance de la mer, surtout par le Buré. Ceci est pour l'avenir.

Dans le présent, on doit porter spécialement son attention sur les charbons de Madagascar, ce sont les premiers qu'il faudra se procurer pour les approvisionnements. Les charbons du Choa ne peuvent être utiles que si l'Hawasch est navigable, comme cela est probable.

L'Inde pourrait, en tout cas, fournir des houilles ainsi que l'Europe; mais alors on conçoit qu'une entreprise de bâtiments à vapeur deviendra une chose excessivement onéreuse à la France, à moins de créer, dans les mers d'Afrique, de grands intérêts.

Des bois et du fer.

En général, on transporte ces objets d'Europe ou de l'Inde; cependant, il est des points sur les lignes indiquées qui pourraient en fournir. Madagascar peut donner des bois de construction et du fer; les bois viennent jusque près de la mer, il y a du fer dans l'intérieur. Quiloa, et les pays

situés vis-à-vis sont boisés, ils peuvent fournir des bois de construction. A la côte sud-est d'Afrique, on trouve aussi des bois; il y en a sur la rivière du Jeb, qui est navigable, et où l'on construit de grosses barques.

L'Abyssinie peut donner du fer en grande quantité. Près d'Halai, à 15 lieues de la mer, il existe des mines que les habitants savent fort bien exploiter. Le fer en est excellent; il suffit de savoir, pour l'apprécier, que les forgerons du pays, mauvais ouvriers, le mettent quelquefois 30 à 40 fois au feu avant d'arriver à la forme de l'objet qu'ils désirent.

Du ravitaillement.

Je n'ai pas à parler des vivres que l'on transporte de l'Inde ou d'Europe; on en trouve sur tous les points, à Bourbon, à Moka, à Djedda, à Suez, etc., mais de ceux que produisent les pays situés sur la ligne des bateaux à vapeur.

A Madagascar on trouve toute espèce de vivres en abondance, venant, soit de la côte, soit de l'intérieur.

Sur la côte sud-est d'Afrique, il en est de même.

En Abyssinie, sur la côte, il n'y a qu'un point où les vivres existent, encore n'est-ce que de la viande; mais on peut faire venir les céréales de l'intérieur et en abondance. Vers le milieu du dernier siècle, on exportait d'Abyssinie pour l'île de France 10 à 12 bâtiments chargés de blé.

Les Seychelles, Aden et Moka ne produisent ni charbons, ni bois de construction, ni fer, tout y est importé, à part quelques vivres venant de l'intérieur pour les deux derniers points; au contraire, à Madagascar, à la côte d'Afrique, à la côte d'Abyssinie, dans la mer Rouge, on se procurera facilement et on aura en son pouvoir du charbon de terre, des bois de construction, du fer et des vivres.

DES STATIONS.

Nous voici au point capital de la question des bateaux à vapeur de Suez à Bourbon. Il s'agit des stations. Quant aux relâches, on les modifie selon les intérêts politiques et commerciaux.

Or, déterminer clairement quels avantages une station doit présenter pour être acceptée, c'est fixer la direction de la ligne.

Quelles sont ces conditions?

1° La station doit, en vertu d'un droit quelconque, appartenir à la France et se trouver entourée d'un peuple, allié naturel. Ses intérêts devront être identiques aux nôtres, et l'on devra facilement avoir action et pouvoir sur ces populations, afin que dans tous les cas on puisse écarter les embarras que l'on viendrait à nous susciter.

2° Chaque station doit être un point commercial d'abord, mais pouvant

se transformer et devenir militaire en cas de guerre; par conséquent, la position doit être facile à défendre et servir de refuge aux bâtiments marchands. Chaque station aura donc un port excellent, des peuples environnants pour amis, et l'on devra trouver, dans les stations de la ligne appartenant en toute propriété à la France, des charbons, des bois, des moyens de réparation et de ravitaillement.

Les stations des quatre lignes présentent-elles ces avantages?

Stations de la première direction.

Ligne anglaise.

Les Seychelles et Aden, deux possessions anglaises, telles sont les stations de cette ligne. On sera donc à la merci des Anglais : le seul avantage sera la sécurité des approvisionnements en temps de paix, et tant que cela conviendra aux Anglais, à qui nous serons forcés de tout acheter, ou du moins de tout confier en dépôt; du reste, ni intérêt commercial, ni intérêt national, tout reposera sur des éventualités.

Cette ligne n'est pas acceptable; elle serait antinationale.

Stations de la deuxième direction.

Ligne arabe.

A la côte sud-est d'Afrique et à Moka seraient les stations. Ces positions appartiennent à des Arabes, qui supporteront difficilement notre présence si nous ne nous y établissons pas en force. Or, cela n'est possible qu'à la côte sud-est d'Afrique; si on le veut, on pourra même agir en vertu d'un droit. Quant à Moka, il ne faut pas y songer, tôt ou tard nous serons contraints de l'abandonner. S'établir à la côte sud-est et à Moka, sans pensée d'avenir, même avec l'assentiment des naturels, c'est se créer pour la suite de grands embarras, car les intrigues anglaises, appuyées par des intérêts froissés, ne manqueront pas. Les Anglais eux-mêmes n'ont pu tenir à Moka. S'ils ne s'étaient emparés d'Aden, leur service des bateaux à vapeur de Suez à Bombay aurait été interrompu après la retraite de Mehémet-Ali, de Moka; il n'y a pas de chicanes que les Arabes ne leur aient cherchées.

A la côte sud-est, il serait plus difficile de nous nuire, parce qu'il n'y a pas autant d'intérêts locaux, et que certaine position est indépendante des chefs de l'intérieur, tandis que Moka est sous la domination de l'iman de Sannah.

Le seul avantage qu'il y aurait pour ces deux stations serait commercial, mais tout le reste serait précaire. A la côte sud-est se trouve un bon port; on peut y faire venir des bois de construction et des vivres de l'intérieur. D'un autre côté, le port de Moka est mauvais, et il n'y a, dans les environs des deux stations, aucun charbon de terre. En un mot, l'on serait à la merci des Arabes : cette ligne est donc impossible.

Stations de la troisième direction.

Ligne anglo-arabe.

Trois stations aux Seychelles, à la côte sud-est d'Afrique, à Aden, ou deux à la côte sud-est et à Aden, si la course n'est pas trop longue.

Il n'y a qu'un mot à dire sur cette ligne, c'est qu'elle participe des inconvénients des deux autres et n'en n'a pas les avantages; excepté cependant qu'en établissant la station à la côte sud-est, la route serait un peu plus courte, et que l'on pourrait obtenir des avantages commerciaux; mais on serait à la merci des Arabes et des Anglais!

Aucune de ces trois lignes ne présente les avantages et les conditions désignés ci-dessus. Partout des peuples, hostiles d'abord par religion, et qui, si l'on faisait taire leur fanatisme, deviendraient bientôt nos ennemis par intrigue et par intérêt. Enfin des Anglais! Chacun les connaît. Sur tous les points, la position serait précaire et éventuelle.

Or, si l'on veut établir des bateaux à vapeur, et solidement fonder des intérêts français sur la mer Rouge et dans le détroit de Bab-el-Mandeb, il faut avant tout décider qu'une station ne sera ni entre les mains des Arabes, ni entre les mains des Anglais : sinon, pas de ligne de bateaux à vapeur, pas d'avenir.

Voyons la ligne française.

Stations de la quatrième direction.

Ligne française.

1re *Station.* Dans une baie située à Madagascar : il y a de Bourbon 245 lieues environ. Cette baie est d'un excellent ancrage et peut renfermer toutes les flottes du monde. Son entrée est facile à défendre, c'est un point très-salubre, contre l'ordinaire des côtes de Madagascar. Les terres sont cultivables et cultivées; des rivières et des ruisseaux s'y jettent; on trouve près de la côte du charbon de terre et des bois de construction. Cette station peut devenir une belle colonie; sa position est commerciale, politique et militaire; on peut tirer de là, pour Bourbon et les autres stations, des charbons et des bois de construction; les ravitaillements sont faciles. En un mot, toutes les conditions que nous avons posées se trouvent remplies; la seule question est celle de la possession légitime. Or, les traités de 1814 abandonnent à la France l'île de Madagascar.

2e *Station.* A la côte sud-est d'Afrique, à 360 lieues de Madagascar: là existe un point avec un excellent port à fond de vase; c'est le centre de tout le commerce de cette partie de la côte et de l'intérieur de l'Afrique. Les pays environnants sont cultivés; on peut s'y procurer toute espèce de vivres, ainsi que des bois de construction. Le Jeb, fleuve considérable, qui descend de l'Abyssinie à travers le pays des Gallas et des Saumolis, a son em-

bouchure près de là ; il est navigable ; les commerçants du pays le remontent. Cette position offrira de grandes ressources et de grands avantages pour le présent et dans l'avenir.

Ici, il faut avoir un établissement fixe et de par un droit. Pour résoudre cette question, il ne faut que de la volonté.

Alors les inconvénients signalés plus haut tombent, parce que les intérêts des habitants deviennent les nôtres et se confondent ; ils font le commerce avec des Banians qui les trompent, et qui ne résident pas ; ils préféreront s'adresser à nous, quand ils nous verront établis, et que nous agirons avec bonne foi. Madagascar fournirait les charbons.

3[e] *Station.* Au cap Gardafui, à 380 lieues du point signalé plus haut : cette station est de la plus grande importance ; elle commande la mer Rouge et la côte d'Afrique ; c'est une position commerciale peu considérable. On peut s'y procurer, de l'intérieur, quelques vivres. On ne doit du reste la regarder que comme un point militaire, recevant ses approvisionnements des autres stations, mais il est indispensable. On ne pourrait aller occuper Barbara, qui est un grand centre commercial, et qui se trouve à 140 lieues du cap ; ce serait abandonner la position militaire, en s'enfonçant dans le golfe de Bab-el-Mandeb. Tandis que du cap Gardafui on protégera les relations commerciales qui existeront avec Barbara, on veillera sur la côte d'Afrique. Il suffit de jeter les yeux sur la carte, pour comprendre l'importance d'une telle station, en temps de guerre surtout.

Ce qui augmente encore la nécessité de prendre cette position, c'est celle des Anglais à Zeila et à Aden. En formant aussi un établissement près du détroit de Bab-el-Mandeb, sur la côte d'Abyssinie, sans cependant en faire une station, mais seulement une relâche, on anéantira ou du moins on contre-balancera l'influence que les Anglais croient avoir acquise par la possession d'Aden. Là se trouve un excellent port : placé près du détroit de Bab-el-Mandeb, dans la mer Rouge, sa position le rend maître de la porte du golfe Arabique : on distingue la côte opposée. Ainsi, rien ne peut échapper ni passer sans être aperçu. De plus, il n'y a que 12 jours de marche ou 72 heures, jusqu'au lac d'Houssa où se perd l'Hawasch, de sorte que cette rivière étant navigable, ce qui est presque certain, le commerce du Choa, des Adels, des pays Gallas y viendra affluer, parce que ce port est plus près du lac que Zéila. Les marchandises et les charbons de terre du Choa, descendant le fleuve, n'auront plus qu'à parcourir 72 lieues d'une route qu'il sera facile de rendre praticable aux voitures. Ce sera, en cas de guerre, un port de refuge.

4[e] *Station.* Sur la côte d'Abyssinie, près Massonah, en touchant à Moka, si les intérêts le demandent. Cette position est des plus importantes, soit sous le rapport commercial, soit pour l'organisation de toute la ligne des vapeurs, soit pour la possession des stations sur la mer rouge et le littoral d'Afrique. C'est par elle et par Madagascar que l'on doit commencer l'entreprise. C'est sur ces deux points que sont fondés la certitude d'un brillant avenir commercial, et de grands intérêts nationaux. Cette position ne renferme ni charbons de

terre, c'est-à-dire, qu'on ne les y a pas encore cherchés, ni bois de construction, mais en récompense c'est le pays le plus salubre de la mer Rouge, celui d'où l'on peut se procurer des vivres en abondance, et tirer du fer d'Abyssinie. C'est de cette position, qui pourra recevoir ses charbons de Madagascar, et peut-être du Choa par l'Hawasch, ses bois de construction de la côte sud-est d'Afrique, renvoyant en échange le fer et les approvisionnements d'Abyssinie, que l'on s'emparera de tout le commerce de la mer Rouge. Je pourrais prouver, par un grand fait, la vérité de ce que j'avance, mais ce serait désigner un peu trop nettement la localité. Il y aurait danger, j'en suis certain.

Que l'on y réfléchisse bien, en occupant le cap Gardafui et la côte d'Abyssinie, *on est maître de la route de l'Inde par la mer Rouge.* En occupant le cap Gardafui et Madagascar, *on est maître de la route de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance.*

De cette dernière station à Suez, il n'y a que 430 lieues en touchant à Djedda. Je ne parlerai pas de Suez, où nécessairement il faudra établir des dépôts de charbon, Madagascar les fournira. La station de Suez est sûre, parce que cette ville dépend du Caire et de l'Égypte pour ses approvisionnements, et que l'on aura toujours action sur les hommes qui gouverneront l'Égypte. Leur intérêt est de donner toute la protection possible aux entreprises françaises et européennes anti-anglaises.

Cette ligne nationale de bateaux à vapeur embrasse les positions commerciales et militaires qui se trouvent depuis Bourbon jusqu'à Suez. Exécutée avec volonté, elle nous donnera le commerce de Madagascar, de la côte sud-est d'Afrique, de la mer Rouge, de l'Abyssinie et de l'Arabie. Elle nous rendra maîtres absolus de la route de l'Inde par la mer Rouge, et par le canal de Mozambique. Bien organisée, en cas de guerre, il deviendra facile de résister, et même de causer de grands dommages à nos ennemis, qui craindront toujours de nous suivre, de venir nous chercher dans la mer Rouge, et de croiser près de nos établissements.

La ligne française est donc la seule qui offre des avantages présents et futurs. Seule elle doit être adoptée. L'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur de Suez à Bourbon est national et plein d'avenir; c'est placer Bourbon à 35 jours de la France, Madagascar à 33, Moka à 22, l'Abyssinie à 20, Djedda, port de la Mecque, et centre de l'Arabie, à 19. C'est organiser la civilisation et l'influence française dans la mer Rouge, en Arabie, en Abyssinie et sur la côte d'Afrique, y compris Madagascar.

DES AVANTAGES DES STATIONS, ET DE LA LIGNE FRANÇAISE DES BATEAUX A VAPEUR DE BOURBON A SUEZ.

Les avantages que présente l'établissement de la ligne française avec la propriété des stations sont de plusieurs sortes : les uns se comprennent, ils découlent naturellement des faits et se démontrent par des raisonnements; les autres se prouvent par des chiffres.

Il est certain, je le répète; qu'en possédant les stations et des droits sur la côte, en plaçant nos établissements comme je l'ai indiqué, nous deviendrons les maîtres de la route de l'Inde par le mer Rouge, ce à quoi on doit bien penser, car les temps ne sont pas éloignés dans lesquels le commerce de l'Asie et de l'Afrique reprendra son ancienne route.

On doit aussi réfléchir que, si les côtes de l'Afrique sont peuplées de musulmans, il y a dans l'intérieur, en Abyssinie, dans le Choa, le Caffa et le Narea, des chrétiens qui nous appellent et qui voudraient nous voir établis sur le rivage.

Toutes ces populations seront en quelque sorte nos courtiers et nos facteurs jusque dans le centre de l'Afrique; et la France, en prenant une position militaire et commerciale, en se créant des débouchés fort avantageux, remplira encore le rôle que la destinée semble lui avoir imposé: elle civilisera.

On pensera peut-être que tous ces résultats n'arriveront que par des sacrifices: au contraire, s'il y a sur la ligne qui nous occupe des intérêts futurs et moraux, il y en a aussi d'instantanés et de positifs. Ce sont des intérêts matériels d'argent dont on peut s'emparer le jour même où l'on débarquera.

Il existe sur tous ces points, à Madagascar, sur les côtes d'Afrique, dans la mer Rouge, un grand commerce, sans doute bien au-dessous de ce qu'il pourrait être, mais cependant encore assez important pour tenter de l'accaparer.

C'est par là qu'il faut commencer, même pour établir la ligne des bâteaux à vapeur de Suez à Bourbon.

Si tout à coup on voulait placer des stations militaires, il y aurait peut-être à craindre de grands embarras, et de plus il faudrait de grands frais, tandis qu'en commençant par faire du commerce, par créer des relations et des intérêts avec les gens de l'intérieur et de la côte, lorsqu'ils verront qu'il y a pour eux avantage à traiter avec nous, ils accorderaient toutes les concessions qui leur seront demandées. Il ne faut pas croire que ce commerce soit chose facile, qu'il s'agit de monter une affaire comme pour aller à la pêche de la baleine, non: il faut une expédition un peu plus sérieuse que celle de l'Ankober et de tant d'autres qui ont eu les plus déplorables résultats. Il faut une compagnie, une affaire de suite, et non une affaire en participation (1).

---

(1) Je suis peiné de le dire, mais le commerce français n'est plus capable d'une grande entreprise d'exportation et d'une fondation commerciale. Égoïste et rapetissé, il ignore l'association des capitaux. Chacun veut faire avec ce qu'il possède, pour accaparer les commissions, les consignations, etc. etc. J'ai vu une facture d'exportation où les marchandises, rendues à bord par la maison chargée de l'expédition, étaient doublées du prix d'achat. Combien est courageux notre aventureux commerce des ports! Il n'y a pas longtemps, on proposa à une des premières maisons de Bordeaux une affaire d'exportation, qu'elle refusa d'abord parce qu'elle lui semblait trop belle e

Dans le travail qui suit on ne trouvera aucun renseignement sur le commerce de Madacascar ; il est en partie connu. Ce pays fournit à l'île de France et à Bourbon des objets de première nécessité ; cependant je sais que l'on est peu renseigné sur les ressources de cette grande terre, que l'on peut trouver là un important débouché, il y a près de 4,000,000 de consommateurs. Je ne voudrais pas entrer dans les détails, parce que d'autres s'en occupent très-sérieusement. On peut lire sur Madacascar et son commerce l'excellent et le véridique mémoire qui se trouve inséré dans le V[e] cahier de cette Revue. L'auteur s'apercevra sans doute que Madacascar, où il voudrait concentrer toute l'action de la France, n'est qu'un des principaux points de la grande ligne des intérêts européens contre l'Angleterre et des intérêts français en particulier.

DU COMMERCE GÉNÉRAL DE L'ARABIE, DE L'ÉGYPTE, DU SENNAR, DE LA NUBIE, DE LA MER ROUGE, DES SCHANGALLAS, DU DANKALI, DE L'ABYSSINIE, DES ADELS ET DE LA CÔTE SUD D'AFRIQUE.

Ici les chiffres valent mieux que les paroles. Je commencerai donc par donner les tableaux des marchandises d'importation et d'exportation avec le mouvement commercial.

J'avertis que j'ai toujours fixé les chiffres au plus bas; et quand, d'après mes yeux et les renseignements les plus authentiques j'ai obtenu un chiffre, je l'ai toujours diminué. On remarquera que tous les chiffres forment des sommes rondes. J'ai cru devoir pour plus de clarté retrancher les fractions. Je suis donc certain d'être toujours au-dessous de la réalité.

Les documents commerciaux sur l'Arabie, l'Égypte, le Sennar et la côte d'Afrique, sont résumés; j'ai seulement nommé les marchandises d'importation et d'exportation, afin de ne pas augmenter ce mémoire; je n'ai donné les tables des marchandises d'exportation que pour l'Abyssinie et les pays environnants, parce que ces pays sont moins connus.

Commerce de l'Arabie.

Les trois principaux points où se fait ce commerce sont Djedda, Moka, et Hodeida.

Commerce de Djedda.

Mouvement du port :

De 40 à 50 bâtiments de 5 à 600 tonneaux.
De 30 à 40 barques de l'Inde à Mascate.
De 150 à 200 barques de l'Égypte et autres points.

---

qu'il y avait trop à gagner; enfin, ayant pris des renseignements, elle se décida à la patroner et à y mettre 40,000 francs, à la condition qu'elle serait seule consignataire. Or, l'expédition était de 600,000 francs, et il avait au moins, avec les retours, pour 60,000 francs de commissions. Dans tous les cas, cette première et hardie maison de Bordeaux était toujours sûre de gagner 20,000 francs. Tel est notre commerce d'exportation : il a peur. Il ne connaît plus que le cabotage avec la Martinique et Bourbon!

Importation.

Comestibles, riz, blé, sucre, épiceries, étoffes de soie et de coton, cristaux, faïencerie, coutellerie, armes, poudre, plomb, balles, tapis, soies écrues et colorées en bleu et jaune, eau-de-vie, mercerie, tabac, draps, velours.

Exportation.

Gomme arabique, copal, encens, nacre, perles, pierres précieuses, et surtout de la monnaie, dattes.

L'exportation est peu de chose, on échange peu, tout le commerce est dans l'importation.

Le mouvement commercial est au moins de 25,000,000 fr.

Commerce d'Hodeïda.

Exportation.

Café, séné, gomme arabique, soude, peaux de bœufs, de chèvres et de moutons; tamarin, encens, garance, nacre, perles, écaille, dattes.

Importation.

Riz, tapis, étoffes de soie et de coton, toiles bleues et rouges, tabac, mercerie, coutellerie, armes, etc., épiceries.

L'importation est peu de chose, le commerce consiste dans l'exportation qui se fait avec de l'argent.

Mouvement commercial, 15,000,000 fr.

Commerce de Moka.

Exportation.

Café, gomme arabique, copal, oliban, mastic, myrrhe, peaux de bœufs, de chèvres, de moutons, peaux tannées, indigo, salpêtre, tamarin, séné, écaille de tortue, nacres, aloës, gomme ammoniaque, essences, dattes.

Importation.

Riz, épiceries, étoffes de soie et de coton, soies écrues et teintes, tapis, tumbac, tabac, sucre, eau-de-vie, fer, plomb, étain, cuivre, coutellerie, armes, cristaux, faïence, draps, velours.

Le commerce se fait moitié par marchandises importées, moitié par argent.

Le mouvement commercial est de 15,000,000 fr.

Nota. — Ces trois ports fournissent aux populations du Nedjdi et de l'Yémen; celui de Djedda approvisionne la Mecque, Médine et les pays environnants. Ils ont action sur une population de 5,000,000 au moins d'habitants.

Le commerce d'importation et d'exportation se fait avec l'Inde et l'É-

gypte, par les indigènes et les banians. Quelques bâtiments européens, trois ou quatre à peine, viennent à Moka charger du café qu'ils achètent avec de l'argent.

Commerce de l'Égypte.

Ce commerce se fait par Suez et Cosseir; il est le même dans les deux ports pour l'exportation: les marchandises d'importation vont principalement à Suez.

Marchandises d'exportation.

Soies écrues et teintes en jaune et bleu, habillements tout confectionnés, ceintures de soie, tarbouches, babouches, cuirs rouges, mouchoirs, tabac, armes, araki, toiles maugrabines, fruits secs, légumes, surtout des comestibles, riz, blé. Objets des manufactures européennes, comme calicots, toiles peintes, verrerie, faïencerie, quincaillerie.

Marchandises d'importation.

Café, encens, peaux de moutons, tumbac, dattes, tapis, cachemires, perles, garance, cachemires, curcuma, étain, écaille, toiles de coton bleu, henneh.

L'importation surpasse de beaucoup l'exportation.

Mouvement commercial, 6,000,000 fr.

Nota. — Les ports de Suez et de Cosseir fournissent à la moyenne et à la basse Égypte, quelque peu à la Syrie, le second à la haute Égypte. Leur action porte sur 2,000,000 de population.

Le commerce se fait par des barques.

Commerce du Sennar et de la Nubie.

Souakin et Badour sont les deux seuls points où se fait ce commerce.

Importation.

Riz, blé, étoffes de soie et de coton, tabac, épiceries, armes; les mêmes objets du reste qu'à Djedda, mais en petite quantité; café.

Exportation.

Gomme arabique, copal, encens, plumes d'autruche, peaux, or, ivoire.

L'importation et l'exportation se balancent.

Mouvement commercial, 3,000,000 fr.

Nota.—Ce commerce, autrefois important, s'est amoindri depuis la possession du Sennar et de la Nubie par Méhémet-Ali. Le principal débouché commercial était par la mer Rouge. Aujourd'hui, presque tous les objets d'exportation et d'importation vont en Égypte.

L'action de Souakin et de Badour portait sur une population de 500,000 individus; cette population, ajoutons, avait action sur le Darfour,

le Fazoglon et autres pays noirs. Ce commerce rétabli donnerait un marché de 2,500,000 au moins de consommateurs. Le commerce se fait par des barques de Djedda.

Commerce des îles de la mer Rouge.

Dahalac, Cameran, Nora, Frousth, etc., sont des îles situées dans la partie inférieure de la mer Rouge; on peut s'y procurer dans l'année :

Marchandises d'exportation.

Écaille, pour.	50,000 fr.
Perles, pour.	100,000
Nacre, pour.	1,000
Nattes, pour.	500
	151,500 fr.

Marchandises d'importation.

Commestibles, riz, blé, dattes, quelques toiles pour habillement, de l'argent surtout.

Ce commerce se fait moitié par échange, moitié par argent. Mouvement commercial, 300,000 fr.

Nata. — Ce commerce à été très-florissant et très-productif. La pêche des perles et de l'écaille est presque abandonnée. La population de toutes les îles de la mer Rouge ne monte pas à 2,000 habitants. Ce commerce se fait par des barques avec les villes d'Arabie et d'Afrique.

Commerce du Dankali.

Ce Commerce se fait sur deux points par Massouah et Arena.

Marchandises d'exportation.

Ghy ou beurre fondu.	100,000 fr.
Bœufs. . . . . Moutons.	} 10,000
Peaux de bœufs, de moutons et de chèvres. . . .	10,000
	120,000 fr.

Suif. Ils ne savent pas le faire. Ils jettent aussi les cornes.

Importation.

Riz, blé, maïs, dattes, toiles blanches et bleues de coton, verroteries, poudre, armes, lances, sabres.

Commerce d'échange et d'argent. Mouvement commercial, 240,000 fr.

Nota. — Ce commerce se fait avec la côte d'Arabie. Il y a un autre grand commerce dont nous allons parler, qui se fait dans les mêmes ports :

c'est celui de l'Abyssinie. La population du Dankali peut-être de 40,000 habitants.

Commerce des Schangallas.

Ce commerce se fait par Massouah et par le Tigré.

Exportation.

Or.	30,000 fr.
Ivoire.	5,000
Musc de civette.	2,000
Cornes de rhinocéros.	500
Gommes.	1,000
Cuirs de bœufs, chèvres. . .	1,000
Plumes d'autruche.	1,000
Peaux de léopards.	100
	40,600 fr.

Importation.

Toiles blanches, bleues et rouges de coton, sabres, fusils, poudre, verroteries, épiceries, poivre.

Ce commerce se fait 1/4 en argent 3/4 en échange. Mouvement commercial, 80,000 fr.

Nota. — Ce commerce, qui est peu de chose, peut devenir très-important. Les vexations des gouverneurs de Massouah sont cause que les Schangallas n'osent venir y commercer. La population peut-être de 40,000 habitants.

Commerce de l'Abyssinie.

Commerce des provinces du Tigré.

Adouah et Antalo sont les points principaux de ce commerce.

Marchandises d'exportation.

Cire.	200,000 fr.
Peaux de bœufs, chèvres et moutons. . . .	70,000
Coton.	50,000
Mules.	50,000
Miel.	50,000
Ivoire.	3,000
Gommes.	1,000
Musc.	1,000
Or.	15,000
Pelleteries.	1,000
	441,000 fr.

Suif qu'ils ne savent pas faire. Bœufs, moutons, blé, orge.

Importation.

Toiles blanches, bleues et rouges de coton, peaux du Caire, soies bleues, fusils à mèche, sabres, cuivre, verrerie, coton surate, indiennes, poivre, antimoine, tabac, liqueurs, verroterie, quincaillerie.

Ce commerce se fait moitié en argent, moitié en marchandises d'importation.

Mouvement commercial, 880,000 fr.

Commerce des provinces de l'Ambara.

Gondar est le principal marché et le point où convergent les caravanes, et d'où elles se rendent dans les pays gallas, au Naréa, à Caffa, au Sennar et à Massonah, en passant par le Tigré.

Marchandises d'exportation.

Ivoire	150,000 fr.
Or	2,000,000
Café	400,000
Musc	150,000
Peaux de bœufs brutes	60,000
Id. tannées	15,000
Peaux de chèvres et de moutons brutes	30,000
Id. tannées	5,000
Mules	80,000
Coton	50,000
Gomme arabique	20,000
Cornes de rhinocéros	1,000
Pelleteries	2,000
Plumes d'autruche	7,000
Cire	800,000
	3,770,000 fr.

Le suif, les bœufs, les chevaux, des métaux dont le pays abonde.

Marchandises d'importation.

Toiles bleues et rouges de coton, verroterie, soies bleues et rouges, draps bleus et rouges, velours, poivre, coton, befta, poudre, kool, tabac en poudre et en feuilles, spica schilka, indiennes, mousselines, kratai, étoffes de soie, sabres, essences, madapolans, épices, gérofle, pacotille en mercerie, blimbloterie, coutellerie, verrerie, faïencerie (quelques objets seulement dans cette pacotille), bijoux en argent et faux cuivre, fusils à mèche, quelques tapis, objets d'église.

L'importation et l'exportation se balancent. Tout ce commerce se fait par des caravanes dont le mouvement est de 7,540,000.

Commerce des provinces du Choa.

Alio-Amba est le principal marché de ces provinces, c'est là que se réunissent et d'où convergent les caravanes qui vont dans les pays gallas, le Caffa et le Naréa, le Gingiro, et qui se rendent à la mer par l'Hurrur à Barbara aujourd'hui, quelquefois à Zeila.

Marchandises d'exportation.

Ivoire	400,000 fr.
Café	50,000
Gomme arabique	30,000
Musc	12,000
Or	500,000
Plumes d'autruche	4,000
Cire	60,000
Peaux de bœufs, de chèvres et de moutons, brutes	30,000
	1,096,000 fr.

Il y a, en outre, des mules, cuirs d'hyppopotames, peaux de léopards et panthères, bœufs, moutons, chevaux; mines.

Marchandises d'importation.

Les mêmes que dans l'Ambara.

L'importation et l'exportation se balancent, cependant on préfère souvent l'argent.

Le mouvement commercial est de 2,192,000 fr.

Nota. — Le commerce de ces trois divisions de l'Abyssinie actuelle se fait sur la mer Rouge, à Massonah et à Arena; sur le golfe de Bab-el-Mandeb, à Zeila et à Barbara; enfin à Sennar d'où il arrive en Egypte. Déjà assez important aujourd'hui, il peut le devenir beaucoup plus lorsque les chefs de caravanes seront assurés sur un point d'être à l'abri de vexations. Le premier point qui pourra les protéger deviendra le centre de tout ce commerce.

La population de ces trois divisions est de 4,000,000 d'habitants au moins, mais ils ont action sur le Naréa, le Caffa, le Gingiro et tous les pays gallas, que l'on peut porter au moins à 3,000,000 d'habitants; de plus, ces pays ont eux-mêmes action sur d'autres plus éloignés. L'Ambara et le Choa sont les marchés qui fournissent et reçoivent les marchandises d'importation et d'exportation.

Commerce des Adels et des Saumolis.

Ce commerce se fait à Zeila et à Barbara. Houssa et Hurrur sont les deux principaux marchés où convergent les caravanes.

Marchandises d'exportation.

Café	40,000 fr.
Gomme arabique	100,000
Gomme myrrhe	50,000
Cire	40,000
Ivoire	20,000
Plumes d'autruche	3,000
Musc de civette	5,000
Beurre ou ghy	20,000
Encens	10,000
Peaux de bœufs, de moutons et de chèvres	6,000
Pelleteries	1,000
Or	200,000
	497,000 fr.

A ces marchandises il faut ajouter les bœufs, moutons, mules, ânes, chameaux et chevaux, dont on peut faire un grand commerce. Ils ne savent pas faire le suif.

Marchandises d'importation.

Les mêmes que pour l'Ambara.

Ce commerce se fait presque entièrement par échange, cependant il est bon d'avoir aussi de l'argent.

Le mouvement commercial serait de 994,000 fr.

Terme moyen des bâtiments dans le port de Barbara, principal marché : de 10 à 12, de 5 à 600 tonneaux ; de 15 à 20 grosses barques de l'Inde et Mascate.

Nota. — A ce chiffre du mouvement commercial, il faut joindre celui du Choa. Ce commerce peut prendre une grande extention. Houssa est le centre des Adels qui correspondent avec les Gallas, de l'ouest, comme Hurrur est le centre des Saumolis qui ont des ramifications avec les Gallas du sud. Ces deux points sont le centre commercial de ce vaste triangle que termine le cap Gardafui. La population peut-être évaluée au moins à 2,000,000 d'habitants.

Commerce de la côte sud d'Afrique, du cap Gardafui, à l'embouchure du Quillemauce.

Ce commerce se fait surtout à Bad, Magadoxa, Brava, Hammar, Lamo.

Marchandises d'exportation.

Or, ivoire, gomme arabique, gomme laque, musc de civette, peaux brutes.

Marchandises d'importation.

Poudre, toiles bleues, verroteries, calicots, mouchoirs, armes, indiennes, quincaillerie, draps, tabac, eau-de-vie, commestibles.

Ce commerce se fait par des vaisseaux, des barques, et entièrement par échanges. Il arrive de l'Inde de 15 à 20 bâtiments.

Le terme moyen des barques, qui toutes sont de Moka ou de Mascate, peut être de 50 au moins, jaugeant chacune de 100 à 150 tonneaux, pour toute la côte; le mouvement commercial est évalué à 4,000,000 au moins.

Nota. — Tout le pays qui s'étend depuis le Quillemauce, fleuve qui descend du Naréa et du Gingiro, jusqu'au Cap et à Barbara, est habité, arrosé et cultivé; il n'est pas désert comme on l'avait cru. Le Quillemauce est navigable ainsi que le Webi ou Jeb, jusqu'à 15 jours de leur embouchure, pour des barques grandes et lourdes. Les différents points que nous avons cités sont des marchés qui ont une action directe sur 1,000,000 au moins de population.

Tableau résumé (1).

Commerce. Mouvement annuel.		*Populations sur lesquelles les marchés ont une action directe ou indirecte.*	
		Habitants.	
Arabie. Moka.	15,000,000	5,000,000.	Yémen. Nedjdi.
» Hodeida.	15,000,000		
» Djedda.	25,000,000		
Égypte. Suez. Cosseir. . . .	6,000,000	2,000,000.	Égypte. Syrie.
Sennar. Nubie. Souakin. .	3,000,000	500,000.	1e action. Sennar. Nubie.
		2,500,000.	2e action. Pays environnants.
Mer Rouge. Iles.	300,000	2,000.	Iles.
Dankali. Massonah.	240,000	40,000.	Dankali.
Schangallas. Massonah. . .	80,000	40,000.	Schangallas.
Abyssinie. Tigré.	880,000	4,000,000.	1e action. Abyssinie.
» Amhara.	7,540,000	3,000,000.	2e action. Pays plus éloignés
» Choa.	2,192,000		
Adels. Saumolis.	994,000	2,000,000.	
Côte sud. Brava.	4,000,000	1,000,000.	Intérieur directement.
Mouvement commercial. . .	79,226,000	20,082,000	de consommateurs.

(1) Dans des pays où il n'existe ni registres publics, ni comptabilité, où tout est confié et rapporté verbalement, on concevra facilement quelle attention, quelles recherches, et quelle observation répétée, contrôlée, il nous a fallu pour arriver même à un résultat approximatif. Cependant je dirai que si les chiffres sont inexacts, c'est en moins, et non en plus. Pour les tableaux détaillés du commerce d'Abyssinie, nous les certifions exacts, bien qu'il y soit porté des objets d'exportation dont le commerce est presque nul aujourd'hui, mais peut reprendre d'un moment à l'autre. Du reste, que l'on diminue d'un tiers les chiffres du tableau résumé, et l'on trouvera encore un *minimum* qui doit fixer l'attention.

Nombre des bâtiments, barques et tonneaux faisant ce commerce.

65 à 82 navires de 5 à 600 tonneaux. Moyenne.	40,150 tonneaux.
95 à 110 barques indiennes de 100 à 150 tonneaux. Moyenne. .	12,750 »
150 à 200 barques arabes de 60 à 100 tonneaux. Moyenne. . . .	14,000 »
Total.	66,900 tonneaux.

Consommateurs.	23,082,000.
Mouvement commercial.	79.226,000.
Tonnage.	66,900,000 k.

Nulle maison européenne ne participe à ce commerce.

Je ne pense pas qu'il soit besoin d'appeler l'attention sur les résumés commerciaux que nous venons de donner, pour en faire sentir l'importance. On comprendra que l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur avec des stations sur les points indiqués, aura pour résultat de nous mettre tout ce commerce entre les mains, et de nous poser sur les deux routes de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance et par la mer Rouge.

Que l'on y réfléchisse bien, tout ceci est très-sérieux.

Que la France et l'Europe fassent donc attention à la position et à la marche de l'Angleterre!

Aden, possession anglaise, est à six jours de Suez, et Suez est à vingt-quatre heures du Caire. Aden possède une rade magnifique. Qui empêcherait les Anglais, sous prétexte de guerre ou de défense contre les Arabes, de réunir sur ce point 10 à 12,000 hommes, des bateaux à vapeur et des bâtiments de transport; puis, par un temps sûr, dans la bonne saison, de venir en huit jours au plus les jeter à Suez, tandis qu'une flotte anglaise de quelques vaisseaux, partie de Malte, ferait une démonstration hostile devant Alexandrie, ce qui ferait une diversion, et livrerait sans coup férir l'Égypte aux Anglais? Ceci leur est très-facile à exécuter sans que la France, ni la Russie, ni l'Autriche puissent en rien y mettre obstacle. Si, au contraire, nous possédions les stations que j'ai indiquées pour la ligne des paquebots à vapeur, ou bien une seule position dans la mer Rouge, sur la côte d'Abyssinie, nous couperions la route aux Anglais, ils n'oseraient plus s'aventurer dans le golfe arabique, et une expédition de cette nature serait impossible.

On peut regarder l'absence de toute position occupée par la France dans la mer Rouge et la position des Anglais à Aden, comme un très-grand danger et une très-grande menace pour l'Égypte, qui se trouve prise en avant et en arrière. C'est, du reste, le système que les Anglais ont employé en 1800, ils ont débarqué des troupes à Cosseir et à Aboukir, et nous ont ainsi forcés à capituler.

La marche de l'Angleterre sur la mer Rouge mériterait d'être étudiée d'une manière toute spéciale. D'abord, son expédition de Cypayes à Cosseir, ses ten-

tatives d'établissement à Socotora, à Perim, à Kamaran, les missions diplomatiques à Sannah et en Abyssinie, entreprises et exécutées à grands frais; les énormes dépenses qu'elle a faites pour lever la carte hydrographique de la mer Rouge, de ses îles et de ses côtes; l'insistance qu'elle a mise pour faire évacuer le littoral de l'Arabie à Mehemet-Ali qui la gênait et qui pouvait prendre les Anglais par-derrière, s'ils osaient tenter une expédition sur l'Égypte; l'achat et la prise d'Aden, son influence à Zeila et Tajourra, les relations commerciales qu'elle a déjà liées avec le Choa, celles de l'Hurrur par Barbara, afin de se procurer les vivres que l'Arabie refuse pour Aden, et de consolider et assurer cet établissement: croira-t-on que tous ces travaux, toutes ces dépenses faites avec un esprit de suite depuis plus de 40 ans, ayent été entrepris sans aucun but?

Il ne sagit pas, comme en France, de quelques milliers de francs que tout à coup l'on a jeté en pâture à l'opinion, afin de pouvoir dire: Voyez, la France aussi s'occupe de la question de la mer Rouge, nous avons envoyé des missions, nommé même une commission des paquebots à vapeur de Suez à Bourbon, nous avons engagé des maisons de commerce à faire des expéditions. Et à quoi tout cela a-t-il abouti? A ruiner une maison de commerce, à jeter la défiance parmi les commerçants, à renouveler la guerre civile en Abyssinie, et à dégoûter de toute entreprise sérieuse (1).

L'Angleterre a véritablement voulu s'établir à l'embouchure de la mer Rouge, elle en connaît l'importance, elle a dépensé des millions et formé des établissements qui pourront lui être très-utiles: elle s'est emparée d'Aden, clef de la mer Rouge; elle est aujourd'hui seule maîtresse de la route des Indes par l'Égypte; et lorsqu'une complication des affaires d'Orient se manifestera, elle apprendra à l'Europe et à la France (en s'emparant de l'Égypte, sans que l'on s'en doute à Paris) quelle est la valeur de la position d'Aden.

---

(1) Il y aurait un historique piquant à faire de la conduite de certains Français dans ces parages depuis 1838 L'un, fait des acquisitions de côtes pour la France, et promet en mariage à Oubi, chef du Tigré, la princesse Clémentine, fille du roi des Français; l'autre organise une expédition commerciale où il charge du vin pour les musulmans, des souliers pour les Abyssiniens qui vont pieds nus, des gants, et une musique militaire complète avec les partitions, le tout pour des sauvages. Celui-ci revient avec des domestiques abyssiniens qu'il présente comme des ambassadeurs, et entraîne avec lui en Abyssinie deux braves habitants de Saint-Denis, qui vont chercher de la laine dans un pays où presque tous les moutons n'ont que des poils fort rudes; celui-là découvre des rivières sur un point où il n'y en a jamais eu, invente des relations commerciales en rapprochant le pays, et veut faire payer tout cela assez cher. Croirait-on que ces individus ont été récompensés; qu'ils ont reçu, celui-ci la croix, celui-là des places, un autre de nouvelles missions! Le gouvernement et les ministres ont été indignement trompés. Il est de notre devoir, comme membre de la Société orientale, de signaler ces faits. Il y a des hommes en qui certaines personnes de l'administration ont confiance, et qui les induisent en erreur; elles devraient bien s'en défier. Ces ignorants prétendent tout savoir, se posent comme chefs de la partie qu'ils exploitent, et se font protecteurs près

Résumé.

En terminant cet exposé succinct qui a rapport à la route de l'Inde par la mer Rouge, aux intérêts européens et français, à l'établissement d'une ligne de paquebots de Suez à Bourbon, aux positions que la France doit occuper, enfin au commerce général de la mer Rouge et de la côte d'Afrique, je me résumerai, afin de rendre la question plus claire et plus précise.

1° Les relations de l'Europe avec l'Inde, l'Océanie, la Chine et les côtes occidentales d'Afrique, vont prendre une route nouvelle, la mer Rouge va redevenir le canal de ce transit.

2° Les intérêts des puissances européennes et de la France surtout, contre l'Angleterre, sont identiques dans la mer Rouge et le golfe de Bab-el-Mandeb, elles doivent donc unir leurs efforts pour empêcher, diminuer ou contrebalancer dans ces parages les envahissements de l'Angleterre.

3° Il est du devoir de ces puissances unies ou séparées de se mettre en mesure, à l'exemple de l'Angleterre, de profiter des avantages futurs que la nouvelle route de l'Inde va procurer aux pays riverains de la Méditerranée.

4° Dans l'état présent, le moyen de mettre à profit l'avenir, la base de toute opération future, consiste à créer des établissements sur la mer Rouge et dans le golfe de Bab-el-Mandeb.

5° La France doit se placer en tête de cette ligue d'intérêts européens, en prenant possession des positions que nous avons signalées, et en établissant une ligne de bateaux à vapeur de Suez à Bourbon.

6° La position des stations et la création d'une ligne des paquebots à vapeur qui les relie, sont le seul moyen de fonder de grands établissements commerciaux et militaires; plus tard de coloniser, d'asseoir l'influence française en Arabie, en Abyssinie, sur la côte d'Afrique et à Madagascar, de s'approprier ou du moins de partager le commerce de ces contrées, d'ouvrir de nouveaux marchés à la France, de l'établir fortement et solidement sur les deux routes de l'Inde. De Marseille à Bourbon par l'Égypte, la France trace une grande ligne d'opérations militaires.

7° Les puissances européennes de premier et de second ordre ont toutes le plus grand intérêt non-seulement à appuyer, mais encore à soutenir celle qui viendra s'établir sur les routes de l'Inde, en face de l'Angleterre.

L'inquiétude manifestée par la presse anglaise de l'Inde au sujet des mis-

---

des administrations. Dernièrement, un de ces faiseurs disait naïvement : « La Société « orientale est une société très-dangereuse : elle dira la vérité !... » Tant mieux, elle les démasquera. Cependant, pour ce qui regarde l'Abyssinie et la mer Rouge, nos honorables confrères MM. Galinier et Féret, officiers d'état-major, envoyés en Abyssinie par M. le maréchal Soult, et M. Sainte-Croix-Pajot, qui vient de retourner sur la mer Rouge, ont rapporté de ces contrées des documents et des renseignements tels, qu'il n'est plus permis à qui que ce soit de tromper ou de se laisser tromper.

sions envoyées en Abyssinie par le gouvernement français, suffirait seule pour prouver la vérité de ce résumé (1).

L. Aubert-Roche.

GRÈCE.

RÉFLEXIONS SUR LES DERNIERS ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT PASSÉS EN GRÈCE.

Je crois devoir appeler l'attention des lecteurs de la *Revue* sur un article relatif à la Grèce, publié dans la *Revue des deux mondes*, du 15 novembre 1843.

Cet article a pour titre : *Athènes et la révolution grecque*, par M. Alexis de Valon, que je voudrais bien voir prendre part aux travaux de la Société orientale. Il peut se diviser en deux parties : la première, descriptive, parfois poétique, renferme des considérations économiques et hygiéniques sur le choix de l'emplacement de la capitale du nouveau royaume, et sur la société athénienne, dont la justesse est incontestable pour tous ceux qui ont fait quelque séjour dans la ville chérie de Minerve. Cependant M. de Valon, dans l'énumération des choses qu'il a vues à Athènes, a commis un oubli qui m'étonne de sa part. Il n'a pas remarqué à la droite de la route, qui du Pirée conduit à Athènes, *route plate, poudreuse, qui se déroule en ligne droite comme un long ruban blanc*, un modeste monument élevé à la mémoire de Cavaïskaky, sur la place même où ce valeureux général tomba en combattant pour sa patrie. Comme ce monument est l'expression d'une pensée, d'un noble sentiment, il eût été bien à M. de Valon de le mentionner; il aurait été conduit tout naturellement à flétrir la honteuse insouciance du gouvernement, qui laisse entassés derrière la tombe du chef, sous un même amas de terre, les braves qui succombèrent pour le succès de la même cause. Leurs restes ne sont entourés que par un mur de trois à quatre pieds de haut. Et les passants, soit par dévotion, soit pour faire des boîtes à cigares (je les ai vus), s'emparent avec la plus grande facilité des crânes, dont quelques-uns sont presque à nu.

(1) La *Revue de l'Orient* n'étant pas une revue politique, mais simplement un recueil de faits, je suis forcé de m'arrêter aux conséquences qui découlent naturellement de ce résumé, et qui me feraient faire une excursion dans le domaine de la politique. Chacun, du reste, pourra conclure.

Le mémoire, envoyé au conseil des ministres, renferme les détails d'exécution.

La seconde partie de l'article, celle sur laquelle je désire surtout attirer l'attention, se compose d'une appréciation, malheureusement trop courte, mais frappée au coin de la vérité, des premières administrations qui, depuis l'arrivée de Capo d'Istria en Grèce, se sont succédé dans le pays, et dont les effets péseront pour longtemps sur l'avenir de ce jeune royaume; d'un rapide aperçu de sa situation actuelle, et enfin du sens qu'on doit attacher aux derniers événements du 3-15 septembre. Et je suis parfaitement de l'avis de M. de Valon, que c'est contre le système administratif et les Bavarois que la nation s'est révoltée, et non contre le roi lui-même; j'ajouterai que tant qu'elle aura un espoir, quelque faible qu'il puisse être, d'avoir un fils de son roi, pour l'élever elle-même dans l'amour de sa religion et de son pays, elle lui gardera un reste d'affection; car, avec sa perspicacité naturelle, elle comprend ce qu'il y aurait au fond de l'anarchie, et que même un changement de dynastie ne servirait qu'à lui faire perdre tout le chemin qu'elle a fait jusqu'ici. Pour tous ceux qui ont été témoins des transports de joie du peuple entier, toutes les fois que le bruit courait que la reine était enceinte, et de la haine profonde qui séparait les Grecs des Bavarois, il ne peut rester de doute à cet égard.

M. de Valon s'attache ensuite à faire comprendre quel est le sens qu'on doit donner en Grèce au mot *parti*. Il fait voir, que si la triple influence de la Russie, de l'Angleterre et de la France, donnent aux opinions politiques des Grecs trois nuances bien distinctes, il n'est pas moins vrai, qu'il n'y a en Grèce qu'un seul parti proprement dit, c'est le parti grec, qui veut avant tout l'indépendance. Pour moi, je pense que les deux *nuances* française et anglaise, sont le résultat d'une manière différente d'envisager les choses, suivant que les hommes influents du pays se sont formés en France ou en Angleterre. Ces mêmes hommes et leurs adhérents prétendent bien se prévaloir d'un appui extérieur pour parvenir à leurs fins; mais on s'abuserait singulièrement, si on comptait obtenir, en retour des sacrifices en hommes et en argent, une légitime influence. Que l'expérience des temps passés éclaire le présent!...

Comme la Grèce est appelée, dans un avenir plus ou moins éloigné, à devenir le lien de l'Orient avec l'Occident, l'entrepôt de leur commerce, il vaut la peine, ce me semble, d'apprécier l'importance respective de chacune des trois *nuances;* j'essayerai donc de le faire, aussi rapidement que possible, en ayant toujours soin d'appuyer mes observations personnelles sur des autorités respectées. L'excellente traduction d'Urquhart, par M. Xavier Raymond, m'a fourni d'utiles renseignements, qui ont beaucoup facilité mes recherches.

En premier lieu, je vois Lambros, lorsque Catherine II, pour ouvrir un débouché aux moissons de la Pologne et de la Russie méridionale, voulut faire cesser la clôture du détroit entre l'Euxin et la Méditerranée, je vois, dis-je, Lambros armer sa redoutable flotille pour appuyer les projets de la Russie, et l'Hœtérie, libératrice de la Grèce, obéir à ses inspirations. Ensuite, l'influence acquise par la Russie (Gordon) dans les affaires d'Orient,

à la suite de la paix d'Iassy, donne aux Hellènes la facilité d'échanger individuellement l'obéissance à l'autorité ottomane, contre la protection de la cour de Saint-Pétersbourg, par le moyen de l'ambassade russe à Constantinople. Non satisfaite de cela, la Russie multiplie à l'infini le nombre des protégés de ses consulats, et obtient, après chaque victoire, de nouveaux avantages en faveur de ses coreligionnaires. Elle met tous ses soins à attirer les Grecs dans ses villes; de plus, elle prête l'appui de son pavillon à la marine hellénique, et le commerce de la mer Noire tombe sans partage entre les mains de quelques insulaires de la mer Égée. L'impulsion, une fois donnée, se communique avec une singulière rapidité, et dans tous les principaux ports de l'Europe on voit s'établir d'opulentes maisons grecques.

Quelle devait être la conséquence de tout ceci? Que les Grecs, reconnaissant tenir de la Russie seule leur religion, leurs richesses, devaient, par toutes sortes de moyens, chercher à obtenir la continuation de sa haute protection. Rien de plus naturel donc, s'ils prirent parmi les hommes qui devaient tout à la Russie le premier chef de l'insurrection de 1821, Ypsilanti; et en 1828, le président de la république, Capo d'Istria. Pouvait-il en être autrement? L'Europe entière ne proclamait-elle pas le czar le généreux protecteur de ses coreligionnaires. Ses sympathies ne lui étaient-elles pas acquises, et sa diplomatie ne l'en félicitait-elle pas à chaque nouveau succès? Enfin, l'Europe reconnaissait les élus des Hellènes, les amis des Moskovites.

Jusqu'ici l'influence française et anglaise, malgré des faits d'armes, brillants mais à un autre point de vue funestes dans leurs résultats, fut complétement passive, à cela près de quelques vaines démonstrations des Grecs. Cette influence n'aboutit qu'à servir les intérêts de la Russie, et à confirmer les Hellènes dans l'opinion qu'il n'y avait point de salut hors de là.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les différentes administrations, qui du reste sont connues, et dont les actes ont été étudiés avec beaucoup de talent par MM. Tiersch et Maürer.

Cependant, la conduite de Capo d'Istria, et la vindicte publique représentée par Mavromichaéli, furent un jet de lumière pour la France, qui, désirant sincèrement l'indépendance de la Grèce, aurait voulu soustraire ce malheureux pays à l'influence russe, en refusant de reconnaître pour président de la commission du gouvernement provisoire le frère de Capo d'Istria, le comte Augustin. Mais là, comme dans toutes ou presque toutes les circonstances qui se présentèrent depuis, à travers la série la plus compliquée d'événements, la France eut toujours l'Angleterre contre elle. Absorbée par sa politique intérieure, par les affaires d'Occident, et d'ailleurs, partant du point de vue que l'Angleterre avait le même but à poursuivre en Orient, c'est-à-dire résister à la Russie, et croyant pouvoir s'en rapporter à son amitié, la France mit de fait ses représentants dans une fâcheuse dépendance de ceux des deux autres puissances, qui faisaient cause commune; car l'Angleterre, redoutant, en Grèce, chose incroyable, encore

plus la France que la Russie, s'appliqua constamment à déprimer la France, qui seule soutenait le parti national; elle contribua par là à faire réussir tous les projets de la Russie, et donna aux Hellènes le triste spectacle des trois puissances protectrices se livrant d'acharnés combats diplomatiques, sur ce même sol de la Grèce qu'elles prétendaient pacifier et élever comme un gage de concorde entre elles.

Qu'il me soit permis de le dire, on ne saûra jamais assez répéter à la France qu'il peut se faire qu'elle ait quelquefois le même but à poursuivre que l'Angleterre; mais, comme, en définitive, leurs intérêts ne sont pas les mêmes, elle finira toujours par faire un marché de dupe, si elle s'avise par système de tracer à l'avance et pour tous les cas les instructions qu'elle donne à ses représentants, ou bien d'en embarrasser la marche en les mettant dans une ingrate dépendance de ceux des autres nations. Il lui sera beaucoup plus avantageux, dans les cas imprévus, de s'en rapporter à leurs sentiments de Français. D'ailleurs, la France est trop grande pour marcher à la suite des autres nations, elle doit savoir ce qui lui convient, et alors même qu'elle poursuit un but conjointement avec d'autres puissances, elle doit toujours garder sa liberté d'action.

Depuis la majorité du roi, la France et l'Angleterre se sont efforcées, avec plus ou moins de succès, d'acquérir de l'influence en Grèce. Mais, par une lenteur inexplicable de leur part, à faire donner satisfaction aux vœux raisonnables du peuple, elles ont failli tout remettre en question, en laissant le champ libre aux menées d'une puissance qui depuis environ 140 ans poursuit ses plans avec une tenacité qu'on ne saurait assez admirer. Prévoyant de loin qu'une démonstration nationale aurait lieu, la Russie a su la précipiter en se faisant ultra-démocrate, pensant que le moment était enfin venu d'atteindre l'objet de ses vœux les plus ardents: mais *la Providence, qui veille toujours sur la Grèce* (1), a soutenu le trône chancelant, le roi est resté à la tête de la nation, et la paix du monde est maintenue.

La France a sans contredit acquis un titre incontestable à la reconnais-des Hellènes, en payant de ses propres deniers l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt de 60 millions, et en comptant pour débiteur direct le gouvernement grec; mais par là elle s'est créée de très-sérieuses difficultés. Loin de moi l'idée de penser, même pour un instant, que le nouvel ordre de choses préludera, ainsi qu'on l'a dit, par la banqueroute, en déclarant comme non-avenu cet emprunt; mais toujours est-il que cette générosité sera une arme redoutable entre les mains des adversaires de la France, et il ne faudra pas moins de toute sa sagesse et de toute l'habileté de son représentant pour déjouer les intigues au moyen desquelles on s'efforce de retourner contre elle-même son amour pour le nouveau royaume.

On prétendrait nier que la religion ait joué un grand rôle dans les moyens mis en œuvre par la Russie, afin de se frayer un chemin à la do-

---

(1) Cette épigraphe est celle d'une brochure démagogue.

mination en Grèce, ou que cette religion ait pu être un appui à l'action de l'ignorance et du fanatisme! J'avoue que je ne saurais être de cet avis, ni pour le passé, ni pour le présent, tout en faisant une large part à la bienfaisante influence de l'instruction, qui tend à se répandre de plus en plus en Grèce.

Il suffirait de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe aujourd'hui même dans d'autres pays plus civilisés, pour se convaincre du contraire. Et certains démentis officiels ou officieux ne décèlent-ils pas que le mal est bien plus grave qu'on ne le pense?

Entre les mains des sultans, la religion fut un très-puissant moyen pour maintenir les sujets grecs dans la fidélité, car les patriarches grecs à Constantinople en répondaient sur leurs têtes; si bien que les sultans assujettirent au trône patriarcal de Constantinople non-seulement les siéges ecclésiastiques de toutes les provinces et de toutes les îles de la Grèce, mais encore ceux de l'Asie mineure, de la Bulgarie, de la Serbie, de la Bosnie, de la Valachie, de la Crimée et de la Moldavie, et permirent au patriarche de Constantinople d'avoir de fréquentes relations avec le synode de Géorgie, qui reconnaissait sa suprématie.

Cette influence était telle, que le czar Fédor Ier Ivanovitch mit tous ses soins à obtenir du sultan Mouhrad III que (1) Jérémie, patriarche de Constantinople, vint (1588) en Russie, avec deux archevêques du synode, pour procéder au sacre d'un patriarche russe (Rizzo Neroulos). « Les sultans pensaient, avec raison, que plus le trône patriarcal de Constantinople aurait une influence spirituelle sur les autres trônes ecclésiastiques, fussent-ils même indépendants du gouvernement ottoman, plus ils acquerraient un ascendant politique sur les peuples étrangers par le moyen de la religion, à la tête de laquelle serait le patriarche de Constantinople, sujet fidèle de la Porte, tant par crainte que par intérêt.» Et Pierre le Grand, alarmé des conséquences qu'en un cas donné aurait pu avoir un si grand moyen d'influence, et sans doute aussi ne trouvant pas dans le patriarche un instrument docile de ses volontés, supprima (1711) le patriarche et le remplaça par un synode de quatorze membres entièrement sous sa dépendance.

Quant aux Hellènes, la conservation de leur foi religieuse fut ce qui les aida à traverser leurs malheurs, et à se reconnaître entre eux. C'était dans les églises qu'ils étaient affermis dans l'amour de la patrie; là ils adressaient tous les jours au Créateur de ferventes prières pour leur affranchissement. Après les désastres des Ottomans sous Vienne, ce fut aux ministres des autels que revint la mission de préparer leurs ouailles à conquérir la liberté qui commençait à poindre sur l'horizon.

(1) M. Jules Fleutelot, dans une remarquable publication, *La Grèce depuis dix ans*, observe que le métropolitain de Moscou (siége créé seulement depuis sept ans de l'autorité privée du czar) est autorisé à porter aussi le titre de patriarche. Il m'a été impossible de vérifier ce fait énoncé, faute d'avoir pu obtenir communication de certains auteurs.

Le rôle que joua le clergé pendant toute la révolution ne saurait laisser de doute sur son influence; et elle fut si grande qu'il conçut des vues par trop ambitieuses, qui auraient abouti à couronner les vœux de Moscou, si la sage mesure de M. de Maürer de déclarer l'Église d'Athènes indépendante de toute autre n'eût mis fin à toutes ces menées. Que la Russie fonde encore de grandes espérances sur ce puissant moyen, j'en ai la preuve, en ce que, depuis quelques années, la condition *sine qua non* d'être admis dans les ordres, en Russie, est de connaître parfaitement la langue grecque, et que, pour avoir une plus grande action sur les masses, on fait élever à l'usage des Grecs fidèles, et chez eux, des chapelles desservies par des prêtres russes. Ainsi un des couvents du mont Athos appartient aux Russes. Dailleurs, de l'aveu même de M. de Valon, qui a visité la Grèce après nous, il résulte que « le parti russe doit à des sympathies religieuses de réunir sous son influence à peu près la moitié des Hellènes.» Il est juste de dire que, d'après ce consciencieux observateur, ce même parti est le plus faible à Athènes, dont l'action centralisatrice commence à se faire sentir à l'extérieur. Cependant, qu'il me soit permis d'objecter, abstraction faite du faible chiffre de la population permanente d'Athènes, que cette capitale n'étant pas une ville nécessairement commerçante, dans un pays essentiellement *centrifuge*, ne pourra faire dominer utilement son action dans ce pays qu'après de longues années.

On a dit aussi que la Russie ne disposait en Grèce que d'hommes pris dans les derniers rangs de la société. Erreur, très-grande erreur. La Russie s'est toujours appliquée, soit par la séduction, soit par l'intimidation, à s'attacher les hommes les plus distingués par leurs talents, par leur influence, ou par leur position dans le monde, et à leur bien faire comprendre qu'*elle seule* faisait et défaisait les fortunes.

Je citerai d'abord tout ou presque tout le clergé hellénique, ensuite, dès 1770, les Mavromichalis (1), chefs de la Mania, province presque indépendante de la Porte Ottomane, qui travaillaient, il est vrai, pour se débarrasser de la domination turque, mais en définitive sous l'inspiration du comte Orloff: ce sont encore les Mavromichalis qui contribuèrent à l'élévation de Capo d'Istria à la présidence de la Grèce (2). — Les Colocotroni sont les dociles instruments de la Russie.—André Metaxa, voyant qu'il ne lui était pas possible de se soutenir au poste où l'avait mené l'intrigue, se fit l'agent dévoué de Saint-Péterbourg. — Les belles qualités de Zaïmi, son patriotisme éclairé, tournèrent contre lui; il fit de vains efforts pour se jeter entre les bras de la Russie; prévenu par les événements, il accepta l'amnistie après l'assassinat de Capo d'Istria: dès lors il devint partisan de la Russie, et dans le conseil des *sept* il marcha toujours d'accord avec ses nouveaux amis. — Le prince Mavrocordato, même à l'époque où il dirigeait le parti anglais,

(1) Voir une *Notice* publiée dans la *Revue des deux mondes,* 1831, 2e partie, dans laquelle cela est démontré d'une manière incontestable.

(2) Voir *Revue britannique,* 1836, et *Gordon's history of Greek revolution.*

n'inspira qu'une confiance douteuse. Persécuté, placé entre la vie et la mort, voyant l'Angleterre immobile, il n'eut d'autre appui, d'autre chance de salut, que la Russie. Et pendant la régence, toutes les évolutions de M. d'Armensperg, qui passait pour être le chef du parti anglais, n'avaient-elles pas pour base d'opération le parti de Capo d'Istria, le parti russe? Et dans toutes les manœuvres qu'il mit en action pour se débarrasser de ceux de ses collègues qui lui faisaient ombrage, auprès de qui M. d'Armensperg trouva-t-il appui et protection, si ce n'est auprès de l'ambassadeur russe?

D'autres noms ne me manqueraient pas à l'appui de ce que j'ai avancé ici. Je me bornerai seulement à dire que les hommes même le mieux intentionnés, qui se disaient du parti français ou anglais, étaient obligés, en face de l'indifférence, je dirai même, de l'impuissance de la France et de l'Angleterre, de se jeter entre les bras de la Russie, s'ils voulaient se sauver; et cette puissance, il faut l'avouer, ne leur a jamais fait défaut.

Je me résume, en disant que l'influence de la Russie, affermie par cette dévotion qu'impose une protection pour ainsi dire traditionnelle, s'appuyant sur un levier aussi puissant que celui de la religion (qu'une nombreuse armée d'agents sait habilement exploiter), ne reculant devant aucun moyen pour atteindre la réalisation de ses projets, mérite d'être l'objet d'une attention bien plus empressée qu'elle ne l'a été jusqu'ici de la part de la France et de l'Angleterre, dont le seul véritable intérêt est le *barrage* de la Russie, passez-moi le mot, et la formation de la Grèce en royaume indépendant et assez fort pour être à l'abri des coups de main d'intrigants. Il ne faut pas non plus oublier que, si le but caché de ce qui est arrivé au 3-15 septembre a manqué, il n'en est pas moins vrai que, tant que le roi Othon n'aura pas de fils, on sera toujours, en Grèce, sous le coup d'un événement, pouvant amener une conflagration générale. La diplomatie doit donc aviser aux moyens de détourner les conséquences d'un pareil état de choses.

Je finis en faisant des vœux pour que la France suive ses anciennes traditions en Orient, n'oublie pas les devoirs que lui imposent les glorieux souvenirs de son passé dans cette région, et s'applique à y conserver une juste influence, car elle seule peut y représenter le principe humanitaire et le principe civilisateur.

B. FORMIGGINI.

CORRESPONDANCE.

LETTRES D'ÉGYPTE ET DE L'HINDOUSTAN.

La lettre suivante, datée du Caire, 6 novembre, a été adressée au rédacteur en chef de la *Revue de l'Orient*, vice-président de la Société orientale.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre un *Compte rendu des travaux de l'école de médecine du Caire* (1), pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler. Nous y avons ajouté quelques mots sur l'organisation et le développement de cette école. Comme encore, depuis quelques mois seulement, elle a été attaquée par la malveillance, nous avons cru devoir présenter franchement l'état actuel de cet établissement scientifique, qui, bien que jeune encore, nous semble destiné à produire des résultats heureux pour la civilisation de l'Orient. L'école de médecine du Caire est sœur de l'école de Paris, et n'eût-elle que ce titre jusqu'à présent, elle mériterait encore les encouragements de tous ceux qui s'intéressent aux travaux civilisateurs de tous les pays du monde.

Veuillez être assez bon pour insérer dans votre *Revue de l'Orient* le *Compte rendu* que nous vous adressons. C'est une sorte de plaidoyer d'hommes jaloux de leur réputation en faveur de leur pays, et de l'éducation de leurs frères.

Agréez à l'avance, monsieur, nos remercîments, et les témoignages de notre reconnaissance.

MOHAMMED-ALY, d[r] CHABASSY, MOSTAFA, d[r] CHAFEY, HYSSAUY, IBRAHIM, RACHYDY, HUSSEIN.

Le trésorier de la Société orientale a reçu la lettre suivante, datée d'Areng-Abâd, 15 septembre 1848.

Mon cher Horeau,

Sitôt mon arrivée à Bombay, je vous avais écrit ainsi qu'à Mac Carthy; je vous donnais tous les détails que j'avais pu recueillir sur Madagascar, Maurice et Bourbon (car vous saurez que j'ai été obligé de toucher dans ces trois îles); j'avais joint un rapport, mais tout a été perdu dans le naufrage du bateau à vapeur *le Memnon*, parti de Bombay le 19 juillet, et naufragé à 400 milles au delà d'Aden, sur la côte Arabique (2); ainsi, ne m'accusez point d'indifférence. J'ai, pendant près de sept mois, dans cette longue navigation du Cap de Las Tormentas, été le jouet des vents et des flots, mais moins heureux que le roi d'Ithaque, je n'ai point trouvé de Calypso pour me faire oublier ma patrie et les quelques amis que j'y ai laissés (on n'a jamais perdu de vue le n° 97 de la rue Neuve-des-Petits-Champs).—Arrivé à Bombay le 10 juillet, je me mis, huit jours après, en route pour l'Afghanistan, en passant par le Goudjerate et le Kâtche de Bhoudje; la pluie tombait par torrents, et la chaleur était excessive dans les intervalles. Je me

---

(1) Voir plus loin, page 358.

(2) Cette indication est erronée; on a su depuis que *le Memnon* avait sombré au large, au cap Gardafoi, extrémité la plus orientale du continent africain.

disposais à remonter l'Indus jusqu'à Sehwân; après une halte de quelques jours, je me proposais de franchir le fleuve, d'entrer dans le Mekrân et de gagner ensuite l'Afghanistan méridional, que je suis chargé d'explorer; toutes mes tentatives ont été inutiles.

Les Anglais, ayant, contre la foi des traités, attaqué les Amyrs du Sindh et envahi leurs contrées, toutes les peuplades bordant l'Indus ont pris les armes, et rendu toute communication impossible. J'ai, avec bien du regret, été obligé de rétrograder à travers la partie la plus chaude, la plus malsaine, la plus impraticable de ces contrées, où la main de l'homme et celle du temps sont sans cesse à l'œuvre pour détruire les monuments et les travaux d'utilité publique et des générations passées. C'est dans l'ancienne capitale d'Areng-Zêb (Areng-Abâd) que le crayon d'un artiste trouverait de l'emploi. Figurez-vous une enceinte de muraille de trois lieues et demie de France, renfermant le cadavre d'une cité autrefois si florissante ? Au milieu de ces ruines, le voyageur rencontre de temps à autre de superbes monuments. Le tombeau de la fille d'Areng-Zêb surpasse le Tâdje-Mahâl d'Agra, par sa grandeur et son harmonie : le Faqyr-Kamakân, la demeure du faqyr, est un véritable Éden; ses fontaines, ses jardins, ses kiosques, ses cascades, sa mosquée de marbre, sont encore assez bien conservés; pas une maison qui n'ait eu ses bassins de stuc, alimentés par des canaux qui distribuent encore l'eau au milieu de tous ses débris; j'ai obtenu des dessins de tous les principaux monuments, je vous les enverrai par un docteur écossais, M. Mackie, auquel j'ai remis une lettre d'introduction pour vous.

Je pars demain pour les caves d'Ellora et d'Adjounta, dont vous avez sans doute vu les dessins, me dirigeant toujours vers le nord et l'ouest; j'espère dans quatre mois être rendu dans le Kafristan, en passant par les États du Nizam de Sindia, par ceux de la Compagnie, des princes siks, en deçà et au delà du Sâtledje, parmi les clans du Savatt, du Tchitrâl, du Pandikosa; le Kafristan offrira moins de difficulté et autant d'intérêt que les contrées situées au delà de l'Hindou-Kousch : ces peuplades n'ont point de représailles à exercer contre les Européens, et tout ce que nous connaissons d'elles est extrait des mémoires du soulthân Baber, dont les États se trouvaient limitrophes (1). Ainsi, mon cher Horeau, je vais chaque jour m'éloigner de plus en plus de ce Paris, dont le séjour est si agréable pour l'homme riche; j'ai déjà mis de côté tout ce qui sent la civilisation, costume, nourriture, langage. Je voyage à cheval, sans tente, sans batterie de cuisine; un arbre me sert d'abri quand je n'ai pas le bonheur de rencontrer de village, une natte grossière est mon lit; malgré cela, je me porte mieux qu'à Paris; l'exercice, le grand air, la sobriété valent à elles seules toutes les prescriptions de la Faculté. Je désirerais vous avoir avec moi pendant 1200 milles (1900 kilomètres), pour croquer les variétés de costumes, de physionomie, de monuments, de paysages que j'aurai à voir, mais l'ami des voyageurs ne peut être partout.

---

(1) Voyez l'article sur l'*Asie centrale*, page 309.

Adieu, n'oubliez point celui qui vous aime comme un frère. Mes amitiés à Mac Carthy et Massol. Je vous écrirai de Mandou, dans le royaume d'Adjâyinî (Oudjéïn); c'est environ quinze journées de marche à travers les montagnes.

Écrivez-moi à Bombay.

Dr G. Robert.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DU CAIRE,

PAR LES PROFESSEURS NATIONAUX DE LA NOUVELLE ÉCOLE ARABE D'ÉGYPTE.

Précédé d'une *Note* de la commission chargée de son examen par la Société orientale (1).

NOTE.

Composée d'hommes qui ont, pour la plupart, une connaissance pratique des contrées du Levant, une sorte de juridiction est réservée à la Société orientale, relativement aux nouvelles importantes qui lui parviennent de ces pays, et qui sont tour à tour susceptibles d'éclairer ou d'égarer l'opinion publique. La communication qui a été faite, dans la séance d'hier, du *Compte rendu des travaux de l'École de médecine du Caire*, dont on a demandé l'insertion dans la *Revue de l'Orient*, est devenue l'objet d'une discussion vive et sérieuse, à laquelle ont pris part plusieurs membres de la Société. Par suite de cette discussion, une commission a été chargée d'examiner le document adressé par les *professeurs nationaux de la nouvelle école arabe d'Égypte*, et de transmettre immédiatement un premier aperçu, en attendant le rapport, appuyé de preuves, qui sera présenté à la Société orientale dans sa plus prochaine séance, le 5 janvier prochain.

Nous avons tous une connaissance personnelle de l'institution médicale dont il s'agit : les uns à diverses époques, les autres sans interruption, nous avons pu en observer l'origine et les développements depuis 1827 jusqu'en 1842. Ainsi, c'est d'après notre propre observation, et avec toute la

(1) Après avoir entendu, dans la séance du 15 décembre, la lecture du *Compte rendu des travaux de l'École de médecine du Caire*, la Société orientale, qui a pour but permanent de concourir à fixer l'opinion de l'Europe sur l'état réel de l'Orient, et les améliorations dont il est susceptible, a nommé une commission chargée d'examiner ce document, d'émettre à ce sujet un jugement qui serait inséré en tête du *Compte rendu*, et de présenter un rapport motivé à la plus prochaine séance.

(*Note de A. H.*)

sincérité de juges complétement désintéressés dans la question, que nous allons exprimer notre sentiment sur l'École de médecine du Caire.

S'il ne s'agissait que de louer la pensée qui voulut doter l'Égypte et l'islamisme d'institutions scientifiques entièrement perdues dans le pays, depuis la chute des califes protecteurs de la civilisation; s'il ne fallait qu'applaudir au choix qui fut fait de médecins français pour présider à la restauration des sciences médicales; s'il suffisait même de reconnaître qu'il a été fait, dans ce but, de louables efforts, de généreux sacrifices; que quelques difficultés ont été heureusement vaincues; oh! certes, nous joindrions volontiers notre témoginage à celui des auteurs du *Compte rendu*, en formant des vœux bien sincères pour l'affermissement et le progrès d'un établissement scientifique sur lequel l'humanité et la civilisation des Orientaux doivent fonder des espérances.

Mais les professeurs nationaux de la nouvelle école arabe sont beaucoup moins réservés dans leurs louanges et leurs prétentions. Le succès que nous souhaitons à leur institution médicale, ils nous l'annoncent comme accompli. A les entendre, *leur école présente un système d'organisation plus avancé que celui de beaucoup d'universités d'Europe; elle deviendra bientôt la sœur et l'émule de l'école française; déjà elle se place sans crainte en rivalité avec les meilleures écoles d'Europe*, etc. etc.

Comme il est beaucoup plus facile d'induire le public en erreur que de se tromper soi-même dans l'ordre des faits matériels et intellectuels à la fois, nous voudrions pouvoir démêler si des assertions aussi étrangement décevantes et prétentieuses ont été suggérées par un aveuglement enthousiaste, ou par les calculs de la mauvaise foi. Pour nous, que l'inspection des lieux, la fréquentation des professeurs et des élèves, ont suffisamment éclairés sur les imperfections et les pauvretés de l'École de médecine du Caire, nous sommes profondément affligés de ce panégyrique fait à plaisir et sans pudeur par des hommes à qui leur profession devrait avoir appris à se respecter eux-mêmes en respectant la vérité. Nous savons que penser de ces brillants examens, en arabe, dans lesquels le traducteur suppléait au besoin l'élève, lorsque le candidat et le juge ne s'étaient pas préalablement entendus sur les questions et les réponses; de ces riches programmes des études qu'il est si facile d'exposer par écrit; de ce nombre de 700 médecins ou pharmaciens sortis de l'école, et qu'il a fallu renvoyer, pour la plupart, du service à l'école, pour cause d'incapacité. Telles sont les misères de cette institution médicale qui *se place sans crainte en rivalité avec les meilleures écoles d'Europe!* qui va bientôt diplômer des *docteurs!*

Jusqu'à ce moment, nous avons confondu l'Ecole de médecine d'Abou-Zabel, avec celle du Caire, qui compte aujourd'hui une existence d'environ seize années. Un mot maintenant sur la nouvelle école arabe, qu'on nous annonce devoir continuer seule l'œuvre scientifique commencée par des Européens, Français pour la plupart. Nous ne ferons pas d'objection au principe de vouloir employer, pour civiliser les Arabes, des Arabes formés aux sources de la civilisation européenne. Mais en dehors du principe ci-

vilisateur, nous avons à considérer les instruments de la civilisation eux-mêmes, dont quelques-uns sont connus de nous personnellement; et, nous le déclarons, c'en est fait de l'école naissante, c'en est fait de la médecine en Égypte, si l'on repousse le concours, encore longtemps nécessaire, de professeurs européens. Un soupçon pénible s'est élevé dans notre esprit, en lisant l'annonce de la nouvelle école arabe: nous avons craint d'y voir une préméditation voilée d'éliminer de cette école et des divers emplois qu'ils occupent des médecins européens que nous jugeons indispensables au maintien et au progrès des institutions scientifiques de l'Égypte. Les Arabes formés par eux étaient, au moment où ils leur furent confiés, dans des conditions intellectuelles trop défectueuses pour pouvoir les suppléer aujourd'hui. D'une instruction plus que médiocre, sans activité, sans dignité, leur incapacité est patente; l'École de médecine égyptienne va dépérir et tomber, si l'autorité se prive du concours des Européens, auxquels devraient l'avoir d'ailleurs attachée les liens de la reconnaissance.

Le public courrait risque de s'abuser étrangement, s'il attribuait aux professeurs nationaux de la nouvelle école arabe la simple rédaction du Compte rendu que nous avons examiné. Quoique cette rédaction n'ait rien de remarquable, il est évident pour nous que les signataires n'en sont pas les auteurs : c'est probablement une de ces réclames déguisées, à l'aide desquelles on est parvenu à tromper l'opinion de la France sur la civilisation de l'Égypte. Pauvre civilisation, contre laquelle protestent l'ignorance, la misère et les malédictions du peuple entier!

Nous justifierons par des faits et des preuves péremptoires, dans notre rapport à la Société orientale, le 5 janvier prochain, le sentiment général que nous venons d'exprimer touchant le Compte rendu de l'organisation et des travaux de la nouvelle École de médecine du Caire.

L. Aubert-Roche, D. M. P., Le Bron de Vexela, Hamont, A. Lagasquie, D. M. P., J. Moreau (de Tours), médecin de l'hospice de Bicêtre.

Paris, le 16 décembre 1843.

COMPTE RENDU.

Aux médecins de l'Europe.

La fondation de l'École de médecine d'Abou-Zabel, en 1827, a eu en Europe quelque retentissement. Les comptes rendus, publiés par son fondateur Clot-Bey, en ont fait connaître l'organisation, les progrès, et la translation au Caire en 1837.

On se rappellera sans doute qu'en 1832 nous fûmes, par ordre du vice-roi, choisis au nombre de douze parmi les élèves de l'École d'Abou-Zabel pour être envoyés à Paris. Nous avions alors environ cinq ans d'études. Nous fûmes conduits en France par notre directeur, M. Clot-Bey, pour

compléter nos études, devenir plus tard des professeurs, et pouvoir en même temps traduire en arabe les ouvrages nécessaires au perfectionnement des sciences médicales en Égypte.

Nous arrivâmes à Paris au mois d'octobre 1832, et le 13 novembre suivant nous subîmes un examen en présence de l'Académie royale de médecine. Nous fûmes interrogés par MM. Orfila, Dupuytren, Roche, Sanson, Breschet, J. Cloquet, et Pariset. Différentes questions nous furent posées sur l'anatomie, la physiologie, la chirurgie, la pathologie interne. Il résulta de cet examen que, malgré les difficultés qui avaient embarrassé la fondation de l'école d'Abou-Zabel, malgré le travail qu'avait entraîné pour nous l'étude de la langue française, à laquelle nous nous étions livrés, nous avions, en cinq ans, acquis assez de connaissances pour satisfaire avec honneur aux questions élevées qui nous avaient été adressées, et assez d'habitude du français pour répondre clairement à nos interrogateurs.

Le procès-verbal de cet examen a été inséré dans le *Compte rendu* général des travaux de l'École de médecine d'Abou-Zabel, publié par M. Clot-Bey et imprimé en 1833, à Paris, chez Deville-Cavelin.

Ce document répond suffisamment à certaines déclamations calomnieuses que des esprits aveugles ou méchants ont publiées contre notre école, contre son fondateur, contre nos professeurs et contre nous. Si nous n'étions loin de l'Europe, nous laisserions tous ces dires dans leur nullité, et nous attendrions que le mensonge se dévoilât de lui-même et retombât sur ceux qui l'ont inventé. Mais notre silence, à la distance où nous sommes du grand corps médical européen, pourrait être regardé comme un aveu indirect.

Nous avons donc besoin, pour notre honneur et notre conscience, pour la conscience et l'honneur de notre célèbre fondateur, M. Clot-Bey, du directeur laborieux et éclairé, M. Perron, qui administre l'École aujourd'hui, des médecins européens qui ont fourni leurs lumières à l'école médicale arabe pendant nombre d'années avant nous, et nous ont frayé la voie du perfectionnement; nous avons besoin, disons-nous, d'exposer brièvement et simplement ce qu'a été d'abord et ce qu'est aujourd'hui l'école médicale égyptienne, de dire comment nous avons été chargés peu à peu de l'enseignement: ce sera toute notre réponse.

Après un séjour de plus de quatre années à l'école de Paris, nous revînmes en Égypte. Plusieurs d'entre nous eurent le temps de prendre le titre de docteurs; les autres furent rappelés précipitamment par le vice-roi pour les besoins du service, et n'eurent pas le loisir de subir l'épreuve exigée pour obtenir leur diplôme. Mais cette différence entre nous est une pure formalité qui n'a rien ajouté aux uns et rien enlevé aux autres.

A notre retour en Égypte, en 1836, nous fûmes attachés à l'École de médecine en qualité de professeurs adjoints. En 1840, nous occupâmes les chaires comme professeurs en titre. Ce n'est donc qu'après treize ans d'études théoriques et pratiques que nous avons été désignés pour remplacer les professeurs européens.

Nous n'essayerons pas de venger nos maîtres des odieuses calomnies qui ont été débitées et publiées contre eux. Tous hommes honorables, ils sont au-dessus de tout ce que la jalousie, la mauvaise foi ont pu imaginer pour chercher à les déprécier, et par suite nous présenter nous-mêmes comme des hommes incapables ou indignes de remplir les fonctions qui nous ont été confiées. Il est certains de ceux qui nous accusent et se vantent de connaître l'Égypte, qui, n'ayant pas la conscience nette, feraient bien de se taire et de ne pas s'exposer au risque de provoquer seulement quelques lignes de réponse.

Aujourd'hui, par notre âge, par notre position, et par les connaissances que nous avons acquises en seize ou dix-sept années de travail, nous nous croyons en droit et en mesure de prendre la défense de l'institution nationale à laquelle nous sommes attachés, et de justifier 700 élèves arabes médecins et pharmaciens sortis jusqu'à présent de l'École de médecine, et les 125 élèves qui en forment actuellement l'effectif réglementaire, des accusations d'inaptitude élevées contre eux.

Cette justification, nous la donnerons tout simplement, en exposant les résultats des examens généraux de cette année (1843), dans lesquels 48 élèves de 1re classe, que nous avons instruits depuis les éléments des sciences médicales, et qui vont être élevés au grade de sous-aides et appliqués aux services des provinces, ont complétement satisfait les examinateurs composant le jury, et ont mérité les annotations consignées dans le tableau que nous tracerons tout à l'heure. Nous y ajouterons, pour plus ample réponse, le résumé général des notes de tous les élèves.

Quant à nos travaux pratiques de médecine et de chirurgie, ils sont nombreux et importants. Dans les cliniques internes, on s'applique avec un soin tout particulier à l'étude des maladies qui sévissent en Égypte, notamment la peste, la variole, la dysenterie, l'ophthalmie, etc. La clinique externe fournit des observations de haute chirurgie; ainsi, il a été fait en opérations chirurgicales, à l'hôpital pratique de Casr-el-Ayni, dans le courant de cette année scolaire: taille, 16; extraction de calculs par le canal de l'urèthre, 4; lithotritie, 2; éléphantiasis du scrotum, 5; hydrocèle, 133; fistules anales, 43; fistules lacrymales, 4; fistules salivaires, 3; excisions d'hémorrhoïdes, 15; grenouillettes, 5; ablation des amygdales, 1; bec-de-lièvre, 5; extirpation des tumeurs cancéreuses, 2; de polypes des fosses nasales, 3; de polypes de sinus maxillaire droit, 1; de tumeurs enkystées, 18; de tumeurs fibreuses, 1; de stéatômes, 2; d'un testicule, 3. Amputations: de la jambe, 7; de la cuisse, 3; de l'avant-bras, 4; du bras, 2; de l'index, 3; du pouce, 2. Fractures: de la mâchoire inférieure, 2; de la clavicule, 4; des côtes, 3; de col de l'humérus, 1; du corps de l'humérus, 5; de l'avant-bras, 6; perforation du sinus maxillaire supérieur pour l'ablation d'une tumeur, 1; réductions de luxation de la mâchoire inférieure, 2; huméro-scapulaire, 3; iléo-fémorale, 1; extractions de balles, 3; opérations de l'hydropisie articulaire du genou, 5; de la gaîne inférieure des muscles

droits de la cuisse, 2; cataractes, 19; ectropions, 22; trichiasis, 257. — Total: 635.

Un grand nombre de ces opérations, même des plus graves, ont été faites par les élèves de la première classe, sous les yeux des professeurs. Nous ne parlons pas des opérations simples qui tous les jours s'exécutent dans les salles des malades. Quant aux opérations dont la gravité peut entraîner la mort, nous devons faire observer qu'il ne meurt pas plus de 3 ou 4 opérés sur 100. Pour les autres opérations, toutes ont été suivies de succès, excepté trois opérations de cataracte.

Pour les maladies internes aiguës, la mortalité ne dépasse pas ordinairement 5 ou 6 pour 100.

Indépendamment de nos travaux d'enseignement et du service à l'hôpital de Casr-el-Ayny, chacun de nous s'est occupé et s'occupe encore des traductions les plus utiles à faire pour les progrès de l'École. Jusqu'aujourd'hui, les ouvrages traduits en arabe et imprimés, ou sous presse, ou traduits et attendant l'impression, ou encore en traduction, sont:

1° Ouvrages traduits et imprimés, 17; savoir:

Traité de physique, par M. Perron, directeur de l'École; *Géographie physique*, traduit par Ahmed-el-Rachydy; *Chimie et Analyse chimique*, par M. Perron, directeur de l'École, 2 volumes arabes, traduit par lui-même; le 1er volume est imprimé; *Botanique*, par M. Figari; *Anatomie descriptive*, de Bailly; *Abrégé d'anatomie générale*, traduit par Ibrahim-el-Nabarâwy; *Physiologie*, par M. Seisson; *Chirurgie*, par Bégin; *Bandages*, traduit par M. Ibrahim-el-Nabarâwy; *Vade-mecum; Pathologie interne*, par Roche et Sanson; *Diagnostic et traitement des maladies*, traduit par Mohammed-Châfey; *Maladies des yeux*, traduit par Ahmed-el-Rachydy; *Accouchements*, traduit par Ahmed-el-Rachydy; *Pharmacie*, traduit par Hussein-el-Rachydy, *Formulaire; Hygiène*.

2° Ouvrages sous presse: Le second volume de *Chimie et d'Analyse chimique*; *Opérations chirurgicales*, traduit par Mohammed-Aly.

3° Ouvrages traduits, attendant l'impression prochainement, 6; *Anatomie descriptive* de Cruveilhier, traduit par Mohammed-el-Chabâssy; *Anatomie générale*, de Béclard, traduit par M. Içawy; *Médecine et hygiène populaires*, par Clot-Bey, traduit par M. Châfey; *De la peste*, par Clot-Bey, traduit par Mustafa-Soubky; *Pathologie clinique*, par M. Emangard; *Dictionnaire des termes de médecine*, traduit par tous les professeurs.

4° Ouvrages actuellement en traduction: *Maladies des femmes et des enfants;* traduit par Ahmed-el-Rachydy; *Dictionnaire des dictionnaires de médecine*, 28 livraisons; chaque professeur traduit un certain nombre de ces livraisons.

Lorsqu'une traduction est terminée, elle est relue par le scheik réviseur, en réunion académique des professeurs et de M. Perron, directeur de l'Ecole, qui, vu sa connaissance profonde de la langue arabe, préside ce comité de traduction et de révision; en même temps la traduction est comparée avec l'original français. Ensuite la fonction spéciale du scheik est de châtier le

style, de suivre l'impression, de corriger les épreuves, d'y apposer, après les corrections faites, le bon à tirer. Lorsque l'impression est achevée, l'ouvrage est encore relu par le scheik avec le traducteur, afin d'extraire ce qui peut s'être glissé d'*errata*.

Toutes ces précautions, que nous indiquons ici en quelques mots, entraînent un long travail, il est vrai: mais elles sont indispensables pour atteindre à toute l'exactitude possible. Il est aisé de voir quelles conséquences peuvent être la suite d'une erreur, ne fût-ce que dans un mot, une lettre, un chiffre, surtout dans les prescriptions médicales.

Aujourd'hui, la masse des volumes imprimés par l'enseignement de l'École de médecine est de 14,500 volumes, sans compter les deux traités qui sont actuellement sous presse, et dont l'un est tiré à 500 exemplaires, et l'autre à 1,000.

A la belle époque de l'introduction des lettres et des sciences chez les Arabes, sous Almansour, Aroun-el-Raschyd, el-Mâmoûn, etc., jamais les traductions des livres étrangers ne furent aussi nombreuses, ni aussi exactes et justes, parce qu'alors ceux qui étaient chargés de ces versions, soit du grec, soit de l'hébreu, ou du syriaque, ou du latin, n'étaient pas assez versés dans les sciences dont ils devaient transporter les traités en langue arabe. C'est ce qui explique comment les traductions d'Hippocrate, de Galien, de Dioscoride, etc., ont été parfois défigurées, et même laissées avec des lacunes. De plus, pour la multiplication des ouvrages, et par conséquent, pour la facilité de l'enseignement et de la propagation des connaissances, nous avons, de plus que ces anciens Arabes, l'immense moyen de l'imprimerie. Quant à la science en elle-même, nous avons encore sur nos ancêtres l'incontestable avantage d'avoir à traduire les ouvrages européens les plus avancés dans toutes les parties de la science médicale, dans les perfectionnements pratiques qu'elle a reçus et qu'elle reçoit sans cesse depuis nombre d'années.

Nous avons de plus qu'eux, grâce encore au génie du grand homme qui gouverne l'Égypte, pu parvenir à nous livrer ici aux études anatomiques avec autant de facilité qu'on le fait dans les écoles d'Europe. Jusqu'à ce siècle-ci, les Arabes n'avaient abordé ces études que théoriquement; et l'on sait que la médecine n'a fait de véritables progrès, dans quelques pays que ce soit, que lorsque les connaissances anatomiques directes et prises sur le cadavre de l'homme se sont multipliées et étendues. Enfin, à aucune époque de l'histoire scientifique des Arabes, les maladies des femmes n'ont été véritablement étudiées. Aujourd'hui, il existe au Caire une École d'accouchement, dans laquelle tous les cours qui se rapportent à cette partie de la médecine sont faits dans toute leur étendue; un hospice pour les femmes ajoute la pratique à l'enseignement théorique, sert à le vérifier, et le complète.

Maintenant, nous terminerons ce Compte rendu en indiquant en quelques mots l'état actuel de l'École de médecine. L'École de médecine du Caire présente un système d'organisation plus avancé que celui de beaucoup d'uni-

versités d'Europe. Dans la même localité se trouvent réunis l'hôpital général militaire de Casr-el-Ayny, la pharmarcie centrale, et les laboratoires chimiques, un cabinet de physique, un cabinet d'histoire naturelle, une bibliothèque médicale, et sous peu il y aura un jardin botanique. D'après cet arrangement, les élèves sont à portée de suivre tous les cours théoriques et pratiques, sans sortir de l'établissement. Car il faut remarquer encore que les élèves sont soumis au régime collégial, c'est-à-dire qu'ils sont instruits, logés et entretenus dans le sein de l'École, aux frais du gouvernement; et de plus, ils sont payés.

Les cours qui composent l'enseignement sont établis et distribués dans l'ordre suivant :

Première année ou année préparatoire, consacrée aux sciences médicales accessoires: *Physique*, professée par Ahmed-el-Rachydy; *Chimie*, professée par Derviche Zidân; *Botanique*, professée par Mohammed-el-Fahâm.

Section de médecine. Première année : *Ostéologie*, *Syndesmologie* et *Splanchnologie*, *Anatomie générale*, par Hussein-Auf; *Bandages*, par Ibrahim-el-Deçouky; *Petite Chirurgie*, par Osmân-Ibrahim. Ces trois professeurs, ainsi que Mohammed-el-Fahâm et Derviche Zidân, sont des anciens élèves de l'École, que leurs connaissances et leur supériorité d'intelligence ont portés depuis peu d'années aux fonctions de professeurs adjoints. Un sixième professeur, aussi formé à l'École de médecine et appelé Hassanein-Aly, a mérité, par ses connaissances, son activité au travail, son intelligence, son habitude de la langue française qu'il a apprise par lui seul, d'être envoyé à Paris par Son Altesse, pour étudier tout ce qui a trait à la fabrication des monnaies.

Deuxième année: *Anatomie descriptive*, professée par M. Chabâssy; *Physiologie*, par M. Mustafa-Soubky; *Chirurgie*, par M. Ibrahim-el-Nabarâwy.

Troisième année: *Anatomie descriptive*, par M. Chabâssy; *Chirurgie*, par M. Nabarâwy; *Matière médicale* et *Pharmacie*, par M. Hussein-el-Rachydy; *Hygiène*, par M. Osmân-Ibrahim.

Quatrième année: *Chirurgie*, par M. Nabarâwy; *Opérations chirurgicales*, par Mohammed-Aly; *Pathologie interne*, par M. Châfey; *Ophthalmiatrie*, par M. Soubky; *Matière médicale* et *Pharmacie*, par M. Hussein-el-Rachydy; *Histoire naturelle*, par M. Husson, conservateur du cabinet d'histoire naturelle.

Section de pharmacie. Première année: *Chimie*, professée par Derviche Zidân; *Physique*, par M. Rachydy; *Botanique*, par Fahâm.

Deuxième année: *Chimie*, par M. Zidân; *Physique*, par M. Rachydy; *Pharmacie*, par Hussein-el-Rachydy; *Botanique*, par Fahâm; *Matière médicale*, Par Hussein-el-Rachydy.

Troisième année: *Chimie* et *Analyse chimique*, par Derviche Zidân; *Physique* et *Météorologie*, par M. Rachydy.

Quatrième année: *Chimie* et *Analyse chimique*, par Zidân; *Physique* et *Géographie physique*, par M. Rachydy; *Pharmacie expérimentale*, par M. Hussein-el-Rachydy; *Botanique* et *Herborisation*, par MM. Fahâm et Husson;

Matière médicale et *Falsification des drogues*, par Hussein-el-Rachydy; *Histoire naturelle*, par M. Husson.

COURS DE LANGUE FRANÇAISE ET DE TRADUCTION, professés par M. Baya.

CLINIQUES. *Clinique chirurgicale*, faite par M. Nabarâwy. *Seconde clinique chirurgicale*, par M. Aly; *Clinique interne*, par M. Châfey; *Clinique d'ophthalmiatrie*, par M. Soubky.

Les élèves qui ont terminé leurs cours restent ordinairement au moins une année encore à l'École, pour être exercés directement, sous la surveillance et la conduite des professeurs, au traitement des maladies et aux opérations chirurgicales.

Les élèves en pharmacie sont, par groupe et à tour de rôle, attachés au service pharmaceutique à l'hôpital, à la pharmacie de l'hôpital, et à la pharmacie centrale.

D'après le tableau que nous venons d'indiquer, on voit que les études sont de cinq années au moins. Les élèves ne sont reçus à l'École de médecine, qu'après trois ans d'études préliminaires à l'école préparatoire, où ils apprennent l'arabe, la géographie, l'histoire, les mathématiques, etc., et de là ils sont distribués aux écoles spéciales.

L'exposé simple de ce Compte rendu suffit, sans qu'il soit besoin d'y ajouter de réflexions, pour faire juger de l'ordre et de l'état des études médicales en Égypte aujourd'hui.

Nous espérons qu'il prouvera aux médecins, nos confrères d'Occident, que nous ne sommes pas indignes de leur estime et de leur approbation, et que l'école d'Égypte marche d'un pas assuré au développement des connaissances qui entrent dans le cadre si vaste de la médecine.

Grâces soient rendues au prince illustre qui a révivifié et ressussité les études scientifiques sur le sol d'Égypte, et a recommencé une nouvelle époque de gloire intellectuelle parmi les Arabes.

Grâces soient rendues aussi aux maîtres que sa générosité nous a donnés pour nous faire travailler à cette œuvre de régénération! Par les soins et l'infatigable activité du célèbre fondateur de l'École de médecine d'Egypte, les études médicales ont grandi rapidement parmi nous; par l'attentive administration de notre directeur actuel, par la connaissance profonde qu'il possède de la langue arabe, par sa science si multiple, l'École continue son développement et ses progrès, et elle deviendra bientôt, nous l'espérons, la sœur et l'émule de l'école française, dont nous nous glorifions d'être aussi les élèves.

Toute notre ambition, et celle de nos chefs actuels, est de faire produire au bel établissement médical d'Égypte des résultats que le monde scientifique puisse louer, que les hommes d'*honneur* et de justice approuvent. Et nous ne mentirons point à notre mission.

Désormais on verra sortir du sein de l'École des médecins revêtus du titre de docteurs, et qui l'auront mérité. Son Altesse, cette année, a autorisé à conférer ce titre aux médecins qui, élevés à l'École, et, outre les preuves des examens scolaires annuels, auront été jugés capables, par d'autres

épreuves encore, de se livrer à l'exercice de la médecine et de la chirurgie. Les examens et la thèse du doctorat seront exigés, en surplus de tous les examens passés à l'Ecole pendant la durée proprement dite des études. Jusqu'aujourd'hui l'Ecole n'avait pas encore créé le titre de docteur pour les sujets qu'elle forme. Les mouvements des affaires publiques, les besoins incessants des nombreux services, soit militaires, soit administratifs, etc., enlevaient rapidement les élèves. Et d'ailleurs, ce n'est pas dans les premières années de sa vie qu'une école de médecine, surtout dans des pays rénovés, est en état d'enfanter des médecins véritablement dignes du nom de docteurs. Il faut que les esprits se familiarisent longtemps avec toutes les difficultés et les détails des sciences médicales, s'habituent à les digérer, se les identifient, avant qu'on ne commence à inaugurer des médecins, et à les charger de la responsabilité si grave que ce nom leur confie. Ce n'est pas assez, comme on le fait à Constantinople, de quatre ou de cinq ans, à des jeunes gens qu'une éducation première n'a pas assez développés, à des jeunes gens qui, dès leur premier âge, ne vivent pas au milieu d'hommes très-avancés en civilisation, pour être mûrs et bons à recevoir le droit de compter au nombre des médecins, selon le sens qu'on y attache dans les contrées les plus éclairées de l'Europe. Car enfin nul n'est médecin par la seule raison d'un diplôme.

A l'école d'Égypte, il faut passer, outre les cinq années d'études scolaires proprement dites, trois années encore aux études médicales théoriques et pratiques. Joignez à ces huit années de travail les trois années passées à l'école préparatoire. De cette manière, aucun sujet ne peut prétendre seulement à passer ses examens pour le grade de docteur, qu'après onze ans d'éducation; et le temps qu'exige la préparation à ces examens complète douze années.

C'est que, dans l'organisation de l'Ecole, dans ses statuts, dans son enseignement, le but n'est pas seulement de créer des médecins, des aides-médecins; le but est aussi, par la multiplicité des études, par le long temps qui leur est consacré, d'agir profondément sur les esprits, d'y déposer un ferment scientifique qui les anime, les pénètre, les remplissent, et ensuite se réverse sur les autres; le but, en un mot, c'est d'aider puissamment à la civilisation du pays, en produisant des élèves qui en soient les sentinelles avancées au milieu de la population, et les défenseurs éclairés et fervents au milieu des hommes encore ignorants ou incrédules.

Du reste, l'Ecole de médecine égyptienne se place sans crainte en rivalité avec les meilleures écoles d'Europe. Sa réputation, commencée et soutenue par celle de son fondateur, a franchi désormais les limites de l'Égypte; ses succès ont retenti dans l'Orient islamique, et de l'Yémen, du Hedjaz, de la Syrie, de l'Asie mineure, de la Turquie d'Europe, des régences, du Magreb, du Soudan, une foule de malades viennent, chaque année nous consulter, solliciter de nous les secours de l'art, et nous demander de leur pratiquer les plus graves opérations de la chirurgie.

Qu'on nous pardonne ces quelques détails; ils ne nous ont point été in-

spirés par une intention d'amour-propre exagéré. Hommes d'honneur et de conscience, nous le répétons, nous avions besoin de présenter au tribunal du corps médical européen nos pensées, nos désirs, nos œuvres et nos espérances.

Le prince illustre qui nous gouverne a eu la gloire d'édifier en Égypte la première école médicale qui ait reparu en Orient ; c'est à nous de l'élever au degré de perfection qui la rende digne de compter avec honneur au nombre des œuvres de la civilisation générale de ce siècle.

Les professeurs de la nouvelle école médicale arabe, les élèves de la Faculté de Paris,

MOHAMMED-ALY, dr CHABASSY, MOSTAFA, dr CHAFEY, HYSSAUY, IBRAHIM, RACHYDY, HUSSEIN.

Caire, novembre 1843.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE.

SÉANCES. — EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE. — La séance est ouverte à 8 heures, sous la présidence de M. A. Hugo.

Il est donné lecture de la correspondance et du procès-verbal de la séance du 3 novembre. M. le général Miot, ayant lu, dans le sixième cahier de la *Revue*, le compte rendu d'un *Mémoire de M. Linant sur l'emplacement du lac Mœris*, prie la Société d'accepter une brochure qu'il a publiée, en 1820, à Bordeaux, et dans laquelle il examine le sujet d'un des grands bas-reliefs des ruines de Thèbes. Une commission est chargée de rendre compte de ce travail.

M. le colonel Daumas, directeur des affaires arabes en Afrique, demande à la Société des conseils sur le meilleur mode de publication pour un ouvrage dont il s'occupe depuis plusieurs années, et qui offrira un grand intérêt, autant sous le rapport historique que sous le rapport linguistique. C'est un recueil de tous les chants arabes qui ont cours dans les tribus, chants très-nombreux, «car, dit-il, il ne se passe pas la moindre action «entre les Arabes et nos troupes, qu'un poëte ne s'élève aussitôt pour la célé-«brer dans ses vers.» M. Daumas envoie, comme spécimen de ce recueil, un chant sur la prise d'Alger, texte arabe, accompagné d'une version littérale et d'une traduction en vers faite, avec un rare bonheur, par M. Ausone de Chancel; cette traduction a été insérée dans la *Revue de l'Orient*, page 284. Cette lecture est suivie de celle d'une lettre de M. G. Robert, membre de la Société, chargé, par M. le ministre de l'instruction publique, d'une mission dans l'Asie centrale, lettre datée d'Areng-Abâd, que le voyageur allait quitter pour se diriger sur les districts intérieurs de l'Hymalaïa et de l'Hin-

dou-Koh, le Kafristâne, le Tchitrâl, etc., en traversant le Malava, le Radjpoutâna, le Pandj-âb.

«Mardi dernier (14), dit ensuite M. le docteur Aubert-Roche, il a été lu, «à l'Académie de médecine, un rapport, dans lequel on cherche à montrer «l'inexactitude des chiffres que j'ai donnés dans mon article *sur les Quaran-«taines*, inséré au premier cahier de la *Revue de l'Orient*. Je prie la Société «de vouloir bien, après examen et vérification préalables, se prononcer sur «la valeur de ces chiffres.» La Société accueille cette demande, et charge une commission, composée de MM. d'Audiffred, le général de La Roche Pouchin, et Le Bron de Vexela, de présenter un rapport sur la confiance que l'on doit accorder aux chiffres présentés par M. Aubert.

Dans les séances du 16 juin et du 21 juillet, M. le docteur Aubert-Roche avait donné lecture d'un *Mémoire relatif au projet d'établissement de médecins à poste fixe dans les principales villes de l'Orient*. M. le docteur Lagasquie, rapporteur de la commission nommée à l'effet d'examiner ce mémoire, donne lecture du rapport, en proposant que le mémoire soit renvoyé à MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères; la Société décide, en outre, que le rapport sera joint au mémoire, dont il forme, par sa teneur, le complément presque indispensable.

La parole est ensuite à M. Hamont, pour la lecture d'un *Mémoire sur le Sennaar*. Ce mémoire donne lieu à une discussion sur la nature de quelques-unes des productions du Sennaar, et entre autres sur celle du grain désigné sous le nom de *dourah*. MM. de La Roche-Pouchin, Hugo, Fortin d'Ivry, présentent successivement, à ce sujet, quelques observations.

L'objet antique, offert à la Société par M. Joly de Lotbinière, dans la séance du 3 novembre, a été reconnu pour être une cuirasse de guerrier égyptien; elle a été le sujet d'une étude attentive dont les résultats sont présentés à la Société par M. Horeau, rapporteur de la commission. Cette étude fournit matière à quelques développements intéressants; on fait circuler dans la salle le beau dessin dans lequel M. Jouffroy d'Eschavannes, secrétaire archiviste, offre une restauration complète de cette armure.

M. le président donne lecture de la traduction en vers français du chant arabe sur la prise d'Alger, envoyé par M. le colonel Daumas (voyez p. 281).

La séance est levée à 10 heures un quart.

Séance du 1er décembre. — La séance est ouverte à 8 heures un quart, et, en l'absence de MM. les président et vice-président, M. le docteur Lagasquie est invité à prendre place au bureau comme président.

Après lecture du procès-verbal, de la correspondance, après l'admission et la présentation de nouveaux membres, M. le docteur Aubert-Roche a la parole pour une proposition ainsi formulée:

«Lorsqu'un rapport aura été confié à une commission, cette commission «ne pourra jamais laisser écouler plus de trois séances sans donner lecture «de son rapport; dans le cas contraire, le rapport serait demandé à une «autre commission.»

Cette proposition n'étant pas appuyée, M. Aubert-Roche est invité, par

M. le président, à lire un des deux mémoires sur l'*État hygiénique des populations égyptiennes*, envoyés par M. Lautour, membre correspondant de la Société, médecin à Damas.

M. Mac Carthy donne ensuite lecture d'une notice sur une nouvelle Société fondée cette année à Boston, et qui a pris le titre de *Société orientale américaine* (Oriental american Society). La Société décide, sur la proposition du bureau, que des relations directes seront ouvertes avec cette nouvelle association.

M. Formiggini communique à la Société un mémoire *sur les derniers événements dont la Grèce a été le théâtre.* Cette communication fait naître une discussion intéressante, à laquelle prennent part MM. le général de La Roche-Pouchin, d'Audiffred, d'Eschavannes, Horeau, Fortin d'Ivry, etc.

La séance est levée à 10 heures un quart.

O. MAC CARTHY, *Secrétaire.*

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS

Depuis la publication de la Liste générale insérée dans le 1er cahier de la Revue de l'Orient.

Membres titulaires :

FOUQUET, peintre, voyageur en Orient.
MICHEL DE TRETAIGNE (le baron), inspecteur-adjoint du Conseil de santé.

Membres correspondants :

LAURENT (Achille), homme de lettres, voyageur en Orient.
SIERAWSKI (le général), voyageur en Orient
SERRISTORI (le général comte de), voyag. en Orient, gouverneur à Sienne.
RONCHIVECCHI, orientaliste et économiste, à Florence.
GRABERG DE HEMSO (le comte DE), correspondant de l'Institut, *id.*
GHERARDI DRAGOMANNI (Fr.), orientaliste, à Borgo-S.-Sepolcro.
VIRTE (le chevalier Léopold DE), officier d'état-major, à Bone.
MILLANTA (Lucien DE), consul général de N. S. P. le Pape, à Odessa.
PIKERING (John), de Boston, président de la *Société orientale américaine.*
JENKS (William), de Boston, vice-président, *id.*
STUART (Moses), d'Andover, *id.* *id.*
ROBINSON (Edward), de New-York, *id.* *id.*
GREENOUGH (William), de Boston, secrétaire, *id.*
GARDNER (Francis), de Boston, *id.* *id.*

MÉLANGES.

DISCOURS DU ROI OTHON. — ÉTUDES DU SULTAN ABDUL-MEDJIB. — RÉVOLUTION DE LAHORE. — COLLISION ENTRE LES ANGLAIS ET LES ZÉLANDAIS. — LES ZOUETNAS DE TLEMCEN ET ABD-EL-KADER.

Discours du roi Othon. — L'Assemblée nationale de la Grèce a été ouverte à Athènes le 20 novembre. Le roi a prononcé en cette occasion le discours suivant, dont les journaux grecs parlent avec le plus grand éloge, en annonçant qu'il est l'œuvre personnelle et exclusive du roi.

« Plénipotentiaires de la nation,

« Je viens au milieu de vous avec la satisfaisante conviction que de cette assemblée « sortira le bien de notre chere Grèce. Dès la fondation même de la monarchie, di- « verses institutions libérales avaient été établies dans le but de préparer l'introduc- « tion d'une constitution définitive. Des lois municipales libres, des conseils provin- « ciaux, et le jugement par jury, ont été les précurseurs du gouvernement représentatif « en Grèce. Notre tâche aujourd'hui est de couronner cet édifice par l'introduction et « l'établissement d'une constitution. Avec l'aide du Tout-Puissant, unissons nos efforts « pour l'établissement d'une loi fondamentale conforme aux besoins réels et à la si- « tuation de l'État, et propre à protéger et à assurer les véritables intérêts géné- « raux. Oui, que la sagesse et la justice règnent dans toute leur force, et que le lien « d'une affection mutuelle nous unisse tous. En formant la constitution de notre « commune patrie, faisons-nous de mutuelles concessions ; mais que le désir commun « de développer et de consolider la prospérité de l'État nous inspire et nous guide « seul. Vous connaissez, messieurs, mon amour pour la nation ; je n'y ai jamais failli « en aucune circonstance ; et, animé de ces sentiments, je ne désire ni plus ni moins « de puissance qu'il ne m'en faut pour le bonheur et la sécurité de la Grèce. Faisons « un contrat réciproque qui puisse renfermer des garanties de durée et de stabilité. « Le monde civilisé a les yeux fixes sur nous, et l'histoire jugera notre œuvre par ses « résultats. C'est avec une pleine confiance dans votre patriotisme éclairé que j'ouvre « cette assemblée. Que Dieu veuille, dans sa bonté, qu'elle mène à l'avantage et au « bien de la Grèce ! La prospérité de la Grèce, voilà mon vœu, voilà ma gloire. »

Études du sultan Abdul-Medjib. — Une correspondance de Constantinople annonce en ces termes que le jeune sultan a pris un maître de langue française et de géographie : « Depuis deux mois environ, le sultan a commencé à apprendre le français ; il voulait d'abord choisir pour précepteur un jeune Turc, nommé Foad-Effendi, qui remplissait en dernier lieu les fonctions de premier interprète du divan ; mais comme ce jeune homme est fort éclairé, Riza-Pacha l'a redouté, et, pour en dégoûter le sultan, il le lui a représenté comme étant tout à fait devenu *dgiaour* (infidèle). Alors le sultan a pris, sur la recommandation de Riza-Pacha, un certain Ibrahim-Bey, qui a étudié à Paris, qui est assez bon peintre, mais qui n'a pas grande portée d'esprit, et qui est surtout fort timide. Il enseigne au sultan la langue française et la géographie. On tient la chose aussi secrète que possible, car les vieux Turcs fanatiques ne verraient pas avec plaisir le sultan se livrer à une occupation profane défendue par leur religion. Ce sera le premier descendant d'Osman qui parlera une langue européenne, si toutefois on ne parvient pas à l'en dégoûter. Pour le moment, nous savons qu'il s'y livre avec une ardeur et un zèle qui lui font honneur. »

Révolution de Lahore. — Les journaux de l'Inde anglaise ont raconté à leur manière la mort du roi Shere-Sing, en annonçant que le gouverneur général, lord Ellenborough, avec un corps de 36,000 hommes rassemblé sur la frontière, se tenait prêt à intervenir dans les affaires du Punjâb. Depuis, d'autres détails sont arrivés en France, et paraissent mériter toute confiance. Ils sont datés du 11 octobre 1843, et ont été donnés par un ancien élève de Saint-Cyr, officier français qui est depuis un an à Lahore. Voici ce qu'il écrit à son frère, négociant à Bordeaux :

« Le bruit de la terrible révolution dont Lahore vient d'être le théâtre sera peut-être déjà parvenu en Europe, mais sans doute accompagné de détails entièrement controuvés ou défigurés, comme il n'arrive que trop souvent en pareilles circonstances. A 200 lieues d'ici seulement, à Delhi, n'a-t-on pas imprimé dans les journaux anglais que notre brave général Ventura était en fuite! après on l'a dit tué, ensuite c'était lui qui avait coupé la tête au meurtrier!... Jamais, au reste, l'histoire n'a offert l'exemple d'une succession aussi rapide de tragiques événements. Dans une seule matinée, le roi, son fils, son premier ministre, ont été massacrés; dans les mêmes vingt-quatre heures, les assassins ont régné, combattu et reçu la juste punition de leur crime. Voici ce qui s'est passé :

« Le vendredi, 15 septembre, à huit heures du matin, le roi, dans son palais de plaisance, tenait son *derbos* (conseil où se règlent les affaires journalières); deux généraux sikes, les frères Achet-Sing, vinrent lui présenter quelques cavaliers auxquels ils avaient fait prendre un costume nouveau. Sous le prétexte que le roi ne pouvait suffisamment examiner leurs hommes de la terrasse où il était, ils l'engagèrent à entrer dans un cabinet donnant sur la campagne du côté de la rivière. Le roi se tenait souvent dans cette petite salle pour présider à l'inspection des troupes : deux jours avant il m'y avait reçu, et ce fut la dernière fois que je le vis!... Sur l'invitation des deux Sikes, le roi s'y rendit donc, et, suivant l'usage du pays, s'assit sur un balcon servant de fenêtre à hauteur d'appui; un des deux traîtres descendit alors dans la plaine et fut se placer avec ses hommes devant le roi; l'autre resta dans le jardin auprès du jeune prince Pratab-Sing, fils aîné du roi, âgé de dix ans. Trois minutes après, un coup de feu, suivi d'une forte décharge de tromblons, se fit entendre : le roi avait été frappé d'une balle au front!...

« Pendant que les assassins s'élançaient par la fenêtre et achevaient de massacrer l'infortuné monarque et quelques fidèles serviteurs qui se trouvaient près de lui, l'autre Sike, resté près du petit prince, aidé de quelques séides, l'avait tué à coups de sabre; ce fut l'affaire d'un instant : il n'y eut et il ne put y avoir aucune résistance.

« Une terreur générale s'empara de tous les assistants, et chacun se sauva de son côté. Cependant les meurtriers ne perdent pas de temps; ils se mettent immédiatement en route pour se rendre à la ville et s'emparer du château. A moitié chemin, ils rencontrent le radjah, premier ministre, qui se rendait chez le roi sans suite. Une seule personne était avec lui dans sa voiture. « Le roi est tué, lui disent-ils, son fils aussi; « nous sommes les maîtres; viens avec nous, nous allons couronner un nouveau roi. » Le radjah les suivit, entra dans la citadelle avec eux; mais à peine les portes furent-elles fermées qu'il tomba frappé à mort.

« En se débarrassant d'un maître, les Sikes avaient résolu de n'en pas subir un nouveau, et le caractère du radjah leur était trop connu pour qu'ils pussent se méprendre sur l'avenir qu'il leur aurait réservé. Après ce troisième meurtre, les assassins s'enferment dans le château, y appellent leurs femmes, leurs gens et leurs soldats, proclament roi un enfant de cinq ans, dernier fils de Runjet-Sing, et s'endorment dans leur sanglant triomphe. Il était midi.

« A neuf heures du matin, je me trouvais chez le général Ventura, sur les bords du Raon; nous déjeunions tranquillement lorsque l'affreuse nouvelle de la mort du roi et de son fils nous fut apportée, comme un coup de foudre, par un des hommes du palais qui s'était sauvé à la hâte sur un cheval sans selle.

« Le général s'occupa aussitôt de réunir le peu de troupes qui nous restait. C'est l'époque des congés, et une grande partie de l'armée était absente. Pressentant que ces malheureux événements pourraient amener de graves conséquences, plus graves même que celles qui advinrent, le général harangua les soldats et leur fit jurer, par leur serment religieux, de lui obéir aveuglément; et, suivant ses ordres donnés avec un admirable sang-froid, nous hâtâmes nos préparatifs d'attaque et de défense pour être prêts à tout. Bientôt, à la nouvelle de la mort du roi succède celle du premier ministre, puis à trois heures arrive au général une dépêche du jeune radjah, fils du radjah assassiné : il demande au général Ventura de se joindre à lui pour venger le meurtre de son père et celui du roi.

« Le moment est critique : impossible de prévoir qui devra triompher dans la lutte! Le général sait l'immense responsabilité qui pèse sur lui : d'un côté, son indignation, notre indignation à tous nous portait à marcher avec le radjah contre les assassins; mais, d'un autre côté, le général craint d'exposer et de compromettre les Européens. Tout est en suspens; la haute influence qu'exerce le général Ventura, sa rare habileté et sa bravoure si connue, font sentir à chacun que la résolution qu'il prendra entraînera l'armée et le pays; tout est donc entre ses mains et on désire avec anxiété sa ré-

ponse; elle ne se fait pas attendre : « Je suis étranger, dit-il, et je ne saurais me « mêler d'une question toute nationale ; c'est au peuple, c'est à l'armée à décider. »

« On fait alors un appel général aux soldats : quinze bataillons se prononcent simultanément en faveur du radjah ; le général ordonne alors de tout préparer pour marcher sur Lahore, rejoindre le jeune radjah et attaquer la citadelle ; la nuit se passa en préparatifs : durant cet intervalle, les Sikes, renfermés dans la citadelle, envoient au général dépêches sur dépêches, pour le décider en leur faveur ; le général ne daigne pas même leur répondre. Au lever du soleil, nous nous avançâmes sur la ville avec nos troupes, grossies d'un grand nombre de soldats en congé dans les environs, et de petits chefs qui, ne sachant encore quel parti prendre, venaient se ranger sous le commandement du général Ventura. Arrivés devant la citadelle, nous trouvâmes le jeune radjah, qui remplissait déjà les fonctions de premier ministre ; le général Ventura prit aussitôt les dispositions les plus énergiques pour l'attaque : que vous dirai-je? à trois heures, la brèche était à peu près praticable, et, après trois assauts infructueux, le quatrième enleva la première enceinte ; on défendit vaillamment la seconde ; les assiégés se retirèrent dans la citadelle intérieure, construite au centre de ce vaste château, palais des rois de Lahore. Pendant ce temps, un homme se laissait glisser, dans un endroit écarté, le long des remparts, et, à l'aide d'une corde, espérait gagner les fossés et s'échapper peut-être, quand la corde rompit. Quelques soldats isolés aperçurent ce malheureux rouler le long de la berge ; ils courent à lui et le prennent d'abord pour un simple soldat qui cherche à se sauver ; mais l'un d'eux reconnaît, sous ce turban grossier et sous cette jaquette bleue, le général sike Achet-Sing, l'un des assassins. A cinq heures du soir, nous étions tous assis autour du jeune radjah, quand on lui apporta la tête de cet homme ; le reste se rendit dans la nuit : le second des meurtriers fut également décapité ; mais les réactions ne s'arrêtèrent pas là, et plusieurs grands personnages, parmi lesquels on compte un bramine et le grand-prêtre des Sikes, périrent par des tortures que je voudrais pouvoir oublier, tant elles furent atroces.

« Nous jouissons à cette heure d'une parfaite tranquillité ; durera-t-elle? Dans tous les cas, n'ayez aucune crainte personnelle : les Européens n'ont rien à redouter. »

Collision entre les Anglais et les Zélandais. — Les journaux de la Nouvelle-Zélande, reçus en Angleterre, ont apporté la nouvelle et les détails d'un engagement qui a eu lieu dans la nouvelle colonie entre un parti d'indigènes et une troupe d'Anglais, dans lequel une vingtaine de ces derniers ont été massacrés. D'après les rapports faits par les Anglais eux-mêmes, il paraît que tous les torts ont été de leur côté. Voici comment les faits sont racontés :

La Compagnie de la Nouvelle-Zélande prétend avoir dans les deux îles de la colonie la propriété de plusieurs millions d'acres ; mais, en beaucoup de cas, les indigènes ont refusé de reconnaître ce prétendu droit, et ont nié qu'ils eussent vendu leurs terres aux agents de la Compagnie. Quand l'établissement de Nelson fut fondé, la Compagnie envoya des agents pour mesurer les terrains dans un lieu appelé la Vallée-de-Wairan, dans le district de Cloudy-Bay. Ces districts appartenaient primitivement à deux des chefs les plus puissants de l'île, appelés Raupahara et Raugaïata. Les deux chefs s'opposèrent à la continuation des travaux, et embarquèrent les agents de la Compagnie après avoir brûlé leurs huttes.

Ici commence une série de scènes qui justifieraient presque ce qui a été imaginé à propos des charmes de la civilisation aux îles de l'Océanie. Les agents de la Compagnie retournèrent à Nelson, et portèrent plainte devant le commissaire de police, M. Thompson, qui lança un mandat d'arrêt contre Raupahara et Raugaïata. Un brick transporta à Wairan le commissaire de police ; le capitaine Wakefield, agent principal de la Compagnie ; M. Richardson, le procureur du roi, un interprète, des constables, en tout une cinquantaine d'hommes armés de fusils et de pistolets. Quelques-uns prêtèrent serment, comme cela se fait en Angleterre, en qualité de constables spéciaux.

Arrivés à l'endroit où ils comptaient rencontrer les deux chefs zélandais, les Anglais les trouvèrent campés sur la rive opposée d'une crique fort étroite. Comme moyen de communication, ils mirent un canot en travers, et s'en firent un pont. Le commissaire de police et quelques autres passèrent, et allèrent conférer avec les chefs. M. Thompson montra son mandat, enjoignit à un constable de l'exécuter, et pria l'interprète d'en expliquer le sens à Raupahara.

L'interprète chercha donc à faire entendre au chef qu'il s'agissait pour lui de se constituer prisonnier, et de se laisser emmener ; mais le sauvage refusa de comprendre. Alors le commissaire de police, lui montrant les hommes campés sur l'autre

bord, lui dit qu'on l'emmènerait de force. Le capitaine du brick cria de l'autre rive : « Au nom du ciel, Thompson, prenez garde à ce que vous allez faire! » Mais le commissaire donna ordre d'avancer, et le capitaine Wakefield passa le canot avec ses hommes, en criant : « Anglais, en avant! »

Le feu commença des deux côtés, et les colons anglais, avec une précipitation qui leur fait peu d'honneur, se mirent à fuir en abandonnant leurs officiers. Le capitaine Wakefield resta avec environ 20 hommes, et, se voyant hors de combat, leur ordonna de se rendre. Les indigènes s'avancèrent vers eux, leur tendant les bras en signe de réconciliation; mais à ce moment, le second chef, Raugaïata, arriva plein de fureur sur le lieu de la scène. Une de ses femmes avait été tuée pendant le combat. Il s'écria : « Raupahara, souviens-toi de ta fille! »

Raupahara s'assit alors à l'écart, et laissa faire à son compagnon l'œuvre de vengeance. Il paraît que le vindicatif sauvage massacra de sa propre main tous les prisonniers. De ceux qui échappèrent, les uns purent gagner le rivage et se sauver sur des canots; les autres errèrent pendant plusieurs jours dans les montagnes.

Deux jours après cette scène de carnage, le missionnaire méthodiste, M. Ironsides (Côtes-de-Fer), vint donner la sépulture aux corps abandonnés de ses compatriotes. Il en trouva 19, qu'il ensevelit après avoir récité sur eux les prières des morts. Il rencontra les deux chefs zélandais, qui lui dirent qu'ils n'avaient combattu qu'à la dernière extrémité, et après avoir été provoqués. Il paraît que les indigènes se sont retirés dans des lieux fortifiés des montagnes, attendant la vengeance des hommes blancs.

Les Anglais étaient au nombre de 45; les indigènes n'étaient guère que 40. Il est donc facile de comprendre que les détails de cette affaire aient causé en Angleterre une assez fâcheuse impression. « La mort de 19 Anglais, dit le *Times*, est déjà « quelque chose de fort triste; mais qu'ils aient succombé en fuyant précipitamment « d'un combat dans lequel leur propre étourderie les avait engagés, c'est un malheur « qui doit affecter non-seulement la sécurité des survivants, mais aussi l'honneur du « nom anglais. »

Les Zouetnas de Tlemcen et Abd-el-Kader. — Le récit suivant d'un combat soutenu, en 1837, par 300 Coulouglis contre Abd-el-Kader, à la tête de 3,000 cavaliers et de 1500 fantassins, fait partie d'un ouvrage de M. Léon Roches, qui sera publié prochainement sous le titre : *Deux ans chez Abd-el-Kader*.

« Le lendemain, au lever du soleil, Abd-el-Kader, monté à cheval et suivi de ses khalifas et de son entourage, se rendit sur une esplanade où se trouvaient réunis ses bataillons réguliers formant le carré. Tout autour se pressaient les Khiéla et les meilleurs cavaliers fournis par les tribus soumises, composant un goum de plus de 3,000 chevaux.

« L'émir fit annoncer par ses chaouchs qu'il allait parler. Le silence le plus profond régna bientôt, et les paroles suivantes purent arriver aux oreilles de tous.

« Les Zouetnas, que je considérais comme nos frères, bien que notre origine ne soit « pas commune, se sont rendus coupables depuis longtemps de forfaits que Dieu ne « peut laisser impunis; ils ont eu des rapports d'amitié et de commerce avec les infi « dèles : lorsque nous étions tous à répandre notre sang pour notre sainte cause, ils « n'employaient leurs balles qu'à frapper le cœur des musulmans leurs voisins, avec « lesquels ils n'ont cessé d'être en guerre. Maintenant, ô comble d'infamie! ils refu- « sent de reconnaître l'autorité que vous respectez tous comme venant de Dieu, et, « pour lui résister, ils s'appuient sur les secours des chrétiens.

« Pourtant, j'ai voulu user envers eux de plus d'indulgence que je n'en aurais eu « envers des Arabes, de peur de paraître poussé par le moindre sentiment de haine à « cause de la différence de nos origines; depuis plusieurs jours, je leur envoie des pa- « roles de paix et de sages conseils; j'ai essayé par tous les moyens de les ramener à « des sentiments plus dignes de musulmans; quelques-uns seulement ont répondu à « mon appel; les plus forts et les plus riches, ceux enfin qui sont les plus coupables, « ont jugé leurs crimes trop grands pour en obtenir le pardon, et se sont révoltés ou- « vertement. Le temps de la clémence est passé, et nous voici au jour de la vengeance : « vous allez vous précipiter sur ces rebelles avec le courage qui vous fait craindre « de tous; ne vous laissez point intimider par leur habileté à envoyer les balles, elles « ne sont dirigées que par la main de Dieu. Ils se confient en la difficulté de leurs mon- « tagnes, comme l'aigle se confie en la hauteur de son aire, et la hyène en la profon- « deur de sa tanière; mais le hardi chasseur arrive jusqu'à l'aire de l'aigle pour lui ar- « racher ses aiglons, et il va lier la hyène jusque dans sa tanière : hâtez-vous donc « d'aller remporter une victoire certaine, puisque Dieu est avec vous : honneur éternel

« à ceux qui mourront dans le combat (Dieu avait écrit que leur vie serait courte);
« butin et récompenses à ceux qui reviendront vainqueurs.

« Que Dieu répande ses grâces sur nous et sur notre Seigneur Mohammed, son pro-
« phète! »

« Cette prière fut répétée par tous les assistants Elle fut suivie des cris frénétiques de *Allah iênsor el sultan* (que Dieu donne la victoire au sultan), et les combattants se mirent en marche. Les Coulouglis de Tlemcen, au nombre de 300, devaient aborder de front les positions les plus difficiles où s'étaient retranchés les Zouetnas: l'émir voulait ainsi exciter la haine contre les Coulouglis, en les forçant à se battre les uns contre les autres; ces braves de Tlemcen pleuraient de rage d'être forcés d'aller combattre leurs frères, qu'ils auraient voulu plutôt aider. Mais que faire? Leurs femmes, leurs enfants, leurs parents, étaient au pouvoir de l'émir, il fallait obéir.

« Le bataillon des Coulouglis était appuyé par le bataillon des *Hadars* de Tlemcen, formant environ 200 hommes. Trois compagnies de l'asker de Medeah devaient l'attaquer par la droite.

« Le goum et les cavaliers réguliers devaient se porter dans les différentes directions pour soutenir l'infanterie, ramener les blessés, tomber sur les fuyards ennemis, et aller mettre le feu aux villages qu'on apercevait sur les flancs et sur les sommets des montagnes. C'était dans les positions les plus inaccessibles de ces âpres rochers que s'était retirée la fraction des Zouetnas qui n'avait pas voulu traiter, ou plutôt dont on n'avait pas voulu écouter les propositions. Elle s'y était retranchée avec ses femmes, ses enfants et ses objets les plus précieux.

« L'émir et ses khalifas marchèrent avec l'armée, puis s'arrêtèrent sur un mamelon, du sommet duquel on voyait parfaitement les pentes des montagnes où devait se livrer le combat, et dont il n'était séparé que par un vallon très-étroit.

« On n'apercevait pas l'ennemi, cependant on était certain qu'il y était, et son silence semblait annoncer une résistance opiniâtre.

« La musique d'Abd-el-Kader fit entendre des sons discordants, les tambours sonnèrent la charge, tous les combattants se précipitèrent vers le vallon en poussant des cris sauvages, ils le franchirent rapidement, et ils commencèrent à gravir les pentes escarpées avec ardeur et agilité, lorsqu'une décharge partant de différents rochers arrêta subitement leur ascension en renversant quelques hommes des premiers rangs; le silence fut rétabli, et il ne fut interrompu que par quelques coups de fusils isolés, qui presque tous atteignirent quelques-uns des nôtres: l'hésitation fut marquée sur toute la ligne; cependant les aghas et le makhzen ranimèrent le courage des réguliers; les cavaliers chargèrent au galop dans les lieux les plus difficiles; ils mirent le feu à plusieurs villages. Les hauteurs furent bientôt occupées; alors l'ennemi se montra, le feu devint très-vif, le combat s'engagea sur une multitude de points. Plus d'un montagnard embusqué tint une compagnie entière en échec. Cependant l'action semblait se ralentir sur tous les points, et les cris joyeux des bataillons et du goum annonçaient que la victoire était à nous; mais un feu meurtrier partait d'un rocher vers lequel l'agha des Coulouglis de Tlemcen se dirigeait avec deux escadrons de Khiélas. Chacun des pas qu'il faisait en avant lui coûtait plus d'un homme; ses balles, lancées avec profusion, ne produisaient aucun effet, ses adversaires étaient trop bien embusqués. Enfin il parvint sur une éminence qui dominait ce terrible ennemi. Quel fut son étonnement de voir que cinq hommes résistaient, avec tant de succès, à plus de 600 assaillants! Ils occupaient l'entrée d'une grotte, devant laquelle ils avaient amoncelé des pierres qui leur servaient de retranchement.

« L'agha fit occuper la position où il se trouvait par deux compagnies, qui faisaient un feu nourri sur l'ennemi; avec le reste de sa troupe, il descendit du tertre, et alla tenter l'escalade des rochers presque à pic qui défendaient l'avenue de la grotte. Les cavaliers furent forcés de rester spectateurs du combat. Deux des cinq montagnards avaient été tués, les trois autres continuèrent encore quelques instants un feu meurtrier pour les soldats de l'émir. Tout d'un coup leur feu cessa, et nous les vîmes précipiter sur les assaillants, des pierres qui leur servaient de rempart; quand cette dernière ressource fut épuisée, ils saisirent leurs longs fusils et ceux de leurs compagnons tués à leurs côtés, les brisèrent contre les rochers et en jetèrent les tronçons sur les réguliers. Puis, tirant leurs yataghans, ils renversèrent encore plus d'un ennemi en couvrant de leurs corps l'entrée de la grotte; c'étaient de véritables lions; ils furent liés par les ordres de l'agha, qui empêcha qu'on les tuât. Ils étaient noirs de poudre et rouges de sang. Tout d'un coup des cris lamentables résonnèrent dans l'intérieur de la grotte, et on en vit sortir des femmes et des enfants qui se précipitèrent aux pieds des assaillants en demandant grâce avec des accents déchirants. Les trois prisonniers, impassibles jusqu'ici, poussèrent de lugubres rugissements: ils semblaient vouloir

massacrer ceux qu'ils venaient de défendre si héroïquement pour les soustraire aux regards profanes de l'ennemi et à ses traitements infâmes. Heureusement, parmi les réguliers qui occupaient l'entrée de la grotte, il n'y avait que des Coulouglis de Tlemcen. L'agha fit rentrer les femmes, les enfants et les prisonniers dans la grotte, et y laissa une compagnie avec l'ordre formel de ne laisser pénétrer personne jusqu'à un ordre exprès du sultan. Bien des vociférations s'élevèrent parmi les Hadars et les Khielas, mais ce brave homme tint ferme, et tous se dispersèrent pour tâcher de piller.

« L'agha coulougli, qui avait encore conservé sa fermeté pendant ce drame, en abandonna bien vite le théâtre pour donner un libre cours à sa douleur. Il gagna les hauteurs, accompagné de quelques officiers montés de son bataillon, en gémissant sur le sort de leurs frères et sur le leur.

« Bientôt son attention fut attirée par des cris qu'il entendit dans une *koubba* (marabout) vers laquelle il se dirigeait. Il y arriva au galop et y trouva une douzaine de femmes richement habillées, qui s'étaient réfugiées dans ce saint asile, mais qui en avaient été arrachées par des soldats réguliers. Deux ou trois avaient déjà été victimes de leurs brutalités dans la koubba même, et le reste allait subir les mêmes profanations. Pour ravir à ces malheureuses femmes leurs bracelets et leurs colliers, les réguliers leur écorchaient les bras, leur meurtrissaient le sein, et leur déchiraient les oreilles, afin d'avoir plus tôt les ornements qui y étaient attachés. Il eût fallu partager leur scélératesse pour ne pas s'opposer à de pareilles horreurs. L'agha et ses amis parvinrent à les mettre en fuite à force de menaces et de coups de crosse de fusil, et même de coups de sabre. Il fallait reconduire ces pauvres femmes au camp, mais leurs pieds saignaient, le froid augmentait leur souffrance; elles ne pouvaient plus avancer. Le chef du bataillon coulougli mit pied à terre ainsi que les siens, et les plus malades furent chargées sur leurs chevaux. Ce triste convoi arriva enfin au camp, et fut remis aux soins de Ben-Fakha, nègre qui a élevé l'émir, et qui remplit auprès de lui les fonctions d'intendant et de caissier. Cet homme, plein de bonté et d'humanité, est le seul de l'entourage de l'émir qui soit véritablement attaché à son maître. Plusieurs tentes avaient été dressées pour loger les prisonniers qu'on avait déjà amenés, et qu'on amènerait encore; l'entrée de ces tentes était interdite à tous sans exception; deux vieux nègres seuls, au service de l'intendant, étaient chargés de pourvoir à leurs besoins.

« La morne résignation de ces prisonniers faisait beaucoup plus de peine à une âme compatissante que des pleurs ou des lamentations. Ces enfants des Turcs auraient cru s'avilir de montrer la moindre faiblesse devant les esclaves de leurs aïeux.

« Cette fameuse journée, qui doit jeter tant de gloire sur l'armée de l'émir, cette victoire pour laquelle on va célébrer des réjouissances dans tous ses États, a été bien plus glorieuse pour les vaincus que pour les vainqueurs En effet, 300 montagnards, dont 150 seulement étaient armés de fusils, ont résisté, pendant la moitié du jour, à 1500 fantassins réguliers et à près de 3.000 cavaliers, l'élite du camp. L'émir a eu plus de 60 hommes mis hors de combat, et il n'a été sûr de la victoire que lorsque les munitions de l'ennemi ont été épuisées.

« Quand l'affaire fut entièrement terminée, l'émir revint au camp, et se renferma dans sa tente avec ses khalifas et son conseil privé. Ce fut sans doute pour décider du sort des prisonniers. Le *moudden* annonça la prière de l'*asser*, chacun se dirigea vers la tente du sultan, devant laquelle il récite la prière à haute voix, et de manière à être entendu de tout le camp. Quand la prière fut terminée, l'émir rentra dans sa tente, et son entourage prit sa place accoutumée. Les chaouchs éloignèrent la foule qui se pressait à l'entrée, et un assez grand espace resta libre.

« On amena 18 prisonniers : tous avaient été dépouillés; leur nudité n'était cachée que par quelques haillons couverts du sang qui découlait de leurs blessures; tous avaient été atteints de balles pendant l'action, ou avaient reçu des coups de sabre après avoir été pris.

« Ils ne laissaient paraître aucun signe de crainte ou de douleur : leurs figures martiales annonçaient autant de courage que de résignation.

« Un silence morne permettait d'entendre le claquement des dents d'un vieillard qui grelotait de froid; l'émir, les yeux baissés, égrenait avec rapidité les grains de son chapelet, dont le claquement répondait au claquement de dents du vieillard; ce moment d'attente était affreux.

« Vous vous êtes révoltés contre la loi de Dieu, leur dit enfin l'émir d'une voix lugubre, vous avez été pris les armes à la main, vous serez jugés par la loi de Dieu !

— « Ne profane pas ainsi le nom de Dieu, s'écria d'une voix forte un des prisonniers (qui fut reconnu pour être un des héros de la grotte); nous sommes entre tes

« mains, sans armes ! qu'as-tu à craindre ? Venge donc la mort de ceux des tiens que « nos balles ont atteints; tu n'as pas consulté la loi de Dieu, lorsque tu as trahi tous « nos frères de l'ouest, lorsque tu les as dépouillés, frappés, et chargés de fers ; tu « n'as pas consulté la voix de Dieu lorsque, après avoir envoyé l'*émen* hier encore à « une poignée de fidèles musulmans, tu as lancé aujourd'hui sur eux tes milliers de « soldats, comme autant de chiens qui n'approchent du lion que lorsqu'une balle l'a « renversé ; et maintenant, pour faire rouler nos têtes, tu consultes la loi de Dieu ! « Ordonne à tes bourreaux de frapper : mieux vaut cent fois la mort que la honte de « s'être soumis. Au dernier jour, nous nous reverrons, au grand jour où la victime « jugera son juge et son bourreau ! »

« Les Chaouchs et quelques autres assistants avaient tâché d'imposer silence à cet homme audacieux ; sa voix s'élevait plus forte et ses paroles arrivaient vibrantes à toutes les oreilles étonnées.

« Cet homme, qui avait une tête militaire admirable, semblait être le maître de l'assemblée ; ses regards inspiraient une crainte respectueuse : c'était le Kaïd-Biram, chef de la tribu des Oued-Zeitoun ; c'était un ami des Français.

« L'émir était méconnaissable : ses traits, ordinairement doux, s'étaient contractés, son front était ridé, ses lèvres tremblaient, ses dents étaient serrées, ses veines gonflées ; il releva ses yeux : l'expression en était féroce.

« Les Chaouchs comprirent ce regard ; ils firent avancer de deux ou trois pas le Kaïd-Biram, qui récita d'une voix assurée l'acte de foi de l'islamisme ; sa tête roulait, que ses lèvres prononçaient encore sa dernière prière. Sans doute l'émir fit un second signe, car on vit rouler une autre tête.

« L'horreur de ce spectacle était augmentée par l'aspect sinistre des physionomies des bourreaux et du reste de l'assemblée ; on aurait dit autant de loups affamés prêts à s'élancer sur leur proie ; l'émir lui-même avait pris un aspect diabolique, ses doigts semblaient prêts à briser les grains de son chapelet, ses yeux étaient rouges de sang ; une troisième victime venait d'être frappée, mais le bourreau avait été moins habile : il achevait son œuvre exécrable.

« Le tour du vieillard à face vénérable et à la longue barbe blanche était venu : il avait si froid, le pauvre vieux, qu'il ne pouvait faire un pas : on fut obligé de le soutenir. Il n'allait pas tarder à être frappé, lorsqu'une troupe de petits enfants se précipita dans la tente ; les uns se jetèrent sur le vieillard, qu'ils entourèrent de leurs petits bras en regardant avec horreur les cadavres qui étaient à leurs pieds ; les autres vinrent se prosterner devant l'émir ; une petite fille surtout, belle comme un ange, s'était emparée de ses mains, qu'elle baisait et arrosait de ses larmes ! « Au nom de « ta mère, de ton père, au nom de tes enfants, au nom de Dieu, pardonne à mon « père, » criait-elle de sa voix si douce qu'elle pénétrait l'âme ; la pauvre enfant, inspirée de Dieu, sans doute, avait oublié toute crainte : elle était presque sur le sein de l'émir, et ses bras avaient osé enlacer son cou.

« Cette scène attendrissante avait chassé toute idée féroce, et ces yeux, naguère si avides de sang, étaient remplis de larmes ; le sultan surtout reprit sa physionomie douce et ascétique ; à un signe de sa main, les quinze prisonniers furent emmenés ; les traces de l'exécution disparurent, et toute la foule rentra morne et silencieuse dans ses tentes.

« Le brave Khasnadar, gémissant de voir son maître se livrer à un acte de vengeance si contraire à ses habitudes, et auquel il savait qu'il avait été poussé par son entourage, avait lui-même fait la leçon à ces petits enfants, et les avait introduits dans la tente : ils faisaient partie de la famille sauvée par l'agha des Coulouglis. »

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Revue.

Actes de la Société orientale.

Chronique des États orientaux.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

